

CATÉCHISME PRATIQUE

OU

DOCTRINE CHRÉTIENNE EN EXEMPLES.

—

TOME III.



Approbation

DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.

IMPRIMATUR.

Mechliniæ, 30 Aprilis 1862.

J. B. VAN HEMEL, Vic. Gen.

Bruxelles, imprimerie de H. Goemaere.

CATÉCHISME PRATIQUE

OU

DOCTRINE CHRÉTIENNE EN EXEMPLES,

COURTES EXPLICATIONS, TEXTES, PARABOLES
ET COMPARAISONS,

D'APRÈS LE CATÉCHISME DU R. P. J. DEHARBE,
De la Compagnie de Jésus,

A L'USAGE

DES PRÊTRES, DES INSTITUTEURS ET DES FAMILLES CHRÉTIENNES,

Par Louis Mehler,
Chanoine et ancien Professeur royal au Collége de Ratisbonne.

TRADUIT DE LA QUATRIÈME ÉDITION ALLEMANDE

Par Louis Schoofs,
Ancien Professeur au Petit-Séminaire de Saint-Trond et Curé
du diocèse de Liége.

Tome III.

BRUXELLES
H. GOEMAERE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.
RUE DE LA MONTAGNE, 52.

1862

DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Troisième partie.

DES MOYENS DE SALUT.

DE LA GRACE EN GÉNÉRAL.

(*Gr. Cat.* 1re *q.*)

Pour croire les vérités de la foi, observer les commandements et parvenir ainsi au bonheur éternel, nous avons besoin de la grâce de Dieu. — *Explication.* Dans la première partie de notre catéchisme, nous avons appris que nous connaissons Dieu par la *foi*, dans la seconde, que, par l'observation des commandements, nous le servons, et qu'ainsi nous devons sauver notre âme ; mais nous ne pouvons rien de tout cela par nos *propres forces;* nous ne pouvons ni croire, ni garder les commandements, ni nous sauver *par nous-mêmes; nous avons besoin, à cet effet, de la grâce de Dieu.* L'homme est de lui-même faible et fragile; ses forces sont affaiblies et viciées par le péché originel, de sorte que, par elles seules, il n'est pas en état de faire la moindre bonne œuvre qui puisse le conduire à la véritable sainteté et à la justice. « Or, tout ce qui est faible, » dit S. Bonaventure, « a besoin d'assistance et de secours; l'aveugle a

besoin d'un guide pour ne pas tomber en chemin; le malade a besoin d'aliments pour se fortifier de nouveau; l'arbre, planté sur un terrain pierreux, a besoin de pluie. C'est ainsi qu'à l'homme devenu faible et sans force par le péché originel, il faut un secours étranger; il lui faut *la grâce divine*, afin de parvenir au but qui lui est assigné. » Il en est ainsi. Sans la grâce de Dieu, nous ne pouvons rien pour notre salut. C'est pourquoi le divin Sauveur disait: « Sans moi, vous ne pouvez rien faire. » (*S. Jean*. 15, 5.) Ce n'est donc que par la grâce dont Dieu nous fortifie, que nous pouvons marcher dans la voie de ses commandements, comme Dieu lui-même s'en est exprimé dans Ezéchiel: « Je veux vous donner mon esprit et faire en sorte que vous marchiez dans la voie de mes commandements, » (36, 27.) et un peu plus loin, quand il a dit: « J'ôterai de leur chair le cœur de pierre, et je leur donnerai un cœur de chair, afin qu'ils marchent dans la voie de mes préceptes. » (11, 19-20.).

Sainte Catherine de Gênes

ne reconnaissait que trop bien cette faiblesse et cette impuissance où se trouve l'homme quand il est dépourvu de la grâce de Dieu. C'est pourquoi elle s'écriait souvent en gémissant: « O mon Dieu, de moi-même je suis impuissante à faire le moindre bien; je ne suis capable que de commettre le mal. Hélas! Si le Seigneur ne me soutenait sans cesse de sa grâce, que deviendrais-je? » Au milieu des différentes fautes qui lui échappaient de temps à autre par faiblesse, elle avait coutume de dire: « Voilà de nouveau un produit de mon jardin! » — Pénétré du sentiment de cette faiblesse humaine,

Saint Paul

lui-même s'écriait: « Je sais qu'il n'y a rien de bon en moi. Je trouve en moi la volonté de faire le bien, mais je ne trouve point en moi la volonté de l'accomplir. Selon l'homme in-

térieur, je trouve du plaisir dans la loi de Dieu, mais je sens dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit, et qui me tient captif sous la loi du péché, qui est dans mes membres. Malheureux homme que je suis! Qui me délivrera de ce corps de mort? » (*Epît. aux Rom.* 7, 18-24.)

Comparaison de S. Macaire.

« Personne n'est en état de passer seul la mer, s'il n'a un navire et des vents favorables. Vouloir la traverser sans ce moyen, ce serait s'y noyer infailliblement. Il est également impossible qu'une âme traverse l'océan amer des péchés, (qu'elle observe les commandements de Dieu et se sauve), si elle n'est aidée par l'esprit céleste et puissant de Jésus-Christ (et portée dans le navire de la grâce divine) qui, dans sa course rapide, la fera aborder au port de la sainte cité de Dieu. »

(*Gr. Cat.* 2e-3e *q.*)

Notion et division de la grâce. — *Explication.* Dans le langage ordinaire le mot *grâce* signifie *don gratuit, non mérité;* lorsque, par exemple, un roi accorde la vie à un coupable condamné à mort, on dit : que celui-ci a été *gracié*, c'est-à-dire qu'on lui a fait grâce, qu'on lui a donné ce qu'il n'avait pas mérité. C'est ainsi que par la grâce de Dieu on entend, dans un sens plus étendu, tout *présent non mérité*, tout *don de Dieu*, tout *bienfait* que Dieu nous accorde pour l'âme ou pour le corps. De là les grâces de Dieu *naturelles* et *surnaturelles*, *extérieures* et *intérieures*. Par grâces *naturelles* et *extérieures* on entend tous les bienfaits de Dieu *dans l'ordre de la nature,* comme la vie, la santé, la force du corps, la vivacité de l'esprit, les aliments, etc., et par *grâces surnaturelles*, tous les bienfaits que Dieu accorde à l'homme pour le conduire à sa destinée surnaturelle. Si ces grâces sont hors de nous, nous les désignons sous le nom de *grâces*

surnaturelles extérieures, telles sont, par exemple, la prédication de l'Evangile, les exhortations, etc ; mais si elles se rapportent aux facultés *intérieures* de l'homme, à l'âme, à l'intelligence et à la volonté, en ce cas on les appelle *grâces surnaturelles intérieures*, et c'est de ces dernières qu'il est seulement question ici. C'est pourquoi il est dit dans le catéchisme que par la grâce divine nous entendons ce secours ou ce don intérieur, surnaturel que Dieu nous accorde, à cause des mérites de Jésus-Christ, pour opérer *notre salut éternel.* » On la divise 1) en grâce *actuelle* qu'on appelle aussi grâce de *secours* ou grâce *passagère*, parce qu'elle n'opère sur l'âme qu'en passant, et 2) en grâce *sanctifiante*, qu'on appelle encore *habituelle*, *permanente* ou *grâce de justification*, parce qu'elle demeure dans l'âme, l'embellit, la rend sainte et juste aux yeux de Dieu.

S. Fulgence. S. Bernard.

En parlant de ces différentes espèces de grâces, S. Fulgence dit : « La grâce prévient l'impie, afin qu'il devienne juste; elle suit le juste pour qu'il ne devienne pas impie. Elle précède l'aveugle comme une lumière et lui montre ce qu'il ne pouvait trouver autrement : elle suit celui qui voit pour qu'il garde la lumière dont il est en possession, et elle va au-devant de celui qui est tombé, afin qu'il se relève, puis elle le suit afin qu'il ne tombe plus. » — « Nous avons besoin, » dit S. Bernard, « d'une *triple* bénédiction, d'une bénédiction qui prévient, qui assiste et qui achève. La première bénédiction est celle de la miséricorde, la seconde celle de la grâce, la troisième celle de la gloire. La miséricorde paraît avec la conversion, la grâce accompagne et assiste l'homme dans sa conduite, la gloire couronne et achève la fin. Or, si Dieu n'accorde pas cette triple bénédiction, nous ne pouvons produire des fruits de salut; car nous sommes incapables et de commencer le bien, si la miséricorde ne nous prévient, et de le pratiquer, si la grâce ne nous assiste, et d'en atteindre

la perfection, avant que la gloire ne nous ait remplis. La première grâce on pourrait l'appeler bénédiction de la douceur, la seconde, celle qui nous assiste, bénédiction de la force, et la troisième, qui achève, bénédiction de l'abondance. »

La grâce sanctifiante et la grâce actuelle. (Comparaison.)

Le docteur Massl dans son *Cours d'instructions* essaie d'expliquer la différence qui existe entre la grâce sanctifiante et la grâce actuelle par la comparaison suivante. « La grâce *sanctifiante*, » dit-il, « c'est la translation de l'homme de son état de péché, de culpabilité, de châtiment, de colère de Dieu et de reprobation, à l'état de sainteté, d'innocence, de complaisance aux yeux de Dieu. C'est un reveil de la mort du péché (*Eph.* 11, 45.), et notre justification devant Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, qui nous sont appliqués. Cet état est un état permanent, dans lequel nous sommes les enfants de Dieu et les héritiers de la vie éternelle ; dans cet état, nous nous trouvons en possession de la plus haute dignité et des grâces les plus riches. Mais autre chose cependant est d'être en possession d'une dignité élevée, de richesses inestimables, d'un héritage précieux, et autre chose est de conserver cette dignité, ces richesses, cet héritage, de n'en rien perdre et de les augmenter encore. Qui ne voit qu'il y a là une grande différence. Une comparaison vous l'expliquera mieux : Un enfant tout jeune a été mis par son père en possession d'un riche héritage, il est heureux et jouit d'une grande considération à cause de sa fortune ; cependant si tout était abandonné au gré de cet enfant, celui-ci, à cause de son impuissance et de sa faiblesse à se défendre contre les flatteurs qui voudraient exploiter sa fortune, contre les voleurs et d'autres fripons, n'est-il pas exposé à perdre toutes ses richesses, sa considération et son bonheur, à être privé de tout son héritage et à devenir très-malheureux? Cet enfant a donc besoin d'un tuteur qui lui apprenne à bien user de ses richesses, qui le rende attentif aux dangers dont son héritage est menacé, qui le protége contre ses ennemis, enfin

qui le rende apte à conserver et à augmenter ses biens. Il en est de même de la grâce *sanctifiante* et de la grâce *actuelle.* La grâce sanctifiante nous élève à la plus haute dignité, à la sainteté, à l'innocence et à la justice devant Dieu, elle nous communique les plus grandes richesses, le droit à l'héritage des cieux; tandis que la *grâce actuelle* nous soutient, nous communique des conseils et de la prévoyance, nous donne de la force et de l'énergie pour conserver les richesses, la dignité, le bonheur de la grâce sanctifiante, pour les garder intacts, pour en bien user et les augmenter. Quand il s'agit du bon usage de la grâce sanctifiante que nous avons reçue, nous sommes toujours des enfants mineurs qui ont besoin de conseil et d'assistance, afin que nous ne perdions pas notre héritage éternel. Par le péché originel nous avons reçu en effet des blessures mortelles; outre qu'il nous a fait perdre l'éternelle félicité, il affaiblit notre connaissance du bien et la volonté de le pratiquer. Il est vrai qu'au moyen de la grâce sanctifiante, Dieu retire la sentence de damnation, et nous déclare de nouveau ses héritiers; mais *la corruption générale du cœur nous reste comme une occasion de combats méritoires.* Le penchant à la sensualité nous aveugle, et cet aveuglement nous emporte si loin que nous ne pratiquons pas le bien que nous connaissons (1 *Epît. aux Corinth.* 2, 14 — *aux Rom.* 7, 19.); or, si nous ne voulons pas perdre de nouveau, soit par ignorance, soit par faiblesse de la volonté pour le bien, l'héritage céleste, nous avons besoin de secours, et ce secours Dieu nous l'accorde par la grâce actuelle, qu'on peut appeller aussi pour cela *grâce d'assistance.* Elle est un don intérieur, surnaturel, venant de Dieu, par laquelle *il éclaire notre intelligence et fortifie notre volonté pour choisir et pratiquer constamment le bien.* S. Augustin exprime la différence qu'il y a entre la grâce sanctifiante et la grâce actuelle, de la manière suivante : « Dieu ne nous guérit pas seulement en effaçant les péchés que nous avons commis, mais encore en nous donnant les forces nécessaires pour ne plus pécher. » (*De natura et grat. c.* 26, *n.* 29.) — La grâce actuelle nous est donc nécessaire pour arriver à la grâce sanctifiante et pour la conserver.

§ I. DE LA GRACE ACTUELLE.

(*Gr. Cat.* 4e-6e *q.*)

Définition et nécessité de la grâce actuelle. — Explication. La grâce actuelle ou la grâce de secours consiste en ce que Dieu éclaire notre esprit et incline notre volonté à éviter le mal, à vouloir le bien et à l'accomplir. La grâce actuelle produit donc dans notre âme ce que le soleil produit dans la nature. Non-seulement cet astre éclaire la terre et les autres planètes, mais il exerce encore une force attractive, de sorte qu'elles se meuvent autour du soleil comme autour de leur centre. Ces effets, la grâce les produit aussi dans l'âme de l'homme; elle éclaire son esprit et attire sa volonté au bien. C'est pourquoi S. Augustin écrivait (*De gratia Christ. cap.* 12.) : « La grâce a pour effet, non-seulement de nous faire connaître ce qui doit être pratiqué, mais aussi de nous faire pratiquer ce qui est connu ; non-seulement de nous faire croire ce qui doit être aimé, mais encore de nous faire aimer ce qui doit être cru. » En tant que l'on considère l'influence de la grâce actuelle sur *l'esprit*, on l'appelle grâce illuminative ; en tant qu'on la considère comme *excitant* la volonté on l'appelle grâce *excitante.* Ensuite, selon que la grâce actuelle, dans ses opérations passagères, nous prévient pour connaître et vouloir le bien, ou nous accompagne tandis que nous faisons le bien, ou nous suit afin que nous continuions à vouloir et à faire le bien, on l'appelle ou grâce prévenante, ou grâce concomittante, ou grâce subséquente.

(Voyez ci-dessus l'explication de S. Bernard, page 4.)

Prière de David pour obtenir la grâce actuelle.

Autrefois le roi David suppliait Dieu de lui accorder la grâce actuelle, c'est-à-dire, cette influence divine sur son esprit et sa volonté, quand il s'écriait : « Remplissez- moi

d'*intelligence*, afin que que j'étudie votre loi et que je l'accomplisse de tout mon cœur... Inclinez mon cœur vers vos préceptes, etc. (*Ps*. 118, 34-36.)

Explication. Nous aussi nous avons tous les motifs pour demander instamment cette grâce; en effet elle nous est *absolument nécessaire*, puisque, sans elle, nous ne pouvons ni commencer, ni continuer, ni achever la moindre chose pour *notre salut;* « Car c'est Dieu, » dit S. Paul, « qui opère en vous le vouloir aussi bien que le faire. » (*Epît. aux Phil.* 2, 13.) « De même, » dit S. Fulgence, « que le corps ne peut rien faire, s'il n'est vivifié par l'âme, de même l'homme ne peut ni vouloir, ni faire le bien (pour son salut), s'il n'est soutenu par la grâce. » S. Irenée écrit: « La grâce de Dieu nous est aussi nécessaire que l'eau à la terre desséchée. Sans la pluie, l'herbe ne peut croître, la fleur s'épanouir, l'arbre s'élever ou le fruit se développer. C'est ainsi que sans la grâce de Dieu nous ne pouvons ni pratiquer des vertus, ni produire des fruits (pour notre salut). » (*Lib.* 3 *adv. Hœret. cap.* 17.) En tout ceci, il ne faut jamais perdre de vue cette expression: *pour notre salut;* car l'homme, dans son état naturel, peut aussi, par la seule volonté naturelle, produire de *bonnes actions morales;* mais celles-ci, ne provenant que de sa volonté *naturellement bonne*, ne sont pas en état de lui mériter la grâce ou le salut, elles ne peuvent que l'y préparer en quelque sorte. — Cette *nécessité* de la grâce divine *pour tout ce qui conduit au salut*, nous la comprendrons d'autant mieux, quand nous aurons examiné attentivement les deux points suivants:

1) L'éternelle félicité dont la future possession est notre destinée sur la terre, est évidemment un bien de l'ordre *surnaturel;* et c'est pourquoi on ne peut y parvenir qu'au moyen de *forces et de secours surnaturels*, c'est-

à-dire au moyen de la grâce, en d'autres mots: la grâce de Dieu nous est absolument nécessaire, si nous voulons parvenir *au ciel, ou travailler à notre salut;* comme S. Paul l'exprime par ces paroles : « Non que nous soyons capables d'avoir de nous-mêmes aucune bonne pensée comme de nous, mais notre science vient de Dieu. » (2 *Epît. aux Cor.* 3, 5.)

Qu'est-ce que l'homme par ou sans la grâce?

Un compagnon du séraphique S. François d'Assise découvrit dans une vision la place destinée à cet illustre patriarche, place au-dessous des séraphins dans le ciel. Quelques moments après, il demanda au saint ce qu'il pensait de lui-même, et l'humble serviteur de Dieu répondit : « Mon cher frère! je ne crois pas que la terre porte un plus grand pécheur que moi. » — « Comment donc, Père bien-aimé, » dit le compagnon, « pouvez-vous dire quelque chose de semblable sur votre compte sans blesser la vérité, puisqu'il y a des voleurs, des fornicateurs, des assassins et d'autres criminels qui, sans comparaison, ont commis des fautes bien plus graves que vous? » Alors François lui répondit par ces paroles remarquables: «Ce que je sais très-bien, c'est que si ces personnes dont vous me parlez, eussent reçu de Dieu d'aussi grandes grâces que moi, il n'y a pas de doute qu'elles n'y eussent mieux coopéré que je ne l'ai fait et s'en seraient montrés plus reconnaissantes envers Dieu. Aussi je crois certainement que si Dieu retirait un moment sa main protectrice de dessus moi, je m'enfoncerais dans les crimes les plus honteux et je deviendrais le plus méchant des hommes. » (*Le messager de Jericho*).

Réflexions de S. Chrysostôme sur la nécessité de la grâce.

Pour nous montrer combien la grâce de Dieu ou l'assistance divine est nécessaire à notre salut, S. Chrysostôme s'explique comme suit: «Si grandes que soient notre sagesse et notre force, l'assistance divine vient-elle à nous manquer, il nous est impossible de résister à la moindre des tentations.

Mais pourquoi parler d'un être faible et misérable tel que je suis? Fût-on un Paul, un Pierre, un Jacques, un Jean, si le secours divin venait à manquer, on serait aisément vaincu, on tomberait infailliblement. Pour confirmer ce que je viens de dire, je ne veux que vous rappeler les paroles adressées par Jésus-Christ à S. Pierre: « Voilà que Satan a désiré vous passer au crible comme le froment. Et moi, j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille pas. » (*S. Luc*, 22, 31, 32.) Il veut dire par là que s'il n'avait soutenu Pierre, la foi de cet apôtre eût fait naufrage. Or, si S. Pierre, qui aimait avec tant d'ardeur Jésus-Christ, et exposa mille fois sa vie pour lui après qu'il fut ressuscité, si le prince des apôtres, que le divin Maître lui-même proclama bienheureux et nomma un rocher à cause de sa foi si ferme, eût chancelé et renoncé à sa foi sans le secours surnaturel que le Fils de Dieu lui accorda, qui pourrait se flatter alors de demeurer ferme sans l'assistance divine? »

Comparaisons.

« La grâce de Dieu nous est aussi nécessaire que l'encre à la plume. Car vous ne pouvez inscrire une seule vertu dans votre âme, si l'œuvre de la grâce divine vous manque. » (*S. Thom. d'Aq. in* 11 *Apoc.*)

« De même que l'œil ne peut voir sans lumière, de même l'homme ne peut rien faire de bien (pour le salut) sans la grâce. » (*S. Augustin.*)

« Le corps sans âme est mort et n'est capable de rien; ainsi l'âme, sans la grâce, est morte pour le royaume des cieux; elle est incapable de faire quoique ce soit en vue de Dieu. » (*Idem.*)

La grâce de Dieu nous est aussi nécessaire que la médecine aux malades. Comme le corps d'un malade a besoin d'une médecine pour être guéri, ainsi l'âme malade (le pécheur) a besoin de la grâce divine pour être guérie aussi et parvenir au salut. » (*Idem*) (1).

(1) Voyez l'exemple et la comparaison cités après la 1re question.

2) C'est la grâce seule qui nous unit à Jésus-Christ et nous rend participants de ses mérites infinis qui sont la source de tout salut; la grâce est semblable à la *sève* qui nous arrive par le cep divin, par Jésus-Christ, et nous unit à lui comme autant de branches, afin que nous puissions porter des fruits pour la vie éternelle. C'est pourquoi le divin Sauveur a dit: « Comme la branche de la vigne ne peut porter de fruit par elle-même, si elle ne demeure unie à la vigne, ainsi vous, si vous ne demeurez en moi... Car sans moi, vous ne pouvez rien faire. » (*S. Jean.* 15, 4-5.) S. Jérôme, expliquant ce texte, ajoute: « De même que la branche souffre et se dessèche, si elle est retranchée du cep, de même toute la force de l'homme souffre et disparaît, si elle est privée de la grâce de Dieu. » (*Lib. III, dial. adv. Pelag. cap.* 2.) Par conséquent *la grâce de Dieu est absolument nécessaire, si nous voulons demeurer unis à Jésus-Christ et participer à ses mérites;* car, sans la grâce, l'homme ressemble à un arbre arraché de terre; sans la grâce, l'homme est en dehors de toute union avec Dieu; il est, pour ainsi dire, entièrement séparé du champ céleste; toutes ses actions sont et demeurent des actions purement terrestres, n'ayant aucun rapport avec le ciel, aucune valeur pour le salut. Mgr Schwäbl expose cette vérité de la manière suivante dans une parabole d'une naïve simplicité.

L'arbre de mai.

Les jeunes gens d'un village plantèrent un jour un arbre de mai, et, à cet effet, ils avaient choisi dans la forêt voisine un magnifique bouleau. L'arbre s'élevait au-dessus de toutes les maisons de l'endroit; il fut orné d'une multitude de banderoles de soie aux couleurs les plus variées, au milieu desquelles on suspendit du clinquant et des centaines de petites sonnettes. Quand le vent soufflait, toutes ces paillettes bril-

lantes et ces banderoles s'agitaient et volaient avec un mélodieux bruissement, tandis que les sonnettes retentissaient au loin comme un carillon dont les airs variaient sans cesse. La jeunesse du village se rangea en groupes joyeux et se mit à danser la ronde autour de l'arbre si gentiment paré.—Mais après qu'il fut resté exposé pendant huit jours aux ardeurs du soleil, sa beauté disparut tout d'un coup; son feuillage, naguères si vert, se dessécha et tomba, ses branches arides se penchèrent sans vigueur et s'inclinèrent comme autant de membres morts vers le sol. — Alors le petit Théophile, fils de l'instituteur, arriva tout désolé chez lui et dit à son père : « Hélas! d'où vient donc que notre mai, si beau il y a quelques jours, soit devenu tout d'un coup si laid et si affreux? C'est bien triste, à cause de l'or, des rubans et des clochettes qui sont attachés à ce bois aride et desséché. » — « Mon fils! répondit le père, l'arbre a été séparé de ses racines, et voilà pourquoi il n'est plus en état d'attirer à lui la sève de la terre, ni de profiter de la rosée et de la pluie du ciel; chaque rayon du soleil, qui autrefois lui procurait tant de bien, ne fait qu'avancer sa ruine. » — « Voilà, mon enfant, ce qui arrive à tout homme quand l'âme se sépare de Dieu. Car Dieu est l'unique racine à laquelle nous devions rester attachés, et qui doive demeurer au dedans de nous, si nous voulons que notre vie, pendant qu'elle se passe, soit agréable au ciel et à la terre; car *sans Dieu, sans la grâce, nous ne pouvons ni vouloir le bien, ni le pratiquer.* Or quand l'homme par une conduite impie s'est séparé de Dieu, il est mûr pour sa perte, et comme impie, il a perdu la beauté et la dignité humaines, quand même il serait vêtu d'or et de soie, quand même des discours harmonieux et charmants comme le son des cloches argentines retentiraient dans sa bouche.

(*Gr. Cat.* 7e *q.*)

Dieu accorde sa grâce à tous les hommes.—Explication. Puisque la grâce divine nous est si nécessaire pour observer les commandements et pour travailler à notre salut, Dieu distribue à tous les hommes la grâce suffi-

sante afin qu'ils puissent observer les lois qui leur sont imposées et sauver ainsi leur âme. « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité, » dit l'apôtre, S. Paul. (1 *Epît. à Tim.* 2, 4.) Or, puisqu'il veut que tous soient sauvés, il donne conséquemment aussi à tous sa grâce pour qu'ils se sauvent. « Oui, » ajoute S. Chrysostôme, « Dieu nous accorde réellement son assistance, » et voilà pourquoi S. Paul a dit : « Dieu est fidèle ; il ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces, mais, dans les tentations, il vous fera profiter afin que vous puissiez persévérer : » (1 *Epît. aux Cor.* 10, 13.) c'est-à-dire, que Dieu ne souffre pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces, au contraire, il nous assiste, nous soutient, nous fortifie, pourvu que de notre côté nous fassions notre devoir et que nous ne manquions pas de bonne volonté, de confiance en lui, de résignation et de patience. S. Ephrem dit très-bien à ce sujet : « Le trésor de la grâce divine ressemble à une source abondante qui donne de l'eau en quantité suffisante à tous ceux qui veulent y puiser. Elle n'éloigne personne si l'on a le goût d'en prendre. » Le saint Concile de Trente s'accorde entièrement avec ces principes quand il dit : « Dieu ne commande point l'impossible, mais, en commandant, il avertit et de faire ce que l'on peut, et de demander ce que l'on ne peut pas ; et il aide afin qu'on le puisse. » (*Sess.* 6. *Cap.* 11) Ce que S. Augustin a dit, est donc bien vrai : « Dieu n'abandonne jamais l'homme, à moins que l'homme ne l'ait abandonné lui-même auparavant, » et S. Bernard : « Nous nous plaignons de ce que la grâce nous manque ; mais la grâce n'aurait-elle pas plus de droit de se plaindre que nous lui manquons? »

Dieu accorde sa grâce à tous les hommes.

Lorsque S. Paul fut assailli par des violentes attaques

de concupiscence charnelle, il pria Dieu de vouloir le délivrer de l'aiguillon de la chair. Mais l'Apôtre reçut cette réponse : « *Paul! ma grâce te suffit!* » Ne voyons-nous pas par cet exemple, combien Dieu est disposé à nous accorder la grâce?

Comparaisons.

« La grâce ne fait défaut à personne; au contraire, Dieu la distribue, autant que possible, à tous les hommes, précisément comme le soleil qui brille, même pour les aveugles. Comme le soleil répand sa lumière sur tous, et n'en prive que ceux qui s'aveuglent volontairement, ainsi Dieu communique à tous sa grâce pour l'observation des commandements. » (*S. Thom. in Epist. ad Hebr.* 12, 1. 3.)

« Dieu veut toujours trouver entrée dans nos cœurs par sa grâce. Il vient frapper à la porte de nos cœurs. Il veut donc toujours y entrer; s'il n'y entre pas, c'est uniquement de notre faute. » (*S. Ambros. in Ps.* 118.)

« La grâce de Dieu descend sur nous comme les rayons du soleil. » (*S. Bonaventure. Lib. V, comp. Theolog. Verit. c.* 2.)

« La grâce est prête à chercher ceux qui la reçoivent volontairement. » (*S. Chrys. sup. Genes. Hom.* 9.)

(*Gr. Cat.* 8-9. *q.*)

Nous devons coopérer à la grâce et ne pas y résister. — *Explication.* Ce n'est donc pas du côté de Dieu que la grâce nous manquera, pourvu que nous ne manquions pas de notre côté à y coopérer fidèlement et que nous n'y résistions pas. Conséquemment pour que la grâce serve à notre salut, *nous devons* 1) *y coopérer fidèlement* et 2) *ne pas y résister.*

1) *Nous devons coopérer fidèlement à la grâce de Dieu,* c'est pourquoi l'Apôtre écrivait aux Corinthiens (2 *Epît.* 6, 1.) : « Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu! » Et dans l'Apocalypse (3, 20.) Dieu dit lui-même : « Je suis à la porte, et je frappe : Si quelqu'un entend ma voix, et m'ouvre la porte, j'entre-

rai chez lui, et je souperai chez lui, et lui avec moi. » — « Dieu vous tend la main, » dit S. Chrysostôme, « tendez-lui la vôtre. » (*Hom.* 58. *in Gen.*) Nous devons donc ouvrir au Seigneur la porte de notre cœur et lui tendre la main pour coopérer fidèlement, c'est ainsi seulement que sa grâce nous sera salutaire. « Notre soutien c'est Dieu, » dit S. Augustin, « mais celui-là seul peut être soutenu, qui demande quelque chose librement ; car Dieu n'opère pas notre salut au-dedans de nous, comme si nous étions des pierres insensibles ou des objets créés sans raison et sans une volonté libre. » (*De pecc. et remiss.* II, 5.) Une image frappante des grâces célestes auxquelles nous devons coopérer, c'est la *manne*. Elle tombait du ciel, comme la grâce nous vient aussi du ciel ; mais pour obtenir la manne il fallait observer plusieurs choses ; il fallait la recueillir hors du camp, car elle ne tombait pas dans le camp ; il fallait la moudre et la préparer soigneusement pour s'en nourrir. Il en est de même de la grâce ; *nous devons y coopérer fidèlement* alors seulement elle sert à notre salut. C'est ce que de nombreux exemples nous prouvent amplement.

Exemples tirés de la Bible.

David coopéra à la grâce, quand, à la parole du prophète Nathan, il avoua son péché et fit pénitence ; alors Dieu lui pardonna ses crimes. — Les Ninivites coopérèrent à la grâce, quand, aux menaces de Jonas, ils firent pénitence en se couvrant de cendres et d'un sac ; et le Seigneur leur pardonna. Madeleine, Zachée et le bon Larron coopérèrent à la grâce, quand ils se convertirent ; et ils trouvèrent miséricorde et pardon. De même S. Paul coopéra fidèlement à la grâce et c'est pourquoi il peut dire de lui-même : « J'ai travaillé plus que les autres ; non pas moi néanmoins, mais *la grâce de Dieu avec moi.* » (1 *Epît aux Cor.* 15, 10.)

Coopérez à la grâce.

Louis, landgrave de Thuringe, pour étouffer les remords de sa conscience, en était venu à ce faux raisonnement, que Dieu avait tellement fixé d'avance la destinée de chaque homme que ceux-ci étaient dans l'impossibilité d'y rien changer, — et il s'était mis dans l'esprit qu'il était du nombre de ceux qui seraient damnés. Or, ce prince, étant tombé dangereusement malade fit appeler son médecin qui connaissait l'aveuglement d'esprit du landgrave et lui dit : « Prince, si Dieu a prévu que vous mourrez de cette maladie, il est inutile de recourir aux remèdes de l'art ; s'il a prévu que vous n'en mourrez pas, vous guérirez infailliblement, sans qu'il soit besoin de vous prescrire le moindre médicament. » — « Comment ! » reprit le malade étonné ; « Eh ! ne voyez-vous pas que si vous ne me secourez au plutôt, la violence du mal m'emportera, et qu'il est de la prudence de ne rien négliger dans de semblables rencontres ? » — Alors le sage médecin, se servant de cette occasion, lui fit cette belle réponse : « Prince, si vous croyez qu'il est de la prudence d'employer tous les remèdes imaginables pour vous conserver la vie, pourquoi ne croyez-vous pas que vous pourrez sauver votre âme par la pénitence et une vie plus réglée ? Car si vous ne recourez pas à ces remèdes vous vous perdrez infailliblement. » Le landgrave frappé de ces réflexions si simples, dit au médecin : « Soyez désormais aussi le médecin de mon âme ; car Dieu m'a guéri par votre bouche de la plus dangereuse des erreurs. » — Déjà chez les anciens Romains, cette vérité était en quelque sorte rendue palpable, quoique sous une forme païenne. Ainsi l'âne d'un paysan s'était embourbé dans un marécage, et notre homme se mit à invoquer Hercule, tandis qu'il restait immobile à côté de l'animal, sans remuer la main, ni faire le moindre effort, s'imaginant que le dieu Hercule se mêlerait seul de tirer l'âne du bourbier. Mais l'oracle lui répondit : « Mets toi-même la main à l'œuvre, et aide l'animal à sortir de là, alors Hercule t'aidera aussi. » (*Brünner, livre d'Homélies. T.* 1.)

Comparaisons.

« La terre sans pluie ne produit rien, et la pluie sans terre ne peut donner des fruits; de même la grâce ne peut rien sans la volonté, et la volonté ne peut rien sans la grâce. » (*S. Chrysostomus in Matth. c.* 19.)

« Dieu qui nous a créés sans nous, ne veut pas nous sauver sans nous. » (*S. Augustin.*)

« La grâce est comme la pluie; creusez une fosse, faites-y découler la pluie; le gouffre en sera rempli, mais les hauteurs deviendront arides. » (*Idem de verb. apost. serm.* 2.)

2) *Il ne nous est pas permis de résister à la grâce.* La grâce divine ne force, ne violente pas la volonté humaine, mais elle lui laisse sa complète liberté; c'est pourquoi nous avons le pouvoir de résister à la grâce, mais malheur à nous, si nous le faisons! En ce cas la grâce ne sert pas à notre salut, mais plutôt à notre perte; par là nous blessons profondément notre âme. C'est pourquoi S. Chrysostôme nous adresse ces mots : « Ne repoussez pas du pied l'aiguillon, si vous ne voulez pas en être blessé! » (*Hom. 2 in Gen.*) Et le Psalmiste nous donne cet avis : « Si vous entendez aujourd'hui la voix de Dieu, n'endurcissez pas vos cœurs. » (*Ps.* 94, 8.) Ne fermons donc pas la porte de notre cœur à la grâce, ne repoussons pas la main que Dieu nous tend! Hélas! quel crime ne serait-ce pas de résister à sa grâce?

La résistance à la grâce.

Le jeune homme auquel le divin Sauveur dit un jour : « Si vous voulez être parfait, vendez tout ce que vous avez et suivez-moi, » et qui au lieu de suivre Jésus-Christ, s'éloigna tristement, résista *à la grâce.* — Judas y résista également, quand il promit de livrer son divin Maître. Il y résista quand il le trahit et refusa de lui demander pardon alors que Jésus lui disait : « Mon ami! est-ce ainsi que par un baiser vous trahissez le fils de l'homme? » Il résista surtout à la grâce

qui parlait encore à son cœur par la voix du remords, quand il se pendit de désespoir. — C'est ainsi que Jérusalem encore opposa de la résistance à la grâce. Cette malheureuse ville avait possédé si souvent le divin Sauveur dans ses murs; elle avait vu ses miracles, entendu sa doctrine salutaire, etc., et néanmoins elle refusa de croire en lui, le persécuta, le poursuivit de sa haine et le fit mourir. C'est pourquoi le divin Sauveur s'écria avec tristesse : « Jérusalem, Jérusalem, combien de fois n'ai-je pas voulu rassembler tes enfants, comme la poule rassemble ses petits sous ses ailes! Et tu n'as pas voulu ! » (*S. Matth.* 23, 37.)

Comparaisons.

« La grâce est pour notre cœur, ce que l'ange était pour la piscine du temple de Jérusalem, sur laquelle il descendit. La grâce descend aussi à certains moments, quand Dieu le trouve bon. Si nous profitons de suite et avec fidélité des mouvements qu'elle produit dans notre cœur, notre âme peut se sanctifier, mais si nous ne profitons pas de cette grâce, qui sait si elle reviendra? » (*S. Cyrille.*)

« Considérez l'eau ! Quand le soleil y brille, elle n'oppose pas d'obstacles à ses rayons, mais elle s'en laisse pénétrer entièrement, de manière qu'il n'y a pas de goutte qui ne soit éclairée de sa lumière. Votre cœur doit ressembler à cette eau. Il ne faut pas qu'il s'oppose jamais aux rayons de la grâce divine mais qu'il soit partout et toujours ouvert à son influence. Oh! que vous devriez être estimé heureux, si vous ressembliez toujours en ce sens à l'eau, s'il n'y avait plus de goutte de sang en vous, qui ne fût imprégnée de la grâce divine, consacrée à Dieu et à son service ! » (*Le prédic. et le catéchiste.*)

Pratique. 1) Ame chrétienne! quand il s'agit de la doctrine si importante de la grâce, retenez avant tout les *quatre points* que nous venons de traiter : *a*) que la grâce de Dieu est absolument nécessaire à tous pour le salut : *b*) que Dieu nous accorde à tous la grâce suffi-

sante, *c*) que nous devons y coopérer fidèlement, et *d*) qu'il ne nous est pas permis d'y résister. — 2) *Demande donc instamment dans tes prières journalières la grâce de Dieu;* l'avez-vous toujours fait jusqu'ici? Hélas, non! Ecoutez ce que nous dit S. Bonaventure : « Si une continuelle sécheresse avait duré toute une année, ne vous hâteriez-vous pas de demander avec ardeur une pluie bienfaisante? Et voyez, cette aridité, cette sécheresse dure déjà depuis peut-être vingt et trente ans dans votre cœur, et vous ne désirez pas la pluie de la grâce du Saint-Esprit? » O homme quelle est votre folie! Demandez donc avec ferveur la grâce de Dieu; car quoique Dieu nous accorde à tous la grâce *suffisante*, il veut néanmoins que nous lui demandions des grâces en grand nombre.

Exemple tiré de l'Ecriture.

Quoique Dieu vienne au devant de l'homme par sa grâce, par ses faveurs et sa miséricorde divines, il veut néanmoins que nous l'invitions, que nous le priions. C'est une épreuve de notre amour. C'est ainsi que le divin Sauveur se joignit avec amitié aux deux disciples qui se rendaient à Emmaüs; mais il était d'avis d'aller plus loin. Cependant quand il vit qu'ils le priaient instamment de demeurer avec eux, il y consentit. C'est ainsi que Dieu parfois nous donne sa grâce sans que nous l'ayons demandée ; mais parfois aussi il semble qu'il veuille nous la retirer, comme s'il était d'intention de s'éloigner de nous. Alors nous devons l'inviter à demeurer et le prier avec ardeur.

Une comparaison de S. Polycarpe.

Un père a coutume de donner à ses fils des présents de deux espèces; d'abord des présents qui leur sont nécessaires pour pouvoir vivre et avancer dans le monde, ensuite d'autres qui ne leur sont pas absolument nécessaires, mais servent à leurs plaisirs et à leurs agréments; les premiers sont accor-

dés aux fils sans leurs mérites, et les seconds seulement lorsqu'ils sont sages ou qu'ils les demandent au père. Il en est ainsi des faveurs et des bienfaits que Dieu accorde aux hommes; il en accorde quelques-uns sans que nous les ayons demandés ou mérités, et ce sont ordinairement les biens du corps, la santé, la nourriture et la conservation, il en est d'autres que nous devons avoir mérités d'abord ou démandés à Dieu, et ceux-ci sont en règle générale les biens spirituels et les grâces qui nous rendent heureux dans ce temps et saints après la mort.

3) *Ne fermez pas votre cœur à la voix de la grâce et n'y demeurez pas sourd,* lorsque le Seigneur veut vous attirer à lui par un évènement extérieur, par un cas de mort subite, des maladies, des prospérités ou des adversités. Car la grâce de Dieu vient à nous tantôt comme une *étoile* qui monte doucement et paisiblement au ciel, tantôt comme une *flèche* qui atteint le cœur à l'improviste, tantôt comme une *pluie rafraîchissante* qui amollit le sol aride, tantôt comme un *marteau* qui brise les rochers. Ne méprisez pas ces avertissements que nous donne le Seigneur; car rien n'est plus dangereux que de ne pas reconnaître le jour où Dieu vient nous visiter. Nous en trouvons un exemple dans

Le triste sort de Jérusalem.

Cette ville avait joui des plus grandes grâces et des faveurs les plus signalées de la part du divin Sauveur; il vécut, il travailla au milieu d'elle, opéra des prodiges à la vue du peuple et y prêcha sa céleste doctrine. Mais Jérusalem ne s'inquiéta guères de ces faveurs et ne profita point de ces grâces; elle ne reconnut point le jour de sa visite. C'est pourquoi un jour que le Sauveur s'approcha de la ville, il se prit à pleurer sur elle en disant : Ah! si tu savais en ce jour, ce qui peut t'apporter la paix! mais maintenant tout est caché à tes yeux. Car des jours viendront sur toi, et tes ennemis t'environneront, et ils te presseront de toutes parts.

Et ils te renverseront par terre, toi et tes fils qui sont en toi, et ils ne laisseront pas pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été visitée. » (*S. Luc.* 19, 41-44.) — Et en effet tous ces malheurs vinrent sur Jérusalem parce qu'elle n'avait pas connu le temps où Jésus l'avait visitée.

Ne résistez pas à la grâce.

Dans l'Amérique méridionale au pied de la chaîne de montagnes où se dresse le Cotopachi, était logé dans une auberge de Puira un pauvre aventurier espagnol, atteint d'une grave maladie à laquelle il aurait succombé, s'il n'eut trouvé un charitable Samaritain dans la personne d'un marchand de Mexico. A peine fut-il guéri qu'il déroba en secret tout l'argent de son bienfaiteur, l'enterra au pied d'un arbre hors de la ville et s'enfuit. On se mit à sa poursuite et il fut atteint, mais comme on ne trouva rien sur lui, il réussit à dissiper tous les soupçons qui pesaient sur son compte, fut relaché et s'en alla à Frugillo, pour retourner le lendemain au trésor qu'il avait caché. Mais durant la nuit un effroyable tremblement de terre, vient le réveiller de son sommeil; autour de lui les maisons s'étaient écroulées avec un sinistre fracas, ensevelissant sous leurs ruines des centaines de victimes; enfin la maison qui l'abritait, commença elle-même à chanceler et à se balancer, puis tout-à-coup elle se renversa aussi; un seul pan de mur, auquel il s'était accroché, resta debout et lui conserva une vie qui probablement était souillée de plus grands forfaits que celle des autres victimes écrasées dans cette heure d'effroi et de déstruction. Il se hâta de fuir hors de cette ville à moitié en ruines et s'étendit sous un arbre pour s'y reposer; mais les remords agitaient sa conscience et des rêves effrayants tourmentaient son sommeil; le lendemain matin il se présenta pâle et tremblant à la porte du prochain couvent des Augustins et demanda le prieur Don Antonio de Calancha, auquel il raconta avec un sentiment de terreur son infâme conduite. Déjà un messager était prêt pour se rendre à Piura et indiquer au marchand de Mexico l'endroit où son argent était enfoui, quand le mal-

heureux, se repentant de l'aveu qu'il venait de faire, se glissa furtivement du couvent, courut ou vola plutôt à Piura pour y déterrer le brillant trésor, puis il alla mener dans un autre pays une vie débauchée, jusqu'à ce que, poursuivi par les agens de la justice, à cause d'autres crimes, il se noyât dans un fleuve rapide qu'il voulait traverser à cheval. Son dernier cri fut un cri de désespoir où il dit que, pouvant choisir librement entre la miséricorde et la justice, entre la bénédiction et la malédiction, il méprisa même ce moment suprême, lorsqu'il lui était encore possible de faire le pas décisif en arrière; et ce fut ainsi qu'il se perdit parce qu'il ne connut pas le jour où il avait été visité et s'opposa à la grâce divine. (*Veith. La montagne sainte* 1 *vol.* 236.)

Hommes, reconnaissez quel est votre bonheur !
Même après qu'est passé pour vous le temps des grâces,
Et qu'il ne puisse plus revenir sur ses traces,
Dieu vous veut néanmoins ouvrir encor son cœur.

§ 2. DE LA GRACE SANCTIFIANTE OU JUSTIFICATIVE.

(*Gr. Cat.* 10-12[e] *q.*)

Définition de la grâce sanctifiante. — Explication. La grâce sanctifiante est un don *gratuit, surnaturel* que l'Esprit-Saint communique à notre âme, et par laquelle de pécheurs que nous étions nous devenons justes, enfants de Dieu et héritiers de son royaume. La grâce sanctifiante est donc 1) un don *surnaturel,* parce que Dieu communique par elle la vie *surnaturelle* à l'homme comme par une génération spirituelle, et cette vie surnaturelle *habite* et demeure en nous aussi longtemps que nous ne l'expulsons pas par le péché mortel. C'est pourquoi on appelle aussi la grâce sanctifiante *grâce habituelle* par opposition à la grâce actuelle. 2) La grâce sanctifiante est un don *gratuit,* parce que c'est une faveur que Dieu accorde librement dans sa miséricordieuse charité, car nous ne pouvons l'*acquérir* ni par nos forces naturelles, ni même la *mériter* proprement avec l'aide de la grâce

actuelle. Voilà pourquoi S. Paul a dit : « Tous sont justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui vient de Jésus-Christ. » (*Epît. aux Rom.* 3, 24.) « Il *nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice* que nous avons faites, mais *par sa miséricorde,* en nous faisant renaître par le baptême et nous renouvelant par le Saint-Esprit, qu'il a repandu abondamment sur nous par Jésus-Christ notre Sauveur, afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous soyons héritiers, selon l'espérance, de la vie éternelle. » (*Epît. à Tite.* 3, 5-7.) « La grâce de Dieu, » dit S. Augustin, « n'est pas accordée comme la récompense méritée, mais elle est accordée *sans qu'on l'ait méritée,* et c'est pourquoi précisément elle s'appelle *grâce.* » (*De natura et grat.*)—3) La grâce sanctifiante *justifie l'homme,* c'est-à-dire, qu'elle le fait passer de l'état de péché à l'état de justice et de sainteté ; d'où vient qu'on l'appelle aussi *grâce de la justification.*

Comparaison.

Avec la grâce sanctifiante l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs (*Epît aux Rom.* 5, 5.); Dieu vient en nous (*S. Jean* 15, 23.); nous devenons de nouveau les enfants de Dieu (1 *Epît. de S. Jean* 3, 1.); et votre âme reçoit la vie surnaturelle. De même que le fer rougi, quoique conservant sa nature, acquiert les propriétés du feu, comme s'il avait été changé en feu, de même l'âme, au moyen de la grâce sanctifiante, devient participante de la nature et de la perfection divine, comme si elle avait été changée en quelque chose de divin. Ce changement s'opère par la grâce sanctifiante parce qu'elle est une effusion de la nature divine et produit en nous une telle transformation intérieure, que ce n'est plus nous mais que c'est l'esprit de Dieu qui vit en nous, lui qui répand dans nos cœurs l'amour divin, ce feu pur, qui dévore en nous tout ce qui déplait à Dieu, et par lequel nous devenons ses temples vivants et ses enfants bien-aimés. » (*Massl.*)

(*Gr. Cat.* 13[e] *q.*)

Nature de la justification. — Explication. La nature de la justification consiste donc en ce que nous sommes délivrés du péché et rendus agréables à Dieu ; elle fait disparaître en nous le péché et nous rend l'amitié de Dieu ; c'est pourquoi la justification renferme 1) *la rémission de tous les péchés au moins graves, et des peines éternelles,* 2) *la sanctification et le renouvellement de l'homme intérieur,* comme S. Paul l'exprime de nouveau par ces paroles : « Vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par l'esprit de notre Dieu. (1 *Epît. aux Cor.* 6, 11.)

Ce qui nous donne la justification et nous l'enlève.

Au livre des Machabées, il est dit que le prince Néhémie, lorsqu'il voulut consacrer le nouveau temple de Jérusalem, envoya les prêtres à une citerne, où, après la déstruction de la ville, on avait caché le feu qui brûlait sans cesse devant le sanctuaire. Et quoiqu'ils n'y eussent trouvé qu'une eau trouble et fangeuse, Néhémie en fit pourtant prendre et la versa sur l'autel élevé en plein air, ainsi que sur le bois et la victime qu'on y avait déposés. Or, au moment où le soleil, jusqu'alors caché, perça les nuages et que le premier rayon eut frappé le bûcher, une flamme puissante brilla et s'éleva tout-à-coup et à l'instant tout fut consumé. — Cette circonstance qui nous est garantie comme une tradition des Pères, peut être considérée comme une figure expressive de la *nature de la justification,* en nous montrant ce qu'elle fait disparaître et ce qu'elle nous accorde. L'eau bourbeuse de la citerne est l'image de l'esclavage du péché et de l'éloignement de Dieu ; le rayon du soleil descendant des hauteurs des cieux est la puissance de renouvellement du Saint-Esprit ; la flamme allumée par ce rayon, est la joie du salut et la force de la vertu. Dès que le rayon de la grâce sanctifiante illumine le cœur humain, aussitôt toute la fange du péché

doit disparaître, la flamme de la vertu s'allumer, et alors l'amitié de Dieu reposera sur l'homme justifié.

(*Gr. Cat.* 14e-17e *q.*)

Marche que suit la justification. — Explication. La transition de l'état de péché à l'état de justice et de sainteté s'opère de la manière suivante : d'abord la grâce prévenante éclaire le pécheur et le porte à se tourner vers Dieu. Or, il faut que le pécheur suive alors l'attrait de la grâce, c'est-à-dire, qu'à l'aide de la grâce, il doit se tourner librement vers Dieu et croire tout ce qu'il a révélé, principalement que nous sommes justifiés par Jésus-Christ. Cette foi produit ensuite dans le pécheur une crainte salutaire de la justice de Dieu, mais de manière cependant qu'il espère obtenir pardon de la miséricorde divine. Dès ce moment il commence à aimer Dieu, il se repent de ses péchés, prend la résolution de mener une vie nouvelle qui soit agréable à Dieu, et s'il n'est pas baptisé, il reçoit le sacrement de Baptême; s'il l'est déjà, le sacrement de Pénitence. Par là il reçoit la grâce sanctifiante, avec elle la rémission des péchés, la sainteté intérieure, et ainsi il devient réellement juste, agréable à Dieu, l'enfant de Dieu et l'héritier du ciel. (*Concil. Trid. Sess.* 6.)

Une comparaison tirée de la nature.

Pour que le sol, durci par l'hiver, se change au printemps en une terre charmante et fleurie, il faut avant tout qu'il reçoive les rayons d'un chaud soleil. Alors de dur qu'il était il devient mou; les croûtes de glace fondent et s'écoulent en mille petits ruisseaux par les collines et les vallées dans les fleuves; la terre se couvre d'un tapis de tendre verdure, les fleurs élèvent leurs têtes brillantes, d'abord l'humble violette, puis ses autres sœurs et l'œil se repose alors avec satisfaction sur cette nouvelle nature. — Ce passage de l'hiver au printemps n'est-ce pas une belle image de la transition de

l'état de péché à l'état de justice et de sainteté? Le pécheur, lui aussi, doit ressentir d'abord le chaud rayon de la grâce; alors son cœur endurci s'amollit, des torrents de larmes de repentir coulent de ses yeux, puis viennent les bonnes pensées et les bons propos. L'humilité, dont la violette est l'emblème, s'élève d'abord, ensuite paraissent les autres fleurs de vertus, et Dieu repose avec complaisance ses regards sur cette âme renouvelée. — Et ce n'est pas seulement en figure, mais aussi en réalité que cette transition se montre à nous dans des exemples frappants.

Paul le simple et le pécheur converti.

On raconte de Paul le simple, disciple de S. Antoine abbé, qu'il possédait le don de lire dans tous les cœurs et les consciences de ceux dont il voyait la figure. Un jour qu'il était assis tranquillement devant la porte d'une église, regardant tous ceux qui y entraient, il commença tout-à-coup à se frapper tristement la poitrine et à fondre en larmes. On lui demanda ce qui le portait à être si affligé, mais on ne put obtenir la moindre réponse. On le pria alors d'entrer dans l'église, mais il continua de rester assis à l'extérieur et de verser des larmes. Les offices divins étaient finis et l'assemblée des fidèles s'écoulait peu-à-peu; Paul se mit à regarder de nouveau toutes les personnes qui sortaient. Puis voilà que soudain il se met à rire, à faire éclater la joie la plus vive; ses larmes de tristesse se changent en larmes de contentement, et gambadant comme un enfant, il s'écrie : « O incompréhensible miséricorde de Dieu! Venez et voyez son magnifique ouvrage, et comment il veut que tous les hommes se sauvent! » Et en même temps il saisit un homme par la main, l'arrête et le conjure de lui raconter ce qui lui était arrivé. « Quand vous entriez, lui dit-il, je vous voyais triste et abattu; votre intérieur était sombre et vide, et maintenant vous êtes rempli d'une joie toute céleste. Expliquez-vous en devant tout le monde et ne cachez rien! » L'étranger ne fit aucune difficulté de proclamer hautement la vérité : « Je suis un grand pécheur, » dit-il, « et je vins ici sans douleur; or

j'entendis citer ces paroles du prophète : Lavez-vous, purifiez-vous, faites disparaître de devant mes yeux la malice de vos pensées, apprenez à faire le bien ! et si vos péchés étaient rouges comme l'écarlate, vous deviendrez blanc comme la neige. (*Isaïe.* I, 17-18.) En entendant ces paroles je fus profondément ému, je reconnus et je détestai mes fautes, je me rendis au tribunal de la pénitence et je confessai sincèrement toutes mes iniquités ; or depuis que Dieu a prononcé sur moi, par la bouche du prêtre, la sentence de l'absolution, mon visage s'est épanoui d'allégresse, et je puis de nouveau contempler avec bonheur le ciel ma sainte patrie; car le Seigneur m'a reçu en grâce. » — Telle est la marche de la justification.

Marche que suit la justification.

Cette marche nous la découvrons dans toutes les conversions. Pour en donner un exemple je citerai la conversion de sainte Eudoxie pénitente et martyre, qui, née à Samarie, au commencement du deuxième siècle, menait une vie criminelle dans une ville de la Cilicie. — Un moine appelé Germain, dans un de ses voyages, s'arrêta à Héliopolis et descendit chez un de ses parents qui était chrétien. Or, après minuit, ce religieux se leva pour réciter matines, et ensuite, afin de dissiper le sommeil, il se mit à lire à haute voix un chapitre sur les peines terribles de l'enfer et les joies inexprimables du ciel. Comme la maison de ce chrétien touchait à celle d'Eudoxie et que sa chambre à coucher n'en était séparée que par une mince cloison, elle fut éveillée par les prières et la lecture du pieux moine, l'écouta avec un cœur plein d'anxiété et le fit appeler de bon matin chez elle, curieuse d'en apprendre encore davantage sur cette foi chrétienne si sévère mais en même temps si sublime. Germain satisfit à ses désirs et insista surtout sur la fin réservée à une vie vertueuse et à une vie coupable. Frappée de ce discours comme d'un coup de foudre, l'infortunée créature se mit à pleurer et à se lamenter amèrement : « Ainsi je suis donc une damnée, et perdue à tout jamais ! » s'écriait-elle en san-

glotant. « Alors le moine lui demanda quelle était sa foi, et sa profession? Elle répondit : » Je suis de la foi des Samaritains, mais j'ai vécu, sans frein ni loi, me livrant à tous les penchants de la nature corrompue; oh! je vous en conjure, voyez s'il n'y a plus moyen pour moi d'échapper aux châtiments de l'enfer? » Et Germain lui répliqua : « Si vous vous convertissez de tout votre cœur à Dieu, il vous sera propice et vous pardonnera vos péchés par les mérites de Jésus-Christ, son adorable fils, qu'il a sacrifié pour le salut des pécheurs. » — « Et que dois-je faire? » — « Pour votre conversion et votre salut, il est nécessaire que vous receviez le baptême et que vous fassiez pénitence; cessez donc de pécher, faites venir un prêtre, apprenez de lui le chemin de la pénitence et de la sainteté; et si vous croyez, si vous suivez fidèlement les préceptes de votre foi, vous obtiendrez la grâce du baptême pour la rémission des péchés. » Aussitôt Eudoxie fit appeler un prêtre; mais quel ne fut pas l'étonnement de celui-ci en voyant devant lui, cette pécheresse si connue! entretemps elle tombe à ses pieds, le supplie en pleurant de la préparer au baptême après l'avoir instruite et dirigée, avouant qu'elle était une grande pécheresse, mais qu'elle avait entendu que la miséricorde de Dieu, en vue de Jésus-Christ, était plus grande que ses péchés. Le prêtre demeure surpris, loue Dieu de son infinie miséricorde et des effets merveilleux de sa grâce, puis s'adressant à la pénitente : « Une âme repentente, dit-il considère d'un côté la sainteté de Dieu et d'un autre côté les péchés dont elle s'est rendue coupable; combien Dieu est juste, et combien elle est digne de la damnation; combien Dieu est bon et elle ingrate; combien Dieu est grand dans sa majesté et elle misérable et faible dans sa nature, et c'est ainsi que l'orgueil et la sensualité seront changés en humilité et en mortification, l'oubli de Dieu en amour de Dieu et en soumission à sa volonté souveraine; voilà comment une âme repentante se sanctifie et ressent les effets de la grâce divine. Eudoxie! Commencez votre pénitence en déposant vos habits moindains et fastueux pour adopter les livrées de la modestie et de la simplicité;

fuyez la compagnie des hommes pour vous retirer dans la solitude; pendant huit jours livrez vous au jeûne et à la prière, en méditant sur les péchés de votre vie passée et sur l'infinie bonté et la justice de Dieu. » — Eudoxie accepta cette pénitence avec un cœur vraiment contrit, et lorsque S. Germain vint la revoir huit jours après, il la trouva complètement changée pour l'âme et pour le corps. Bientôt après, elle eut le bonheur de recevoir le saint Baptême et invita tout le monde à remercier avec elle le bon Dieu qui avait été si miséricordieux à son égard. Pour achever de rompre tous les liens qui l'enchaînaient encore au monde et effacer les suites de ses péchés, elle congédia tous ses esclaves et ses serviteurs, après les avoir richement récompensés et engagés à faire pénitence et à craindre toujours le Seigneur. « Imitez-moi, leur dit-elle, je vous ai donné l'exemple du vice, je veux désormais vous donner l'exemple de la pénitence et de la vertu. » Elle fit ensuite distribuer ses biens aux pauvres, se livra aux plus austères mortifications et à la prière, devenant ainsi un modèle de vertu pour tous ceux à qui elle avait servi de scandale. Lorsque plus tard, sous le règne de l'empereur Trajan, éclata la persécution contre les chrétiens, la mort glorieuse du martyre vint couronner sa vie pénitente en 114. Le gouverneur Vincent pour ne pas susciter des troubles que sa mort aurait pu occasionner, parce qu'elle était connue dans tout le pays par sa sainteté et ses miracles, lui fit trancher la tête en secret. (*Schuster*, *T. II*, 1re *part.*)

(*Gr. Cat.* 18e *q.*)

Perte et diminution de la grâce sanctifiante. — Explication. Au reste, la grâce sanctifiante ne demeure dans l'âme justifiée qu'aussi longtemps qu'elle ne commet pas de péché mortel; « car, » dit Ezechiel, « l'âme qui commet le péché, mourra. » (18, 20.) Chaque péché mortel est comme un glaive qui coupe le lien par lequel l'homme est uni à Dieu; et c'est ainsi que la grâce sanctifiante *se perd* par chaque *péché mortel;* par le *péché véniel*, cette même grâce, quoiqu'elle ne soit pas *diminuée ou affai-*

blie dans son essence, l'est cependant dans ses manifestations extérieures, et il dispose à sa perte totale (1).

Comparaison.

Comme la fumée chasse les abeilles, comme l'air fétide fait fuir les colombes, ainsi le déplorable, l'affreux péché éloigne de nous les anges, les gardiens de notre vie et fait fuir de notre cœur le Saint-Esprit et sa grâce. (*S. Basile*).

(*Gr. Cat.* 19e-21e *q.*)

Fruits de la grâce sanctifiante; bonnes œuvres. — Explication. Quand l'homme se trouve en état de grâce sanctifiante, les *fruits* qu'elle produit se montrent bientôt: or, ces fruits sont les bonnes œuvres méritoires, c'est-à-dire des actes vertueux que nous pratiquons, par et dans l'amour de Dieu et en vue de Dieu, conséquemment selon les préceptes divins, actes par lesquels nous obtenons ainsi la vie éternelle. C'est pourquoi S. Isidore dit: « Les hommes pieux et justes sont des arbres fertiles et les fruits qu'ils portent, ce sont les bonnes œuvres. » (*Cap.* 3, *in Gen.*) Le divin Sauveur avait exprimé la même chose en disant : « Tout bon arbre produit de bons fruits. » (*S. Matth.* 7, 17.) Et comment en pourrait-il être autrement? Le juste est comme une branche vivante unie à la vigne qui est Jésus-Christ; ne faut-il pas qu'il produise ainsi des fruits et de bons fruits? — Cependant l'on se demandera: l'homme ne peut-il donc rien faire de bon quand il est en état de péché mortel? A cela nous répondons avec notre catéchisme: « Sans doute il peut faire du bien, mais sans mérites pour le ciel; » il peut s'orner extérieurement de bonnes œuvres, mais elles ressemblent à ces fruits artificiels que l'on suspend à des

(1) Comparez ce qui est dit des obstacles à l'amour de Dieu, T. 2, p. 20.

arbustes; ils n'y sont attachés qu'extérieurement, mais ils ne sont pas produits par la sève libre et saine qui monte de l'intérieur. « Comme la branche de la vigne ne peut porter de fruit par elle-même, » dit Jésus-Christ, « si elle ne demeure unie à la vigne; ainsi vous, si vous ne demeurez en moi..., car sans moi vous ne pouvez rien faire. » (*S. Jean.* 15, 45.) Donc, sans Jésus-Christ nous ne pouvons rien faire qui conduise au salut, rien de méritoire. C'est pourquoi S. Augustin disait : « De bonnes œuvres sans foi (sans union avec Jésus-Christ) sont à mes yeux comme des coureurs mais qui courent hors de la lice. » Quoiqu'il en soit, ces bonnes œuvres sont pourtant très-utiles pour obtenir de la miséricorde divine le don de la conversion et quelquefois aussi pour détourner des châtiments temporels. Nous en voyons de nombreux exemples dans l'Ecriture-Sainte et dans la vie ordinaire.

Exemples tirés de l'Ecriture.

Nabuchodonosor, roi de Babylone, avait fait beaucoup de guerres injustes, conquis et dévasté un grand nombre de pays, plongé dans le malheur et la misère des millions d'hommes et soumis presque tout l'Orient à son joug tyrannique; de sorte que dans l'ivresse de son orgueil, il s'imagina être un dieu, tandis que les larmes et les plaintes des peuples subjugués montaient au ciel. Lorsque la mesure fut pleine, Dieu lui fit annoncer les arrêts vengeurs de sa justice par la bouche du prophète Daniël, et Daniël y ajouta : « C'est pourquoi, ô roi, que mon conseil te soit agréable, rachète tes péchés par l'aumône et tes iniquités par la miséricorde envers les pauvres; peut-être que Dieu te pardonnera tes péchés. » (4, 24.) Par là nous voyons que les bonnes œuvres, quoique faites en état de péché, peuvent cependant servir à quelque chose. C'est ce qu'éprouva le roi Manassès. Lorsqu'il fut traîné en captivité, « il *pria* le Seigneur son Dieu, il fit pénitence en présence du Dieu de ses pères. Et le

Seigneur l'exauça et le ramena à Jérusalem dans son royaume. » (2 *liv. des Paral.* 33, 12-13.) — Achab s'était approprié d'une manière injuste la vigne de Naboth, et Dieu le menaça, lui et son épouse impie, des plus terribles châtiments. Cependant Achab fit pénitence, il déchira ses vêtements et couvrit son corps d'un cilice, il jeûna et dormit avec le sac et marcha la tête baissée. Et le Seigneur parla à Elie, disant : « N'as-tu pas vu Achab humilié devant moi? Puis donc qu'il s'est humilié à cause de moi, je n'amènerai point sur lui, en ses jours, les maux dont je l'ai menacé ; mais sous le règne de son fils, je les ferai tomber sur sa maison. » (3 *liv. des Rois*, 21, 27.) Ninive devait périr à cause de l'impiété de ses habitants ; mais ils firent pénitence et jeûnèrent, et Dieu détourna les châtiments suspendus sur leurs têtes.

Les bonnes œuvres détournent souvent les châtiments de la justice divine.

La main de Dieu avait commencé à s'appesantir sur l'impie et criminelle Fridegonde, épouse de Chilperic, roi des Francs. Dans l'espace de quelques mois, trois enfants lui furent enlevés par la mort à la suite d'une fièvre. Alors elle se prit à réfléchir sérieusement aux forfaits dont elle s'était souillée et dit à son époux : « Jusqu'ici Dieu nous a épargnés, quoique nous l'ayons offensé si gravement ; mais maintenant il nous éprouve de la manière la plus sensible en nous enlevant nos enfants. Tâchons de détourner la verge de sa justice et distribuons en aumônes les trésors que nous avons extorqués par notre dureté. » Chilperic diminua donc les impôts excessifs qui pesaient sur le peuple et répandit parmi les pauvres de larges aumônes. La justice de Dieu fut appaisée par les prières des pauvres, et la reine eut le bonheur de voir naître encore un fils qui régna plus tard sur la France sous le nom de Clotaire II.

(*Gr. Cat.* 22e-23e *q.*)

Mérite des bonnes œuvres. — Explication. Les bonnes œuvres que nous avons pratiquées en état de grâce, sont

méritoires devant Dieu, comme nous l'avons dit plus haut, c'est-à-dire qu'il leur revient de la part de Dieu une récompense, une rémunération, non pas que nous l'ayons précisément *méritée*, mais parce que Dieu nous l'a *promise* dans sa grâce et sa miséricorde. C'est pourquoi S. Augustin a dit: « Dieu a réservé à ceux qui pratiquent le bien, la vie éternelle comme une grâce et comme une récompense; comme une *grâce* promise aux enfants, en vue de Jésus-Christ, dans sa miséricorde; comme une *récompense* devant être fidèlement accordée, selon les promesses de Dieu, à leurs bonnes œuvres et à leurs mérites. » Dans un autre passage de son livre sur la grâce (*de grat. et Lib. arb. cap.* 8) il dit encore: « Quand nous faisons le bien pour Dieu, Dieu devient lui-même notre débiteur et nous pouvons lui dire: « Donnez-nous ce que vous nous avez promis, puisque nous avons fait ce que vous avez ordonné. » — Donc, lorsqu'il s'agit du *mérite des bonnes œuvres*, nous devons surtout faire attention à ces deux points: 1) *à l'objet du mérite* ou à ce que nous méritons par les bonnes œuvres quand nous sommes en état de grâce, et 2) *à la source* des mérites ou à la cause qui rend ces bonnes œuvres méritoires.

Ad I. *Que méritons-nous par nos bonnes œuvres faites en état de grâce?* Par les bonnes œuvres que nous faisons en état de grâce, nous méritons : A) *L'augmentation de la grâce sanctifiante;* car de même que par l'emploi fidèle et sage des biens de la terre, nous les augmentons et nous les multiplions, de même par la pratique des bonnes œuvres nous augmentons en nous la grâce sanctifiante, et comme, par l'exercice, nos forces corporelles se développent, que les organes de la vue, de l'ouïe, du goût gagnent en finesse et l' intelligence en lucidité, ainsi, la grâce sanctifiante augmente en nous, par la pratique des

bonnes œuvres, pourvu que nous soyons aidés d'un secours surnaturel. C'est pourquoi le divin Sauveur a dit : « Il sera donné à celui qui possède afin qu'il possède en abondance, » (*S. Matth.* 25, 29.) et nous pouvons nous appliquer ces mots : « Que celui qui est juste, devienne encore plus juste ! » (*Apoc.* 22, 11.)

B) *Le bonheur éternel* est la deuxième récompense et la plus grande qui nous soit donnée à cause des bonnes œuvres faites en état de grâce. S. Paul exprimait cette vérité par les paroles suivantes : « J'ai bien combattu... Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, et que le Seigneur, comme un juste juge, me donnera en ce grand jour; et non-seulement à moi, mais encore à tous ceux qui désirent son avénement. » C'est dans le même sens que S. Bonaventure disait : « Les bonnes œuvres (faites en état de grâce) sont *les portes de la céleste patrie.* (*in Ps.* 20.) — Le Concile de Trente a déclaré aussi très-clairement que par les bonnes œuvres nous méritons *l'augmentation de la grâce sanctifiante* et la vie éternelle. Voici les expressions dont il se sert : « Si quelqu'un dit de l'homme justifié, que par les bonnes œuvres qu'il fait avec le secours de la grâce divine, et par les mérites de Jésus-Christ, dont il est un membre vivant, il ne mérite pas véritablement *une augmentation de grâce* et *la vie éternelle*, qu'il soit anathème ! » (*Sess.* 6, *can.* 32.) — Qui donc ne s'empresserait d'employer tous ses soins pour se mettre en état de grâce sanctifiante, afin de pouvoir pratiquer ainsi une foule d'œuvres méritoires du ciel !

S. Catherine de Gènes

s'encourageait souvent et excitait les autres à la pratique des bonnes œuvres, en disant : « Si l'homme pouvait voir avec quelle magnifique libéralité Dieu récompense dans l'autre monde le bien qu'il fait dans celui-ci, il concentrerait

toutes les forces de son intelligence, de sa mémoire et de sa volonté sur un seul point, sur la pratique des bonnes œuvres, si pénibles qu'elles pussent lui paraître. »

La caisse d'épargne des bonnes œuvres.

Voici comment un sage anachorète engageait ses frères dans le désert à pratiquer fidèlement et avec une pieuse ardeur les bonnes œuvres : « Chaque fois que vous donnez une aumône par amour pour Dieu, que vous vous refusez un plaisir, que vous faites une mortification, un acte d'humilité et ainsi de suite par amour pour lui ; vous déposez une pièce de monnaie dans sa main et il les rassemble pour vous dans la caisse d'épargne du ciel ; un jour qu'il l'ouvrira sous vos yeux, vous y verrez briller des pièces d'or. Que de trésors vous vous serez amassés ! Quelle sera alors votre joie ! — Donc empressez-vous de réunir des trésors, tous les jours et à chaque moment ! »

Vendre cher et acheter à bon compte.

S. Augustin raconte au sujet d'un comédien que celui-ci avait un jour promis aux spectateurs de leur dire dans la comédie qui suivrait, ce que chacun d'eux désirait. L'affaire fit du bruit et attira la foule au théâtre le jour de la pièce désignée. Déjà avant l'heure toutes les places étaient occupées, car chacun voulait entendre l'accomplissement de la promesse mystérieuse ; tous attendaient avec une vive curiosité le moment ou l'acteur paraîtrait sur la scène. Enfin le voilà qui se montre et il dit : « Ce que chacun de vous désire? — *C'est de vendre cher et d'acheter à bon compte.* » Tous se sentirent frappés, car cette parole avait précisément atteint la partie faible de leur cœur ; cependant la réponse leur plut, et tous les spectateurs d'y applaudir chaudement.

Or, je sais où vous pouvez vendre très-cher et acheter à fort bon compte. Au moyen de légères œuvres de charité, achetez-vous beaucoup de grandes grâces dans la vie et à la mort, et la gloire éternelle dans le ciel. Malheureusement, combien n'en est-il pas qui vendent pour un rien et achè-

tent à un prix énorme! Oui, ils vendent tout; leur vie, leur santé, leur bonheur d'ici-bas, la paix de la vie, le calme de l'âme, l'espérance de l'éternité bienheureuse, l'âme immortelle et Dieu, oui, Dieu lui-même, et cela pour trois choses bien éphémères qui s'appellent : *la concupiscence des yeux, la concupiscence de la chair et l'orgueil de la vie;* — qui vendent tout pour acheter, au prix du plaisir d'un moment, un malheur infini pour le temps et pour l'éternité! — Donc, que celui qui a des oreilles écoute : « Vendre cher et acheter à bon compte. »

Comparaisons.

« L'abeille change la liqueur parfumée qu'elle a puisée dans le sein des fleurs en miel très-doux et très-agréable; c'est ce que produit la grâce divine quand l'homme l'a reçue au-dedans de lui; elle rend toutes nos œuvres agréables à Dieu et nous procure ainsi les récompenses et l'amour de Dieu. » (*S. Macaire.*)

« Lorsque le soleil se lève à l'horizon, non-seulement il fait perdre à la lune son éclat argenté, mais encore toutes les étoiles s'effacent et disparaissent, quoique nous ne puissions admirer assez leur lumière et leur beauté. Il en est de même de la grâce quand elle pénètre dans l'âme humaine; alors tout s'efface et s'obscurcit; ce que nous aimions auparavant, nous ne l'estimons plus: ce que nous admirions, nous ne le voyons plus, parce que sa grâce nous a éclairés. » (*S. Ambroise.*)

Ad 2) *Quelle est la cause des mérites ou de la valeur intérieure des bonnes œuvres que nous pratiquons en état de grâce?* — Réponse. La cause de la valeur de nos bonnes œuvres, se trouve dans *les mérites infinis de Jésus-Christ,* dont nous devenons les membres vivants par la grâce sanctifiante. C'est pourquoi il dit lui-même : « Je suis la vigne, et vous êtes les branches. Celui qui demeure en moi, et moi en lui, porte beaucoup de fruits, car sans moi vous ne pouvez rien faire. » (*S. Jean* 15, 5.) Que

peut en effet la branche sans la vigne? Et à qui revient conséquemment le mérite, quand la vigne porte des fruits, est-ce à la branche ou à la vigne? Ainsi toutes nos bonnes œuvres tirent leur mérite de *Jésus-Christ,* la vigne vivante, auquel ayant été unis, nous sommes devenus, de branches sauvages que nous étions auparavant, des branches ennoblies et fertiles ; c'est pourquoi le Concile de Trente rend grâces au Seigneur « dont la bonté envers les hommes est si grande, que *de ses dons il fait leurs mérites.* »

Que sont nos bonnes œuvres sans les mérites infinis de Jésus-Christ? (*Comparaison.*)

« Imaginez-vous que sous vos yeux se trouve un tas de fausses pièces de monnaie! de quelle utilité serait cet argent à un mendiant? — D'aucune! Il ne pourra s'en servir ni pour payer ses dettes, ni pour subvenir à ses besoins ; malgré cette grande quantité d'argent il n'en restera pas moins pauvre et misérable. — Et à quoi servent toutes les œuvres, quand même elles porteraient extérieurement l'empreinte de la vertu, si elles sont dépourvues des mérites de Jésus-Christ, qui seuls leur donnent toute leur valeur aux yeux de Dieu! Elles ressemblent à ces fausses pièces de monnaie, puisqu'elles ne peuvent servir ni à racheter le moindre péché, ni à acquérir la moindre félicité dans le ciel. Dans le monde, où l'on ne fait le plus souvent attention qu'aux apparences, qu'à l'extérieur, cette monnaie pourra peut-être valoir quelque chose, mais il n'en est pas de même devant Dieu qui, outre l'empreinte, fait encore attention à la valeur réelle (*Philotée.*)

Comparaison.

« De même qu'une bague de cuivre ou de bronze, est d'une grande valeur quand un diamant de prix y est enchâssé, valeur que lui donne non le métal dont elle est faite, mais la pierre qu'elle renferme ; de même nos bonnes œuvres nous procurent la vie éternelle, non parce qu'elles nous appartiennent, mais parce que nous les pratiquons en état de grâce,

et qu'elles contiennent les mérites de la passion et de la mort de Jésus-Christ. » (*Diez. Meritum.*)

(*Gr. Cat.* 24ᵉ *q.*)

Nécessité des bonnes œuvres. — Explication. Que tout chrétien est obligé de pratiquer des bonnes œuvres, voilà ce qui est hors de doute; car Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit lui-même : « Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits, sera coupé et jeté au feu. » (*S. Matth.* 3, 10.) C'est par les bonnes œuvres que nous devons mériter le ciel comme une récompense et l'obtenir comme une couronne. D'ailleurs la grâce sanctifiante ne peut se trouver ni demeurer en nous, si nous ne la manifestons extérieurement par de bonnes œuvres, si nous n'avons soin de la conserver et de la nourrir par leur moyen. Comme le feu se manifeste par la fumée ainsi la grâce sanctifiante doit se manifester par les bonnes œuvres; et si cette sainte flamme n'est pas entretenue par de bonnes œuvres, elle s'éteint.

Le Père Suarez

le prouve dans la comparaison suivante : « Le feu s'éteint si la chaleur ne le nourrit; la neige se fond sans la froidure qui en est l'aliment; l'air s'altère s'il est sans mouvement; l'eau se corrompt si elle croupit; l'herbe, les fruits et toutes les autres substances, si on les sépare de leurs qualités naturelles, se gâtent et finissent par dépérir complètement. C'est ainsi que *la grâce de Dieu*, que *la charité sans les bonnes œuvres*, qui sont ses qualités surnaturelles, par le moyen desquelles elle se soutient, se nourrit, se corrobore, se garantit de toute atteinte, et prend son accroissement, *finit par s'éteindre et périr*. C'est ainsi que cette âme malheureuse, en perdant la grâce de Dieu par sa nonchalante volonté, qui la tient dans une fatale indifférence pour les bonnes œuvres, se place dans un état extrêmement périlleux et risque son salut. (*Scaramelli. T. I, ch.* III.) — Nous devons en outre pratiquer aussi de bonnes œuvres, pour gagner le ciel; quiconque paraît de-

vant Dieu les mains vides, ne reçoit pas de lui la couronne de la vie. Qu'ils sont donc insensés ceux qui négligent ce devoir!

Le prince et le bouffon.

Un prince avait donné à son bouffon une canne en lui disant : « Si tu trouves un jour quelqu'un qui soit plus fou que toi, remets lui cette canne. » Quelques années plus tard le prince tomba malade et reçut la visite de son bouffon. Comme le malade lui dit qu'il allait bientôt le quitter, il lui demanda : « Et où veux-tu aller? » — « Dans l'autre monde ! » — « Quand en reviendras-tu? Sera-ce dans un mois? » — « Non. » — « Sera-ce dans une année? » — « Non plus. » — « Mais quand sera-ce donc? » — « Jamais. » — « Quelles provisions as-tu faites pour un si long voyage et pour demeurer dans le pays où tu vas? » — « Aucune. » — « Comment aucune? en ce cas, » répondit le bouffon, « prends ma canne! tu es sur le point de partir pour toujours, et tu n'a pas même songé aux moyens de vivre heureux dans l'autre monde d'où tu ne reviendras plus? allons, prends ma canne, car jusqu'ici je n'ai pas encore commis de folie pareille à celle-là. Avoue que tu es un plus grand fou que moi. »

(*Gr. Cat.* 25e-26e *q.*)

Des différentes espèces de bonnes œuvres.—Explication. Les bonnes œuvres que nous devons pratiquer sont principalement celles qui sont commandées à tout chrétien par les lois de Dieu et les préceptes de l'Eglise, et qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement des devoirs de notre état. L'Ecriture-Sainte nous en recommande spécialement trois qui sont : *la prière, le jeûne et l'aumône.* C'est pourquoi l'ange Raphaël dit à Tobie : « La prière unie au jeûne et à l'aumône vaut mieux que l'accumulation des trésors. » Par *prière* (1) nous entendons en général les œuvres de piété, par *jeûne* (2) les œuvres

(1) On en parle plus au long dans le traité de la *prière*.
(2) Voyez la 2e partie, page 442.

de mortification, et par *aumône* (1) les œuvres de la charité chrétienne.

(*Gr. Cat.* 27e-30e *q.*)

La bonne intention dans les bonnes œuvres. — Explication. Pour que nos bonnes œuvres soient méritoires, il ne suffit pas du reste que nous les fassions *dans l'amour de Dieu,* c'est-à-dire, en état de grâce, il faut encore que nous les fassions *par amour pour Dieu*, c'est-à-dire, dans une bonne intention, à savoir, *dans la vue de servir Dieu et de lui plaire.* — Cette bonne intention est l'affaire capitale dans nos bonnes œuvres, car par elle nous pouvons obtenir de Dieu de grandes récompenses même pour les moindres œuvres. On dit donc avec raison, que la bonne intention change le plomb en or. Au contraire, sans la bonne intention, les œuvres mêmes les plus éclatantes ne sont que du clinquant qui brille et fait du bruit, mais n'a aucune valeur réelle. Quiconque fait le bien sans une bonne intention, ressemble à une pomme très-belle à l'extérieur, mais piquée de vers à l'intérieur. Aussi le divin Sauveur énonce la haute valeur de la bonne intention par ces paroles : « Quiconque donnera à boire à l'un de ces plus petits, seulement un verre d'eau froide, en qualité de mon disciple, en vérité, je vous le dis, il ne perdra point sa récompense. » (*S. Matth.* 10, 42.) Puisque la bonne intention est d'une si grande importance, renouvelons-la souvent durant la journée, mais surtout le matin, et cela peut se faire en quelques mots, par exemple en disant : « Mon Seigneur et mon Dieu! tout pour votre plus grande gloire! » ou bien : « Seigneur, c'est par amour pour vous! » ou bien encore : « O mon Dieu! je vous offre toutes mes pensées, mes paroles et

(1) Voyez la 2e partie, page 44

mes actions; que toutes tendent à votre plus grande gloire! » etc., etc.

La pauvre veuve.

Le divin Sauveur nous montre dans un bel exemple cette vérité, que dans nos bonnes œuvres, ce qu'il y a de principal, c'est l'intention pure et la bonne volonté. — Un jour qu'il était assis vis-à-vis du trésor du temple, il regardait le peuple, jetant de l'argent dans le tronc et plusieurs riches en jetaient beaucoup. Une pauvre veuve, étant venue, y jeta deux très-petites pièces, de la valeur de deux deniers. Jésus, appelant à lui ses disciples, leur dit: « Je vous dis en vérité que cette pauvre veuve a mis plus dans le tronc que tous les autres, car ils ont apporté ce qu'ils avaient de superflu, mais elle a donné de son indigence tout ce qu'elle avait et tout ce qui la faisait vivre. » (*S. Marc.* 12, 41, 44.)

L'ange et l'anachorète.

« Hélas! que faire pour me sauver? Si du moins je savais, pauvre ignorant que je suis, ce que je dois pratiquer pour plaire à Dieu et procurer le salut à mon âme! » Telles étaient les lamentations que poussait nuit et jour un anachorète dans le désert, et cette inquiétude continuelle le fit maigrir affreusement. Un ange lui apparut enfin et l'invita à le suivre. Il se leva aussitôt et suivit la direction que prit le messager céleste. Or, ils arrivèrent près d'une simple cabane; une jeune servante, pauvrement habillée mais d'un extérieur affable, balayait, d'un air joyeux, le sol malpropre de la misérable demeure, tout en chantant gaiement cette chanson:

Ce que je fais, ce que je pense,
Je te l'offre, ô Dieu de bonté,
Avec joie et reconnaissance,
Pour le temps et l'éternité.

Ils allèrent plus loin, et entrèrent dans une vaste et majestueuse église. Un prédicateur distingué y annonçait du haut de l'ambon la parole de Dieu à un auditoire qui remplissait toutes les nefs, avec une force et une onction qui

étonnait tout le monde; il faisait couler les larmes d'un grand nombre et réveillait dans les cœurs le repentir et l'amour de la vertu. Le prédicateur descendit de la chaire et passa fièrement devant nos deux pélerins, de manière qu'on ne put voir que trop bien combien il était entiché de son talent oratoire et quelles étaient ses prétentions d'esprit. — Alors l'ange éleva la voix et dit: « Que vous en semble, mon ami? Qui de cette pauvre petite servante ou de ce grand prédicateur a fait davantage aux yeux de Dieu? » — L'anachorète répondit aussitôt: « Quant à cela, il n'y a pas de doute, c'est bien ce prédicateur distingué. » — « Vous vous trompez grandement, mon fils? » dit l'ange; « car Dieu fait attention avant tout à la bonne intention, il voit si elle est pure et désintéressée; c'est par elle que toutes nos actions deviennent agréables à Dieu et que nous devenons saints. Gravez bien ceci dans votre cœur! Vivez et agissez en conséquence! »

Les dons réciproques.

Un pauvre campagnard rencontra un jour Artaxercès, roi des Perses. Or, il était dans les coutumes du pays, que quiconque s'approchait du roi, devait lui offrir un présent; mais le pauvre n'avait rien qu'il pût donner. Alors il puisa dans le creux de sa main un peu d'eau qu'il tendit au souverain; celui-ci satisfait d'un don présenté d'aussi bon cœur, lui fit remettre, dans sa largesse royale, un plat d'or avec mille pièces du même métal, par réprocité.

De nos jours encore brille à Padoue une famille noble du nom de Montagnani, qui, d'après le récit d'un historien padouan, dut sa noblesse à la circonstance suivante. Au temps de l'empereur Henri IV (vers l'an 1102), son épouse Berthe passa par Montagnana, village situé à une journée de marche de Padoue. Une pauvre paysanne de l'endroit accourut et offrit à l'impératrice une pelote du fil le plus fin qu'elle avait filé elle-même, n'ayant rien de meilleur à présenter à son altesse; or, ce don d'un amour simple et naïf agréa plus à Berthe que les présents les plus précieux qu'on eût pu lui

offrir. En retour, elle accorda à la paysanne autant d'étendue de terrain qu'elle pouvait circonscrire au moyen de sa pelote de fil, et c'est d'elle que descend la noble maison des Montagnani. — C'est ainsi que le moindre don, la plus légère bonne œuvre, faite dans une intention pure et avec une bonne volonté, plaît au Seigneur, et il la récompense plus qu'abondamment.

Comparaisons.

« Il n'y a que les œuvres faites pour Dieu, qui soient bonnes et qui méritent d'être conservées dans le trésor de Dieu, comme des pièces d'or ayant cours... » On peut pratiquer des œuvres ordinaires d'une manière extraordinaire, lorsque l'intention, avec laquelle on les pratique est pure et quand on désire vivement de plaire par là à Dieu. — Plusieurs mangent beaucoup et n'en sont pas moins maigres et chetifs ; d'autres, au contraire, mangent peu, et s'en trouvent bien portants et forts, parce qu'ils ont un bon estomac qui digère tout, et conséquemment tout leur profite bien. C'est ainsi qu'il y a des gens qui font chaque jour une foule de bonnes œuvres, sans croître en charité, parce qu'ils les font avec une certaine tiédeur, plutôt par un penchant naturel que par un zèle surnaturel. D'autres, au contraire, font des œuvres légères, qu'ils sanctifient par une intention pure, et par là ils croissent extraordinairement en perfection. » (*S. François de Sales.*)

« On estime la valeur de l'œuvre d'après l'intention ou le dessein, comme on juge de la beauté du corps par le visage. » (*S. Bernard.*)

« Celui qui pratique de bonnes œuvres pour plaire aux hommes, ressemble à quelqu'un qui puise sans cesse de l'eau qu'il verse dans un vase troué. » (*S. Arsène.*)

« Un petit morceau de papier, n'a aucune valeur ; mais quand le roi y oppose sa signature et son sceau, il est d'une grande importance. Ainsi, bien des actions eussent été insignifiantes, si en les faisant, on n'avait eu pour intention la gloire de Dieu. » (*Lohner. Biblioth.*)

« La bonne volonté est la parole qui seule donne à nos actions et à nos sentiments une véritable valeur. » (*Munch.*)

« Le laboureur ne répand pas la semence dans les champs afin que les passants puissent la voir, mais afin de recueillir des fruits au temps de la moisson. C'est ainsi que l'homme ne doit point pratiquer les bonnes œuvres pour être vu des autres et attirer leurs éloges, (comme le fait l'orgueilleux.) mais par amour pour Dieu, afin d'obtenir de lui une récompense. » (*S. Chrysostôme.*)

(*Gr. Cat.* 31e-32e *q.*)

Moyens d'obtenir les grâces. — *Explication.* De tout ce qui nous venons de dire il est facile de conclure que la possession de la grâce divine est et doit être pour nous tous la possession la plus grande et la plus salutaire; mais chacun se demandera : Quels moyens devons nous surtout employer pour obtenir la grâce? A cette question notre catéchisme répond : ce sont *les sacrements et la prière*. Oui ce sont eux qui nous procurent cette grâce, l'entretiennent en nous et la conservent; voilà pourquoi les saints ont prié avec tant d'ardeur et se sont approchés si souvent des sacrements. Néanmoins ces deux moyens ne nous procurent pas la grâce de la même manière et dans la même mesure; car 1) les sacrements produisent en nous la grâce, tandis que la prière nous les obtient; 2) par les sacrements nous n'obtenons que les grâces pour les quelles ils ont été institués; tandis que par la prière nous obtenons des grâces de toute espèce, excepté celles qu'on ne peut recevoir qu'au moyen des sacrements. — C'est de ces moyens d'obtenir les grâces, des *sacrements* et *de la prière* que nous allons traiter plus au long.

Pratique. Voulez-vous obtenir et conserver la grâce sanctifiante, le plus précieux de tous les trésors, mettez surtout en pratique les trois points suivants.

1) *Evitez le péché* et tout *attachement criminel* au monde, à ses plaisirs et à ses biens! Il ne peut être uni à Jésus-Christ, celui qui tient au péché et fait cause commune avec les enfants du monde. Et cependant combien grand est le nombre de ceux qui perdent en riant la grâce sanctifiante et leur éternité bienheureuse, parce qu'ils s'attachent au monde et au péché.

Pourquoi en est-il tant qui ne veulent pas se revêtir de la robe de la grâce sanctifiante?

Le fameux conquérant de l'empire Indo-Mongol, Aureng-Zeb, malgré toutes les contrées qu'il avait soumises à son sceptre, était descendu tout d'un coup si bas, qu'il n'était plus en état de couvrir ses dépenses. Afin de remplir son trésor, il recourut à un étrange expédient. Il fit venir tous les derviches du royaume; c'étaient des hommes qui vivaient grossièrement, mais qui aux yeux des mahométans passaient pour des saints. Tous furent invités à un grand banquet dans sa cour de Dellhi. Il ne négligea point d'observer l'ancienne coutume qui consistait à faire présent à tous les invités de nouveaux cafetans ou de vêtements d'honneur, en signe de bienvenue. Mais les derviches au lieu de manifester de la joie pour ce bienfait, opposèrent de la résistance et se plaignirent amèrement quand ils durent déposer leurs manteaux usés, et on dut recourir à la violence pour les obliger à ce changement. Cependant on n'ignorait pas la cause de cette opposition opiniâtre, c'est qu'ils portaient soigneusement cousue dans leurs misérables haillons une multitude de pièces d'or, et c'était à celles-ci que le malin Aureng-Zeb faisait la chasse. — Il n'est guère difficile de reconnaître dans cette image les sentiments de certains chrétiens qui n'ont que de l'ingratitude et se montrent revêches quand il s'agit pour eux de se revêtir de la glorieuse robe de la justification et de la sainteté, que leur présente le Sauveur. A tous sont adressés ces mots : « revêtez-vous de l'homme nouveau qui a été créé à l'image de Dieu, dans la véritable jus-

tice et la pureté ; » mais pour se revêtir de ce vêtement de lumière, il faut qu'ils se dépouillent de celui du vieil homme. Et voilà contre quoi ils se révoltent ; si misérable que soit ce vêtement de leur état de péché, ils ne veulent point le quitter, parce qu'il cache au-dedans de lui les trésors terrestres, les biens trompeurs dont leurs passions et leurs désirs se sont couverts. (*Veith. Homélies. T. VII.*)

2) *Priez assidûment, recevez souvent les sacrements, pratiquez de bonnes œuvres !* Par là vous conserverez et vous augmenterez en vous la grâce de Dieu ; par là vous vous montrerez encore extérieurement que la grâce sanctifiante habite en vous.

S. Jean Climaque

le raconte dans la comparaison qui suit : « L'homme qui porte sur lui des objets odoriférants, fera bientôt connaître à ceux qui l'entourent, qu'il porte ces parfums sur lui, quand même il ne voudrait pas être connu ; ainsi celui qui possède la grâce de Dieu, le fait voir bientôt, aussi bien par ses paroles que par ses œuvres. »

3) *Ne vous orgueillissez pas des grâces que Dieu vous a accordées !* Humiliez-vous, remerciez et louez plutôt la bonté et l'amour de Dieu qui a fait de si grandes choses en vous ! Car Dieu ne donne sa grâce qu'aux humbles et résiste aux superbes.

Le solitaire orgueilleux.

Nous lisons dans la vie de S. Pacôme et de S. Palémon, qu'un solitaire était favorisé du don des miracles et allait jusqu'à marcher sur les charbons ardents. Mais ces faveurs extraordinaires lui inspirèrent tant d'orgueil, qu'il méprisa ses compagnons du désert et se regarda lui-même comme un grand saint. S. Palémon lui reprocha souvent en termes sevères sa ridicule vanité et l'engagea à devenir humble. Mais tous ses avis paternels demeurèrent vains ; le solitaire ne fit

que devenir plus orgueilleux, et finit par tomber dans des péchés infâmes, auxquels succéda une mort misérable.

Comparaison.

« Un serviteur qui fait les affaires de son maître, et s'en vante devant lui, quand il les a terminées, ne sera guères estimé de lui ; le serviteur au contraire qui exécute ponctuellement les devoirs qu'on lui a prescrits, et ne s'en fait pas gloire ridiculement, sera en estime auprès de son maître. Il en est de même de nous autres hommes, relativement à nos bonnes œuvres ; en avons nous de l'orgueil, Dieu ne nous estimera guères ; sommes-nous au contraire modestes, Dieu nous aimera et nous honorera. » (*S. Chrysostôme.*)

DES SACREMENTS.

(*Gr. Cat.* 1e-2e *q.*)

Définition générale des sacrements. — Explication. Un sacrement est un signe sensible institué par Jésus-Christ pour communiquer à nos âmes la grâce invisible et les sanctifier. — Le mot *sacrement,* en latin *sacramentum* vient de *sacra mens* (sens sacré) ; il fut employé par les écrivains de l'ancienne Rome pour exprimer les choses et les actes aux quels on attachait une signification sainte ou pour lesquels on avait un grand respect, ainsi le mot *sacramentum* exprimait tantôt le *serment* que les soldats prêtaient sur les étendards, tantôt le *gage* que les parties adverses déposaient dans un lieu saint jusqu'à ce qu'il eût été décidé qui avait raison. Mais par le mot de *sacramentum* les écrivains ecclésiastiques entendent un *mystère*, et l'Eglise a conservé cette signification. Les sacrements s'appellent *mystères* parce qu'ils contiennent tous quelque chose de *mystérieux*, et parce qu'aux premiers siècles de l'Eglise, on les tenait *cachés* aux païens « afin de ne pas jeter les choses saintes aux chiens. » Mais ordinairement dans le sens de l'Eglise, on entend par sacrement, un *signe sensible institué par Jésus-*

Christ etc. (voyez ci-dessus.) Conséquemment trois choses sont requises pour un sacrement : 1) un *signe sensible,* c'est-à-dire quelque chose qui tombe sous les sens, par exemple la *matière* que l'on voit, les *paroles* que l'on entend. 2) *une grâce invisible,* c'est-à-dire une opération intérieure, surnaturelle qui est jointe à ce signe sensible, d'où vient qu'on appelle aussi ce signe, un signe *efficace, productif,* parce que non-seulement il *indique* la grâce, mais la produit réellement quand on est bien disposé. Le soleil, par exemple, est également un signe efficace, parce qu'il n'annonce pas seulement le jour, mais qu'il le produit. 3) *leur institution par Jésus-Christ,* c'est-à-dire que le sacrement doit venir de Jésus-Christ et l'avoir pour auteur.

(*Gr. Cat.* 5e *q.*)

Raisons pour lesquelles Jésus-Christ a institué des signes sensibles. Notre Seigneur afin de nous communiquer ses grâces a institué des signes sensibles, surtout pour les trois raisons suivantes. 1) Afin que nous eussions un gage visible de la grâce spirituelle invisible, et que l'homme qui perçoit par les sens, pût savoir quand il reçoit la grâce. Si nous étions de purs esprits, Dieu n'eût pas eu besoin de rattacher ses grâces à des signes sensibles. « Si l'homme n'avait pas eu de corps, dit S. Chrysostôme, Dieu lui eût communiqué ses dons simplement, sans intermédiaire, (sans signes sensibles), mais puisque l'âme est unie au corps, il lui communique ce qui est insensible d'une manière sensible. » (*Hom.* 6. *ad pop.*) D'ailleurs le divin Sauveur s'est servi plus d'une fois de ces signes extérieurs pour distribuer ses bienfaits spirituels et corporels ; ainsi, par exemple, quand il communiqua le Saint-Esprit à ses apôtres, *il souffla sur eux.* (*S. Jean.* 20, 22.); quand il guérit l'aveugle-né il

cracha à terre, fit de la boue au moyen de sa salive, et étendit ce mélange sur les yeux (*S. Jean.* 9. 6.); quand il guérit le sourd-muet, il lui mit le doigt dans les oreilles et toucha sa langue au moyen d'un peu de salive, puis leva les yeux au ciel, et soupira en disant : « Epheta, ouvre-toi! »(*S. Marc.* 7, 33-34.) etc. 2) *Afin que nous manifestassions, par la participation à ces signes sensibles, notre union avec la seule Eglise de Jésus-Christ.* « Les hommes ne peuvent former de société religieuse, » dit S. Augustin, « s'ils ne sont unis entre eux par des caractères connus, distinctifs, et par des sacrements sensibles. » (*Contra Faust.* 1, 19. *cap.* 11.) 3) Afin qu'ils nous expriment *d'une manière symbolique les opérations intérieures de la grâce produites par les sacrements.* Et en effet, combien tous ces signes extérieurs choisis pour chaque sacrement ne sont-ils pas propres à signifier chaque espèce de grâce que nous y recevons! L'eau dans le Baptême est le symbole expressif de la purification intérieure de notre âme qui est lavée de toutes les souillures du péché; l'huile, dans la Confirmation, est le symbole de la force que l'on y reçoit pour rester ferme dans la foi et dans la vertu; le pain dans la sainte Eucharistie est le symbole de la nourriture de l'âme; la confession des péchés et les paroles de l'absolution sont, dans le sacrement de Pénitence un symbole de la rémission de nos fautes; dans l'Extrême-Onction, les onctions que l'on fait au corps mourant, sont le symbole de la force intérieure communiquée au malade, pour triompher, à sa dernière heure, des tentations du démon et offrir avec résignation le sacrifice de la vie à Dieu; l'imposition des mains, l'insufflation, l'attouchement des vases sacrés dans le sacrement de l'Ordre, tout cela est le symbole de la consécration intérieure au service des autels et à l'administration des sacrements; l'union des mains, le consente-

ment mutuel exprimé par les époux dans le sacrement de Mariage, l'étole dont on entoure leurs mains sont un symbole de l'union sainte, de l'amour et de la fidélité, pour lesquelles Dieu donne sa grâce et sa bénédiction aux nouveaux époux dans l'état souvent si pénible du mariage.

Comparaison.

« Le noyau et les écales sont deux choses bien différentes. Les écales y sont à cause du noyau ; quiconque voit les écales s'attend à y trouver renfermé quelque noyau ; on voit celles-là, mais on n'aperçoit pas celui-ci. C'est ainsi que Jésus-Christ en a agi avec le noyau précieux de la grâce ; il l'a renfermé dans des signes sensibles comme dans une écale. Quiconque veut avoir le noyau, doit prendre l'écale. » (*Faber.*)

(*Gr. Cat.* 4e 5e *q.*)

Des effets des sacrements.—Explication. Dans les sacrements, les signes sensibles, ainsi que nous l'avons dit, n'indiquent pas seulement la grâce, mais ils produisent encore la grâce qu'ils indiquent, pourvu que de notre côté nous n'y mettions pas d'obstacles, et c'est pourquoi on les appelles signes *efficaces* ou *efficients*. Cette grâce, selon les paroles du Concile de Trente, consiste en ceci : « C'est que toute vraie justice commence par elle, ou, qu'une fois commencée cette justice augmente, ou, si elle a été perdue, qu'elle est rétablie par la grâce. » Conséquemment l'effet général de tous les sacrements est : 1) *la communication ou l'augmentation de la grâce sanctifiante.* Cette grâce sanctifiante, l'homme la reçoit d'abord par le baptême ; s'il a eu le malheur de la perdre par un péché grave, il la récupère par le sacrement de Pénitence. Si au contraire l'homme a eu le bonheur de ne pas perdre depuis son baptême la grâce sanctifiante, ou s'il l'a récupérée par la pénitence, cette grâce s'augmente

par un autre sacrement qu'il reçoit ; alors s'opère en lui ce que le Fils de Dieu déclare dans l'Apocalypse :« Celui qui est saint, deviendra encore plus saint. » Par cette augmentation de la grâce sanctifiante, l'homme est élevé à une dignité spirituelle plus grande, plus sublime ; la noblesse de son âme s'accroît et sa beauté intérieure gagne en gloire et en clarté céleste. 2) Outre la communication de la grâce sanctifiante ou son augmentation, nous recevons encore dans chaque sacrement une *grâce spéciale* qu'on appelle *grâce sacramentelle*, c'est-à-dire, une grâce qui correspond au but particulier et immédiat de chaque sacrement, qui est propre à chaque sacrement en particulier, et qui est donnée afin d'atteindre par son moyen, le but particulier et la fin de chaque sacrement. C'est ce que nous expliquerons quand nous parlerons de chaque sacrement en particulier.

Corneille le centurion romain et l'ange de Dieu.

Le centurion romain, Corneille, qui adorait un seul Dieu, qui priait beaucoup et distribuait d'abondantes aumônes, vit manifestement dans une vision un ange de Dieu qui lui dit: « Tes prières et tes aumônes sont montées en présence de Dieu ; fais venir de Joppé Simon-Pierre, qui te dira ce qu'il faut que tu fasses. » Pierre vint, prêcha Jésus crucifié et ressuscité, le sauveur et le juge du monde, au nom duquel ceux qui croient obtiennent la rémission des péchés. (*Act. des Apôt.* 10.) C'est ainsi que, lorsque le ministre des sacrements fait les cérémonies saintes, et prononce avec respect les paroles sacrées sur nous, l'Esprit-Saint descend sur nous, c'est-à-dire, que la grâce sanctifiante et toutes les grâces spéciales, que chaque sacrement produit dans l'âme de ceux qui les reçoivent dignement, nous sont communiquées.

Comparaison.

« Les divins sacrements ressemblent à une belle prairie.

Vous pouvez y cueillir une fleur nouvelle qui donne un excellent parfum pour la résurrection; vous pouvez y cueillir un lis où apparaît la gloire de l'éternité. Vous pouvez y cueillir une rose, à savoir le sang du Seigneur : Oui, dans cette prairie, le troupeau se nourrit de son Dieu lui-même. » (*S. Ambroise*).

De la réception des sacrements. — Explication. Les sacrements produisent seulement en nous ces grâces dont il vient d'être question, lorsque nous les recevons *dignement* et avec une *due préparation*, c'est-à-dire quand nous nous éprouvons nous-mêmes et que nous écartons d'un côté tous les obstacles qui s'opposent à l'efficacité des sacrements, et que, d'un autre côté, nous employons fidèlement tous les avantages d'une parfaite préparation. Nous devons toujours recevoir les sacrements avec une foi vive, une espérance ferme, une charité brûlante, avec une grande dévotion intérieure et extérieure; car « ce qui est saint, doit être aussi traité saintement. » — « Il n'y a que celui qui est digne et bien préparé, » dit S. Bernard, « qui reçoive la chose du sacrement; car le sacrement sans la chose (sans l'opération de la grâce) est la mort pour celui qui le reçoit. » Malheur donc à celui qui reçoit indignement un sacrement! Il commet un péché grave, un sacrilége; ce qui devrait servir à son salut, sert à sa perte. En effet, lorsqu'on met des aliments dans la bouche d'un cadavre, lui rendront-ils la vie? Nullement; ils se changeront au contraire en vers qui rongeront le cadavre, plutôt que de le rendre vivant. La même chose se passe pour l'âme qui reçoit sans préparation convenable et d'une manière indigne les sacrements.

La réception indigne des sacrements.

S. Jean Damascène disait : « Un très-grand crime dans les chrétiens, un crime qui attire sur eux d'affreux châtiments, c'est de recevoir indignement les sacrements. Leurs profa-

nateurs épuiseront, pendant l'éternité, le calice des vengeances divines. » — Un moribond, qui avait eu le malheur de faire des communions sacriléges, crut voir le démon s'approcher de lui et entendit ces paroles : « Parce que tu as communié indignement, tu recevras aujourd'hui la communion de ma main. » Le malheureux s'écria alors, plein de désespoir: « La vengeance de Dieu est sur moi, la vengeance de Dieu est sur moi! » Il mourut en prononçant ces mots. (*Heureuse année.*)

(*Gr. Cat.* 8e *q.*)

Du ministre des sacrements. — Explication. Pour la *validité* des sacrements, il est requis de la part du ministre d'avoir au moins l'intention de faire ce que fait l'Eglise. Ainsi, pour la validité des sacrements, la piété ni même la foi n'est pas exigée du côté du ministre, car l'efficacité, la vertu des sacrements ne dépend pas de la dignité ou de l'indignité de celui qui les administre; c'est que les sacrements tirent leur vertu, non de celui qui les confère, mais des mérites de Jésus-Christ, qui les a institués; quoique conférés par un ministre indigne, ils sont valides et opèrent leur effet; « car celui qui plante n'est rien, non plus celui qui arrose, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement. » (1 *Epît. aux Cor.* 3, 7.) « La vie coupable du prêtre, » dit S. Chrysostôme, « n'affaiblit point la valeur du sacrement, » et S. Augustin écrit: « Les sacrements ne sont ni plus vrais, ni plus saints, parce qu'ils sont conférés par un ministre plus pieux que d'autres; car ils sont vrais et saints en et par eux-mêmes à cause de la véracité et de la sainteté de Dieu dont ils sont la propriété. » — « C'est pourquoi ceux qui avaient été baptisés par Judas, n'ont pas été rebaptisés; car lorsque Judas baptisait, c'était le Baptême de Jésus-Christ et non le sien qu'il conférait. »

Comparaisons.

« Qu'importe si le présent que vous fait votre roi, vous est remis par un serviteur digne ou indigne! »

« La bonne semence germe, pousse et produit des fruits, que le laboureur l'ait répandu avec des mains propres ou malpropres. » (*S. Augustin.*)

« Une pièce d'or dans la main d'un méchant vaut autant que dans la main d'un homme vertueux. »

(*Gr. Cat.* 9e *q.*)

De l'auteur des sacrements. — *Explication.* Les sacrements ont leur principe en Dieu; c'est pourquoi ce sont des signes institués par Dieu, c'est-à-dire qu'ils ont été établis et institués, non par l'Eglise ou par les hommes, mais par *Jésus-Christ.* Les sacrements, comme il a été dit, sont des *signes extérieurs* qui produisent la grâce et la sanctification. Or, quel autre que Dieu est capable d'attacher à un signe matériel une grâce spirituelle? Les sacrements nous communiquent et la grâce sanctifiante et d'autres grâces. Or, qui est capable de nous donner ces grâces? Ce n'est que celui qui les possède, Dieu; il est le Dieu des grâces. « Toute grâce excellente, tout don parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières. » (*Epît. de S. Jacques* 1, 17.) — Les sacrements sont des moyens de salut contre le péché, des moyens pour obtenir la sanctification intérieure. Mais « qui peut rendre pur celui qui a été conçu d'une source impure? N'est-ce pas vous seul, ô Dieu? » s'écriait autrefois le prophète Job. (14, 4.) Ainsi c'est Dieu, Jésus-Christ qui seul est l'auteur des sacrements, puisque *Dieu seul peut donner à un signe extérieur la vertu de produire la grâce et la sanctification.* Aussi S. Ambroise a dit : « Quel est l'auteur des sacrements, sinon Jésus-Christ? N'est-ce pas du ciel que nous les avons reçus? » (*De Sacr. Lib.* 4, *cap.* 4.)

Les sept plantes. (Parabole.)

Dans certaine contrée vivait un médecin qui jouissait d'une grande réputation à cause de son habileté et de sa charité pour le prochain. Or, le pays qu'il habitait était d'une vaste étendue et une multitude de malades gémissaient dans les villes et les villages. Il s'en trouvait qui étaient incurables, et d'autres qui, après avoir été guéris, retombaient quelque temps après dans leur ancienne maladie. Beaucoup d'autres médecins employaient tous les moyens pour les guérir, mais leurs prescriptions étaient impuissantes contre les fièvres pernicieuses. Alors le médecin habile et compatissant se rendit dans les tristes demeures des malheureux infirmes et la vue de leurs misères et de leurs souffrances fit saigner son cœur. Voilà qu'il prépara sept plantes qu'il prescrivit aux malades, leur disant de les employer selon la nature du mal dont ils étaient attaqués. Elles furent très-salutaires à tous ceux qui s'en servaient exactement, mais ceux qui n'en voulaient point ou s'en servaient mal, moururent. Quand les habitants d'autres pays eurent entendu parler de cet excellent médecin, ils le prièrent de venir aussi chez eux, et ce noble bienfaiteur de l'humanité, répondant à leur appel, leur porta également les sept plantes bienfaisantes, les consola et les guérit. Et une multitude d'infortunés usèrent de ces médicaments et louèrent hautement celui qui les avait sauvés de la mort et du tombeau, et l'on se souviendra toujours avec amour et reconnaissance du médecin bienfaisant et de ses sept plantes salutaires. Or, ce médecin quel est-il? C'est *Jésus-Christ*. Son habileté et sa gloire, ce sont ses miracles et sa charité. Ce grand pays c'est la terre avec toutes ses douleurs et ses peines; les malades sont la figure de ceux que l'ignorance égare et des pécheurs volontaires; quant aux sept plantes, elles signifient les *sept sacrements* de notre sainte religion; par les autres médecins dont il est parlé, on entend les sages, les philosophes de l'antiquité qui voulaient enseigner la vraie science de la connaissance de Dieu et du salut, mais ne s'y prenaient pas selon le sens de

l'Evangile. Les étrangers de tous les pays représentent ces peuples innombrables qui, dans la suite des siècles, se sont réjouis et se réjouiront encore d'avoir reçu la doctrine de Jésus-Christ et de ses moyens de salut. (*Philothée, 5e année.*)

(*Gr. Cat.* 10e-11e *q.*)

Du nombre des sacrements. — Explication. Jésus-Christ a institué sept sacrements, ni plus ni moins, ce sont : 1) le Baptême, 2) la Confirmation, 3) l'Eucharistie, 4) la Pénitence, 5) l'Extrême-Onction, 6) l'Ordre et 7) le Mariage. « Tous nos besoins dans l'ordre de la grâce, comme dans l'ordre de la nature, » dit S. Thomas d'Aquin, « sont au nombre de sept, et c'est pour cela que Jésus-Christ a voulu établir *sept* sacrements, ni plus ni moins, puisqu'il en fallait précisément autant pour subvenir aux besoins qu'éprouve toute l'Eglise, aussi bien que chacun de ses membres. » Car de même que l'homme pour avoir la vie de la nature doit naître d'abord, puis croît, se fortifie par la nature, etc., de même l'homme 1) dans le Baptême naît à la vie surnaturelle, puis il reçoit 2) dans la Confirmation la force et la croissance, 3) dans l'Eucharistie une nourriture divine, 4) dans la Pénitence le rétablissement de sa santé perdue par le péché, 5) dans l'Extrême-Onction de la force et du courage pour le dernier combat de la vie; 6) au moyen du sacrement de l'Ordre se transmet le pouvoir d'administrer les moyens d'acquérir les grâces nécessaires à la vie surnaturelle, et 7) par le sacrement de Mariage, l'union entre l'homme et la femme est sanctifiée, afin qu'ils vivent saintement et élèvent leurs enfants pour une vie sainte et ainsi pour la vie éternelle.

Nous prouvons qu'il y a sept sacrements : 1) *par l'Ecriture-Sainte.* Sans doute, il n'est pas exprimé en toutes lettres qu'il y a sept sacraments, mais il n'y est pas exprimé non plus qu'il n'y en a que deux ou trois, comme

les hérétiques voudraient l'admettre. Ainsi dans l'Ecriture on ne trouve pas non plus le mot de *Trinité;* mais qui oserait dire que le dogme de la Sainte-Trinité n'est pas fondé sur l'Ecriture-Sainte parce que cette expression ne s'y rencontre pas? Il suffit que ce qui est compris sous le nom de Trinité s'y trouve clairement indiqué. Il faut raisonner de la même manière pour les sacrements. Il ne s'agit pas ici du nom mais bien de la chose; or, la chose même nous la trouvons exprimée en termes clairs dans l'Ecriture-Sainte, comme nous le montrerons quand nous parlerons de chaque sacrement en détail. D'ailleurs, dans l'ancien Testament même nous trouvons maintes allusions au *nombre sept* qui compose les sacrements.

Figures et comparaisons de l'ancien Testament sur le nombre sept des sacrements.

Le nombre des sacrements et leur haute valeur nous est indiquée dans l'ancien Testament par plusieurs figures et comparaisons. Ce sont *les sept épis* que Pharaon aperçut en songe sur leurs tiges, et qui lui parurent si pleins et si beaux. (*Gen.* 41, 22.) C'est ainsi que les sept sacrements sont sortis de la tige de Jessé, du descendant de David, de Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de la grâce et de la sanctification; pleins de toute grâce, souverainement beaux, l'ornement, la gloire, la consolation de l'Eglise catholique, annonçant la richesse et l'abondance dans le royaume de Dieu sur la terre, la richesse en vertus et en bonnes œuvres pratiquées par les fidèles qu'ils nourrissent, l'abondance des mérites qu'ils communiquent. — Ce sont *les sept lampes* que le prophète Zacharie (4, 2.) vit sur un candelabre d'or, surmonté d'un vase d'où l'huile s'épanchait par sept canaux dans les lampes pour entretenir leur lumière. C'est ainsi que de Jésus, l'oint du Seigneur, découle l'huile de la grâce dans les sacrements, au moyen desquels nous sommes nourris et fortifiés de l'huile des dons célestes, et éclairés de la lumière du

Saint-Esprit. — Ce sont *les sept colonnes*, sur lesquelles, comme il est dit dans les Proverbes de Salomon (9.), est bâtie la demeure de la Sagesse. C'est ainsi que les sacrements sont les colonnes sur lesquelles repose l'Eglise de Dieu, bâtie sur le rocher inébranlable de Pierre, les colonnes qui soutiennent notre faiblesse et sur lesquelles s'élève la demeure céleste de la Sagesse. Ce sont *les sept purifications* au moyen desquelles Naaman devait se guérir de sa lèpre dans le Jourdain. (4 *Liv. des Rois*, 5.) C'est ainsi que les sacrements servent aussi à nous purifier de la lèpre des péchés mortels et véniels. — Ce sont *les sept trompettes*, au moyen desquelles les enfants d'Israël annonçaient l'année du Jubilé, en souvenir de leur retour dans la patrie dont ils avaient été exilés. C'est ainsi que les sacrements annoncent aux fidèles le temps de grâce que Jésus-Christ leur a ramené et pendant lequel nous obtenons de nouveau le titre d'enfants de Dieu et le droit d'entrer dans la céleste patrie. — Ce sont *les sept étoiles* que S. Jean dans son Apocalypse vit briller dans la main droite du Fils de l'homme et qui ne figuraient pas seulement le diadème de l'Eglise, son épouse, mais encore les sacrements, puisqu'ils sont l'ornement de l'Eglise catholique et les étoiles étincelantes au milieu de la nuit de ce pèlerinage terrestre, pour nous montrer le chemin du ciel, et orner notre âme elle-même d'un éclat surnaturel. — Ce sont *les sept sceaux* qui fermaient le livre de vie que S. Jean aperçut à la droite de celui qui était assis sur le trône. (*Apoc.* 5, 1.) Personne ne pouvait ouvrir ce sceau que l'Agneau qui était comme immolé, Jésus le Fils de Dieu. C'est ainsi que Jésus-Christ, par les sacrements, qui ferment le livre de la vie éternelle, puisque nous ne pouvons parvenir à la justification que par eux, nous ouvre un trésor de grâces et l'entrée auprès de son Père dans les cieux.

(Voyez les instructions du Dr Massl.)

Nous prouvons encore qu'il y a sept sacrements : 2) par la doctrine unanime des SS. Pères, dans les écrits desquels, (comme chez Tertulien et chez S. Augustin,)

nous trouvons clairement indiqués les sept sacrements; enfin 3) *par l'enseignement constant de l'Eglise catholique*, « qui est le fondement et la colonne de la vérité. » (1 *Epît. à Tim.* 3, 15.) Dès le commencement elle a enseigné qu'il y a sept sacrements, et elle s'est toujours déclarée contre toutes les fausses doctrines que les hérésiarques voulaient introduire, touchant l'un ou l'autre sacrement. Aussi les Russes, les Grecs et toutes les autres sectes qui se séparèrent de l'Eglise dans les premiers siècles, ont sept sacrements; preuve évidente que la doctrine touchant les sept sacrements est aussi ancienne que l'Eglise elle-même.

Le maintien des sept sacrements.

L'Eglise grecque, dont le patriarche habite Constantinople et qui, au quatorzième siècle, s'est séparée de l'Eglise romaine, n'a jamais reproché à celle-ci, quoiqu'elle l'attaque avec une haine implacable, d'enseigner dans les sept sacrements quelque chose qui fut contraire à l'Ecriture-Sainte ou non fondé sur la foi de la tradition apostolique, ou de s'être écartée en quoique ce soit de la doctrine des sept sacrements à laquelle l'Eglise grecque resta toujours fidèle. Bien plus, le patriarche de Constantinople, Nicéphore, repoussa énergiquement la confession d'Augsbourg qui lui avait été envoyée par les théologiens de Wittemberg. Lorsque Calvin, à force de ruses et d'astuce, eut engagé le patriarche grec, Cyrille Lukaris, à revoquer en doute cinq sacrements et de n'en laisser valoir que deux, à savoir le baptême et la cène, tout le clergé grec se réunit dans un concile (1642) et déclara « que la tradition de la foi la plus ancienne enseigne que les cinq sacrements revoqués en doute et suprimés par Calvin, sont des sacrements saints et communiquent la grâce divine. »

(*Gr. Cat.* 12e-18e *q.*)

Division des sacrements. — Explication. On divise les sacrements 1) par rapport à l'état de l'âme de ceux aux-

quels ils sont destinés, en *sacrements des vivants et sacrements des morts;* 2) par rapport à la réitération ou non-réitération, en sacrements qu'on ne peut recevoir qu'une seule fois dans la vie, et en ceux qu'on peut recevoir plusieurs fois.

Ad 1. Le Baptême et la Pénitence, au moyen de la grâce de la rémission de nos péchés, rendent la vie à notre âme qui *était morte par le péché*, et c'est pourquoi on les appelle *sacrements des morts;* les *autres sacrements* servent au contraire à conserver et à fortifier *la vie de l'âme*, c'est-à-dire, à augmenter la grâce dans celui qui la possède déjà, et c'est pourquoi on les appelle *sacrements des vivants*, ou pour me servir des expressions du catéchisme de Deharbe: le *Baptême* et la *Pénitencc* s'appellent sacrements des *morts*, parce qu'en les recevant on n'a pas encore la *vie de la grâce* ou qu'on ne doit pas encore l'avoir; la *Confirmation*, *l'Eucharistie*, *l'Extrême-Onction*, *l'Ordre et le Mariage* se nomment au contraire sacrements des *vivants* parce que, pour les recevoir, il est requis qu'on ait la *vie surnaturelle*, à savoir la grâce sanctifiante.

Ad 2. Le Baptème, la Confirmation et l'Ordre ne peuvent être reçus qu'une seule fois, parce qu'ils impriment dans l'âme un caractère ineffaçable, à savoir une consécration, une dignité qui demeurera éternellement en nous, ou comme un signe de confusion, ou comme un signe de gloire. Ils impriment dans les âmes un *caractère*, cela signifie un signe spécial, une marque distinctive qui les fait discerner des autres. Le *Baptême* nous imprime le caractère de *chrétien*, qui nous distingue de tous ceux *qui ne sont pas baptisés*, tels que les Juifs, les Turcs et les idolâtres; la *Confirmation* qui nous donne le caractère de soldat de Jésus-Christ, nous distingue des *chrétiens non confirmés; l'Ordre* nous imprime le caractère

de *ministres de Jésus-Christ* qui nous distingue de tous les autres fidèles. Ces caractères toutefois ne sont pas visibles, parce que c'est une marque distinctive *toute spirituelle,* mais aux yeux de Dieu ils sont très-clairs et il les aperçoit sans nulle peine. Ces caractères sont imprimés dans l'âme malgré les mauvaises dispositions de ceux qui les reçoivent. Un adulte, par exemple, qui recevrait le Baptême sans avoir la contrition de ses péchés, aurait reçu néanmoins le caractère de chrétien et le droit de participer aux autres sacrements ; mais il ne recevrait pas les grâces attachées aux bonnes dispositions. Quiconque recevrait la Confirmation en état de péché mortel, recevrait le caractère de soldat de Jésus-Christ, mais non les dons du Saint-Esprit, comme un chrétien bien préparé. Si quelqu'un recevait l'Ordre en état de péché mortel, il recevrait néanmoins le caractère sublime et indélébile de prêtre, et le pouvoir d'administrer les sacrements, quoiqu'il n'obtiendrait pas des grâces avec autant d'abondance. — Les caractères que ces trois sacrements impriment dans l'âme sont *ineffaçables,* c'est-à-dire qu'ils ne peuvent plus jamais être détruits, parce qu'une fois qu'on est chrétien, prêtre ou soldat de Jésus-Christ, on ne peut plus cesser de l'être. C'est pour cela encore que ces sacrements ne peuvent être reçus plusieurs fois, parce qu'il n'est pas possible qu'on devienne de nouveau ce qu'on est déjà. Sans doute, ces caractères ineffaçables peuvent être profanés et souillés, ce qui malheureusement n'arrive que trop souvent, mais quoique l'on fasse, ils ne peuvent être anéantis.

L'empereur apostat.

Ces caractères ineffaçables ne peuvent être détruits, ni par les péchés les plus graves, ni par l'abandon de la foi, ni par la rénonciation au sacerdoce, ni par l'apostasie de la religion, si solennelle qu'elle puisse être ; ils demeurent éter-

nellement imprimés dans l'âme, ou pour la confusion ou pour la gloire. Le trait suivant, emprunté à l'histoire, nous confirme cette vérité d'une manière terrible.

L'empereur Julien, vingt ans après avoir reçu le baptême, renonça à la foi et retourna au paganisme. Bien convaincu que, dans le Baptême et la Confirmation, il avait reçu des caractères qui resteraient éternellement burinés dans son âme, il voulut s'en débarrasser. Il offrait donc publiquement des animaux qu'il faisait immoler aux dieux, et laissait couler le sang de ces victimes sur lui ; il se teignait de ce sang, s'y lavait les mains et croyait avoir détruit et effacé de la sorte les caractères qui lui avaient été imprimés dans le Baptême et la Confirmation. L'insensé ! C'est en vain qu'il s'acharna contre cette empreinte que les sacrements gravèrent dans son âme. Ces propriétés spirituelles ne peuvent être annihilées par aucune infamie, par aucune invention de l'enfer, par aucun art du démon ; elles s'attacheront éternellement à lui, elles lui reprocheront son apostasie, crieront vengeance contre lui, le rassasieront de honte, d'opprobre, de désespoir, et lorsqu'au jour du jugement il se levera d'entre les morts, ce sera en qualité de chrétien baptisé ; il se verra, il se reconnaîtra comme soldat de Jésus-Christ, et ces caractères ne feront qu'aggraver son jugement, puisqu'il renonça à la foi et que, loin de combattre pour Jésus-Christ, il l'attaqua, après avoir abandonné lâchement l'étendard du salut. (*Massl. Instructions. T. IV.*)

(*Gr. Cat.* 19e *q.*)

Des cérémonies employées dans l'administration des sacrements. — *Explication.* Les cérémonies employées dans l'administration des sacrements, à savoir les signes et les pratiques symboliques ajoutés à la forme et à la matière, ont été établies par l'Eglise sous l'inspiration du Saint-Esprit, pour augmenter notre piété et notre respect envers les sacrements et en même temps pour nous rendre sensibles les effets qu'ils produisent en nous,

et nous rappeler les devoirs que nous nous imposons en les recevant.

Pratique. Par l'institution des sacrements, le divin Sauveur nous a ouvert sept sources abondantes de grâces et offert ainsi les moyens de salut les plus précieux. C'est pourquoi *faites la plus grande estime de ces sacrements et remerciez-en Dieu de tout votre cœur!* N'en parlez qu'avec le plus grand respect; n'abusez jamais de leur nom, au milieu de votre colère pour blasphémer, ne les profanez pas par une réception indigne! Fuyez celui qui profane ou méprise ce qu'il y a de plus saint, les sacrements. Car il est écrit : « Tout homme qui est souillé et s'approchera des choses consacrées, sera exterminé devant le Seigneur. » (*Lévit.* 22, 3.)—Ne vous éloignez pas légèrement des sacrements; *au contraire approchez-vous-en souvent mais dignement!* Hélas, c'est un triste signe de notre époque incrédule et indifférente, de voir que d'un côté on néglige tant la réception des sacrements et d'un autre côté qu'on y participe si indignement! Elle n'est que trop fondée la plainte de ce prêtre pieux qui s'écriait en soupirant : « Combien de malades qui, dans la belle saison, vont aux eaux de bains dans des villes éloignées! Ils font de grandes dépenses pour guérir quelques infirmités corporelles, et il s'en faut bien qu'ils guérissent tous. Nous avons des sources admirables pour toutes les maladies de l'âme; ce sont les sacrements. Ces sources de grâces guérissent infailliblement ceux qui y vont, étant bien disposés. Comment se fait-il que tant de pécheurs négligent d'aller à ces eaux salutaires? Comment la plupart de ceux qui y vont n'y portent-ils pas les dispositions convenables? »—N'imitez pas ces chrétiens tièdes et indifférents de nos jours, mais approchez-vous souvent et dignement de ces sources de grâces; car ceux-là seulement qui puisent à la source de vie, auront la vie.

Nous devons souvent recevoir les sacrements. (*Dialogue.*)

« Je ne fais aucun cas de tous ceux qui vont si souvent à confesse et à communion! » disait Néandre. « Et moi au contraire, » répondit Théophile, « je ne fais nul cas de tous ceux qui, sans avoir d'empêchement légitime, ne vont à confesse et à communion que rarement ou n'y vont jamais. » — « Et moi, » continua Philotée, « je vous prouverai par l'histoire et par l'expérience que les plus grands scélérats, les plus insignes vauriens parmi les chrétiens, l'opprobre et la honte de l'humanité, ont appartenu et appartiennent à la classe de ceux qui ne s'approchent que très-rarement, ou pas du tout des sacrements; tandis qu'au contraire tous les saints de l'Eglise catholique (et principalement les plus grands et les plus célèbres), s'approchaient très-souvent des sacrements, quand ils étaient dans la possibilité de le faire, et qu'ils s'efforçaient sans cesse de répandre parmi les fidèles l'habitude de recourir souvent à ces sources de salut. Qu'est-ce qui vaut donc mieux, qu'est-ce qui tend davantage au bonheur des individus comme des familles, au bien de l'Eglise et de l'Etat, à la sûreté publique et à la conservation des bonnes-mœurs, ou de mépriser les sacrements, ou d'y recourir pieusement? De blâmer, d'empêcher même leur fréquent usage, ou de le recommander et de le propager? » (*Philotée.*)

Comparaison.

C'est Jésus-Christ lui-même qui, dans notre pélerinage terrestre veut nous reconforter au moyen de ses sacrements. Quel crime ne serait-ce donc pas de vouloir les mépriser? « Dans la mer il y a çà et là des ports et des îles, afin que les pilotes et les matelots puissent s'y ravitailler et s'y ranimer, ceux-ci en quittant leurs bancs de rameurs, ceux-là en abandonnant pendant quelque temps le gouvernail. De même on a établi, le long des routes, des hôtelleries où les voyageurs puissent se reposer des fatigues du chemin et se rafraîchir. Eh bien! Jésus-Christ est notre port à nous, où nous pouvons nous réfugier au milieu des orages de la vie et trouver un abri sûr et tranquille; il n'est pas seulement pour nous

une hôtellerie, mais encore un ami, un hôtelier qui ne cesse de nous inviter de la manière la plus affable en disant : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés ! » — afin de nous reconforter, de nous rafraîchir, de nous ranimer pendant notre pélérinage, *par des consolations, par les grâces que procure sa sainte religion, par des torrents de vie.* » (*S. Chrysostôme.*)

DU BAPTÊME.

(*Gr. Cat.* 1e-3e *q.*)

Le Baptême est le premier et le plus nécessaire des sacrements. — Explication. Le Baptême est le premier, et le plus nécessaire des sacrements ; il est *le premier*, parce qu'avant d'avoir reçu le Baptême on ne peut recevoir validement aucun autre sacrement ; car il est la *porte*, par laquelle on entre dans la vraie Eglise, le royaume visible de Dieu sur la terre, et par celle-ci dans le ciel, le royaume invisible de Dieu. Il est le plus *nécessaire*, puisque sans le Baptême personne ne peut se sauver, ce que le divin Sauveur a déclaré lui-même quand il a dit : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. » (*S. Jean.* 3, 5.) Il suit évidemment de là que les *enfants* aussi doivent être baptisés pour être admis au ciel ; car Jésus-Christ parle en général, il dit : « *Si quelqu'un ne renaît,* etc. » Telle a été la doctrine de l'Eglise dans tous les temps. « Nous avons décidé, » disent les évêques rassemblés à Milève (*en* 416) « que quiconque prétend que les enfants, au sortir du sein maternel, ne peuvent être baptisés, est anathème. » S. Cyprien qui assista à un concile de Carthage, écrivit à Fidus, évêque d'Afrique : « Voici quelle fut notre décision dans le concile. Personne ne doit être tenu éloigné du Baptême et de la grâce de Dieu. Or, comme ceci doit être observé à l'égard de tout le monde,

nous croyons qu'il doit l'être encore davantage à l'égard des *enfants*, et même des nouveaux-nés. » — Origène attribue l'usage de baptiser les enfants à une prescription des apôtres. « L'Eglise, » écrit-il, « a reçu des apôtres la tradition d'administrer le Baptême *même aux enfants*. » Le Baptême est donc le *premier* et *le plus nécessaire* des sacrements, puisqu'il nous ouvre la porte du ciel et nous sauve de la damnation éternelle.

La vision.

C'était au milieu du dix-septième siècle, vers l'année 1660; un jeune prince mauresque, appelé Mohamed, fils de l'empereur du Maroc, traversait la Méditerranée pour se rendre en pélerinage à la Mecque, lorsqu'il fut surpris dans les eaux de Tunis par un corsaire maltais qui l'amena captif avec sa suite à l'île de Malte, où il fut étroitement gardé à vue. Quoiqu'il cachât soigneusement son rang, on ne pouvait manquer de reconnaître en lui un homme d'une condition élevée, dont la délivrance ne serait accordée qu'au prix d'une forte rançon. Mais celle-ci tarda longtemps d'arriver et sur ces entrefaites il gémissait dans la prison, sans espoir d'être délivré. Plusieurs tentatives pour s'en échapper avaient été faites, mais n'avaient abouti à aucun résultat, sinon à le faire surveiller davantage. Maintes fois, quand il se croyait sur le point d'être rendu à la liberté et de pouvoir partir, de nouveaux obstacles venaient s'y opposer, et même lorsque ceux-ci semblaient avoir disparus, des tempêtes survenaient tout-à-coup sur mer, rendaient la navigation trop périlleuse, puis elles duraient avec tant de persistance, qu'on n'en voyait pas la fin.

Au milieu de ces circonstances désolantes, le malheureux Mohamed fut tellement accablé et découragé que son énergie et sa constance l'abandonnèrent. Epuisé par les privations et les veilles continuelles, fatigué des accès de colère et d'impatience auxquels il s'était livré, le jeune prince tomba un jour dans un profond sommeil. Mais ce sommeil même ne

devait pas lui apporter de repos, car une effrayante vision se présenta à son esprit. Il lui semblait qu'il était environné de toutes parts d'une mer immense, incommensurable et sombre, dont les vagues immondes et saumâtres, soulevées par l'orage, se dressaient et grondaient autour de lui avec un bruit affreux. Pendant qu'au milieu de ce danger, il invoquait Allah à son secours, s'éleva du sein des flots un gigantesque rocher, au sommet duquel apparut une grande figure dont les vêtements étaient d'une éblouissante blancheur et rayonnaient comme le soleil. Elle s'élança vers lui, lui tendit la main et l'attira sur la terre ferme. Plein de reconnaissance pour ce secours inattendu, Mohamed, lui demanda son nom, et il reçut pour réponse : « Reconnais enfin dans ces vagues sombres et désolantes la grossière superstition où tu as vécu jusqu'à ce jour, reconnais et remercie la miséricorde divine, et sache que c'est moi seul qui peux t'arracher au danger et au malheur; je m'appelle « *le baptême chrétien.* » La vision disparut et Mohamed s'éveilla; en ce moment il se sentit tout changé et renouvelé; le fanatisme pour le Coran, la rudesse guerrière, la haine implacable contre les chrétiens, tout avait disparu chez lui; partout où il se trouvait et allait, il proclamait à haute voix qu'il était chrétien, et bientôt, pour le soustraire à la vengeance de ses anciens coréligionnaires, il fut envoyé à Rome en 1667, où il fut baptisé sous le nom de Balthasar, et où il trouva la paix et le calme. — Ainsi c'est le Baptême qui seul peut nous sauver du danger de la damnation, car il est le premier et le plus nécessaire des sacrements.

(Voyez, Veith.)

Remarque. Quel est dans l'autre monde l'état des enfants qui meurent sans Baptême? C'est ce qui nous est inconnu; c'est un mystère, puisque Dieu ne nous a rien révélé à ce sujet. D'après les paroles de Jésus-Christ, il est certain qu'ils ne jouiront pas de la vision béatifique de Dieu; cependant ils ne peuvent être punis comme ceux qui ont péché personnellement. « Ils n'entrent, » dit S. Grégoire de Nazianze, « ni dans la gloire céleste, ni dans les feux de l'enfer, parce que, malgré le caractère baptismal qui leur manque, ils n'ont pas encore commis personnellement l'iniquité. » — Ainsi leur avenir est pour nous un mystère. Que Dieu ne puisse pas être accusé d'injustice quand il laisse mourir les enfants sans

Baptême, c'est ce qui est hors de doute, quisqu'il ne doit le bonheur éternel à personne ; si nous admettons seulement que Dieu ne fait pas sentir à ces enfants la privation de sa gloire surnaturelle dans le ciel, — précisément comme un idiot ne ressent pas sur la terre la privation des plaisirs et de la fortune, mais s'estime au contraire heureux quand les besoins qu'il ressent, sont satisfaits, — ou que Dieu les fait participer à un bonheur, à un contentement naturel, — par là même, il se montre un créateur bienfaisant. En tout cas nous pouvons admettre que pour ces enfants la vie est encore un bienfait de Dieu.

(*Gr. Cath.* 4e-5e; 12e *et* 15e *q.*)

Le Baptême est un sacrement; ce qui le constitue. — Explication. Le Baptême est un sacrement, dans lequel par l'eau et par la parole de Dieu, l'homme est purifié de tous ses péchés, régénéré en Jésus-Christ à la vie éternelle et sanctifié. — Le Baptême est donc un *sacrement,* car il contient les trois caractères qui constituent un sacrement : a) *Son institution par Jésus-Christ.* Jésus-Christ en effet institua le Baptême quand il se fit baptiser dans le Jourdain par S. Jean-Baptiste. « Le divin Sauveur voulut se faire baptiser, » dit S. Grégoire de Nazianze, « afin de sanctifier surtout l'eau, pour qu'elle eût la vertu de sanctifier ceux qui seraient baptisés. » Quant à *l'ordre de baptiser,* il l'a donné, lorsque, avant de monter au ciel, il dit à ses apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » (*S. Matth.* 28, 19.)

b) *Le signe sensible.* Celui-ci consiste dans *l'eau* et dans *la parole de Dieu;* c'est pourquoi nous avons dit dans la définition qui précède que le Baptême se confère *par l'eau et la parole de Dieu.* » La forme acceptée dans le Baptême consiste donc dans ces mots : « Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, » paroles que Jésus-Christ lui-même a mises dans la bouche de ses disciples, quand il leur donna l'ordre d'enseigner et de baptiser toutes les nations au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. La *matière* employée dans le Baptême

consiste dans l'*eau*, que l'on verse sur la tète, ou quand cela ne se peut, sur le corps de celui qui doit être baptisé, pendant que l'on prononce *en même temps* les paroles : « Je te baptise, etc. » Nous disons : *en même temps*, car il est à remarquer que la matière et la forme doivent être étroitement unies, employées simultanément, de manière que l'effusion de l'eau et la prononciation des paroles doivent se faire *en même temps* et par *un seul et même ministre* du Baptême. C'est pourquoi S. Augustin a dit : « La parole sert d'élément, et le sacrement s'opère. » — Que l'*eau* est nécessaire comme *matière* au sacrement, c'est ce que l'on voit par le témoignage de l'Ecriture. Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : « Si quelqu'un ne renaît de l'*eau*, etc. » (*S. Jean*, 3, 5.) L'eunuque de la reine de Candace dit à Philippe : « Voici de l'eau, qu'est-ce qui empêche que je ne sois baptisé? » — Lorsque S. Pierre vit dans la maison du centurion Corneille que la grâce du Saint-Esprit avait été répandue sur lui et les siens, il dit : « Est-ce qu'on peut nous empêcher d'avoir de l'*eau* pour baptiser ces gens-là? » (*Act. des Apôt.* 10, 47-48.) Et il ordonna de les baptiser. — Mais cette eau doit être *naturelle*, telle que l'eau de rivière, l'eau de fontaine, de mer, de pluie, enfin toute eau qui n'a pas été fabriquée artificiellement par les hommes, peu importe d'ailleurs qu'elle soit douce ou salée, chaude ou froide, produite par la rosée ou par la neige et la glace fondue, ou (comme l'ajoute Tertulien) puisée à un bourbier, à un étang ou à un fossé. De la bière, du vin, le suc exprimé des fleurs ou de l'eau fabriquée artificiellement ne seraient pas de l'eau naturelle. Il est en outre à remarquer que quoiqu'il suffise d'employer toute espèce d'eau naturelle pour la validité du Baptême, on doit cependant se servir d'eau bénite, lorsque faire se peut.

Le signe sensible

dans le Baptême, c'est-à-dire la matière et la forme, ont toujours consisté dans l'*eau* et dans les *paroles* indiquées plus haut. C'est ainsi que S. Justin, martyr, disciple de S. Polycarpe qui fut lui-même disciple de l'évangéliste S. Jean, écrit: « Les catéchumènes sont conduits par nous jusqu'à l'endroit où se trouve de l'eau, et ils y sont plongés au nom du Père créateur de toutes choses et de Notre-Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ et du Saint-Esprit. »

L'eau de baptême.

Ce n'est pas sans un dessein plein de sagesse et de bonté que le divin Sauveur a choisi l'eau pour devenir la matière du Baptême, puisque l'eau se trouve partout et toujours sous la main de tout le monde et qu'elle représente très-bien les effets du baptême; car de même que l'eau naturelle purifie et refroidit, de même le Baptême purifie et refroidit en grande partie l'ardeur des passions. (*Cat. du Concile de Trente partie II.*) « Comme on ne peut faire du pain au moyen de la farine sans y mêler de l'eau, » dit Tertulien, « ainsi nous ne pouvons devenir un avec Jésus-Christ sans l'eau qui vient du ciel. » — En considérant la haute signification, l'importance de l'eau baptismale, S. Louis, roi de France, disait: « Les trois mains remplies de l'eau qui servit à me baptiser, sont plus précieuses que la couronne royale que je porte maintenant au front. » — La reine Cléopatre avait invité un jour le général romain Antoine à un magnifique banquet, mais ne lui présenta qu'un plat rempli de vinaigre. C'est qu'elle y avait fait dissoudre une perle qui valait trois tonnes et demie d'or. C'est ainsi que, à en juger par les apparences, l'eau baptismale n'est rien que de l'eau simple; mais Dieu y a mis tous les trésors du ciel et changé toutes les gouttes qui s'y trouvent en perles d'un prix inestimable.

c) *Les grâces produites intérieurement.* Ces effets de la grâce produits par le Baptême, sont, d'après ce que nous avons dit plus haut, surtout les trois suivants : 1) *Par*

le Baptême l'homme est purifié de ses péchés, 2) *engendré à la vie éternelle et sanctifié,* 3) *uni à Jésus-Christ et incorporé à son Eglise.* Nous allons examiner plus en détail ces effets de la grâce dans le Baptême.

(*Gr. Cat.* 6e-11e *q.*)

Effets du Baptême. — Explication. Ces effets sont les trois suivants : 1) *l'homme est purifié de tous ses péchés,* c'est-à-dire que, dans le Baptême, le péché originel et tous les péchés, commis par l'homme avant le Baptême, sont pardonnés en même temps que les peines temporelles et éternelles dues au péché. C'est ce que Dieu nous avait fait annoncer par le prophète Ezéchiel quand il disait : « Je verserai sur vous de l'eau pure afin que vous soyez purifiés de toutes vos immondices. » — Plus tard S. Pierre dit à ceux qui, après sa première prédication demandaient ce qu'ils devaient faire : « Faites pénitence et faites-vous baptiser au nom de Jésus pour la remission de vos péchés ! » Lorsque S. Paul raconta devant les Juifs à Jérusalem, l'histoire de sa conversion, il ajouta entre autres qu'Ananie, envoyé vers lui par Jésus-Christ, dit : « Lève-toi, fais-toi baptiser et purifier de tes péchés. (*Act. des Apôt.* 22, 16.) — Quant à la rémission des peines temporelles et éternelles dues aux péchés, Eugène IV, dans son décret aux Arméniens, l'enseigne expressément : « L'effet de ce sacrement, dit-il, est la rémission de tout péché et aussi de toute peine due au péché. C'est pourquoi on n'impose aucune satisfaction aux baptisés pour les péchés qu'ils ont commis avant le Baptême ; et s'ils meurent avant de commettre de nouveau quelque faute, ils parviennent aussitôt au royaume des cieux. » — D'ailleurs ceci est bien naturel ; car par le Baptême l'homme est régénéré, il devient un homme nouveau, et comme tel il n'a plus à répondre des fautes

et des dettes contractées par le vieil homme. De plus, par le Baptême, l'homme est uni à Jésus-Christ et conséquemment il participe aux mérites et à la satisfaction surabondante de Jésus-Christ. — Ce double effet, produit par le Baptême, nous est admirablement représenté par l'eau baptismale. En effet l'eau *purifie* et *éteint*; c'est ainsi que le Baptême purifie *de tous les péchés* et *éteint* en même temps le feu du purgatoire et de l'enfer, c'est-à-dire qu'il remet les peines temporelles aussi bien que les peines éternelles dues au péché. En considérant ces effets, S. Clément de Rome s'écria : « Recourez à cette eau ! elle seule peut éteindre l'ardeur du feu à venir. » (*Epist. 4 ad Jul. et Julian.*) et Eusèbe des Gaules écrivait dans une de ses homélies : « L'homme est plongé dans la source baptismale, et, par ce bain d'un moment, il est purifié du mal qu'il a hérité des premiers parents ; sous l'eau demeure enfoui ce qui était réservé aux flammes. »

Beauté et pureté de l'âme produite par le Baptême.

Cette incompréhensible purification de tous les péchés, ce changement d'une beauté également incompréhensible qui s'opère dans l'âme par le Baptême, Dieu a daigné plus d'une fois les faire connaître dans l'administration du Baptême par des signes extérieurs marqués au coin du prodige. C'est ainsi que Thomas Boz, historien vénérable, raconte le fait suivant que j'ai lu encore dans d'autres écrivains dignes de foi : « En l'année 1296, Cassan, roi des Tartares, se jeta avec une formidable armée sur l'Arménie, où il aurait mis tout à feu et à sang, si le roi de ce pays ne lui eût donné sa fille unique en mariage. Quoique Cassan fût idolâtre, il consentit que sa nouvelle épouse, qui était chrétienne, conservât sa foi. Après l'espace d'un an, elle mit au monde un enfant, mais, à son grand effroi, il était contrefait, noir et vilain. Cassan, dominé par des idées superstitieuses, s'imagina que son épouse devait être coupable d'adultère et conséquemment il condamna la mère et l'enfant à périr par le feu. L'infortunée

mère demanda comme une dernière grâce de pouvoir baptiser son enfant, ce qui lui fut permis; et voilà qu'à peine le Baptême conféré, le corps de l'enfant se transforma tout d'un coup et devint aussi bien proportionné que frais et beau. Frappé de ce prodige, Cassan n'accorda pas seulement la vie à la mère et à l'enfant, mais il se fit baptiser lui-même. » — Quoique l'on pense de cette histoire, je ne vois pas de motif pour douter de sa véracité, puisque S. Odile, qui était née aveugle, recouvra aussi la vue par le baptême. Quelque chose d'à peu près pareil se passe dans le baptême de chaque homme : défiguré auparavant par le péché, il reçoit par le Baptême une beauté indescriptible, la pureté, l'innocence, au moyen desquelles il devient un objet d'admiration pour le ciel et de complaisance pour Dieu. » (*Massl. Instructions*, *T. IV.*)

Observation. Quoique par le baptême nous soient remis tous les péchés et toutes les peines dues au péché, néanmoins quelques suites du péché originel nous restent encore, telles que : la mort, la concupiscence et l'assujettissement aux misères de la vie : 1) afin que nous éprouvions par nous-mêmes combien le péché est funeste et que nous le détestions d'autant plus; 2) afin que nous augmentions, par les combats et les souffrances, nos mérites pour le ciel. « La faute de la concupiscence, dit S. Augustin, est remise au baptisé mais le désir lui reste afin qu'il combatte. » Le catéchisme romain observe à ce sujet : « Cette fragilité et cette concupiscence doivent demeurer dans le baptisé, a) parce qu'étant uni au corps de Jésus-Christ et devenu un de ses membres, il ne convenait pas qu'il eût plus de priviléges que son chef lui-même. Jésus-Christ, quoique possédant, dès sa conception, la plénitude de la grâce et de la vérité, n'a cependant point quitté la fragilité humaine. La fragilité humaine avec toutes ses infirmités, ses souffrances et les mouvements de la concupiscence doivent demeurer dans l'homme, b) afin d'exercer les vertus qui soient une occasion de gloire pour lui dans le ciel.

2) *Par le baptême l'homme renaît à la vie éternelle et est sanctifié;* c'est-à-dire que dans le baptême l'homme n'est pas seulement purifié de tous ses péchés, mais il est encore *régénéré d'une manière spirituelle, il est sanctifié, il devient enfant de Dieu et héritier du royaume céleste*. C'est pourquoi S. Paul écrivait autrefois à Tite : « Il nous a sauvés dans le bain de la régénération et en nous renouvelant par le Saint-Esprit, qu'il a répandu abondam-

ment en nous par Jésus-Christ notre Sauveur, afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous soyons héritiers, selon l'espérance de la vie éternelle. » (3, 5, 7.) Tout transporté de joie et de bonheur à la pensée des effets du baptême, S. Chrysostôme s'écrie : « Ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ, ne sont pas seulement délivrés de l'esclavage du démon, mais sont encore saints, non-seulement saints mais justes, non-seulement justes, mais encore enfants de Dieu, non-seulement enfants de Dieu, mais encore cohéritiers de Jésus-Christ ; non-seulement ses cohéritiers, mais encore ses membres ; non-seulement ses membres mais encore ses temples, non-seulement ses temples mais encore les instruments du Saint-Esprit. »

Ainsi dans le baptême l'homme a) renaît et est sanctifié, c'est-à-dire qu'il est engendré d'une manière spirituelle à une vie nouvelle et sainte ; en effet, avant le baptême il vit dans le péché et vivre dans le péché, c'est la mort de l'âme ; par le baptême il est délivré du péché, et conséquemment l'âme revient à la vie, elle naît pour Dieu et pour le ciel. C'est donc avec raison que l'Ecriture-sainte appelle ce changement : *régénération;* et, puisqu'elle s'opère dans l'esprit et par l'Esprit de Dieu, au moyen de la grâce sanctifiante, on l'appelle *régénération spirituelle;* « Ce n'est pas la génération, mais la *régénération*, dit saint Augustin, qui fait le chrétien, puisque personne n'est purifié de ses péchés par sa naissance ou génération corporelle, mais seulement par sa naissance spirituelle.

Le vieillard mourant.

Le R. P. De Smet, missionnaire belge en Amérique, raconte qu'un vieillard de quatre-vingts ans se fit baptiser par lui, et se mit dès lors à mener vraiment une vie toute en Dieu. Deux ans après, il était gisant sur un lit de douleur prêt à

rendre l'âme, et quand on lui demanda quel âge il avait, il répondit : « Je n'ai que deux ans ; car je ne commence à compter ma vie que depuis l'époque où je suis né pour Dieu par le baptême ; les quatre-vingts années qui ont précédé, étaient une vie de mort. »

Sainte Colombe.

Qu'il y ait une régénération spirituelle, une œuvre de sanctification qui s'opère par la grâce sanctifiante répandue dans l'âme avec les vertus théologales par le Saint-Esprit, c'est ce que nous montre l'histoire de S. Colombe. Lorsqu'elle reçut le baptême, une colombe blanche, symbole du Saint-Esprit, descendit vers elle, lui donna un baiser, et disparut ensuite.

b) Par le baptême, nous devenons *enfants de Dieu* et *héritiers de son royaume.* « Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi en Jésus-Christ, car vous avez été baptisés en Jésus-Christ, vous vous êtes revêtus de Jésus-Christ. » (*Epît. aux Gal.* 3, 26. *Comparez* 1 *Epît. de S. Jean.* 3, 1.) Mais si nous sommes les enfants et les fils de Dieu, nous sommes aussi les héritiers de son royaume céleste ; « car si quelqu'un est fils, il est aussi héritier par la grâce de Dieu. » (*Epît. aux Gal.* 4, 6-7.) Un enfant baptisé est comme un enfant de roi au berceau ; la couronne lui est assurée, elle lui appartient, quoiqu'il n'en sache rien. On peut donc dire avec raison : « Celui qui est inscrit au registre de baptême est inscrit également au livre de vie. Quant à celui qui qui se damne, on ne peut pas dire proprement qu'il ne gagne pas le bonheur céleste, mais qu'il l'a de nouveau perdu et que son nom, naguères inscrit au livre de vie, en est de nouveau effacé. Il ne s'agit pas pour un baptisé de gagner la vie éternelle, mais seulement ou de la conserver ou de la perdre. » — En considérant ces sublimes effets du baptême S. Chrysologue s'adressant à tous les chrétiens s'écrie : « Nous avons

entendu, mes frères, jusqu'où la bonté divine nous a élevés, comment l'amour paternel de Dieu nous a ennoblis. Regardons-nous comme les enfants de Dieu, soyons dignes de notre race, vivons pour le ciel, tâchons de devenir semblables à notre père! Ne perdons pas par nos crimes ce que nous avons reçu par la grâce! »

Par le baptême nous devenons enfants de Dieu.

On raconte de S. Louis que lorsque ses enfants venaient de recevoir le baptême, il les pressait chaque fois avec une sainte joie dans ses bras et les baisait tendrement en disant : « Cher enfant! Jadis vous étiez *mon* enfant, mais maintenant vous êtes devenu l'enfant de *Dieu*. Dieu soit loué à jamais! »

Par le baptême nous devenons héritiers du ciel.

Le père De Smet dont nous avons déjà parlé, raconte encore dans une de ses lettres datée de l'an 1846; « un jour j'aperçus une jeune femme assise sur la tombe de sa fille unique. Elle s'entretenait avec une orpheline qu'elle avait adoptée à la place de son enfant défunte, et qui venait de recevoir le baptême. » Vois, mon enfant, lui dit-elle en montrant le ciel, vois comme on est heureux quand on a été baptisé. Ma petite Clémentine est maintenant au ciel, et lorsque tu seras morte, tu l'y reverras; car par le saint baptême nous sommes tous devenus les héritiers du ciel. »

3) *Par le Baptême l'homme est uni à Jésus-Christ et incorporé à son Eglise.* « Vous tous qui êtes baptisés en Jésus-Christ, » dit S. Paul, « vous êtes incorporés en lui. » — « Nous avons tous été baptisés dans le même Esprit pour être un seul corps. » (1 *Epît. aux Cor.* 12, 13.) Or, comme membres du corps de Jésus-Christ nous sommes admis, au moyen du Baptême, de la manière la plus solennelle dans l'Eglise de Jésus-Christ, hors de laquelle il n'y a point de salut, et ainsi nous obtenons le droit de participer à tous les trésors de grâces déposés dans l'Eglise de Jésus-Christ, aux prières, aux saints sacrifi-

ces et aux bonnes œuvres de l'Eglise et de tous les fidèles, puisque toutes les prières, les sacrifices, les bonnes œuvres qui se font dans l'Eglise, sont des biens communs, auxquels chaque fidèle en particulier a part. Que cet effet du Baptême est donc grand et riche en bénédictions!

Comparaison.

S. Léon nous expose l'union des chrétiens baptisés, avec Jésus-Christ, dans la comparaison suivante: « Quiconque est régénéré par le Baptême, est pour ainsi dire retranché de l'arbre du vieil homme, du pécheur, et greffé comme un homme nouveau sur Jésus-Christ. Il n'est plus considéré comme un descendant de ce père charnel, mais comme un rejeton du Sauveur, qui voulut devenir fils de l'homme afin que nous devinssions enfants de Dieu.

Les tribus de Vincennes.

Pour ne citer qu'un exemple des merveilleux effets que produit le Baptême, nous citerons le fait suivant. Lorsque le P. Sorin arriva chez ses néophytes de Notaonassibi, il demanda ce qu'ils étaient devenus. « Père, » lui répondit-on, « le changement de cette tribu est devenu un sujet de toutes les conversations du pays. Jusqu'à l'hiver dernier, c'était une bande d'ivrognes et de voleurs, le scandale et l'effroi de tout le voisinage. Depuis leur baptême, ce ne sont plus les mêmes hommes; tout le monde admire leur sobriété, leur honnêteté, leur douceur et surtout leur assiduité à la prière; leurs cabanes retentissent presque continuellement de pieux cantiques. » Un vieux chasseur canadien lui dit : « C'est un mystère pour moi que le spectacle de ces Indiens, tels qu'ils sont aujourd'hui. Croiriez-vous que j'ai vu de mes yeux ces mêmes sauvages, en 1813 et 1814, livrant au pillage et aux flammes les habitations des blancs, saisissant les petits enfants par le pied, et leur écrasant la tête contre les murailles, ou les jetant dans des chaudières bouillantes? Et maintenant, à la vue d'une robe noire, ils tombent à genoux, baisent sa

main, comme des enfants celle d'un père : ils nous font rougir nous-mêmes. » (*Annales de la prop. de la Foi, t. XVII.*)

(*Gr. Cat.* 15e-16e *q.*)

Qui peut baptiser validement et quelles sont les conditions requises pour le faire? — Explication. Les ministres ordinaires du Baptême sont proprement les évêques et les prêtres établis à cet effet, tels que le clergé des paroisses. Mais *en cas de nécessité* tout homme peut baptiser validement, quand même ce serait un hérétique ou un infidèle; mais il faut alors qu'il observe fidèlement ce qui est nécessaire au Baptême : 1) Il doit avoir *l'intention* de baptiser réellement, c'est-à-dire, de faire ce que fait l'Eglise ou ce que Jésus-Christ a prescrit; 2) il doit se servir d'eau bénite ou baptismale, et s'il n'en peut avoir à la main, d'eau *naturelle* et la verser sur la tête de l'enfant, mais de manière à ce qu'elle ne mouille pas seulement les cheveux, mais aussi la peau; 3) il doit, en même temps qu'il verse l'eau, prononcer clairement et distinctement ces paroles : « Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Certes nous devons admirer en ceci la bonté infinie et la sagesse admirable de notre Dieu, qui, parce que le Baptême est si nécessaire à tous, a rendu son administration si facile et voulu que chacun eût le pouvoir de baptiser, en cas de nécessité. Néanmoins on doit observer, que, lorsqu'il y a plusieurs personnes présentes, on doit préférer pour conférer le Baptême, un prêtre à un laïque, un homme à une femme, un chrétien à un infidèle.

Le baptême au bord de la mer.

Dès les temps les plus reculés, le Baptême conféré par une personne quelconque, en cas de nécessité, était regardé comme valide par l'Eglise, pourvu qu'on eût observé exac-

tement les conditions prescrites. « Je n'hésite pas à regarder comme ayant été bien baptisés, » dit S. Augustin, « ceux qui l'ont été par une personne quelconque pourvu qu'elle ait suivi les prescriptions évangéliques. » — Dans la vie de S. Athanase, on rapporte un fait remarquable que je crois pouvoir citer en cette occasion avec beaucoup d'à-propos. Lorsqu'Alexandre, évêque d'Alexandrie, après la fin des offices, le jour de la fête de S. Pierre martyr, attendait dans une maison située au bord de la mer, quelques clercs qu'il avait invités à sa table, il vit dans le voisinage plusieurs garçons qui s'amusaient à jouer le long du rivage. L'un d'eux imitait l'évêque dans ses fonctions et faisait toutes les cérémonies en usage dans l'Eglise. Lorsqu'il y eut regardé de plus près, il s'aperçut que celui-ci baptisait quelques-uns de ses compagnons. Effrayé de cette découverte, il fit à l'instant appeler ses clercs et leur ordonna d'amener devant lui ces enfants; quand ils furent en sa présence, il leur demanda en détail tout ce qu'ils avaient fait. D'abord ils nièrent tout, comme c'est l'habitude chez les enfants quand ils sont effrayés ; mais peu-à-peu ils se mirent à raconter tout, et reconnurent enfin que quelques catéchumènes avaient été baptisés par Athanase qui plus tard devint évêque d'Alexandrie et un intrépide athlète de la foi, et que c'était lui qui avait joué le rôle d'évêque. Il demanda alors en particulier à ceux qui avaient été baptisés, ce qu'on leur avait demandé et ce qu'ils avaient répondu; quand il s'aperçut que tout s'était passé selon les rits de notre sainte religion, il tint conseil avec son clergé, et tous décidèrent que ceux sur lesquels on avait versé l'eau, après les questions et les réponses nécessaires, ne pouvaient plus être rebaptisés, et qu'on suppléerait seulement aux cérémonies usitées par les prêtres quand ils baptisent. Quant à Athanase et aux autres enfants qui dans leurs jeux lui avaient servi comme prêtres ou comme ministres, Alexandre, du consentement de leurs parents, les confia à l'Eglise pour avoir soin de leur éducation. (*In prato spirituali Sophronii.*)

(*Gr. Cath.* 17e-20e *q.*)

Cérémonies du Baptême. — Explication. Les cérémonies du Baptême, qui sont d'une haute antiquité et pleines d'un sens profond peuvent se réduire aux suivantes :

a) *Aux cérémonies qui précèdent le Baptême.*

1) *La réception de l'enfant devant la porte de l'église.* L'enfant qu'on présente doit demeurer hors de l'église, parce que c'est seulement par le Baptême que les enfants sont introduits dans l'Eglise. « Ceux qui ne se sont pas encore consacrés à Notre-Seigneur Jésus-Christ, » dit S. Charles Borromée, « sont indignes d'entrer avec les fidèles dans la maison de Dieu. » (*Instruct. Baptism.*)

2) *L'imposition du nom.* On donne à l'enfant le nom d'un Saint, afin qu'il ait en lui un intercesseur auprès de Dieu et un modèle à imiter.

Le nom de baptême.

Dès les temps les plus reculés de l'Eglise, ceux qui se présentaient au baptême recevaient le nom d'un Saint. Ordinairement les catéchumènes devaient comparaître la quatrième semaine du carême devant l'évêque et lui donner leurs noms, afin d'être immatriculés dans les registres de l'église. Les noms païens qu'ils portaient auparavant étaient échangés contre le nom d'un Saint. Dans l'histoire du martyre de S. Balsame, le gouverneur Sévère lui demande : « Comment te nommes-tu ? » Et Balsame répond : « Je m'appelle Balsame du nom de mon père, et j'ai reçu au baptême celui de Pierre. » Dans les Actes de S. Boniface, publiés par Dom Ruinart, le juge demande aussi : « Comment t'appelles-tu ? » et S. Boniface répond : « Je viens de vous le dire, je suis Chrétien. Mais si vous voulez savoir mon nom ordinaire, celui qu'on me donne dans le monde, le voici, c'est Boniface. » Dans les Actes de S. Hilarion, le diacre Tatien dit : « Mon nom patrimonial est Tatien, mais celui de mon baptême est *Chrétien.* » Il n'était même pas rare que les catéchu-

mènes abandonnassent complètement leur nom de famille pour porter leur nom de baptême. — S. Denis d'Alexandrie et S. Chrysostôme exhortaient les chrétiens à ne pas ajouter dans leur baptême des noms païens, mais des noms de saints, c'était afin que les catéchumènes fussent excités à la vertu par l'exemple des Saints. (*Binterim. Antiquités, t. I, p. 41.*)

S. Jean Chrysostôme fait mention d'un usage fort fréquent parmi les chrétiens de son temps. Avant de procéder au baptême d'un nouveau-né, on allumait un certain nombre de cierges qui devait être tous d'égal poids et de même longueur, et à chacun de ces cierges on suspendait le nom d'un martyr ou d'un saint différent. Or, le cierge qui brûlait le plus longtemps, décidait du nom que l'on donnait à l'enfant, dans la pensée de lui assurer par là une longe vie. Un célèbre roi d'Aragon reçut son nom de la même manière; on avait allumé douze cierges d'égale longueur, portant les noms des douze apôtres, et celui qui brûla le plus longtemps fut celui portant le nom de S. Jacques. (*Veith*).

Observation. « En rapportant cette dernière coutume, nous ne prétendons pas « qu'elle fut inspirée ou dictée par l'esprit de l'Eglise, ou approuvée précisement « par S. Chysostôme, car elle semble être *une vaine observance;* ce que nous « avons voulu prouver seulement, c'est l'antiquité de l'usage d'imposer des noms « de saints au Baptême. » (*Le Traducteur*).

3) *Interrogations adressées à l'enfant et instructions préliminaires qui lui sont données.* On fait alors cette question à l'enfant: « Que demandez-vous à l'Eglise de Dieu? » et il répond: « la foi, » c'est-à-dire le christianisme avec tous ses moyens de salut. Après cette question vient une instruction préliminaire, conformément à l'ordre du Sauveur « d'*enseigner* toutes les nations et de les baptiser, » instruction qui consiste pour ainsi dire dans une question et une courte explication. Ainsi le prêtre demande à l'enfant: « Que procure la foi ? » et celui-ci répond: « la vie éternelle » et le ministre de Dieu lui fait alors en deux mots le sublime abrégé de toutes les lois divines

et humaines : « Si donc vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements ; vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et votre prochain comme vous-même, » l'avertissant par là que sa foi doit être rendue agissante par la charité. Après cela

4) *le prêtre souffle trois fois* sur le visage de l'enfant en disant : « Sors, esprit immonde, et fais place au Saint-Esprit consolateur ! » pour indiquer la régénération par la grâce du Saint-Esprit. Comme Dieu répandit un souffle de vie sur la face d'Adam (*Gen.* 2, 7.) et comme le divin Sauveur souffla sur ses apôtres pour leur communiquer le Saint-Esprit (*S. Jean.* 20, 22), ainsi, dans le Baptême, la vie de l'âme et la grâce du Saint-Esprit nous sont communiquées par le Baptême.

5) *Alors le prêtre fait avec le pouce le signe de la croix sur le front et sur la poitrine de l'enfant, puis il lui met la main sur la tête, tout en récitant des prières.* Par le signe de la croix tracé sur la poitrine et le front, on indique que l'enfant devient la propriété du divin Crucifié, dont il doit porter la doctrine dans le cœur et faire une profession publique. Par cette imposition des mains on veut marquer que l'Eglise prend l'enfant sous sa protection spéciale. Le prêtre met ensuite

6) *le sel bénit dans la bouche de l'enfant* pendant qu'il prononce ces paroles : « Recevez le *sel de la sagesse ;* et qu'il vous *conserve* pour la vie éternelle ! » Ce sel bénit est le symbole de la sagesse chrétienne, le but de tous nos efforts, et l'emblème de l'esprit de pénitence que tout chrétien doit pratiquer ; cela signifie en outre que l'enfant devra se préserver de la *corruption du péché ;* car le sel empêche la corruption.

7) *Sur cela, le prêtre exorcise l'esprit impur au milieu de prières solennelles et au nom de la très-sainte Trinité,* afin de briser par là la puissance de Satan ; en même

temps il fait plusieurs signes de croix sur l'enfant, puisque ce signe est l'arme la plus puissante contre les attaques du démon.

8) En ce moment *l'enfant est introduit dans l'Eglise* et voici de quelle manière. Le prêtre place l'extrémité de son étole sur la tête de l'enfant qu'il introduit ainsi en disant: « Entrez dans la maison de Dieu, afin de vous unir à Jésus-Christ pour la vie éternelle. » L'étole est le symbole de l'autorité ecclésiastique en vertu de laquelle le prêtre l'admet dans l'Eglise. Le prêtre fait ensuite réciter le Symbole et le Notre Père pour marquer que le chrétien doit prier assidûment, et que l'Eglise doit être le lieu de prières le plus cher et le plus important pour lui.

9) *Le prêtre* prenant ensuite de la salive, en touche les narines et les oreilles de l'Enfant, cérémonie mystérieuse qui indique que par la grâce du baptême les sens de l'esprit sont ouverts à la doctrine des vérités divines, qui rappelle comment Jésus-Christ rendit à un sourd-muet l'ouïe et la parole.

b) Cérémonies qui accompagnent le Baptême.

1) La *renonciation* ou *l'abjuration*, par laquelle l'enfant renonce à trois différentes reprises au démon, à ses œuvres et à ses pompes. « Cette renonciation, » disent les SS. Pères, « est l'éloignement du royaume des ténèbres et de son prince, et le rapprochement du royaume de la lumière; c'est une alliance que l'on contracte avec le soleil de justice, une promesse solennelle de vouloir servir Jésus-Christ. » — « Jésus-Christ, » dit S. Chrysostôme, « agit comme un maître qui veut prendre un domestique à son service et qui lui demande d'abord s'il est d'avis de le servir; or, personne ne peut servir Jésus-Christ, avant d'avoir renoncé auparavant au service du prince des ténèbres. » Mais pour que l'enfant puisse un jour com-

battre victorieusement contre les ennemis de son âme,

2) *il reçoit sur sa poitrine et entre les épaules l'onction faite avec l'huile des catéchumènes.* Cette onction est une imitation de l'habitude où l'on était anciennement de frotter d'huile les lutteurs, afin de fortifier leurs membres pour le combat et qu'ils ne pussent être saisis aussi facilement par leurs antagonistes.

3) *Le prêtre change d'étole;* il dépose l'étole violette qu'il remplace par une blanche, afin d'exprimer par là le changement qui s'opère dans l'homme par le Baptême, puisque de l'état de péché et d'inimitié de Dieu, (exprimée par la couleur sombre du violet), il passe à l'état de pureté, de sainteté et d'amitié de Dieu, (symbolisée par la couleur blanche). Vient

4) *la profession de foi.* On demande à celui qui doit être baptisé: « Croyez-vous en Dieu le Père,... en Jésus-Christ,... au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la communion des Saints, la remission des péchés, la résurrection de la chair et la vie éternelle? » Et l'enfant répond à toutes ces questions: « Je crois. » — Celui qui a renoncé au démon, doit s'attacher à Jésus-Christ et confesser fidèlement la foi en lui. C'est pourquoi la renonciation à Satan et la profession de foi forment ensemble ce que l'on appelle *les vœux de baptême.* En effet, l'homme y promet de renoncer à l'esprit du mal et de confesser par ses paroles et par ses actions la foi chrétienne; Dieu, de son côté, promet au baptisé sa grâce et la félicité éternelle. Or, ces promesses mutuelles forment les vœux de Baptême. « Les fidèles, » dit S, Isidore, « s'engagent à deux vœux ou à deux obligations. La première est celle par laquelle ils renoncent au démon, à ses pompes et à toute sa suite; la seconde est celle par laquelle ils professent de croire au Père et au Fils et au

Saint-Esprit. » Ces vœux de Baptême nous devons les garder avec une fidélité inviolable et les renouveler souvent. « Rappelez-vous (souvent), » nous dit S. Ambroise, « ce que l'on vous a demandé, et ce que vous avez répondu. Vous avez parlé en présence des saints Anges que vous ne pouvez tromper et vous ne pouvez le leur nier. »

Observez inviolablement les vœux du Baptême.

Lorsque Adalgise, roi des Frisons, eut été baptisé, le duc des Francs, Ebroin lui écrivit une lettre par laquelle il lui fit les plus brillantes promesses d'argent s'il voulait consentir à renoncer à la foi chrétienne. Mais Adalgise jeta la lettre au feu en présence de toute sa cour, en disant : « Comme ce papier, ainsi devra brûler celui qui viole ou rompt *l'alliance* qu'il a un jour contractée avec son Dieu. » Puissent tous les chrétiens garder avec une constance aussi inviolable les vœux de leur baptême.

Renouvelez souvent vos vœux de baptême.

Le renouvellement des vœux de baptême est une arme puissante contre l'esprit malin et un moyen glorieux pour obtenir la victoire dans les combats que soutient la vertu. Lorsque le démon cherchait à se rapprocher de S. Chrysostôme, au moyen de ses perfides embûches et de ses tentations, le saint évêque renouvelait aussitôt ses promesses de baptême et repoussait ainsi chaque fois le tentateur. Les quelques paroles dont il se servait dans ces occasions étaient celles-ci : « Je te renonce, ô Satan ; je te méprise et je t'abhorre, je ne veux rien avoir de commun avec toi. — Pour vous, ô mon Jésus ! Soyez mon Seigneur et mon maître, comme vous êtes mon Sauveur ; je m'attache à vous seul ; je me donne tout entier à vous. » Par cet exercice salutaire il parvint à un haut degré de sainteté. Nous obtiendrons les mêmes faveurs, si nous célébrons souvent le souvenir de notre baptême, et si nous y joignons le renouvellement des vœux sacrés que nous avons faits alors.

Une fois les vœux de baptême prononcés, suit

5) le *baptême lui-même*. Le prêtre adresse à l'enfant cette question décisive : « Voulez-vous être baptisé? » et l'enfant répond : « Je le veux »; car Dieu ne veut forcer personne au baptême et l'Eglise ne veut l'imposer à personne de vive force. Alors le prêtre verse l'eau sur la tête de l'enfant en disant : « Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » A quoi le ministre répond : « Ainsi soit-il. »

c) *Cérémonies qui suivent le baptême.*

1) Le baptisé reçoit sur le front l'onction du saint Chrême. Par là on indique la dignité que le nouveau baptisé vient de recevoir; il est devenu *chrétien*, c'est-à-dire *l'oint du Seigneur*, celui qui appartient à *Jésus-Christ*. C'est par le Chrême que l'on sacrait les rois et les prêtres; c'est pourquoi S. Isidore a dit : « Parce que nous sommes d'une race royale et sacerdotale, voilà pourquoi nous recevons l'onction après le baptême, afin qu'on estime notre dignité d'après le nom de chrétien que nous portons. »

2) *Le prêtre revêt le baptisé d'une robe blanche ou d'un linge blanc*, en disant : « Recevez cette robe blanche et portez-la sans souillure jusqu'au tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que vous ayez la vie éternelle. » Cette robe blanche signifie d'abord la sainte joie que doit resentir désormais le baptisé, et ensuite l'innocence qu'il a reçue dans le baptême, innocence qu'il doit conserver à l'avenir inviolablement, afin qu'il puisse paraître sans tache devant le tribunal du divin juge.

La robe blanche du baptême.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, les Catéchumènes, aussitôt qu'ils étaient sortis des fonts-baptismaux, étaient revêtus d'une belle robe blanche, qu'ils regardaient comme

le symbole de la pureté de l'âme, reçue dans le baptême; de même comme un engagement à ne plus souiller cette pureté ni la perdre par un péché. « Vous avez ôté vos anciens vêtements, dit S. Cyrille, et vous en avez pris qui sont selon l'esprit; vous devez donc toujours marcher revêtus de vêtements blancs. Je ne l'entends pas néanmoins dans un sens matériel, c'est-à-dire que vous soyez tenus de porter toujours des habits blancs, mais dans ce sens que vous devez être toujours revêtus d'une véritable et éblouissante blancheur, d'une blancheur spirituelle telle qu'elle vous convient désormais, afin que vous puissiez dire avec le prophète Isaïe : « Mon âme se réjouit dans le Seigneur, il m'a revêtu de la robe du salut, et couvert de la robe de joie. » Ceux qui avaient été baptisés le samedi avant Pâques avaient coutume de porter cette robe blanche toute une semaine et de recevoir, dans ce costume, la sainte communion le dimanche suivant; de là cette dénomination en latin de » *Dominica in albis* : (Le dimanche en vêtements blancs.)

Comparaison.

« Nous ne pourrons nous présenter devant Dieu sans avoir la robe de l'innocence. Si vous vous étiez revêtu d'une robe ou d'un habit blanc, pour vous rendre dans une société distinguée ou en présence d'un prince, et si vous aviez eu le malheur de le souiller où de le gâter en tombant dans un bourbier, seriez-vous assez osé pour vous présenter en cet état devant cette compagnie ou ce roi? Et nous nous imaginons que nous pourrons comparaître devant Dieu, le roi du ciel et de la terre, dans la compagnie des anges et des saints au paradis, avec la robe de l'innocence après qu'elle a été souillée de péchés, lacérée par des crimes, et traînée dans la boue des plus mauvaises passions? Le roi du ciel ne nous rappellerait-il pas à la raison par ces paroles : « Mon ami! Comment êtes-vous venu ici, sans avoir mis votre robe nuptiale? » Ne commanderait-il pas à ses anges « de nous lier les mains et les pieds et de nous jeter dans les ténèbres extérieures? » Ah! Si quelqu'un a été assez malheureux pour

souiller cette belle robe blanche de l'innocence, qu'il la purifie par un sincère repentir, qu'il en lave les taches par les larmes d'une vraie contrition, et qu'il les fasse s'évaporer par l'ardeur de la charité divine. (*Massl. Instructions.*)

3) *Après cela le prêtre remet au baptisé un cierge allumé* en disant : « Recevez ce flambeau ardent et conservez sans tache la grâce de votre baptême; observez fidèlement les commandements de Dieu, afin que lorsque Jésus-Christ viendra pour célébrer ses noces, vous puissiez aller à sa rencontre avec tous les Saints, dans la cour céleste, jouir de la vie éternelle et vivre aux siècles des siècles. » Par là on exhorte le baptisé à marcher désormais à la lumière et à éclairer tout le monde par l'observation des commandements, c'est-à-dire par une vie sainte et vertueuse, conformément à ces paroles du Sauveur; « Faites luire votre lumière devant les hommes, etc. » (*S. Matth.* 5, 16). Enfin

4) *le prêtre quitte le baptisé par ce souhait :* « Allez en paix! Que le Seigneur soit avec vous! » afin que la paix et la grâce de Dieu l'accompagnent dans tous les chemins de la vie.

La paix continuelle dans l'âme.

Lorsque la petite fille de Jean de Bernhold, pieux et vaillant chevalier, eut été baptisée du nom de *Beata Christiana*, le prêtre qui avait conféré le Baptême termina la cérémonie par ces mots : « Allez en paix, mon enfant! Que le Seigneur soit avec vous! puissiez-vous être réellement une beata christiana, c'est-à-dire, *une bienheureuse chrétienne;* que Dieu daigne vous accorder la grâce de conserver toujours fidèlement jusqu'à la fin de votre vie la grâce du Baptême que vous venez de recevoir, et qu'ainsi la paix du Seigneur demeure en vous, afin qu'on puisse dire de vous : *Semper eadem, « toujours la même.* » Or, lorsque la petite fille eut grandi sous l'aile maternelle, sa pieuse mère lui raconta les souhaits du prê-

tre, et depuis ce moment l'excellente enfant adopta toujours ces paroles pour maxime favorite. Lorsque plus tard elle parut à la cour et qu'elle eut à soutenir mille attaques des flatteries et des séductions du monde, elle inscrivit dans son livre de prières : « *Semper eadem! Toujours la même!* » — Dans le mariage qu'elle contracta ensuite, l'une croix s'enchaînait à l'autre; les maladies, les cas de morts parmi les siens, se succédaient sans cesse. Mais elle n'avait qu'à se rappeler ces paroles : *Semper eadem*, « toujours la même » pour que le calme et la paix rentrassent dans son cœur. — Son époux fut tué dans la guerre, et ce fut alors que son état de veuvage devint pour elle un océan de souffrances et d'afflictions ; mais se souvenant de sa maxime et de la grâce du baptême qu'elle avait reçue elle demeura *toujours la même*, « *semper eadem.* » — Enfin, quand sa dernière heure fut venue, et qu'on lui eut annoncé qu'elle allait bientôt quitter la terre, elle s'écria : « Je m'en tiens à ma devise : « *Semper eadem, — toujours la même.* » Sur sa tombe on grava cette belle inscription : « *Beata Christiana in Christo semper eadem*, depuis le baptême jusqu'à la mort, elle demeura toujours fidèle à son Dieu. » Puisse-t-on un jour dire la même chose de nous! oh ! avec quel calme nous pourrions alors fermer les yeux !

(*Gr. Cat.* 21e-22e *q.*)

Des parrains et marraines. — Explication. Dès le commencement de l'Eglise, on donnait aux enfants comme aux adultes qui devaient être baptisés des *parrains* et *marraines*. (Voyez *Tertulien. Lib. I, de Bapt.*) Les parents chrétiens, surtout au temps des persécutions, dans le cas qu'ils dussent souffrir la mort du martyre, chargeaient un ami ou une amie de veiller à ce que leur enfant, devenu orphelin, ne tombât point dans l'idolâtrie, mais fût élevé dans la connaissance de Jésus-Christ. Cette obligation incombe encore de nos jours aux parrains et marraines. Ils deviennent en quelque sorte les *parents spirituels du baptisé*, et c'est pourquoi, à défaut

ou à la mort des parents selon le corps, ils doivent avoir soin du *bien spirituel et temporel* de ceux qu'ils ont tenus sur les fonts baptismaux. Au baptême même ce sont eux qui sont sensés porter l'enfant sur les fonts, c'est en son nom qu'ils font la profession de foi et les promesses de baptême. Relativement à ces *obligations* des parrains et marraines, S. Césaire écrit : « Les hommes ou les femmes qui tiennent des enfants sur les fonts baptismaux, doivent savoir qu'ils sont devant Dieu les garants de ces baptisés, et conséquemment ils doivent avoir pour eux la sollicitude d'un véritable amour. » — De ces *obligations* découlent en même temps les *qualités* que doivent avoir les parrains et les marraines. 1) *Il faut qu'ils soient de bons catholiques;* sans cela ils n'auront que peu ou pas de soin du bien spirituel ou corporel du baptisé; 2) *Il faut qu'ils soient eux-mêmes bien instruits dans la foi catholique,* puisqu'ils sont obligés, lorsque les parents font défaut, de bien instruire et d'élever l'enfant dans la religion catholique. — Il est encore à remarquer que les parrains et marraines ne peuvent se marier ni avec le baptisé ni avec ses parents. Par respect pour le sacrement de Baptême et afin que les parrains et marraines soient d'autant plus fortement attaché au baptisé et à l'accomplissement de leurs devoirs, l'Eglise a établi que non-seulement, celui qui baptise contracte une affinité ou un lien spirituel avec le baptisé mais aussi les parrains et marraines le contractent avec celui ou celle qu'ils tiennent sur les fonts, et avec ses parents, de sorte qu'entre toutes ces personnes le mariage légitime ne peut être contracté sans la dispense de l'Eglise. Cependant pour éviter la multiplicité des affinités spirituelles et restreindre les empêchements qui pourraient en résulter, l'Eglise permet qu'il n'y ait qu'un seul parrain ou une seule marraine, et elle n'y admet tout au plus que deux de diffé-

rent sexe ; les autres personnes que l'on admet ne doivent être regardées que comme des témoins du baptême et ne contractent pas conséquemment d'affinité spirituelle. De ce qui précède, les parents doivent conclure que c'est pour eux un devoir de faire, dans le choix des parrains et marraines, une plus grande attention à leur conduite pieuse et morale qu'à leur fortune, leur noblesse ou leurs talents. Les parrains et marraines de leur côté doivent considérer que c'est pour eux un devoir grave de remplir consciencieusement les obligations qu'ils ont contractées. Cependant pour que l'on contracte ces obligations, il est requis 1° que les personnes appelées à être parrain ou marraine, le *sachent* et le *veuillent*; 2° qu'elles *touchent physiquement* l'enfant, parce que plusieurs théologiens graves pensent qu'elles ne contractent pas d'affinité spirituelle, s'il n'y a pas de contact physique.

Les nègres parrains.

Pendant qu'une partie de Saint-Domingue était sous la domination française, des colons respectables regardaient comme une obligation rigoureuse de faire expliquer à leurs nègres le catéchisme, en commun, soir et matin. Les plus instruits étaient chargés de donner des leçons aux nouveaux venus, qu'ils regardaient et qu'ils aimaient comme des frères, de leur apprendre la prière, les vérités de la religion, et de les préparer ainsi à recevoir la grâce du baptême. Aussitôt que les Africains nouvellement arrivés étaient trouvés dignes par le missionnaire de recevoir le Baptême, les anciens, ceux mêmes qui les avaient instruits, étaient désignés pour leur servir de parrains. Il serait difficile de rendre les sentiments de joie et de bonheur que ces bons noirs éprouvaient en conduisant à l'église de la paroisse, ou à la chapelle de l'habitation, leurs camarades qu'ils avaient instruits. C'était pour eux un grand jour. Le souvenir d'un tel honneur ne s'effaçait jamais de leur esprit. Mais aussi la qualité de parrain

leur attirait un profond respect, une grande soumission et la reconnaissance la plus vive des nouveaux convertis. Ceux-ci les regardaient comme leurs pères. La vénération qu'ils avaient pour eux durait toute la vie.

Le parrain impérial.

En l'année 1786, dans le voyage que l'empereur Joseph II fit à Agram, en Croatie, il fut prié par un soldat douanier dont la femme venait de mettre au monde deux garçons, de bien vouloir être leur parrain ; le monarque accepta l'offre, et quand le curé de l'endroit lui demanda les noms qui devaient être donnés aux enfants, il répondit : « Je ne vois rien de mieux que d'appeler celui qui vint le premier au monde, *Joseph premier*, et l'autre *Joseph deux*. » C'est ce qui se fit ; le père des enfants, outre une large gratification et une double solde pour tout le reste de sa vie, reçut encore de l'empereur la promesse *qu'il aurait soin du bien spirituel et temporel des enfants*, comme il convenait à un tel parrain. (*Habsbourg, tome III*).

Le diacre Muritta et Elpidophore l'apostat.

Les parrains et marraines doivent surtout rappeler les devoirs de la religion à ceux qu'ils ont adoptés au Baptême comme leurs filleuls et s'efforcer de les détourner par tous les moyens du chemin du vice et de l'erreur. Le diacre Muritta avait levé des fonts un jeune homme nommé Elpidophore, qui avait apostasié et était alors le plus ardent persécuteur des chrétiens. Lorsque Muritta fut conduit au martyre et découvrit parmi ses ennemis Elpidophore lui-même, il tira tout d'un coup de dessous sa tunique la robe blanche dont l'apostat avait été couvert lors de son baptême, et la déployant devant tout le monde, il adressa à Elpidophore ces foudroyantes paroles : « Cette robe baptismale, ô malheureux ! est témoin de ton apostasie, elle t'accusera quand paraîtra le souverain Juge dans sa majesté ; je l'ai conservée soigneusement comme un témoignage de ta ruine et ta chute dans l'abîme de souffre. La voilà cette robe qui te couvrit

lorsque, innocent et purifié, tu sortis des fonts baptismaux; désormais elle deviendra un remords pour ton cœur, et elle demandera vengeance contre toi, lorsque tu seras devenu la proie des enfers; car la malédiction est devenue ton vêtement, parce que tu as souillé et perdu la grâce du Baptême et de la foi. »

(*Gr. Cat.* 23e-25e *q.*)

Baptême de désir et Baptême de sang. — Explication. Lorsque le Baptême d'eau est impossible, il peut y être suppléé 1) par *le Baptême de désir* et 2) par *le Baptême de sang.*

Ad 1) Le *Baptême de désir* est un désir et une sérieuse volonté de recevoir le Baptême, ou de faire tout ce que Dieu a prescrit pour être sauvé, unie à une contrition ou une charité parfaite. « Car tout homme qui aime, » dit S. Jean, « est né de Dieu et il connaît Dieu. » (1 *Epit.* 4, 7.) Jésus semblait faire allusion à ce Baptême de désir, quand il disait : « Celui qui croit et sera basptisé, sera sauvé, mais celui qui ne croira pas, sera condamné. » (*S. Marc.* 16, 16.) Ici il n'ajoute plus, « mais qui ne sera pas baptisé. » — « Il le fit, » dit S. Bernard, « pour nous faire connaître que lorsqu'on est dans l'impossibilité de recevoir réellement le Baptême, on peut se sauver par *le désir d'être baptisé.* »

S. Cyprien

en fournit une belle preuve : « Ce n'est pas seulement le martyre souffert pour le nom de Jésus-Christ, *mais encore la foi et la conversion du cœur par un vrai repentir d'avoir offensé Dieu*, qui peut suppléer au Baptême lorsqu'on ne peut recevoir celui-ci à cause de l'un ou l'autre obstacle, et la preuve, c'est que Jésus-Christ dit au bon larron : « Vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis ; » en effet, ce larron n'avait pas été crucifié à cause du nom de Jésus-Christ, mais à cause des crimes dont il s'était rendu coupable. Par là on voit qu'il

peut-être suppléé an Baptême, quand on n'a pu le recevoir à cause de l'une ou l'autre circonstance qui s'y opposait. »

Valentinien.

Lorsque Valentinien, le plus jeune des fils de Valentinien-le-Grand, eut été assassiné traitreusement dans une expédition contre les barbares, tout le monde le plaignait de ce qu'il fut mort avant d'avoir reçu le Baptême. Cependant il avait été instruit dans le christianisme et avait fait venir à Vienne S. Ambroise, évêque de Milan, pour se faire baptiser. Or, ce fut pendant que S. Ambroise était en route, que Valentinien succomba aux coups des assassins. Le savant évêque fit un sermon à l'occasion de sa mort et dit entre autres: « J'entends que vous êtes affligés, parce qu'il n'a pas reçu le sacrement du Baptême; mais le Baptême, c'était l'objet de ses désirs, car ce fut dans ce dessein qu'il me fit appeler. Et n'aurait-il pas obtenu la grâce, qu'il avait si ardemment souhaitée? Oui, il l'a obtenue, parce qu'il l'a désirée; car, si les martyrs sont baptisés dans leur sang, le *jeune Valentinien a été baptisé dans sa piété, dans son désir, dans sa volonté.* »

Ad 2) Le *Baptême de sang* est la mort du martyre soufferte pour l'amour de Jésus-Christ. C'est sous ce rapport que le divin Sauveur lui-même a dit: « Celui qui perdra sa vie pour moi, la retrouvera. » (*S. Matth.* 10, 39.) S. Cyprien disait: « Ceux qui n'ont pas reçu l'eau de la régération, et meurent pour avoir confessé Jésus-Christ, obtiennent par là même la rémission de leurs péchés, tout comme s'ils avaient reçu le Baptême d'eau. Ce Baptême de sang, tous les martyrs le reçurent, s'ils n'avaient pas encore été baptisés; de leur nombre fut surtout

Sainte Emérence.

Cette vierge, n'étant pas encore baptisée, mais croyant déjà en Jésus-Christ, fut lapidée par les païens, pendant

qu'elle priait au tombeau de sainte Agnès. Elle mourut donc pour avoir rendu témoignage au Fils de Dieu. « Elle fut *baptisée dans son propre sang* qu'elle versa pour Jésus-Christ et rendit son âme à Dieu. » (*Brev. Rom.* 23 *jan.*) — Eusèbe raconte également d'une certaine Héraïs : « Etant encore catéchumène, elle obtint le Baptême par le feu (car elle fut brûlée vive pour la foi) et passa ainsi à une vie meilleure. » (*Hist. lib.* 6, *c.* 4.)

Pratique. 1) Rappelez-vous encore une fois, âme chrétienne, les *grâces et les bienfaits* que vous avez obtenus par le Baptême! De quels maux n'avez-vous pas été délivrée, de quels biens, de quels trésors célestes n'avez-vous pas été enrichie? « Par le saint Baptême, » dit Léon-le-Grand, « les vases de colère sont devenus des vases de miséricorde, et le corps du péché a été changé dans le corps de Jésus-Christ; les coupables deviennent justes, les prisonniers libres et les enfants des hommes des enfants de Dieu. » — S. Chrysostôme s'écriait avec un saint transport, en s'adressant aux néophytes : « Voilà que naguères vous étiez des captifs, et maintenant vous jouissez de la plus douce liberté ; vous étiez égarés dans des contrées étrangères, et maintenant vous êtes citoyens de l'Eglise; vous viviez dans le péché et maintenant vous vous trouvez dans le sein de l'Eglise! » Quel bonheur! quelle grâce! *C'est pourquoi remercions-en Dieu, louons-le, bénissons-le jusqu'à notre dernier souffle de vie.*

Emmanuel

le prince noir qui commandait dans les places maritimes du Congo en 1489, avait un si ardent désir du Baptême, qu'au premier avis de l'arrivée des missionnaires envoyés par le roi de Portugal, il accourut au port accompagné d'un grand nombre de ses sujets, les reçut au bruit des cymbales et des trompettes, dans des transports de joie incroyables. Vieillard, et craignant de perdre cette heureuse occasion

que Dieu lui ménageait dans son infinie bonté, il voulut être baptisé au plus tôt avec le dernier de ses fils, trop jeune encore pour pouvoir demander lui-même le baptême. Un temple de rameaux et de feuillages s'élève, tous y travaillent avec ardeur. Trois autels, aussi de feuillages, sont dressés. C'est sous ce temple de verdure qu'on entonne de saints cantiques, et qu'on baptise ce prince africain, qui reçut pour nouveau nom celui d'*Emmanuel*, et son fils celui d'*Antoine*. Le pieux noir, heureux d'être chrétien, ne se contenta pas d'édifier les 25,000 noirs qui assistèrent à cette pieuse et touchante cérémonie, ils assembla encore ses peuples, et éleva la voix pour condamner leurs fausses divinités et leurs superstitions criminelles. Il publia un édit par lequel il ordonnait la recherche la plus sévère des idoles. Après les avoir entassées, les unes sur les autres, il y fit mettre le feu. Depuis le jour heureux de son Baptême, Emmanuel, qu'on pourrait surnommer le *pieux Africain*, adressait à Dieu de continuelles et d'instantes prières pour obtenir de sa bonté la grâce de réparer, dans le peu de temps qui pouvait lui rester à vivre, les impiétés et les profanations au milieu desquelles il avait vécu et passé la grande partie de ses jours. Avec quelle ardeur il demandait au Seigneur qu'après avoir servi si longtemps le démon, il peut au moins se consacrer à Jésus-Christ et persévérer jusqu'à la mort dans des exercices d'une sainte piété. (*Trésors des Noirs*.)

2) Ame chrétienne, rappelez-vous en outre *les obligations* que vous avez contractées dans le Baptême; pensez souvent aux vœux, aux promesses que vous avez faites alors à Dieu, et soyez y fidèles! Renouvelez souvent, dans toutes les circonstances solennelles ou importantes, oui chaque dimanche ces *promesses* du Baptême; faites-vous-en une arme pour résister aux assauts de l'ennemi du salut. « Conservez le Baptême, disait S. Ignace martyr aux chrétiens de son temps, mais conservez aussi les armes qui vous y ont été communiquées; la foi comme

casque, la charité comme glaive, la patience comme armure. »

Le renouvellement des vœux de Baptême.

Le Père de Géramb raconte dans son pélerinage à Jérusalem : « Au bord du Jourdain, j'inclinai ma tête sur les eaux où je venais de me baigner, puis mettant la main sur mon cœur tremblant de repentir et d'amour, et appelant Dieu avec les Saints Anges pour être les témoins de la sincérité de mes sentiments, je prononçai les paroles suivantes d'une voix émue. « Mon Dieu! Dieu Tout-Puissant et surtout miséricordieux! à l'endroit même où votre Fils, mon Sauveur, fût baptisé, je viens renouveler humblement les saints engagements de mon baptême; je renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, je me donne tout entier à vous, ô mon Dieu! pour vous aimer et vous servir jusqu'au dernier soupir de ma vie! » — Renouvelons souvent dans les mêmes termes et avec les mêmes sentiments nos vœux de Baptême.

DE LA CONFIRMATION.

(*Gr. Cat.* 1-2ᵉ *q.*)

Définition de la confirmation; preuves qu'elle est un Sacrement. — *Explication.* La confirmation est un sacrement dans lequel, par l'imposition des mains, l'onction et la prière de l'évêque, le baptisé est fortifié par l'Esprit-Saint, afin qu'il confesse fermement sa foi, et y conforme fidèlement sa conduite. — Le mot *confirmation* vient du mot latin : *firmare* ou *confirmare* qui signifie *fortifier*, puisque la confirmation nous donne les forces pour confesser fidèlement la foi chrétienne. — La Confirmation est vraiment un sacrement parce que nous trouvons en elle toutes les conditions requises pour un sacrement de la loi nouvelle : 1) *un signe sensible* qui consiste d'abord a) *dans la matière,* qui est ici l'*imposition des mains de l'évêque* et l'*Onction du Saint-Chrême.* Il

est certain que les Apôtres imposaient autrefois les mains (*actes des apôt.* 8, 17.); et l'onction du saint-chrême fut également en usage dans l'Eglise dès les premiers temps. C'est ainsi que S. Paul écrivait aux Corinthiens : « C'est Dieu qui nous raffermit avec vous en Jésus-Christ et qui a répandu sur nous son onction sainte. » (2 *Epît.* 1, 21.) Selon la tradition, cette onction fut toujours regardée comme une partie essentielle de la matière dans la confirmation. Ainsi il est dit dans les constitutions apostoliques (*lib.* 7. *cap.* 23) « Vous marquerez avec l'onction du saint-chrême, afin que l'huile de l'onction soit une communication du Saint-Esprit. » — b) La *forme* du sacrement de Confirmation consiste dans ces paroles : « Je te marque du signe de la croix et je te confirme par le chrême du Salut, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » 2) Ce signe sensible est aussi un signe *efficace* et *actif;* puisqu'il produit une *opération intérieure; la force dans la foi.* (Nous en parlerons plus au long dans la question suivante). Enfin la Confirmation 3) *a été instituée par Jésus-Christ.* C'est l'Eglise catholique qui nous l'enseigne a) d'*accord avec l'Ecriture sainte,* b) *avec la doctrine des SS. Pères, et* c) *avec les usages pratiqués dès les temps les plus anciens.*

Ad a) La Confirmation a été instituée par Jésus-Christ; *l'Eglise catholique nous l'enseigne d'accord avec l'Ecriture-Sainte.* -- L'*Ecriture-Sainte* met la doctrine touchant la Confirmation comme celle touchant le Baptême et la Pénitence, parmi les points de doctrine du Christianisme. Ainsi Saint-Paul, quand il exhorte les Hébreux à ne pas renoncer à la foi, leur écrit : « Nous laissons de côté les instructions que l'on donne aux novices dans la foi en Jésus-Christ..... Sans jeter de nouveau les fondements de la foi en Dieu et de la pénitence des œuvres mortes, de l'instruction des Baptêmes et de l'*imposition*

des mains (6, 1-2.) Qu'il entend parler ici de la Confirmation, c'est ce qui se prouve au moyen du verset suivant où il parle de ces malheureux qui « ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont été faits participants *du Saint-Esprit*... et qui sont tombés. (*Ibid.* 5. 6.) — D'ailleurs l'Ecriture-sainte atteste que Jésus-Christ avait promis son Esprit-Saint aux fidèles et que les Apôtres le leur ont communiqué par les prières et l'imposition des mains.

Jésus-Christ a promis l'Esprit-saint aux fidèles.

Car il a dit : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive. Qui croit en moi, » suivant ce que dit Jésus-Christ, « des fleuves d'eau vive couleront de son sein. » — « Or, il disait cela, » ajoute S. Jean, « à cause de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croyaient en lui ; car le Saint-Esprit n'était pas encore donné, parce que Jésus-Christ n'était pas encore glorifié. » (*S. Jean*, 7, 37-39.) Ainsi, outre la grâce du baptême tous les fidèles devaient enore recevoir, comme les apôtres, une grâce particulière du Saint-Esprit, une grâce différente de celle du baptême, quoique celle-ci soit également produite par le Saint-Esprit. Voilà comment on doit comprendre ces paroles du Sauveur.

Les apôtres ont communiqué l'Esprit-Saint par la prière et l'imposition des mains, c'est-à-dire, ils ont donné la Confirmation.

Oui, les apôtres eux-mêmes ont donné le sacrement de Confirmation, entre autres à Antioche et à Ephèse. Ecoutez comment ce fait est rapporté dans les Actes des Apôtres. (8, 14-17 *et* 19, 5-6.) Après la prédication du diacre Philippe plusieurs habitants de Samarie avaient embrassé la doctrine de l'Evangile et avaient été baptisés par lui. « Lorsque les apôtres qui étaient à Jérusalem eurent appris que Samarie avait accueilli la parole de Dieu, ils y envoyèrent Pierre et Jean. Et ceux-ci s'y étant rendus, prièrent pour les fidèles

afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit, car il n'était encore descendu sur aucun d'eux; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus. *Alors ils leur imposèrent les mains, et ils recevaient le Saint-Esprit.* » La même chose est dite des douze Ephésiens qui n'avaient encore reçu que le baptême de S. Jean le Précurseur. « Paul les baptisa au nom de Jésus, et *leur imposa les mains et le Saint-Esprit descendit sur eux.* » Il est incontestable qu'il s'agit là d'un signe sensible, de l'imposition des mains, à laquelle était attachée une grâce intérieure, la communication du Saint-Esprit; conséquemment, il s'agit d'un sacrement et qui était bien distinct du Baptême; car il est dit : « ils avaient été baptisés au nom du Seigneur Jésus, et alors ils reçurent l'Esprit-Saint; » ces dernières paroles indiquent également qu'ils obtinrent une grâce autre que celle qui leur avait été accordée dans le Baptême. N'aurait-ce été qu'une simple cérémonie? Mais en ce cas, pourquoi le diacre Philippe n'imposa-t-il pas les mains aux habitants de Samarie, lui qui s'était distingué par beaucoup de signes et de miracles? Pourquoi, si c'était une simple cérémonie, deux apôtres eussent-ils dû aller en personne à Samarie? S'il n'y eut eu que cela à faire, Philippe était assez considéré pour l'accomplir sans que les apôtres fissent cette démarche. D'ailleurs, comment et de quoi savaient-ils donc qu'ils devaient accomplir cette cérémonie, et que par la prière et l'imposition des mains l'Esprit-Saint descendrait sur les nouveaux baptisés? Il s'en suit que les apôtres devaient en avoir reçu l'ordre de Jésus-Christ.

Comparaison.

« Quand un serviteur fait quelque chose, que de lui-même il n'a pas le pouvoir de faire, on suppose que son maître doit lui en avoir donné l'ordre. Ainsi, par exemple, quand l'envoyé d'un prince transmet à quelqu'un un ordre ou une décoration avec assurance qu'une pension y est attachée, personne ne doute que cet envoyé n'ait obtenu à cet effet un ordre de son roi, parce que la faculté de décorer n'appartient pas à un envoyé ou à un ambassadeur. Or, comme nul homme

n'est en état d'attacher par lui-même une grâce à un signe sensible, et que les apôtres, en imposant les mains aux fidèles, attestaient que la communication du Saint-Esprit était attaché à cet acte extérieur, il faut en conclure qu'eux aussi en avaient reçu l'ordre de Jésus-Christ, quoique l'Ecriture-Sainte n'en parle nulle part en termes exprès. » (*Massl, instructions.*)

Ad *b*) La Confirmation a été instituée par Jésus-Christ; *c'est ce que nous enseigne l'Eglise catholique, d'accord avec la doctrine des SS. Pères.*

Témoignage des SS. Pères en faveur du sacrement de Confirmation.

Dans tous les siècles nous rencontrons des témoignages des SS. Pères qui affirment que la Confirmation a été toujours regardée et employée comme sacrement dans l'Eglise. Quelques citations empruntées aux Pères des quatre premiers siècles suffiront. Voici ce que S. Denis, un disciple de S. Paul, écrit à ce sujet : « Après que vous aurez vêtu le baptisé, vous le conduirez à l'évêque; pendant que celui-ci l'oindra de saint-chrême, il lui communiquera le Saint-Esprit. » — Tertulien qui appartient au deuxième siècle, s'exprime ainsi : « Au sortir des fonts baptismaux, nous recevons l'onction d'une huile bénite, suivant l'usage de consacrer les prêtres par une onction. Cette onction ne touche que la chair, mais elle opère un effet spirituel, comme le Baptême, qui en lavant le corps purifie l'âme de ses péchés. Ensuite on impose la main, en invoquant le Saint-Esprit par une bénédiction. » — « La chair est lavée, » dit encore Tertulien, « pour que l'âme soit purifiée; la chair reçoit l'onction, pour que l'âme soit consacrée; la chair est marquée d'un signe, pour que l'âme soit fortifiée; la chair est couverte par l'imposition de la main, pour que l'âme soit éclairée des lumières du Saint-Esprit. » — Ecoutons S. Cyprien qui vivait au troisième siècle : « Notre usage est que ceux qui ont été baptisés dans l'église soient présentés aux évêques, afin que, par leur prière et l'imposition des mains, ils reçoivent le Saint-Esprit,

et soient marqués du sceau du Seigneur. » — Au quatrième siècle S. Cyrille de Jérusalem dit : « Tandis que l'on fait l'onction sur le corps, l'âme est sanctifiée par le Saint-Esprit. » — S. Augustin dit expressément : « Le saint-chrême est du nombre des signes visibles et une chose très-sainte comme le Baptême. » Constantin-le-Grand fait le récit suivant (*in privil. Rom. Eccl.*) : « Après que Sylvestre m'eut levé des fonts sacrés et revêtu d'une robe blanche, il me communiqua au moyen de l'onction du saint-chrême, la marque des sept dons du Saint-Esprit. » — Mais pourquoi citer encore plus de témoignages qui prouvent que le sacrement de Confirmation a toujours été regardé et employé comme tel dans l'Eglise? Rien n'est plus certain; et il ne nous est pas permis de douter un moment de la vérité de ce sacrement, puisque l'Eglise, qui est infaillible dans sa doctrine et ses décisions, le déclare tel, le dit institué par Jésus-Christ et conféré autrefois par les apôtres. A ceux qui pourraient encore lever quelque doute à ce sujet, je puis donc demander avec S. Jérôme : « Ne savez-vous donc pas que c'est la coutume des Eglises d'imposer les mains aux baptisés pour invoquer le Saint-Esprit? Vous demandez où c'est écrit? Je réponds : Dans les *Actes des Apôtres*. Et quand nous n'aurions pas l'autorité de l'Ecriture-Sainte, la doctrine universelle de l'Eglise suffirait; car la tradition a autant d'autorité que la loi écrite. »

Ad *c*) La Confirmation a été instituée par Jésus-Christ, *c'est ce que nous enseigne l'Eglise catholique d'accord avec les usages pratiqués dans les temps les plus anciens.*

On confirmait déjà dès les temps les plus reculés de l'Église.

L'histoire ecclésiastique prouve clairement que dès les premiers siècles du christianisme les évêques faisaient leur tournée pour imposer les mains aux baptisés et invoquer sur eux le Saint-Esprit. S. Jérôme atteste que de son temps les évêques voyageaient dans les campagnes pour donner la

Confirmation à ceux qui avaient été baptisés par les prêtres et les diacres. « C'est la coutume de l'Eglise, » dit-il, « que l'Evêque se rende dans les petites villes, auprès de ceux qui ont été baptisés par les prêtres et les diacres, afin de leur imposer la main par l'invocation du Saint-Esprit. » (*Dict. adv. Lucifer.*) Bède raconte de S. Cuthbert, évêque anglais, qu'en traversant son diocèse, il imposait les mains aux baptisés afin de leur communiquer le Saint-Esprit. » (*Vita S. Cuthberti, cap.* 19.) Le pape S. Grégoire avertissait en conséquence les évêques du devoir de visiter les églises de campagne éloignées, afin de donner aux baptisés le sceau du Seigneur. (*Comparez les antiquités de Binterim.*)

(*Gr. Cat.* 3e *q.*)

Effets de la Confirmation. — Explication. Les effets de la Confirmation sont surtout les trois suivants: 1) *Elle augmente en nous la grâce sanctifiante*; par elle, en effet, nous participons à toute l'abondance des grâces, puisque nous recevons l'*Esprit-Saint lui-même.* « La Confirmation, » dit S. Isidore, « est en quelque sorte l'achèvement de la grâce du Baptême; par elle, nous obtenons la force du Saint-Esprit; » car les Apôtres imposaient les mains aux baptisés « et ils recevaient le Saint-Esprit. » (*Act.* 8, 17.)

Comparaison.

Comme une église consacrée par l'Evêque avec toutes les cérémonies du pontifical, mais dans laquelle Jésus-Christ n'est pas gardé dans les espèces eucharistiques, se distingue d'une autre église également consacrée et bénite par l'Evêque mais où Jésus-Christ est présent dans les saints tabernacles; ainsi se distingue aussi, si j'ose le dire, une âme qui a été baptisée mais n'a pas encore reçu la Confirmation, de celle qui l'a reçue. L'âme qui n'a point été confirmée est apte, et préparée à recevoir le Saint-Esprit, elle est consacrée et sanctifiée pour être la demeure du Saint-Esprit; que dis-je?

le Saint-Esprit lui-même, dans le Baptême, l'a consacrée comme sa demeure, comme son temple; mais elle n'a pas encore l'Esprit-Saint lui-même. Or, par la Confirmation, nous recevons cette troisième personne de l'adorable Trinité, nous recevons le même esprit qui descendit sur les apôtres le jour de la Pentecôte et sur les fidèles quand les apôtres leur imposèrent les mains après leur baptême; alors le Saint-Esprit vient lui-même dans nos âmes comme dans sa demeure pour en prendre possession; il vient dans nos âmes pour y demeurer, s'y établir, s'unir à elles, les vivifier, les diriger, et opérer en elles, tout comme l'âme opère dans le corps, de sorte qu'il est en quelque sorte l'âme de notre âme. Comme notre âme agit sur notre corps, de manière qu'il se meut à notre gré, ou comme notre esprit règle toutes les actions de notre corps et transforme ses actes physiques en actes raisonnables, ainsi l'Esprit-Saint agit sur notre âme et transforme les actes de l'âme humaine en autant d'actes surnaturels, saints et divins. De là venait aussi que les premiers chrétiens, quand ils avaient reçu cet Esprit nouveau, parlaient des langues étrangères, actes extérieurs qui étaient nécessaires à cette époque pour ébranler les Juifs et les païens et les gagner à la foi. (*Massl. Instructions*).

2) *La Confirmation nous fortifie afin de lutter contre le mal et de croître dans le bien.*

Par là même, que dans la Confirmation nous recevons l'Esprit-Saint, nous obtenons en même temps la force et le courage de conserver et de confesser inébranlablement notre foi, de combattre victorieusement contre les trois ennemis les plus puissants de notre salut : contre le démon, le monde et la chair, et de croître toujours en vertu et en perfection. « Par le Baptême, » dit S. Isidore, « nous devenons enfants de Dieu, croyants, mais par la Confirmation nous devenons les *soldats de Jésus-Christ et les défenseurs de la foi divine.* » Et S. Pierre Damien écrit: « Dans le Baptême, l'Esprit-Saint nous est donné pour

la rémission de l'ancienne dette du péché, mais dans la Confirmation, comme un bouclier contre les nouveaux péchés ; là, nous sommes devenus purs et sans tache, ici nous devenons forts et intrépides. »

Comparaisons.

« De même que le charbon qui brûle, devient un foyer de flammes sous le souffle d'un vent violent, de même le charbon de la foi que le baptême a déposé dans notre âme, s'embrase complètement par la grâce du Saint-Esprit dans la Confirmation. » (*Lohner*, *bibl*, *conc.*)

« Dans le Baptême l'homme est accepté pour la milice, mais dans la Confirmation il est exercé et armé. Dans les sources du Baptême, le Saint-Esprit distribue des grâces d'innocence et de pureté ; mais par la Confirmation il donne la grâce de la perfection. Dans le Baptême nous renaissons à la vie; après le Baptême nous sommes fortifiés pour le combat. Dans le Baptême nous sommes lavés, après le Baptême nous sommes reconfortés. (*S. Melchiad.*)

Comme la lumière éclaire et le feu échauffe, ainsi l'Esprit de Dieu veut éclairer notre raison et échauffer notre cœur. Et comme l'air frais nous ranime dans les chaleurs accablantes, ainsi le Saint-Esprit veut nous rafraîchir à l'heure des souffrances et renouveler en nous la véritable vie. Voilà combien sont grands les bienfaits de la Confirmation dans une âme bien disposée. » (*Munch.*)

Les effets de la Confirmation

se manifestèrent chez les Apôtres lorsque, le jour de la Pentecôte, le Saint-Esprit descendit sur eux. De pusillanimes et ignorants qu'ils étaient, ils devinrent intrépides et instruits, des défenseurs zélés de la gloire de Dieu et de la doctrine de Jésus-Christ. Ils ne craignaient ni la mort ni les plus cruelles persécutions. La Confirmation produisait les mêmes effets chez les premiers chrétiens qui confessèrent avec une force invincible la doctrine de Jésus, et y conformaient fidèlement leur conduite.—Pour citer aussi un exemple emprunté aux temps modernes, nous rapporterons celui que nous

trouvons dans la vie de S. François de Sales. Lorsque celui-ci reçut dans son adolescence la Sainte Confirmation, les effets s'en manifestèrent de la manière la plus sensible. François faisait donc ses études à Annecy en Savoie, quand l'Evêque du diocèse résolut de venir confirmer dans cette ville. Le pieux jeune-homme se prépara au grand bonheur qui devait lui tomber en partage, par d'instantes prières et d'affectueux désirs. Or la piété angélique dont il était animé, se réflétait si vivement dans tout son extérieur durant la cérémonie sainte, que l'évêque en fut frappé et ne put s'empêcher ensuite de dire, en présence d'un grand nombre de témoins, que François de Sales deviendrait la merveille de son siècle. Depuis cette époque, la plénitude de l'Esprit-saint se fit voir d'une manière particulière dans le pieux adolescent, Sales semblait devenu un homme, tant sa conduite était grave et tant il régnait surtout de l'ordre dans ses pratiques de piété. Ses visites journalières à l'église, ses lectures spirituelles et sa méditation se faisaient à des heures réglées, et la constance qu'il montra à y rester toujours fidèle, réalisa en tout point l'espèce de prédiction de l'évêque qui l'avait confirmé. (*P. Hyacint. Gallitia in vita.*)

3) *La confirmation imprime en nous un caractère ineffaçable, celui de soldats de Jésus-Christ*, ce que S. Paul a indiqué par ces paroles : « C'est Dieu qui nous confirme avec vous dans le Christ, c'est lui qui nous a oints, qui *nous a marqués d'un signe, et nous a donné pour gage le Saint-Esprit.* » (2 *Epît. aux Cor.* 1. 21-22.) Par ce caractère les fidèles confirmés se distinguent de tous ceux qui ne le sont pas, et sont marqués par là du signe particulier de *soldats de Jésus-Christ.* Ce caractère est *ineffaçable,* c'est-à-dire que le confirmé demeure soldat de Jésus-Christ, quand même il ne combattrait pas ; sans doute il est alors un lâche qui mérite d'être puni mais il n'en reste pas moins soldat ; s'il n'obtient pas les honneurs de la victoire, il attire sur lui la honte de la lâcheté et en même temps le châtiment de la trahison.

(*Gr. Cat.* 4e-*q*.)

Du ministre du Sacrement de Confirmation. — Explication. Les évêques seuls, comme successeurs des Apôtres, peuvent confirmer ; mais dans des cas pressants le pape peut conférer aussi ce pouvoir à un prêtre (par exemple à un missionnaire), qui n'est pas évêque. En cas de nécessité chacun peut baptiser, puisque le baptême est absolument nécessaire au salut, mais personne ne peut confirmer hormis l'évêque parce que la confirmation est le Sacrement qui perfectionne. Aussi trouvons-nous dans les actes des Apôtres que le diacre Philippe baptisait, tandis que les Apôtres seuls confirmaient.

Comparaison.

« De même qu'il n'appartient qu'aux généraux comme chefs de l'armée, d'accepter des soldats dans leur service, de même il n'appartient qu'aux évêques, qui sont les généraux et les chefs de l'Eglise militante, d'admettre les baptisés, appartenant à la famille de Jésus-Christ, parmi leurs soldats et leurs guerriers. » (*Bressanvide.*)

(*Gr. Cat.* 5e-11e *q.*)

Cérémonies qui accompagnent la confirmation.— Explication. Voici de quelle manière on administre la confirmation :

1) L'*évêque étend les mains sur tous ceux qui doivent être confirmés et invoque sur eux le Saint-Esprit, en disant* : « Que le Saint-Esprit descende en vous, et que la vertu du Très-Haut vous préserve de tout péché! O Dieu éternel et tout-puissant! qui avez daigné régénérer de l'eau et du Saint-Esprit vos serviteurs, et qui leur avez accordé la rémission de tous leurs péchés, envoyez sur eux du haut du ciel, votre Paraclet, l'Esprit auteur de tous les dons! » Les assistants répondent : « Qu'il en soit ainsi. Amen. » — « L'Esprit de sagesse et d'intelli-

gence. »— « Amen. » L'Esprit de conseil et de force. »— « Amen. » — L'Esprit de science et de piété.— Amen. » — « Remplissez-les de l'Esprit de votre crainte; et, les appelant à la vie éternelle, marquez-les du signe de la Croix de Jésus-Christ. Nous vous en conjurons par le même Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui vit et règne avec vous, en l'union du même Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. — Amen. »

2) *Alors l'évêque met la main sur chacun de ceux qu'il confirme,* comme S. Pierre et S. Jean l'avaient fait à Samarie et S. Paul à Ephèse, et *leur fait l'onction du saint-chrême.* (Ces deux cérémonies de l'imposition des mains et de l'Onction forment, comme nous l'avons dit, la *matière* de la confirmation.) Cette Onction se fait de la manière suivante : L'évêque fait avec le Saint-Chrême le signe de la croix sur le front de celui qu'il confirme, en disant : Je te marque du signe de la croix, et je te confirme avec le chrême du salut, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. »

a) Le Saint-Chrême exprime admirablement les différentes opérations que le Saint-Esprit produit en nous par la confirmation. En effet le Saint-Chrême est une composition d'*huile d'olive* et de *baume;* or *l'huile* est le Symbole de la *force intérieure pour combattre* les ennemis de notre salut. De même qu'autrefois les athlètes se frottaient d'huile pour rendre leurs membres forts et souples dans le combat, de même nous qui sommes des athlètes spirituels dans l'arène de la vie, nous sommes fortifiés et armés de la grâce du Saint-Esprit afin de combattre, et de remporter la palme du triomphe. Le *baume* mêlé à l'huile, signifie que le confirmé obtient la grâce de se préserver de la corruption du monde, et qu'il doit par une vie sainte répandre la bonne odeur des vertus. « L'huile mêlée, écrivait, au 4e siècle, Optat de

Milève, s'appelle Chrême dans le quel se trouve une *douceur* et par le quel on prépare *une demeure au Saint-Esprit.* »

S. Cyrille de Jérusalem

exhortait les fidèles qui devaient être confirmés, à avoir un grand respect pour le saint-chrême, il leur disait : « Prenez bien garde de ne pas considérer ce parfum comme quelque chose de vain et de futile ; car, de même que le pain de l'Eucharistie après l'invocation du Saint-Esprit, n'est plus un pain ordinaire, mais le corps de Jésus-Christ ; de même, le saint parfum n'est plus quelque chose de simple, ou, si vous voulez, de profane, mais un don de Jésus-Christ et du Saint-Esprit, don qui est devenu efficace par la présence de la divinité. » (*Catech. Myst.*)

b) *Le signe de la croix,* que l'évêque trace sur le front de celui qu'il confirme, doit rappeler à celui-ci, qu'il ne doit jamais rougir de la croix, mais confesser sans honte sa foi en Jésus crucifié, comme S. Paul le dit dans son Epître aux Romains : « Je ne rougis point de l'Evangile, parce qu'il est la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croient. » (1, 16.) S. Augustin s'exprime très-bien à ce sujet quand il dit : « Ce qui est un objet de raillerie pour l'orgueilleux, est un objet de gloire pour le chrétien, ne rougissez pas de la croix de Jésus-Christ ! C'est pour cela qu'on vous a imprimé sur le front, qui est le siége de la honte, le signe de la croix. Considérez votre front, pour ne pas trembler devant une langue impie ! »

Confirmation administrée à Constantin-le-Grand.

Déjà du temps de Constantin-le-Grand, on se servait dans les cérémonies de la Confirmation, du signe de la croix et de l'onction. Ainsi il dit lui-même : « Après que j'eus été levé des fonts baptismaux et revêtu de la robe blanche, il (le pape Sylvestre) se servit de l'onction du saint-chrême pour m'im-

primer le sceau des sept dons du Saint-Esprit, et traça sur mon front le signe de la croix. » (*Liturg. sacr.*)

3) *Après l'onction, l'évêque frappe légèrement la joue du nouveau confirmé avec la main,* en disant : Pax tecum. « Que la paix soit avec vous. » Par là l'évêque veut lui faire entendre qu'étant fortifié, il doit être prêt à souffrir avec une patience invincible toutes sortes de contradiction pour le nom de Jésus-Christ.

Le léger soufflet donné dans la Confirmation

indique en même temps qu'on est reçu tout-à-fait au service de Jésus-Christ. Cette coutume, dit le savant Binterim, a probablement son origine dans la cérémonie d'admission au service militaire et dans la chevalerie, cérémonie qui était en vogue au dixième et au onzième siècle, (car on *frappait* quelqu'un *chevalier*). Un soufflet indiquait en effet qu'on était admis au service du roi, comme nous l'apprend la chronique belge (*Chronicum Belgicum.*) Déjà même du temps de Charlemagne cette forme d'admission était en usage. Or, comme le chrétien était admis par la Confirmation, au service spirituel du roi céleste et accepté dans la société et dans l'armée active de l'Eglise militante, on emprunta cette cérémonie d'admission aux coutumes militaires. L'évêque Durand est le témoin le plus ancien de cet usage. (*Binterim's Denkwürd.*)

Comparaison.

« Par la Confirmation le chrétien devient un soldat de Jésus-Christ; c'est ainsi qu'il est incorporé au service militaire du christianisme, où il doit chercher et souffrir patiemment les adversités plutôt que de poursuivre les agréments et les douceurs de la vie; il faut qu'il soit sans cesse sur le qui vive et attentif aux coups que lance l'ennemi. C'est ce devoir que le léger soufflet rappelle au confirmé. » (*S. Charles Borr.*)

4) *En terminant l'évêque donne à tous la bénédiction,* en disant : « O Dieu! achevez en nous ce que vous avez opéré en nous du haut du ciel. Gloire soit au Père, etc. »

— « O Dieu! qui avez donné le Saint-Esprit à vos apôtres, et qui par eux et par leurs successeurs avez voulu le donner à tous les fidèles, regardez avec bonté votre indigne serviteur, et faites que le même Saint-Esprit vienne avec ses dons dans les cœurs de ceux que nous avons marqués au front avec le saint-chrême et l'auguste signe de la croix, et qu'y habitant toujours, il les rende des temples dignes de sa gloire; exaucez-nous, ô vous qui, avec le Père et le même Saint-Esprit, vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

(*Gr. Cat.* 12e *q.*)

Importance de la Confirmation. — Explication. La Confirmation n'est pas absolument nécessaire, comme le Baptême, mais ce serait néanmoins un péché si on ne la recevait pas par négligence ou par indifférence. Celui qui néglige de recevoir ce sacrement ressemble à un soldat, à un voyageur qui néglige de se munir d'armes, quoiqu'il doive passer par une forêt dangereuse où les voleurs l'attendent et l'épient. Quelle folie et en même temps quel crime ne serait-ce pas, si l'on ne recevait point la Confirmation! C'est pourquoi Hugues de Saint-Victor écrivait : « Nous serions exposés à un grand danger, s'il nous arrivait de sortir de cette vie sans ce sacrement, non que l'on serait damné précisément pour l'avoir négligé, mais pour avoir manqué à la perfection qui nous est prescrite. » Il ajoute encore : « Les enfants mêmes qui ont été baptisés, obtiendront une plus grande gloire. » Et d'après S. Thomas d'Aquin, « au jour de la résurrection, fortifié par la grâce de la Confirmation, on paraîtra plus parfait que si on ne l'avait pas reçue. »

Punition de ceux qui négligent la Confirmation.

Un certain philosophe, appelé Novatien, éprouvait une prédilection spéciale pour la religion chrétienne. Etant

tombé subitement malade, il se fit baptiser, mais négligea ensuite de recevoir le sacrement de Confirmation. Faible enfant dans la foi, soldat sans armes, il devint bientôt le jouet du démon. Poussé par des motifs indignes, il trouva moyen de se faire ordonner prêtre. Il produisit un schisme qui dégénéra en hérésie, et troubla longtemps l'Eglise. Il mourut misérablement, et les Pères nous disent sans hésiter, qu'il tomba dans tous les crimes pour avoir négligé de recevoir le sacrement de lumière et de force. « Puisqu'il n'avait pas reçu de l'évêque le sceau (la Confirmation), » dit le pape S. Corneille, « comment aurait-il reçu le Saint-Esprit? »

(*Gr. Cat.* 13e-16e *q.*)

Sujet du sacrement de Confirmation et disposition pour le recevoir. — *Explication.* Tout homme *baptisé* peut recevoir la Confirmation ; mais pour la recevoir *dignement,* il est encore nécessaire que l'on soit en état de grâce, puisque la Confirmation est un sacrement *des vivants*, et que l'on doit avoir conséquemment la vie de l'âme, si l'on veut la recevoir avec fruit, c'est-à-dire, pour l'augmentation de la grâce sanctifiante ou de la vie surnaturelle. C'est pourquoi l'on doit se *préparer* pour recevoir la Confirmation, et pour cela on doit 1) purifier sa conscience de tous les péchés au moins mortels par le sacrement de Pénitence ; 2) se faire bien instruire dans les vérités fondamentales de la foi, et surtout dans ce qui regarde la Confirmation ; d'où suit en même temps qu'on ne peut pas admettre les tout jeunes enfants à la Confirmation sans une cause légitime ; 3) désirer, à l'exemple des apôtres réunis à Jérusalem, avec une vive ardeur, la grâce du Saint-Esprit, et faire en conséquence des prières et des bonnes œuvres (telles que jeûner et donner des aumônes). S. Thomas d'Aquin écrit au sujet de cette préparation : « Les adultes, qui doivent être confirmés, s'ils désirent d'obtenir les grâces et les dons de ce sacrement,

auront soin, non-seulement d'y apporter de la foi et de la piété, mais encore de se repentir sincèrement des péchés graves qu'ils ont eu le malheur de commettre. C'est pourquoi ils doivent se confesser auparavant, se rendre dignes de la grâce de la confirmation par le jeûne et d'autres œuvres pieuses et, selon l'usage louable de la primitive Eglise, ne recevoir ce sacrement qu'à jeun.

Pendant la Confirmtion même on doit demander avec une vive piété les dons du Saint-Esprit, et promettre à Dieu de vivre et de mourir en bon chrétien ; ensuite on ne doit pas s'éloigner avant que l'Evêque ait donné sa bénédiction. Sous ce dernier rapport il fut établi dans un synode tenu à Liége en 1287 : « qu'on avertirait ceux qui devaient être confirmés, à se trouver à temps à la Confirmation de manière à être présents aux premières oraisons récitées par l'Evêque et de demeurer dans l'Eglise jusqu'à ce qu'il eût prononcé les dernières. »

Après la Confirmation, cela s'entend, on doit remercier humblement Dieu des grâces reçues et passer la journée saintement ; enfin l'on doit conserver et augmenter la grâce du Saint-Esprit en luttant constamment contre les ennemis du salut, et en pratiquant avec ardeur le bien, selon cet avis de S. Paul : « Sachez que vous êtes les temples du Saint-Esprit, et que Dieu habite en vous ; glorifiez et portez Dieu dans votre corps. Ne contristez pas l'Esprit de Dieu, cet Esprit-Saint par lequel vous avez été marqués comme d'un sceau pour le jour de la rédemption ; n'éteignez point l'Esprit-Saint, gardez le trésor qui vous a été confié par l'Esprit-Saint. »

Dispositions des Japonais en recevant la Confirmation.

Au rapport du missionnaire Jésuite, Jean Hayus (*in lit. Jap. anno* 1603), les Japonais recevaient le sacrement de Confirmation avec des sentiments si pieux et une dévotion si profonde qu'un évêque du Japon disait qu'il n'avait jamais rencontré chez aucun peuple chrétien autant d'amour, de piété et de respect pour ce sacrement que chez les Japonais. Aussi ne devons-nous pas être surpris si la grâce de ce sacrement eût tant d'efficacité chez eux et les fortifiât de manière à rester fermes au milieu des plus atroces persécutions. — Hélas! quels flots de sang de ces martyrs n'engraissèrent pas le champ du Seigneur, ce champ que S. François Xavier cultiva le premier au Japon! Déjà en 1590, selon Puffendorf, 20,000 martyrs des deux sexes avaient été, ou décapités, ou mis en croix, ou brulés vivants. — D'un autre côté, nous devons être peu surpris que la foi de tant de chrétiens soit de nos jours si faible, si facile à séduire, si lâche à chaque tentation, puisque la Confirmation est souvent reçue avec si peu de piété et que les grâces qu'on y reçoit sont si peu estimées.

(*Gr. Cat.* 17-18[e] *q.*)

Des parrains et marraines dans la Confirmation; des noms qu'on y impose. — Explication. Comme dans le Baptême, on se sert aussi dans la Confirmation de parrains et de marraines, et quelquefois l'on donne à celui qui doit être confirmé *un nouveau nom*. Expliquons encore brièvement ces deux points.

a) *Dans la Confirmation on prend aussi des parrains*, afin de conduire les futurs confirmés à la Confirmation, et qu'ils les assistent de leurs conseils et de leurs avis dans le combat spirituel, en vue duquel le sacrement de Confirmation les consacre. C'est pourquoi les parrains mettent la main sur l'épaule droite de celui que l'évêque confirme, pour marquer qu'ils deviennent leurs gardiens et leurs protecteurs. Dans quelques diocèses chaque

futur confirmé a son parrain ou sa marraine propre, dans d'autres diocèses il n'y a qu'un parrain pour les garçons, qu'une marraine pour les filles d'une même paroisse. — Les *qualités* que l'Eglise exige des parrains et des marraines sont indiquées tout au long dans un synode de Cologne tenu en 1652. Les parrains et les marraines de Confirmation doivent être autres que ceux du Baptême et de même sexe que le futur confirmé, catholiques, confirmés eux-mêmes, d'une conduite irréprohabile et d'un âge tel qu'ils puissent remplir leurs devoirs comme parrains de Confirmation. Les parents ne peuvent être les parrains de leurs enfants. — Comme les parrains de Confirmation deviennent les parents spirituels des confirmés, ils contractent avec ceux-ci une affinité spirituelle, conséquemment le même empêchement de mariage comme dans le Baptême.

• *Le parrain de Confirmation.* (Notice historique).

Dès l'époque où la Confirmation fut conférée séparément du baptême, il y eut aussi un parrain particulier qui était chargé d'instruire le futur confirmé avant la réception du sacrement, et c'était lui qui le proposait ensuite à l'évêque. D'après quelques-uns, ce serait le pape Hygin († 142) qui aurait établi les parrains de Confirmation. Ceux-ci devaient surtout montrer leur sollicitude immédiatement après la Confirmation, en ayant soin de couvrir de suite avec une bandelette de toile le front du confirmé, afin d'empêcher le saint-chrême de découler. Cette bandelette, le nouveau confirmé la portait durant les huit premiers jours, comme les nouveaux baptisés portaient leur robe blanche; quelques synodes calculaient ces jours d'après les sept dons du Saint-Esprit et le huitième jour était destiné à enlever ce bandeau. Au treizième siècle on borna ce temps à trois jours; au seizième à un jour. Dans quelques diocèses de France on introduisit la coutume de frotter de suite, après l'onction, le front du confirmé au moyen d'ouate et de le lui essuyer après

avec le bandeau; c'était le parrain qui se chargeait de cette dernière besogne. Cet usage se propagea bientôt dans d'autres pays. Dans quelques contrées on a coutume de laver avec de l'eau et du sel le front des confirmés et de l'essuyer soigneusement au moment de sortir de l'église. (*Antiquités de Binterim.*)

b) *Le nom imposé dans la Confirmation.* L'usage dans quelques diocèses de donner encore au confirmé le nom d'un saint, semble être un vestige de l'ancienne discipline ecclésiastique, lorsqu'on était dans l'habitude de donner la Confirmation immédiatement après le Baptême. On conserva cet usage, vraisemblablement pour engager de nouveau le confirmé à imiter son pieux modèle, ou comme le dit le synode de Milan, pour pouvoir changer dans la Confirmation le nom de Baptême, s'il avait ou quelque chose d'inconvenant ou de contraire au christianisme. Nous trouvons un exemple de ce changement de nom dans la *Vie des Saints* de Butler, où l'on raconte que S. Adalbert, martyr et évêque de Prague († 997) reçut au Baptême le nom de Woytiech (vainqueur, Vincens) et qu'Adalbert, évêque de Magdebourg, lui donna le sien en le confirmant. (*Liturg. sacra II.*)

Pratique. Fortifié par la grâce du Saint-Esprit qui vous a été accordée dans sa plénitude par la confirmation, c'est votre devoir de remplir avec joie et sans crainte ni honte les obligations d'un fidèle catholique; plein d'un saint courage, combattez chaque jour, chaque moment pour triompher des ennemis de votre salut, et pour conquérir le ciel comme autrefois les croisés conquéraient la terre sainte; car, par la confirmation, vous êtes devenu un soldat, un athlète, un croisé de Jésus-Christ; désormais il faut que vous combattiez pour sa cause, pour sa gloire! Et si dans cette glorieuse lutte, vous devez souffrir des mépris et des persécutions pour votre

foi, comptez-les comme un honneur, réjouissez-vous en comme les Apôtres. L'Ecriture-Sainte a dit d'eux qu'ils « s'en allèrent pleins de joie hors du conseil, parce *qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir cet outrage pour le nom de Jésus.* » (*Act. des Apôt.* 5, 41.)

REMARQUE. Pour les exemples voyez tome II, la 8e béatitude.

DU SACREMENT DE L'EUCHARISTIE.

§ I DE LA PRÉSENCE RÉELLE DE JÉSUS-CHRIST DANS LE SACREMENT DE L'EUCHARISTIE.

(*Gr. Cat.* 1-4e *q.*)

Ce *que c'est que le Saint-Sacrement de l'Eucharistie; preuves qui établissent que c'est vraiment un Sacrement.— Explication.* Le Saint-Sacrement de l'Eucharistie c'est le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ réellement et substantiellement présent sous les espèces de pain et de vin pour être la nourriture de nos âmes.— Ce Sacrement porte différents noms. Il s'appelle *Eucharistie,* c'est-à-dire grâce ou don par excellence parce que c'est le don le plus excellent que Dieu nous ait fait; *Sacrement de l'autel*, parce que c'est sur l'autel qu'il s'accomplit et qu'il se garde; le *très-saint Sacrement,* parce qu'il contient le corps adorable de notre divin Sauveur; le *pain de vie, le pain céleste,* parce qu'il nourrit l'âme et la conserve pour la vie éternelle, et parce que venant du ciel il nous y conduit; la *sainte Cène*, c'est-à-dire *saint souper,* parce que Jésus-Christ l'institua après le dernier souper qu'il fit avec ses Apôtres; la *sainte Table* ou la *Table du Seigneur,* parce que c'est un festin spirituel auquel le Seigneur invite tous les fidèles et où il les admet tous à sa table; *la communion*, parce que ce Sacrement nous unit à Jésus-Christ de la manière la plus étroite; le *viatique*, parce que c'est une nourriture spi-

rituelle qui nous fortifie sur le chemin du ciel ; la *sainte hostie*, c'est-à-dire la sainte victime, parce qu'elle contient Jésus-Christ qui s'immole pour nous sur les autels comme sur le Calvaire. Anciennement on appelait aussi l'Eucharistie *le saint du Seigneur*, ou simplement les *choses saintes;* d'autres fois les *Mystères terribles*.

Que l'Eucharistie est un Sacrement, la preuve en est qu'elle réunit toutes les conditions d'un véritable Sacrement ; 1) le *signe sensible*, à savoir *la matière* qui consiste dans le pain non fermenté et dans le vin de la vigne, puis dans *la forme* dont les paroles sont : « Ceci est mon corps, » — « Ceci est mon sang. » 2) *La grâce invisible*, qui est Jésus-Christ lui-même, l'auteur et le distributeur de toutes les grâces, et 3) l'*institution par Jésus-Christ*. Le divin Sauveur institua en effet ce Sacrement à la dernière Cène, la veille de sa passion. Voici comment l'Ecriture-Sainte nous rapporte

L'institution de la sainte Eucharistie

Lorsque le divin Sauveur avant sa passion eut mangé l'agneau pascal avec ses Apôtres selon les prescriptions de la loi de Moïse, il prit le pain dans ses mains saintes et vénérables, leva les yeux au ciel vers Dieu son Père tout-puissant, lui rendit grâces, bénit le pain, le rompit et le distribua à ses disciples, en disant : « Prenez et mangez ; ceci est mon corps, qui sera livré pour vous. » Puis prenant le calice avec le vin, et ayant de nouveau rendu grâces, il le bénit et le donna à ses disciples en disant : « Buvez en tous ; car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs, en rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de moi. » (*Voyez. S. Matth.* 16, *S. Marc.* 14, *S. Luc.* 22, *S. Jean* 13, *et la* 1 *Epît. au Cor.* 11.) Ce fut ainsi que Jésus-Christ institua la sainte Eucharistie où il se donne réellement lui-même aux siens sous les espèces de pain et de vin pour être la nourriture des âmes.

(*Gr. Cat.* 5-8e *q.*)

La présence de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie. — *Explication.* Quand le divin Sauveur eut prononcé sur le pain et le vin ces paroles : « Ceci est mon corps » — « Ceci est *mon sang,* » le pain fut changé au vrai corps, et le vin au vrai sang de Jésus-Christ, et il ne resta plus rien du pain et du vin que les *apparences,* c'est-à-dire ce qui *apparaît* à nos sens, tels que la forme, la couleur, le goût, l'odeur etc. du pain et du vin. — Que Jésus-Christ par ces paroles : « Ceci est mon corps, — ceci est mon sang, » donna réellement aux Apôtres son vrai corps et son vrai sang, et que par conséquent *Jésus est vraiment, réellement et substantiellement présent dans la Sainte-Eucharistie, avec sa chair et son sang, son corps et son âme, sa divinité et son humanité, sous les apparences du pain et du vin,* c'est ce qui se prouve par les raisons suivantes.

1) *Jésus-Christ avait promis auparavant à ses disciples qu'il leur donnerait réellement sa chair à manger et son sang à boire.*

Récit de l'Evangile.

C'était vers le temps de Pâques, une année avant que Jésus-Christ célébrât avec ses Apôtres la dernière Cène, lorsqu'il nourrit avec cinq pains et deux poissons cinq mille hommes dans le désert. Attirée par ce prodige, le lendemain une foule de personnes se réunit de nouveau autour de Jésus-Christ; et pendant que tous étaient encore pénétrés d'admiration devant le miracle de la multiplication des pains, le Sauveur leur parla d'un pain beaucoup plus précieux qu'il donnerait en nourriture à ses fidèles disciples. « Le pain que je vous donnerai, dit-il, c'est ma chair qui doit être livrée pour la vie du monde. » (*S. Jean* 6, 52.) Alors les Juifs étonnés se demandèrent entre eux : « Comment peut-il nous donner sa chair à manger? » Mais Jésus leur dit : « En vérité,

en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. *Car ma chair est véritablement une nourriture, et mon sang est véritablement un breuvage.* » (*S. Jean* 6, 52 *et suiv.*)

2) *Jésus-Christ déclara ensuite en termes formels, lors de la dernière Cène, que ce qu'il donnait en ce moment à manger et à boire à ses disciples était réellement son corps et son sang;* car il dit expressément : « Ceci *est* mon corps ; — ceci *est* mon sang. » Puisque Jésus-Christ lui-même, « dit S. Cyrille, » affirme, en parlant du pain, que *c'est son corps*, qui oserait jamais en douter? Et puisqu'il affirme que *le vin est son sang*, qui oserait le revoquer en doute et dire que ce n'est pas son sang? » (*Catech.* 4 *Mystag.*)

Le calviniste confondu.

Françoise de Chantal était à peine âgée de cinq ans, quand un seigneur de la religion réformée essaya d'attaquer en sa présence le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans le très-saint Sacrement. Pleine de zèle pour la défense de la foi catholique, elle prit la parole et dit : « Ainsi vous ne croyez pas que Jésus-Christ est présent dans la sainte Eucharistie ; quoiqu'il l'ait affirmé positivement? Vous le faites donc passer pour un menteur? Eh bien ! si vous osiez attaquer l'honneur du roi, mon père le défendrait jusqu'à la dernière goutte de son sang et vous tuerait peut-être. Et qu'aurez-vous donc à attendre de la part de Dieu, vous qui osez appeler son Fils un menteur? » Le calviniste tout déconcerté par le zèle qui animait l'enfant en parlant, se tut et essaya de l'appaiser au moyen de quelques petits présents. Mais celle-ci enflammée d'une sainte ardeur pour sa foi, prit les présents et les jeta au feu en disant : « Voilà ce que deviendront tous les hérétiques ! Ils brûleront en enfer puisqu'ils n'ont pas voulu croire aux paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

(3 *Les apôtres l'ont toujours cru et enseigné.* Ainsi S. Paul écrit : « N'est-il pas vrai que la coupe de béné-

diction que nous bénissons, est la communion *du sang de Jésus-Christ?* Et que le pain que nous rompons est la communion *du corps de Notre-Seigneur?* » (1 *Epît. aux Cor.* 10, 16.) et autre part encore : « C'est du Seigneur même que j'ai appris ce que je vous ai enseigné; que le Seigneur Jésus, la nuit même qu'il devait être livré, prit du pain : et rendant grâces, il le rompit, et dit : Prenez et mangez, ceci est mon corps qui sera livré pour vous; faites ceci en mémoire de moi... Il prit de même la coupe, après qu'il eut soupé, et il dit : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang; faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous la boirez... Quiconque mangera ce pain et boira la coupe du Seigneur indignement sera coupable du crime *contre le corps et le sang du Seigneur*... que l'homme donc s'éprouve soi-même, etc... » (1 *Epît. aux Cor.* 11, 23-29.) — Avec ce témoignage de l'Apôtre s'accordent

4) *La doctrine et la foi de l'Eglise catholique. Nous le prouvons* a) *par ses prières et ses cérémonies;* b) *par l'histoire;* c) *par la décision des conciles, les nombreux témoignages des SS. Pères et les écrivains ecclésiastiques.*

Les prières et cérémonies de l'Eglise

employées dès les premiers siècles, nous prouvent qu'elle a toujours cru à la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. Ainsi, par exemple, il est dit dans la liturgie de Jérusalem, dont les parties principales sont attribuées à S. Jacques : « Que toute chair humaine et mortelle se taise; qu'elle se tienne craintive et tremblante; que toute pensée terrestre disparaisse de l'esprit; car le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs, Jésus-Christ notre Dieu descend du ciel, afin d'être offert en sacrifice et donné en nourriture aux fidèles. » Plus loin il est dit encore : « Envoyez l'Esprit-Saint sur nous et sur les dons

afin que par sa sainte, bienfaisante et glorieuse présence il fasse de ce pain *le sacré corps de Jésus-Christ;* ainsi soit-il; et de ce calice, le sang précieux de Jésus-Christ, ainsi soit-il. » — Dans le rit de S. Basile nous lisons : « Nous vous prions, ô suprême Majesté, de daigner envoyer votre Saint-Esprit sur nous et sur ces dons, afin qu'il les bénisse et les sanctifie, afin qu'il *change ce pain au vrai et précieux corps de Jésus-Christ*, Notre-Seigneur, notre Dieu et Sauveur, et ce calice *au vrai et precieux sang qui a été versé pour la vie du monde*. Faites de ce pain le corps glorieux de notre Sauveur Jésus-Christ, pour la rémission de nos péchés. » etc. Remarquons encore les paroles du savant protestant Hugo Grotius qui dit : « Dans toutes les liturgies grecques, latines, arabes, syriaques et autres, je trouve des prières à Dieu, afin qu'il daigne sanctifier par son Esprit-Saint les dons offerts, et *les changer au corps et au sang de son Fils*. Je prétends donc et avec raison, qu'on n'aurait pas dû changer un usage aussi ancien et aussi universel dont l'origine remonte aux premiers temps du christianisme. »

Une accusation mémorable contre les chrétiens aux premiers siècles de l'Eglise.

L'histoire elle-même nous est garant de cette croyance de l'Eglise dès les premiers temps du christianisme. Ainsi, au rapport de plusieurs historiens, un conte était propagé parmi les autorités païennes que les chrétiens, au milieu de leurs assemblées religieuses, mangeaient de la chair humaine et tuaient à cet effet de petits enfants. Cette accusation n'était pas nouvelle, déjà les juifs et l'apostat Simon-le-magicien l'avaient faite précédemment; quelques aveux arrachés par les tortures à de faibles chrétiens, qui confessèrent qu'on mangeait dans les assemblées un corps et qu'on y buvait du sang, confirmèrent les juges païens dans leurs préjugés contre les disciples de Jésus-Christ. Or, d'où aurait pu provenir

une telle accusation, sinon de la mauvaise interprétation du dogme eucharistique, d'après lequel les chrétiens se nourrissaient du vrai corps et du vrai sang de Jésus-Christ? — Sous ce rapport l'histoire du martyre de S. Photin, vieillard de quatre-vingt dix ans, et qui fut exécuté en même temps que l'esclave chrétienne Billias, est très-touchante. Accusée du crime d'avoir mangé de la chair humaine, elle répondit: « Comment se pourrait-il que des gens qui ne se nourrissent pas même du sang des animaux, mangeassent des enfants? » — Sans se permettre de trahir le mystère de l'Eucharistie, elle disait seulement : « Nous ne mangeons pas de chair humaine, nous ne tuons pas d'enfants, c'est une calomnie. » Ainsi, à cause de ce mystère, S. Blandine fut encore livrée aux supplices depuis le matin jusqu'au soir, et cette vierge courageuse ne cessait de dire : « Je suis chrétienne; chez nous il ne se fait rien qui soit défendu. » — Si ces chrétiens n'avaient pas cru que ce qu'ils mangeaient et buvaient dans la sainte Communion, fût le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, qu'est-ce qui eût pu les engager à endurer les plus horribles tortures pour cacher ce mystère? Quelle raison auraient-ils pu avoir de garder un si profond secret, s'ils n'avaient regardé l'Eucharistie que comme une figure, un symbole du corps et du sang de Jésus-Christ? Il leur aurait suffi de dire : « Nous sommes innocents ; nous mangeons simplement du pain ordinaire, nous ne buvons que du vin pour entretenir la fraternité; notre pain et notre vin ne sont qu'un signe, un souvenir qui nous rappelle le corps que notre maître sacrifia sur la croix, et le sang qu'il versa, » et cette déclaration eût suffi pour les renvoyer absous; mais cette déclaration ils ne la firent pas; ils préférèrent mourir, plutôt que de renoncer à leur foi dans la présence réelle de Jésus-Christ au très-saint Sacrement.

Témoignages des SS. Pères.

Nous avons encore les témoignages unanimes des SS. Pères touchant la foi dans la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. Nous ne rapporterons que les

témoignages des premiers siècles; car, ce que l'on croyait à cette époque devait être sans doute la vraie croyance des chrétiens. S. Ignace, évêque et martyr, écrivit à l'Eglise de Smyrne, en parlant aux hérétiques qui niaient la réalité du corps de Notre-Seigneur: « Ils s'éloignent de l'Eucharistie et de la prière, parce qu'ils ne confessent pas que l'Eucharistie est la chair de Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nos péchés et que le Père, dans sa bonté, a ressuscitée. Ceux qui nient ce don, meurent dans leur incredulité et se perdent sans espérance de salut. » Avant d'être transporté à Rome pour y souffrir le martyre, il écrivit une lettre aux Romains, dans laquelle il exprimait ainsi son désir de la sainte Euchariste: « Je veux le pain du ciel, le pain de la vie, qui est la chair de Jésus-Christ, du Fils de Dieu; je désire pour breuvage son sang, qui est l'amour permanent, la vie éternelle. »

Au deuxième siècle, S. Justin, martyr, écrivait dans une apologie adressée à l'empereur Antonin: Nous ne prenons pas cet aliment sacré comme un pain commun ni comme un breuvage ordinaire; mais, comme par la parole de Dieu le Verbe s'est fait chair et a pris la chair et le sang pour notre salut, de même nous sommes instruits que cette nourriture, qui par un changement alimente notre chair et notre sang, étant sanctifiée par la prière et l'action de grâces du Verbe, est la chair et le sang de ce même Jésus incarné. »

Au troisième siècle, S. Cyprien, évêque et martyr, écrivait: « Jésus-Christ appelle ce sacrement son corps, sa chair et son sang.... le pain ordinaire a été changé au corps et au sang de Jésus-Christ.... Ce pain que le Sauveur présentait à ses disciples a été changé, non en figure, mais en substance, et par la puissance du Verbe il est devenu chair. » Voilà comment parlent tous les SS. Pères durant la suite des siècles. S'ils se reveillaient de leurs tombeaux et remontaient dans les chaires de nos temples, ils enseigneraient ce que l'Eglise enseigne encore aujourd'hui touchant la sainte Eucharistie. (*Voyez Gousset, Théol. Dogm. Tome II. Traité de l'Eucharistie.*)

A ces différents témoignages nous ajoutons le fait suivant, digne d'être remarqué, et que l'on cite dans l'histoire de S. Thomas de Villeneuve.

Jésus-Christ est réellement présent dans la sainte Eucharistie.

Un jour S. Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, fut appelé en toute hâte chez un malade qui ne voulait pas mourir, disait-il, avant de lui avoir communiqué un événement qui s'était passé dans sa jeunesse. « Je suis né de parents Juifs, » dit le malade, « et je fus instruit avec soin à leur manière. Un jour, obligé d'aller avec un autre garçon de ma race dans un endroit assez éloigné, nous parlions en chemin à cœur ouvert de la venue du Messie, que les Juifs attendent encore et dont nous avions si souvent entendu parler. Et plus nous parlions de ce sujet, plus nos désirs devenaient ardents pour qu'il parût pendant le cours de notre vie et que nous pussions le voir de nos propres yeux. Pendant que nous nous communiquions ainsi nos souhaits d'enfant, nous découvrîmes tout-à-coup à l'horizon une lumière éblouissante, et comme mon père m'avait donné souvent ce singulier conseil, qu'aussitôt que je verrais le ciel s'ouvrir, je devais demander de suite une grâce à Dieu, nous tombâmes tous les deux à genoux et nous priâmes Dieu de vouloir nous montrer le Messie promis et si longtemps désiré. Et voilà qu'au milieu de l'espace lumineux, parut un calice rayonnant, au-dessus duquel brillait une blanche hostie, telle qu'on l'élève d'ordinaire dans les églises catholiques. Nous ouvrîmes de grands yeux en voyant ce signe miraculeux, mais nous nous trouvions tous les deux merveilleusement consolés, et nous savions quel était maintenant ce Messie que nous avions désiré voir. Par crainte de nos parents, nous tûmes ce que nous avions vu, mais dans la suite j'eus le bonheur de devenir chrétien. Quant à mon camarade, j'ignore ce qu'il a fait et ce qu'il est devenu. » Le moribond termina son récit en souhaitant que tout ceci fut rendu public après sa mort ; S. Thomas dit très-bien à ce sujet que de tels prodiges sont plus utiles aux infidèles qu'aux fidèles. Nous n'a-

vons pas besoin, en effet, de l'apparition d'un calice et d'une hostie dont la figure rayonne dans l'air, puisque chaque jour nous les voyons s'élever sous nos yeux; dans le calice et dans l'hostie nous découvrons par les yeux de la foi, le sang et le corps du Seigneur, de notre Sauveur lui-même. (*Veith.*)

(*Gr. Cat.* 9e-12e *q.*)

Ministres de ce sacrement. — Explication. Jésus-Christ n'a pas seulement changé lui-même le pain et le vin en son corps et en son sang, mais il a encore donné ce pouvoir à ses apôtres par ces paroles: « Faites ceci en mémoire de moi. » Des apôtres, ce pouvoir passa aux évêques et aux prêtres, qui l'emploient pendant *la sainte Messe* lorsqu'ils prononcent sur le pain et le vin ces paroles: « Ceci est mon corps, — ceci est mon sang, » de sorte qu'après la consécration il n'y a plus sur l'autel du pain et du vin, mais le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin. C'est ainsi que S. Irenée a dit : « Lorsqu'au-dessus du calice mêlé (c'est-à-dire au-dessus du vin mêlé d'eau; car depuis les temps apostoliques on mêlait avant la consécration un peu d'eau au vin) lorsqu'au-dessus du calice et du pain, la parole de Dieu est prononcée, aussitôt ils deviennent le corps et le sang du Sauveur. » S. Cyrille d'Alexandrie dit: « Le pain et le vin qui, avant l'invocation de l'adorable Trinité, n'étaient que du pain et du vin, deviennent, après l'invocation, le corps et le sang du Christ. » S. Grégoire de Nazianze dit: « Avant que les paroles de Jésus-Christ soient prononcées, ce qui est offert, est du pain, mais aussitôt qu'elles ont été prononcées, on ne l'appelle plus pain, mais le corps de Jésus-Christ. Quiconque ne croit pas, dès que *le prêtre* les a exprimées, que le corps de Jésus-Christ est présent, a renoncé sans aucun doute à la foi. » Aussi dans les liturgies de S. Basile et de S. Chrysostôme il est recommandé au peuple

de dire « *amen,* » aussitôt que le prêtre a prononcé les paroles sacramentelles sur le pain et le vin, et de se mettre à genoux pour adorer le divin Sauveur. Il faut donc que les chrétiens aient toujours cru à la présence de Jésus-Christ après les paroles de la consécration, puisque de suite après, ils l'adoraient.

L'Hostie consacrée.

Dans un ancien récit, mais dont on ne peut constater l'authenticité, on raconte d'un sultan que, parmi ses prisonniers de guerre, devenus ses esclaves, il y avait un prêtre catholique, qu'il fit comparaître en sa présence et auquel il ordonna de célébrer le saint Sacrifice des chrétiens. Tous les ornements et les instruments nécessaires à la sainte Messe furent donc apportés, et le prêtre dut se résoudre à la célébrer sous les yeux du despote qui se nommait le chef des fidèles et leur empereur. Lorsque la consécration eut eu lieu, on vint dire au prêtre qu'il eut à porter sur la patène l'Hostie consacrée devant le sultan. Celui-ci la considéra quelque temps avec la plus grande attention, puis il s'écria avec étonnement : « Vraiment, c'est une grande foi que la foi des chrétiens! » — Voilà le cri qui lui échappa parce que dans les espèces du pain il ne voyait et ne découvrait autre chose que l'apparition du pain. — Son observation était très-juste. Il n'y a en effet qu'une foi grande et magnanime qui aperçoive cette merveilleuse transsubstantiation. « Crois! » dit S. Augustin, « et la connaissance sera la récompense de ta foi. Pour la foi, ces deux mots suffisait : c'est le corps de Jésus-Christ, c'est son sang. » (*Veith.*)

Comparaisons.

« De même que le fer rouge prend la nature du feu, de même la substance du pain et du vin se change en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, dès que le prêtre a prononcé, durant la sainte Messe, sur le pain et le vin ces paroles : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. » (*Lohn. Bibl. Conc.*)

« Moïse jeta à terre sa verge et elle fut changée en serpent. La nature de la verge et celle du serpent furent même changées deux fois. L'eau des fleuves fut changée en sang, la mer Rouge se partagea en deux et demeura immobile. Le cours du Jourdain remonta vers sa source, l'eau jaillit du sein des rochers. Or, si la bénédiction d'un homme put changer la nature dans ses lois, à plus forte raison la consécration divine le pourra-t-elle, puisqu'elle se fait par les paroles de Jésus-Christ. Celui qui a pu faire quelque chose de rien, de ce qui n'existait pas, peut bien changer quelque chose qui existe en ce qui n'y existait pas. » (*S. Ambrosius. Lib. de myster., cap.* 8.)

(*Gr. Cat.* 13ᵉ *q.*)

Présence permanente de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. — Explication. Après la consécration, Jésus-Christ demeure présent avec son corps et son sang, tant que les espèces apparaissent. Aussi longtemps que le disque du soleil est visible dans le ciel, la lumière et la chaleur continuent de régner sur la terre. De même aussi longtemps que les espèces du pain et du vin sont visibles, Jésus-Christ est présent dans le saint sacrement de l'Autel, et répand sa lumière et sa chaleur divine sur tous ceux qui l'adorent avec foi et le reçoivent dignement.

La présence permanente de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie

fut toujours admise par l'Eglise catholique. S. Cyrille d'Alexandrie défendait déjà au vᵉ siècle cet article de foi, quand il disait : « J'entends que quelques-uns prétendent que l'Eucharistie ne peut communiquer la sainteté à ceux qui la reçoivent quand elle a été gardée d'un jour à l'autre. C'est évidemment une erreur, puisque Jésus-Christ n'est plus sujet à la corruption, ni son corps au changement. » Une preuve de ceci c'est la constante croyance des fidèles. Ainsi, par exemple, d'après l'apologie de S. Justin, il est certain

que l'on envoyait par le ministère des diacres la sainte Eucharistie aux absents, qu'on la transmettait aux malades. Au temps des persécutions, il était même permis à tous les fidèles de la porter avec eux en voyage et à la maison, afin de se nourrir, en dehors des offices divins, du corps du Seigneur à d'autres jours, et de se fortifier pour le danger imminent du martyre. Nous en voyons des exemples dans S. Domna et S. Eudoxie, martyres. De là on peut conclure facilement que les premiers chrétiens croyaient à la présence permanente de Jésus-Christ dans le saint sacrement de l'Autel, aussi longtemps que les espèces demeuraient.

(*Gr. Cat.* 14e-15e *q.*)

Jésus est indivisible dans la sainte Eucharistie, c'est-à-dire, qu'il est tout entier sous chacune des deux espèces et sous chaque partie de celles-ci. — Explication. Il est encore à remarquer que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne peut être divisé; c'est pourquoi il est *tout entier et sans aucune division* présent dans chaque espèce, aussi bien du pain que du vin, comme il est tout entier et sans division dans le ciel; et lorsque le prêtre rompt ou divise la sainte Hostie en différentes parties, il ne rompt et ne divise que les espèces; le corps de Jésus-Christ lui-même est tout entier présent et vivant dans chaque partie d'une manière véritable quoique mystérieuse. « Le corps de Jésus-Christ est un et entier, » dit S. Jean Damascène, et cependant à toute heure il est partagé entre des milliers de fidèles; il est tout entier dans chacun par la particule que chacun reçoit; il demeure tout entier et sans partage dans chacun.

L'évêque et le musulman.

Lorsque Samonas, évêque de Gaza, se rendit avec une caravane en Palestine, un musulman lui demanda comment il pouvait s'imaginer que le pain devint le corps de Jésus-Christ et le vin son sang. Le saint évêque lui répondit que

Dieu pouvait faire par un miracle ce qu'il fait chaque jour dans l'ordre de la nature. « A votre naissance, » dit-il, « vous étiez loin d'être aussi grand que vous l'êtes maintenant; qui vous a fait croître? et ce que vous avez mangé, n'est-ce pas changé en votre substance? » — « Mais, » répliqua le musulman, « comment se peut-il que le même corps de Jésus-Christ soit présent dans toutes vos églises? » — « Rien n'est impossible à Dieu, » lui dit l'évêque, « et cette réponse doit suffire; mais pour vous convaincre que la chose n'est pas impossible, je veux vous le montrer par des comparaisons: Est-ce que la même figure ne se réflète pas dans *toutes les parties* d'un miroir que l'on a mis en pièces, et mes paroles ne sont-elles pas comprises par toutes les personnes d'une assemblée? Expliquez-moi comment cela se fait. » Le musulman demeura confondu et les chrétiens qui étaient présents furent édifiés et fortifiés dans la foi. (*Le P. Goret, de la prés. de J.-C. dans l'Eucharistie.*)

(*Comparaisons.*)

« Comme c'est le même soleil qui est présent en plusieurs contrées, tel qu'il l'était à la création, ainsi il n'est pas étonnant que le même Jésus-Christ que reçurent les premiers chrétiens, nous soit donné aujourd'hui et qu'il soit présent dans tant d'hosties et tant d'endroits différents. » (*Faber.*)

« Vous dites une parole à haute voix en présence de plusieurs personnes, et chacune d'elles entend la parole tout entière et non en partie. C'est ainsi que vous recevez le corps de Jésus-Christ tout entier et non une partie ou un membre. Après tout, pourquoi ce qui a lieu quand il s'agit de *la parole qui sort de notre bouche*, ne pourrait-il pas avoir lieu quand il s'agit de la *parole* ou *du Verbe divin* qui s'est fait chair? » (*Le même.*)

(*Gr. Cat.* 16e *q.*)

Adoration de Jésus-Christ dans le très-saint Sacrement. — *Explication.* Puisque Jésus-Christ demeure toujours

réellement présent dans le très-saint sacrement de l'Autel, il s'en suit que nous devons l'y visiter souvent dans un sentiment de profonde humilité et de grand respect, l'y adorer avec l'amour et la reconnaissance la plus vive. « Tous les anges de Dieu l'adoreront, » s'écrie S. Paul. (*Epît. aux Hebr.* 1, 6.) Afin de témoigner au Dieu eucharistique toute la gloire qui lui est due, l'Eglise l'expose à l'adoration publique, bénit par lui les fidèles, le porte solennellement avec respect dans les processions (à la Fête-Dieu); institue des fêtes et des confréries et fait brûler devant le Saint des saints dans le tabernacle, une *lampe perpétuelle.* Nous allons expliquer tout ceci et en faire l'exposé historique.

Exposition du Saint-Sacrement et institution de la procession de la Fête-Dieu.

Dans les premiers temps de l'Eglise, on n'exposait pas publiquement l'Eucharistie à l'adoration des fidèles; car, à cette époque où la foi des chrétiens dans cet auguste mystère était ferme et inébranlable, il n'était pas nécessaire qu'elle fut excitée et fortifiée par d'autres moyens. Cependant au neuvième siècle parut un certain Scott Erigène, qui osa nier la présence réelle de Jésus-Christ dans le très-saint Sacrement; mais il mourut sans avoir trouvé des partisans de sa doctrine impie. Vers le milieu du onzième siècle, Berenger renouvela l'hérésie d'Erigène et quoiqu'il retractât ensuite son erreur, il avait cependant jeté la zizanie parmi les savants, et le dogme de la présence réelle fut de nouveau attaqué; aussi la dévotion des fidèles envers cet auguste sacrement commença à s'attiédir. Afin de s'opposer aux erreurs toujours croissantes et à la tiédeur qui gagnait sans cesse, l'Eglise chercha à rapprocher les fidèles de la sainte Eucharistie et à réveiller leur ferveur. Robert, évêque de Liége, fut surtout engagé par les prières constantes d'une sainte religieuse, nommée Julienne, à solemniser d'une manière extraordinaire l'institution de la sainte Eucharistie, en la por-

tant publiquement au milieu d'une grande pompe par les rues de la ville; mais avant que la procession eût pu avoir lieu, le pieux pontife mourut. Son successeur, le cardinal Hugues, réalisa cependant sa pensée en faisant une procession où fut déployée la plus imposante majesté et qui produisit la plus profonde impression sur les cœurs de tous les assistants. L'archidiacre Jacques Pantaléon fut le témoin de cet heureux effet, et quand, l'année suivante, il monta sur le siége pontifical sous le nom d'Urbain IV, il célébra lui-même cette cérémonie à Orvieto, le 19 juin 1264, avec le plus grand éclat et les suites les plus édifiantes. Convaincu du bien immense que produisait cette glorification publique de la très-sainte Eucharistie, Clément V célébra aussi cette procession à Rome en 1311, et Jean XX la prescrivit en 1315 à toute la catholicité. Ce fut depuis cette époque que le Saint-Sacrement, d'abord renfermé dans un vase d'or ou d'ivoire, puis d'une manière visible entre deux verres ou dans un petit cylindre de cristal, fut exposé plus fréquemment et que les processions, surtout dans les nécessités publiques, se firent en y portant la sainte Eucharistie. (*Massl. Instructions.*)

Les prières de XL heures.

L'histoire nous dit au sujet de ces prières de quarante heures, que d'abord elles se firent, mais sans exposition du Saint-Sacrement, à l'instigation d'un capucin milanais nommé le père Joseph, en 1556, en souvenir des quarante heures que Jésus-Christ reposa dans le tombeau. Un peu plus tard, (en 1560), le pape Pie IV, trouva bon qu'une confrérie de Rome pratiquât durant quarante heures des exercices de piété en mémoire du jeûne de quarante jours observé par le Sauveur; mais ici encore il n'était pas encore question de l'exposition du Saint-Sacrement. Ce ne fut qu'à la fin du seizième siècle que ces exercices pieux eurent lieu avec exposition. (*Cfr. Bened. XIV, inst.* 30.) Il paraît qu'originairement les prières de quarante heures se suivaient sans interruption, même durant la nuit. C'était de cette manière que

l'adoration de quarante heures était célébrée dans beaucoup d'endroits de l'archevêché de Bologne, du temps que Benoit XIV y occupait le siége archiépiscopal. Mais comme l'adoration continuée pendant la nuit était parfois l'occasion de maints désordres et qu'elle fournissait aux esprits soupçonneux un sujet d'accusations souvent aussi infâmes qu'injustes, on se décida à atteindre le but des prières de quarante heures en exposant le très-saint Sacrement durant quatre jours de suite, comme c'est actuellement partout l'usage.

La lampe du saint Sacrement.

Afin de faire connaître de suite aux fidèles le lieu, ou, *Jésus-Christ, la lumière du monde*, est présent d'une manière mystérieuse, et de les enflammer d'une ardente piété pour le trés-saint Sacrement, on fit brûler, dès le quatrième siècle, une lampe devant le tabernacle et l'on avait soin qu'elle ne s'éteignît jamais. A l'époque si critique des persécutions cet usage ne fut pas en vogue dans la plupart des églises, mais quand la paix fut rendue au christianisme, il devint général. Comme preuve de ce que nous avançons, nous pouvons apporter les témoignages les plus clairs du quatrième siècle. S. Paulin raconte que non-seulement une lampe était suspendue devant le tabernacle dans l'église de S. Félix de Nole, mais qu'elle brûlait encore la nuit quand l'église était déserte. Aux principaux jours de fête, on remplissait ces lampes de baume mêlé d'huile et d'autres corps gras odoriférants, pour lesquels il y avait des fonds spécialement destinés. Ainsi pour la lampe de l'église de S. Paul à Rome, Grégoire I décida qu'on employerait tous les revenus provenant annuellement de la vente des eaux publiques (appelées aquæ Salviæ.) Ce pape nous raconte dans le premier livre de ses dialogues, une circonstance remarquable qui est très-importante pour le sujet que nous traitons. Un jour que l'huile manquait par hasard dans la lampe, le surveillant Constance la remplit d'eau et y plaça au milieu une mèche de papyrus comme il en avait l'habitude, l'alluma et elle brûla

comme si elle eût été imbibée d'huile.—La veille de Pâques ou le Samedi-saint on avait coutume d'éteindre ces lampes et de les remplir d'huile nouvelle; on les allumait ensuite après qu'on avait fait le nouveau feu. (*Binterim. Antiquités. Tom.* IV.)

Nous faisons suivre ici quelques exemples de pieux adorateurs de la sainte Eucharistie.

Les empereurs Joseph II et François-Joseph I en présence du saint Sacrement.

Un jour lorsque Joseph II se trouvait à Gand, il rencontra dans la rue des Polisseurs (Slyperstraet) le saint Viatique que l'on portait à un malade. Aussitôt le monarque fit arrêter sa voiture, descendit, se mit à genoux, sans vouloir accepter aucun des fauteuils qu'on vint lui présenter de toutes parts, et ce fut dans cette pose humble et pieuse qu'il reçut la bénédiction du prêtre qui portait le saint Sacrement. Ce témoignage touchant de sa piété frappa tellement les habitants, qu'ils ôtèrent les pavés sur lesquels l'empereur s'était agenouillé et mirent à leur place une pierre avec l'inscription suivante : « Le 15 juin 1781, l'empereur Joseph II reçut en cet endroit la bénédiction du curé de cette paroisse. »

On raconte un fait semblable qui se passa à Vienne, il y a quelques années. C'était le 8 décembre de l'année 1852; la magnifique rue du Prater, ce Corso de Vienne, était couverte d'une affluence de monde et de voitures. La fête de l'Immaculée Conception de Marie, et le temps qui était demeuré très-doux malgré l'époque de l'hiver, avaient attiré des milliers de personnes dans les rues et surtout au Prater. Tout-à-coup au milieu de la foule apparaît un prêtre s'avançant sous un baldaquin et portant le saint Sacrement en viatique à un malade. Les masses s'ouvrent, la plupart se découvrent mais bien peu plient le genou. Soudain au milieu de ces milliers de têtes, s'arrête une voiture de la cour, d'où l'on voit descendre, le front découvert, un jeune-homme à la taille noble et svelte, qui se prosterne à genoux au milieu de la rue et reçoit du prêtre la bénédiction du saint

Sacrement. C'était l'empereur, le chevaleresque François-Joseph, empereur d'Autriche.—La foule saisie d'admiration suivit avec émotion le prêtre et son pieux monarque, le père de la patrie. Heureuse Autriche dont le noble souverain ne rougit pas de faire aussi publiquement une profession de sa foi, et d'implorer, à la vue de son peuple, la bénédiction du Roi des rois!

Quel bonheur c'est d'adorer Jésus dans le très-saint Sacrement.

Quelles douces et saintes émotions doivent éprouver toutes les âmes pieuses et sensibles pendant l'adoration de Jésus dans le Saint Sacrement, c'est ce qu'ont soupçonné eux-mêmes des écrivains dissidents sans préjugés. Ainsi l'un d'eux, le docteur protestant Jenisch dit entre autres : « Je l'appelle un moment divinement sublime, celui ou l'on élève l'Eucharistie dans l'ostensoir pour bénir les fidèles, ou quand le prêtre, après la consécration montre l'Hostie au peuple pour qu'il l'adore. La sainte Trinité, la divinité en personne, la rédemption, la sanctification, la vie éternelle, les terreurs et la joie de l'éternité, tout cela le catholique fidèle le voit et le sent à ce moment admirable. Son corps, son esprit ne sont plus sur la terre, ils sont avec Dieu, comme Dieu est avec lui! Quel ministre protestant, quel schismatique, peut se vanter d'avoir jamais produit, par ses sermons de morale les plus achevés, dans l'âme de ses auditeurs, cette contemplation vivante du Dieu invisible, cette réalisation « de ce que l'œil n'a jamais vu, que l'oreille n'a jamais entendu, que le cœur humain n'a jamais senti? » Lorsque durant mon séjour à Vienne je me trouvai un dimanche matin dans l'église de la cour impériale, et qu'à l'élévation du saint Sacrement une foule pressée de plusieurs milliers de personnes se prosterna pieusement à genoux autour de moi, je le fis moi-même involontairement, comme le catholique le plus fervent, les yeux pleins de larmes, le cœur saisi d'une irrésistible émotion, et la prière s'échappa brûlante de mes lèvres. » — « Avec quel sentiment d'admi-

ration ne s'exprime pas à son tour le célèbre Lavater, lorsque parlant de la manière dont les catholiques adorent le Sacrement d'amour, il s'adresse au Seigneur et s'écrie :

« Pourquoi le prêtre donc élève-t-il l'hostie?
Sinon pour qu'on vous loue, auguste Eucharistie,
O Victime d'amour, adorable Jésus !
Car c'est vous qu'il élève en ce pain qui n'est plus.
Le peuple devant vous, ô suprême Monarque !
Se prosterne à genoux, et sur son front il marque
Le signe glorieux de votre sainte croix;
C'est vers vous qu'il dirige et son cœur et sa voix,
C'est pour vous qu'en tremblant, jusqu'à terre il s'incline,
Et se frappe trois fois humblement la poitrine. »

Tels sont les aveux et les jugements que sont obligés de faire les adversaires de l'Eglise catholique, mais en même temps hommes de tête et de cœur. (*Eggert.*)

Les Saints au pied du tabernacle.

Avec quelle pieuse ardeur les Saints ne s'élançaient-ils pas devant les tabernacles sacrés! Nous le voyons surtout dans Ste Hyacinthe Marescotti, qui ne trouvait pas de plus grande joie ici-bas, que de voir son Seigneur et son Dieu exposé dans l'ostensoir, et qui toujours plongée dans une sainte adoration, eût désiré pouvoir demeurer toujours à ses pieds. Pendant tout le temps que le saint Sacrement était exposé, elle était comme détachée de la terre et nageait dans un torrent de douces larmes de bonheur. — S. Charles Borromée appelait les églises où l'on gardait le saint Sacrement, son paradis sur la terre. C'était là, disait-il, qu'il se reposait du lourd fardeau de ses fonctions pastorales et jouissait d'un agréable repos. — S. Casimir, prince royal de Pologne, se rendait souvent pendant la nuit à l'église, et prosterné à genoux devant les portes fermées, il y adorait son roi céleste. — S. François Xavier se sentait tellement attiré vers le saint Sacrement, que, partout, où cela pouvait se faire, il choisissait sa demeure à proximité de l'église. A Malaga, comme un autre Samuël, il passait la nuit à la sacristie, sur la terre nue et allait de là à l'église, où il passait la plus grande partie de

la journée à genoux en adoration devant la sainte Eucharistie.

(*Gr. Cat.* 17e *q.*)

Question préliminaire sur la sainte Messe et la sainte Communion. — *Explication.* Jésus-Christ n'est pas seulement présent dans la sainte Eucharistie, afin de demeurer avec nous par sa sainte humanité, mais il y est aussi présent 1) pour s'offrir comme victime pour nous dans *le saint sacrifice de la Messe*, et 2) pour se donner *comme nourriture* à nos âmes dans la *sainte Communion.* (Nous en parlerons plus en détail dans les §§ 2 et 3.)

Pourquoi Jésus est présent dans la sainte Eucharistie, ou le combat entre le ciel et la terre.

Un jour deux hommes vinrent trouver l'empereur Othon afin qu'il décidât lui-même au sujet d'une terre dont ils se disputaient la possession. Mais comme la décision n'était guère facile, puisque tous deux apportaient des raisons très-solides à l'appui de leur cause, le sage monarque en finit tout d'un coup de la manière suivante : il déposa dans les mains de l'un une somme égale à la valeur de la terre, et donna celle-ci en propriété à l'autre, de sorte que tous deux s'en allèrent contents. Nous pouvons de même supposer que le ciel et la terre se disputèrent un jour la possession de Jésus-Christ. Des deux côtés on allégua des raisons pour la possession de ce bien suprême et inappréciable. Le ciel redemanda Jésus comme lui appartenant, puisqu'il en était descendu, la terre ne voulut point le relâcher, puisqu'il était devenu volontairement fils de la terre, qu'il s'était nourri de ses fruits, qu'elle avait bu son sang et reçu son corps dans son sein. Or, le monarque divin les contenta tous deux, puisqu'il monta visiblement au ciel et qu'il demeura invisiblement, quoique réellement avec sa chair et son sang, son corps et son âme, sa divinité et son humanité, sur la terre dans la sainte Eucharistie, *afin de nous y servir d'objet d'adoration, de victime dans le saint sacrifice de la Messe et d'aliment dans la sainte Com-*

munion. Comme les habitants du ciel offrent éternellement leurs adorations au Très-Haut et trouvent dans sa possession leur félicité, ainsi les habitants de la terre peuvent l'adorer sans cesse dans le *tabernacle* et pendant la *sainte Messe*, et trouvent leur bonheur à le posséder dans leur cœur par la *sainte Communion*.

Pratique. Quel bonheur pour nous, âmes chrétiennes! Notre Dieu et Sauveur est au milieu de nous dans le saint sacrement de l'Autel, et il veut demeurer avec nous jusqu'à la fin du monde. Nous pouvons donc nous écrier avec raison : « Quelle est la nation qui ait des dieux si près d'elle que le Seigneur notre Dieu présent à toutes nos prières? » (*Deuter*. 4, 7.) C'est pourquoi réjouissons-nous et remercions Dieu de cette grâce ineffable, de cette preuve palpable de son amour sans bornes! Rendons lui amour pour amour! Rendons-nous souvent au pied du saint tabernacle, pour y visiter notre Seigneur et notre Dieu, pour l'y adorer avec une profonde piété et le prier avec une confiance filiale, pour lui exposer nos peines et nos besoins; il sera notre consolateur et notre protecteur; car du fond du tabernacle il nous appelle tous à lui avec tant d'amour : « O vous qui êtes affligés et accablés, » nous dit-il, « venez à moi et je vous soulagerai. » (*S. Matth*. 11, 28.) Oui, allons à Jésus reposant dans les saints tabernacles, car pour tous ceux qui le visitent, il est un protecteur dans les dangers, un guide dans leurs voies, un conseiller dans leurs doutes, un flambeau dans leurs ténèbres, un appui dans leurs faiblesses, un consolateur dans leurs souffrances. S. Alphonse de Liguori l'a éprouvé, et c'est pourquoi il nous dit : « Je puis vous assurer que Jésus-Christ procure plus de vraie consolation à l'âme qui se recueille un moment devant la sainte Eucharistie, que le monde entier ne pourrait jamais en donner avec toutes ses fêtes et ses plaisirs. Quel bonheur

pur et céleste n'est-ce pas de s'agenouiller plein de foi devant un autel, quand même on n'éprouverait que peu de dévotion, mais en pouvant s'entretenir familièrement avec Jésus, avec celui qui nous y attend pour entendre et exaucer notre prière! Quelle consolation n'est-ce pas de lui pouvoir demander pardon, lui communiquer nos besoins, comme un ami le fait avec un ami en qui il met toute sa confiance, de pouvoir lui demander ses grâces, son amour et le ciel! Quelle félicité de pouvoir faire des actes d'amour envers celui qui sur cet autel supplie pour nous son Père éternel, et qui tout brûlant d'amour pour nous, y demeure sans cesse présent; mais pourquoi toutes ces paroles, goûtez et voyez! »

Merveilleux effets de l'adoration de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement. (Légende).

Un voleur vivait dans une forêt, où il attendait les passants pour les dépouiller; c'était un homme sans foi ni mœurs. Or, un jour il se tenait le long du chemin, dans le dessein de dévaliser les voyageurs, et voilà que tout-à-coup il entendit le bruit argentin d'une sonnette et il vit s'avancer d'un pas pressé un prêtre qui portait le Saint-Sacrement à un malade. Devant le prêtre marchait l'enfant de chœur qui agitait la sonnette et disait: « Loué soit en tout temps le très-saint Sacrement. » Et le voleur, à cette vue, tomba à genoux, se mit à prier, et sentit le repentir dans son cœur. Quand le prêtre fut passé, le brigand se leva et le suivit jusqu'à la maison où se trouvait le malade, répétant à haute voix : « Loué soit en tout temps le très-saint Sacrement! » Et quand le prêtre sortit de nouveau de la maison, le voleur, se jetant à ses genoux, lui dit en pleurant: « Ministre de Dieu! sachez que je suis un brigand, un homme sans foi ni mœurs. Lorsque vous passâtes dans la forêt avec le Saint-Sacrement, je me tenais sur le bord du chemin, et mon cœur était oppressé sous le poids des péchés, et je vous suivis. Assistez-moi par la miséricorde de Dieu! » Et le prêtre s'inclinant

vers le pécheur, lui dit : « Jésus-Christ ne vous a pas repoussé ; et je ne vous repousserai pas. Il est venu à vous dans la forêt, parce que vous aviez refusé de venir à lui. Il a pardonné sur la croix au larron pénitent, il vous pardonnera aussi. Suivez-moi ! » Et il conduisit le voleur dans un monastère, où il fit pénitence de ses péchés, et il distribua aux pauvres le bien qu'il avait volé, et d'un homme criminel et pervers, il devint un homme juste et pieux. Il ne cessa de louer et de bénir le Saint-Sacrement, jusqu'à sa mort qui fut sainte et douce. (*Légendes d'Albert Werfer.*)

§ 2. DU SAINT SACRIFICE DE LA MESSE.

(*Gr. Cat.* 18e-20e *q.*)

Notion et nécessité du sacrifice en général. — *Explication.* Par *sacrifice* on entend en général un don visible que l'on offre à Dieu pour l'honorer et l'adorer comme le maître suprême. — Ainsi pour un sacrifice il faut 1) qu'il y ait un don *visible,* puisque le sacrifice a toujours fait partie du *culte public* rendu à Dieu ; 2) il faut qu'il soit offert à *Dieu* ; car « personne, » dit S. Augustin, « n'a jamais offert un sacrifice qu'à celui qui est Dieu, ou qu'il croyait être Dieu ; 3) il faut qu'il soit offert à Dieu *pour le reconnaître, l'honorer et l'adorer comme le souverain Seigneur.* C'est pourquoi la chose offerte doit être *détruite* ou *changée,* pour exprimer que Dieu a droit de vie et de mort, et pour confesser ainsi notre néant et notre dépendance à son égard. — *Il y a eu des sacrifices dès le commencement du monde ;* dès lors les hommes ont offert à Dieu leurs adorations par des sacrifices ; car la raison elle-même leur disait que c'était un devoir qu'exigeaient de chaque créature la justice, la reconnaissance et l'amour. « L'homme dont la raison parvient à connaître au moyen des sens, » dit S. Tho-

mas d'Aquin, « trouve qu'il est conforme à sa nature d'exprimer les sentiments de son cœur par des signes sensibles, et comme il ne peut méconnaître son entière dépendance de Dieu, la raison lui dit que comme il offre à un maître mortel des dons sensibles en témoignage de sa soumission, ainsi il doit témoigner de la même manière à son maître suprême, à son créateur, la soumission qui lui est due. On voit par là que le sacrifice se fonde sur la loi naturelle. » Aussi ne trouvons-nous aucune nation ni aucune époque, sans sacrifices. En remontant jusqu'au berceau du genre humain, nous y rencontrons le sacrifice d'Abel (*Genèse* 4.) qui offrait à Dieu les premiers-nés de son troupeau ; nous trouvons que Noé et Abraham offraient des animaux (*Genèse* 8 *et* 15.) ; celui-ci fut même sur le point de sacrifier son fils unique. — Nous trouvons même des sacrifices chez les païens. Mais l'idée la plus pure du sacrifice était exprimée dans ceux qu'offrait le peuple Juif.

Les sacrifices des Israélites.

La loi mosaïque prescrivait dans tous ses détails les sacrifices que l'on devait offrir à Dieu et la manière dont on devait les offrir. On les divisait en sacrifices *sanglants* et en sacrifices *non-sanglants.* Aux sacrifices sanglants appartenaient 1) l'*holocauste* qui était regardé comme le sacrifice le plus important et le plus parfait ; la victime y était entièrement brûlée et consumée par le feu. 2) L'*hostie pacifique* instituée pour *remercier* Dieu de ses grâces, ou pour les lui *demander ;* de là les sacrifices d'*action de grâces* et le *sacrifice impétratoire.* Dans cette espèce de sacrifice, une partie de la victime était brûlée sur l'autel des holocaustes et une autre partie était mangée par la famille de celui qui avait donné la victime et distribuée aux pauvres. 3) Le *sacrifice de propitiation,* que l'on offrait pour l'expiation des péchés et pour se rendre Dieu propice. Dans ce sacrifice une partie de la victime était brûlée sur l'autel des holocaustes et une autre

partie hors du camp ou de la ville pour marquer que le pécheur avait mérité d'être expulsé de la société des fidèles.

Les sacrifices *non-sanglants* étaient de trois sortes : *a*) le *sacrifice de la fleur de farine* qui consistait en fine fleur de farine sans levain, ou en pains sans levain, cuits au four ou sur le gril, et sur ces pains on mettait de l'encens; *b*) le *sacrifice de libation*, qui consistait dans une effusion de vin sur l'autel, et *c*) le *sacrifice des parfums*, que l'on devait offrir chaque jour le matin et le soir sur l'autel, comme nous le savons par les paroles de Zacharie. Mais ces sacrifices de l'ancien Testament ne devaient pas continuer de subsister; ce n'étaient que des figures du sacrifice sans tache du nouveau Testament, et conséquemment ils ne devaient durer qu'aussi longtemps que durerait la Loi ancienne. C'est pourquoi S. Paul, parlant par la bouche du Sauveur faisant son entrée dans le monde, a dit: « Les holocaustes et les sacrifices pour les péchés, (ô Dieu) ne vous ont point été agréables. Alors j'ai dit: Me voici, je viens, selon qu'il est écrit de moi, pour faire, ô Dieu, votre volonté... Dieu abolit ainsi ces derniers sacrifices, afin d'en établir un autre. » (*Epît. aux Hebr.* 10, 6-9.) C'est-à-dire qu'il abolit l'ancien ordre de choses (conséquemment aussi les sacrifices de l'ancienne Loi), pour introduire un ordre plus parfait. S. Augustin a dit à ce sujet: « Les anciens sacrifices ont été abolis, parce qu'ils n'étaient que des promesses. Or, la réalisation des promesses met fin à celles-ci... Les différents sacrifices des justes de l'ancienne loi étaient simplement des figures, des symboles du seul vrai sacrifice; car tous ces différents sacrifices devaient exprimer celui-là seul, comme différents mots expriment une seule chose, afin de la recommander plus vivement et sans ennuyer. Or, tous les sacrifices figuratifs ont cédé devant ce suprême et véritable sacrifice. »

(*Gr. Cat.* 21e-24e *q.*)

Le sacrifice de la nouvelle Loi. — Explication. Le sacrifice de la nouvelle Loi, *c'est Jésus-Christ lui-même*, le Fils

de Dieu, s'offrant pour nous à son Père céleste par sa mort à la croix. Il est tout à la fois la victime et le prêtre, « lui qui s'est offert (sur l'autel de la croix) comme une victime sans tache à son Père. » (*Epît. aux Hebr.* 9, 14.) — Puisque le sacrifice est exigé par la loi naturelle et forme l'essence de toute religion, puisque le christianisme devait être beaucoup plus parfait que le judaïsme, il s'ensuit que dans la Loi nouvelle devait exister aussi un sacrifice qui surpassât en excellence tous ceux de la Loi ancienne. C'est pourquoi tout sacrifice ne pouvait pas cesser à la mort de Jésus-Christ; dans la nouvelle loi de grâce il fallait un sacrifice permanent pour *perpétuer* celui qui avait été offert *une fois* sur la croix et nous en appliquer les mérites. Or, un tel sacrifice nous a été 1° *figuré* et 2° *promis* dans l'ancienne loi.

Ad I°. *Le sacrifice perpétuel de la nouvelle Loi a été figuré d'avance par le sacrifice de Melchisedech,* car comme Melchisedech offrit du pain et du vin (*Genèse* 14, 18.) ainsi Jésus-Christ s'offre aussi lui-même sous les espèces du pain et du vin jusqu'à la fin du monde. C'est pourquoi il est dit au Psaume 109 : « Le Seigneur l'a juré, il ne révoquera jamais son serment : Vous êtes le prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisedech. »

Le sacrifice de Melchisedech.

Lorsque Loth, le neveu d'Abraham, demeurait à Sodome, des rois étrangers s'avancèrent à la tête d'une armée et marchèrent contre la ville de Sodome. Or, Abraham apprit que Loth et les siens avec toutes ses richesses avait été emmené par ces rois, et à cette nouvelle il arma ses serviteurs au nombre de 318. Suivi de cette troupe, Abraham se jeta de nuit sur les ennemis, délivra Loth de leurs mains, et reprit toutes les richesses qu'ils avaient pillées. Or, lorsque Abraham s'en retourna triomphant, Melchisedech, roi de Salem, vint à

sa rencontre pour le féliciter; et l'offrande qu'il fit à Dieu, était du pain et du vin. (*Genèse* 14.)

Ad 2) *Le sacrifice perpétuel de la nouvelle Loi a été prédit par Dieu parlant par la voix de Malachie.* Car dans ce prophète il est question d'un sacrifice qui serait offert dans le monde entier. Voici comment Dieu s'adresse aux prêtres par la bouche de Malachie : « Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai point de présents de votre main ; car depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon nom est grand parmi les nations, et l'on sacrifie et l'on offre en tout lieu une oblation pure en mon nom » (*Malachie*, 1, 10-11.) — Or, cette *offrande d'une oblation pure* faite en *tout lieu*, est et ne peut être que le saint sacrifice de la Messe; car il n'y a que ce sacrifice qui soit offert *en tout lieu*, qui soit vraiment *pur* et une véritable oblation » (en hébreu : Mincha, ce qui signifie oblation préparée au moyen de farine.)

(*Gr. Cat.* 25ᵉ *q.*)

Institution du saint sacrifice de la Messe. — Explication. Le saint sacrifice de la Messe a été institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même lorsqu'à la dernière Cène il s'offrit lui-même à son Père céleste, sous les espèces du pain et du vin et qu'il ordonna à ses apôtres de continuer à célébrer le même sacrifice dans la suite.

Jésus-Christ lui-même a institué le saint sacrifice de la Messe.

Lorsqu'à la dernière Cène, l'agneau pascal eut été mangé et que tout ce qui était prescrit pour la célébration de la Pâque eut été accompli, Jésus-Christ prit de nouveau du pain et le calice dans ses mains saintes et vénérables. Il y fit ce qui se fait et doit se faire dans un but saint et religieux; car lorsqu'il tint ces dons entre ses mains, il leva les yeux vers son Père et les lui montra comme les figures extérieures

sous lesquelles l'offrande la plus agréable devait lui être offerte. Jésus en bénissant ces dons, dit sur eux une prière en action de grâces, pour faire connaître qu'il destinait ces dons à un usage religieux, à un usage par lequel Dieu devait être honoré, remercié et invoqué comme bienfaiteur et protecteur. Ainsi nous y trouvons tout ce qui est requis pour un sacrifice : la présentation d'une offrande extérieure pour reconnaître le souverain domaine, la toute-puissance et la majesté de Dieu. — Or, d'après la notion que nous avons donnée du sacrifice, la chose offerte à Dieu doit ou être complètement détruite ou être changée de nature, et c'est ce qui arriva; car Jésus changea ces dons en sa propre substance, puisqu'il changea le pain et le vin en son corps et son sang, de sorte qu'il n'y avait plus ni pain ni vin, mais tout autre chose, à savoir sa chair et son sang. De tout ceci nous devons donc conclure que Jésus-Christ offrit réellement à Dieu une victime ; que ce qu'il fit était vraiment un sacrifice, et le même sacrifice que bientôt après il accomplit sur la croix. — C'est ce qui résulte de ses paroles. Il dit en effet : « Ceci est mon corps, qui est livré pour vous ; ceci est mon sang qui est répandu pour vous et pour plusieurs pour la rémission des péchés. » Jésus ne disait pas : Ceci est mon corps qui sera livré pour vous, mais : « qui est livré pour vous, » maintenant, en ce moment même mon corps est livré pour vous; de même que demain je le livrerai à la croix d'une manière sanglante, de même je le livre, je le donne aujourd'hui d'une manière non sanglante, je l'offre, je le présente à mon Père céleste. C'est ainsi que Jésus dit encore de son sang : « Qui est versé; » et non : qui sera versé pour vous; c'est-à-dire, aujourd'hui même mon sang est déjà réellement versé. — Il donna en outre à ses apôtres l'ordre d'offrir le même sacrifice, en leur disant : « Faites ceci en mémoire de moi ! »

(*Gr. Cat.* 26e *q.*)

Signification du saint sacrifice de la Messe. — Explication. Le sacrifice de la Messe est le sacrifice perpétuel de

la nouvelle alliance, dans lequel Jésus-Christ s'offre par les mains des prêtres, sous les espèces du pain et du vin, au Père céleste, d'une manière non sanglante comme il s'est offert un jour d'une manière sanglante sur la croix. — Quant au mot de *messe,* il est très-ancien. Déjà le pape Pie I (157†) écrivait dans une de ses lettres à Justus, évêque de Vienne : « Nous *célébrons la Messe* dans la maison de notre sœur Eutrope ; » et le pape Corneille († 252) à l'évêque Lupicinus : « Qu'à cause des cruelles persécutions, il n'était pas permis aux chrétiens de célébrer la *messe.* » — Le mot de *messe* est tiré du latin *missa* ou *missio,* qui veut dire renvoi, parce qu'anciennement on renvoyait les catéchumènes et les pénitents avant de commencer l'action du sacrifice, et les fidèles, quand la célébration du sacrifice était achevée, par ces paroles : « ite, missa (missio) est. » c'est-à-dire : « allez, c'est le temps de sortir, on vous renvoie ; ou bien encore, parce que dans la sainte Messe le Fils de Dieu avait été envoyé par son Père sur l'autel et renvoyé vers lui par les fidèles, et présenté comme une victime. C'est dans ce dernier sens que S. Bonaventure a dit : « Le saint sacrifice de la Messe est appelé ainsi à cause du mot *mittere* envoyer, car il représente un envoi qui a lieu entre Dieu et les hommes ; Dieu envoie son fils Jésus-Christ sur l'autel, et la société des fidèles, l'Eglise envoie de nouveau le même Jésus-Christ au Père céleste, afin qu'il intercède auprès de lui pour les pécheurs. » Ainsi la sainte Messe, d'après sa signification, est le sacrifice perpétuel de la nouvelle alliance, dans lequel Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin, s'offre à son Père céleste par les mains du prêtre d'une manière non sanglante, comme il s'est offert un jour d'une manière sanglante sur la croix.

(*Gr. Cat.* 27e-30e *q.*)

Le saint sacrifice de la Messe et le sacrifice sur la croix. — *Explication.* Le saint sacrifice de la Messe (ainsi que nous l'avons montré en rapportant son institution) est de sa nature *le même sacrifice* que celui de la croix ; car dans tous les deux *le prêtre et la victime* est Jésus-Christ. (Le prêtre sacrificateur n'est que le ministre ou le remplaçant visible de Jésus-Christ.) La seule différence est dans la manière dont ces deux sacrifices sont offerts ; car à la croix Jésus-Christ s'offrit d'une manière sanglante, tandis que sur l'autel il s'offre d'une manière non-sanglante, puisqu'il renouvelle le sacrifice accompli sur la croix, sans souffrir et sans mourir. C'est donc avec raison que le saint Concile de Trente a proclamé ce dogme de foi : « La sainte Messe est l'unique et vrai sacrifice de Jésus-Christ qui s'est offert un jour sur la croix et qui s'offre maintenant sur l'autel par le ministère du prêtre, sans qu'il y ait d'autre différence entre l'un et l'autre sacrifice que celle qui se trouve dans la manière dont ils sont offerts ; en effet, à la croix ce fut un sacrifice sanglant, tandis que maintenant sur l'autel c'est un sacrifice non-sanglant. » — « Donc si quelqu'un dit que dans la Messe on n'offre pas à Dieu un sacrifice véritable et proprement dit, qu'il soit anathème. »

Une belle amende.

Un zélé catholique d'Angleterre donna un bel et éclatant témoignage en faveur de ce dogme de notre foi. On sait que pendant longtemps les lois les plus sévères et les plus tyranniques furent portées contre les pratiques du culte catholique. Or, il arriva un jour qu'un catholique, aussi zélé que riche, fut condamné à payer une amende de 500 pièces d'or, parce qu'il s'était permis d'assister à la sainte Messe. Il alla à la recherche des plus belles pièces d'or portugaises sur lesquelles était estampée une croix, puis, après les avoir tou-

tes réunies, il les porta au tribunal. Lorsqu'il se mit à les compter devant l'employé protestant, celui-ci sourit avec étonnement et exprima sa surprise de ce qu'il payait une amende en aussi belles pièces de monnaie. Mais le catholique répondit avec calme à cette observation railleuse : « Je me le compterais comme un péché, si je donnais une monnaie plus commune et plus mauvaise, pour la grande grâce qui m'a été accordée d'assister à la sainte Messe et de pouvoir adorer mon Seigneur et mon Sauveur dans l'auguste mystère de l'autel. Rappelez-vous bien, Monsieur, qu'entre cette croix, dont l'effigie est imprimée sur ces pièces d'or, et entre le saint sacrifice de la Messe, il y a une affinité mystérieuse et très-étroite ; car celui qui s'est offert pour nous sur la croix, s'offre encore tous les jours pour nous dans la sainte Messe. La croix et la sainte Messe sont donc des souvenirs de l'amour infini de notre Sauveur. »

S. Henri.

L'empereur S. Henri II se rendait toujours une demie heure avant le commencement de la Messe à la chapelle de la cour, s'y agenouillait devant un crucifix et y arrêtait ses regards sur le divin Sauveur livré aux angoisses de la mort. Bientôt des larmes de la plus tendre compassion venaient remplir les yeux du pieux empereur, et des soupirs de la plus amère contrition s'échappaient de sa poitrine. « La vue du crucifix, » avait-il l'habitude de dire, « est la meilleure préparation au saint sacrifice de la Messe, car là les yeux de la foi découvrent *la grandeur de cet amour avec lequel Jésus-Christ se sacrifia un jour pour nous sur la montagne du Calvaire et renouvelle encore chaque jour ce sacrifice sur l'autel.* »

Objection. Mais si Jésus-Christ ne meurt plus, comment donc le sacrifice qu'il accomplit sur la croix peut-il être renouvelé par la sainte Messe? — *Réponse.* Il est renouvelé, parce que, dans la sainte Messe, Jésus-Christ se sacrifie réellement et vraiment sous les *symboles* de la mort sanglante qu'il endura sur la croix, à savoir sous

les apparences séparées et distinctes du pain et du vin. En effet, quand le prêtre prononce les paroles de la consécration, le corps de Jésus-Christ devient présent sous les espèces du pain, et son sang sous les espèces du vin; et comme ces deux espèces sont visiblement séparées l'une de l'autre, la séparation du sang et du corps, en même temps que la mort sanglante sur la croix sont symbolisées ou rendues comme présentes d'une manière non-sanglante et tout-à-fait mystique.

La parole du prêtre est donc comme un glaive spirituel au moyen duquel la victime sainte, l'Agneau divin est immolé d'une manière mystérieuse. — Ce renouvellement non-sanglant du sacrifice de la croix ne s'accomplit pas afin d'opérer une nouvelle rédemption, car celui du Calvaire suffisait pour racheter le monde entier; mais c'est afin que nous ayons un souvenir perpétuel et une représentation vivante, quoique non sanglante, du sacrifice sanglant de la croix, par lequel Dieu est infiniment honoré et les fruits de la rédemption nous sont communiqués en abondance.

Comparaison.

« La croix est l'arbre de vie qui produit des fruits célestes, et la Messe est le plateau d'or dans lequel ces fruits nous sont présentés. »

(*Gr. Cat.* 31e *q.*)

La Messe a été constamment célébrée depuis le temps des apôtres. — *Explication.* Que la sainte Messe a toujours été célébrée depuis le temps des apôtres, c'est ce que prouvent 1) les paroles de S. Paul, 2) les témoignages irrécusables des SS. Pères, 3) les décisions des conciles, 4) les anciennes prières et cérémonies de la Messe et 5) des monuments nombreux de l'Eglise d'Orient et de celle d'Occident.

Ad 1.

La célébration de la Messe au temps des apôtres.

Déjà du temps des apôtres le saint sacrifice de la Messe était offert à Dieu, c'est-à-dire, que le pain et le vin étaient changés au corps et sang de Jésus-Christ et que ce corps et ce sang de Jésus étaient offerts à Dieu. En effet, nous trouvons que les apôtres eux-mêmes, après que le Sauveur leur en eut communiqué le pouvoir, offrirent ce sacrifice; car S. Paul écrit : « Nous avons un autel, » dit-il, « dont ne doivent pas manger ceux qui font le service du tabernacle (judaïque); » (*Epît. aux Hébr.* 13, 10.) or, où il y a un autel, il faut qu'il y ait un sacrifice. Puis dans un autre endroit, il dit encore : « Ce que je vous ai enseigné, je l'ai appris du Seigneur »... « N'est-il pas vrai que la coupe de bénédiction que nous bénissons est la communion du sang de Jésus-Christ, et que le pain que nous rompons est la communion du corps de Notre-Seigneur? » (1 *Epît. aux Cor.* 11, 23 *et* 10, 16.)

Une preuve que les Apôtres offraient réellement le saint sacrifice de la Messe, nous est fournie dans la vie de S. André, écrite par les prêtres catholiques achaïques de Patras. Après que le saint Apôtre eut prêché au gouverneur Ægée le mystère de la croix, celui-ci répliqua: « Tout cela, tu peux le raconter à des gens de ton espèce qui te croient; quant à moi, si tu n'obéis pas à mes ordres en sacrifiant à nos dieux puissants, je te ferai flageller et attacher à la croix dont tu parles tant. » André dit : « *J'offre tous les jours au seul et vrai Dieu tout-puissant,* non la fumée de l'encens, ni la chair et le sang des taureaux, *mais je lui offre l'Agneau immaculé* qui, après avoir été immolé, n'en demeure pas moins tout entier, sans division, sans tache et plein de vie. » — « Comment cela se peut-il? » s'écria Ægée. — « Si vous voulez savoir comment cela se peut, devenez un de nos disciples et on vous l'enseignera. » — « Eh bien! » répliqua le gouverneur, « je t'arracherai à force de tortures et de souffrances le secret de la chose! » — « Je m'étonne qu'un homme aussi sage que vous puisse déraisonner de la sorte!

Vous avez entendu le mystère de la croix et celui du sacrifice; si vous voulez croire que Jésus-Christ, le crucifié, est vrai Dieu, je vous exposerai de quelle manière l'Agneau immolé vit, cet Agneau qui, sacrifié et reçu en nourriture, continue néanmoins de vivre sans mutilation et sans tache dans son royaume. » — « Mais comment peut-il vivre, » reprit Ægée, « après qu'il a été sacrifié et consommé? » — « Si vous croyez de tout votre cœur, vous le concevrez; mais si vous ne croyez pas, vous n'arriverez pas à cette vérité. » (*Veith.*)

Ad 2.

Témoignages des SS. Pères en faveur du saint sacrifice de la Messe.

Dans tous les siècles nous trouvons les témoignages les plus irrécusables des SS. Pères en faveur du saint sacrifice de la Messe. Comme premier témoin, nous rencontrons d'abord S. Irenée qui fut instruit par les disciples immédiats de S. Jean. Né dans l'Asie-Mineure, il quitta sa florissante patrie, pour aller prêcher l'Evangile sur les plages inhospitalières de la Gaule et devint évêque de Lyon. Dans son important ouvrage « *Contre les hérétiques,* » il dit entre autres, en parlant du sacrifice de la Messe: « Le sacrifice de la nouvelle Loi est la sainte Eucharistie. Jésus-Christ en l'instituant comme sacrement, l'a instituée en même temps comme sacrifice. En disant du pain: « Ceci est mon corps, » et du vin, « ceci est mon sang, » il nous a enseigné que c'était le sacrifice nouveau de la nouvelle Loi. Cette oblation, l'Eglise l'a reçue des Apôtres et elle l'offre à Dieu dans tout l'univers. » — Ces paroles sont tellement claires qu'elles n'ont pas besoin de plus ample explication. — S. Chrysostôme, le plus grand orateur de l'antiquité chrétienne, d'abord prêtre d'Antioche, puis archevêque de Constantinople, écrit dans son ouvrage sur le sacerdoce: « Voici pourquoi il faut que celui qui devient prêtre, soit pur comme s'il était dans le ciel parmi les chœurs des anges; lorsque vous voyez le Seigneur immolé sur l'autel et quand le prêtre se penche sur

l'adorable victime en priant, et que tous sont teints de son sang précieux: croyez-vous être parmi les hommes et appartenir à la terre? ou bien, comme ravi au ciel et élevé au-dessus de toute pensée terrestre, avec les yeux de l'esprit et une âme pure ne voyez-vous pas autour de vous ce qui est au ciel? O prodige, ô bonté de Dieu! celui qui trône avec son Père dans les hauteurs des cieux, tous le tiennent en ce moment entre leurs mains, il se laisse prendre et recevoir par tous ceux qui soupirent après lui. » Dans un autre endroit, le même docteur dit encore : « Ce n'est point le prêtre qui fait que le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ, mais c'est Jésus-Christ lui-même qui a été crucifié pour nous. » S. Ambroise, archevêque de Milan, qui se sert également du mot de *Messe* dans ses lettres à sa sœur Marcelline, écrit dans un de ses ouvrages: « Nous, prêtres, nous imitons le pontife aussi loin que nous le pouvons, en offrant pour le peuple des sacrifices, qui ont peu d'importance à cause de nos mérites, mais qui sont infiniment vénérables à cause de la victime; car, quoique nous ne voyions pas comment Jésus-Christ offre le sacrifice, il est néanmoins offert lui-même comme victime, lorsque son corps est offert dans l'Eucharistie. » Ainsi le corps de Jésus-Christ, Jésus-Christ lui-même présent dans l'Eucharistie, s'offrant pour nous comme une véritable victime, voilà l'enseignement et la croyance de l'Eglise au témoignage de S. Ambroise. — S. Thomas d'Aquin, l'ange de l'école, confirme clairement et positivement notre proposition, quand il dit : « L'Eucharistie n'est pas seulement un sacrement, mais aussi un sacrifice. » C'est ainsi que dans chaque siècle nous pourrions emprunter aux écrits des SS. Pères des témoignages qui prouvent la vérité du sacrifice de la Messe. — Nous croyons devoir faire suivre encore ici les aveux sincères d'un protestant qui reçonnaît sans détour que dans tous les ouvrages des SS. Pères, il a trouvé la doctrine sur le saint sacrifice de la Messe.

Aveu sincère d'un protestant au sujet de la Messe.

Grabe, prêtre anglican et docteur de l'université d'Oxfort, en Angleterre, renommé par ses recherches approfondies sur les antiquités chrétiennes et la littérature chrétienne, dit dans une note ajoutée aux œuvres de S. Irenée qu'il a publiées : « Il est certain qu'Irenée et tous les Pères, dont nous avons les écrits, contemporains des apôtres ou leurs successeurs immédiats, ont tenu la sainte Eucharistie pour le sacrifice de la nouvelle Loi. Or, que cette docrine, cette pratique, n'ait pas été celle d'une Eglise particulière ou de quelque docteur, mais bien de l'Eglise universelle, qui l'a reçue des apôtres, comme les apôtres l'avaient reçue de Jésus-Christ, c'est ce que nous apprend Irenée en propres termes, et avant lui Justin, martyr, aussi bien dans sa première apologie à Antoine que dans son dialogue avec le juif Triphon, où il est encore plus explicite et plus positif. » Grabe, sans parler des témoignages de S. Ignace, de Tertullien, de S. Cyprien et d'autres, cite encore un passage de la lettre de S. Clément aux Corinthiens, et qui démontre l'apostolicité du dogme catholique de la sainte Messe, car cette lettre fut écrite vingt ans avant la mort de S. Jean évangeliste et deux ou trois ans avant le martyre des SS. Pierre et Paul. — Grabe avoue franchement que cette doctrine, dont on ne peut douter qu'elle ne vient des apôtres, doit être conservée, quand même on n'en trouverait aucun témoignage chez les prophètes ou chez les apôtres, conformément au précepte de S. Paul : « Demeurez fermes et conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre. » (2 *Epît. aux Thess.* 2, 15.)

Ad 3.

Décisions des Conciles touchant le saint sacrifice de la Messe.

Déjà au premier Concile général de Nicée, on porta la décision suivante : « Dans l'offrande du pain et du calice qui se fait sur cette table divine, il faut s'élever en esprit, et reconnaître par la foi l'Agneau de Dieu étendu sur la table, cet

Agneau qui efface les péchés du monde et que les prêtres offrent d'une manière non sanglante. » — De même le Concile d'Ephèse (431) enseigne, « que dans les églises on célèbre le sacrifice non sanglant. » Le dernier Concile général réuni à Trente a dit : « Si quelqu'un soutient que dans la sainte Messe on n'offre pas à Dieu un véritable sacrifice, ou que l'oblation n'est autre chose que Jésus-Christ qui nous est donné en nourriture ; qu'il soit anathème ! »

Ad 4.

Antiquité des prières et des liturgies employées dans la célébration de la sainte Messe.

La sainte Messe fut toujours célébrée dans l'Eglise, et ce qui le prouve suffisamment ce sont également les *prières* et les *liturgies*, datant de la plus haute antiquité, celles-ci prescrivent en effet de quelle manière le saint sacrifice de la nouvelle Loi doit être offert. C'est ainsi que nous possédons beaucoup de ces anciennes prescriptions, prières et liturgies qui ont été établies en grande partie par les apôtres, telle, par exemple, que la liturgie ou le rit romain établi par S. Pierre ; le rit de l'Eglise de Jérusalem fixé par S. Jacques ; le rit de l'Eglise d'Alexandrie qui doit son origine à S. Marc. Dans le rit ou la liturgie de S. Jacques il est dit : « Seigneur ! puisque vous nous avez visités dans votre miséricorde et que vous avez permis à nous, misérables pécheurs et vos indignes serviteurs, de nous approcher avec confiance de vos saints autels, nous vous offrons *ce sacrifice abondant et non sanglant* pour nos péchés et nos ignorances. » Dans la liturgie de S. Marc on trouve : « O Seigneur ! faites que par la vertu du Saint-Esprit nous soyons dignes de remplir ce ministère, afin que nous ne soyons pas condamnés devant le tribunal de votre Majesté, et que nous offrions le saint sacrifice, » etc.

Ad 5.

Monuments ecclésiastiques témoignant de l'antiquité de la sainte Messe.

Nous trouvons encore d'autres preuves de l'antiquité de la sainte Messe dans des *autels*, des *calices*, des *ornements sacerdotaux* de la plus haute antiquité. Aujourd'hui on montre encore à Rome l'autel de bois sur lequel S. Pierre et ses successeurs jusqu'à S. Sylvestre, ont dû offrir le saint Sacrifice. S. Grégoire de Tours (*De glor. mart.* 1, 38) atteste que dans les souterrains et les carrières où les chrétiens, par crainte des persécuteurs, offraient le saint Sacrifice en secret, on trouva une foule d'instruments en argent destinés au saint Sacrifice, et surtout des calices. — Déjà au quatrième Concile de Carthage il est fait mention de l'aube qui devait être employée pour la sainte Messe; le lexique sacré de Dominique Macrus de Matta nous donne une description des ornements dont le pape Jules I (1352) se servait pour le saint Sacrifice. — Comme conclusion de notre démonstration nous ajoutons encore que les sectes des Nestoriens, etc., séparées de l'Eglise dans les premiers siècles, de même que l'Eglise grecque célèbrent la sainte Messe dans tout ce qu'il y a d'essentiel, précisément comme l'Eglise catholique.

(*Gr. Cat.* 32e-34e *q.*)

Fin du saint sacrifice de la Messe. — Explication. Nous allons parler maintenant de la fin du saint sacrifice de la Messe; nous avons à répondre à deux questions : 1) *A qui* et 2) *pourquoi* offrons-nous le saint Sacrifice?

Ad 1. Nous n'offrons le saint sacrifice de la Messe *qu'à Dieu seul;* car il est le seul Seigneur à qui appartient tout honneur et toute adoration; ce n'est donc qu'à lui seul que peut être offert le sacrifice le plus saint et le plus adorable, puisqu'il est la plus solennelle manière d'adorer. Néanmoins on peut offrir aussi la sainte Messe,

en l'honneur d'un saint, ou y célébrer la mémoire des saints, en remerciant Dieu des grâces et du bonheur qu'il leur a accordés, en invoquant leur intercession. Offrir la messe en l'honneur d'un saint n'est donc autre chose que citer le nom du saint, que prier Dieu par l'intercession de ce saint, de vouloir nous appliquer les fruits du saint sacrifice de la Messe. Voici comment le Concile de Trente s'exprime à ce sujet : « L'Eglise enseigne que le saint Sacrifice est offert, non aux saints martyrs, mais à *Dieu seul qui les a couronnés.* » S. Augustin avait déjà dit : « Nous n'élevons pas de temples aux martyrs, nous n'avons pas de sacerdoce, de religion, de sacrifices pour eux. » — Qui d'entre les fidèles a jamais entendu que le prêtre ait dit à l'autel pendant qu'il priait : Je vous offre un sacrifice, Pierre, Paul ou Cyprien? Il est vrai que sur leurs tombeaux on offre à Dieu un sacrifice, mais c'est uniquement afin de remercier, à l'occasion de cette fête, le Dieu tout-puissant à cause du triomphe qu'ils ont remporté et de nous exciter par le souvenir de leur mort à les imiter, avec la grâce de Dieu, dans leurs glorieux combats.

Le sacrifice de la Messe en l'honneur des saints.

La coutume d'offrir le saint sacrifice de la Messe en l'honneur des saints est très-ancienne. Dès les premiers siècles, alors que les chrétiens étaient persécutés et souffraient le martyre, il était d'usage que le jour anniversaire auquel un saint martyr avait obtenu la couronne de l'immortalité en souffrant la mort pour la foi, les fidèles se rassemblassent au lieu où l'on conservait avec respect ses restes précieux et l'on y célébrait la sainte Messe pour honorer sa mémoire. Tel est le témoignage que nous fournit une lettre de l'Eglise de Smyrne, et dans laquelle il est fait mention de l'honneur que les chrétiens y rendaient à S. Polycarpe. S. Cyprien confirme ce fait quand il dit : « Nous offrons le saint Sacrifice

pour eux (en leur honneur) chaque fois que nous célébrons les souffrances des martyrs et le jour anniversaire de leur triomphe. » — « Nous faisons mention, dit S. Cyrille de Jérusalem, des patriarches, des prophètes, des apôtres et des martyrs, afin que par leurs prières et leur intercession Dieu daigne agréer nos supplications. »

Ad 2. *Pourquoi offrons-nous à Dieu le saint sacrifice de la Messe? — Réponse.* Nous l'offrons à Dieu *a*) comme sacrifice de *latrie* ou d'adoration, *b*) d'*actions de grâces*, *c*) de *propitiation* et *d*) d'*impétration*. — Nous offrons à Dieu la sainte Messe :

a) Comme *sacrifice de latrie* pour rendre gloire à Dieu et reconnaître son souverain domaine, en un mot, pour le louer et l'adorer. « Il est certain, » dit S. Laurent Justinien, « qu'il n'est pas de sacrifice par lequel Dieu soit honoré davantage que par celui de la sainte Messe, sacrifice que le divin Sauveur a laissé à son Eglise pour rendre à son Père tout l'honneur et la gloire qui lui sont dûs; » en effet, dans la sainte Messe, Dieu est honoré par un Dieu, par Jésus-Christ qui est Dieu de Dieu, le vrai Fils unique de Dieu.

De quelle manière nous pouvons rendre le plus grand honneur à Dieu.

On raconte d'une sainte âme, embrasée de l'amour de Dieu et du désir de sa gloire, qu'elle s'écriait souvent : « Ah ! mon Dieu, mon Dieu, que je voudrais avoir autant de cœurs et autant de langues qu'il y a de feuilles sur les arbres, d'étoiles dans le ciel, de gouttes d'eau dans l'océan, pour vous aimer et vous louer autant que vous le méritez ! Oh ! que n'ai-je en mon pouvoir toutes les créatures, pour les déposer à vos pieds, afin que toutes se consument d'amour pour vous ! pourvu que je vous aime moi-même plus qu'elles toutes ensemble, plus même que les anges, plus que les saints, plus que le paradis tout entier ! » Un jour qu'elle se livrait à ces trans-

ports avec la plus vive ardeur, elle entendit le Seigneur lui répondre : « Console-toi, ma fille ; par une seule Messe que tu entendras avec dévotion, tu me rendras toute la gloire que tu souhaites, et infiniment plus encore. » (*Saint-Jure*, *l. III*, 11.)

b) Comme *sacrifice d'actions de grâces* pour remercier Dieu des bienfaits reçus et lui rendre hommage de ses dons; c'est pour cela qu'il est appelé *Eucharistie* qui signifie en grec *action de grâces*. En effet, Jésus-Christ lui-même nous a appris par son exemple que le saint sacrifice de la Messe a été principalement institué pour rendre grâces à Dieu des bienfaits qu'il nous a accordés; lorsqu'il célébra la première Messe, ce qui eut lieu le Jeudi-saint, avant la consécration ou la transsubstantiation, « il leva les yeux au ciel et rendit grâces à son Père céleste. » C'est que réellement nous ne pouvons remercier Dieu d'une manière plus digne que par le saint sacrifice de la Messe.

La vénérable sœur Françoise Farnèse

était tourmentée des plus vifs regrets en se voyant comblée des pieds à la tête des bienfaits divins, sans trouver moyen de se décharger de sa dette de reconnaissance envers Dieu, en le payant d'un juste retour. Elle se couvrait avec confusion le visage et s'écriait avec David : « Que rendrai-je au Seigneur pour tous les bienfaits dont il m'a comblée? » (*Ps.* 115, 12.) Un jour qu'elle s'abandonnait à ces sentiments, inspirés par un ardent amour, la sainte Vierge lui apparut, et déposant entre ses bras son divin Enfant : « Prenez-le, » lui dit-elle, « il est à vous, et sachez en tirer parti ; avec lui seul vous satisferez à toutes vos obligations. » — O précieuse Messe! par laquelle le Fils de Dieu est déposé, non-seulement entre nos bras, mais dans nos mains, et jusque dans notre cœur, pour être entièrement à notre disposition. « Un petit enfant nous est donné. » (*Isaïe* 9, 6.) Sans nul doute, avec lui seul nous

pouvons acquitter pleinement la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers Dieu.

c) Comme *sacrifice de propitiation,* afin de satisfaire à la justice divine pour les péchés commis; en effet, dans la sainte Messe s'offre l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde et dont le sang crie au ciel, non pas vengeance, comme le sang d'Abel, mais grâce et pardon. Jésus-Christ lui-même l'a déclaré par ces paroles que le prêtre répète chaque fois quand il célèbre la sainte Messe : « Ceci est mon sang versé pour vous et pour plusieurs, *en rémission des péchés.* » C'est pourquoi Eusèbe de Césarée dit : « Dans le saint sacrifice de la Messe est offerte une victime d'expiation pour le monde entier, pour les âmes de tous les hommes, une victime pure pour chaque souillure et pour chaque péché. »

(Voyez la question 35e qui suit.)

d) Comme *sacrifice d'impétration,* pour obtenir de Dieu tous les secours temporels et spirituels nécessaires à la vie du corps et de l'âme. La sainte Messe est la clef d'or du paradis, au moyen de laquelle nous pouvons nous ouvrir la porte des trésors et des grâces célestes. Car c'est Jésus-Christ lui-même qui prie pour nous, et que ne pourra-t-il pas auprès de son Père céleste? S. Jérôme remarque donc avec raison : « Il n'y a pas de doute, le Seigneur nous accorde toutes les grâces que nous lui demandons à la Messe, pourvu qu'elles nous soient convenables; et ce qui est plus merveilleux, très-souvent il nous accorde même ce que nous ne lui demandons pas.»

Le vénérable père Avila

avait coutume de dire : « O que je suis heureux pendant la sainte Messe! Si grands que puissent être mes besoins, si je puis seulement célébrer le saint Sacrifice, je suis aidé. Car lorsque j'ai Jésus-Christ devant moi sur l'autel, j'obtiens tout ce que je veux. »

La victoire d'Othon.

Lorsque la redoutable armée des Maggyares (955) marcha contre le roi allemand Othon, leur vainqueur, celui-ci ordonna avant la bataille, un jour de prières et de confession, et l'évêque Ulric lui donna publiquement ainsi qu'à ses généraux la sainte communion. — Avant la célèbre bataille d'Hasting, pendant que le roi Harold avec ses Anglo-Saxons, cherchait sa force et son courage dans l'orgie et les chansons bachiques, les Normands passèrent la nuit en prières et assistèrent dès l'aurore à la sainte Messe; ce fut de leur côté que vint se ranger la victoire. — Voulez-vous triompher aussi des puissants ennemis de votre âme, demandez à Dieu, pendant la sainte Messe, par des prières humbles et ferventes, la force et le courage pour triompher, et vos ennemis vaincus disparaîtront.

(*Gr. Cat.* 35e-36e *q.*)

Effets ou fruits de la sainte Messe. — Explication. Sous ce rapport, nous avons encore à répondre à deux questions : 1) En quoi consistent ces effets ou ces fruits de la Messe et 2) à qui sont-ils appliqués.

Ad 1. *Les grâces et les fruits* qui nous sont communiqués par la sainte Messe sont incalculables. « Nulle langue humaine, » dit S. Laurent Justinien, « ne saurait exprimer quels fruits abondants, quels dons admirables sont produits par le saint sacrifice de la Messe. Par elle les pécheurs sont réconciliés avec Dieu, les justes deviennent encore plus justes, les mérites sont augmentés, les grands crimes pardonnés, les vertus grandissent, les péchés diminuent, les tentations du démon sont vaincues, les malades guéris, les faibles fortifiés et les âmes tombées, relevées. » Le saint sacrifice de la Messe est, comme nous l'avons dit, le sacrifice de *louange*, d'*action de grâces*, de *propitiation* et d'*impétration* par excellence, le plus sublime qui puisse exister.

Mais les effets les plus merveilleux et les plus salutaires sont ceux que la sainte Messe produit comme *sacrifice d'expiation* ou de propitiation ; en effet, elle nous fait obtenir de la miséricorde divine 1) *des grâces de repentir* et *de pénitence pour la rémission des péchés* et 2) la *rémission des peines temporelles dues aux péchés*. « Les saints mystères, » dit S. Thomas d'Aquin, « servent à nous purifier de nos péchés, ou parce qu'ils nous préservent des péchés futurs, ou parce que Dieu, en vertu de ce sacrifice, pardonne les péchés que l'homme ne connaît pas ou a oublié de confesser. » C'est pourquoi le saint Concile de Trente enseigne que le sacrifice de la Messe est véritablement propitiatoire et que par lui nous obtenons miséricorde, et nous trouvons grâce et secours en temps opportun, si nous nous approchons de Dieu, contrits et pénitents, avec un cœur sincère, avec une foi droite, avec crainte et respect. Car Notre-Seigneur, apaisé par cette oblation, et accordant la grâce et le don de pénitence, remet les crimes et les péchés, même les plus grands. A la pensée de cette admirable efficacité, Timothée, évêque de Jérusalem, s'écrie : « C'est à la Messe que la terre est redevable de sa conservation ; sans elle depuis longtemps la terre eût été détruite à cause des péchés des hommes. »

La sainte Messe est un sacrifice propitiatoire.

Quand Alphonse d'Albuquerque, ce fameux conquérant des Indes Orientales, se vit avec son armée, en péril de faire naufrage, à cause d'une violente tempête, il prit un petit enfant dans ses bras et, le tenant élevé vers le ciel : « O Dieu ! si nous avons mérité de mourir à cause de nos péchés, » dit-il, « cette petite créature du moins est certainement exempte de péché. Ah ! Seigneur, pour l'amour de cet innocent, pardonnez aux coupables. » Et la vue de ce petit enfant toucha le cœur de Dieu : la mer se calma et la crainte d'une

mort imminente fit place, dans ces cœurs abattus, à la joie la plus vive. Si ce noble Portugais conserva sa vie et celle de ses compagnons, en présentant cet enfant innocent, à plus forte raison, les chrétiens, lorsqu'ils présentent, pendant la sainte Messe, au Père éternel, Jésus-Christ, son Fils bien-aimé, l'innocence et la sainteté même, n'obtiendront-ils pas grâce et pardon de leurs fautes, avec la rémission des peines temporelles dues à leurs péchés?

Comparaisons.

« Les péchés véniels fondent devant la sainte Messe comme la cire devant le feu, et beaucoup de peines que l'on aurait dû payer sont effacées en vertu du saint Sacrifice. »

« Mettez dans un plateau de la balance toutes les bonnes œuvres: les prières, les jeûnes, les veilles, les aumônes, les mortifications de la chair, etc., et dans l'autre plateau, une seule Messe et vous trouverez qu'il n'y a pas de comparaison; car dans la Messe est offert celui en qui habite corporellement toute la plénitude de la divinité, qui renferme en lui un trésor incomparable de mérites, et dont la supplication est d'un effet tout-puissant. » (*S. Laurent Justinien.*)

Ad 2. *Ces fruits de la sainte Messe* reviennent en *général à toute l'Eglise;* aux vivants comme aux morts. C'est pourquoi le prêtre prie au nom de toute l'Eglise dès le commencement du canon pour « tous les fidèles orthodoxes et qui font profession de la foi catholique et apostolique, » et après la consécration il prie Dieu « de se souvenir aussi de ses serviteurs et de ses servantes *qui nous ont procédés* avec le signe de la foi et *qui dorment du sommeil de la paix.* » — Cependant les fruits particuliers de la sainte Messe sont appliqués 1) *au prêtre qui est le ministre du sacrifice;* car chaque bonne œuvre produit son effet sur celui qui l'exécute; conséquemment aussi le saint sacrifice de la Messe; 2) *à ceux pour les-*

quels il a été spécialement offert; et 3) *à tous ceux qui y assistent dévotement.* « Celui qui a assisté avec dévotion à la sainte Messe, » dit S. Chrysostôme (*Disc. Serm.* 48.), « sera béni ce jour-là dans tout ce qu'il fait, dans ses travaux, dans son art, dans son commerce, dans ses voyages, et Dieu le fortifiera dans son corps et son âme. »

Les fruits de la sainte Messe.

Pour montrer combien souvent Dieu bénit ceux qui font célébrer la Messe pour eux ou pour les autres, nous citerons l'exemple de S. Pierre Damien. Ce saint, ayant perdu en bas âge son père et sa mère, tomba entre les mains d'un de ses frères qui le traita de la manière la plus inhumaine, ne rougissant pas de le laisser manquer de tout, même de chaussures et de vêtements tant soit peu convenables, et lui fournissant à peine la nourriture nécessaire à sa subsistance. Il arriva un jour à l'enfant de trouver sur son chemin une pièce d'argent. Pensez quelle fut sa joie : il croyait avoir en main un trésor. A quoi donc l'emploiera-t-il? Il n'avait pu retrouver celui à qui elle appartenait et se croyait donc autorisé à la garder pour lui. La pénurie où il se trouvait lui suggérait beaucoup de projets; mais après qu'il eut bien réfléchi, il se décida à la porter à un prêtre afin qu'il offrît le sacrifice de la Messe pour les âmes du purgatoire. Chose remarquable! à partir de ce moment la fortune changea complètement à son égard. Il fut recueilli par un autre de ses frères d'un meilleur naturel, et qui eut pour lui toute la tendresse d'un père; il l'habilla décemment, le fit étudier, en sorte que, par la suite, Pierre devint prêtre, puis cardinal, l'un des plus fermes soutiens de l'Eglise et un grand saint. Vous voyez comment une seule Messe qu'il fit célébrer, au prix d'une légère privation, fut pour lui le principe d'éminents avantages.

Combien il est utile d'assister souvent et dévotement à la sainte Messe.

Du temps que le christianisme florissait encore dans la célèbre ville d'Alexandrie, il y vivait un honnête artisan exerçant la profession de cordonnier. Il était chargé d'une famille nombreuse qu'il élevait dans l'aisance, car tout lui réussissait à merveille, et il avait de l'ouvrage autant qu'il en voulait, tandis que son voisin, exerçant le même état, et vivant seul avec sa femme, ne faisait aucun profit malgré toutes les peines qu'il se donnait nuit et jour, et voyait sans cesse ses affaires décliner davantage. Un jour donc celui-ci résolut d'aller trouver son heureux voisin et de lui demander confidentiellement quels moyens il employait pour faire tout réussir d'une manière aussi heureuse. — « Je vous apprendrai mon secret bien volontiers, » lui répondit son ami, « j'ai découvert d'importants trésors, et il m'est libre d'y aller puiser chaque jour ce qui me convient ; il n'est donc pas étonnant que je sois si heureux et que ma famille vive dans l'aisance. » Cette communication ne put manquer de produire son effet; aussi à peine fut-elle faite, qu'elle excita l'impatient désir d'apprendre à connaître ce lieu fortuné, et le complaisant voisin ne se montra pas égoïste puisqu'il offrit de le montrer à son malheureux compagnon. « Je vous assure, » dit-il, « qu'il y a là des richesses assez pour tous les bourgeois de notre ville. » Sur cela il promit de venir prendre le lendemain matin notre homme tout stupéfait. Cependant le jour était à peine levé, qu'il alla chez lui, faisant semblant d'avoir rencontré plusieurs obstacles à leur projet, mais il réussit néanmoins à tranquilliser par de bonnes paroles le voisin un peu déconfit ; « pour aujourd'hui, » dit-il en finissant, « nous nous contenterons d'aller entendre la Messe et nous remettrons l'exécution de notre projet à demain. — Mais comme les jours suivants c'était toujours la même histoire, notre homme perdit patience et s'écria : « S'il ne faut qu'aller à l'église et entendre la Messe, j'en connais bien le chemin, et je puis y aller seul quand cela me plaît ; mais jusqu'à quand voulez-vous me jouer avec vos vaines

promesses? » L'autre qui s'attendait à ces reproches avait la réponse toute préparée : « Ne vous fâchez pas, » lui dit-il, « car je vous ai déjà montré différentes fois le lieu où l'on conserve ce trésor caché, et où je vais puiser tous les jours tant de bonheur et des bénédictions, qui font prospérer ma famille; faites comme moi, et méditez bien cette parole du Sauveur: Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. » C'est le célèbre évêque S. Jean l'Aumônier qui nous rapporte cette histoire.

L'assistance à la sainte Messe, récompensée et la négligence d'y assister punie.

A l'époque ou vivait S. Séverin, les sauterelles portaient partout le ravage dans les campagnes. Sur ses conseils tout le monde se rendit dans les églises pour y confesser ses péchés et implorer la protection de Dieu dans la sainte Messe. Il n'y eut qu'un homme pauvre qui continua de demeurer sur sa terre pour en chasser pendant toute la journée les insectes destructeurs et qui ne mit pas le pied à l'église. Mais le lendemain il trouva ses champs complètement ravagés, tandis que les autres n'avaient point souffert. Cette circonstance produisit une profonde impression sur tous les habitants de la contrée, et le malheureux ne reconnut que trop bien la faute qu'il avait commise. Le généreux évêque engagea alors tous ceux qui avaient reçu une leçon si frappante sans éprouver de dégats, à secourir pour cette année leur frère que le malheur avait frappé si cruellement.

(*Gr. Cat.* 37e-38e *q.*)

Parties principales et cérémonies de la sainte Messe. — *Explication.* On divise la Messe en *messe des catéchumènes* qui renferme tout ce qui se récite depuis le commencement jusqu'au symbole; elle est ainsi appelée parce que ceux qui se disposaient à se faire baptiser, les catéchumènes, pouvaient y assister; et en *Messe des fidèles* (missa illuminatorum), parce que les fidèles seuls avaient le droit d'y assister; elle comprend les *trois par-*

ties principales de la Messe 1° l'*offertoire* 2° la *consécration* et 3° la *communion*. Toutes ces parties sont accompagnées de différentes cérémonies qui touchent aux temps les plus anciens, et plusieurs même au temps des apôtres; leur sens élevé et plein de mystères est infiniment propre à inspirer à notre cœur la dévotion et le respect, et c'est pourquoi nous allons les expliquer rapidement.

Les cérémonies de la sainte Messe

sont les suivantes: 1) Le prêtre accompagné d'un clerc se rend à l'autel. Ce clerc, appelé quelquefois servant, represente le peuple, au nom duquel il répond au prêtre pendant la sainte Messe. Devant le degré inférieur de l'autel, le prêtre récite d'abord, alternativement avec le clerc, un psaume du roi David (*Ps.* 42.), dans lequel, comme ce saint monarque, il supplie Dieu de le délivrer de la violence des ennemis de son âme, qui l'empêchent de servir Dieu pieusement, et d'éclairer son esprit afin qu'il puisse adorer Dieu dans son saint temple de la manière la plus convenable et lui présenter sur l'autel un sacrifice agréable. — Mais afin que Dieu agrée nos prières et nos offrandes, il faut que nous ayons un cœur pur de tout péché. C'est pourquoi le prêtre récite encore au pied de l'autel une autre prière, savoir le *Confiteor* ou la *confession générale*. Dans cette prière il confesse publiquement qu'il a commis des fautes ou des péchés, et il se frappe trois fois la poitrine pour exprimer sa douleur intérieure, son repentir. Il appelle aussi à son aide la bienheureuse Vierge Marie, tous les saints et les fidèles qui l'entourent afin qu'ils prient Dieu de lui pardonner ses péchés. Après cela le clerc recite à son tour à la place du peuple le *Confiteor*.

2) Après ces prières, le prêtre monte à l'autel et le baise pour exprimer son respect et son amour envers Dieu auquel l'autel et consacré, et envers les saints dont les reliques y reposent. Il se dirige ensuite du côté de l'épître et lit dans le missel l'introduction à la Messe, appelée *Introït*

et qui se compose de quelques textes de l'Ecriture-Sainte surtout de l'ancien Testament, dont les paroles ont trait à la fête du jour. Le prêtre revient alors au milieu de l'autel et y récite alternativement avec le clerc : « Seigneur, ayez pitié, de nous. » — « Christ, ayez pitié de nous. » (le Kyrie) et aussitôt après il loue et remercie Dieu de ce qu'il a eu réellement pitié de nous en envoyant sur la terre Jésus comme Sauveur. Cette prière d'action de grâces est appelée le *Gloria* et commence par les paroles que les anges chantèrent à la naissance de Jésus-Christ : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » Après le *Gloria*, le prêtre se retourne vers le peuple en disant : « Que le Seigneur soit avec vous ! » et au nom du peuple le clerc repond : « et qu'il soit avec votre esprit. »

3) Le prêtre revient immédiatement du côté de l'épître et récite une ou plusieurs oraisons du missel dont chacune se termine par ces paroles : « Par Notre-Seigneur Jésus-Christ » parce que nous devons toujours prier au nom de Jésus-Christ pour être exaucés de Dieu. Le clerc y repond « *Amen* » c'est-à-dire, que Dieu daigne accorder tout ce pourquoi le prêtre a prié. Sur cela il lit un extrait de l'Ecriture-Sainte et d'ordinaire tiré des Epîtres des apôtres. A la fin le clerc répond : « Grâces à Dieu, » c'est-à-dire, « soient rendues à Dieu » pour les belles leçons qu'il nous fait donner.

4) Le prêtre passe alors du côté de l'évangile et là il lit un passage tiré de l'un des quatre évangelistes. C'est cette partie de la Messe qu'on appelle l'*Evangile*. A la fin le clerc répond : « Louange vous soit rendue, Jésus-Christ ! » parce que c'est le Sauveur qui le premier a prêché la doctrine de l'Evangile et l'a fait annoncer ensuite par les apôtres à toutes les nations. Le prêtre revient au milieu de l'autel, et pour confesser qu'il tient pour vrai tout ce que Jésus a enseigné dans l'Evangile il récite le symbole appelé *Credo*, ou sont contenus les principaux dogmes du christianisme. C'est jusque-là que va la Messe des catéchumènes, ou la préparation, et alors commence proprement la célébration du sacrifice.

5) Après le *Credo,* le prêtre découvre le calice, prend d'abord la patène sur laquelle repose l'hostie ou le pain, puis il prend le calice avec le vin, et ces dons sensibles, il les offre à Dieu en élevant les yeux au ciel, le suppliant de vouloir les accepter pour le salut de tous les fidèles chrétiens vivants et morts. Le prêtre se lave alors les doigts, pour exprimer que, comme l'eau purifie le corps de ses souillures, ainsi notre cœur doit être purifié de la moindre tache du péché afin que les dons offerts à Dieu lui soient agréables. Après s'être lavé les doigts, le prêtre se tourne vers le peuple et dit : « Priez, mes frères, afin que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, soit favorablement reçu de Dieu ! » Et le clerc répond pour tout le peuple : « Que le Seigneur reçoive de vos mains le sacrifice pour l'honneur et la gloire de son nom, pour notre utilité et pour celle de toute la sainte Eglise. » Cette partie de la Messe où le prêtre présente à Dieu le pain et le vin, s'appelle *l'offertoire* et forme la première partie principale de la Messe.

6) Après l'*offertoire*, le prêtre récite de nouveau une ou plusieurs oraisons du missel, que l'on appelle *secrètes,* parce qu'il les dit très-bas. Sur cela il élève la voix et récite un cantique de louange, appelé *Préface* qui se termine par ces mots : « Saint, Saint, Saint, est le Seigneur, le Dieu des armées, la terre est toute remplie de sa gloire. » Le clerc en ce moment agite la sonnette pour avertir les assistants d'unir leurs louanges à celles du prêtre et de redoubler d'attention et de respect.

7) En effet, alors commence la partie la plus importante et la plus auguste du sacrifice. Le prêtre baise, par respect pour Dieu, l'autel qui représente Jésus-Christ, et, les mains, étendues, il supplie le Père très-clément de vouloir bénir les dons du pain et du vin qui lui sont offerts. Il étend ensuite les mains sur le calice et l'hostie, au-dessus desquels il forme plusieurs signes de croix afin de rappeler aux assistants le sacrifice sanglant de Jésus-Christ sur la croix. Il fait ensuite la même chose que le divin Sauveur a faite lors de la dernière Cène et qu'il a commandée à ses apôtres et à leurs

successeurs de faire. Il prend en effet d'abord le pain entre ses mains, le bénit et prononce sur ce pain, au nom de Jésus ces paroles : « Ceci est mon corps. » Puis il prend le calice avec le vin, le bénit de même et dit de nouveau au nom de Jésus : « Ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance qui est versé pour vous et pour un grand nombre, en rémission des péchés. « Par la vertu de ces paroles de Jésus, et par sa toute puissance, le pain est changé au corps, et le vin au sang de Jésus-Christ comme cela eut lieu à la dernière cène. Cette partie de la sainte Messe s'appelle la *consécration* et forme la deuxième partie principale du saint sacrifice. Après la consécration des espèces, le prêtre fléchit le genou pour adorer Jésus qui y est présent comme vrai Dieu et vrai homme. Il élève de même les deux espèces vers le ciel pour exprimer par là, que le corps du divin Sauveur a été élevé à la croix et qu'y étant suspendu et mourant, il a versé son sang pour notre salut.

8) Après la consécration, le prêtre récite plusieurs prières, entre autres pour les fidèles défunts ; après quoi vient l'oraison dominicale ou le *Pater noster*. Un moment après il rompt au dessus du calice les espèces du pain ou la sainte hostie, et en laisse tomber une parcelle dans les espèces du vin, pour marquer que le corps et le sang de Jésus-Christ sont unis durant la sainte Messe et qu'il y est présent d'une manière vivante. Le prêtre se frappe alors trois fois la poitrine, en disant à Jésus : « Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde ayez pitié de nous, » et à la fin il ajoute : « Donnez-nous la paix ! » Il récite ensuite trois autres oraisons, par lesquelles il se prépare à recevoir dignement le corps et le sang de Jésus-Christ. Après ces prières il prend la sainte hostie dans la main gauche, se frappe trois fois la poitrine et dit avec humilité : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans mon cœur, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie ; » voulant dire par là : « A cause de mes péchés je suis indigne, ô Jésus, que vous entriez dans mon âme avec votre corps et votre sang, mais par votre miséricorde, vous pouvez la purifier de tout

péché. » Il se nourrit alors du corps et du sang de Jésus sous les espèces du pain et du vin. Cette partie de la messe est appelée *communion* et forme la troisième partie principale de la sainte Messe.

9) Après la sainte communion le prêtre récite du côté de l'épître quelques prières, puis revenant au milieu de l'autel il fait avec la main droite le signe de la croix sur le peuple et lui donne la bénédiction en disant : « Que vous bénisse le Dieu tout-puissant, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit. » Enfin le prêtre se dirigeant du côté de l'évangile y lit d'ordinaire le commencement de l'évangile de S. Jean. Arrivé à ces paroles : « Et le Verbe s'est fait chair » ce qui signifie. « Le fils de Dieu s'est fait homme pour nous racheter, » le prêtre fléchit le genou pour adorer Jésus, le divin Sauveur. Quand le dernier évangile est récité, la Messe est terminée. Le prêtre prend le calice, et après s'être agenouillé une dernière fois au pied de l'autel, il s'en retourne à la sacristie.

(*Gr. Cat.* 39e *q.*)

De l'usage de la langue latine dans la sainte Messe. — Explication. C'est pour plusieurs motifs très-importants que la sainte Messe est célébrée en *langue latine;* nous nous contentons de citer les trois suivants : 1) Puisque la foi nous fut transmise *par Rome,* la langue *romaine ou* latine fut conservée. 2) La langue latine n'est plus sujette aux changements, comme le sont nos langues vulgaires. La langue française, par exemple n'est plus la même qu'elle était il y a deux cents ans; bon nombre de mots ont vieilli, d'autres ont changé de signification. 3) Par là on conserve et l'on montre l'unité de l'Eglise et la catholicité de sa foi. Quel beau spectacle n'est-ce pas, quand, dans un pays étranger, on assiste aux offices catholiques! On ne comprend pas, il est vrai, la langue du pays, mais on comprend la langue de l'Eglise, et le cœur se sent porté à louer Dieu; la piété se reveille, quand on entend le prêtre entonner le joyeux

gloria et chanter le salut de paix : *dominus vobiscum;* on se croit alors transporté dans l'église de son endroit natal, et plein d'admiration pour la grandeur, l'unité et l'universalité de l'Eglise catholique on doit s'estimer heureux d'être un de ses membres.

L'émigré allemand.

C'était vers la fin de l'automne 1845, quand au jeune-homme allemand, séduit par l'espérance de découvrir des mines d'or en Amérique, prit le bâton de voyageur pour se rendre dans cette partie du monde si éloignée mais si vantée. Le cœur gros et les larmes dans les yeux, il quitta le sol allemand, sa patrie bien-aimée, et la douce perspective d'un brillant et riche avenir fut seule capable d'adoucir un peu l'heure cruelle où il se sépara de sa famille et de ses amis. Ce fut au milieu des souhaits et des vœux sincères de tous les siens qu'il s'élança vers l'objet de ses désirs. Après un voyage d'environ dix semaines, pendant lequel il courut de grands dangers sur mer, il mit enfin pour la première fois le pied sur le sol inconnu de sa nouvelle patrie. Un inexplicable découragement ou plutôt, je ne sais quelle terreur s'empara de son âme, quand il se trouva seul, abandonné de tous, étranger, ne connaissant rien de la langue du pays, sans amis, sans conseiller; le souvenir de ceux qu'il avait quittés et aimés, et dont il avait reçu des preuves si belles et si touchantes d'affection, vint alors se présenter à son esprit, et ne fit qu'augmenter sa tristesse. — Abordé au nouveau monde, il traversait pensivement les rues de New-York, une des principales villes de l'Amérique septentrionale ; de temps en temps il ouvrait de grands yeux pour regarder les magnifiques et vastes édifices de la cité et s'en allait irrésolu par les belles rues et les places, ne sachant que faire, ni à qui s'adresser. Tout-à-coup il entend les tintements joyeux et cadencés d'une cloche dans les airs, comme si elle lui eût adressé une invitation, et il s'empressa en effet d'y répondre. Il entra dans une église et voilà qu'à ses yeux apparut revêtu de ses ornements sacerdotaux un prêtre catholique, montant

à l'autel pour y célébrer le saint sacrifice de la Loi nouvelle. Dans le chœur retentit le grave et majestueux Kyrie, après le quel, le ministre de Dieu entonne d'une voix vibrante et suave le *gloria*. — Transporté d'un saint ravissement, l'émigré allemand tombe à genoux, en louant la puissance et la gloire de Dieu, et abîmé dans son admiration, il ne peut que s'écrier : « O céleste et sainte Eglise ! Comme dans ma patrie, tu parles ici le même langage, tu célèbres les mêmes mystères, et tu annonces la même foi divine ! — O *admirable unité !* ô inexplicable harmonie ? — Je n'ai point trouvé les montagnes d'or que je m'étais promis, mais j'ai retrouvé ma foi et mon Eglise et ses bénédictions et ses consolations ! j'en remercie mille fois le ciel ! Non je n'en désire pas davantage ! » Les larmes aux yeux il quitta la maison du Seigneur à New-York et s'en alla chercher fortune.

(*Gr. Cat.* 40e *q.*)

Des ornements sacerdotaux pendant la sainte Messe. — Explication. L'église a établi aussi un costume particulier pour le prêtre qui offre le saint sacrifice, afin de nous rappeler que le prêtre, à l'autel, n'agit point par lui-même mais qu'il tient la place de Jésus-Christ et célèbre un auguste et adorable mystère. — Autrefois chez les Juifs et les païens, les prêtres, en offrant des sacrifices, avaient un costume particulier; Dieu lui-même avait fixé en détail tous les ornements que devaient porter les prêtres de l'ancienne Loi, car voici l'ordre qu'il donna : « Aaron et ses fils s'en revêtiront lorsqu'ils entreront dans le tabernacle, ou lorsqu'ils approcheront de l'autel pour servir dans le sanctuaire, de peur qu'ils ne se rendent coupables d'iniquité, et qu'ils ne meurent. » (*Exode.* 28, 43.) Et combien plus ne convient-il pas au prêtre chrétien de porter des vêtements également distingués quand il offre *le plus saint, le plus admirable des sacrifices !* — Voici quels sont les différents ornements qui composent le costume sacerdotal pendant la célé-

bration des saints Mystères : l'*amict*, l'*aube*, le *cordon ou cingulon*, le *manipule*, l'*étole*, la *chasuble*.

Explication des ornements dont se revêt le prêtre pour célébrer la sainte Messe.

1°) L'*amict* dont il se couvre le cou et les épaules, signifie que le prêtre uni au divin sacrifice s'offre à Dieu comme victime pour ses péchés et pour les péchés du peuple ; l'amict est en même temps l'emblème du casque spirituel, nécessaire pour repousser les attaques de l'ennemi du salut. — 2) L'*aube* avec le cordon marque que le prêtre occupe la place du grand-prêtre Jésus-Christ que S. Jean dans l'apocalypse nous montre revêtu d'une longue robe et ceint d'un cordon d'or. — 3) le *cordon* ou cingulon (cingulum) doit rappeler encore au prêtre les liens dont le Sauveur fut lié au jardin des Oliviers et la chasteté qui doit ceindre ses reins. — 4) le *manipule* est l'image du suaire de Jésus-Christ, et avertit le prêtre qu'il doit accepter avec joie les peines et les misères de la vie. — 5) l'*étole* symbolise le pouvoir sacerdotal. — 6) La *chasuble* signifie le joug du Seigneur que le prêtre doit toujours porter avec joie.

Des couleurs dans les ornements sacerdotaux.

Les *couleurs* des ornements sacerdotaux, et qui changent selon les différentes fêtes, ont aussi une signification spéciale. Il y a cinq couleurs ecclésiastiques. a) Le *blanc* (auquel correspond le jaune comme couleur de l'or ou de la gloire) est le symbole de la *joie* et de la *pureté*; on l'emploie aux fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, des Anges et des Saints qui ne sont pas morts martyrs ; en même temps il nous excite à nous réjouir de la grâce de notre rédemption et à imiter la pureté angélique des saints. — b) Le *rouge* qui nous rappelle le feu et le sang, est employé au jour de la Pentecôte, quand le Saint-Esprit descendit sous la forme de langues de feu, ensuite aux jours où l'on célèbre les mystères de l'amour de Dieu envers les hommes, tels qu'aux fêtes de la sainte Croix, de la couronne d'épines, des plaies de Jésus-Christ, et aux

fêtes des martyrs; cette couleur nous rappelle le feu de l'amour divin et la disposition où nous devons être de sacrifier notre sang et notre vie pour la foi. —c) Le *vert*, symbole de l'espérance est employé pendant quelques dimanches depuis la Pentecôte jusqu'à l'Avent, parce que ce temps est appelé le pélérinage vers la patrie céleste, afin de nous engager à marcher courageusement dans le sentier de la vie, avec la ferme espérance de parvenir un jour dans la céleste terre-promise. —d) Le *violet* symbole de la pénitence et de la douleur des péchés, est employé les jours de pénitence et de jeûne durant l'avent, le carême et les quatre-temps. Cette couleur nous prêche le regret et la tristesse, la mortification et l'humilité pour effacer la dette contractée par nos péchés. — e) Enfin le *noir* est l'emblème de la douleur et du deuil; c'est pourquoi on s'en sert le Vendredi-Saint et dans les messes pour les fidèles trépassés. Le noir nous rappelle le souvenir de nos quatre fins dernières et la miséricorde dont nous devons user envers les défunts afin que nous trouvions miséricorde à notre tour.

Pratique. L'auguste sacrifice du nouveau Testament est grand, sublime riche en bénédictions pour le corps et pour l'âme. « Il est le soleil des exercices spirituels, » dit S. François de Sales, « le centre de la religion chrétienne, le cœur de la dévotion, l'âme de la piété, le mystère ineffable qui comprend l'abîme de la charité divine, et par lequel Dieu nous communique magnifiquement ses grâces et faveurs. » S. Bonaventura s'écrie avec ravissement : « Autant l'océan a de gouttes d'eau, le soleil de rayons, le ciel d'étoiles, la terre de fleurs, autant le saint sacrifice de la Messe a de mystères. » — O Sacrifice admirable! qui ne s'empresserait d'y assister chaque jour avec la plus profonde piété! — Non, chrétiens! que rien ne vous arrête, mettez au contraire tout en œuvre 1)*pour assister tous les jours à la sainte Messe;* car il n'est pas d'autre exercice de dévotion aussi saint, aussi divin,

aussi fécond en grâces et en bénédictions célestes. Voyez en effet

Comment toutes les âmes saintes s'empressent d'assister tous les jours à la Messe.

S. Hedwige, duchesse de Pologne, entendait chaque jour toutes les Messes qui se célébraient dans sa chapelle. — S. Louis roi, assistait tous les jours à deux et même à trois Messes; lorsque ses courtisans lui observèrent que les affaires de l'Etat pourraient souffrir par suite de cette coutume qu'il avait prise, il répondit : « Je m'étonne de ce que mes gens de cour murmurent parce que j'assiste à plusieurs Messes, alors que personne d'entre eux ne se plaindrait si j'employais le double de ce temps à jouer aux dés ou à chasser. » — Henri III, roi d'Angleterre, entendait également trois Messes chaque jour; quelqu'un lui ayant fait la remarque qu'il valait mieux entendre des sermons que des Messes, il répliqua : « J'aime mieux voir mon ami lui-même qu'entendre parler de lui. » — La bienheureuse Marie-Anne de Parades assistait tous les jours à toutes les Messes qui se célébraient à Quito, sa ville natale, depuis le matin jusqu'à midi. Tout le temps elle restait agenouillée sur les dalles du temple et elle était tellement absorbée dans sa dévotion qu'elle ne voyait et n'entendait plus rien autour d'elle.

(Voyez aussi Tom. II au 2e comm. de l'Eglise.)

2) *Assistez à la sainte Messe, mais toujours avec attention, piété et respect.* Occupez-vous de ce qui se passe sur l'autel; suivez le prêtre dans toutes les cérémonies. A l'*offrande*, offrez-vous vous-même avec Jésus au Père céleste; après la *consécration*, adorez avec humilité votre Sauveur et priez-le de vous pardonner; à la *communion*, faites du moins la communion spirituelle, c'est-à-dire, réveillez dans votre cœur un vif désir de vous unir à Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour.

Le pieux frère-lai.

Un simple frère, ayant peu d'instruction mais beaucoup

de piété, avait coutume de dire, que durant la sainte Messe il se contentait de lire trois lettres qui lui suffisaient; « l'une est noire, » disait-il, « l'autre rouge et la troisième blanche. » Mais que pouvaient signifier ces trois caractères? La première était noire, et lui rappelait ses péchés; la vue de ces monstres hideux et noirs le remplissait de crainte, de repentir et d'une salutaire confusion. Ce caractère, il le considérait depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire. La deuxième était rouge, et lui figurait la passion du divin Sauveur; il se prenait alors à penser au sang précieux dont les flots empourprés coulèrent des plaies de Jésus-Christ sur le Calvaire, lorsqu'il endurait la mort la plus cruelle, et cette lettre faisait l'objet de ses méditations jusqu'à la communion. La troisième lettre était blanche; car pendant que le prêtre se nourrissait du corps de Notre-Seigneur, le frère s'unissait par la communion spirituelle à Jésus-Christ, après quoi, tout abîmé en Dieu, il passait dans une douce considération de la gloire celeste dont il espérait être devenu participant par les fruits du saint Sacrifice, le reste du temps de la Messe. Ce simple frère, qui ne savait pas même lire, entendait de cette manière la sainte Messe avec le plus grand fruit.

§ 3. DE LA SAINTE COMMUNION.

(*Gr. Cat.* 41e-42e *q.*)

La sainte communion et obligation de la recevoir. — *Explication.* Communier c'est manger réellement le corps de Jésus-Christ et boire son sang pour servir de nourriture à notre âme; la sainte Communion est donc l'*union étroite* avec Jésus-Christ que nous recevons dans la sainte Eucharistie. Le mot lui-même indique suffisamment ce qu'il signifie. « De même que deux morceaux de cire, » dit S. Cyrille d'Alexandrie, « sont fondus l'un dans l'autre et n'en font plus qu'un, de même celui qui communie devient un avec Jésus-Christ. » La sainte Communion consiste donc à se nourrir réellement du corps et

du sang de Jésus-Christ, car c'est son vrai corps et son vrai sang que nous y recevons. C'est pourquoi S. Cyrille de Jérusalem disait : « Si vos sens vous montrent le contraire, que votre foi vous fortifie! Ne jugez pas de la chose d'après le goût, mais soyez assuré par la foi et sans avoir le moindre doute, que vous êtes honoré *du corps et du sang de Jésus-Christ* Sachez et ne doutez point que ce qui à l'apparence *du pain* n'est pas du pain, quoique le goût dise le contraire, mais que c'est *le corps de Jésus-Christ,* et que ce qui paraît être *du vin* n'est pas du vin, quoiqu'il en ait le goût, mais que c'est *le sang de Jésus-Christ.* » Conséquemment, c'est bien *le corps* et *le sang de Jésus-Christ* que nous recevons *pour être la nourriture de notre âme;* il suit de là que nous devons recevoir volontiers la sainte Communion, car comme le corps ne peut subsister sans aliments, ainsi l'âme ne peut vivre sans la nourriture spirituelle de la sainte Communion. C'est pourquoi l'usage de la sainte Communion ne vous a pas été *recommandé* seulement par l'Eglise, mais encore par Dieu lui-même et de la manière la plus pressante; car Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : « En vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. » (*S. Jean*, 6, 54.) Avec quel soin ne devons-nous donc pas suivre ce commandement puisqu'il n'a été donné que pour notre propre salut! Rappelons-nous l'exemple de tant de saints qui s'empressaient d'aller à la sainte Table avec les plus ardents désirs et une joie toute céleste. Plusieurs d'entre eux, tels que S. Térèse, S. Catherine de Sienne, S. Catherine de Gènes, avaient quelquefois une telle faim de cette nourriture divine, leur ardeur pour la recevoir était si vive qu'elles étaient comme en défaillance quand elles devaient s'en priver.

S. Catherine de Gènes.

Un jour que S. Catherine de Gènes vit la sainte Hostie dans la main du prêtre, elle voulut, dans un transport d'amour, s'élancer vers lui et la prendre : « Vite, mon Père ! » s'écria-t-elle, « donnez-moi ma nourriture bien-aimée : car je me défaillis et je me meurs. » Heureux, oui, mille fois heureux ceux qui éprouvent cette faim et cette soif, car ils seront rassasiés.

(*Gr. Cat.* 43e-45e *q.*)

La sainte Communion sous une seule espèce. — Explication. Lorsque nous communions, il n'est pas nécessaire que, pour recevoir le sang de Jésus-Christ, nous buvions aussi au calice; car sous les espèces du pain nous recevons aussi son sang puisque nous le recevons tout entier avec sa divinité et son humanité. En effet, Jésus-Christ, comme nous l'avons dit, en parlant de sa présence dans la sainte Eucharistie, est *entièrement présent sous chaque espèce.* D'ailleurs, dans la sainte Communion nous recevons le corps *vivant* de Jésus-Christ, conséquemment aussi son sang; car *un corps vivant ne peut exister sans qu'il contienne du sang.* Il est vrai que Jésus-Christ a institué le saint sacrement de l'Autel sous *deux* espèces, parce qu'il l'a institué en même temps comme *sacrifice,* pour lequel les deux espèces sont nécessaires; mais il n'a pas *ordonné* de le recevoir sous deux espèces; il promet également la vie éternelle à ceux qui ne le reçoivent que sous *l'espèce du pain*, puisqu'il a dit : « Celui qui mange *de ce pain*, vivra éternellement. » (*S. Jean*, 6, 52 *et* 59.) Donc quand Jésus-Christ a dit : « Buvez-en tous, » il n'a pas imposé un précepte général, mais particulier qui ne s'adressait qu'aux apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce, pour autant qu'ils offriraient le saint Sacrifice. C'est pourquoi les prêtres eux-mêmes ne com-

munient que sous une seule espèce lorsqu'ils n'offrent pas le saint sacrifice de la Messe.

La communion sous une espèce

a été en usage depuis longtemps dans l'Eglise. Dès les premiers temps du christianisme on ne la recevait que sous une seule espèce. Ainsi il n'est parlé dans S. Luc (24, 30.) et dans les Actes des Apôtres(2, 42-46.) que de la *fraction du pain*. Au temps des persécutions les chrétiens emportaient le *corps de Jésus-Christ* dans leurs maisons, et le conservaient dans leur fuite ou en voyage, afin de pouvoir communier dans le besoin ou le danger. Nulle part nous ne trouvons qu'ils aient emporté pour cet usage l'espèce du vin dans leurs maisons. De même les anachorètes, qui demeuraient dans le désert, où il n'y avait point de prêtres, recevaient, comme le rapporte S. Basile, la sainte Eucharistie pour la conserver dans leur cellule, et seulement sous l'espèce du pain. On portait le saint Viatique aux malades, non sous les espèces du vin, mais toujours sous celles du pain. — En outre nous trouvons quelques exemples dans les temps de la primitive Eglise, qui prouvent que l'on communiait autrefois les petits enfants sous une seule espèce, sous celle du vin, comme le raconte S. Cyprien dans son traité des apostats. Si plus tard les papes Léon et Gelase ont ordonné l'usage du calice, ce ne fut que pour combattre l'erreur des manichéens qui abhorraient le vin comme quelque chose de diabolique.

Observation. C'est pour des motifs très-graves que l'Eglise catholique donne aux fidèles la communion seulement sous une espèce : 1) Afin de préserver le saint Sang de toute profanation, puisqu'il est exposé à être facilement répandu sous l'espèce de vin, et ne peut être conservé que très-difficilement surtout dans les coutrées du Nord. 2) Afin de faciliter pour tous l'usage de la sainte Eucharistie, puisqu'un grand nombre auraient du dégoût de boire au même calice. 3) Afin de faire comprendre aux hérétiques que Jésus-Christ est présent tout entier sous chaque espèce. Nous ajouterons encore d'autres motifs : Comme la sainte Eucharistie doit être prête pour les malades, il y aurait beaucoup à craindre, *a*) que si l'on devait conserver trop longtemps l'espèce du vin, elle ne se corrompît. *b*) En outre il y a un grand nombre de personnes qui ont de l'aversion pour le vin et qui ne peuvent en souffrir l'odeur. C'est pourquoi, afin que la santé du corps ne souffrît pas de ce qui doit servir au salut de l'âme, l'Eglise a sage-

ment ordonné que les fidèles communiassent seulement sous l'espèce du pain. *c*) Il y a certaines provinces où le vin manque, et où on ne pourrait s'en procurer qu'à grands frais et avec beaucoup de difficulté, à cause de l'éloignement où elles se trouvent.

(*Gr. Cat.* 46e *q.*)

Pourquoi Jésus-Christ veut se donner à nous dans la sainte Communion. — *Explication.* En se donnant à tous les fidèles comme nourriture dans la sainte Communion, il veut

1) *nous donner une preuve de sa tendresse et de l'ardeur de son amour.* Comme le soleil brille dans tout son éclat à l'heure de midi, ainsi l'amour de Dieu se manifeste de la manière la plus admirable dans ce banquet merveilleux. C'est ici que son divin cœur s'est ouvert comme une rose entièrement épanouie. « O charité étonnante ! » s'écrie S. Chrysostôme, « le Seigneur se donne lui-même à nous dans le très-saint Sacrement ; il nous donne tout ce qu'il possède, de sorte qu'il ne lui reste plus rien à donner. Il vous a tout donné, il ne s'est rien réservé. O admirable merveille de la charité divine ! le Dieu, le maître de toutes choses, devient notre propriété. » Afin de représenter cet amour sous une faible image, on a figuré souvent Jésus-Christ sous le symbole d'un *pélican*, avec cette inscription : « Meus sanguis vestra vita. » « Mon sang est votre vie. »

S. Philippe de Néri au lit de mort.

S. Philippe de Néri avait fait de l'amour infini de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie l'objet de ses pieuses méditations. Lorsqu'il fut étendu sur son lit de mort et qu'on lui apporta le saint Viatique, il se souleva à la vue du saint Sacrement et malgré son épuisement, il s'écria encore d'une voix claire et puissante : « Voilà mon amour, mon amour ! Mon Jésus, mon Dieu vient à moi. » — Une joie toute céleste vint illuminer en ce moment les traits du saint vieillard.

mourant, car il sentait qu'il recevait le plus précieux don du ciel, son Dieu lui-même.

La fête de l'amour bienfaisant du Sauveur.

« Lorsque la toute-puissance de Dieu me jette dans l'admiration, de sorte que je l'adore en silence; lorsque son immensité m'anéantit en quelque sorte, de manière que je ne puis que m'humilier devant elle, la charité divine qui se manifeste en Jésus-Christ et surtout dans le sacrement de l'amour, produit un tout autre effet sur moi; celle-là parle à mon cœur. » — Voilà comment s'exprimait le pieux Stanislas, duc de Lorraine; et comme il lui semblait important d'attirer avant tout les sentiments de reconnaissance des chrétiens vers la source sublime et inépuisable de tous les bienfaits, ce prince religieux, dont la bienfaisance semblait elle-même sans bornes, établit dans ses provinces, du consentement de l'évêque de Toul, une fête religieuse pour célébrer la charité bienfaisante du Sauveur.

Comparaison.

« Quel pasteur a tellement aimé son troupeau, jusqu'à le nourrir de sa propre chair et de son propre sang? Voyez quel est le brûlant désir qui dévore notre divin Sauveur, pour demeurer auprès de nous! C'est là la qualité propre de l'amour le plus ardent. » (*S. Chrysost. Hom.* 60 *ad pop.*)

2) Le Seigneur veut se donner en nourriture à tous les fidèles *afin de s'unir à nous de la manière la plus étroite.* C'est ce que le divin Sauveur a déclaré lui-même en disant : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui. » (*S. Jean,* 6, 57.) « Vous vouliez, ô Dieu d'amour, » s'écria S. Laurent Justinien, « que notre cœur et votre cœur ne fissent plus qu'un cœur. »

L'union étroite avec Jésus-Christ.

Lorsque Charles-Quint eut reçu sur son lit de mort la sainte Communion, il ressentit avec un bonheur tout céleste

cette douce union avec Jésus et c'est pourquoi il s'écria : « O Jésus, mon Seigneur et mon Dieu ! maintenant vous demeurez en moi et moi en vous. » — Faisant allusion à cette union intime, Jésus-Christ dit un jour après la sainte Communion à sa bien-aimée servante Marguerite d'Ypres : « Voyez, ma fille! quelle belle union existe entre nous! Aimons-nous ainsi et demeurons toujours unis par la charité, ne nous séparons plus jamais ! »

Comparaison.

« De même que lorsque quelqu'un mêle sur le feu de la cire fondue à un autre morceau de cire fondue, elles ne semblent plus qu'une seule masse, de même Jésus-Christ, au moyen de la sainte Communion, se change en nous et nous change en lui. » (*S. Cyrille.*)

3) Enfin le Seigneur veut se donner en nourriture aux fidèles, *afin de les unir entre eux de la manière la plus étroite par le lien de la charité et de la paix.* « Car nous ne sommes tous qu'un seul pain et qu'un seul corps, nous tous qui participons à un même pain. » (1 *Epît. aux Cor.* 10, 17.) C'est de cette double union que parle S. Jean Damascène quand il dit : « La sainte Communion nous unit à Jésus-Christ et nous communique sa chair et sa divinité ; en outre elle nous réconcilie et nous unit tous les uns aux autres en Jésus-Christ, de sorte que nous ne formons tous qu'un seul corps. » (*De Fide IV*, 3.)

Le roi Robert.

Puisque par la sainte Communion nous participons à la même table commune et que nous sommes les membres d'une grande famille, les commensaux de Dieu et des frères les uns à l'égard des autres, nous devons nous aimer mutuellement et nous pardonner nos offenses. C'était ce que savait et pratiquait si bien le roi Robert. Quand il eut permis à un certain nombre de gentilshommes, condamnés à

mort pour crime de rébellion, d'assister avec lui à un banquet, et d'aller le lendemain matin à la sainte Table, il demanda ensuite aux juges sévères : « Conviendrait-il d'envoyer à l'échafaud, ceux que Jésus-Christ a reçus à sa table? » — Cette question nous pouvons nous la poser dans bien des circonstances moins importantes, par exemple, s'il convient de haïr notre prochain, de le mépriser, de le juger témérairement, alors qu'il puise la vie à la même source que nous? « Nous ne sommes tous qu'un seul pain, qu'un seul corps nous tous qui participons tous au même pain. » (*Veith.*)

(*Gr. Cat.* 47e *q.*)

Effets de la sainte Communion quand on la reçoit dignement. — *Explication.* Lorsque nous recevons *dignement* la sainte Communion, elle produit en nous, par l'union étroite avec Jésus-Christ, qui est la source divine des grâces, les effets les plus salutaires et nous communique des grâces innombrables, entre autres :

1) *Elle conserve et augmente la grâce sanctifiante;* car par la sainte Communion Jésus-Christ demeure en nous; et où demeure Jésus-Christ est la vie, la grâce sanctifiante, tout comme la lumière et la chaleur sont où est le soleil.

2) *Elle affaiblit nos mauvaises inclinations, donne le goût et la force pour avancer dans le bien*, afin que nous marchions courageusement dans le sentier difficile et rapide du ciel. « Une expérience de trente-trois ans, » dit S. François de Sales, « m'a montré clairement quelle est la vertu de ce divin sacrement *pour fortifier l'âme dans le bien* et *la détacher du mal*, pour la consoler spirituellement, en un mot, pour la diviniser, du moins pour autant qu'on reçoit la communion avec une foi vive, une piété et une pureté convenables. »

La sainte Communion affaiblit nos mauvais penchants.
(Comparaison.)

« Nous attendons avec raison qu'une bonne médecine triomphe des mauvaises dispositions et du germe de la maladie qui se trouve en nous, mais non que le germe de la maladie triomphe de la médecine ou la rende inefficace. Il en est de même du grand remède destiné à guérir nos âmes, de la sainte Eucharistie ; elle n'est pas vaincue ou absorbée au dedans de nous par le mal, mais au contraire, comme un vrai remède elle absorbe le mal, le comprime et achève ainsi notre guérison et notre sanctification. » (*S. Bernard.*)

La sainte Communion nous fortifie dans le bien au milieu de notre pélerinage terrestre.

Le prophète Elie fut persécuté comme prédicateur austère du vrai Dieu par l'impie Jésabel, l'épouse du roi Achaz. Pour mettre sa vie en sûreté il s'enfuit dans le désert, sans avoir à boire ni à manger, et dépourvu de tout secours humain. Le soleil dardait ses rayons ardents sur son front, et le sable brûlant enflammait la plante de ses pieds nus. Dès le premier jour de voyage il s'affaissa d'épuisement au pied d'un arbuste et s'écria avec découragement : « Seigneur, je n'en puis plus, laissez-moi mourir ! » Sur cela il s'endormit de fatigue. Alors parut un ange du Seigneur qui le toucha et lui dit : « Lève-toi et mange. » Elie se leva et trouva, déposés à sa tête, du pain et une cruche d'eau. Après qu'il eut mangé et bu, il s'endormit de nouveau. L'ange du Seigneur vint pour la seconde fois, le toucha et dit : « Lève-toi et mange, car le chemin que tu as à faire est long. » Elie se leva et mangea, et fut tellement fortifié par le pain de l'ange qu'il put continuer sa route pendant quarante jours et quarante nuits sans se fatiguer, et arriva heureusement au mont Horeb, où il se retira dans une caverne pour s'entretenir uniquement avec Dieu. Ce pain que l'ange donna à Elie, l'Eglise le considère comme le symbole du Pain des anges que nous recevons dans la sainte Communion. Nous voyageons à travers le désert dangereux de la vie, où le serpent de la tentation tour-

mente notre âme, où les péchés comme autant d'animaux sauvages s'attaquent à notre vie spirituelle, où le mauvais exemple, comme une atmosphère brûlante, dessèche les germes naissants de la vertu, où la tiédeur d'une vie molle épuise toutes les sources de la piété et de la crainte de Dieu. Au milieu de toutes ces circonstances, la vie de l'âme est exposée à de grands dangers, nous nous décourageons facilement et nous nous laissons tomber désespérés et sans force comme une proie du premier ennemi venu. Mais le Pain des anges que nous trouvons dans la sainte Eucharistie rend à notre âme une force irrésistible, pour que nous puissions avancer courageusement comme Elie, parvenir sans encombre et sans malheur à la sainte montagne d'Horeb, à la patrie de la vie éternelle, où nous pourrons nous reposer sur le cœur de Jésus, et dans la douce possession du Sauveur, oublier tout le bruit du monde, toutes les misères de ce corps de péché. (*Bède Weber.*)

3) *Elle nous purifie des péchés véniels et nous préserve des péchés mortels.* « Quel bonheur n'est-ce pas, » s'écrie un pieux auteur, « de pouvoir loger, par la sainte communion, le Sauveur dans notre âme! Il est descendu à Bethléem dans une étable, et par sa présence, il l'a changée en un paradis où chantaient les anges ; il est descendu dans la maison de Zachée le publicain et *lui a pardonné tous ses péchés,* il est descendu dans les limbes et, par sa grâce, il a changé ces sombres et tristes prisons en lieux de gloire, de joie et de rédemption. »

Le repas du prophète Elisée.

Le prophète Elisée invita un jour ses disciples à un repas et leur offrit un ragoût préparé avec toute espèce d'herbes des champs. Mais à peine en eurent-ils goûté, qu'ils remarquèrent qu'il contenait du poison et ils se dirent avec effroi : « la mort est dans ce plat! » Elisée fit alors semer un peu de farine sur les mets empoisonnés et à l'instant le poison en disparut. Le ragoût était de nouveau sain et appétissant. Cette

histoire ressemble à notre vie sur la terre. C'est un lieu d'exil, de malheur et de deuil, corrompu par des matières empoisonnées. Nous aussi, nous pouvons nous écrier avec les disciples du prophète Elisée : « La mort est dans ce plat. » La mort dans les mauvais livres, la mort dans les lieux corrompus, la mort dans votre âme, dans votre corps, partout la mort temporelle et la mort éternelle ! Mais Jésus-Christ, dans le saint sacrement des Autels, est la farine du prophète Elizée ; répandue dans la vie de ce monde, *elle éloigne tout ce qui peut nous empoisonner et nous tuer*. Prise comme nourriture céleste, avec un sentiment de piété, elle éloigne la mort de nos demeures, la mort de notre corps, la mort de notre âme. Par elle, la demeure est purifiée de la mort des péchés et remplie des suaves parfums de la vertu ; par elle, le corps de l'homme, sortant de la mort et de la corruption, renaît à une vie nouvelle et immortelle ; par elle l'âme jouit de la consolation des saints, laquelle s'accroît chaque jour, et nous indemnise infiniment de toutes les souffrances d'ici-bas. C'est de Jésus dans le très-saint Sacrement qu'il est dit dans l'Apocalypse de saint Jean : « Voici qu'il sèchera toutes les larmes de vos yeux et la mort n'existera plus, ni la tristesse, ni les peines, ni les plaintes ne seront plus ; car tout ce qui précédait est passé et Jésus renouvelle tout. » (*Bède Weber.*)

4) *Elle est pour nous un gage de notre résurrection future et de notre bonheur éternel.* « Celui qui mange ma chair et boit mon sang, » dit le divin Sauveur, » a la vie éternelle et *je le ressusciterai au dernier jour.* » (*S. Jean*, 6, 55.) « Car comment, » dit S. Irenée, « comment nos corps pourraient-ils être condamnés à la mort pour jamais? Comment nos corps qui ont été nourris de la chair de Jésus-Christ et abreuvés de son sang, ne ressusciteraient-ils pas pour la vie éternelle? Jésus-Christ n'est-il pas la résurrection et la vie? En s'unissant à nos corps, au moyen du saint sacrement des Autels, il dépose en nous le germe de la vie et de la gloire ; c'est un feu qui

couve sous la cendre, et qui dévorera un jour tout ce que le péché a introduit d'impur en nous, il n'attend que le signal des trompettes du jugement dernier, pour transformer en un moment les corps des justes et les rendre semblables au corps glorieux de Jésus-Christ. (*S. Irenée, lib. 4 contr. hœres.*) — Aussi les saints, pleinement convaincus de cette vérité, regardaient-ils joieusement la mort en face.

Communion de S. Jérôme avant de mourir.

Lorsqu'on apporta le saint viatique au célèbre docteur de l'Eglise, saint Jérôme, il était étendu pâle et exténué sur la terre nue; se levant alors avec peine, il dit à haute voix cette prière : « O Seigneur ! vous êtes le pain de vie ! celui qui vous reçoit dignement, *pourrait mourir mille fois dans son corps, que son âme vivrait éternellement.* Mourir pour lui n'est pas la mort, c'est le passage de la mort à la vie, c'est le commencement de la vie éternelle en vous. Voilà que je suis déjà comme mort, mais *vous me ressusciterez;* je suis malade et faible, vous êtes le médecin qui me guérirez; je suis nu et je frissonne de froid, vous me revêtirez richement; je meurs d'inanition et de faim, vous êtes l'aliment dont je serai pleinement rassasié. » Quand il eut reçu le saint viatique, il fut rempli d'un ardent désir de mourir. « O quel gain c'est de mourir ! » s'écriait-il; « car, dès ce moment, Jésus-Christ sera ma vie. Cette misérable demeure du corps sera démolie, mon âme obtiendra une demeure céleste qui n'a pas été bâtie de main d'homme. Des ténèbres j'entre dans la lumière, du danger dans un lieu de sûreté, de la pauvreté je passe à la richesse, du combat à la victoire, de la tristesse à la joie, de la vie du temps à la vie de l'éternité. Ici-bas j'étais aveugle, dans le ciel Jésus m'éclairera; ici j'étais blessé dans toutes mes parties, là-haut le Sauveur versera de l'huile sur mes blessures; ici j'étais désolé et abattu, maintenant je vais à la rencontre des consolations ineffables. Allons, mes amis, entonnez des cantiques de louange en l'honneur du

Sauveur qui m'introduit dans un lieu de rafraîchissements. »

(*Gr. Cat.* 48e-50e *q.*)

Effets de la sainte communion quand on la reçoit indignement. — Explication. Tous ne reçoivent pas avec la sainte communion les grâces dont nous venons de parler; oh non! car il en est pour qui le chemin de l'autel est le chemin de l'enfer; en effet, celui qui reçoit *indignement* la sainte communion, c'est-à-dire en état de péché mortel, s'attire 1) des châtiments *éternels* et souvent aussi des châtiments *temporels*. Il s'attire

1) des *châtiments éternels*, la *damnation;* « car celui qui mange indignement ce pain et boit indignement le calice du Seigneur, est coupable du crime contre le corps et le sang du Seigneur ;... Il boit et mange son jugement, ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur. » (1 *Epît. aux Cor.* 11, 27-29.) Il lui arrive ce qui arriva aux impies Philistins pour qui l'arche d'alliance fut une source de malheurs et de malédictions, tandis que, pour les pieux Israélites, elle était une source abondante de bonheur et de bénédictions. Et comment pourrait-il en être autrement? La communion indigne est en effet la plus horrible *injure* qu'on puisse imaginer ; car celui qui est assez audacieux pour communier indignement commet a) *un affreux sacrilége comme Judas,* puisqu'il s'attaque au corps et au sang du Seigneur ; « il se rend coupable du crime contre le corps et le sang du Seigneur; il boit et mange, sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur. » De ses lèvres souillées il touche celui qui est la pureté même et il unit les membres du Dieu trois fois saint à des membres qui ont été les instruments des plus infâmes habitudes. b) *Il se rend coupable de la plus noire ingratitude,* puisqu'il fait au divin Sauveur l'insulte la plus san-

glante, au moment même où il reçoit de lui la plus grande preuve d'amour.

Noire ingratitude du chrétien.

Nous savons par l'Ecriture que le roi David fut éprouvé par beaucoup d'adversités et de malheurs; mais de tous les malheurs qui le frappèrent, il n'en est pas un seul qui lui causât autant de tristesse et blessât plus sensiblement son cœur que lorsqu'Architopel un de ses premiers conseillers, son principal confident, se révolta contre lui et embrassa le parti du rebelle Absalon. « Si mon ennemi m'avait outragé, s'écrie David avec douleur, je l'aurais supporté; si celui qui me hait, s'était élevé contre moi, je me serais dérobé à ses recherches. Mais toi que je regardais comme un autre moi-même; toi le chef de mes conseils, toi qui vivais familièrement avec moi, toi le confident de mes secrets; avec qui je marchais dans la maison du Seigneur! » (*Ps.* 54, 13.) Voilà comment s'exprimait David dans le profond sentiment de sa douleur. — Appliquons ceci à un chrétien qui reçoit indignement son Seigneur et son Dieu. Toute l'énormité de sa conduite injurieuse ne saute-t-elle pas aux yeux? Jésus-Christ ne doit-il pas aussi lui dire : « Si mon ennemi, un païen, un turc, un juif, l'avaient fait, et m'eussent déshonoré aussi ignominieusement, certes c'eût été un crime énorme; mais quel forfait monstrueux n'est-ce pas, quand un de mes amis, de mes frères, quand un chrétien, un catholique m'assaillit par de tels outrages! »

Comparaison.

Nous ne devons pas nous étonner, si celui qui communie indignement, mange et s'incorpore sa perte et sa damnation; car si on mettait dans la bouche d'un homme mort un morceau de pain, ce pain lui rendrait-il la vie? Non, il se changerait en vers qui au lieu de ranimer le cadavre ne feraient que le dévorer. Il en est de même de l'âme qui reçoit en état de péché mortel la sainte Eucharistie. — Mais l'homme qui

communie indignement ne s'attire pas seulement la damnation il s'attire encore

2) *une foule de châtiments temporels*, tels que l'aveuglement et l'endurcissement du cœur, et parfois la mort subite, etc. A cause de l'indigne réception de la sainte communion « il y en a beaucoup parmi vous qui sont malades et languissants, et plusieurs sont morts. » Voilà ce qu'ecrivait déjà S. Paul. (1 *Epît. aux Cor.* 11, 30.) Et Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même disait de Judas : « Il vaudrait mieux pour lui de n'être pas né. » (S. *Matth.* 26, 24.)

Fin déplorable de Judas.

Afin d'inspirer une terreur salutaire à tous ceux qui communient indignement, l'Ecriture-Sainte nous a conservé le terrible exemple de Judas Iscariote, où nous pouvons reconnaître combien sont vraies ces rédoutables paroles de S. Paul : « Celui qui mange et boit indignement etc. mange et boit son propre arrêt de condamnation. » — Ecoutons comment S. Chrysostôme s'exprime sur le sort du malheureux Apôtre : « Judas murmure, Jésus le souffre. Il est avare et voleur; Jésus le souffre. Il forme le dessein de trahir son son maître; Jésus le souffre. Mais dès qu'il a communié indignement, aussitôt il est livré au pouvoir du démon. » — « Après qu'il eut mangé, Satan entra en lui. »

Suites terribles de la communion indigne.

S. Cyprien raconte qu'une femme, quoiqu'elle eût caché un péché honteux en confession, osa cependant se présenter à la table sainte. Mais qu'arriva-t-il? A peine eut-elle reçu la sainte hostie sur la langue, qu'elle tomba dans d'affreuses convulsions et expira sur la place même.—En 1833 un jeune homme se confessa en Cochinchine, mais il cacha un péché mortel, et, après cette confession nulle et sacrilége, il alla à la sainte Table. Mais le châtiment le frappa à l'instant même. Saisi tout-à-coup d'un accès de rage, il se précipite hors de

l'Eglise, s'élance dans les lieux déserts et sur les montagnes où il ne cesse de crier : « Je suis Judas, j'ai trahi Jésus ! » On l'engage à faire pénitence, mais c'est en vain ; il répète toujours ce cri épouvantable qui pénètre jusqu'à la moëlle des os : » Je suis Judas, j'ai trahi Jésus ! » C'est ainsi qu'il vit et c'est ainsi qu'il meurt; au moment de communier indignement, il s'était incorporé son arrêt de condamnation. — Lothaire II, roi de Lotharingie avait quitté son épouse légitime Theutberge pour prendre Waldrade. Le pape Adrien II cita à Rome le prince scandaleux qui avait déjà résisté aux différentes menaces du pape Nicolas I prédécesseur d'Adrien. Humilié enfin par des revers, Lothaire supplia le Souverain-Pontife de retirer l'excommunication dans laquelle il avait vécu et promit de ne plus avoir de relation avec Waldrade. Comme preuve de sa sincérité, il reçut, de la main du pape la sainte Hostie. Tous deux appelèrent sur le coupable le jugement de Dieu, et à l'effroi de son siècle, Lothaire avec ses compagnons qui l'avaient aidé à opprimer Theutberge et en avaient appelé comme lui au jugement de Dieu, mourut misérablement avant d'avoir revu sa patrie. (869) « Dieu, dit S. Cyprien, nous donne quelquefois des exemples aussi terribles pour nous mettre sur nos gardes et nous détourner de la communion sacrilége.

(*Gr. Cat.* 51e-64e *q.*)

Dispositions nécessaires pour bien communier. — Explication. Afin de ne pas recevoir indignement la sainte Communion et ne pas manger notre condamnation, nous devons nous disposer à la recevoir dignement, d'après l'avis de l'Apôtre : « Que l'homme s'éprouve soi-même, et qu'après cela il mange de ce pain et boive de cette coupe. » (1 *Epît. aux Cor.* 11, 28.) Or, ces *dispositions* sont de deux sortes : les unes regardent 1) *l'âme*, les autres 2) *le corps*.

1) *Les dispositions de l'âme* consistent à éloigner de notre cœur tout ce qui est mal et à l'orner de vertus.

Conséquemment nous devons *a*) *purifier le cœur de tout péché grave, par une bonne confession,* et nous efforcer en même temps de nous détacher de tous les péchés véniels, parce qu'ils diminuent au moins les effets de la grâce dans la sainte Communion, quoiqu'ils ne nous rendent pas indignes de communier ni coupables de sacrilége. *b*) *Nous devons exciter dans notre cœur la piété par de saintes méditations et par des actes* de foi et d'adoration, d'humilité et de repentir, d'espérance, de charité et du plus ardent désir de nous unir à Jésus-Christ. Il est naturel que nous nous préparions de cette manière à la sainte Communion, car vous n'avez qu'à vous rappeler comment Dieu avant d'introduire l'homme dans le monde, sa demeure, l'orna et la prépara avec une admirable magnificence! Il sema le ciel d'étoiles étincelantes, il couvrit la terre d'un tapis de plantes et de fleurs aux couleurs les plus riches; et vous, chrétiens! qui recevez votre Dieu dans la sainte Eucharistie, vous n'auriez pas soin, vous oublieriez d'orner et d'embellir sa demeure?

Le religieux Cistercien.

Dans l'histoire de l'Ordre Cistercien, on raconte d'un religieux que chaque fois qu'il allait à la sainte Table il éprouvait de si grandes douceurs, qu'il croyait avoir reçu un rayon de miel; cette sainte jouissance il la goûtait durant trois jours consécutifs. Mais un jour qu'il avait imposé à l'un de ses frères des ordres d'un ton trop impérieux et s'était même emporté contre lui, il alla à la sainte Table, sans s'être réconcilié avec lui, et au lieu d'éprouver de la douceur, il ne sentit dans sa bouche que l'amertume du fiel, pour ne pas avoir accompli la parole du Sauveur, qui a dit dans l'Evangile : « Si vous apportez votre offrande à l'autel, et que là vous vous rappeliez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez votre offrande devant l'autel, et allez d'abord vous réconcilier avec votre frère, et alors vous viendrez la

présenter. » (*S. Matth.* 5, 23-24.) — Apprenons de là, combien Dieu veut que nous nous réconciliions sans tarder avec nos frères, et comment même une faute légère nous attire la disgrâce de Dieu, lorsque nous nous approchons de la sainte Table sans nous être purifiés. C'est pourquoi nous devons nous efforcer de rendre notre cœur exempt de tout péché même véniel, autant que c'est en notre pouvoir, afin de recevoir dignement la sainte Communion.

Comparaison.

« Que serait-ce, si quelqu'un pour recevoir un monarque, ornait de sculptures la façade et l'entrée de sa maison, s'il couvrait les murs du vestibule de précieuses tapisseries, si tout le reste était brillant et recherché aux yeux du royal visiteur, mais que l'appartement où il devrait loger et prendre son repos fût rempli d'ordures et d'immondices, de sorte que le roi en y entrant reculât de dégoût? — Sans doute il est beau que le chrétien garde son corps pur par une fervente prière, des jeûnes fréquents et des mortifications; mais il faut encore qu'il veille avec soin sur toutes ses pensées, afin que la demeure qu'il prépare dans son cœur au souverain Roi, ne contienne rien de hideux, de déréglé qui puisse offenser ses yeux. » (*S. Pierre Damien.*)

La meilleure manière de se préparer à la sainte Communion

nous est indiquée par S. François de Sales dans son Introduction à la vie dévote : « Commencez le soir précédent, » dit-il, « à vous préparer à la sainte Communion, par plusieurs aspirations et élancements d'amour, vous retirant un peu de meilleure heure, afin de vous pouvoir lever aussi plus matin : que si la nuit vous vous réveillez, remplissez soudain votre cœur et votre bouche de quelques paroles odorantes, par le moyen desquelles votre âme soit parfumée pour recevoir l'époux, lequel veillant pendant que vous dormez, se prépare à vous apporter mille grâces et mille faveurs, si de votre part vous êtes disposé à les recevoir. Le matin levez-

vous avec grande joie, pour le bonheur que vous espérez; et vous étant confessé, allez avec grande confiance, mais aussi avec grande humilité prendre cette viande céleste, qui vous nourrit à l'immortalité. Et après que vous aurez dit les paroles sacrées : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans mon cœur, » recevez plein de foi, d'espérance et de charité, celui lequel, auquel, par lequel, et pour lequel vous croyez, espérez et aimez. Ame chrétienne! imaginez-vous que comme l'abeille ayant recueilli sur les fleurs la rosée du ciel et le suc le plus exquis de la terre, et l'ayant reduit en miel, le porte dans sa ruche; ainsi le prêtre, ayant pris sur l'autel le Sauveur du monde, vrai Fils de Dieu, qui comme une rosée est descendu du ciel, et vrai Fils de la Vierge, qui comme fleur est sorti de la terre de notre humanité, il le met en viande de suavité dans votre bouche et dans votre corps. L'ayant reçu, excitez votre cœur à venir faire hommage à ce roi de salut. »

Comparaison.

« Lorsque quelqu'un attend un hôte de distinction il cherche à se préparer dans sa demeure afin de le recevoir : il laisse de côté les affaires qui ne sont pas trop pressantes, ne s'occupe que de celui qui doit venir le voir, ne pense qu'à l'honneur qui va lui être fait par sa visite, et examine si tout est bien disposé afin de plaire à son noble visiteur. C'est ainsi que le chrétien, qui veut recevoir la sainte Communion, ne doit penser qu'à ce grand acte, ne parler que de cela, il doit oublier toutes les autres pensées, les autres soins, les vanités et ne s'occuper que de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui veut venir à lui et établir sa demeure dans son âme. » (*Louis de Grenade.*)

2) *Les dispositions du corps* consistent *a*) à être à jeun, c'est-à-dire, à n'avoir rien pris depuis minuit, pas même une goutte d'eau. L'Eglise a établi cette loi sous peine de péché grave, d'un côté à cause des grands abus qui résulteraient de l'inobservation de cette loi, d'un autre

côté à cause du respect que l'on doit au saint Sacrement, « afin, » dit S. Augustin, « que rien n'entre dans la bouche du chrétien, avant que le corps de Notre-Seigneur y soit entré. » Cependant les *malades* qui communient en viatique peuvent communier sans être à jeun. En outre *b*) *il faut qu'on soit vêtu convenablement;* car qui se permet de paraître en présence d'un roi de la terre avec un extérieur négligé ou des vêtements malpropres? A combien plus forte raison devons-nous donc paraître devant le souverain roi du ciel et de la terre avec un extérieur honnête?

Comment les Saints se préparaient à la sainte Communion pour ce qui regarde le corps.

Généralement les saints jeûnaient le jour avant de recevoir la sainte Eucharistie. S. Marguerite, princesse royale de Hongrie, ne prenait la veille que du pain et de l'eau. Sainte Stéphanie de Sancino fut tourmentée une nuit par une soif brûlante; mais au moment de se désaltérer, elle se rappela qu'elle aurait dû s'abstenir de la sainte Communion, si elle buvait. Elle surmonta donc le besoin de la nature, endura les ardeurs de la soif, mais elle reçut par la sainte Communion un si doux rassasiement, que pendant quarante jours de suite elle put se passer de boire et de manger,

(*Gr. Cat.* 65e-70e *q.*)

Conduite pendant et après la sainte Communion. — *Explication.* Nous avons encore à répondre aux questions suivantes : Comment devons-nous nous conduire 1) *pendant la communion,* 2) *après la communion* et 3) *le jour de la communion?*

1) *Pour recevoir la sainte Communion,* il faut s'approcher de la sainte Table avec un profond respect, les mains jointes, et les yeux baissés; tenir la nappe devant soi, la tête levée, avancer la langue sur la lèvre inférieure et recevoir respectueusement la sainte hostie.

(On doit faire attention à ne pas garder la sainte hostie dans la bouche, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement décomposée ; si elle s'attache au palais, on doit la détacher, non avec le doigt, mais avec la langue.)

2) *Après avoir reçu la sainte Communion*, on doit se retirer avec la plus grande modestie dans un lieu tranquille de l'église et y passer quelque temps en prières. Il n'est pas de moment plus précieux, plus riche en grâces que celui qui suit la communion ; mettons-le donc à profit le mieux que nous pouvons. « Après la sainte Communion, » dit S. Térèse, « Jésus se trouve dans notre cœur comme sur un trône de miséricorde pour nous accorder des grâces. Il nous y dit : que voulez-vous que je fasse pour vous? — C'est pourquoi on ne doit pas laisser passer inutilement une occasion si favorable de nous enrichir ; la majesté divine n'a pas coutume de mal payer les logements ou il a été bien reçu. » — Quelle conduite inconvenante n'est-ce donc pas de sortir de l'église de suite après avoir reçu la sainte Communion, sans témoigner à l'hôte céleste l'attention et le respect convenables.

Ne partez pas de suite après la sainte Communion.

S. Philippe de Néri remarqua un jour, à sa grande douleur, comment une personne, immédiatement après avoir reçu la sainte hostie, se dirigea vers la porte de l'église pour s'en aller. Aussitôt le saint homme ordonna à deux enfants de chœur de prendre des flambeaux allumés et d'accompagner la personne qu'il leur désigna. Celle-ci surprise de ce procédé étrange, demanda ce que cela signifiait et sur la réponse des enfants, que le prêtre leur avait donné cet ordre, elle se dirigea vers S. Philippe pour le mettre à la raison. Mais celui-ci avec un sérieux charmant lui dit : « Quand un prêtre porte le saint Sacrement dans un ciboire, il est toujours accompagné de deux ministres munis de flambeaux

allumés, et le même honneur doit être rendu, me semble-t-il, à celui qui porte la sainte Eucharistie dans son cœur. » L'autre reconnut sa faute et alla s'agenouiller aussitôt pour rendre à Jésus-Christ ses devoirs d'adoration et d'actions de grâces. —Sachez aussi, chrétiens, que par la sainte Communion votre cœur est devenu un ciboire où repose le Saint des saints; n'oubliez pas d'allumer les flambeaux de la dévotion et de faire des prières par lesquelles vous vous humiliez, vous le remerciez, vous vous offrez à lui, vous lui exprimez votre amour et vous implorez ses grâces.

3) *Le jour même où l'on a communié,* on doit le passer, autant que possible, dans des exercices de piété et fuir les distractions et les plaisirs trop mondains; nous devons surtout en ce jour visiter Jésus dans le saint Sacrement et l'y adorer dévotement.

L'autel domestique.

D'après les annales des missions de l'année 1586, les Indiens, quand ils avaient reçu la sainte Communion, demeurent dans l'église jusques tard dans la soirée pour y offrir au divin Sauveur leurs prières et leurs actions de grâces. Le jour de la première communion était surtout pour eux un jour de grande fête. Une pieuse mère qui avait le bonheur de pouvoir conduire sa petite fille pour la première fois à la sainte Table, l'habilla avec le plus grand soin. Pendant que l'innocente enfant accomplissait ce grand acte religieux et s'accupait de son Dieu, la soigneuse mère retourna vite à la maison, nettoya la petite chambre à coucher de sa fille, en couvrit le sol de feuilles, orna les murs de fleurs et l'embauma de parfums de tout genre; autour de l'humble autel domestique elle suspendit des guirlandes et alluma des cierges. Elle attendit ensuite avec une sainte impatience le retour de l'heureuse enfant. A peine fut-elle entrée que la mère ivre de joie se précipita à bras ouverts à sa rencontre, la baisa tendrement, félicita la jeune épouse de Jésus-Christ et la conduisit ensuite dans la petite chambre soigneusement

ornée, où elle dit à sa fille surprise : « Voici que tu portes maintenant dans ton cœur ton Seigneur et ton Sauveur; demeure ici doucement recueillie, remercie ton divin époux de son aimable condescendance et confie lui tout ce qui est cher à ton cœur ! célèbre souvent devant cet autel domestique le souvenir de ta première communion. » Quelle douce invention de la tendresse maternelle! Après ces paroles, la pieuse mère quitta la chambre, et l'heureuse communiante y passa toute la journée à s'entretenir tranquillement avec son Dieu. — Puissions-nous apprendre de cette enfant innocente de quelle manière nous devons passer aussi le jour où nous avons communié.

Pratique. « C'est le sacrement des sacrements, » s'écrie S. Bernard, « car il contient le Saint des saints, l'amour qui surpasse tout amour, et la douceur qui l'emporte sur toutes les douceurs. Là, ô chrétien ! tu peux te nourrir, comme dans un lieu d'abondance, à des sources de lait, à des torrents de miel et de baume céleste. Là tu bois à la source de la sainteté et de la grâce, puisque tu reçois au dedans de toi l'auteur même de la sainteté et de la grâce. » Recourez donc souvent à cette source de grâce et faites usage des richesses de l'amour divin! Approchez de la sainte Table aussi souvent que vous le pouvez et qu'on vous le permet; mais recevez toujours le Pain des anges avec une grande piété et pureté de cœur. « Pensez-y, » nous dit S. Chrysostôme, « appréciez l'honneur qui vous tombe en partage quand vous vous approchez de la sainte Table. Là nous nous nourrissons de celui que les anges ne contemplent qu'en tremblant; nous nous unissons à lui, nous devenons avec lui une seule chair, un seul corps. » Combien notre cœur ne doit-il donc pas être pur, rempli de dévotion, quand nous allons nous asseoir au banquet sacré dans la sainte Communion.

Communiez donc souvent et dignement.

Saint Pasteur engageait vivement ses frères à participer souvent et dignement aux saints mystères. Il voulait qu'ils soupirassent ardemment après la sainte Communion, comme le cerf altéré soupire après les sources d'eau vive. « On remarque, » disait-il, « que lorsque les cerfs ont avalé des serpents, ils sont dévorés par le feu que le poison allume dans leurs entrailles et qu'ils cherchent de l'eau pour se rafraîchir. Il en est de même de notre âme ; elle ne peut traverser ce désert de la vie, sans absorber quelque chose de son poison, et elle ne peut en être délivrée que lorsqu'elle recourt souvent au corps et au sang de Jésus-Christ. » (*Voyez tome II, p.* 329, 434 et 595.)

DE LA PÉNITENCE.

(*Gr. Cat.* 1re-6e *q.*)

Ce qu'on entend par pénitence. — Explication. On peut considérer la pénitence 1° comme une *vertu*, 2° comme une *peine*, 3° comme un *sacrement.*

1) *La pénitence considérée comme vertu* est une disposition du cœur par laquelle l'homme déteste ses péchés et se convertit à Dieu. « Un pénitent, » dit Tertullien, « est un homme qui s'irrite contre lui-même et qui est son propre ennemi ; il déplore et déteste ses péchés, il se punit avec une sainte colère, et, comme pénitent, il se conduit envers lui-même de la même manière qu'il s'est conduit auparavant, comme pécheur, envers Jésus. Si autrefois il l'a crucifié par sa vie criminelle, il élève maintenant contre lui-même, contre l'homme coupable, ce cri : « Qu'on le crucifie ! Apportez des liens, afin d'enchaîner sa liberté effrénée ! Donnez des verges ! Je veux châtier sa coupable audace. Fournissez des épines, je veux en entourer ses yeux, ses oreilles et sa langue. Oui, qu'on dresse la croix, je veux y attacher son esprit, sa

mémoire, ses désirs et sa volonté. » Et autant cette colère contre lui-même est amère, autant elle contient de douceur, parce que la vengeance est douce, non celle qu'aime le monde, mais celle que Dieu commande. Cette vertu de pénitence distingua tous les saints pénitents. Jamais ils n'oublièrent les péchés dont ils s'étaient rendus coupables, pas même lorsqu'ils en avaient été absous par le prêtre, et que Dieu leur avait fait connaître, par une révélation toute spéciale, que l'absolution qu'ils avaient reçue, avait été ratifiée dans le ciel. »

Exemples de saints pénitents.

Nathan avait donné à David la consolante assurance que le Seigneur lui avait pardonné ses péchés, et néanmoins ils étaient toujours présents à son esprit et l'objet continuel de ses larmes de repentir. — S. Thaïs, autrefois une grande pécheresse, mais à laquelle Dieu avait fait miséricorde, récita, jusqu'à sa mort, la prière suivante, que S. Paphnuce lui avait apprise : « Seigneur, qui m'avez créée, ayez pitié de moi. » — S. Augustin avait fait tracer sur les murs de sa chambre les Psaumes de la pénitence, et, dans sa dernière maladie, il les récitait en versant des larmes de repentir, que reveillait dans son cœur la pensée des égarements de sa jeunesse.

2) *La pénitence considérée comme peine* est, ou la satisfaction que le prêtre nous impose pour les péchés commis, ou celle que nous nous imposons à nous-mêmes pour les expier. Enfin

3) *Considérée comme sacrement, la Pénitence* est un sacrement où le prêtre remet les péchés à la place de Dieu, lorsque le pécheur se repent de tout son cœur, se confesse sincèrement, ayant la volonté de satisfaire pour le mal commis. — Ainsi, dans ce sacrement le prêtre remet réellement les péchés en vertu du pouvoir que Dieu lui a donné. En effet, après sa résurrection, le divin Sau-

veur a communiqué à ses apôtres le pouvoir de remettre les péchés, lorsqu'il souffla sur eux et dit: « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » (*S. Jean*, 20, 22-23.) Mais puisque Jésus-Christ a établi ses moyens de salut pour tous les temps et tous les hommes qui en ont besoin, il a donné ce pouvoir non-seulement aux apôtres, mais encore à tous ceux qui leur succèderaient dans le sacerdoce, comme l'Eglise l'a toujours cru et enseigné. « Les prêtres ont le même pouvoir sur l'âme, de sorte que dans le ciel, Dieu ratifie ce que le prêtre a lié ou délié sur la terre. » — Cependant, il faut bien remarquer qu'un prêtre ne peut *validement* absoudre que lorsqu'il a reçu de l'évêque la mission d'administrer le sacrement de Pénitence dans une paroisse.

(*Gr. Cat.* 7ᵉ *q.*)

Des péchés qui peuvent être remis dans le sacrement de Pénitence. — *Explication.* Dans le sacrement de Pénitence peuvent être remis *tous les péchés que l'on a commis après le Baptême*, pourvu qu'on les confesse avec les dispositions nécessaires. S. Ambroise écrit : « Dieu n'établit pas de distinction, car il a promis sa miséricorde à tous les hommes, et chargé ses prêtres de pardonner *tous les péchés sans exception.* » Et le Seigneur Dieu a dit lui-même par la bouche d'Ezéchiël : « Si l'impie fait pénitence de tous ses péchés, s'il garde tous mes préceptes et s'il accomplit le jugement et la justice, il vivra de la vie et ne mourra point ; je ne me souviendrai plus de ses anciennes iniquités. » (18, 21-22.) « Si nous confessons nos péchés, » dit S. Jean, « Dieu est fidèle et juste pour nous les remettre. » (1 *Epît.* 1, 9.) S. Isidore écrit : « La confession et la pénitence justifient; toute l'espérance du chrétien repose dans la confession et la péni-

tence. C'est là que la miséricorde a reçu un vaste champ; il n'est pas de faute si grave qui ne puisse y être pardonnée. »

Jésus-Christ a institué la confession. — *Explication.* Pour obtenir le pardon de nos péchés, nous devons les confesser, puisque *Jésus-Christ lui-même a établi la confession.* C'est ce que nous prouvons 1) *par ses paroles,* 2) *par le témoignage des SS. Pères* et 3) *par l'usage ou la pratique continuelle dans l'Eglise de confesser les péchés.*

Ad 1. *Par les paroles de Jésus-Christ:* « Les péchés seront remis à tous ceux, etc., » il est clairement prouvé qu'il a institué *la confession;* car les prêtres n'ont pas l'omniscience; or, si nous ne leur découvrons pas nos péchés et l'état de notre âme, ils ne peuvent pas savoir, si, en vertu du pouvoir judiciaire que Dieu leur à confié, ils doivent remettre ou retenir nos péchés. Si donc le prêtre d'un côté ne doit pas agir à sa guise ou au gré de son humeur, et si d'un autre côté il doit imposer au pécheur la pénitence qu'il a méritée, il s'en suit que ce dernier doit confesser entièrement et sincèrement ses péchés, pour que le prêtre puisse prononcer une juste sentence et exercer raisonnablement le pouvoir de juge. C'est pourquoi le Concile de Trente a déclaré : « Il est manifeste que les prêtres ne pourraient porter ce jugement sans connaissance de cause, ni garder l'équité dans l'imposition des peines, si on déclarait seulement les péchés en général et non en particulier ou en détail. » (*Sess.* 14, *c.* 5.)

Ad 2) *Les SS. Pères* attestent d'une voix unanime et dans toute la suite des siècles que c'est Jésus-Christ lui-même qui a institué la confession, et que nous ne pouvons pas espérer le pardon de nos péchés si nous refusons de les confesser à un prêtre. C'est pourquoi

S. Chrysostôme a dit : « Celui qui a honte de révéler ses péchés à un homme, ou qui ne veut point se confesser et faire pénitence, sera couvert d'ignominie au jour du jugement en face de l'univers. » (*Homél. sur la Samaritaine.*) et S. Jérôme : « Quand le malade rougit de confesser ses plaies au médecin, il ne peut être guéri. » — Pour le prouver encore davantage nous citerons les témoignages des SS. Pères des quatre premiers siècles.

Témoignages des SS. Pères sur la confession.

Dans une lettre attribuée à S. Clément, mais qui en tout cas appartient à un auteur du premier siècle, il est dit : « Si l'envie ou l'incrédulité ou un autre péché s'est glissé dans le cœur de quelqu'un, celui-ci, s'il porte de l'intéret à son âme, ne *doit pas avoir honte de se confesser au prêtre*, afin d'échapper aux peines du feu éternel. » — Au IIe siècle, c'est S. Irénée, disciple de S. Polycarpe, qui avait eu pour maître l'apôtre S. Jean ; parlant d'un hérétique, appelé Marcus, il rapporte que certaines femmes, s'étant laissées séduire par cet imposteur, se convertirent et se confessèrent de leurs désordres et de la passion secrète qu'elles avaient eue pour lui. « On a vu souvent, » dit-il, « de ces femmes qui, s'étant converties et étant revenues à l'Eglise, se sont confessées non-seulement des péchés extérieurs qu'elles avaient commis, mais encore de leurs pensées et de leurs désirs impurs ; tandis que d'autres qui avaient honte de faire cet aveu, ont reculé et désespéré de leur salut. » (*Lib. 1 adv. Hæret.*) — Au IIIe siècle Tertullien parlant de la confession publique des péchés, que l'on imposait comme une pénitence après la confession secrète, dit : « Je présume que plusieurs fuient l'exomologèse (la confession) ou qu'ils la diffèrent de jour en jour, parce qu'ils craignent de faire connaître leur conduite, et qu'ils ont plus de soin de leur honneur que de leur salut ; semblables à ceux qui, ayant contracté des maladies dans les parties secrètes du corps, cachent leur mal aux médecins et se laissent mourir par une fausse honte. Comme si l'on pouvait cacher à

Dieu ce qu'on dérobe à la connaissance des hommes! Vaut-il mieux être condamné pour un crime que l'on tient caché, que d'être absous d'un crime dont on s'est confessé? Durant le même siècle, Origènes et S. Cyprien déposent également des témoignages éclatants en faveur de la confession des péchés comme partie du sacrement de Pénitence. S. Cyprien s'adressant aux relaps, leur disait : « Que chacun donc confesse sa faute, tandis qu'il est encore dans le monde, tandis que sa confession peut être admise, que la satisfaction à laquelle il se soumettra, et l'absolution qu'il recevra du prêtre, peuvent encore être agréables à Dieu. — Au IVe siècle nous trouvons en faveur de la confession des péchés, les témoignages de S. Basile-le-Grand, de S. Pacien, évêque de Barcelone, de S. Ambroise, de S. Grégoire de Nysse, de S. Chrysostôme, de S. Jérôme. Ainsi S. Basile dit entre autres : « Il faut nécessairement confesser ses péchés à ceux qui sont chargés de la dispensation des mystères de Dieu ; » et S. Ambroise pour nous faire éviter les péchés, apporte ce motif : « Personne ne sait si Dieu lui accordera encore assez de vie pour pouvoir se confesser à Dieu et au prêtre, etc. » (*Voyez Gousset, Théol. Dogmat. De la Pénitence.*)

Ad 3. *Par l'usage qui a toujours subsisté jusqu'à nos jours de confesser les péchés;* certes, il est impossible qu'on se soit entendu aussi universellement, si la confession est simplement une institution humaine et non divine; ni les fidèles ni les prêtres ne se fussent soumis à une loi aussi pénible. Que la confession était déjà en pratique du temps des apôtres c'est ce que nous savons par les traditions et même par l'Ecriture-Sainte.

La confession au temps des apôtres.

Déjà au temps des apôtres les chrétiens se confessaient. Ainsi nous lisons dans les Actes des Apôtres : « Plusieurs de ceux qui croyaient, venaient confessant et déclarant ce qu'ils avaient fait. » (19, 18.) C'est pourquoi l'apôtre S. Jacques écrivait dans son épître : « Confessez vos péchés (non à Dieu

seulement mais) les uns aux autres, » c'est-à-dire, le troupeau au pasteur, les fidèles au prêtre, le prêtre à un autre prêtre. (5, 16.)

Sentiments de Henri VIII sur la confession auriculaire.

Voici comment s'exprimait, au sujet de l'institution divine de la confession, le trop fameux Henri VIII, roi d'Angleterre, lorsqu'il était encore membre de l'Eglise catholique, et qu'il prenait contre Luther la défense de ce sacrement. « D'ailleurs, » dit-il, « si on ne trouvait aucun mot, ni dans un sens naturel, ni dans un sens figuré, touchant la confession, si aucun des SS. Pères n'en parlait, cependant en voyant depuis tant de siècles le peuple confesser aux prêtres ses péchés, en voyant le bien qui en résulte, je ne puis croire ni penser qu'une telle institution doive son origine et sa conservation aux desseins des hommes, mais à la volonté manifeste de Dieu. D'un côté, le peuple ne pouvait être amené par aucune considération humaine à confier à des oreilles étrangères, au prix de tant de confusion, de tant de danger, les crimes les plus secrets, dont on craignait même d'être averti ou soupçonné et qu'on devait avoir le plus grand intérêt à cacher. De même, il n'a pu se faire naturellement que tant de prêtres, parmi lesquels il s'en trouve de bons et de mauvais, aient gardé le secret de ce qu'ils savaient par la confession, même ceux qui ne savent rien taire, si Dieu, qui a institué ce sacrement, n'avait pris par une grâce spéciale cette institution salutaire sous sa protection. C'est pourquoi je suis convaincu que la confession n'a pas été établie et conservée par un usage populaire, ni par une recommandation des SS. Pères, mais par Dieu lui-même. »

Explication. De ce que nous avons dit, on peut conclure suffisamment qu'on ne peut obtenir le pardon des péchés, *si on se confesse à Dieu seul;* car, pourquoi Jésus-Christ aurait-il donc donné à ces apôtres et à leurs successeurs, dans le sacerdoce, le plein pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, selon qu'ils l'auraient

jugé convenable. C'est pourquoi S. Augustin a dit : « Que personne ne dise : Je fais pénitence en secret aux yeux de Dieu ; c'est assez que le Seigneur sache ce qui se passe au fond de mon cœur. C'est donc en vain que Jésus-Christ a dit : « Tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel? » C'est donc en vain que les clefs ont été confiées à l'Eglise? — Nous devons donc nous confesser au prêtre et non à Dieu seul ; c'est ce que l'apôtre S. Jacques a déclaré par ces paroles : « Confessez vos péchés (non à Dieu seulement, mais) les uns aux autres, afin que vous soyez sauvés. » Tous les prétextes et toutes les excuses qu'on allègue pour se soustraire à la confession, ne sont donc pas fondées; d'ordinaire on ne veut pas se confesser parce qu'on ne veut pas renoncer au péché.

Les passions nous éloignent de la confession.

Deux militaires entrent un jour dans une église de Paris pour voir ce qu'elle avait de remarquable. En la parcourant, ils aperçoivent dans l'enfoncement d'une chapelle un prêtre qui confessait. Les voilà de rire et de s'égayer aux dépens du pénitent et du confesseur ; « la rencontre est plaisante, » dit l'un des deux à son camarade, « il faut que je m'amuse. Laisse-moi seul quelques moments, nous nous retrouverons ce soir à la comédie. » — « Que prétends-tu faire? » lui dit l'autre. « Ne t'en mets pas en peine, » répliqua le premier, « je veux t'apprêter à rire. » Là-dessus il le quitte brusquement et va examiner quelques tableaux de l'église, en attendant que le prêtre sorte du confessionnal ; il le suit à la sacristie. « Monsieur, » lui dit-il en l'abordant, « je pense à me confesser ; mais allons-y doucement, s'il vous plait. Vous savez, je le présume, que tous les militaires ne sont pas dévots ; et moi, en particulier, je réclame de votre part d'autant plus d'indulgence que je n'ai pas une foi bien robuste. Je désirerais même que vous commençassiez par me résoudre certaines difficultés que la prévention peut-être m'exagère, mais

qui enfin ont suffi pour me faire négliger, haïr même et mépriser la confession. » — « Vous êtes donc catholique, » lui demanda alors le prêtre. — « Mais, sans doute, » répondit-il; « mon éducation même a été soignée, et, avant que que j'entrasse au service, je me confessais fréquemment. Mais ce que j'ai lu, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu dire de la confession, m'a bien prévenu contre elle; le reste se devine. » — « Parfaitement, » réplique le prêtre; « mais vous n'avez pas deviné le moyen de dissiper vos préventions. Confessez-vous, monsieur, et vous changerez bientôt d'idée. » — « Mais que je me confesse sans éclaircissements préliminaires, j'ai peine à m'y résoudre. Je voudrais que la nécessité de cette œuvre me fût démontrée. » — « Confessez-vous, monsieur, avec la résolution sincère de changer de conduite, et vous n'en douterez pas plus que moi. » — « Mais comment cela? » — « C'est que vous n'êtes devenu incrédule que par libertinage, vous n'avez pensé mal de la confession, qu'après vous être abandonné au vice. » Le militaire rougit, et, après un moment d'hésitation : « Rien de plus vrai, » dit-il, en se jetant au cou du prêtre, « rien de plus vrai, comment n'ai-je pas fait moi-même cette réflexion? Je ne puis vous confesser aujourd'hui que l'intention où j'étais de vous tourmenter et d'insulter à votre ministère. Vengez-vous de ma folie, en devenant mon guide, je m'engage d'honneur à venir vous trouver au jour que vous fixerez, » et il tint parole. Cette première démarche faite, toutes ses préventions s'évanouirent et il continua le reste de sa vie de penser en chrétien, parce qu'il vécut chrétiennement. (*Robinot. Sermons.*)

(*Gr. Cat.* 11e-12e *q.*)

Nécessité du sacrement de Pénitence. — Explication. Il n'y a donc pas de prétextes ou d'échappatoires qui puissent nous soustraire au devoir de la confession et de la pénitence; *car elle est nécessaire pour le salut à tous ceux qui ont commis un péché grave après le Baptême.* « Si quelqu'un nie, » dit le Concile de Trente, « que la con-

fession sacramentelle soit nécessaire au salut, de droit divin, qu'il soit anathème. » Le même Concile a dit encore : « Le sacrement de Pénitence est nécessaire au salut pour tous ceux qui sont tombés depuis le Baptême, comme le Baptême l'est pour ceux qui ne sont pas encore régénérés. » (*Sess.* 14. — *Can* 6 *et* 2.) S. Jérôme appelle la pénitence la seconde planche qui nous sauve du naufrage du péché, c'est-à-dire qu'elle est l'unique espérance qui reste encore au chrétien après sa chute dans le péché, pour pouvoir échapper à la mort éternelle. — Notre-Seigneur Jésus-Christ, ayant établi les prêtres comme juges, il s'en suit que, lorsque nous avons péché, nous devons comparaître devant leur tribunal. Comme les prêtres ont le pouvoir de nous juger, ainsi il y a pour nous un devoir de nous soumettre à leur pouvoir judiciaire; nul coupable ne doit, en effet, se soustraire à la justice, et voilà aussi pourquoi le pécheur ne peut obtenir de pardon sans qu'une sentence ait été prononcée par les apôtres ou par leurs successeurs.—Il n'y a qu'un seul cas, c'est *lorsqu'on ne peut recevoir le sacrement de Pénitence;* alors il peut y être suppléé par une contrition parfaite et la sérieuse résolution de confesser les péchés à la première occasion.

Henri IV.

Voltaire avait dit dans une de ses facéties irréligieuses, et beaucoup d'esprits forts ont répété après lui, que l'Eglise enseignait ceci : « Tout adulte, mourant sans confession, n'importe la cause qui l'en a empêché, est damné. » Non, l'Eglise ne dit pas cela. Nul catholique instruit n'oserait porter un tel jugement; nous ne savons point ce qui se passe entre Dieu et l'homme dans ces moments terribles où le mourant conserve encore sa connaissance sans pouvoir en donner des signes extérieurs.

Ainsi Henri IV, frappé par un assassin, était mort sans

donner aucun signe de connaissance, et cependant voici comment S. François de Sales parla de sa mort. Après avoir fait l'éloge de ce prince, entremêlé de réflexions pieuses sur le néant des grandeurs et sur la fragilité de la vie, il ajouta : « Au demeurant, le plus grand bonheur de ce grand roi défunt, fut celui par lequel, se rendant enfant de l'Eglise, il se rendit père de la France ; se rendant brebis du grand Pasteur, il se rendit pasteur de tant de peuples, et convertissant son cœur à Dieu, il convertit celui de tous les bons catholiques à soi. C'est ce seul bonheur qui me fait espérer que la douce et miséricordieuse providence du Père céleste aura insensiblement mis dans ce cœur royal, en ce dernier article de sa vie, la contrition nécessaire pour une heureuse mort. Ainsi prié-je cette souveraine bonté qu'elle soit pitoyable à celui qui le fut à tant de gens ; qu'elle pardonne à celui qui pardonna à tant d'ennemis, et qu'elle reçoive cette âme réconciliée en sa gloire qui en reçut tant en sa grâce après la réconciliation. » (*Lettre* 195e *de S. François de Sales.*)

Comparaisons sur la nécessité de la pénitence.

« Les larmes de repentir sont aussi une espèce de baptême et comme le sacrement de Baptême ne peut être réitéré, nous qui avons si souvent besoin d'être purifiés, nous devons nous rebaptiser et nous laver par des larmes de pénitence. Dans le premier baptême l'eau est prise au dehors, mais dans le second au dedans de nous. » (*S. Bernard. Serm.* 1 *in oct. Pasch.*) « La pénitence est aussi nécessaire au pécheur, que les remèdes au blessé. » (*S. Ambros. de Virg. Laps. cap.* 8.)

(*Gr. Cat.* 13e *q.*)

Effets du sacrement de Pénitence. — Explication. Les effets salutaires du sacrement de Pénitence sont les suivants :

1) *Par ce sacrement Dieu nous pardonne les péchés commis après le baptême.* « O pénitence, » s'écrie S. Chrysostôme, « ô pénitence, toi qui par la miséricorde divine effaces les péchés et ouvres le ciel, qui guéris le cœur

brisé de componction et ranimes l'âme affligée? » — 2) *Dieu nous remet les peines éternelles et au moins une partie des peines temporelles.* La peine éternelle nous est remise, car puisque la coulpe avec le péché a été effacée, il ne peut plus y avoir de châtiment, car il n'y a de châtiment que là où il y a coulpe. Cependant, toutes les peines temporelles ne sont pas entièrement remises et « cela se fait, » dit S. Augustin, « par une sage disposition de la Providence, afin que, par suite d'une trop grande condescendance, nous ne soyons pas portés à regarder le péché comme une bagatelle, à tomber dans des fautes graves par lesquelles nous pourrions nous attirer la colère de Dieu au jour du jugement. » S. Paul exprime cette idée par les paroles suivantes : « Lorsque nous sommes jugés (dans le sacrement de Pénitence), c'est le Seigneur qui nous reprend, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde. » (1 *Epît. aux Cor.* 11, 32.) — 3) *Dieu nous rend la grâce sanctifiante que nous avions perdue,* ou si nous ne l'avons pas perdue, il l'augmente; de même les mérites que nous avions acquis avant la perte de la justification, revivent; car « lorsque l'impie se sera détourné de l'impiété, Dieu rendra la vie à son âme. » (*Ezech.* 18, 27.) — Enfin 4) *Il nous accorde encore des grâces spéciales pour mener une vie sainte, etc.*

Effets des larmes de pénitence.

Le saint évêque François de Sales avait une vénération particulière pour l'image de S. Marie Madeleine au pied de la croix; il l'appelait parfois son livre et sa bibliothèque. — Un jour que, dans la demeure de Mgr Camus, évêque de Belley, ses yeux tombèrent sur une image de ce genre, il s'écria : « Ah ! que cette pénitente a fait un échange heureux et avantageux ! Elle donna ses larmes aux pieds de Jésus, et ces pieds sacrés lui donnèrent leur sang, ce sang qui effaça toutes ses iniquités. »

Les péchés effacés.

S. Jean Climaque nous raconte au quatrième degré de sa célèbre échelle spirituelle : « Un jeune homme perdu de débauche, et que la grâce de Dieu, frappant vivement à son cœur, fit rentrer dans le bon chemin, alla trouver un des moines les plus renommés pour la sainteté de sa vie, et, se prosternant à ses pieds, lui demanda le saint habit. Celui-ci qui était instruit de la vie dissolue du jeune homme, lui demanda s'il aurait le courage de faire devant tous les moines une confession générale de tous ses péchés. Le jeune homme lui répondit qu'il était tout prêt à faire cette confession en présence de toute la ville d'Alexandrie. Le dimanche suivant, pendant que deux cents trente moines étaient réunis à l'église, l'abbé y fit entrer notre jeune homme, couvert de cendres, revêtu d'un sac, les mains liées derrière le dos et entouré de quelques moines qui le flagellaient avec une discrète modération. A un spectacle de pénitence si touchant, il s'éleva dans l'assemblée un pieux murmure et une tendre commisération. Mais quand le jeune homme, placé au milieu de l'église, se mit, en versant un torrent de larmes, à faire une confession publique de tous ses crimes ; à s'accuser de ses péchés d'impureté en spécifiant le nombre et les circonstances, de tous ses homicides, ses vols et de tous les sacriléges dont il s'était souillé, les moines restèrent stupéfaits, les uns par l'horreur que leur inspiraient des méfaits aussi énormes, les autres par l'édification que leur causait une pénitence si peu commune. Pendant ce temps-là, un saint moine vit un homme dont l'aspect était effrayant, qui tenait d'une main un grand écritoire et un large parchemin écrit du haut jusqu'en bas, et de l'autre main, une plume. Le moine remarqua que cet homme effaçait avec la plume chaque péché qui avait été confessé par le jeune homme, de sorte que lorsque la confession fut terminée, tous les péchés étaient rayés du parchemin ainsi que de l'âme du pénitent. —

Ce qui arriva d'une manière visible à ce jeune homme

contrit et humilié, a lieu pour nous invisiblement, toutes les fois que nous confessons quelque péché, quelque défaut, quelque imperfection, puisque aussitôt ces iniquités disparaissent du livre de notre vie, comme disparaissent de notre âme toutes les souillures et que nous recouvrons notre première innocence. (*Scaramelli, T, I.*)

Comparaisons.

« Comme l'eau éteint le feu qui brûle, ainsi la pénitence éteint les péchés et le feu de l'enfer (les peines éternelles). » (*S. Chrysostom. Serm. de pœnit.*)

« La pénitence est comme un grand four qui reçoit le bronze et le change en or; qui fond le plomb et le transforme en argent. » (*S. Ephrem, de pœnit.*)

« Il n'y a pas de procédé plus apte à nettoyer les linges maculés que ne l'est la confession sacramentelle pour purifier notre âme de toute espèce de souillure. » (*Scaramelli.*)

« Toutes les bonnes œuvres et leurs mérites qui avaient été en quelque sorte tués par le péché, recouvrent leur première vie par la grâce sanctifiante que le sacrement de Pénitence confère; il en est comme d'une campagne brûlée par une longue sécheresse, qui sous une pluie bienfaisante recouvre de nouveau sa première fraîcheur et se pare d'une nouvelle et riante verdure; les fleurs qui laissaient pencher leurs calices, se relèvent gracieuses; il en est comme d'un nouvel édifice que l'on bâtit sur les débris d'un bâtiment incendié. »

S. Thomas d'Aquin dit à ce sujet : « Les œuvres qui ont été faites dans la grâce sanctifiante, ne sont pas anéanties par Dieu qui les garde après les avoir acceptées, mais elles sont en quelque sorte paralysées, dépouillées de leur vertu du côté de l'homme; or, quand les raisons qui les rendaient inefficaces et impuissantes ont disparu, Dieu, de son côté, rend à ces œuvres la vertu qu'elles avaient précédemment. »

« Il commence à aimer la lumière celui qui reconnaît ses fautes. Dieu vous accuse à cause de vos péchés; mais si vous vous accusez vous-même, aussitôt vous faites un traité avec

Dieu. Vous êtes homme, mais vous êtes aussi pécheur. L'homme c'est Dieu qui l'a créé, mais le pécheur c'est vous qui l'avez créé en vous-même, c'est vous qui vous êtes fait pécheur. Effacez, détruisez en vous le pécheur, qui est votre ouvrage, afin que Dieu puisse sauver le sien qui est l'homme. Haïssez en vous votre ouvrage à savoir le pécheur, et alors vous aimez en vous l'œuvre de Dieu, qui est l'homme. Mais au moment même où commence à vous déplaire ce que vous avez fait, les bonnes œuvres commencent aussi en vous, puisque vous vous accusez vous-même de vos œuvres mauvaises. L'aveu de vos fautes est donc le commencement de vos bonnes œuvres. Accomplissez ce que l'éternelle vérité vous prescrit, et vous parviendrez ainsi à la lumière. » (*S. Augustin.*)

(*Gr. Cat.* 14e- *q.*)

Ce qui est requis pour le sacrement de Pénitence. — *Explication.* Pour recevoir dignement le sacrement de Pénitence, cinq choses sont requises; 1) L'*examen de conscience*, 2) la *douleur des péchés commis*, 3) le *ferme propos*, 4) la *confession* ou l'accusation des péchés et 5) la *satisfaction*. Ils se trompent donc grossièrement ceux qui croient que pour recevoir dignement le sacrement de Pénitence, il suffit de confesser simplement les péchés de bouche; non, il faut plus; toutes les parties de notre être doivent faire pénitence : l'*esprit* (par l'examen de conscience), le *cœur* (par la douleur), la *volonté* (par le ferme propos), la *bouche* (par l'accusation) enfin *tout l'homme* (par la satisfaction).

Comparaisons.

« La pénitence ressemble à un arbre : la racine c'est l'accusation des fautes et de notre culpabilité, le tronc c'est la douleur du cœur, les branches ce sont les bonnes résolutions, les feuilles la confession complète, et les fruits la satisfaction. » (*Le card. Hugo. de pœnit.*)

« Dans notre guérison doit se manifester la sublime sagesse de notre médecin expérimenté, qui guérit par des remèdes contraires, au moyen desquels la maladie n'est pas seulement arrêtée, mais les causes même du mal sont écartées. Le péché contre Dieu s'accomplit par le cœur, par la bouche et par les œuvres. Ce triple désordre doit être enlevé d'après les prescriptions du médecin, au moyen de la douleur que le cœur ressent par la contrition, que la bouche exprime par la confession que les œuvres achèvent par la satisfaction. » (*S. Bonaventure.*)

§ I. DE L'EXAMEN DE CONSCIENCE.

(*Gr. Cat.* 15e *q.*)

Ce qu'on entend par examen de conscience. — Explication. La première chose nécessaire dans le sacrement de Pénitence, c'est *l'examen de conscience*, car apprendre à se connaître soi-même, c'est le premier rayon de l'aurore du salut. Sans cette connaissance de soi-même, il ne peut y avoir de douleur ni de ferme propos, ni de confession sincère et entière, etc. *Examiner sa conscience,* c'est donc réfléchir sérieusement aux péchés que l'on a commis, afin qu'on puisse bien les connaître.

(*Gr. Cat.* 16e-19e et 21e *q.*)

De la manière d'examiner sa conscience. — Explication. Nous devons faire l'examen de conscience de la manière suivante :

1) *Commencer par invoquer le Saint-Esprit,* sans la grâce duquel nous ne pouvons ni bien connaître nos péchés, ni les confesser, ni nous en repentir d'une manière utile à notre salut. Donc, si nous voulons voir au moyen de nos yeux aveuglés le mal qui se cache dans les ténèbres, nous ne pouvons y parvenir qu'après que le Saint-Esprit a fait tomber les bandeaux nombreux qui nous couvraient la vue, dessillé les yeux et entr'ouvert à nos

regards l'abîme du mal. C'est pourquoi nous devons implorer son assistance et dire : « Venez, Esprit-Saint, etc. » « La connaissance de soi-même, dit S. François-Xavier, est un don particulier de Dieu ; celui qui veut l'obtenir, doit le demander par la prière.

2) *Nous devons nous retirer à l'écart pour examiner notre intérieur* ; car au milieu du bruit du monde, entouré des embarras de la vie, nous ne pourrions pas examiner notre conscience comme il le faudrait.

C'est dans la solitude que nous acquérons la connaissance de nous-même.

On raconte de trois jeunes gens qu'ils étaient liés d'une amitié si étroite, qu'ils renoncèrent tous ensemble au monde pour se consacrer à une vie sainte. L'un d'eux prit pour maxime. « Bienheureux les pacifiques, » et résolut de rétablir la paix et la charité parmi les hommes qui étaient divisés et vivaient en inimitié. L'autre se proposa principalement de visiter et de soigner les malades. Le troisième se consacra à la vie contemplative dans un désert. Or, le premier, malgré tout son zèle, ne put rétablir partout la paix, ni faire renaître l'union. Découragé, il s'en alla trouver celui qui servait les malades, mais qui s'était également fourvoyé dans son entreprise. Tous deux se rendirent donc auprès de leur ami qui habitait le désert et lui racontèrent toutes leurs contrariétés, le priant de leur communiquer à son tour ce qu'il avait éprouvé. Celui-ci garda un moment le silence, puis versa de l'eau dans un vase et les pria, pendant que l'eau était encore agitée et en mouvement, de la regarder. Lorsqu'après quelque temps elle fut redevenue calme et unie, il les pria d'y regarder de nouveau, et ils y découvrirent leurs traits comme dans un miroir ; alors le solitaire leur dit : « Voilà ce qui arrive à ceux qui demeurent parmi les hommes ; au sein de l'agitation et des distractions de tout genre, ils ne peuvent voir leurs défauts ; c'est dans le calme et

surtout dans la solitude que l'homme peut le mieux se connaître lui-même. « (*Häglsperger.*)

3) *Nous devons ensuite scruter avec attention et zèle, avec sévérité et impartialité les replis les plus secrets de notre cœur,* et y employer d'autant plus de temps et de soins que nous avons vécu plus légèrement et différé plus longtemps de nous confesser. L'on doit s'éprouver *comme devant Dieu*; l'on doit s'examiner comme s'il s'agissait d'un étranger, sans aucun amour-propre. « Secouez votre conscience, » nous dit S. « Augustin ; ne la flattez pas en vous contentant de l'agiter légèrement et à sa surface ; non, descendez en vous-même, pénétrez au fond de votre cœur, examinez tout avec soin, pour voir s'il n'y a point quelque part une vipère vénimeuse qui porte en elle l'amour dévorant du monde. » Mais surtout, l'on doit, *a*) tâcher de se rappeler depuis quel temps on s'est encore dûment confessé et si l'on a accompli la pénitence imposée ; *b*) passer ensuite en revue les commandements de Dieu, et ceux de l'Eglise, les devoirs de son état et les différentes espèces de péchés, puis se demander de quelle manière on a transgressé la loi de Dieu par pensées, par paroles, par actions et par omissions. — Les enfants peuvent facilement se rappeler leurs fautes en pensant à la manière dont ils se sont conduits à l'église, à l'école, à la maison vis-à-vis de leurs parents et de leurs frères et sœurs, dans la rue ou dans les champs, seuls ou avec d'autres. Il faut encore remarquer que lorsqu'il s'agit des péchés mortels on doit aussi rechercher *leur nombre* et *leurs circonstances*, surtout celles qui changent l'espèce.

Examinez avec soin votre conscience.

Un jour un campagnard se présenta pour se confesser, mais sans s'être dûment préparé, et, s'adressant au prêtre, il

lui dit : « Monsieur, voudriez-vous bien entendre ma confession? » — « Volontiers, mon cher ami, » répondit le confesseur, mais sachez bien que *Dieu l'entendra aussi.* » A ces mots le paysan fut saisi d'effroi et dit : « Si Dieu entend aussi ma confession, je veux d'abord réfléchir un peu mieux à ce que je vais dire, et examiner plus attentivement mon cœur. » Oui, Dieu entend notre confession, et c'est pourquoi nous devons sonder notre conscience comme si Dieu était présent à nos yeux.

Des défauts que l'on commet dans l'examen de conscience. — Explication. En examinant sa conscience on doit surtout se garder des défauts suivants : 1) d'y aller trop lestement et trop superficiellement; 2) de cacher son vice favori; 3) de regarder comme léger ce qui passe pour tel aux yeux du monde, mais de se mettre en esprit devant le tribunal de Dieu. « O homme! » s'écrie S. Augustin, « montez en esprit devant le tribunal du souverain Juge, représentez-vous comme étant l'accusé, et exercez sur vous un jugement d'autant plus sévère, afin que la sentence du Maître suprême soit plus miséricordieuse et plus douce. » Enfin 4) on doit aussi éviter d'être trop inquiet, trop scrupuleux.

(*Gr. Cat.* 22e *q.*)

L'examen journalier de conscience et la fréquente confession.—*Explication.* Nous pouvons nous faciliter l'examen de conscience pour la confession surtout par deux moyens : 1) par l'*examen de conscience journalier;* car lorsque nous jetons chaque soir avant de nous coucher, un regard sur notre intérieur, si nous lisons chaque jour dans le livre de notre vie, nous nous rappelons aisément ce qui est écrit dans ce livre; 2) par la *fréquente confession;* car celui qui se confesse souvent, examine souvent sa conscience, et ce que l'on fait ou pratique souvent, s'apprend facilement.

L'abbé Sisoïs

exhortait souvent ses disciples et de la manière la plus pressante d'examiner chaque jour leur conscience. Un jour qu'on lui raconta que quelques solitaires se vantaient d'avoir vu des anges, il répondit : « Il est bien plus heureux celui qui voit toujours son cœur et ses péchés, et les a sans cesse devant les yeux. » — Le conseil que donne S. François de Sales, d'examiner chaque jour sa conscience est exprimé d'une manière aussi belle que frappante : « On doit se rendre au lit comme on se rend au confessionnal. En effet, quand nous allons nous confesser, nous examinons notre conscience, nous faisons un acte de repentir et de bon propos, et voilà ce que nous devons faire aussi, avant de nous mettre au lit. »

Comparaisons.

« De même qu'un enfant qui possède un jardin pour son amusement, y conserve plus longtemps les fleurs, en allant voir chaque jour si elles sont fraîches ou fanées et si elles ont assez d'humidité, qu'en n'allant pas les voir; de même l'enfant qui s'examine chaque jour, et passe attentivement en revue ses actions, s'il a vécu d'après ce qui lui est commandé, s'il n'a pas commis quelque faute contre Dieu, contre ses parents, ses maîtres, son prochain ou soi-même, cet enfant conservera aussi plus longtemps son innocence et la bonté du cœur. Et n'est-il pas bien plus important de faire cet examen que d'aller voir un jardin, ou quelque partie des biens temporels? L'âme n'est-elle pas infiniment plus noble que tout ce qui tient de la terre? La vertu n'est-elle pas bien plus importante que toutes les jouissances des sens? » (*A. Parizeck.*)

« Plus sévères et plus fréquents sont les examens que l'on fait subir aux élèves, plus grands sont les progrès qu'ils font dans les études. De même plus sévèrement et plus fréquemment vous examinerez votre conscience, plus grands seront les progrès que vous ferez dans la vertu et le bien. »

« Lorsqu'on dresse tous jours convenablement ses comp-

tes, il n'est pas difficile, de faire l'addition au bout d'un mois ou au bout d'une année. » (*Overberg.*)

La fréquente confession nous facilite l'examen de conscience et la préparation à la confession.

Un saint religieux avait l'habitude de se confesser chaque jour avant de célébrer la sainte Messe. Lorsqu'il fut tombé malade et que son supérieur eut reconnu la maladie comme mortelle, il en informa le patient et lui dit en même temps de mettre ordre à sa conscience et de se confesser. « Dieu merci, » dit le malade, « depuis plus de trente ans, j'ai confessé chaque jour mes fautes, comme si je devais mourir ensuite; je n'ai donc pas à me préparer davantage que les autres jours où je disais la Messe. » — Voilà ce que nous devons faire aussi; nous nous confesserons souvent, et chaque fois que nous nous confesserons et que nous communierons, nous le ferons comme si bientôt après nous devions entreprendre le grand voyage de l'éternité. S'il s'agit donc de mourir, il suffira de la confession ordinaire, par laquelle on se préparait à la sainte Commuion quand on se portait bien; et alors nous verrons arriver avec calme et sans aucune inquiétude extraordinaire, le dernier moment décisif. (*Le P. De Geramb.*)

§ 2. DE LA CONTRITION.

(*Gr. Cat.* 23e *q.*)

Nécessité et notion de la contrition. — Explication. Le deuxième acte absolument nécessaire pour recevoir le sacrement de Pénitence, c'est la *contrition.* « La contrition est aussi nécessaire au pénitent, » dit S. Ambroise, « que les remèdes au blessé. » (*Ad virg. Laps. cap.* 7.) Et Dieu lui-même exige cette contrition pour le pardon des péchés. « Convertissez-vous, » nous dit-il par la voix du prophète Joël, « convertissez-vous à moi de tout votre cœur dans les jeûnes, dans les larmes, dans les gémisse-

ments, » (2, 12.) et par la voix d'Ezéchiël : « Si l'impie fait pénitence de tous ses péchés, il vivra de la vie. » (18, 21.) Or, par cette contrition on entend une douleur de l'âme et une détestation des péchés commis. » Etre contrit ou se repentir, » dit S. Grégoire, « n'est autre chose que pleurer les péchés commis et ne plus en commettre de nouveaux que l'on doive pleurer ; car celui qui pleure ses péchés et les commet encore, ne sait pas ce que c'est que la contrition, ou bien il agit comme s'il ne la connaissait pas. »

Comparaison.

Dieu désire de nous de dignes fruits de pénitence ; or ces fruits sont les sentiments et les larmes de douleur. Dans la confession les paroles sont les branches et les feuillles mais la douleur c'est le fruit. L'accusation des péchés n'a de valeur que pour autant qu'elle est le fruit de la contrition intérieure De même que le Sauveur prononça une malédiction contre ce figuier qui était plein de branches et de feuilles, mais dépourvu de fruits, de même il rejette et condamne ces confessions qui sont privées du fruit d'une vraie douleur. » (S. Grégoire.)

(*Gr. Cat.* 24e — 29e *q.*)

Qualités de la douleur ou de la contrition — Explication. La douleur pour être vraie doit avoir les qualités suivantes ; elle doit être 1) *intérieure*, 2) *universelle* et 3) *surnaturelle.*

1) *La douleur doit être intérieure*, c'est-à-dire que l'on ne doit pas se contenter de réciter du bout des lèvres un acte de contrition, mais que l'on doit détester le péché comme le plus grand mal et désirer sincèrement qu'on ne l'eût pas commis. « La marque d'une confession vraiment repentante et utile, ne consiste pas dans les paroles de la bouche, dit S. Grégoire mais dans la douleur du cœur ; et celui-là seulement a changé ses

dispositions et fait une bonne confession qui cherche par une contrition ou une douleur intérieure à effacer de son âme ce dont la bouche l'a accusé. » C'est à cette douleur que nous excite le prophète Joël quand il s'écrie : « Déchirez vos cœurs et non vos vêtements. » (2, 13.) et ce n'est que cette douleur qui a de la valeur devant Dieu, comme nous le dit le roi David par ces paroles : « Le sacrifice que Dieu demande est une âme brisée de douleur ; vous ne dédaignerez pas, mon Dieu, un cœur contrit et humilié. » (Ps. 50, 18)

2) *La douleur doit être universelle*, c'est-à-dire que l'on doit se repentir de tous ses péchés ou au moins de tous les péchés mortels que l'on a commis; car puisque chaque péché mortel nous éloigne de Dieu, il faut aussi que chacun c'est-à-dire que tous sans exception soient détestés. C'est pourquoi le prophète Ezéchiel a dit : « Si l'impie fait pénitence de tous ses péchés, il vivra. » (18, 21.) — Si l'on n'avait à se confesser que des péchés *véniels*, en ce cas, on devrait avoir une véritable contrition d'un seul péché au moins, puisque sans cela la confession ne serait d'aucune valeur, et pour avoir un plus sûr sujet de contrition, il est bon d'ajouter aux péchés véniels, un péché mortel de la vie passée dont on éprouve une grande douleur quoique déjà il ait été remis.

3) *La douleur doit être surnaturelle*, c'est-à-dire que nous devons nous repentir de nos péchés, non à cause des suites naturelles qu'ils ont eues, mais à cause de motifs surnaturels, parce que nous avons offensé, outragé Dieu, perdu sa grâce, mérité l'enfer etc. « Ce n'est que la haine du péché et l'amour de Dieu, dit S. Augustin, qui produisent la vraie contrition. Si vous pleurez vos péchés, parce que vous ne ressentez qu'amertume et regret dans l'âme, à la pensée de ce qui était autrefois votre joie et vos délices, alors les soupirs que vous adres-

sez à Dieu sont vrais et vous pouvez dire avec raison : « Seigneur, c'est contre vous seul que j'ai péché. » — Mais si on ne se repentait de ses péchés que parce qu'ils ont été pour nous une cause de pertes temporelles, de honte, de maladie etc. ce ne serait qu'une douleur *naturelle* qui ne servirait de rien. « Celui qui évite le mal uniquement par crainte des châtiments, dit S. Augustin, est un ennemi de la justice qui le punit; et, s'il le pouvait, il détruirait cette justice afin de pécher librement. Chez l'homme où la crainte seule agit, la volonté est toujours foncièrement attachée au péché, quoiqu'il s'en abstienne extérieurement. »

Exemples d'une douleur naturelle tirés de la Bible.

Le roi Saul n'était animé que d'une douleur *simplement naturelle*. Il détestait sa désobéissance, mais uniquement parce qu'il se voyait dépouillé de la royauté. — De même Esaü éclata en plaintes bruyantes et en pleurs amers, mais c'était uniquement parce qu'il avait perdu le droit d'aînesse. — Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, fit appliquer aux tortures les Juifs demeurés fidèles à leur foi ; il dépouilla le temple de Jérusalem de ses trésors et fit même dresser dans le sanctuaire du Dieu vivant, l'idole d'un faux dieu pour l'y faire adorer. Un jour ce monarque fut mis en fuite dans une bataille, et pour se venger de son échec, il s'en prit aux Juifs. « Jérusalem, » dit-il, « deviendra le tombeau de toute la race juive. » Mais à peine cette parole fut-elle sortie de sa bouche, que Dieu, qui entend tout, le frappa d'une plaie incurable et invisible ; une douleur cruelle et d'affreux tourments déchirèrent ses entrailles ; les vers sortaient de son corps comme d'une source ; sa chair tombait en lambeaux, avec une infection insupportable à son armée. Il commença alors à se repentir de tous les maux qu'il avait fait endurer aux Juifs; il promit même de se faire Juif et de parcourir la terre pour publier la toute-puissance de Dieu. (2 *liv. de Mach.* 9.). Quel vif repentir ? quels regrets?

mais où fallait-il en chercher la cause? C'était uniquement dans les souffrances qui déchiraient ses entrailles. Or, cette cause était simplement naturelle, c'était un repentir selon le monde. A quoi cette douleur servit-elle? A rien. « Ce pervers criait vers Dieu, » dit l'Ecriture, « mais il n'obtint pas miséricorde. » (2 *liv. de Mach.* 9, 13.); il mourut misérablement comme un hypocrite et un désespéré dans une terre étrangère.

La douleur de l'orgueil humilié ou le faux repentir.

Alexandre-le-Grand, dans un moment de fureur, assassina de sa propre main son plus vaillant capitaine, son ami le plus dévoué qui lui avait sauvé mainte fois la vie. C'était au milieu des orgies d'un banquet, Clitus se mit à parler de l'histoire de la patrie-mère et à vanter hautement le roi Philippe, père d'Alexandre, dont-il éleva les actions glorieuses ainsi que celles de Parménion, jusqu'aux nues, et au-dessus de tout ce qu'on avait fait. Alexandre déjà échauffé par le vin, et transporté de colère en entendant cet éloge qui froissait cruellement son orgueil, s'élança dans l'avant-cour, arracha la javeline d'un de ses gardes, et au moment que Clitus sortit, il le perça et le renversa mort en disant: « Va maintetant rejoindre Philippe et Parménion! » Mais à peine le meurtre fut-il commis, et eut-il vu les flots de sang qui rougissaient le sol, que son crime se présenta devant ses yeux avec toute son énormité, toute sa noirceur, et, dans son désespoir, il voulut se tuer avec l'arme qui avait percé Clitus. Mais les gardes s'élancent vers lui, le désarment et l'entraînent malgré lui dans son appartement, où il s'étendit sur le plancher, ne cessant d'y pousser de longs gémissements, se déchirant le visage, et suppliant ceux qui l'environnaient de ne pas le laisser survivre à une telle honte. Durant trois jours, il ne voulut voir personne, et ne cessa de pleurer, jusqu'à ce que son écuyer pénétrât de vive force dans sa chambre, et l'engageât par les prières les plus instantes à reprendre courage et à accepter des aliments. Qu'en cette

circonstance, il n'ait pas manqué de flatteurs qui mirent en jeu tout leur esprit pour relever par toute espèce de motifs consolants le conquérant abattu, et diminuer par de faux raisonnements la grandeur du crime, c'est ce qu'on peut supposer aisément. On examina minutieusement les causes qui pouvaient avoir amené cette catastrophe, et bientôt l'on découvrit que le dieu Bacchus avait causé ce malheur pour punir Alexandre qui avait négligé pendant toute une année de lui offrir les sacrifices d'usage. Ainsi donc la faute dont on voulait disculper le monarque, fut réjetée sur la colère d'un dieu. Mais remarquons la manière dont le repentir du roi se manifesta ; il regrettait d'avoir payé d'une si noire ingratitude le meilleur des amis, d'avoir perdu sa haute renommée, d'avoir souillé pour toujours l'éclat de sa gloire ; il croyait que puisque personne ne serait plus assez franc pour oser parler en sa présence, il devait désormais vivre isolé, craint de tous et évité comme une bête fauve. Son douloureux repentir ne s'appuyait donc que sur des motifs graves et importants, mais ce que nous n'y trouvons pas du tout, c'est le sacrifice si agréable à Dieu d'un cœur contrit et humilié. Son indignation et ses plaintes n'étaient que l'effet de l'orgueil blessé ; il ne vit pas dans son forfait une offense à la sainteté de Dieu, qu'il ne connaissait pas, mais une tache, une dégradation de lui-même ; et c'est la différence réelle dont parle S. Paul quand il dit : « La tristesse qui est selon Dieu, (qui a Dieu pour objet, ou qui provient d'un sentiment d'avoir outragé Dieu) produit pour le salut une pénitence stable, au lieu que la tristesse de ce monde produit la mort. » (2 *Epît. aux Cor.* 7, 10.). L'une, comme s'exprime S. Augustin, est le fruit de l'amour pour Dieu, l'autre de la vanité et des passions ; les regrets qu'éprouve le pécheur en déplorant son iniquité, a pour effet la justice. (*Veith.*)

Exemples de douleur surnaturelle tirés de la Bible.

Le roi David avait une douleur surnaturelle. Jour et nuit il pleurait ses péchés, plein de regret d'avoir offensé son Dieu. « C'est contre vous, mon Dieu, contre vous seul que

j'ai péché; j'ai fait le mal en votre présence. » (*Ps.* 50, 5.) C'était cette douleur que ressentait l'illustre pénitente, sainte Marie Madeleine. Lorsque Jésus-Christ était à table chez Simon le pharisien, parut une femme pécheresse connue de toute la ville; elle sejeta à ses pieds, et se mettant au-dessus de toutes les considérations humaines, elle arrosa de ses larmes les pieds du Sauveur, les baisa humblement et les couvrit de parfums précieux. Or, le pharisien qui l'avait invité, voyant cela, dit en lui-même: « Si cet homme était prophète, certes il saurait quelle est cette femme qui est à ses pieds. —Et Jésus lui répondit : « Simon, j'ai quelque chose à vous dire. » Et il dit : « Maître, parlez. » — « Un créancier avait deux débiteurs; l'un devait cinq cents deniers, et l'autre cinquante. Et comme ils n'avaient pas de quoi payer, il fit grâce à tous deux. Or, dites lequel des deux l'aime le plus? » — « Je crois que c'est celui à qui il a le plus remis. » —Jésus lui dit: « Vous avez bien jugez. » Et se tournant vers la femme, il dit à Simon : « Voyez-vous cette femme? Je suis entré en votre maison, et vous ne m'avez pas donné d'eau pour laver mes pieds; celle-ci a arrosé mes pieds de ses larmes, et les a essuyés avec ses cheveux. Vous ne m'avez pas donné de baiser; mais elle, depuis qu'elle est entrée, n'a cessé de baiser mes pieds.... C'est pourquoi je vous dis : Beaucoup de péchés lui sont remis, car elle a beaucoup aimé. » (1 *S. Luc.* 7, 36.)

Le publicain repentant donna également des preuves d'une contrition surnaturelle. « Se tenant au loin, il n'osait pas même lever les yeux vers le ciel; mais il se frappait la poitrine, disant: Mon Dieu, soyez-moi propice à moi pécheur. » (*S. Luc.* 18, 13.)

S. Pierre eut la lâcheté de renier son divin Maître; mais lorsque celui-ci eut jeté sur l'apôtre infidèle un profond regard de compassion, il sortit et se mit à pleurer amèrement. (*S. Luc.* 22.) Toutes les nuits il se levait quand le coq chantait, dit un pieux écrivain, puis il pleurait si amèrement que ses larmes creusèrent à la fin comme deux sillons dans ses joues.

(*Gr. Cat.* 30e-31e *q.*)

Moyens d'obtenir la douleur surnaturelle. — *Explication.* Pour obtenir cette douleur surnaturelle, nous devons 1) *prier instamment Dieu de nous accorder sa grâce*, à l'exemple de S. Augustin qui disait : « O tout aimable Jésus! Par ces larmes précieuses et votre miséricorde sans bornes, par lesquelles vous avez daigné venir si merveilleusement à notre secours, quand nous étions malheureux et perdus, accordez-moi le don des larmes que mon âme désire si ardemment ! Je ne puis pleurer si vous ne me l'accordez ; et mon âme sans vous est comme une terre aride sans eau. » 2) *bien nous pénétrer de ce que la foi nous enseigne sur la malice du péché et ses suites funestes* (1). Car la douleur surnaturelle doit procéder de la grâce et être fondée sur des considérations de la foi, puisque celle-ci est le fondement et la racine de toute justification et que la contrition ne nous excite point sans cela à renoncer entièrement et pour toujours au mal.

(*Gr. Cat.* 32e-36e *q.*)

Division de la contrition. — *Explication.* La douleur surnaturelle ou la contrition est *a*) *parfaite* ou *b*) *imparfaite.*

a) La *contrition parfaite* est la douleur d'avoir offensé Dieu, *provenant d'un amour parfait* envers lui ; ainsi la contrition est parfaite, lorsqu'elle provient *de l'amour parfait*, c'est-à-dire, lorsqu'on déteste le péché plus que tous les autres maux, uniquement parce qu'il outrage Dieu, le souverain bien. « Si vous avez péché, » dit S. Chrysostôme, « pleurez et gémissez, non parce que vous avez mérité l'enfer, car ce motif est imparfait ; mais pleurez et gémissez parce que vous avez offensé

(1) Voyez Tome II, de la transgression des commandements.

Dieu qui est infiniment bon et vous a aimé jusqu'à sacrifier son Fils unique pour vous sauver. »

b) La *contrition imparfaite* est la douleur d'avoir offensé Dieu, laquelle provient d'un motif bon et surnaturel mais imparfait; ainsi la *contrition* est *imparfaite*, lorsque *notre amour envers Dieu est imparfait*, et que c'est la crainte de l'enfer et de la perte du ciel, la laideur du péché qui nous portent à le détester par dessus toutes choses et à ne plus vouloir offenser Dieu. — Il est vrai que la contrition imparfaite suffit pour la validité de la Confession, néanmoins, ont doit s'efforcer de s'exciter à une contrition parfaite puisque notre repentir sera d'autant plus méritoire et plus agréable à Dieu, et que nous sommes d'autant plus assurés d'obtenir le pardon que notre contrition est plus parfaite.

Effets de la contrition parfaite.

Césaire raconte qu'il y avait à Paris un jeune écolier qui, étant tombé dans des fautes graves, alla au monastère de Saint-Victor, et ayant demandé le prieur, se prosterna à ses pieds pour s'accuser. Mais quoi ? A peine eut-il prononcé quelques paroles que la contrition dont son cœur débordait, les larmes qu'il versait, les soupirs et les sanglots qui l'oppressaient ne lui permirent pas de continuer sa confession. Le ministre de Jésus-Christ, voyant que l'excès de la douleur dans laquelle était plongé ce jeune homme le mettait dans l'impossibilité de prononcer une seule parole, lui dit d'écrire sur un papier tous ses péchés, et ensuite de revenir pour en faire l'aveu ; car il lui semblait que par ce moyen il lui serait plus facile de les accuser. Le jeune homme suivit ce conseil. Il revint quelque temps après et se jeta aux pieds du prêtre. Mais à peine commença-t-il à faire cette lecture que suffoqué de nouveau par sa douleur et par ses larmes, il ne put la continuer. Le confesseur se fit alors remettre le papier, et comme en le lisant il lui survint, je ne sais quel doute, il demanda à son pénitent la permission de la mon-

trer à l'abbé pour en prendre conseil. Le jeune homme ne fit aucune difficulté sur ce point et le prieur alla aussitôt mettre ce papier entre les mains de l'abbé. Celui-ci l'ayant déroulé, le trouva tout blanc, sans aucune trace d'écriture. « Que voulez-vous donc que je lise, » répliqua l'abbé, « ce papier ne présente aucun trait de plume? » — « Comment, répondit le prieur, « j'avais lu auparavant sur ce papier toute la confession de mon pénitent? » Ils se mirent tous deux de nouveau à examiner le papier et trouvèrent tous les péchés complètement raturés, tout comme ils avaient été déjà effacés dans la conscience du jeune homme si parfaitement contrit. Remarquez bien que ce jeune écolier n'avait pas prononcé un seul mot dans sa confession, et que pourtant déjà tous ses péchés lui étaient remis, parce que s'il n'avait pas prononcé des paroles avec la langue, il avait beaucoup parlé avec le cœur; il n'avait pas, à la vérité, pour employer les paroles de S. Grégoire, il n'avait pas montré les rameaux et le feuillage, mais comme il avait déjà détesté au fond du cœur ses iniquités, il avait recueilli le fruit de son pardon. Il n'avait autre chose à faire que de les soumettre à l'absolution sacramentelle.

Telle est l'efficacité de la contrition parfaite aux yeux de Dieu.

La contrition parfaite et la contrition imparfaite. (Parabole.)

Un père avait un fils qu'il aimait avec une tendresse particulière; il l'avait élevé avec la plus grande sollicitude, lui avait prodigué les plus aimables caresses et promis plusieurs avantages dans le partage des biens. Or, dans la même maison vivait aussi un domestique que la passion pour la boisson entraînait quelquefois à des excès. Un jour que son maître était sorti, il tâcha d'attirer avec lui le fils à une partie de plaisir dans la commune voisine, où tous deux se livrèrent à l'orgie, et, quand la nuit fut venue, ils s'en retournèrent. Le père, inquiet de la longue absence de son fils, était resté levé, tandis que tout le monde se livrait au sommeil. Enfin, il entend heurter rudement à la porte, s'empresse de l'ouvrir

aux deux malheureux et les laisse entrer sans leur adresser le moindre reproche, comptant les avertir plus tard. Des larmes silencieuses roulaient de ses yeux. Il veut prendre le bras de son fils chancelant pour le reconduire à sa chambre, mais celui-ci, croyant que son père veut le châtier, bondit en arrière, le saisit à la gorge, le frappe, le jette contre terre et, après l'avoir mis tout en sang, il s'en va dans la grange pour y dormir d'un lourd sommeil. Le lendemain, en s'éveillant, il est surpris de se trouver en ce lieu, il essaie de recueillir ses souvenirs de la veille et entrevoit vaguement ce qui s'est passé le soir. Pour s'en assurer, il rentre dans la maison, se dirige vers la chambre de son père, et l'état lamentable du pauvre vieillard lui dévoile tout. A cette vue, le crime qu'il a commis se dresse devant lui dans toute sa noirceur; la douleur semble avoir brisé son cœur et rendu sa langue muette; il tombe à genoux, et, se rappelle alors la bonté inépuisable de son père, sa douceur, sa patience, ses vertus éminentes qui lui attiraient le respect et la considération de tous les habitants. A cette pensée, il s'écrie enfin au milieu de profonds sanglots : « Mon père, ne me regardez plus comme votre fils, je ne le mérite plus; mettez-moi au nombre de vos domestiques, châtiez-moi, déshéritez-moi, si vous le voulez, mais du moins pardonnez-moi et gardez-moi votre affection, votre tendresse. Peu m'importe tout le reste, mais être haï de vous, ce serait le plus grand de mes tourments. »

Le serviteur qui, en entraînant le jeune homme, avait été la première cause de cette triste scène, se dit aussi : « J'irai demander pardon à mon maître qui fut toujours si bon pour moi; moi aussi je suis coupable; je me suis exposé à perdre l'excellent poste que j'occupe, à voir diminuer mes gages, à être chassé honteusement et exposé à la misère. Pour éviter ce triste sort, je le prierai d'oublier le passé, de me garder dans sa maison, et je lui promettrai de me conduire désormais en honnête garçon et il me pardonnera. »

Et le bon père pardonna à son fils, et le maître compatissant eut pitié de son serviteur, promettant à tous les deux

d'oublier le passé. Ce père si vertueux, ce maître si généreux, c'est l'image de Dieu que les pécheurs, par leurs crimes insultent, outragent, et ont cloué un jour tout meurtri sur la croix. Ce fils qui est triste d'avoir maltraité son père, non par crainte d'être déshérité ou chassé, mais uniquement par amour pour un père si doux, si aimable, si vertueux, est l'image du pécheur repentant, qui est triste d'avoir offensé Dieu, non par crainte d'avoir perdu l'héritage céleste et mérité les châtiments éternels, mais par la vue de Dieu lui-même, considéré dans ses perfections et ses amabilités infinies. Ce serviteur qui regrette d'avoir été la cause première des mauvais traitements qu'a subis son maître, parce qu'il s'est exposé à perdre sa place, à être chassé honteusement et abandonné à la misère, mais qui espère le pardon de sa bonté dans laquelle il trouve un nouveau motif d'amour, est l'image du pécheur qui déteste le péché à cause des châtiments dont il est menacé et des récompenses qu'il a risqué de perdre. Plein d'une crainte salutaire, à cause de ses fautes, mais s'appuyant en même temps sur la miséricorde de Dieu qui relève son espérance, le pécheur commence à l'aimer comme la source de toute justice et de toute bonté. (*L. S.*)

(*Gr. Cat.* 37e-39e *q.*)

Quand on doit s'exciter à la contrition. — Explication. On doit s'exciter à la contrition, a) *dans le sacrement de Pénitence*, avant la *confession*, ou du moins avant l'absolution du prêtre; car, sans la contrition, l'absolution ne servirait de rien, et b) *hors du sacrement de Pénitence*, 1) lorsqu'on est en danger de mort; 2) chaque fois qu'on a eu le malheur de commettre un péché mortel, et qu'on ne peut se confesser de suite. C'est ce qu'exige le soin que nous devons avoir du salut de notre âme; car la contrition est tellement nécessaire, qu'en aucun cas, rien n'est capable de la remplacer ou d'y suppléer. (*Voyez la question* 23e.)

§ 3. DU FERME PROPOS.

(*Gr. Cat.* 40e-42e *q.*)

Notion et qualités du ferme propos. — Explication. Comme l'eau découle de la source, ainsi, de la sincère contrition doit découler nécessairement le ferme propos, c'est-à-dire la volonté sérieuse de se corriger et de ne plus pécher; car, quiconque se repent sincèrement de ses péchés, a sans doute aussi la volonté sérieuse de ne plus les commettre. Cette maxime des Chinois qui disent : « *Le repentir est le printemps des vertus,* » est aussi belle que sage. En effet, comme le soleil printanier reveille l'arbre de son sommeil d'hiver, ainsi, par le vrai repentir, se relève et se fortifie la volonté humaine, pour se réveiller du sommeil du péché et produire des fruits de vie dans des dispositions et par des œuvres qui plaisent à Dieu. Où il y a un vrai repentir, il y a aussi un ferme propos. — Ce propos doit être *intérieur, sérieux, universel* et *surnaturel.*

1) Le propos est *intérieur,* non quand on promet simplement de bouche de se corriger, mais quand on y est résolu dans le cœur; car le propos est un acte de la volonté.

2) Le propos est *sérieux* ou *ferme,* quand on est irrévocablement déterminé à haïr et à éviter pour toujours le péché, coûte que coûte, de sorte que nous puissions nous écrier avec S. Paul : « Ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni aucune créature, ne pourra jamais nous séparer de l'amour de Dieu. » (*Epît. aux Rom.* 8, 38-39).

3) Le propos est *universel*, quand on est résolu d'éviviter tous les péchés, au moins mortels, et chaque occasion de péché. « C'est une folie, » dit S. Jérôme, « de

vouloir être guéri seulement dans quelques membres, quand tout le corps est malade. »

4) Le propos doit être *surnaturel,* puisqu'il provient d'une contrition surnaturelle.

Comment on doit faire le ferme propos et l'exécuter.

Tous les pères de la vie spirituelle sont d'accord pour dire que l'on ne doit pas seulement faire de bons propos en général, mais encore en particulier, soit pour combattre une passion, soit pour acquérir l'une ou l'autre vertu en particulier. Il ne suffit donc pas de dire : « Je veux devenir un bon chrétien, je veux me sauver, » mais on doit s'attaquer courageusement à l'un ou l'autre vice, à telle passion pour la dompter, ou s'efforcer de travailler à l'acquisition d'une vertu spéciale. C'est ce que voulut enseigner au moyen d'une parabole, un ancien ermite à un religieux qui désirait reprendre son premier genre de vie dont il s'était relâché et qui éprouvait beaucoup de difficultés pour y parvenir. « Un homme, » lui dit-il, « envoya son fils à la campagne pour défricher un champ tout couvert de ronces et d'épines qui le rendaient entièrement stérile. Le fils, ayant considéré la grandeur du travail, en fut étonné et désespéra d'y réussir. Bien loin de commencer l'ouvrage, il se couche à l'ombre d'un arbre, et s'endort sans rien faire ni ce jour là, ni les jours suivants. Le père vient voir ce que son fils a fait, et, trouvant que celui-ci, épouvanté par la longueur du travail, ne l'avait pas seulement commencé, il l'encourage, il lui représente que cet ouvrage doit se faire peu à peu. « Il n'est pas nécessaire, mon fils, que tu nettoies ce champ en une seule fois, si tu défriches chaque jour seulement une étendue de la grandeur de ton corps, tu en viendras insensiblement à bout. » Le fils docile, défricha en peu de temps tout son champ, en ôta toutes les ronces et les épines, et le mit en état d'être cultivé. — Il est à remarquer ici qu'une des causes principales de notre peu d'avancement dans la vertu, c'est que nous ne mettons pas nos bonnes résolutions en pratique.

Ce que peut un sérieux et ferme propos,

nous le voyons dans l'exemple suivant. Un jour S. Bernard reçut au tribunal de la pénitence un pécheur d'habitude qui, depuis longtemps, avait la coutume de transgresser journellement le sixième commandement de Dieu, en se souillant lui-même. Ce pécheur déclara, d'un air triste et désespéré, être tellement enchaîné à cette détestable habitude, qu'il lui semblait impossible de s'en abstenir même un jour. S. Bernard lui mit vivement sous les yeux les suites déplorables de ce vice qui détruisait sa santé, et l'injure qu'il faisait à Dieu, en profanant le temple de son corps, puis il lui ordonna, s'il voulait faire une sincère et bonne confession, de s'abstenir, durant trois jours, de cette infamie en l'honneur de la très-sainte Trinité et de la douloureuse passion de Jésus-Christ. — Après trois jours, le pécheur revint et dit que par le souvenir des souffrances de Jésus-Christ durant sa flagellation, son couronnement d'épines et son crucifiement, il s'était senti fortifié au moment de la tentation et qu'il s'était abstenu du péché. Alors le saint l'engagea à rester pur encore pendant trois jours en l'honneur de la très-sainte Vierge Marie, et puis trois autres jours en l'honneur du saint Ange Gardien, et de se vaincre de la sorte de trois en trois jours. Le conseil fut suivi et le pénitent trouva successivement plus de facilité à triompher de son ancienne habitude, jusqu'à ce qu'il en fût complètement délivré; il mena dans la suite une vie pure et sans tache jusqu'à la mort. (*Livre d'exemples de Buchfeln.*)

Ferme propos de David.

Ce qu'on doit entendre par propos *universel*, David nous le montre par son propre exemple. Non-seulement il voulut se préserver désormais avec le plus grand soin des deux grands crimes dont il s'était rendu coupable, mais il remplit encore son cœur de haine et d'aversion pour tout ce qui était mal. C'est pourquoi il disait : « Je déteste tous les sentiers de l'iniquité. » (*Ps.* 118, 128.) On doit rompre complè-

tement avec le péché et renoncer à toute relation avec le démon.

Comparaisons.

« Il est difficile de guérir les plaies du corps. Bien souvent on doit employer le fer et les remèdes amers. La guérison de l'âme est plus facile ; on n'exige qu'un désir sincère et une volonté sérieuse d'être guéri, et la guérison s'opère.» (*S. Chrysostôme. Hom.* 8 *ad popul.*)

« Quand le clou qu'on a enfoncé ne branle pas, c'est un signe qu'il a été enfoncé solidement. S'il branle au contraire dès que l'on y suspend quelque chose, c'est une preuve que le marteau n'a pas fait son devoir. Si vos résolutions sont si chancelantes de suite après que vous les avez formées, c'est qu'elles n'ont pas été fermes et que vous êtes habitué à ne pas les faire sérieusement. » (*S. Vincent Ferrier.*)

« Les bonnes résolutions doivent être mises à exécution, sans cela elles servent aussi peu que les perles de rosée qui brillent le matin sur l'herbe et s'évaporent avant le milieu du jour. Ne tardez donc pas de les exécuter aussitôt que vous les avez prises devant Dieu et que vous trouvez l'occasion de les mettre en pratique. Le proverbe dit qu'il faut battre le fer quand il est chaud, sans cela il n'y a plus moyen de le forger. En outre n'oubliez pas ce vieux dicton : le chemin de l'enfer est tout pavé de bonnes résolutions, mais qui ne furent jamais mises à exécution. C'est pourquoi hâtez-vous de vous corriger comme vous l'avez résolu, sans cela tous vos propos, si beaux qu'ils soient, ne serviront de rien à votre salut. » (*Munch.*)

(*Gr. Cat.* 43[e]-47[e] *q.*)

Fuite des occasions. — Explication. Celui donc qui a pris une sérieuse et ferme résolution, doit être décidé, comme nous l'avons déjà dit en partie, 1) à éviter au moins tous les péchés graves, de manière qu'il n'en veuille plus commettre un seul à aucun prix ; 2) à fuir le danger et surtout l'occasion prochaine du péché ; 3) à employer les moyens nécessaires pour se corriger ; 4) à pra-

tiquer des œuvres satisfactoires dues pour ses péchés et 5) à réparer le tort qu'il peut avoir fait. — Il ne suffit donc pas de fuir simplement le péché, nous devons fuir encore l'*occasion prochaine* du péché, c'est-à-dire, nous devons éviter toutes les personnes, les sociétés, les jeux, les objets, etc., qui ont été d'ordinaire pour nous une cause de péché; car quiconque ne veut pas éviter l'occasion prochaine du péché, n'a pas la volonté sérieuse d'éviter le péché lui-même. Et n'est-ce pas réellement ainsi? Si quelqu'un qui patauge dans la boue, vous dit qu'il prendra bien garde de ne point se salir, si quelqu'un qui touche de la poix prétend qu'il aura soin de ne pas en être souillé; si quelqu'un qui se trouve au milieu du feu veut vous convaincre qu'il ne court aucun risque de se brûler, que leur répondrez-vous? Eh bien! c'est ce que je vous réponds aussi vous qui fréquentez les mauvaises compagnies, qui vous trouvez dans les occasions du mal et qui cependant osez dire encore: « Nous aurons bien soin de demeurer sages et vertueux; nous ne nous laisserons pas séduire. » Ah! qu'on ne s'y trompe pas! » Celui-là seul a renoncé complètement au crime dit S. Isidore de Séville, qui a renoncé à toute occasion mauvaise. » Que tous ceux qui ne veulent pas renoncer à l'occasion prochaine du péché ou à leurs péchés d'habitude remarquent bien que l'absolution du péché loin de leur être utile ou salutaire ne fait qu'aggraver leur culpabilité.

Celui qui n'évite pas l'occasion du péché, n'évite pas le péché lui-même.

Alipius, l'ami de S. Augustin, avait autrefois passionnément aimé les spectacles et S. Augustin l'avait guéri de cette passion. Ses amis lui proposèrent un jour d'aller avec eux à l'amphithéâtre; il résista à leur invitation et à leurs pressantes sollicitations. Ils l'y entraînèrent de force: « Vous pourrez y entraîner mon corps, leur dit-il, mais ne pourrez

forcer mon esprit ni mes yeux à être attentifs au spectacle. J'y assisterai, mais sans y être et sans rien y voir. » Il ferma donc constamment les yeux ; « Plût à Dieu, dit S. Augustin, qu'il eût encore bouché ses oreilles ! » En effet ayant entendu tout à coup un cri extraordinaire, son ancienne passion se réveilla et il ouvrit les yeux. Ravi, transporté, il ne tarda pas à mêler ses applaudissements à ceux des autres spectateurs et sortit plus épris que jamais de l'amour du théâtre.. Il retomba dans son ancien péché jusqu'à ce que la main de Dieu l'eût changé entièrement. Vous le voyez ; celui qui n'évite pas l'occasion du péché, n'évite pas non plus le péché lui-même.

Comparaisons.

« Une chandelle qui fume encore, après qu'on l'a éteinte, peut se rallumer aisément par un leger souffle ; de même le vice se ravive et domine de nouveau dans l'homme, si on ne l'a entièrement étouffé par le repentir et la pénitence, ou si l'on n'a pas soin d'éviter l'occasion du mal. » (*Louis de Grenade*).

« C'est en vain que nous chassons les mouches des mets qui couvrent la table si on y laisse tout ce qui est doux et sucré ; car à peine les avez-vous chassées, qu'elles reviennent. C'est ainsi que l'on doit écarter tout ce qui peut attirer le péché, et par là j'entends surtout les occasions prochaines ; sans cela le péché lui-même fera de nouveau son apparition et vous maîtrisera plus que jamais. (*Drexelius*).

§ 4. DE LA CONFESSION.

(*Gr. Cat.* 48e *q.*)

Ce que l'on entend par confession. — Explication. La confession est l'accusation humble de ses péchés faite à un prêtre approuvé, pour en obtenir l'absolution. C'est une *accusation humble,* parce qu'elle suppose dans le pécheur de la confusion et de la douleur d'avoir com-

mis le péché. Celui qui se confesse doit se rappeler l'accusation humble et repentante du publicain de l'Evangile; il y trouvera un vrai modèle de cette humilité et de cette contrition qui est une des conditions nécessaires de la vraie confession. Il se regarde comme le plus grand pécheur du monde : » Seigneur, soyez-moi propice ! » il n'ose pas même lever les yeux au ciel ; il abaisse tristement ses regards vers la terre, se frappe la poitrine, et, de cette manière, il apaise la justice de Dieu irritée contre lui, l'excite à la miséricorde et à l'oubli de ses fautes. Cette accusation doit se faire en outre à *un prêtre approuvé* pour entendre les confessions. Nous ferons bien de nous choisir un confesseur qui sache nous guider avec prudence et charité dans le chemin du salut ; ce chemin est plein de dangers et de difficultés, et c'est pourquoi nous avons besoin d'un conducteur expérimenté et sage.

Comparaison.

« L'homme qui entreprend un voyage sur mer, ne se contente pas d'être porté par un solide et beau navire, mais il désire encore que celui-ci soit dirigé par un habile pilote, car chacun sait, qu'au moment du danger, un pilote expérimenté et prudent vaut plus qu'un navire bien gréé. De même encore lorsqu'on se rend dans un pays lointain, ce n'est pas tant à la beauté de la voiture que l'on tient, mais plutôt à l'habilité du conducteur afin qu'il puisse la conduire sans danger. Voilà comment doit agir le chrétien dans toutes ses entreprises et ses actions spirituelles ; il ne faut pas qu'il se fie à sa propre prudence, mais qu'il se cherche un bon guide, un sage conseiller qui le soutienne dans sa faiblesse et puisse l'instruire dans son ignorance. (*S. Chrysostôme.*)

(*Gr. Cat.* 49e-55e *q.*)

Conditions d'une bonne confession. — Explication. La confession doit être entière, sincère et claire. 1) La con-

fession est *entière* quand le pénitent se confesse de tous ses péchés et de chaque péché au moins mortel dont il se souvient, ainsi que de leur *nombre* et des *circonstances* qui changent l'espèce du péché. Ainsi pour que la confession soit *entière*, il faut *a*) qu'on n'omette aucun péché mortel de propos délibéré. « On ne peut rien omettre, dit S. Thomas d'Aquin (*Supp. III. qu.* 9 *art.* 4.), de ce qui doit être révélé, c'est pourquoi la confession doit être *complète et entière*. Toutefois il est bon et utile de confesser aussi les péchés véniels ; si l'on doute qu'un péché soit véniel ou mortel, on le confessera, parce que souvent il arrive qu'on regarde un péché mortel comme véniel. *b*) Il faut de plus que l'on indique le *nombre* de fois que l'on a commis tel ou tel péché, et lorsqu'on ignore le nombre exact, on doit le dire approximativement, par exemple j'ai commis ce péché *environ autant de fois* par jour, par semaine, par mois. *c*) On est tenu également de déclarer les *circonstnces* qui changent l'espèce du péché, ou qui d'un péché véniel font un péché mortel, et en général tout ce qui peut mettre le confesseur à même de bien juger de l'état où se trouve la conscience de son pénitent, afin de le prémunir contre les rechutes. Sous ce rapport, S. Augustin observe très-bien : « Le pénitent doit être exact dans ses aveux ; il doit déclarer les circonstances de temps (quand), de lieux (où), de durée (combien de temps), d'intention (pourquoi), de personnes (contre qui) et de délibération avec laquelle il a péché. » (*De pœnit.*) Conséquemment elle n'est pas entière la confession de celui qui s'accuse en général d'avoir péché contre les dix commandements de Dieu, contre les commandements de l'Eglise, d'avoir transgressé le premier ou le sixième commandement ; il doit s'exprimer d'une manière plus précise, en disant *comment et combien de fois* il a péché contre le premier ou

le sixième commandement. De même il ne suffit pas de dire : « J'ai omis d'assister le dimanche aux offices divins, » il faut qu'on ajoute combien de fois et pourquoi, si ç'a été par négligence, par mépris, etc. Ensuite en déclarant les circonstances, on doit s'exprimer aussi honnêtement que la nature du péché l'exige, s'abstenir de nommer les personnes par leur nom, éviter de raconter des détails superflus. « Ce défaut, dit Scaramelli, est ordinaire aux femmes, même à celles qui sont pieuses ; elles font dans la confession de longs récits et de chaque péché une histoire. »

Confession entière et faite avec soin.

Un aumônier de l'armée française rapporte le fait suivant : « En 1839, le soir du premier jour où je préparai les enfants à la première communion, je m'efforçai de leur montrer toute l'importance de la confession générale. Que vois-je? Un enfant qui sort des rangs et vient me dire, les larmes aux yeux, pendant qu'il me montre un papier, en présence de tous ses compagnons : « Monsieur l'aumônier, me dit-il, comme je ne sais ni lire ni écrire, que je craignais d'oublier quelques péchés et de faire un sacrilége, j'ai fait ma confession à l'un de mes camarades, qui m'a tout mis sur ce papier que voici. » — Cette confession ne rappelle-t-elle pas au lecteur celle du chevalier Bayard et de Joinville qui la firent en présence de leurs compagnons d'armes? (*Souvenirs d'un aumônier militaire.*)

Comparaisons.

« Ce n'est que lorsqu'un malade déclare au médecin tous les détails de sa maladie, où et comment il l'a gagnée, depuis combien de temps il en est atteint, que le médecin est en état de lui prescrire un remède efficace. Voilà ce que le pécheur doit faire en confession, s'il veut être guéri de sa maladie. » (*Faber.*)

Nous devons confesser *tous les péchés graves et les circons-*

tances nécessaires : car à quoi sert-il de boucher dans un vaisseau un trou par lequel l'eau s'infiltre, si on y laisse ouvert un trou beaucoup plus grand? Vous n'en périrez pas moins, vous serez englouti par les abîmes. Il en est de même des confessions incomplètes. A quoi sert-il, de déclarer au médecin de votre âme une seule blessure, quand vous cachez les autres qui sont beaucoup plus dangereuses. » (*S. Bonaventure.*)

(*Gr. Cat.* 56[e] *q.*).

2) *La confession doit être sincère.* — *Explication.* La confession doit être sincère, c'est-à-dire que l'on doit s'accuser tel qu'on croit être aux yeux de Dieu, sans rien cacher, rien déguiser ou excuser par de vains prétextes; on doit se conduire comme le publicain repentant. Celui-ci n'accusait ni Dieu, ni le prochain. « Il frappait sa *sa poitrine,* » pour indiquer que là se trouvait caché son propre ennemi. Pour que la confession soit simple et sincère, dit S. Bernard, on doit bien se garder de vouloir excuser la mauvaise intention dans laquelle on a commis le péché ; car ce ne serait pas se confesser, mais couvrir et pallier ses propres fautes; ce serait irriter la majesté divine, et non l'apaiser. » — « De plus, dit le même Saint, il n'est pas permis de diminuer le péché, en essayant de lui donner un autre caractère, soit en rejetant la faute sur d'autres comme s'ils nous avaient entraînés, soit en représentant les occasions comme absolument inévitables et nous étant commandées ; car l'homme ne pèche pas s'il n'a pas la volonté de le faire; or, agir de la sorte serait une ingratitude contre la bonté de Dieu, qui est disposé à nous pardonner, tandis que vous avez recours à des artifices et des déguisements, comme si vous vouliez le tromper. »

C'est par une confession sincère que nous pouvons le mieux vaincre l'ennemi de notre âme.

Voici un fait arrivé à l'abbé Sérapion, tel que nous le raconte Cassien d'après l'abbé Moïse. Sérapion, lorsqu'il était encore fort jeune, avait pris l'habitude, après avoir terminé son repas en compagnie de son directeur Théon, de s'emparer furtivement d'un pain et de le manger en cachette pendant qu'on ne le surveillait pas ; mais il n'avait pas le courage de découvrir à son maître spirituel cette sensualité que le démon lui faisait commettre chaque jour et dont tous les jours signalaient le retour sans pouvoir surmonter la tentation. Or, en une circonstance où se tenait dans la cellule de l'abbé une conférence spirituelle, où l'on raisonnait sur le danger où l'on s'expose en se dispensant de faire part à son directeur spirituel des tentations de l'ennemi de nos âmes, Sérapion, frappé de vifs remords, se met à genoux en présence de toute l'assemblée et avec un déluge de larmes il confesse sa faute et montre à tous les moines le pain qu'il avait soustrait, et que selon sa coutume il tenait caché sous sa robe. Alors l'abbé Théon lui dit : « Mon fils ne craignez rien, vous avez vaincu le démon par l'aveu que vous venez de faire. A l'avenir vous serez délivré de cette tentation, au moyen de laquelle le démon ne vous a que trop tourmenté. » Le saint vieillard n'avait pas encore fini de parler qu'on vit sortir de la poitrine du jeune homme une flamme de souffre qui remplit d'une horrible puanteur toute la cellule où les religieux se trouvaient réunis. C'était un signe manifeste que le démon vaincu et terrassé par la généreuse confession du jeune homme ne fut plus désormais tourmenté par une tentation semblable. J'ai voulu raconter ces étonnantes histoires, afin que le lecteur reste bien convaincu qu'il n'est rien qui abatte plus sûrement les forces du démon et qui le contraigne plus puissamment à se retirer, qu'une entière et complète sincérité à se montrer tel qu'on est à son père spirituel. Car qu'y a-t-il de plus audacieux qu'un larron tant qu'il ne craint pas d'être vu ? Mais aussi on ne voit rien de plus vil et de

plus lâche que lui quand il est découvert. Tel est le vrai portrait de l'ennemi de notre salut. (*Scaramelli. Tom. I, n° 118.*)

Un aveu sincère procure le pardon.

Un prince visita un jour les galères du bagne pour voir les prisonniers qui, les chaînes aux pieds, y étaient condamnés aux travaux forcés. Il fut vivement ému à la vue des peines rigoureuses auxquelles ils étaient soumis, et se proposa d'en rendre au moins un à la liberté. Mais d'abord il voulut examiner qui d'entre eux était le plus digne de cette faveur. Il demanda donc successivement à tous pour quelle cause ils étaient là. Pour réponse il ne reçut que des plaintes et des lamentations, et chacun des galériens de lui dire qu'il était l'homme le plus honnête et le plus innocent du monde, que des calomniateurs les avaient faussement accusés auprès de l'autorité, et les avaient amenés dans ce lieu d'ignominie parmi les scélérats. Il n'y en eut pas un seul qui ne priât le prince d'avoir pitié de lui et de le rendre à la liberté. Enfin, le noble visiteur s'approcha d'un tout jeune prisonnier et lui dit : « Et toi, qu'as-tu fait pour venir ici? » — « Mon bon seigneur! j'ai été un indigne vaurien. Je n'ai voulu écouter ni mon père, ni ma mère; je les ai abandonnés, pour mener une vie de débauche, pour voler et tromper; s'il me fallait raconter toutes les turpitudes que j'ai commises toute ma vie, je devrais avoir au moins deux heures. Enfin la justice s'est emparée de moi, et je consens volontiers à souffrir la punition de mes crimes, car je sais que je l'ai méritée mille fois. » — Le prince savait bien que tous avaient mérité leur arrêt de condamnation, mais il dit en riant : « Comment se fait-il qu'un monstre pareil se trouve dans une compagnie aussi honorable? Vite, qu'on lui ôte ses chaînes et qu'on le chasse d'ici de peur qu'il ne corrompe à son tour ces braves gens. » A l'instant on fit tomber ses liens, et il fut mis en liberté. Voilà comment Dieu en agit avec nous; quand nous confessons sincèrement et avec regret nos fautes, il est bon et miséricordieux, il est tout disposé à nous les remettre.

(*Gr. Cat.* 57e *q.*)

La fausse honte. — *Explication.* Ce qui fait que l'on manque souvent et gravement à la sincérité, c'est la *fausse honte.* L'ennemi de notre âme travaille non-seulement à rendre nos confessions inutiles; mais il a le talent de les rendre nuisibles et criminelles. « Le démon, dit S. Chrysostôme, ôte à l'homme la honte au moment de pécher, mais avant la confession il la lui rend, afin qu'il cache ses fautes et se damne. » (*Hom.* 3 *de pœnit.*) « Le loup, dit un auteur pieux, prend la brebis par la gorge, pour qu'elle ne puisse pas crier et éveiller le berger; et le démon ferme notre bouche par une fausse honte, afin de nous empêcher de confesser nos fautes et de découvrir aux pasteurs de nos âmes l'état de notre conscience. » En arrière donc, cette fausse honte! Quiconque rougit de se confesser sincèrement, doit se rappeler :

a) *Qu'il n'y a pas de honte de confesser ses péchés;* mais ce qui était une honte c'était de les commettre sans rougir.

Socrate et le jeune Athénien.

Que doit-on dire au chrétien qui, par une fausse honte, cache en confession les péchés les plus graves? Ce que Socrate dit un jour à un jeune Athénien, son disciple. Celui-ci était sur le point d'entrer dans une maison suspecte, quand il vit passer son maître; aussitôt il s'élança dans le vestibule pour s'y cacher. Mais Socrate, s'avançant jusque sur le seuil, lui dit : « Sortez, mon fils, en ceci il n'y aura pas de honte ! Il y a seulement de la honte et du crime à entrer dans un tel lieu; mais en sortir, c'est un honneur, une gloire. » — Plus le pécheur cache ses fautes, dit Hugues de S. Victor, plus il s'enfonce dans les ténèbres; quand il en fait l'humble aveu, il sort des ténèbres, et voilà ce qui est honorable.

b) *Que la confession qui manque de sincérité ne procure ni la rémission des péchés ni la paix de la conscience,* mais qu'elle est, aussi bien que la communion qui suit, un péché énorme, un sacrilége, et conduit à la damnation éternelle. « Les péchés cachés flagellent la conscience, dit S. Ambroise, déchirent le cœur, remplissent l'âme et même tout l'homme de crainte et de terreur. » S. Chrysostôme ajoute : « Celui qui vit avec un péché mortel qu'il a caché au confessionnal, porte un cachot vivant, que dis-je, l'enfer même dans sa conscience. »

Combien il est funeste de taire un péché.

Il y en a beaucoup qui dans la confession sont muets lorsqu'ils devraient déclarer sincèrement leurs péchés. Ils ressemblent en quelque sorte au hérisson qui se roule sous les arbres pour enfoncer ses dards dans les fruits, puis se traîne dans son trou pour secouer ce qu'il a emporté et le dévorer. Or, quand on veut s'emparer de cet animal, il se forme en boule ronde et ne laisse voir que ses pointes. Vainement on cherche ses pattes au moyen desquelles il se releva avec son butin, ses pieds qui l'aidèrent à emporter les fruits, la bouche qui servit à les dévorer. Rien de tout cela ne se montre aux yeux, il a tout caché, il a même l'air d'être sans vie. Et néanmoins, on sait que c'est un voleur, quoiqu'il cache les instruments dont il s'est aidé pour commettre le vol. Ce fut de cette façon que se conduisirent nos premiers parents et leur fils Caïn ; car lorsqu'ils furent interrogés par Dieu qui avait été le témoin de leur péché, ils cherchèrent à le lui cacher ; quand il demanda à Caïn : « Où est ton frère Abel?» il voulut par ces paroles l'engager à avouer son crime ; Caïn comme on le sait, lui répondit : « Qu'en sais-je? suis-je le gardien de mon frère? » Ainsi, il n'y eut pas plus moyen de l'amener à reconnaître sa faute, qu'il n'y en a d'amener certains pécheurs à confesser leurs iniquités au confessionnal. Claude Vieuxmont dit un jour à l'un de ces hommes silencieux qui voulait cacher ses péchés : « Vous semblez être le

conseiller secret de Satan, puisque vous craignez de tomber en sa disgrâce, si vous confessiez ce que vous avez commis d'après ses conseils. » Comment pouvez-vous espérer secours et protection de la part de Dieu, si vous ne livrez pas l'ennemi de votre âme et que vous continuez de le cacher dans la demeure de votre corps, lorsque vous n'ouvrez pas la bouche comme une porte pour l'en faire sortir? « Epheta ! » s'écria le divin Sauveur, « ouvrez la bouche, car si vous refusez de parler, vous vous perdrez. » — « Faites tout ce que vous voulez, » dit S. Augustin, « si vous cachez vos péchés et ne les confessez pas, vous deviendrez la proie de la damnation sans avoir pu vous confesser. » Quand vos mains sont souillées, et que vous voulez les purifier, que choisiriez-vous, si d'un côté on vous mettait de l'eau et de l'autre du feu? Sans doute que vous opteriez pour l'eau; vous aimeriez mieux les purifier dans l'eau que dans le feu. Or, Dieu, comme le dit Sirach, vous a proposé de l'eau et du feu, et vous pouvez étendre vos mains comme vous le voulez, vers l'un ou vers l'autre. Mais que faut-il entendre par cette eau, sinon la confession de vos fautes qui nous purifie? et par ce feu, sinon ou le purgatoire ou le lieu de l'éternelle damnation? (*Livre d'homélies de Brunner*).

Comparaisons.

« Lorsque vous cachez vos péchés et que vous obtenez frauduleusement l'absolution, celle-ci est non-seulement sans valeur mais encore pernicieuse pour vous. Une quittance volée n'efface par la dette, mais au contraire elle attire des peines d'autant plus sévères ; il en est de même de l'absolution qu'on a escamotée. » (*Drexélius*).

« Le péché caché tourmente l'homme ; il ressemble au pus qui est renfermé dans un ulcère et qui ne peut trouver d'issue. Il vaut mieux de le faire sortir par une incision fut-elle même douloureuse; celle-ci du moins ne dure qu'un moment, et quand la matière fétide a trouvé une ouverture, la douleur est finie. Or cette incision salutaire c'est la confession. » (*S. Grégoire le Grand.*)

c) *Qu'il vaut mieux après tout, de déclarer ses péchés à un prêtre qui est tenu au secret le plus inviolable,* que de vivre toujours inquiet dans le péché, de mourir malheureux et d'être couvert de honte au dernier jour en présence du monde entier. « Pensez bien, pécheur, dit S. Augustin, que ce que vous découvrez, Dieu le couvre ; ce que vous cachez maintenant pour un seul (pour le confesseur), Dieu le révélera un jour devant tous. » (*In Psalmis.*) Mettons-donc de côté tout respect humain; ne nous laissons jamais détourner d'une confession sincère par cette pensée : « Qu'est-ce que le confesseur va croire de moi si je lui découvre des péchés aussi graves? » Le confesseur, sachez-le bien, est plein de compassion et d'amour à l'égard d'un pécheur qui fait pénitence et s'accuse franchement de ses péchés. D'ailleurs le pénitent n'a pas à craindre que la moindre chose soit révélée hors du confessionnal; car le confesseur est tenu d'endurer plutôt la mort du martyre que de révéler quoique ce soit de la confession.

Le martyr du secret de la confession.

L'impératrice Jeanne, princesse ornée de toutes les vertus, avait choisi pour son directeur Saint Jean Népomucène, chanoine de Prague. Wenceslas, époux de l'impératrice, était très-jaloux, et il interprétait mal les actions les plus innocentes de son épouse. La soupçonnant d'infidélité, un jour qu'elle venait de se confesser, il va trouver le confesseur et l'interroge pour savoir si les soupçons étaient fondés. Le saint lui dit qu'il ne peut parler, que le secret de la confession est inviolable, que toutes les connaissances acquises par la confession sont comme si elles n'étaient pas. L'empereur irrité garde un morne silence. Quelques jours après il fait revenir le saint devant lui ; il emploie les caresses, les promesses, les menaces pour l'engager à révéler la confession de l'impératrice ; tout est inutile. Il le fait traiter

avec la dernière inhumanité sans pouvoir rien obtenir. Enfin il le menace de la mort, s'il ne satisfait à ses désirs. « Vous pouvez me faire mourir, répond Saint Jean Népomucène, mais vous ne me ferez pas parler. » Wenceslas, furieux, ordonne qu'on le jette dans la rivière pieds et mains liés. Le martyr fut bientôt étouffé dans les eaux ; des personnes pieuses enlevèrent son corps et le mirent dans un tombeau, où il s'opéra un grand nombre de miracles. Ceci arriva l'an 1383. En ouvrant son tombeau, le 14 avril 1719, on trouva son corps dégarni de ses chairs, mais sa langue était si fraîche et si bien conservée, qu'on eût dit que le saint ne venait que d'expirer. On la garde avec beaucoup de respect dans la cathédrale de Prague.

Le secret de la confession est inviolable.

Chacun sait combien est sévère le secret de la confession, et bien des personnes se sont déjà dit : Il nous semble que c'est trop exiger de vouloir qu'il n'y ait *aucun cas* où le sceau sacramentel puisse être violé ! — Tel était aussi l'avis de Henri IV, roi de France. — Aussi un jour il pressa vivement son confesseur le P. Cotton, de la compagnie de Jésus, en lui parlant de ce chapitre : « Mon Père, lui dit-il, que feriez-vous, si quelqu'un venait se confesser à vous, d'avoir fait avec d'autres le complot de m'assassiner ?

— « Je mettrais tout en œuvre pour l'en détourner. »

— « Mais s'il refusait de suivre vos bons conseils ? »

— « Alors je me présenterais pour empêcher autant que possible le forfait. »

— « Mais à quoi me serviraient votre présence et votre protection au moment même que les conjurés s'élanceraient sur moi le fer en main ? »

— « Sire, répondit le Jésuite enflammé d'un noble dévouement, je me jetterais entre vous et les assassins, et la pointe du poignard où la balle meurtrière me traverserait le cœur avant d'arriver jusqu'à votre Majesté ; mais jamais je ne violerais le sceau sacré de la confession. »

Cette réponse plut tellement au monarque que les larmes

lui vinrent aux yeux et qu'il embrassa cordialement son confesseur. Après une pause d'un moment, le roi continua et dit :

— « Mais comment donc! L'Eglise ne pourrait-elle pas faire une loi en vertu de laquelle les prêtres auraient la faculté de rompre le secret de la confession, lorsqu'ils apprendraient le complot dirigé contre la vie d'un roi? »

Le P. Cotton lui fit observer que si dans un tel cas il était permis au confesseur de parler, la vie des monarques serait exposé à un danger beaucoup plus grand ; car le coupable sachant qu'un aveu de ce genre l'amènerait devant les tribunaux, aurait garde de découvrir au prêtre son affreux projet, et conséquemment ne pourrait jamais en être détourné, ni s'en repentir. — D'ailleurs si l'on voulait que les crimes dirigés contre la majesté d'un roi de la terre fussent découverts, on pourrait exiger à bien plus forte raison qu'on découvrît les crimes qui outragent la majesté du souverain roi des cieux. Les rois exigeraient donc pour eux ce que Dieu ordonne d'omettre pour lui-même. — Ces considérations sur l'inviolabilité du sceau sacramentel plurent beaucoup au roi et il approuva son digne confesseur en lui disant : « Bien tapé ! bien répondu, mon Père ! »

Qu'on remarque bien que tous ceux qui accidentellement apprendraient quelque chose de la confession, sont obligés au secret le plus rigoureux.

(*Gr. Cat.* 58e *q.*)

Ce qu'il y a à faire quand on a omis quelque chose en confession. Si l'on a omis quelque chose en confession, on doit examiner si cette omission a été *volontaire* ou *non*. Si elle *n'a pas été volontaire*, on peut s'accuser du péché omis, dans la confession suivante; mais si cette omission a été *volontaire*, soit parce qu'on avait honte de confesser cette faute, soit qu'on avait négligé d'examiner convenablement sa conscience, on doit dire sans tarder dans combien de confessions on a fait cette omission coupable, et les répéter toutes.

Comparaison.

S. Vincent Ferrier explique ceci par la comparaison suivante. « Lorsque, » dit-il, « vous avez mal boutonné un habit à un seul bouton, tous les autres boutons qui suivent sont dérangés et ne correspondent plus avec leurs boutonnières. Que faut-il que vous fassiez alors? Depuis l'endroit où vous avez manqué la première boutonnière, vous devez tout déboutonner et faire passer les boutons de nouveau dans leur boutonnière propre. Sans cela vous ne pourrez rémédier au désordre. La même chose est nécessaire, quand quelqu'un fait une mauvaise confession ou une mauvaise communion, il faut qu'à commencer de cet acte sacrilége, depuis lequel les péchés commis dans la suite, ne lui ont plus été pardonnés, il répète toutes les confessions comme si jamais il ne les avait faites, sans cela il ne pourra point mettre ordre à sa conscience. Le défaut d'une seule confession frappe de nullité toutes celles qui suivent. »

(*Gr. Cat.* 59e-60e *q.*)

3) *La confession doit être claire.* — *Explication.* Enfin la confession doit être claire, c'est-à-dire, que l'on doit s'exprimer de telle manière que le confesseur puisse tout bien comprendre et juger suffisamment de l'état de notre âme; il faut donc que l'on s'exprime d'une manière intelligible. Ce ne serait donc pas s'exprimer clairement que de se servir de ces termes généraux : Je n'ai pas aimé Dieu, j'ai pensé, j'ai dit du mal, etc. Cela ne suffit pas, il faut qu'on s'exprime plus nettement en précisant les péchés, en les nommant par leur nom, en déclarant leur espèce et leur nature.

(*Gr. Cat.* 61e-63e *q.*)

De la confession générale. — *Explication.* Par confession générale on entend celle dans laquelle on répète toutes les confessions ou plusieurs confessions de la vie passée. Une telle confession est parfois *nécessaire,* et

parfois *utile* ou *de conseil*. Elle est *nécessaire* à tous ceux dont les confessions antérieures ont été nulles, soit par défaut de sincérité, ou de contrition et de ferme propos, soit par défaut d'examen suffisant de la conscience. Il n'y pas de doute que ceux-là doivent faire une confession générale (dit Scaramelli); au moins de tout le temps où ils ont fait des confessions sacriléges et nulles. Car puisque leurs péchés ne leur ont jamais été pardonnés, il est nécessaire qu'ils les soumettent de nouveau tous au pouvoir sacerdotal afin qu'ils soient effacés par le sang du Sauveur. D'ordinaire la confession générale est *utile et de conseil :* 1) lorsqu'on se prépare à la première communion, 2) quand on embrasse un état de vie, 3) quand on est dangereusement malade, 4) au temps du jubilé, d'une mission, etc., et en général 5) quand on n'a jamais fait une telle confession. On ne peut méconnaître l'utilité de la confession générale; d'ailleurs, elle nous est recommandée d'une manière toute spéciale par l'exemple des saints, qui non-seulement conseillaient aux autres les confessions générales et annuelles, mais observaient eux-mêmes cette salutaire pratique. Ainsi nous lisons de S. Eloi, évêque, que pour purifier entièrement sa conscience, il fit à un prêtre la confession générale de tous les péchés qu'il avait commis dès sa plus tendre enfance et qu'après cela il marcha avec un courage beaucoup plus grand et un zèle plus ardent dans le chemin de la perfection. Nous lisons de même dans l'histoire de S. Englebert, évêque, qu'il se retira avec un autre évêque dans sa chapelle domestique, et qu'il s'accusa devant lui de tous les péchés de la vie passée, au milieu d'un tel torrent de larmes, que sa poitrine en était toute trempée, et que le confesseur fut aussi étonné qu'édifié de la vivacité et de la sincérité de son repentir.

Effets admirables de la confession générale.

Une confession générale faite avec un grand repentir et le ferme propos de changer de vie, fut pour plusieurs le principe d'une grande perfection. S. Angèle de Foligno atteste en effet dans sa vie, qu'après une confession générale elle se consacra entièrement à Dieu, de sorte qu'on ne peut douter que ce fut alors que commença sa vie si sainte et si admirable. « Moi-même, » dit Scaramelli, « j'ai connu bien des personnes, qui avaient mené pendant longtemps une vie libre, et après une confession générale, elles changeaient tellement que non-seulement elles s'élevaient au plus haut degré de perfection, mais parvenaient encore aux sublimes hauteurs de la vie contemplative. »

De même une multitude de pécheurs qui étaient sur le point de devenir la proie du désespoir et de l'enfer, ont été changés complètement par une confession générale, remplis de confiance en Dieu et ramenés dans le chemin de la vertu. Le pieux et zélé Overberg, qui mourut directeur du grand-séminaire de Munster, en 1826, se sentit un jour poussé instinctivement à faire une promenade à l'extérieur, quoique le temps fût froid et pluvieux. Devant la porte du séminaire il trouve un homme à la marche indécise, tantôt s'arrêtant, tantôt revenant promptement sur ses pas, après avoir regardé autour de lui. Overberg le suit, l'atteint bientôt et le saluant avec son affabilité ordinaire, il commence à engager une conversation avec lui, que l'inconnu essaie d'abord de rompre d'un ton brusque, mais qu'il accepte ensuite; après quelques moments il devint tellement expansif qu'il avoua, s'être livré dès sa jeunesse aux péchés les plus affreux, et que maintenant il était au comble du désespoir, que pour y mettre un terme il voulait se suicider. — « Et sera-ce mieux alors? » lui demande Overberg. L'autre soupire. Le saint prêtre lui adresse ensuite des paroles brûlantes de charité qui lui vont au cœur, l'amène avec lui à sa chambre, entend sa confession générale, et dès ce jour cet homme devint tout autre.

Le divin Sauveur et sainte Marguerite de Cortone.

Notre Seigneur Jésus-Christ voulut bien lui-même nous offrir un illustre exemple de l'excellence de la confession générale dans la personne de la célèbre pénitente sainte Marguerite de Cortone. Le divin Sauveur voyant avec quelle ardeur cette personne avait accompli l'œuvre de sa conversion, voulut bien d'abord l'instruire et puis la combla de toute sorte de consolations, se montrant plein de commisération et de tendresse pour cette pécheresse qu'il appelait souvent sa pauvrette. Un jour cette Sainte transportée de ce sentiment de confiance, qui est le caractère de l'amour filial, lui dit : « Seigneur, vous qui me donnez souvent le nom de pauvrette, quand donc aurai-je le bonheur de m'entendre nommer par votre bouche divine du beau nom de petite fille ? » — « Vous n'en êtes pas encore digne, lui répondit Notre-Seigneur ; avant de recevoir de moi ce titre, et avant de vous traiter comme ma fille, il faut commencer par vous purifier encore mieux en faisant une confession générale de tous vos péchés. » Marguerite, en entendant cette réponse, se livra tout entière à la recherche de ses péchés, et pendant huit jours entiers elle en fit la confession au prêtre, plutôt par des larmes que par des paroles. Quand la confession fut terminée, elle quitta le voile dont sa tête était couverte, se mit une corde au cou, et, dans cet état d'humiliation, elle alla recevoir le corps de notre divin Rédempteur. A peine avait-elle communié, qu'elle entendit au fond de son âme retentir une voix pleine de tendresse qui prononçait ces mots: « Ma chère fille ! » A cette appellation si douce et qu'elle avait sollicitée avec tant de soupirs, elle tomba dans une extase délicieuse, elle fut plongée dans une mer de ravissement et de sainte allégresse. Quand elle fut revenue de cette douce extase, elle se mit à redire avec le sentiment d'une admiration ineffable : « O parole pleine de suavité : ma chère fille, ma chère fille !!! » On doit comprendre par ce récit quelle vertu est attachée à une confession générale pour purifier une âme, pour lui restituer sa blancheur, pour l'em-

bellir de riches parures, puisque cette confession put faire sortir notre Sainte de l'état d'esclavage où elle gémissait au commencement de sa conversion, pour l'élever au grade éminent de fille chérie de Dieu. En effet, celle que Notre-Seigneur regardait autrefois avec un œil de compassion fut ensuite à ses yeux un objet d'amour et de complaisance. (*Scaramelli.*)

(*Gr. Cat.* 64e-67e *q.*)

Conduite à tenir pendant la confession. — Explication. Voici de quelle manière on doit se confesser. D'abord on fait le signe de la croix et l'on dit : « Je me confesse à Dieu tout-puissant, etc. » Ensuite on expose humblement et clairement ses péchés, et l'on termine par ces paroles : « De tous ces péchés, etc. » (On doit éviter d'employer des formules trop longues.) Après cela on sera bien attentif aux avis du confesseur et à la pénitence qu'il impose, et s'il fait des questions, on répondra avec sincérité et humilité. « Que le pécheur, dit S. Augustin, se mette entièrement entre les mains du juge, qu'il s'assujettisse sans réserve au jugement du prêtre et soit disposé à faire pour la conservation de son âme tout ce qu'il serait disposé à faire pour celle de sa vie. » Qu'il accepte avec résignation le blâme, les corrections que le confesseur juge à propos de lui donner; qu'il se soumette volontiers aux obligations qu'il lui impose; qu'il accueille avec joie les avis qu'il lui communique, et reçoive avec obéissance la pénitence qu'il lui impose. — S'il arrive que le pénitent n'obtient pas l'absolution, il doit accepter ce refus comme une punition due à ses péchés, se persuader que le prêtre ne le fait que pour le plus grand bien du pécheur, suivre consciencieusement ses conseils et se préparer à l'absolution par une véritable conversion.

§ 5. DE LA SATISFACTION.

(*Gr. Cat.* 68e-72e *q.*)

De la satisfaction nécessaire dans le sacrement de Pénitence. — Explication. Par satisfaction sacramentelle on entend l'accomplissement de la pénitence imposée par le confesseur. En général *satisfaire* signifie proprement acquitter complètement une dette ou réparer l'injure qu'on a faite à un autre. La satisfaction *sacramentelle* au contraire est un réparation par laquelle l'homme dédommage en partie Dieu pour les péchés commis; car, pendant toute l'éternité même, nous ne pourrions satisfaire complètement à Dieu pour nous péchés. Or cette partie de la satisfaction c'est la pénitence que le confesseur nous a imposée. Elle nous est imposée par le confesseur par ce qu'elle nous est nécessaire 1) pour obtenir le pardon des peines temporelles dues aux péchés et 2) pour préserver le pécheur des rechutes et le corriger.

1) *La pénitence sacramentelle ou la satisfaction est nécessaire pour obtenir le pardon des peines temporelles;* car Dieu en remettant le péché ne remet pas toutes les peines; il est vrai que la peine éternelle est toujours remise avec le péché, mais il n'en est pas de même quant aux peines *temporelles*, à savoir celles que nous avons à souffrir ou ici-bas ou dans le purgatoire. C'est d'ailleurs ce qu'exige aussi bien la justice que la bonté et la miséricorde divine. La *justice divine* doit exiger de nous une certaine satisfaction afin qu'en supportant ces peines nous fassions au moins quelque réparation pour l'injure faite à Dieu; la bonté, la miséricorde divine doit exiger de nous cette satisfaction afin que la crainte des châtiments nous fasse éviter avec plus de soin la rechute dans le péché. » Voici comment s'exprime à ce sujet le Concile de Trente: « La justice de Dieu semble exiger

qu'il reçoive différemment en grâce ceux qui avant le baptême ont péché par ignorance, et ceux qui, après avoir été une fois délivrés de la servitude du péché et du démon, et avoir reçu le don du Saint-Esprit, n'ont pas craint de violer, de propos délibéré, le temple de Dieu, et de contrister l'Esprit-Saint. Il est convenable même pour la clémence divine que nos péchés ne nous soient pas ainsi remis sans aucune satisfaction, de peur que nous ne prenions occasion de là de les regarder comme des fautes légères, et que nous ne nous laissions aller à des péchés plus énormes. » (*Sess.* 14, *cap.* 8.)

Comparaison.

Dieu remet toujours avec la coulpe du péché la peine éternelle, la damnation, mais il ne remet pas toujours toutes les peines temporelles que le pécheur doit subir, soit dans cette vie, soit dans le purgatoire. La même chose à lieu quand quelqu'un a reçu une blessure mortelle. La mort doit s'en suivre, s'il n'y a pas de prompt remède. Or ce remède est appliqué et le danger de mort disparaît; mais quoique tout danger de mort ait disparu, reste encore la guérison à opérer et toute la plaie à cicatriser. — Par la miséricorde divine le péché mortel a disparu, l'âme est sauvée de la damnation éternelle; mais la guérison complète de la blessure que le péché a produite, le soin de faire disparaître entièrement la cicatrice qu'elle a laissée, c'est à nous que Dieu l'abandonne, car ce serait trop exiger de la bonté divine de vouloir qu'il nous remît les péchés sans aucune satisfaction de notre part. Quand Dieu fait de son côté ce qui convient, il faut qu'à notre tour nous fassions notre devoir. » (*Le Dr Massl.*)

Exemples tirés de l'Ecriture.

Nous voyons dans l'Ecriture plusieurs exemples de péchés pardonnés, avec l'obligation de satisfaire à Dieu en cette vie. Ainsi nous avons l'exemple de David. Il avait commis

deux péchés énormes, un adultère et un homicide; il s'en repentit. Dieu lui pardonna ces crimes, mais le prophète Nathan lui dit, de la part de Dieu : « Le Seigneur a ôté votre péché, mais la mort frappera votre fils. » Ainsi voilà après un crime pardonné, une peine temporelle. Dieu pardonna de même à nos premiers parents leur prévarication dans le paradis terrestre, il leur remit la peine de la damnation éternelle, mais il les soumit à de nombreuses peines temporelles, aux maladies, aux fatigues, et enfin à la mort, que S. Paul appelle la *solde*, la punition du péché. — Le peuple d'Israël était tombé dans le péché d'idolâtrie; à la prière de Moïse, Dieu pardonna au peuple son crime, mais, comme punition temporelle, aucun de ceux qui avaient péché, n'entra dans la terre promise; ils moururent tous dans le désert. Moïse lui-même fut exclu de la terre promise; c'est la punition temporelle du péché qu'il avait commis, en se défiant de l'assistance divine. Dieu lui avait pardonné son péché, mais Moïse dut en subir le châtiment temporel.

2) *La pénitence ou satisfaction sacramentelle est nécessaire pour nous corriger.* Au lieu de faire de mauvaises actions il faut que l'on pratique de bonnes actions; c'est pourquoi le confesseur impose des œuvres de pénitence. Par là le pénitent est porté à abhorrer le péché, car les punitions inspirent l'éloignement du mal.

Comparaison.

« Un médecin prudent ne cherche pas seulement à retirer le trait de la plaie, mais encore à guérir celle-ci, en y appliquant des onguents et des lénitifs. Il en est de même du confesseur, le médecin de l'âme; il ne tâche pas seulement de retirer de l'âme le dard du péché, mais aussi à guérir la blessure en y appliquant le baume salutaire de la pénitence. » (*S. Chrys. ad pop. Antioch. hom.* 80.)

(*Gr. Cat.* 73e *q.*)

Objection. Mais Jésus-Christ n'a-t-il pas satisfait pleinement pour nos péchés, puisqu'il est dit que « le sang

de Jésus-Christ nous purifie de tous nos péchés? » — *Réponse.* Jésus-Christ a satisfait surabondamment pour nos péchés, mais il veut néanmoins que vous unissions nos satisfactions aux siennes. Il a prié également pour nous, et cependant il veut que nous priions aussi pour parvenir au salut. De même, ses mérites sont infinis, et néanmoins il ne nous sont pas appliqués sans mérites de notre part; c'est ainsi que nous ne devenons pas participants de ses satisfactions sans les nôtres. Il est vrai que le sang de Jésus-Christ nous purifie de tous nos péchés. Mais suffit-il, lorsqu'on est malade ou blessé, d'avoir des remèdes et des onguents pour être guéri? Ne faut-il pas en outre, qu'on s'en serve et qu'on les applique? Il n'y a pas de doute que le sang du Sauveur est un remède incomparable et possède une vertu infinie; mais ce remède, si excellent qu'il soit, ne peut ni rendre la santé à notre âme, ni guérir nos blessures spirituelles, à moins que nous ne l'appliquions. Or nous ne pouvons l'appliquer qu'au moyen des sacrements, qu'en faisant pénitence et en pratiquant de bonnes œuvres. C'est ce que nous apprend S. Paul puisqu'il apportait lui-même ce qui lui manquait encore pour avoir part aux souffrances et aux mérites du Sauveur. Singulière expression que celle-là! Manque-t-il donc encore quelque chose à notre rédemption? Oh non! Considérée en elle-même rien n'y manque, mais il lui manque seulement par rapport à nous, une application suffisante, qui ne s'effectue que par notre coopération. En outre nos satisfactions retirent toute leur valeur des mérites de Jésus-Christ: « car sans lui nous ne pouvons rien faire. »

(*Gr. Cat.* 74e-77e *q.*)

Du pouvoir qui appartient au prêtre de nous imposer des œuvres de pénitence, et de notre devoir de les accomplir. — *Explication.* Le *prêtre a le pouvoir* de nous imposer

des œuvres de pénitence et ce pouvoir il le tient de Jésus-Christ qui a donné à son Eglise le pouvoir de lier et de délier. (*S. Matth.* 18, 18.) Or comme le prêtre à le pouvoir de *délier*, c'est-à-dire de remettre les péchés il a aussi le pouvoir de *lier*, c'est-à-dire de différer l'absolution ou d'imposer des œuvres satisfactoires, des punitions pour les péchés. Conséquemment c'est aussi notre devoir d'accomplir *exactement* et *sans tarder* la pénitence imposée. Car celui qui, après la confession, n'accomplit pas la pénitence, quoiqu'il ait eu dans la confession la volonté de l'accomplir, commet un péché grave et se prive de beaucoup de grâces, sans que pourtant sa confession soit nulle. Et qui donc refuserait d'accomplir une pénitence aussi légère, telle que le confesseur l'impose d'ordinaire? Que celui auquel la pénitence imposée semble *trop pénible*, se rappelle.

1) *La grandeur et l'énormité de ses péchés et les châtiments éternels qu'ils lui ont mérités;* il trouvera que la pénitence la plus sévère n'a pas de proportion avec l'injure infinie qu'il a faite à Dieu par le péché. A cette pensée il se soumettra volontiers à la pénitence imposée.

Le pécheur bien disposé à la pénitence.

Un grand pécheur alla se confesser au vénérable archevêque de Sens, Pierre de Corbeil. Il lui fit un aveu sincère de tous les crimes qu'il avait commis, et il fit cet aveu en poussant des soupirs, des sanglots, versant un torrent de larmes, et demandant avec humilité si Dieu voudrait bien lui pardonner ses péchés. Le prélat lui répondit: « N'en doutez pas, mon fils, pourvu que vous soyez sincèrement résolu de faire pénitence. » — « Faire pénitence! répondit le pécheur contrit et humilié, quoi! Dieu, que j'ai si grièvement offensé, s'en contentera? Ah! ordonnez-moi tout ce que vous jugerez à propos, je suis prêt à le faire. Mais pouvez-vous m'imposer une pénitence assez longue, assez rigoureuse pour égaler

la grièveté de mes crimes? » — Le saint prélat, versant des larmes de compassion et de joie de voir un pénitent si bien disposé, lui dit: « Votre pénitence ne sera que de sept ans. » — « Eh quoi! mon père, rien que sept ans pour de si grands crimes, que je ne pourrais expier pendant tout le cours de la plus longue vie! » — « Elle sera moindre encore, mon cher enfant, dit l'archevêque, car je ne vous oblige qu'à jeûner trois jours au pain et à l'eau. » — « Ah! mon père, répondit cet homme véritablement contrit, fondant en larmes et se frappant rudement la poitrine, ne m'épargnez pas, je vous en supplie. Je suis à vos pieds et j'implore une miséricorde que je ne puis acheter trop cher. Proportionnez, autant qu'il est possible, ma pénitence à mon iniquité. Ne ménagez pas ma faiblesse, je suis prêt à tout faire et à tout entreprendre pour obtenir un pardon dont je suis indigne.» — Le prélat, inspiré de Dieu, et ne pouvant assez admirer les opérations de la grâce, lui ordonna de dire seulement une fois l'Oraison Dominicale, et lui déclara qu'il avait tout sujet de croire que tous ses péchés lui étaient remis. Dans le moment cet homme, dont le cœur était brisé par la douleur, jette un grand cri, qui marquait son étonnement et sa reconnaissance envers le Dieu des miséricordes; et, à l'instant, il tomba mort aux pieds du saint archevêque, expirant ainsi dans l'exercice actuel de la plus vive contrition, et allant au ciel peut-être sans passer par les flammes du purgatoire. (*Tiré de Thomas de Cantimpré.*)

2) *Que le pénitent se rappelle combien les pénitences actuelles sont peu de chose en comparaison des pénitences publiques imposées autrefois par l'Eglise.* Avec quelle sévérité ne punissait-on pas alors même des péchés légers. Nous allons en donner un aperçu.

Pénitence publique sous l'ancienne discipline de l'Eglise.

La *pénitence publique* consistait en quatre degrés ou stations, par lesquelles on faisait passer les pécheurs.

a) *La première station* était celle des *pleurants*. Le pécheur

pénitent était admis à cette première classe de la manière suivante : lorsqu'il avait fait l'aveu de ses fautes à l'évêque et demandé d'être admis parmi les pénitents publics, il devait paraître à l'église *le mercredi des cendres*, les pieds-nus; il recevait de la main du prélat des cendres sur la tête, pendant qu'on lui adressait ces paroles : « Homme! souvenez-vous que vous êtes poussière et que vous retournerez en poussière; » puis on le couvrait d'un rude cilice, et on lui indiquait la durée de sa pénitence; enfin, l'évêque le faisait sortir de l'église, en lui disant : « A cause de vos péchés et de vos iniquités, vous êtes chassé de la maison de Dieu, comme autrefois Adam du paradis terrestre. » C'était de cette manière que les pénitents étaient admis dans la classe des *pleurants* appelés ainsi, parce que les pénitents appartenant à cette classe se tenaient à genoux hors de la porte de l'église ou sous le portique, et devaient supplier par leurs larmes de repentir les fidèles, à mesure qu'ils entraient, de leur pardonner les scandales qu'ils avaient donnés, et implorer l'intercession de leurs frères.

Pendant tout l'office divin, qui durait généralement trois heures, ils devaient se tenir ainsi en plein air, malgré le froid le plus rigoureux et le temps le plus détestable. Après que les pénitents avaient montré pendant un certain temps, d'ordinaire pendant plusieurs années, un véritable esprit de pénitence et de mortification dans cette station, ils pouvaient passer à

b) *la station des écoutants.* Cette station était nommée ainsi parce que ceux qui la composaient pouvaient entrer dans la partie inférieure de l'Eglise, pour y *écouter* le chant des psaumes et *entendre* la prédication. Lorsque celle-ci avait eu lieu, on les renvoyait de l'église avec les païens, les juifs, les hérétiques et les catéchumènes. Quelle profonde humiliation, quelle confusion ne devait-ce pas être pour ces pénitents! Après avoir demeuré durant trois à cinq ans dans cette station, ils passaient à

c) *la station des prosternés*, appelés ainsi, parce que, après la prédication, ils se *prosternaient* à terre au milieu de l'E-

glise et devaient en pleurant et en se frappant la poitrine, demander pardon. Ils sortaient aussi avant l'offertoire; mais avant leur sortie, l'évêque descendait de l'autel vers eux, se prosternait également à terre et pleurait avec eux. Entre-temps toute l'assistance des fidèles priait pour ces pénitents. Après que l'évêque s'était levé, il étendait les mains sur eux et leur donnait la bénédiction. Sur cela il les avertissait qu'ils eussent à continuer leurs œuvres de pénitence hors de l'église, à la maison. D'ordinaire ils devaient jeûner au pain et à l'eau le lundi, le mercredi et le vendredi ; réciter différentes prières, distribuer des aumônes selon leur pouvoir, veiller, coucher sur la terre, s'abstenir d'assister aux banquets, d'aller au bain, et en général mener une vie tout-à-fait retirée du monde. Pendant tout ce temps ils ne pouvaient ni contracter mariage, ni entrer au service de l'armée, mais ils devaient assister régulièrement à tous les offices religieux, la sainte Messe exceptée.

d) *La quatrième station était celle des assistants*, appelés ainsi, parce que, après avoir déposé le cilice, ils pouvaient *assister* debout comme tous les autres fidèles à toute la Messe. En se tenant debout ou levés, ils indiquaient qu'ils s'étaient relevés de leur chute dans le péché, et qu'ils étaient de nouveau les membres de Jésus-Christ ressuscité. Mais il leur était défendu de communier ou de présenter des offrandes pendant la sainte Messe. — Lorsqu'un pénitent, durant le temps de sa pénitence publique, tombait dangereusement malade, le prêtre, par précaution, lui accordait l'absolution, mais s'il guérissait, il devait achever le temps de sa pénitence.

Pour certains péchés particuliers qu'à cette époque on avait coutume de confesser *publiquement* souvent par le seul amour de la pénitence, on imposait des peines très-graves. Voici l'indication sommaire de quelques-uns des canons pénitentiaux. 1) Celui qui avait renoncé à la foi catholique devait faire dix années de pénitence en rentrant dans le giron de l'Eglise. Après ce temps on pouvait lui donner la communion. 2) Pour un *faux serment* ou un parjure volontaire

et délibéré, on devait jeûner quarante jours au pain et à l'eau et passer les sept années suivantes en pénitence, de plus, on n'était plus admis à prêter serment. Le blasphémateur public contre Dieu, ou contre la sainte Vierge ou quelque Saint devait se tenir hors de la porte de l'église à genoux, pendant toute la grand'messe de sept dimanches consécutifs, et, le dernier de ces sept dimanches, y être sans manteau, sans souliers, et une corde au cou ; jeûner au pain et à l'eau les sept vendredis qui précèdent ces dimanches. Celui qui avait juré le nom de Dieu une seule fois sans y penser, était tenu de jeûner sept jours au pain et à l'eau, quinze jours pour la seconde et pour la troisième fois. 3) Pour avoir fait sans nécessité quelque *œuvre servile* un jour de dimanche ou de fête, on était obligé de jeûner trois jours au pain et à l'eau. Pour avoir assisté aux danses les jours de fête, trois années de pénitence. Pour avoir manqué trois dimanches de suite aux offices divins on devait rester exclu de de l'entrée de l'Eglise aussi longtemps qu'on y avait manqué auparavant. 4) Pour avoir *maudit son père ou sa mère*, il fallait jeûner quarante jours au pain et à l'eau ; pour les avoir injuriés, faire trois ans de pénitence, et pour les avoir frappés sept ans. 5) Le *meurtre volontaire* était puni par une pénitence de toute la vie ; le coupable devait se tenir à la porte de l'église, et on ne lui donnait la Communion qu'en danger de mort. 6) Le *fornicateur* devait faire pénitence pendant trois ans et l'adultère de six à dix ans — etc.

(*Cr. Cat.* 78e-79e *q.*)

OEuvres satisfactoires volontaires. — Explication. Puisque nos péchés sont si affreux et si dignes d'être punis aux yeux de Dieu, nous ne devons pas nous contenter de remplir simplement la pénitence imposée par le confesseur, nous devons encore nous efforcer de satisfaire à la justice divine par d'autres œuvres de pénitence volontaires et par la patience dans les douleurs et les adversités. Si nous négligeons de rendre à Dieu la satisfaction qui convient, nous aurons à souffrir d'autant plus

longtemps et plus sévèrement dans le purgatoire et cela sans mérite pour le ciel ; car Dieu purifie par le feu ce que nous n'avons pas purifié par des larmes de pénitence.

Une parabole de S. Brigitte.

Un fripon qui devait payer à son créancier vingt livres d'or alla demander conseil à un fripon plus grand encore pour savoir ce qu'il avait à faire. Celui-ci lui donna le conseil de prendre dix-neuf livres de cuivre et de les dorer au moyen d'une livre d'or, puis de les remettre en cet état au créditeur. Il suivit ce conseil et paya effectivement vingt livres de cuivre doré et garda dix-neuf livres de l'or qu'il avait emprunté. Le prêteur c'est Dieu qui nous prête sur gage le temps actuel pour nous aider à parvenir au bonheur céleste. Le fripon qui donne le mauvais conseil, c'est le démon. Celui-ci persuade à l'homme de se réserver la plus grande partie du temps accordé par Dieu, pour le faire servir aux plaisirs sensuels, à la volupté, aux jouissances de la terre, qu'il n'a besoin que de se confesser régulièrement et qu'après comme avant la confession il peut faire hardiment ce qui lui plait ; car de même que le cuivre doré passe pour de l'or pur, de même les péchés désignés par le cuivre, sont effacés de suite par la confession, quand même il n'y aurait aucun changement dans les dispositions du cœur.

Plût à Dieu qu'il ne s'en trouvât point qui suivissent ce conseil perfide du démon ! Car notre créancier éprouve par le feu ce qu'on lui paie en retour. Profitons donc du temps que Dieu nous accorde pour faire pénitence, afin que nous payions au moins autant d'acompte à Dieu que nos moyens nous le permettent.

(*Gr. Cat.* 80e-81e *q.*)

Ce qui appartient encore à la satisfaction. — Explication. Il faut encore remarquer qu'il ne suffit pas de satisfaire à la justice divine; nous devons encore : 1) *réparer autant que possible le scandale donné et tout le tort que*

nous avons injustement causé au prochain. « Il ne suffit pas, » dit S. Grégoire-le-Grand, « de ne plus faire des dettes, mais on doit encore payer celles que l'on a contractées précédemment, » réparer le scandale donné et le tort causé au prochain. Il faut que nous imitions l'exemple de Zaché, qui disait : « Je donne la moitié de mes biens aux pauvres, et si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui rendrai quatre fois davantage. » (*S. Luc*, 19, 8.) (1).

Le jeune Chinois ou le scandale réparé.

Un jeune Chinois s'était oublié jusqu'à dire à sa mère quelques paroles offensantes qui avaient scandalisé tout le voisinage. Dès qu'il fut revenu à lui, il assembla ses voisins, et, se mettant à genoux en leur présence, il demanda pardon à sa mère. Ensuite, pour expier sa faute, il s'imposa lui-même une pénitence pénible et humiliante. Puis adressant la parole à tous ceux qui étaient présents : « Un chrétien, » leur dit-il, « peut bien s'écarter de son devoir dans un premier mouvement de colère; mais sa religion lui apprend aussitôt à réparer sa faute, et c'est pour vous en convaincre que je vous ai priés d'être témoins de tout ce qui vient de se passer. » — Puissent tous les pécheurs qui ont donné scandale, faire de même!

2) *Nous devons employer les moyens propres pour ne plus retomber dans le péché et nous corriger;* car lorsque quelqu'un retombe toujours dans les mêmes fautes, on doit en conclure que ses confessions ont été probablement mauvaises et que son état est très-dangereux. C'est ce que le divin Sauveur a indiqué par les paroles suivantes : « Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il s'en va et prend avec lui sept autres esprits plus méchants, et ils entrent dans cette maison et y demeurent; et le dernier état de cet homme devient pire que le premier. » (*S. Luc*, 11, 24, 26.) C'est pourquoi il dit aussi

(1) Voyez Tome II, sur la restitution.

au paralytique de trente-huit ans, qu'il avait guéri : « Voilà que vous êtes guéri ; ne péchez plus désormais, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis. » (*S. Jean*, 5, 14.) C'est l'affaire capitale : *nous devons devenir meilleurs et ne plus retomber dans nos anciens péchés.*

Le prince et les prisonniers.

Une ancienne histoire nous raconte qu'un prince demanda un jour aux gentilshommes de sa cour de quoi ils s'étaient occupés dans les prisons où les folies de la jeunesse les avaient conduits. L'un d'eux répondit qu'il avait passé son temps à étudier l'algèbre et la géométrie; l'autre à dessiner et à peindre ; un troisième à s'exercer sur la guitare et la mandoline, et tous citèrent l'un ou l'autre passetemps, excepté un seul d'entre eux qui se taisait. Comme le prince en fit la remarque, et que c'était à son tour de répondre, il dit : « Pour ce qui me regarde, j'ai employé le temps de ma captivité uniquement à penser aux moyens de ne plus retourner en prison. » Cette manière de passer le temps fut regardée comme la plus sage. Or, s'il y a dans l'Eglise tant d'enfants qui, reconnaissant encore leurs devoirs à son égard, retournent de suite et chaque fois, après avoir été absous, dans l'ancienne prison du péché, oserait-on admettre qu'ils ont bien réfléchi au passé, qu'ils s'en sont repentis et qu'ils ont récupéré la liberté spirituelle?

Comparaisons.

« Ceux qui ne satisfont pas après la confession et refusent de recourir aux remèdes prescrits, ressemblent à ces malheureux qui laissent leurs plaies et leurs ulcères à découvert, et qui promettent au médecin, aussi longtemps qu'il est près d'eux, d'employer les moyens prescrits, mais négligent ensuite de se servir des bandages et des onguents qu'il leur a ordonnés. » (*S. Pacian. Parænes ad pænit.*)

« Suffirait-il au soldat qu'une flèche a frappé, de la retirer de la blessure? Non, , il doit encore bander sa blessure et y

appliquer une emplâtre. Ainsi la confession seule ne suffit pas pour que la pénitence soit complète; il faut encore qu'on emploie des remèdes efficaces qui puissent dans la suite nous préserver du péché. » (*S. Chrysostôme.*)

(*Gr. Cat.* 82[e] *q.*)

Remèdes contre la rechute. — *Explication.* Nous devons surtout recourir aux moyens suivants pour ne plus retomber dans le péché : 1) *Suivre exactement les avis et les instructions du confesseur.* Comme le malade est tenu de suivre les ordonnances du médecin, s'il veut être guéri et ne plus retomber dans sa maladie, ainsi le pénitent doit suivre strictement les avis et les instructions de son confesseur. 2) *Examiner chaque jour notre conscience* (Voyez ci-dessus la question 22[e]), « car l'examen journalier de la conscience, » dit Louis de Grenade, « aide puissamment, non-seulement à vaincre les mauvaises inclinations, mais encore à avancer dans la vertu. » 3) *Prier instamment, entendre la parole de Dieu, et recourir aux sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie.* 4) *Penser souvent aux fins dernières de l'homme* (voyez Tome I[er], page 527); enfin 5) *éviter avec le plus grand soin les occasions prochaines du péché*, et écarter tout ce qui a pu souvent ou peut aisément nous faire tomber dans le péché. (Voyez ci-dessus q. 44[e]-47[e].)

Les boucles de cheveux coupées.

S. Elisabeth, landgravinne de Thuringue, distribuait un jour des aumônes aux pauvres gens. A ceux qui avaient faim, elle donnait des aliments, à ceux qui étaient nus, des vêtements, à ceux qui avaient soif, des rafraîchissements, aux pèlerins étrangers un logement, et il n'y avait pas de pauvre que la bonne sainte Elisabeth ne secourût. Et voilà qu'elle aperçut une jeune fille dont la belle et longue chevelure retombait en boucles blondes sur ses épaules. Et elle fit signe à la jeune fille de s'approcher et lui dit : « Mon enfant, tous les pau-

vres et les pèlerins qui viennent ici, s'en sont retournés avec des aumônes, et tu ne partiras pas sans avoir reçu également une aumône de ma main. » Et la pieuse landgravinne se tournant vers les femmes de sa suite, leur dit : « Allez au couvent et apportez-moi des ciseaux. » Elles allèrent chercher des ciseaux et les remirent à leur maîtresse. Et S. Elisabeth prit d'une main les ciseaux et de l'autre elle saisit la belle et blonde chevelure de la jeune fille, et elle en coupa les boucles soyeuses avec une merveilleuse habileté. Alors la jeune fille se mit à jeter de grands cris, et pleura en disant : « Malheur à moi ! Vous m'avez dépouillée du plus bel ornement de ma tête, de ma chevelure si longue, et si lisse, et si blonde. » Et tous ceux qui étaient là plaignirent la jeune fille. Mais S. Elisabeth sourit avec bonté et de sa main elle se mit à essuyer doucement et tendrement les larmes des joues de la jeune fille, en disant : « Mon enfant ! Ne pleure pas. Sache que je t'ai fait du bien, en coupant ta chevelure. Si je n'avais pas coupé tes boucles, tu en serais devenue orgueilleuse et la vanité aurait rempli ton cœur. Ne cherche pas la beauté extérieure, mais la beauté intérieure qui demeure toujours ! » Et S. Elisabeth prit la jeune fille près d'elle, et celle-ci devint de jour en jour plus pieuse, et elle eut soin des pauvres, et enfin elle mourut d'une douce et sainte mort. — C'est ainsi que nous devons éloigner tout ce qui pout-être une occasion de péché pour nous. (*Légendes d'Albert Werfer.*)

Combien on est insensé de ne pas fuir les occasions de péché.

Qui ne connaît certain conte devenu trivial, celui d'un homme qui se rendait souvent dans un mauvais lieu et s'y faisait accompagner comme partout de son fidèle Phylax ? Un jour il fut rencontré dans la rue par un de ses amis, qui fut étonné de ne pas le voir avec son compagnon ordinaire. « Comment se fait-il, que votre Phylax ne soit pas aujourd'hui à vos côtés ? » fut la demande. — « C'est pour de très-bonnes raisons, » dit l'autre, « car lorsqu'il alla la dernière fois avec moi dans cette maison, il fut accueilli par une grêle de

coups; or, le mâtin ne l'a pas oublié et voilà pourquoi il ne veut plus y revenir. » — « Je vous avoue, » repliqua cet ami, avec une rude franchise, « que votre Phylax est plus sensé que son maître. Car mainte et mainte fois on a dupé ce dernier dans cette maison et néanmoins il y retourne toujours. » — Si triviale que soit cette histoire, elle n'en est pas moins un épisode frappant de l'histoire générale du péché. L'animal se rappelle longtemps les coups qu'il a reçus, le lieu et l'occasion où ils lui furent administrés; l'homme de son côté est rudement frappé dans son âme, chaque fois qu'il commet le péché, et néanmoins il a la folie de s'y livrer de nouveau!! Chaque fois qu'il abuse de la grâce, la conscience le flagelle, le fait souffrir cruellement par ses remords s'il a encore quelques sentiments de christianisme en lui, et il est assez stupide pour se livrer de nouveau à ces tortures intérieures! Voyez comment le joueur qui a tout perdu, proteste et jure qu'il ne jouera plus, et bientôt après il va s'asseoir de nouveau autour de la table de malheur. L'ivrogne s'irrite contre lui-même quand il se reveille de son lourd sommeil; mais quelques jours après il retourne au cabaret. Cette malheureuse jeune fille dit en pleurant et en baissant les yeux qu'elle ne se fiera plus à aucun séducteur, et bientôt après elle lui a de nouveau donné sa confiance. Voilà comment, lorsque l'on pèche de nouveau, on retourne dans la maison de Satan pour être de nouveau flagellé. Qu'il faut être insensé! Qu'ils y réfléchissent tous ceux qui aiment à s'exposer si aisément à l'occasion du péché.

Pratique. Ecoutez, chrétiens, ce que vous dit S. Anastase : « Quiconque a avalé du poison, est perdu s'il ne se hâte de s'en décharger par un vomitif; c'est pourquoi ne balancez pas longtemps, si vous avez eu le malheur d'absorber du poison soit par votre propre faute, soit par la méchanceté des autres. Hâtez-vous de vous en délivrer et d'éloigner l'ennemi mortel que vous portez dans votre intérieur. Le péché est le poison le plus funeste, débarrassez-vous-en par la confession. » Suivez bien cet

avis et ne négligez pas de vous confesser si vous êtes tombé dans le péché! *Confessez-vous volontiers et souvent*, si vous voulez faire des progrès dans la perfection. De même qu'un remède pris à de rares intervalles ne produit qu'un soulagement passager, dit Scaramelli, tandis que ceux dont on use fréquemment rendent la santé, de même aussi la confession faite rarement produit, il est vrai, des fruits salutaires, mais la confession fréquente produit la perfection. — *Confessez-vous chaque fois comme il faut*, après avoir bien examiné votre conscience, avec un vrai repentir, un ferme propos de vous corriger, en faisant l'aveu sincère de tous vos péchés, afin que le sacrement de Pénitence, destiné à votre salut, ne devienne pas pour vous une source de damnation; « car, » dit S. Térèse, « il y a beaucoup de chrétiens qui se damnent à cause des confessions mal faites. »

Les trois classes de pénitents.

S. Benoît Joseph Labre recommandait à ceux à qui il parlait, de se confesser souvent, et il ajoutait presque toujours alors: « Mais il faut faire de bonnes confessions; car une multitude de chrétiens se précipitent dans l'enfer parce qu'ils ne font pas de bonnes confessions. Parmi les pécheurs qui se confessent, il y en a de trois sortes. Il y a de vrais pénitents, des pénitents imparfaits et de faux pénitents. Au sortir du confessionnal, ils se divisent et forment comme trois processions, dont chacune prend un chemin bien différent. La première procession est composée de vrais pénitents, c'est-à-dire, de ceux qui, avant de s'approcher du saint tribunal, ont recherché avec soin, au fond de leur cœur, tous les péchés dont ils se sont rendus coupables, en ont fait un aveu sincère, pénétrés d'une douleur très-amère d'avoir offensé un Dieu infiniment parfait, le plus tendre des pères, et sont bien déterminés à satisfaire entièrement ici-bas à la justice divine, en ajoutant considérablement à la pénitence qui leur a été imposée, et en s'efforçant d'obtenir la rémission des

peines temporelles dues à leurs fautes, par l'application des indulgences de l'Eglise. Si ces saints pénitents sont bien fidèles, ils s'élèveront vers le ciel, à l'instant même de leur mort, et seront mis aussitôt en possession du bonheur éternel ; il y a bien peu de ces vrais pénitents. La seconde procession est composée de pénitents imparfaits. Rien d'essentiel n'a manqué à leur confession, ni l'examen, qui a été sérieux, ni l'accusation de leurs péchés, qui a été humble, sincère et entière, ni la contrition, qui a été surnaturelle et profonde. Mais lâches et peu zélés par achever de se purifier par des actes de contrition et d'amour réitérés, par des mortifications et autres bonnes œuvres, par l'application des indulgences, ils meurent dans l'amitié de leur Dieu, sans pouvoir jouir aussitôt de ses embrassements, parce qu'ils ont encore à satisfaire à la justice divine. Leur âme, séparée de leur corps, soupire ardemment après le ciel ; mais comme rien de souillé n'entre dans les divins tabernacles, ils doivent aller se purifier de leurs souillures dans le purgatoire. Enfin la troisième procession est composée de faux pénitents ; c'est la classe la plus nombreuse ; le remède a été pour eux, par leur faute, un poison mortel ; tous ces chrétiens sacriléges arrivent à l'enfer par le chemin qui devait les conduire au ciel. Là ils gémiront éternellement d'avoir fait servir à leur damnation ce qui pouvait être pour eux un moyen de salut. » Voilà ce que disait ce très-vertueux pauvre de Jésus-Christ, plein de zèle pour engager les autres à ne faire que de bonnes confessions. Puissiez-vous tous faire partie de la première procession.

DES INDULGENCES.

(*Gr. Cat.* 83e-85e *q.*)

Ce qu'on entend par indulgence. — Explication. L'indulgence est étroitement liée au sacrement de Pénitence et nous montre la nature de la pénitence sous son côté plein de douceur ; car l'Eglise en nous communiquant

les indulgences nous aide à obtenir le pardon des *peines temporelles*; je dis des *peines temporelles* dues aux péchés, parce que l'Eglise, par les indulgences qu'elle nous accorde, ne nous remet pas le *péché*, ni la coulpe, ni les *peines* éternelles; tout ceci nous est remis dans le sacrement de Pénitence par l'absolution du prêtre; l'indulgence ne s'applique qu'aux peines *temporelles*, qui restent à subir après le pardon des péchés, (c'est ce que nous avons montré plus haut à la q. 68e-72e). C'est pourquoi le Catéchisme dit en parlant des indulgences : « que c'est le pardon des peines *temporelles* accordé *hors du sacrement de Pénitence,* peines que nous eussions dû subir, même après la rémission de nos péchés, ou ici-bas ou dans le purgatoire; en effet, l'église nous remet les peines dues à nos péchés, en offrant pour nous à la justice divine la réparation nécessaire qu'elle puise *dans les trésors inépuisables des satisfactions de Jésus-Christ et de ses saints*, et qu'on nomme pour cela *le trésor spirituel de l'Eglise.* On peut le considérer comme un bien commun appartenant à tous les fidèles, sous l'administrade l'Eglise, puisque en vertu de la *communion des saints,* par laquelle nous sommes tous membres d'un seul corps, le superflu de l'un sert aux besoins de l'autre. » Le savant Binterim nous le montre dans une

Comparaison.

« L'Eglise cherche, par l'assistance des autres membres du corps spirituel, à soutenir la faiblesse de quelques-uns et à hâter ainsi la satisfaction. La tête de ce corps est Jésus-Christ que le Père a envoyé en expiation de nos péchés. Les saints dans le ciel et les fidèles sur la terre sont membres de ce corps. Un membre est-il fatigué, malade et faible, courbe t-il la tête, les autres membres le soutiennent et allégent le fardeau pesant qui pèse sur lui. De même qu'il n'y a dans un membre du corps de Jésus-Christ aucun bien auquel les

autres, en vertu de sa bonté, ne puissent avoir part, de même il n'y a pas de peine à laquelle ils ne puissent s'associer. C'est ce que nous explique l'admirable Bossuet de la manière suivante : « Dieu, » dit-il, « fléchi par les uns s'adoucit envers les autres. C'est ce que nous montrent et les richesses infinies des satisfactions de Jésus-Christ et la bonté si grande de Dieu, qui a égard non-seulement à l'intercession infinie et toute-puissante du sang de son Fils, mais encore à celle de tous ses membres, à cause de l'union qu'ils ont avec lui ; ce qui fait l'accomplissement de cette prière du Sauveur lui-même, lorsqu'il dit : « Je veux, mon Père, que l'amour par lequel vous m'avez aimé soit en eux, comme je suis moi-même en eux. » — A cette comparaison nous en ajoutons encore une autre. « Un ouvrier a contracté une grande dette; il faut qu'il travaille toute sa vie durant afin de gagner assez pour effacer la dette. Or, voilà qu'arrive un homme riche qui lui dit : « de ne faire que ce qu'il peut; s'il lui manque quelque chose, il est prêt à y suppléer, afin que la dette soit entièrement acquittée. » — Quelle consolation, quelle joie n'éprouverait pas cet ouvrier en entendant ces paroles? Eh bien! Voilà de quelle manière l'Eglise agit à notre égard. Nous devons accomplir les œuvres de pénitence qui nous sont imposées par l'Eglise et faire tout ce qui est est en notre pouvoir; alors elle nous accorde du trésor de ses grâces autant qu'il nous faut pour payer nos dettes, pour expier les peines temporelles dues au péché.

(*Gr. Cat*, 86e *et* 91e *q.*)

Conditions requises pour gagner l'indulgence. — Explication. Comme on a pu le voir par la comparaison précédente l'indulgence ne nous est pas accordée sans notre participation ; nous devons faire tout ce dont nous sommes capables, et alors l'Eglise supplée à ce que nous ne sommes pas en état de faire, en puisant aux trésors inépuisables des satisfactions de Jésus-Christ et des saints. C'est pourquoi pour gagner l'indulgence, il est requis de notre côté :

1) *Que nous soyons en état de grâce et que nous ayons obtenu, par un vrai repentir, le pardon des péchés, dont les peines temporelles doivent nous être remises par l'indulgence.* Le pécheur qui veut gagner une indulgence, doit donc avant tout faire pénitence et chercher à obtenir le pardon de ses fautes dans le sacrement de Pénitence, afin de rentrer en grâce avec Dieu. Par là nous réfutons cette accusation ou ce préjugé si souvent répété, par lequel on voudrait faire accroire que l'Eglise, au moyen des indulgences, nous dispense de faire pénitence pour nos péchés. Non, l'Eglise ne nous exempte pas du devoir de faire pénitence selon nos moyens, puisque chacun a d'autant plus de part aux indulgences, que son esprit de mortification et son amour de Dieu sont plus grands; elle veut seulement aider notre impuissance à satisfaire à toutes les peines temporelles durant cette vie, et atteindre ainsi, par un moyen plein de charité, ce qu'elle s'efforçait d'obtenir autrefois par d'austères pénitences publiques. Jamais donc l'Eglise ne nous dispense du devoir de faire pénitence, bien plus, c'est la *première* condition qu'elle exige si nous voulons gagner l'indulgence.

Grégoire VII et l'évêque de Lincoln.

S. Grégoire VII accorda à l'évêque de Lincoln une indulgence, mais en même temps il lui donna l'avis suivant : « Exercez-vous sans cesse dans la pratique des bonnes œuvres et pleurez pendant toute votre vie,autant que vous le pouvez, les péchés que vous avez commis. » Cet avis, l'Eglise nous l'adresse à tous pour gagner l'indulgence; car elle ne peut se montrer *indulgente* qu'à l'égard des véritables pénitents qui s'efforcent de satisfaire pour leurs fautes. l'Eglise veut que le pénitent prie, jeûne, fasse des aumônes, autant que le permettent ses occupations, sa santé et ses moyens. Selon la remarque du cardinal Baronius, les indulgences sont seu-

lement utiles à ceux qui ne discontinuent pas de pratiquer, selon leurs forces, des œuvres de piété et de charité, mais nullement à ces pécheurs lâches, paresseux, inconsidérés, dont toutes les œuvres de pénitence se bornent à une confession précipitée, à une communion tiède et à la récitation inattentive des prières fixées pour gagner l'indulgence. Non, pour la gagner il faut nécessairement une pénitence et une satisfaction personnelle, et même une satisfaction qui soit en rapport avec nos péchés. L'indulgence est un bienfait et accordée seulement aux vrais pénitents qui en sont dignes. En outre, il est requis :

2) *Que nous accomplissions exactement les bonnes œuvres prescrites pour gagner l'indulgence;* par exemple, que nous fassions certaines prières, que nous visitions telle église, que nous jeûnions, que nous distribuions des aumônes. Quiconque ne remplit pas les conditions prescrites, ne gagne pas l'indulgence.

(*Gr. Cat.* 87ᵉ-90ᵉ *q.*)

Ce que nous devons croire des indulgences. — Explication. Le Concile de Trente exprime de la manière suivante ce que nous sommes tenus de croire des indulgences : « Le saint Concile enseigne, que l'usage des indulgences *très-salutaire* au peuple chrétien et approuvé par l'autorité des saints Conciles, doit être conservé dans l'Eglise. Le même Concile frappe d'anathème tous ceux qui assurent ou qu'elles sont *inutiles*, ou que la puissance de les accorder n'est pas dans l'Eglise. » (*Sess.* 25.) — Ainsi, d'après ces décisions, nous devons croire relativement aux indulgences les deux points suivants :

1) *Que l'Eglise catholique a le pouvoir ou le droit d'accorder des indulgences.* L'Eglise a reçu ce pouvoir de Jésus-Christ lui-même, qui ne fit aucune exception ni réserve, quand il dit: « Tout ce que vous délierez sur la

terre, sera délié dans le ciel. » (*S. Matth.* 16, 19 et 18, 18.) Puisque Jésus-Christ remit d'abord ce pouvoir à S. Pierre, et ensuite à tous les apôtres, il s'en suit que le droit d'accorder des indulgences appartient principalement à notre saint Père le Pape, comme successeur de Pierre à qui le Sauveur donna les clefs du royaume des cieux, et que les évêques en tant que successeurs des apôtres, peuvent aussi accorder des indulgences (partielles). Je m'explique plus au long à ce sujet.

Jésus-Christ en disant à S. Pierre : « Ce que tu *lieras* sur la terre, sera *lié* au ciel ; » et aux autres apôtres : « ce que vous lierez etc., » leur communiqua par là le pouvoir d'imposer certaines œuvres de pénitence et l'assurance que Dieu approuvait cette pénitence comme s'il l'avait imposée lui-même. En ajoutant ; « Ce que tu *délieras* sur la terre etc., » et « ce que vous *délierez* sur la terre, sera *délié* au ciel. » Jésus-Christ leur donna le pouvoir de remettre en tout ou en partie les peines imposées , avec l'assurance que ces peines étaient également remises par Dieu. Ne faut-il pas conclure évidemment, que Jésus-Christ a conféré à l'Eglise le pouvoir d'accorder des indulgences? Mais qui pourrait en douter? Si tout père de famille a le droit de remettre à son enfant en tout ou en partie, en considération des prières de sa mère ou desses frères et sœurs, la peine qu'il a méritée ; si un monarque a le pouvoir d'amnistier ou de gracier un criminel politique ou autre, pourquoi donc l'Eglise ne pourrait-elle pas exercer la belle prérogative de faire grâce à ses enfants? Il est certain que l'Eglise possède cette prérogative et qu'elle l'a exercée pendant la suite des siécles.

L'église a accordé anciennement des indulgences.

Il n'y a que la forme des indulgences qui ait changé, mais la nature en est toujours demeurée telle que l'Eglise l'a héritée

des apôtres. On peut adopter quatre périodes, dit Binterim, pendant lesquelles la forme des indulgences a varié. La première forme qui est très-simple, est celle en usage aux temps apostoliques, et, comme preuve, on peut citer l'exemple de l'incestueux de Corinthe. L'apôtre lui remit une partie de sa peine au nom de Jésus-Christ, à la prière de la communauté chrétienne, et l'accueillit de nouveau dans la communion de l'Eglise. « C'est pourquoi je vous conjure de lui donner des témoignages de votre charité... Ce que vous lui accorderez, je vous l'accorde aussi ; car si j'ai donné quelque chose, je l'ai donné à cause de vous au nom de Jésus-Christ. » (2. *Epît. aux Cor.* 2. 10.) — La deuxième periode est celle du temps des persécutions, quand les évêques, à la prière des martyrs, remettaient aux apostats une partie de la pénitence qu'ils avaient à subir. S. Irénée indique cette indulgence en termes obscurs, quand il écrit : « Les saints martyrs ne se montraient pas hautains à l'égard des apostats, mais ils *communiquaient volontiers à ceux qui en avaient besoin, une partie du bien qu'ils avaient en abondance*, ils leur montraient un cœur compatissant et tendre comme celui d'une mère, et versaient pour eux beaucoup de larmes devant Dieu le père. Ils demandaient la vie ; Dieu la leur accordait et ils la partageaient avec leur prochain et s'en allaient en tout point comme triomphateurs auprès de Dieu. » (*Eusébie Hist. eccl. Lib.* 5.*cap.* 2.) Quel était ce bien que les martyrs possédaient en abondance et partageaient avec les nécessiteux, sinon le trésor de leurs mérites? Ils priaient pour les apostats, partageaient avec eux et leur appliquaient leurs mérites, afin que leurs peines fussent mitigées. — La troisième période pourrait être fixée vers la fin du neuvième siècle, époque où la plus grande partie des pénitences était remplacée par des pèlerinages, des aumônes, des flagellations, etc. — La forme actuellement en usage, qui est la quatrième et la dernière période, apparut au onzième siècle et depuis lors elle se répandit tantôt plus, tantôt moins. Elle semble avoir atteint son apogée à la fin du quatorzième siècle.

2) *Nous devons croire en ce qui regarde les indulgences qu'elles nous sont très-salutaires;* et qui pourrait en douter, quand il pense aux avantages spirituels et aux bénédictions extraordinaires qu'elles nous procurent? En effet, elles effacent les peines temporelles dues aux péchés, nous engagent à nous réconcilier avec Dieu, puisqu'elles remplacent les pénitences effrayantes de la primitive Eglise, par des pratiques salutaires plus faciles; elles nous excitent à faire pénitence et à nous corriger, puisque sans cela on ne peut les gagner; elles nous portent à nous approcher plus souvent des sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, à pratiquer les bonnes œuvres; enfin elles consolent les pénitents zélés dans leurs craintes des châtiments divins.

Comparaison.

Je suppose que nous allions visiter une vaste prison, dans laquelle sont renfermés une multitude de malheureux, chargés de fers. Ils sont tous condamnés à des peines terribles, les uns pour dix ans, les autres pour vingt, les autres pour quarante. Nous leur disons : « Le roi, dans sa bonté, veut bien abréger la durée de vos peines, ou même vous les remettre entièrement, à condition que vous ferez telle prière, telle pratique de piété, très-courte, très-facile. Si vous acceptez, les portes de la prison vont s'ouvrir, vous pourrez revoir vos parents, vos amis, vos familles. » — Est-il un seul de ces prisonniers qui refusât une condition si avantageuse et si douce? Eh bien! ces prisonniers, c'est nous; nous sommes tous débiteurs à la justice de Dieu. Cette prison, c'est le purgatoire. Les peines de ce monde ne sont rien comparées à celles qu'on y endure. Lors donc que nous gagnons une indulgence et que nous remplissons fidèlement les conditions prescrites, nous pourrons échapper à tout jamais à la prison du purgatoire. Qui ne voit par là combien les indulgences nous sont salutaires? (*D'après Gaume.*)

(*Gr. Cat.* 92e-93e *q.*)

Division des indulgences. — Explication. Il y a deux espèces d'indulgences : d'abord l'indulgence *plenière* par laquelle nous obtenons la rémission de *toutes* les peines temporelles dues à nos péchés; ensuite l'indulgence *partielle* quand nous obtenons seulement la rémission d'une *partie* des peines temporelles. Ainsi il y a des indulgences partielles de quarante jours, de sept ans, etc., c'est-à-dire que par là nous sont remises autant de peines temporelles que nous eussions dû subir pendant quarante jours ou pendant sept ans d'après les *anciens canons pénitentiaux* de l'Eglise. Cette différence entre l'indulgence *plénière* et l'indulgence *partielle*, nous la rencontrons déjà dans les anciennes règles de la discipline pénitentiaire. D'après celles-ci, les pénitences prescrites pouvaient être ou mitigées ou abrégées quant à la durée, ou toutes les peines pouvaient être remises; la satisfaction était calculée non d'après la durée, mais d'après le degré de repentir que montrait le pénitent, et l'Eglise, comme condition nécessaire d'un pardon *entier*, exigeait le plus haut degré de contrition ou l'extrême nécessité. En voici deux exemples.

Fabiola. — L'évêque Natalis.

Fabiola, dame romaine, parut tout-à-coup, pendant la semaine sainte dans les rangs des pénitents publics à Rome. On ne refusa point de l'admettre, mais le grand repentir qu'elle montra lui fit obtenir un pardon entier et complet. « Quels péchés, demande S. Jérôme, ne seront pas effacés par ces larmes? Quelles anciennes souillures ne disparaîtront pas au milieu de ces sanglots? » — Eusèbe raconte de même que le pape Zephirin reçut de nouveau dans la communion de l'Eglise l'évêque Natalis qui manifestait un grand repentir. Le pape n'agit point ici selon la sévérité des lois, mais selon la douceur de l'esprit de conciliation, qui guide

toujours l'Eglise. Nous pourrions encore fournir d'autres exemples. (Comparez le savant ouvrage de Binterim. Denkwurd.)

(*Gr. Cat.* 94e *q.*)

Indulgence du jubilé. — Explication. Par l'indulgence du jubilé on entend une indulgence plénière que le pape accorde tous les vingt-cinq ans ou dans des circonstances importantes, et, à cette occasion, afin d'encourager les fidèles à en profiter, on donne aux confesseurs un pouvoir spécial pour changer la plupart des vœux et absoudre de tous les péchés réservés.

Histoire de l'indulgence du Jubilé.

Ce fut le pape Boniface VIII qui le premier donna au Jubilé de l'année sainte la forme qu'il conserve encore aujourd'hui. Il ordonna qu'à commencer par l'année 1300, cette indulgence générale serait accordée tous les cent ans à ceux qui visiteraient pieusement les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul à Rome. Ainsi, tout d'abord le Jubilé signifiait autant qu'une indulgence accordée au bout de cent ans ou le commencement d'un nouveau siècle après la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ. Le pape Boniface fut amené à introduire le Jubilé à cause de certaines circonstances particulières. Vers la fin de l'année 1299 on vit arriver de tous les points de l'univers catholique un nombre prodigieux de pèlerins. Quand on leur demanda pourquoi ils avaient fait ce lointain pèlerinage, ils repondirent tous : qu'ils avaient appris de leurs pères et de leurs ancêtres que ceux qui allaient à Rome à la fin de chaque siècle, pour y visiter les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul et qui y remplissaient leurs dévotions selon les prescriptions de l'Eglise, pouvaient y gagner de grandes indulgences. Parmi cette foule de personnes de tout âge et de tout sexe, qui parurent à Rome au commencement de l'année 1300 pour gagner la grande indulgence, on remarqua surtout un noble savoyard âgé de plus de cent ans, qui s'était fait porter à Rome par ses enfants, et qui disait se souvenir d'avoir assisté au Jubilé

du siècle précédent. Or il n'y a que peu de personnes qui atteignent l'âge de cent ans comme ce noble Savoyard et le plus grand nombre même n'arrivent pas à un âge encore moins avancé, c'est pourquoi le pape Clément VI, trouva bon d'abréger le temps pour le Jubilé, et de cent ans il le réduisit à cinquante; effectivement il accorda, l'an 1350, une indulgence générale à ceux qui visiteraient les quatre églises principales de Rome, indulgence semblable à celle que Boniface VIII avait accordée pour l'an 1300. Le pape Clément s'était rappelé sans doute le passage de l'Ancien-Testament où il est dit que les Juifs avaient une année jubilaire c'est-à-dire une année de joie et de pardon, qui devait être célébrée tous les cinquante ans. — Cependant cet espace était encore trop long pour la vie ordinaire de l'homme. Combien de personnes qui eussent désiré gagner l'indulgence du Jubilé, et meurent avant d'avoir vu revenir un Jubilé de cinquante ans! Grâce donc à Paul II qui, l'an 1470, ordonna que la vingt-cinquième année serait une année sainte pendant laquelle on célèbrerait un Jubilé général.

Cérémonies du Jubilé à Rome.

L'ouverture du Jubilé se fait avec un grand appareil. Le jour de l'Ascension de l'année qui précède celle du Jubilé, après l'évangile de la messe solennelle, un auditeur de la Rote vient à sa porte, dite de bronze, de la basilique de Saint-Pierre, pour y promulguer, en latin et en italien, la bulle du Pape, puis on l'affiche sur la porte des quatre églises stationnales. — Après les premières vêpres de Noël de la même année, il se fait, à Saint-Pierre, une procession solennelle, à laquelle le pape assiste. Elle fait le tour de la place, et entre dans le vestibule, dont les cinq portes sont fermées. Le pape s'approche de la dernière des cinq portes à droite, qu'on appelle la *porte sainte*, et qui est murée; là, il reçoit des mains du grand pénitencier un marteau de vermeil dont il frappe cette porte à trois reprises, en chantant : « Aperite mihi portas justitiæ. » Le grand pénitencier la frappe à son tour de deux coups. Aussitôt des ouvriers font tomber la

muraille; le pape, tenant une croix de la main droite et un cierge de la main gauche, entre le premier, suivi des cardinaux et de la foule des fidèles qui se précipitent sur ses pas, et l'on entonne le *Te Deum*. Pendant ce temps, trois cardinaux délégués par le pape vont accomplir la même cérémonie aux trois autres églises patriarchales.

La porte sainte reste ouverte toute l'année du jubilé, d'une fête de Noël à l'autre. Quand arrive le moment de la fermer, le Pape se rend le même jour, à la même heure, et dans le même appareil, à la porte qu'il a ouverte l'année précédente. Il prend trois fois de la chaux dans un vase avec une truelle d'argent, et en pose à l'endroit où le mur doit se relever, au milieu d'abord, puis á droite, et enfin à gauche. Les maçons achèvent l'ouvrage, après que le Pape l'a recouvert de plusieurs médailles, et quand le tout est terminé, on applique sur la porte, du côté du vestibule, une croix de bronze. La même cérémonie est accomplie dans le même temps, par un cardinal, dans les trois autres basiliques.

Belle par elle-même, la cérémonie a un sens mystérieux et sublime. La porte sainte se trouve à droite, les puits baptismaux à gauche de l'église, ce qui signifie les deux entrées ouvertes à l'homme pour arriver au ciel. Le baptême est la première, mais on n'y passe qu'une fois; la porte de la pénitence est la seconde, et, grâce à la miséricorde divine, elle n'est jamais irrévocablement fermée. C'est le jour de Noël, jour par excellence d'indulgence et de pardon, que la porte sainte est ouverte. Au pontife, représentant du Sauveur, est réservée la prérogative de l'ouvrir, et la gloire de la franchir le premier. On emploie le marteau et non les clefs, parce que la porte ouverte avec les clefs subsiste toujours, elle peut encore être fermée; mais ouverte avec le marteau, elle est démolie, et chacun peut entrer sans obstacle et sans crainte.

L'époque du jubilé voit toujours accourir à Rome un très-grand nombre de pèlerins, des personnages illustres de de toutes les nations, quelquefois même des têtes couronnées. (*Rome en* 1848-49-50).

(*Gr. Cat.* 95e *q.*).

Indulgences pouvant être appliquées aux âmes du purgatoire. — *Explication.* Toutes les indulgences que le Pape déclare pouvoir être appliquées aux âmes du purgatoire sont accordées à celles-ci par *voie de suffrage,* c'est-à-dire par la médiation des fidèles. L'Eglise, il est vrai, n'exerce sa juridiction ou le pouvoir des clefs que sur les membres de l'Eglise vivant sur la terre ; car le Sauveur a dit : « Tout ce que vous aurez lié *sur la terre,* etc.; » donc aussitôt que quelqu'un de ces membres est mort, il échappe à la juridiction de l'Eglise sur la terre et tombe sous la main de la justice divine. Mais, quoique l'Eglise n'ait plus le pouvoir de juger, puisque c'est le juge suprême qui exerce alors ce pouvoir, elle peut néanmoins exercer encore un certain pouvoir par ses *suffrages* et sa *médiation,* et puisque l'Eglise militante est en communion avec l'Eglise souffrante, elle peut encore s'occuper du rôle de *médiatrice* et se charger d'une partie de la dette à payer, en la faisant acquitter par les membres vivants. En ce cas elle ne prononce pas de sentence, n'absout pas, mais elle supplie, elle offre des sacrifices en réparation, et agit par les autres. Qu'elle le puisse, c'est ce dont nous ne pouvons douter ; et que ses supplications obtiennent leur effet, que ses offres ne sont pas rejetées, c'est ce dont nous est garant l'amour que Jésus-Christ porte à l'Eglise, son épouse.

Indulgences en faveur des âmes du purgatoire.

Ces indulgences étaient en usage dès les premiers temps de l'Eglise. « Ce sont des remèdes de vie après la mort, des satisfactions par l'offrande du sacrifice. » (Remedia vitæ post mortem, satisfactio per oblationem sacrificii), comme s'exprime la liturgie du pape Léon I (N. 33.), ou la rémission des peines à la prière de l'Eglise, comme dit le sacramentaire des Gaules. (*Binterim*, V, 3, p. 488).

Pratique. La doctrine des indulgences est sans contredit un des plus beaux dogmes du christianisme ; la nature de la pénitence s'y montre sous son côté *miséricordieux* et *doux*. Vraiment, c'est une institution salutaire et belle, dans laquelle la justice s'unit avec prudence à la miséricorde, à la douceur. — Profitez donc avec soin de cet excellent moyen de salut ; faites beaucoup d'estime des indulgences, efforcez-vous d'en gagner un grand nombre et d'une manière pieuse, aussi bien pour vous que pour les âmes du purgatoire ; car ce que vous avez fait pour elles, ne demeurera pas sans récompense pour vous. Si vous aidez les âmes à sortir du purgatoire, elles vous aideront à monter au ciel. C'est pourquoi S. Augustin disait : « Je prie pour les âmes des fidèles trépassés, afin que lorsqu'elles seront un jour dans le royaume des cieux, elles ne négligent pas de prier aussi pour moi. » (*De civit. Dei lib.* 21, *cap.* 10).

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

(*Gr. Cat.* 1e-4e *q.*).

Définition de l'extrême-onction et preuves que l'extrême-onction est un sacrement. — Explication. L'extrème-onction est un sacrement dans lequel, par l'onction de l'huile sainte et les prières du prêtre, le malade reçoit une grâce qui le soulage dans son âme et souvent dans son corps. — Ce sacrement portait anciennement différents noms; ainsi on l'appelait : les saintes huiles, ou l'huile bénite, l'onction de l'huile, l'onction des malades, etc. Mais celui qu'on lui donnait le plus souvent est resté. Le mot *extrême* qui signifie dernière ne doit pas nous induire en erreur et ne pas nous faire croire que la mort est la suite nécessaire de l'extrême-onction ; nullement, on ne meurt pas toujours après avoir reçu l'extrême-onction; il en est beaucoup qui ont été guéris

après l'avoir reçu. Si on appelle ce sacrement *extrême onction*; c'est parce que c'est la dernière des onctions que le chrétien reçoit dans la vie; car les onctions qu'on donne dans le baptême, la confirmation et l'ordre, la précèdent. Que l'extrême-onction est un sacrement, nous le savons :

1) *par l'Ecriture-Sainte.* Nous y lisons que même du temps de Jésus-Christ les apôtres oignaient les malades et les guérissaient. « Et sortant, ils prêchaient, dit l'évangéliste, *faisaient des onctions d'huile sur plusieurs malades et les guérissaient.* » (*S. Marc*, 6, 12-13). Sans doute ce n'était pas encore là un sacrement, mais on peut en conclure aisément que Jésus-Christ devait avoir enseigné à ses apôtres l'usage de l'huile sur les malades, puisque sans cela ils ne s'en seraient pas servi. Que dans la suite Notre-Seigneur a élevé cette onction à la dignité de sacrement, c'est ce que nous savons par les paroles de S. Jacques qui dit dans son épître : « Quelqu'un est-il malade parmi vous, qu'il fasse venir les prêtres de l'Eglise et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur; et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera; et s'il est en état de péché, ses péchés lui seront remis. » (*chap.* 5, 14.) L'apôtre exprime clairement ici que la grâce du soulagement et la rémission des péchés est liée à l'onction de l'huile et à la prière; évidemment l'apôtre ne pouvait attribuer une vertu aussi grande et aussi sainte à ces signes extérieurs, que parce qu'il savait qu'ils venaient de Jésus-Christ lui-même, qu'ils avaient été établis par lui. C'est pourquoi il ajoute : « *Au nom du Seigneur*, » ce qui signifie : selon l'ordre, l'institution du Seigneur; c'était en effet dans le même sens que les apôtres disaient en parlant du baptême : « Faites nous baptiser au nom du Seigneur. »

2) *Nous le savons par la doctrine constante de l'Eglise*, qui de tout temps a rangé l'extrême-onction parmi les Sacrements, comme nous le voyons par la tradition et les décision des Conciles, que vient confirmer encore la croyance de l'Eglise Grecque,

Ce qu'enseigne la tradition sur le Sacrement de l'extrême-onction.

Tertullien écrivait : « Le Dieu qui est descendu du ciel sur la terre, Jésus-Christ, ne rejette ni l'eau par laquelle il purifie les siens, ni *l'huile* par laquelle il les oint, ni le pain au moyen duquel il se communique à eux. » Du contexte des paroles de ce célèbre apologiste et des observations que les plus savants commentateurs ont faites sur ses ouvrages, il faut évidemment conclure qu'il parle de l'*huile des malades*. — Saint Chrysostôme dit : « Les prêtres ont le pouvoir de remettre les fautes, non-seulement quand ils nous régénèrent, mais encore après quand il s'agit du cas dont parle l'Apôtre : « Si quelqu'un est malade parmi vous, etc. » Origène en appelle aussi à ce texte quand il dit : « C'est le septième moyen par lequel les péchés sont pardonnés. » Le pape S. Innocent I écrit : « Chaque fois que quelqu'un est gravement malade, il doit recevoir la Sainte Eucharistie et se faire *oindre* le corps, afin d'accomplir ce que prescrit S. Jacques. » etc.

Décisions des Conciles touchant ce Sacrement.

Déjà le premier Concile de Nicée fit une mention expresse du Sacrement de l'extrême-onction, car il est dit au soixante-neuvième Canon : « Après l'espace d'un an le prêtre doit bénir de nouveau de l'eau et de l'huile. Cette huile il ne doit pas la bénir comme pour le Baptême ou comme pour le Saint-Chrême, mais comme une offrande (un don saint) pour les malades. » Nous y ajoutons la décision de l'Eglise enseignante réunie au Concile de Trente : « De même que notre Sauveur infiniment bon qui voulait prémunir ses serviteurs par des moyens salutaires contre les traits de tous

les assauts ennemis, a préparé dans les autres sacrements de puissants secours pour se défendre durant toute leur vie contre les maux spirituels les plus violents, de même il a voulu munir et fortifier aussi la fin de leur carrière par *le sacrement de l'extrême-onction* comme par un bouclier fort et sûr..... Cette onction sacrée des malades a été instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, *comme un vrai sacrement du Nouveau Testament,* insinué dans S. Marc, promulgué et recommandé aux fidèles par S. Jacques, apôtre et frère de Notre-Seigneur. » — « Si quelqu'un dit que l'Extrême-Onction n'est pas vraiment et proprement un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et promulgué par le bienheureux apôtre Jacques, mais seulement un rit qui vient de nos pères, ou une invention humaine, qu'il soit anathème. »

Témoignage de l'Eglise grecque en faveur du sacrement de l'extrême-onction.

L'extrême-onction fut de tout temps reconnue universellement comme sacrement, ainsi que l'attestent la croyance et l'usage constant de l'Eglise grecque. Car lorsqu'elle se sépara de l'Eglise romaine, non-seulement elle ne renia jamais un seul sacrement, mais elle s'éleva toujours contre les hérétiques qui eussent voulu supprimer l'un ou l'autre des sept sacrements; ainsi, elle n'est pas seulement d'accord avec l'Eglise catholique romaine pour repousser la doctrine de Luther et de Calvin mais dans le synode de Jérusalem, tenu en 1672, on lança l'anathème contre Cyrille Lukaris qui refusait d'admettre l'extrême-onction au nombre des sacrements : « Alors que Jésus-Christ, » dit ce synode, « l'a instituée et réglée, que les apôtres nous l'ont transmise et que l'Eglise l'a toujours conservée. »

Témoignage d'un protestant.

Des protestants sans préjugés ont eux-mêmes rendu témoignage en faveur de cette vérité. Ainsi Leibnitz dans son Système de Théologie écrit : « De même l'extrême-onction a l'Ecriture pour elle, et vraiment, pour les âmes bien prépa-

rées elle a encore cette vertu durable et infaillible de sanctification que l'apôtre Jacques lui attribue, quand il parle de l'usage de ce sacrement, vertu qu'il place dans la rémission des péchés, dans l'affermissement de la foi et de la justice chrétienne. Or, celle-ci n'est jamais plus nécessaire que lorsque la vie est en danger et quand on est en face des terreurs de la mort. »

(*Gr. Cat.* 5e *q.*)

De la manière d'administrer l'extrême-onction. — *Explication.* L'extrême-onction s'administre de la manière suivante : le prêtre fait l'onction avec l'huile sur les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds, en un mot, sur tous les sens, ou les principaux organes du malade, et à chaque onction il répète ces paroles : « Par cette sainte onction et sa très-douce miséricorde, que le Seigneur vous pardonne tout le mal que vous avez commis par la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher. » L'*huile* (d'olive) *employée dans l'onction* figure donc la *matière* de ce sacrement, et la *prière du prêtre :* « Par cette sainte onction, etc. » la *forme.* Il y a encore à remarquer que le ministre de ce sacrement est le prêtre, d'après les paroles de S. Jacques : « Quelqu'un est-il malade parmi vous, qu'il appelle le prêtre de l'Eglise près de lui, etc. (et non les plus anciens de la communauté.)

(*Gr. Cat.* 6e-7e *q.*)

Effets de l'extrême-onction. — *Explication.* Les effets de l'Extrême-Onction s'étendent aussi bien à l'*âme* qu'au *corps.* 1) *Pour le bien de l'âme* elle produit les effets suivants : *a*) elle augmente la grâce sanctifiante, remet les péchés véniels et aussi les péchés mortels que le malade n'est plus en état de confesser, efface les suites des péchés déjà pardonnés, entre autres les peines temporelles, ainsi que les inclinations perverses du cœur et la

faiblesse de la volonté qui proviennent des péchés commis. « L'effet de ce sacrement, » observe S. Charles Borromée, « est qu'il enlève les restes du péché, puisqu'il est la perfection, la consommation de la pénitence. Ces restes du péché sont ou des péchés mortels ou des péchés véniels qui sont demeurés après d'autres sacrements; car il peut arriver qu'il reste encore un péché grave, sans que celui qui l'a commis le sache, ou puisse le confesser; or, le sacrement de l'extrême-onction sert à effacer ce péché, de manière que celui qui sans cela eût été damné, peut encore être sauvé par ce sacrement. » — C'est ce que S. Jacques exprime par ces paroles : « Et s'il (le malade) a commis des péchés, ils lui seront remis. » *b*) L'extrême-onction fortifie le malade dans les souffrances et les tentations, mais surtout dans l'agonie. « Le Seigneur le soulagera. »

Le ciel répand sur lui une rosée rafraîchissante, et pareille à la rosée du soir qui ranime les plantes fanées, la sainte onction unie à la prière de l'Eglise, ranime et fortifie aussi, au soir de la vie, le chrétien malade. Calme et consolé, il entre alors dans le chemin qui conduit à la source de la vie éternelle. — Le concile de Trente exprime ces effets de la manière suivante : « L'extrême-onction soulage et fortifie l'âme du malade, excitant en lui une grande confiance en la miséricorde divine; de sorte que le malade supporte plus facilement les incommodités et les douleurs de la vie, et résiste avec plus de courage aux tentations du démon qui l'attaque alors plus vivement. » (Sess. XIV. ch. II.) C'est donc avec raison que saint Cyrille s'écrie : « L'huile bénite possède, par l'invocation faite à Dieu et par la prière, une telle force, que non-seulement elle purifie l'âme en effaçant les traces du péché, mais dissipe encore la puissance invisible de l'esprit malin. »

Beaux sentiments d'un mourant.

Dans un hôpital provisoire gisait un jeune homme atteint d'une maladie extrêmement grave; on fit venir un prêtre et l'on dressa une table pour l'administration de l'extrême-onction. Mais lorsque le médecin arriva, celui-ci fit écarter aussitôt le prêtre et la table, craignant sans doute que si l'on administrait au patient l'extrême-onction, cette cérémonie n'exerçât une fatale influence sur son état. Mais le malade fit rappeler le prêtre et se plaignit au médecin. « Les remèdes de l'âme, » lui dit-il, « sont bien plus urgents que ceux du corps. Je sens trop bien que je suis près de la mort; qu'on prépare donc la table pour l'extrême-onction; je suis convaincu que ce sacrement servira au bien de mon âme, en augmentant en elle la grâce, en effaçant les péchés et leurs restes, en me fortifiant et me consolant dans mes souffrances. » Il reçut donc avec un pieux désir les derniers sacrements des mourants et s'endormit saintement dans le Seigneur.

2) Quant *au bien* que l'extrême-onction procure *au corps,* il consiste en ceci ; c'est qu'elle procure souvent du soulagement dans la maladie et même la santé si elle est utile au salut du malade. « Lorsque la guérison du corps est avantageuse à la guérison de l'âme, »dit S. Thomas d'Aquin, « l'extrême-onction la produit toujours, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas d'obstacle du côté de celui qui la reçoit. » Et S. Pierre Damien dit également : « C'est un excellent onguent qui rétablit la santé. » S. Jacques avait d'ailleurs exprimé cet effet par ces paroles : « La prière de la foi sauvera le malade » (servira à sa guérison, à sa santé). Quelle folie n'est-ce donc pas de reculer autant que possible la réception de l'extrême-onction, parce qu'on craint devoir mourir de suite après l'avoir reçue.

Effets salutaires de l'extrême-oonction.

Le célèbre médecin Tissot, qui était protestant, donnait

à Lausanne, les secours de son art à une jeune dame étrangère, dont la maladie arriva à un point fort alarmant. Instruite de son dangereux état, et tourmentée par le regret de quitter sitôt la vie, elle s'abandonna à de violentes agitations et aux transports du désespoir. Le médecin jugea que cette nouvelle secousse abrégerait encore le terme de sa vie, et, selon son usage, il avertit qu'il n'y avait pas à différer pour lui faire administrer les secours de la religion. Un prêtre est appelé, la malade l'écoute, et reçoit, comme le seul bien qui lui reste, les paroles de consolation qui sortent de sa bouche. Elle se calme, s'occupe de Dieu et de ses intérêts éternels, reçoit les sacrements avec une grande édification, et le lendemain matin, le médecin la trouve dans un état de calme qui l'étonne ; il trouve la fièvre baissée ; et voit les symptômes changés en mieux, et bientôt la maladie cède. M. Tissot aimait à répéter ce trait et ne parlait qu'avec admiration de la puissance des sacrements de l'Eglise catholiques. (*Anecdotes chrétiennes.*)

Monseigneur Flaget.

A son arrivée à la Havane, Mgr Flaget tomba malade ; la fièvre jaune se déclara, et fit de si rapides progrès, qu'en peu de jours il fut réduit aux dernières extrémités. Il demanda et reçut les sacrements : une crise heureuse se déclara, et il fut bientôt hors de danger. Ses amis ayant voulu l'en féliciter, il répondit : « J'espérais bien mourir, mais puisque Dieu ne m'a pas jugé digne de cette faveur, il faut bien me résigner à la vie. C'est l'administration des derniers sacrements qui m'a rappelé à l'existence. Je fus si vivement ému que j'attribue à cette impression la crise que l'on voulut bien appeler heureuse. (*Essai sur la vie de Mgr Flaget.*)

(*Gr. Cat.* 8e-12e *q.*)

De la réception de l'extrême-onction. — Explication. Quand il s'agit de la réception de l'extrême-onction, il y a plusieurs questions auxquelles il s'agit de répondre :

1) *qui* doit recevoir l'extrême-onction? 2) *Comment* doit-on la recevoir? 3) Quand et 4) combien de fois?

Ad 1. *Qui peut et doit recevoir l'extrême-onction? — Réponse.* Tout catholique arrivé à l'âge de raison et qui est dangereusement malade. Ainsi il faut d'abord que l'on soit catholique, car ce sacrement n'est donné qu'aux enfants de l'Eglise par les prêtres de l'Eglise. « Que le malade fasse venir les prêtres *de l'Eglise,* » dit S. Jacques. De plus il faut que l'on soit *parvenu à l'âge de raison;* c'est pourquoi les enfants qui ne sont pas encore capables de pécher, ne peuvent recevoir l'extrême-onction, car en eux il n'y a rien qui doive être guéri par le remède de ce sacrement. Enfin l'on doit être dangereusement malade; car l'Apôtre dit expressément : « Quelqu'un est-il *malade* parmi vous, etc. » Conséquemment les criminels qui sont sur le point d'être exécutés, et tous ceux qui s'exposent en bonne santé au danger de mourir, tels que les soldats qui vont à la bataille, les navigateurs qui entreprennent un voyage très-périlleux sur mer, ne peuvent recevoir ce sacrement.

Ad 2. *Comment doit-on recevoir l'extrême-onction?— Réponse.* On doit la recevoir *a*) en état de grâce; car l'extrême-onction étant un sacrement des vivants, il faut que l'âme vive spirituellement, quand on la reçoit. C'est pourquoi lorsqu'on le peut, on doit se confesser auparavant ou s'exciter à une contrition parfaite; *b*) avec des sentiments de *foi, d'espérance et de charité, et soumission à la sainte volonté de Dieu.*

Edmond de Laage.

Edmond de Laage, élève de sixième au petit séminaire de Saint-Acheul en France, nous fournit un touchant exemple et digne d'être imité, de la manière dont nous devons recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction. Ce jeune homme ayant été attaqué de la maladie appelée *tetanos*, on ne lui

dissimula point le danger de son état, et comme on voulait l'exciter à la résignation : « Oui, » dit-il et répéta-t-il souvent, « oui je suis bien résigné... Je crois... J'aime bien le bon Dieu ; je suis résigné à toutes ses volontés. » — Pour l'affermir contre les terreurs qui accompagnent ordinairement les approches de la mort, on lui demanda s'il ne désirait pas qu'on lui donnât l'Extrême-Onction : « Oh ! oui, oui ! » s'écria-t-il avec transport, « je serais bien content de la recevoir. » Et il la reçut avec la plus édifiante piété, voulant répondre lui-même à toutes les prières de l'Eglise. Le secours de ce sacrement ne lui fut pas inutile; il paraît que le démon lui livra de violents combats ; à diverses reprises on le vit faire des mouvements de la tête et des bras comme pour repousser quelqu'un, et s'écrier : « Tu m'ennuies; va-t-en !... non je ne veux pas de toi... tout à vous, ô mon Dieu ! et de tout mon cœur. » Dans une autre crise semblable, il commença de lui-même à haute voix l'oraison dominicale que tous les assistants continuèrent avec lui. Quelque temps après, comme il paraissait plus agité, un de ceux qui l'entouraient lui dit : « Ne craignez pas, mon enfant, nous sommes cinq prêtres autour de vous. » — « Oh ! je n'ai pas peur, mon Père, » répondit-il; puis il ajouta d'un ton de voix si pénétrant, qu'il arracha des larmes à ceux qui l'entendirent. « Jésus, mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié de moi, jetez un regard sur moi dans cette misérable vie... O mon Dieu ! je remets mon âme entre vos mains. » Ce saint jeune homme s'endormit dans le Seigneur le 27 mai 1825; il était âgé de quatorze ans. (*Petit souvenir de la retraite.*)

S. Térèse dans sa dernière maladie soupirait également avec la plus grande ardeur après le sacrement de l'extrême-onction, et en le recevant, elle répondait elle-même au prêtre. Elle en manifesta alors toute sa joie, et rendit grâce à Dieu pour cet insigne bienfait.

Ad 3) *Quand doit-on recevoir l'extrême-onction?* — *Réponse.* On doit la recevoir, autant que possible, pendant qu'on jouit encore de l'*usage de ses facultés*, et *après*

le saint Viatique. Ah! quelle folie de différer ou de négliger l'extrême-onction par crainte de la mort! Puisque l'extrême-onction, comme nous l'avons montré, a été instituée aussi pour le soulagement du corps, le malade recouvrera bien plutôt la santé, s'il emploie à temps les remèdes établis par Dieu, que s'il attend jusqu'à ce qu'il ne puisse plus être guéri que par un miracle; si la maladie doit le conduire à la mort, il ne peut rien désirer de mieux que de mourir saintement; or, cette grâce il l'obtiendra par ce sacrement. Les parents ou les amis s'attirent une grande responsabilité devant Dieu, s'ils n'ont pas soin de faire munir à temps le malade des sacrements des mourants. Qu'ils imitent l'exemple des sœurs de Lazare qui, dès que leur frère fut malade, envoyèrent dire à Jésus : « Seigneur, voilà que celui que vous aimez est malade. » (*S. Jean*, 11, 3.) — Que les chrétiens qui redoutent tant de recevoir l'extrême-onction et diffèrent aussi longtemps que possible la visite du prêtre, s'instruisent par les exemples suivants.

S. Gebhard et S. Malachie.

S. Gebhard, archevêque de Salzbourg, quoiqu'il n'y eût pas encore de danger apparent de mourir, désira néanmoins recevoir les derniers sacrements. « Il ne s'agit pas, » disait-il, « de remettre ce qu'il y a de plus important, ou d'attendre jusqu'au dernier moment, alors que l'esprit est incapable de tout et que nous ne sommes plus en état de goûter les consolations que procure le saint Viatique. Le malade a besoin de force et de consolation, et où pourrions-nous mieux retrouver l'une et l'autre que dans les saints sacrements? »

S. Malachie, archevêque et primat d'Irlande se rendit à Clairvaux, où il fut reçu avec la plus grande joie et le plus profond respect par S. Bernard, qui écrivit plus tard sa vie. Tous deux passèrent quatre à cinq jours dans des joies toutes spirituelles. A la fête de S. Luc, qui se célébrait à cette époque, Malachie pontifia solennellement dans l'église du mo-

nastère, mais en quittant l'autel, il fut surpris par la fièvre. Il se mit au lit et on accourut bientôt avec des médicaments. Mais le pieux pontife déclara que leur usage serait sans effet, parce qu'il sentait approcher l'heure de la mort. Il exprima donc lui-même le désir de recevoir l'extrême-onction, après s'être confessé et avoir communié, afin d'être fortifié et consolé dans le dernier combat de la vie.

Ad 4. *Combien de fois peut-on recevoir l'extrême-onction? — Réponse.* On peut la recevoir une fois dans chaque maladie grave; mais si la maladie traîne en longueur, et que le malade étant revenu à une espèce de convalescence, retombe quelque temps après dans un nouveau danger, on peut réitérer le sacrement. « Celui qui dans les maladies antérieures, » dit Pierre de Cluny (*lib* 6, *Epist.* 1 *ad Theodeb.*), « a eu recours à l'extrême-onction, ne doit-il pas y avoir de nouveau recours dans les maladies suivantes? » — C'est ainsi que nous lisons de la vénérable Marie de Bagnese que, durant sa maladie de quarante-quatre ans, elle reçut huit fois l'extrême-onction.

Pratique. Convaincu des effets salutaires de l'extrême-onction, S. Augustin disait : « Chaque fois que survient une maladie, que celui qui en est atteint, reçoive le corps et le sang de Jésus-Christ, et qu'il ait recours à l'Onction sainte de son faible corps, afin qu'en lui s'accomplisse ce qui est écrit : « Quelqu'un est-il malade « parmi vous, etc. » Mes frères, celui qui dans sa maladie, aura recours à l'Eglise, méritera d'obtenir aussi bien sa guérison que le pardon de ses fautes. » — Retenez bien les paroles de ce grand et saint docteur de l'Eglise, et, si le bon Dieu vous visite par une maladie grave, ne différez pas la réception des saints sacrements jusqu'à la dernière heure, afin que l'agonie ne vous surprenne pas avant de vous être réconcilié avec Dieu, et

d'avoir été muni des derniers sacrements. Il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Ne négligez donc pas, si vous devenez gravement malade, de vous réconcilier de suite avec Dieu, faites venir les prêtres de l'Eglise, afin qu'ils prient sur vous, qu'ils vous oignent d'huile au nom du Seigneur et puissent vous procurer ainsi la grâce et les bénédictions de Dieu, des consolations et des soulagements dans vos souffrances avec la rémission de vos péchés. Imitez le zèle pieux que montrent sous ce rapport les nouveaux convertis de la Chine.

Les chrétiens chinois.

Les chrétiens de la Chine nous montrent avec quelle ardeur et quel pieux empressement nous devons soupirer après le sacrement de l'extrême-onction. « Nos chrétiens, » dit le P. Gonet, missionnaire en Chine, « ont une grande dévotion pour l'Extrême-Onction. Un petit rhume, une petite fièvre, un léger mal de tête, c'en est assez pour qu'ils viennent demander à être administrés; à plus forte raison si la maladie paraît grave. Il y a chez eux toute la simplicité de la foi, et Dieu semble se plaire à la récompenser même dès cette vie. Nos bons néophytes qui, dans leurs infirmités, n'ont guères d'autre médecin que la divine Providence, trouvent souvent dans l'extrême-onction un remède efficace qui leur rend la santé. J'en ai vu plusieurs fois des exemples frappants. — En France on serait plus qu'étonné, » ajoute-t-il, « si on voyait de pauvres malades, qui n'ont plus que deux ou trois jours de vie, venir en barque de quinze, vingt, trente lieues, pour recevoir les derniers sacrements; ici c'est la chose du monde la plus commune. La disette de prêtres et la crainte d'être privé des secours de l'Eglise ont introduit cet usage parmi nos chrétiens. Et qui pourrait dépeindre la piété, la résignation et la confiance avec laquelle ils reçoivent l'extrême-onction. » — Puissent tous les catholiques imiter ce bel exemple. Ces pauvres Chinois doivent faire souvent des

voyages si longs pour que leurs malades puissent recevoir l'extrême-onction, et ceux-ci, dans leur état de souffrances, doivent la plupart du temps se soumettre à de si pénibles fatigues pour obtenir sur leur lit de mort les consolations de la religion. Quelles facilités au contraire n'avons-nous pas? A peine a-t-on besoin de faire quelques pas pour arriver à la demeure d'un prêtre, qui accourt avec empressement pour apporter aux malades et aux moribonds consolation et secours, force et courage dans le sacrement de l'extrême-onction. Aussi quelle ne sera pas notre responsabilité aux yeux de Dieu, si nous différons de recevoir les derniers sacrements jusqu'à ce que nous soyons privés de nos forces spirituelles et corporelles, ou si, peut-être, nous négligeons complètement de les recevoir.

DE L'ORDRE.

(*Gr. Cat.* 1e-3e *q.*)

Institution de l'Ordre. — *Explication.* Que les hommes aient jugé nécessaire de se choisir particulièrement certaines personnes pour le service de la religion, c'est ce qui est fondé sur la nature de l'humanité. Aussi trouvons-nous chez tous les peuples païens de l'antiquité, chez les Chaldéens, les Perses, les Indiens, les Chinois et les Egyptiens, chez les Grecs et chez les Romains, comme chez nos ancêtres les Gaulois, une religion, des sacrifices, des autels et des *prêtres*, c'est-à-dire, des hommes élus par le peuple lui-même pour offrir les sacrifices, et entourés du respect et de la considération publique. Chez le peuple israélite ce fut Dieu lui-même, après que les descendants d'Abraham eurent formé un peuple nombreux, qui se choisit, pour le service du tabernacle et l'immolation des victimes saintes, la tribu de Levi, et dans celle-ci la famille d'Aaron; les hommes de la tribu ou de la race de Levi étaient consacrés aux

services inférieurs des autels, tandis que ceux de la famille d'Aaron étaient sacrés prêtres.

L'institution de l'Ordre ou du sacerdoce dans l'ancienne Loi nous est rapportée de la manière suivante dans l'Ecriture : « Le Seigneur Dieu dit à Moïse : « Tu prendras parmi les « enfants d'Israël Aaron, ton frère et ses fils, afin qu'ils soient « mes prêtres; tu donneras l'onction à Aaron et à ses fils, tu « les consacreras afin qu'ils me servent comme prêtres. » Et Moïse fit ce que Dieu lui avait ordonné. » Ce fut un jour solennel quand Aaron et ses fils, établis comme prêtres par Moïse, furent montrés au peuple et qu'ils offrirent le premier sacrifice. Moïse était dans son costume de général d'armée, les anciens de la nation revêtus de leurs habits les plus somptueux, le peuple en habits de fête, quand ils s'avancèrent dans la première enceinte du tabernacle. Moïse se présenta alors en face du peuple avec une majestueuse gravité, couvrit Aaron des ornements sacerdotaux, lui posa la mître sur la tête et l'oignit d'huile consacrée; il fit la même chose pour les fils d'Aaron. Aaron se dirigea alors vers l'autel pour offrir le sacrifice, et voilà que la gloire de Dieu se manifesta aux yeux de la multitude assemblée ; du haut des cieux sortit des nuages une flamme qui mit le feu à la victime déposée sur l'autel et la consuma.

Mais le sacerdoce de l'ancienne Loi n'était qu'une ombre et une figure du sacerdoce de la Loi nouvelle. Comme il y avait un nouveau sacrifice, ainsi il fallait aussi un nouveau sacerdoce, et ce sacerdoce Jésus-Christ l'a réellement institué, puisqu'il le conféra immédiatement à ses apôtres, par lesquels il se transmit *au moyen du sacrement de l'Ordre.*

(*Gr. Cat.* 4e *q.*)

Définition du sacrement de l'Ordre. — Explication. Le sacrement de l'Ordre est un sacrement qui communique à ceux qui le reçoivent, le pouvoir sacerdotal avec la grâce particulière de remplir dignement les fonctions ecclésiastiques. — L'Ordre est un sacrement, car il a les

trois caractères distinctifs nécessaires à un sacrement : 1) la grâce intérieure qu'il produit; 2) le signe extérieur et 3) l'institution par Jésus-Christ. Comme les deux premiers caractères seront expliqués plus au long dans les deux questions suivantes, nous prouverons seulement ici que

Le sacrement de l'Ordre a été institué par Jésus-Christ.

Notre-Seigneur Jésus-Christ institua ce sacrement quand il dit à ses apôtres, lors de la dernière Cène : « Faites ceci en mémoire de moi. » (*S. Luc*, 22, 19.) Car par là il leur donna, ainsi qu'à leurs successeurs, le pouvoir de faire ce qu'il avait fait, c'est-à-dire, de changer le pain en son corps et le vin en son sang, et il réalisa ainsi cette prophétie de David qu'il serait *prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech* (*Ps*. 109, 4.), en d'autres mots : il fonda un sacerdoce permanent. Il acheva l'institution du sacrement de l'Ordre, quand il dit après sa résurrection : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Recevez l'Esprit-Saint. Les péchés seront remis à tous ceux auxquels vous les aurez remis, etc. » (*S. Jean*, 20.), et immédiatement avant son ascension : « Allez, et enseignez toutes les nations, etc. » (*S. Matth*. 28.) Par ces paroles il donna également aux apôtres et à leurs successeurs le pouvoir sur le corps moral de l'Eglise, leur transmit les autres pouvoirs qui constituent la fonction sacerdotale et les orna en même temps de la grâce d'en haut pour remplir dignement cette fonction. C'est pourquoi S. Paul fait fréquemment mention de la grâce sacramentelle, qui est unie à l'imposition des mains, pour exercer le sacerdoce, union qui ne pouvait être produite par aucun apôtre, mais uniquement par Jésus-Christ, l'auteur de la grâce. « Ne négligez pas, » dit-il, « la grâce qui vous a été donnée dans l'imposition des mains » (1 *Epît. à Tim*.4, 14.), puis dans un autre endroit : « Je vous exhorte à ranimer la grâce de Dieu que vous avez reçue par l'imposition des mains. » (2 *Epît. à Tim*. 1, 6.)

(*Gr. Cat.* 5e *q.*)

Effets du sacrement de l'Ordre et dignité du prêtre. — *Explication.* Les effets du sacrement de l'Ordre sont surtout les suivants :

1) *Il communique à ceux qui sont ordonnés prêtres, le pouvoir sacerdotal,* c'est-à-dire, *a*) le pouvoir de changer le pain au corps de Jésus-Christ et le vin en son sang, pouvoir que Jésus-Christ communiqua, comme nous l'avons dit, à son Eglise, lors de la dernière Cène ; et *b*) le pouvoir de remettre les péchés, ce que Notre-Seigneur lui accorda après sa résurrection. « Que ce pouvoir est admirable et cette dignité sublime ! » s'écrie S. Ephrem, « ô puissance ineffable ! ô saint et vénérable mystère du sacerdoce, devant lequel on doit trembler d'une pieuse et respectueuse crainte ! »

Dignité sublime du prêtre.

Les SS. Pères ne pouvaient assez relever tout ce qu'il y a de sublime dans la dignité du prêtre. Ainsi S. Augustin disait : « O prêtre, que tu es digne de respect ! Le Verbe de Dieu (la seconde personne divine) est en quelque sorte conçu entre les mains du prêtre comme dans le sein virginal de Marie, il s'y incarne de nouveau. » — S. Chrysostôme qui a écrit un admirable traité sur le sacerdoce, s'écrie : « Contemplez la dignité sacerdotale ! Le prêtre vit sur la terre, mais ses occupations sont toutes célestes. Car ce n'est ni un homme, ni un ange, ni un archange, ni une autre créature ou puissance, mais l'Esprit-Saint lui-même qui a institué cette fonction et établi que ceux qui vivent encore dans la chair, remplissent les fonctions des anges. » — S. Vincent Ferrier disait : « Le prêtre est un canal, une source de la sagesse par laquelle la grâce divine coule sur nous. » — S. Prosper s'exprimait comme suit : « Les prêtres sont l'ornement de l'Eglise et sa glorieuse splendeur ; ils sont les portes de la ville éternelle par laquelle doivent aller à Jésus-Christ tous ceux qui croient en lui ; ils sont les portiers auxquels sont confiés les clefs

du royaume des cieux, ils sont les administrateurs du palais royal. »

2) *Il communique encore à ceux qui sont ordonnés prêtres la grâce spéciale d'exercer dignement le sacerdoce,* de remplir fidèlement les devoirs importants de leur saint état, de se soumettre avec joie à toutes les fatigues, aux peines jointes à cet état et, s'il est nécessaire, de faire même le sacrifice de leur vie dans l'exercice de leur saint ministère. Et l'effet de cette grâce de l'Ordre, de quelle manière merveilleuse ne se manifeste-t-elle pas dans tant de prêtres pieux et fidèles de l'Eglise ! Citons-en quelques exemples.

Le prêtre zélé.

Jean de Nivelles, docteur en Théologie, était au lit de la mort. C'était un homme vraiment apostolique, voué entièrement au salut des âmes par le ministère de la prédication et par une infatigable assiduité au sacré tribunal. Au monastère qu'habitait Jean de Nivelles, se présenta un vagabond, presque nu, et seulement couvert de quelques lambeaux de vêtement. Cet homme faisait des instances pour se confesser à notre théologien. Les serviteurs du monastère, voyant que celui-ci était sur le point d'expirer, renvoyèrent ce vagabond, lui disant que le Père n'était pas en état de l'entendre. Le moribond en fut instruit et ordonna qu'on fît entrer ce pauvre, le confessa, lui donna l'absolution, et puis il dit que pour mille écus d'or il n'aurait pas voulu laisser partir ce malheureux sans avoir reçu sa confession. Quelques heures après, le religieux mourut. Une année avant cette époque, s'était présenté à ce même religieux un excellent médecin qui s'était engagé à le guérir, à ses propres frais, de la maladie de la goutte dont il souffrait cruellement et de l'en débarrasser complètement, pourvu qu'il lui fût accordé un certain espace de temps pour le soigner. Le religieux lui dit : « Pendant combien de temps faudra-t-il que je reste en repos dans ma cellule? » — « Au moins pendant trois mois. »

reprit le médecin. — « Trois mois! » répliqua Jean de Nivelles tout stupéfait; » je n'aurais pas le courage d'y consacrer trois semaines, puisqu'il me faudrait sacrifier à ce misérable corps le gain des âmes qui ont couté à Jésus-Christ l'effusion de tout son sang. » (*Thomas Cantiprat. Apum. Lib. II. c.* 31.)

Le prêtre fidèle à son devoir.

Un navire espagnol, ayant à bord un grand nombre de passagers, se rendait en Amérique. Il fit naufrage en route et le capitaine fit aussitôt descendre la chaloupe qui en un instant fut remplie de malheureux naufragés. « Où donc se trouve don Alphonse? » s'écria-t-il; c'était le nom de l'aumônier du navire; le capitaine aurait voulu le faire prendre encore dans la chaloupe. Mais celui-ci cria du haut du bâtiment qui s'enfonçait toujours : « Adieu, amis et frères! C'est maintenant que mon devoir commence. » Il consola ceux qui se livraient au désespoir, confessa ses compagnons voués à la mort, leur donna les secours de la religion et fut enseveli avec les autres infortunés dans l'abîme de la mer.

Le prêtre comme missionnaire.

On a annoncé, il y a quelque temps, la mort du P. Malfait, missionnaire, âgé seulement de trente-cinq ans. Pendant une année qu'il passa à l'île Hainau, ce zélé missionnaire réunit autour de lui les chrétiens connus au nombre de cinq cents, et en trouva encore soixante-quinze qui s'étaient égarés dans les montagnes et les forêts. Il baptisa en outre de sa propre main quarante-trois idolâtres, et soixante-treize autres devaient encore recevoir cette grâce bientôt après. Mais dans une visite qu'il fit à un malade, éloigné d'environ quinze lieues de la mission, il fut atteint d'une fièvre qui l'enleva plus tard. Couché dans une simple hutte, entouré de ses pauvres chrétiens qui, malgré toute leur bonne volonté, ne pouvaient que lui donner un peu d'eau ou de thé, et pressant ses lèvres sur le crucifix, il était condamné à mourir. Le matin du lundi 31 mars, les chrétiens lui demandè-

rent s'il souffrait : « Non, » répondit-il humblement, « je ne souffre pas, je n'éprouve d'autre douleur que celle de n'avoir pas assez fait pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. » Puis reprenant en main le crucifix, il le baisa avec amour, le pressa contre son cœur pour ne plus s'en séparer; bientôt après il perdit connaissance et le même jour vers l'heure de midi, il remit son âme entre les mains de son Créateur, à l'âge de trente-cinq ans.

(*Gr. Cat.* 6e- *q.*)

Signes sensibles dans l'Ordre. — Explication. Dans le sacrement de l'Ordre il y a plusieurs signes sensibles qui expriment la grâce invisible et le pouvoir conférés dans ce sacrement; ce sont : l'imposition des mains et la prière de l'évêque, l'attouchement du calice avec le pain et le vin. *La matière* de ce sacrement est donc l'imposition des mains par l'évêque et l'attouchement des vases sacrés; *la forme* ce sont les prières de l'évêque.

Le sacrement de l'Ordre au temps des apôtres

se conférait également par l'imposition des mains et les prières. Ainsi S. Paul écrivait à l'évêque Timothée : « Je vous exhorte à ranimer la grâce de Dieu que vous avez reçue par l'imposition des mains. » (2 *Epît. à Tim.* 1, 6, *et* 1 *Epît.* 4, 14.) Dans les actes des Apôtres l'écrivain sacré rapporte de la manière suivante comment Barnabé et Paul furent ordonnés prêtres : « Il y avait dans l'Eglise d'Antioche des prophètes et des docteurs, entre lesquels *Barnabé,* Simon qu'on appelait le Noir, Lucius de Cyrène, Manahem, frère de lait d'Hérode le tétrarque et *Saul.* Or pendant qu'ils sacrifiaient au Seigneur et qu'ils jeûnaient, le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Saul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. Alors jeûnant et priant, ils leur imposèrent les mains et les laissèrent partir. » (*Act.* 13, 1-4.) Ainsi, déjà à cette époque l'ordination des prêtres se pratiquait par la prière et l'imposition des mains.

(*Gr. Cat.* 7e-8e *q.*)

Objection. Mais *tous* les chrétiens ne sont-ils pas devenus réellement prêtres, par le baptême seul?—*Réponse.* Non ; comme sous l'ancienne Loi, le sacerdoce, proprement dit, se transmettait par la descendance d'Aaron, ainsi dans la nouvelle Loi, le sacerdoce ne se transmet que par la descendance spirituelle de l'Ordre. Et quand saint Pierre appelle tous les chrétiens *un sacerdoce royal,* c'est dans un sens purement spirituel ; il veut dire par là que nous tous qui sommes baptisés, nous devons offrir à Dieu le *sacrifice intérieur* ou *spirituel* de la foi, de l'espérance et de la charité, de la prière et de la mortification ; c'est dans le même sens aussi que nous sommes des rois, des dominateurs spirituels et sages parce que nous devons régner sur nos mauvais penchants et nos passions.

Une comparaison de S. Ephrem.

S. Ephrem nous représente très-bien ce sacerdoce spirituel dans la comparaison suivante : « Mettez tous vos soins, » dit-il, « à élever dans votre cœur un temple à Dieu, et soyez y prêtre et clerc ! Soyez sans cesse employé à son service, et puisqu'il devint pour vous prêtre et victime, offrez-lui votre cœur et purifiez-le de toute impureté.

(*Gr. Cat.* 9e-11e *q.*)

Ministre du sacrement de l'Ordre.—Explication. Le sacrement de l'Ordre ne peut être conféré que par les évêques, qui en ont reçu le pouvoir dans leur consécration épiscopale. S. Thomas d'Aquin écrit à ce sujet : « Il appartient aux princes et aux monarques de donner de l'autorité aux personnes qu'ils ont chargées de remplir certaines fonctions. Or, les évêques sont les princes de l'Eglise, et c'est pourquoi ils ont seuls le pouvoir de constituer des hommes pour servir Jésus-Christ et tra-

vailler au salut du prochain, de leur communiquer une dignité spirituelle. » Ni les autorités temporelles, ni les paroisses chrétiennes ne peuvent jamais communiquer le pouvoir spirituel, puisqu'elles ne le possèdent pas elles-mêmes, car on ne donne point ce qu'on n'a point. « Tous ceux, » dit le concile de Trente, « qui, n'ayant été appelés et établis que par le peuple ou la puissance et l'autorité temporelle, osent exercer le pouvoir spirituel, et tous ceux qui s'y ingèrent de leur propre autorité, ne doivent pas être regardés comme des serviteurs de l'Église, mais comme des voleurs et des meurtriers, qui ne sont pas entrés par la porte. » (*S. Jean*, 10.) C'est avec raison qu'un grand orateur de nos jours a dit : « Que tous les souverains de l'Europe et du monde entier s'unissent pour faire un prêtre, et ils ne produiront qu'un homme ridicule et sans dignité. »

(*Gr. Cat.* 12e-13e *q.*)

Des différents ordres. — *Explication.* Outre l'ordre sacerdotal et épiscopal, il en est encore d'autres qui servent comme de degrés et de préparation à la prêtrise; ce sont les *quatre ordres mineurs*, ensuite le *sous-diaconat* et le *diaconat*, qu'on appelle aussi *ordres majeurs* ou *sacrés*. Déjà du temps des apôtres on distinguait trois degrés différents : 1) Les *apôtres*, comme pontifes ou évêques ayant S. *Pierre* pour souverain-pontife à leur tête ; 2) à leurs côtés travaillaient les 72 disciples comme prêtres; ce fut dans leurs rangs qu'on choisit S. Mathias pour remplacer le malheureux Judas, et 3) à mesure que les travaux évangéliques se multiplièrent, les apôtres firent choisir par les fidèles sept hommes qui devaient être proposés à leur approbation ; c'étaient les *diacres* (*Act. des Apôt.* 6.) Disons quelques mots sur chaque ordre en particulier.

1) *Les quatre ordres mineurs.* Pour s'y préparer on reçoit d'abord la *tonsure* (du latin *tondere*, couper les cheveux). Par la tonsure on est agrégé au clergé, on entre dans la carrière écclésiastique, parce que, dans cette cérémonie, on proteste qu'on prend Dieu seul pour *héritage* (κλῆρος) et qu'on renonce aux vanités et aux pompes du monde. Les *ordres mineurs proprement dits* sont les suivants : *a*) l'ordre de *portier* (ostiarius) vient de l'époque des persécutions. Comme il arrivait parfois que des infidèles et des ennemis se glissaient dans les catacombes pendant les offices divins, les évêques établirent des hommes de confiance pour veiller à la porte. —Lorsque les cloches furent introduites, ils furent chargés de les sonner, de garder les clefs de l'église et d'orner les autels. *b*) L'ordre de *lecteur* (lector). Les lecteurs étaient anciennement chargés de lire des passages de l'Ecriture-Sainte que l'évêque voulait expliquer dans son sermon. Ils servaient aussi de chantres pendant l'office divin et de secrétaires aux évêques, surveillaient la bibliothèque de l'église et s'occupaient de transcrire les livres saints et les actes des martyrs. *c*) L'ordre d'*exorciste* (exorcista). De même que Jésus-Christ chassa lui-même les démons, de même il transmit ce pouvoir à ses apôtres et à tous les fidèles chrétiens par ces paroles : « Voici les miracles que feront ceux qui croiront : ils chasseront les démons en mon nom; ils parleront de nouvelles langues. » (*S. Marc.* 16, 17.) Dans la suite les évêques établirent et consacrèrent certains hommes spéciaux pour chasser, au nom de l'Eglise, le démon du corps des possédés. *d*) L'ordre d'*acolyte* (acolythus, porteur de cierges). Comme les premiers chrétiens célébraient leurs offices durant la nuit dans d'obscurs réduits ou dans les catacombes à cause des persécutions, il était nécessaire d'avoir de la

lumière. Dans ce but on établit certains fidèles chargés de veiller à ce qui était nécessaire pour bien éclairer le lieu de réunion et de préparer le pain et le vin pour le sacrifice de la messe.

Célerin et Aurélius, lecteurs.

Afin de comprendre l'estime et la vénération que l'on avait autrefois, même pour les ordres mineurs, on n'a qu'à consulter les écrits du grand docteur de l'Eglise, S. Cyprien. Il s'agit de l'histoire de l'ordination des deux jeunes confesseurs Célerin et Aurélius. Célerin était un jeune homme de haute naissance. Après avoir souffert les tortures d'un horrible martyre, il est appelé par S. Cyprien aux fonctions de lecteur : Célerin résiste et s'en juge indigne. On le presse encore; il ne peut se résoudre; il faut une vision pour vaincre sa modestie. Notre-Seigneur lui révèle que c'est sa volonté; son évêque lui démontre qu'il doit obéir; les fidèles le sollicitent, il fallait tout cela pour l'obliger à subir cette charge. Aurélius, son compagnon de martyre, à la fleur de l'âge et d'une haute naissance comme lui, opposa les mêmes résistances au saint pontife, qui voulait l'ordonner lecteur.

Tel était le respect religieux des saints et des martyrs pour ce que nous appelons un ordre mineur. (*Retraite des ordinands*).

2) *Le sous-diaconat.* L'introduction du *sous-diaconat* (de servir le diacre à l'autel) est ordinairement attribuée au pape Fabien, qui joignit aux sept écrivains (notarii), chargés de réunir les actes des martyrs, sept *sous-diacres*. Leurs fonctions consistent à porter à l'autel le calice, la patène avec le pain, et à mêler de l'eau au vin que le diacre a versé dans le calice, à chanter l'épître aux messes solennelles. En entrant dans cet ordre, on s'oblige à demeurer irrévocablement dans l'état ecclésiastique; en même temps on s'engage à réciter tous les jours le

bréviaire et à vivre désormais dans le célibat, c'est-à-dire, dans une continence perpétuelle.

3) *Le diaconat* est d'origine apostolique. En effet voici ce que nous lisons dans les Actes des Apôtres : « En ces jours-là, le nombre des disciples croissant, il s'éleva un murmure des Grecs contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans la distribution de tous les jours. C'est pourquoi les douze apôtres, convoquant la multitude des disciples dirent : « Il n'est pas juste que nous abandonnions la parole de Dieu pour le service des tables. Choisissez donc, mes frères, sept hommes d'entre vous, d'une probité reconnue, pleins de l'Esprit-Saint et de sagesse, auxquels nous confierons ce ministère. Et nous, nous nous appliquerons à la prière et à la prédication de la parole. « Et ce discours plut à la multitude; et ils élurent Etienne, homme plein de foi et de l'Esprit-Saint et six autres fidèles qu'ils emmenèrent en présence des apôtres, et ceux-ci, après avoir prié, leur imposèrent les mains. » (*Actes des Apôt.* 6.) Par ce passage on voit que la fonction principale des diacres était de distribuer des aumônes. Néanmoins déjà du temps des apôtres, ils s'occupaient aussi de travaux spirituels; ainsi S. Etienne prêcha l'Evangile; S. Philippe instruisit et baptisa l'eunuque éthiopien, et dans la suite des siècles les fonctions spirituelles devinrent leur affaire principale, elles consistaient surtout, à servir le prêtre à l'autel pendant la sainte Messe et à chanter l'évangile, à prêcher et à administrer le baptême et la communion.

(*Gr. Cat.* 14e *q.*)

Vocation à l'état ecclésiastique. — Explication. Puisque l'état ecclésiastique est aussi sublime que redoutable, celui-là seulement doit devenir prêtre, qui a été appelé par Dieu à cet état, car il n'appartient qu'à Dieu de se

choisir ses ministres, comme il appartient aux rois de choisir les leurs. Aussi Notre-Seigneur choisit lui-même ses apôtres et ceux qu'il voulut (*S. Marc.* 3, 13). C'est pourquoi S. Paul écrit : « Personne ne peut s'attribuer cet honneur à soi-même; mais il faut y être appelé de Dieu comme Aaron. » (*Epît. aux Hébr.* 5, 4.) Le défaut de vocation est la source de bien des crimes et des malheurs... Les signes de cette vocation sont : une inclination surnaturelle et constante à l'état ecclésiastique, la pureté de vie, l'amour des choses et des pratiques saintes, qui tendent à la gloire de Dieu; la piété, le zèle pour le salut des âmes, la chasteté, le mépris du monde, l'aptitude et les capacités nécessaires pour remplir les fonctions de ce saint état.

Avis de S. Jérôme et de S. Chrysostôme aux nouveaux ordinands.

S. Jérôme écrivant à un jeune homme qui devait être consacré prêtre, lui disait entre autres : « Réfléchis bien à ce que tu fais, et si Dieu t'a appelé! Le monde entier a les yeux fixés sur toi, pour voir tes vertus ou tes vices; ta maison est une école publique, et chacun se permettra de faire ce que tu te permets à toi-même. » — S. Chrysostôme adressa les avis suivants à un jeune clerc. « Ta vie est une école publique de vertu où chacun peut apprendre quelque chose; qu'elle soit un modèle parfait de toutes les vertus que chacun puisse étudier et dont chacun puisse tirer quelque profit. »

Pratique. (*Voyez aussi la* 15e *q.*) L'état sacerdotal est un état saint et d'une grande importance pour l'humanité. C'est pourquoi 1) *Priez souvent Dieu afin qu'il donne à la terre des dignes et pieux prêtres;* Jésus-Christ lui-même vous y invite par ces paroles : « Priez le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans son champ. » L'Eglise qui fait d'ordinaire les ordinations aux quatre-temps, désire de tous les fidèles qu'ils jeûnent et prient

pendant ces jours afin que Dieu daigne envoyer de bons prêtres dans sa vigne. C'est pourquoi jeûnez et priez aux jours des quatre-temps, surtout dans ce dessein. 2) *Témoignez aux prêtres, qui sont les remplaçants de Dieu et les dispensateurs de ses mystères, le respect et la soumission qui leur sont dus.* « Ne savez-vous pas, » dit S. Chrysostôme, « que l'honneur que vous rendez aux prêtres vous le rendez à Dieu? » Et S. Grégoire de Nazianze nous dit : Respectez les prêtres ; car le sacerdoce est respecté par les anges eux-mêmes. » Si les païens ont honoré les prêtres des faux dieux, ne faut-il pas que nous honorions les prêtres du vrai Dieu? (1)

Estime et respect pour les prêtres.

Le vénérable Bède raconte des premiers chrétiens de l'Angleterre, qu'ils entouraient leurs prêtres d'un respect sans bornes. Un laïque rencontrait-il un ecclésiastique, il fléchissait le genou devant lui, demandait respectueusement sa bénédiction, baisait la main qui l'avait béni, et se recommandait humblement à ses prières. Partout où paraissait un prêtre, il était salué avec joie et reçu de la manière la plus respectueuse comme un ange du ciel. Les pieux fidèles écoutaient attentivement et dans un profond silence ses instructions, et chaque parole qui tombait de la bouche d'un prêtre était avidement accueillie comme une parole de vie.

La reine d'Ethiopie invita le P. Paez à prêcher à la fête des SS. Pierre et Paul devant elle et toute sa cour. Elle était encore idolâtre à cette époque. Le roi, son époux, était lui-même présent, et quand le prêtre, à défaut de chaire ou de tribune, commença à prêcher debout, le roi l'invita à monter sur son trône afin de se faire entendre de là, tandis que lui-même se contenta de s'asseoir sur un marche-pied. De cette manière le missionnaire s'attira la considération de tous les nobles et des officiers du prince.

(1) Voyez II partie, p. 242.

3) *Ne soyez pas scandalisé si vous découvrez jamais dans un prêtre des fautes ou des faiblesses humaines.* Faites attention à sa dignité, retenez et observez ce qu'il vous dit, mais n'imitez pas ce qu'il fait. (*S. Matth.* 23, 3.) « Un prêtre, » dit S. Isidore, « lors même qu'il mène une vie coupable et laisse voir des taches, est néanmoins un envoyé du Très-Haut, parce qu'il offre le divin sacrifice et a soin du salut des autres. « Et S. Grégoire-le-Grand écrit : » Tandis que plusieurs examinent la vie des prêtres plus que la leur propre, ils tombent dans le gouffre de l'erreur; ils s'inquièteraient beaucoup moins du tort que pourrait leur faire la vie des prêtres, s'ils écoutaient mieux les bons avis qu'ils leurs donnent; mais ils agissent comme les hypocrites qui lorsqu'ils ont une grosse poutre dans les yeux, voient une légère paille dans les yeux d'autrui.

Ne méprisez pas le sacerdoce à cause d'un mauvais prêtre.

Au temps de S. Augustin, un prêtre et une religieuse, appartenant tous deux à son ordre, étaient tombés dans une faute grave, dont un grand nombre de personnes fut scandalisé, ce qui donna lieu à condamner sans exception tous les religieux. Voici comment le saint Docteur s'exprime au sujet de cette étrange manière de juger : « Vous cherchez à me dégrader avec mes religieux parce que l'un ou l'autre d'entre eux a péché. Mais pourriez-vous m'indiquer un endroit, une société de personnes sur toute la terre qui soient exemptes de toute faute? Il n'est pas étonnant que, malgré toute la vertu et la piété qui règnent dans ma communauté, il y en ait qui tombe, puisque ses membres sont des hommes et non des anges. Devrais-je peut-être exiger et prétendre que ma communauté fût plus sainte et plus parfaite que toutes celles qui ont été sur la terre?

Dans la famille d'Adam, l'un des deux frères fut un fratricide. Dans la famille de Noë, composée de huit personnes, se trouvait l'impie Cham, qui insulta son père et fut maudit

de lui. Dans la famille d'Abraham, nous voyons Agar et Ismaël chassés du foyer domestique. Dans la famille d'Isaac, Esaü fut repoussé de Dieu. Dans la famille de Jacob, il y eut parmi les douze fils, Ruben qui souilla la couche paternelle, et les autres qui vendirent l'innocent Joseph. Dans la famille de David, Amon fut un incestueux et Absalon un rebelle. Bien plus, parmi les douze apôtres, qui formaient la société de Jésus-Christ, Jacques et Jean furent ambitieux. Pierre renia son divin Maître, et Judas le trahit, le vendit et fut damné. Or, est-ce une raison suffisante pour condamner tous les saints patriarches et leurs familles, pour condamner Jésus-Christ lui-même et le collége des apôtres, parce qu'il s'en trouva parmi eux qui faillirent à leurs devoirs? Chacun comprend aisément, » conclut S. Augustin, « combien il serait injuste de raisonner ainsi, et même inconvenant de parler ainsi. » (*S. August. Epist.* 137.)

DU MARIAGE.

(*Gr. Cat.* 1e-2e *q.*)

Institution du mariage dans le paradis terrestre. — *Explication.* Dieu lui-même a institué le mariage, quand il donna dans le paradis Eve pour épouse à Adam, afin que tous deux vécussent heureux et s'aimassent d'un amour *fidèle* et *indissoluble.* — Après que Dieu eut placé Adam dans le paradis terrestre pour le cultiver et le garder, il dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons lui une aide semblable à lui. » Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil, et pendant qu'il dormait, Dieu prit de la chair d'une de ses côtes, et ferma ensuite la plaie. Et Dieu forma ainsi une femme d'une côte d'Adam et l'amena devant Adam. Et Adam dit : « Voilà maintenant l'os de mes os, et la chair de ma chair : celle-ci s'appellera d'un nom pris du nom de l'homme, parce qu'elle a été tirée de l'homme. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à

sa femme; et ils seront deux dans une même chair. » Voilà le premier mariage, voilà son institution par Dieu lui-même. Nous voyons par là que le mariage ne doit se faire qu'entre *un* seul homme et *une* seule femme (unité du mariage) et qu'ils doivent vivre ensemble d'une manière *inséparable* (indissolubilité du mariage); car « l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et ils seront deux dans une même chair, » dit Adam, et en parlant ainsi, comme l'observe particulièrement le Concile de Trente, le premier homme parla «*par l'inspiration du Saint-Esprit,* » afin de faire allusion à l'unité et à l'indissolubilité du mariage. — Cependant le mariage n'en resta pas toujours à son institution primitive; car, après que tout le genre humain se fut éloigné de Dieu par le péché, le lien sacré du mariage ne fut plus aussi respecté, jusqu'à ce que vînt le divin Sauveur, qui ne rétablit pas seulement le mariage tel que Dieu l'avait d'abord institué, mais l'éleva encore à la dignité de sacrement.

(*Gr. Cat.* 3e-4e *q.*).

Rétablissement de l'unité et de l'indissolubilité du mariage par Jésus-Christ. — *Explication.* Lorsque Jésus-Christ parut, il rétablit le mariage tel que Dieu l'avait institué, en ordonnant que le mariage aurait lieu entre *un* seul homme et *une* seule femme et durerait jusqu'à la mort de l'un des deux, et c'est pourquoi il proposa comme exemple aux gens mariés son union spirituelle avec l'Eglise. (*Epît. aux Eph.* 5). Nous le prouvons par ce

Récit de l'Ecriture Sainte.

Un jour les pharisiens proposèrent à Jésus la question suivante : « Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme? » Mais Jésus répondant, leur dit : « Que vous a ordonné Moïse? » — Ils lui dirent : « Moïse a permis aux Hé-

breux de renvoyer leurs femmes, en leur donnant l'écrit de répudiation. » Jésus leur répondit : « Il a donné ce précepte à cause de la dureté de votre cœur. Mais dès le commencement du monde, Dieu forma l'homme et la femme. L'homme quittera donc son père et sa mère, et s'attachera à sa femme; et ils seront deux dans une seule chair. C'est pourquoi ils ne seront plus deux, mais une seule chair. *Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.* Et dans la maison, ses disciples l'interrogèrent encore sur le même sujet; et il leur dit : « Quiconque aura quitté sa femme et en aura épousé une autre, commet un adultère par rapport à elle. Et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère. » (*S. Marc.* 10, 2-12.) Il suit clairement de-là que Jésus-Christ a rétabli le mariage dans son unité et son indissolubilité primitive. Conséquemment, un mariage validement contracté, ne peut jamais être dissous. « Les époux sont tellement unis l'un à l'autre, dit Lactance (*Lib.* 6 *de Instit. cap.*23), que celui qui les sépare, déchire leurs corps. » — Sans doute, l'autorité ecclésiastique peut permettre, pour des motifs graves, que deux époux vivent séparés l'un de l'autre, mais ils n'en demeurent pas moins mariés, et aucune des deux parties ne peut contracter un second mariage légitime, aussi longtemps que l'autre partie est en vie. — C'est ce que déclare S. Paul dans les paroles suivantes : « Pour ceux qui sont dans le mariage, ce n'est pas moi, mais le Seigneur qui leur fait ce commandement : que la femme ne se sépare point de son mari. Si elle s'en sépare, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari. Que le mari de meme ne quitte point sa femme. »(I *Epît. aux Cor.* 7, 10-11.).

Le mariage est indissoluble.

Lorsque Constantin IX, empereur d'Orient, dont l'histoire raconte peu de chose, se sentit enfin près de mourir (en 1028) il fit venir le patricien *Romain* près de lui, et lui offrit avec la main de sa fille, le droit de succession dans l'empire. Romain, déjà uni à une femme qu'il aimait beaucoup, et qui

était digne de toute son affection, s'effraya tellement à cette proposition, que ses traits d'une remarquable beauté, se décomposèrent d'une manière effrayante. Mais ce trouble ne produisit d'autre impression sur le despote inconsidéré que de laisser à Romain le choix entre la main de sa fille et la perte des yeux, lui laissant le temps de réfléchir jusqu'au soir. Profitant de cet intervalle, l'infortuné patricien retourna bouleversé et soucieux auprès de son épouse, appelée Hélène, et pendant qu'il lui apprit cette fatale nouvelle, il se montra décidé à se sacrifier par amour pour elle; mais Hélène, se jetant à genoux à ses pieds, le conjura de ne pas renoncer à la vue, peut-être même à la vie, et de ne pas lui refuser le consentement de pouvoir se séparer de lui. Elle fit plus encore. Sans attendre sa réponse, elle se releva, se sauva dans un couvent de femmes situé près de là, envoya sans tarder, un message au patriarche et reçut le voile de ses mains. Elle informa alors seulement son mari par une lettre de ce qui venait d'arriver, l'assurant pour le consoler, qu'elle se trouvait maintenant plus heureuse, que si elle fût montée sur le trône impérial. Romain parut donc de nouveau près du lit du despote mourant, tout disposé à suivre ses ordres tyranniques, et celui-ci fit venir à l'instant sa plus jeune fille Theodora, princesse aussi distinguée par son esprit et sa piété que par sa rare beauté, afin de la fiancer à celui qu'il avait choisi pour son successeur. Mais elle s'opposa avec une majestueuse indignation à ce dessein insensé de vouloir livrer sa main à un homme déjà marié; « le lien contracté entre Romain et son épouse, dit Théodora d'une voix ferme, a été consacré par Dieu, et nulle puissance humaine n'est en état de le rompre, à moins de violer la loi de Dieu. » Toutes les propositions demeurèrent sans effet et allèrent se briser contre l'énergique volonté de Théodora résolue à mourir plutôt que de transgresser les préceptes de Dieu.

(*Gr. Cat.* 5e-6e *q.*)

Le Mariage est un sacrement. — Explication. Le Mariage dans l'Eglise chrétienne, est un sacrement par lequel deux personnes libres, l'homme et la femme s'unissent et reçoivent la grâce de remplir fidèlement jusqu'à la mort les devoirs de leur état. — Le Mariage est un sacrement, puisqu'on y retrouve les trois conditions nécessaires à un sacrement : *a*) *Le signe sensible* (*la tradition des mains* et *les paroles* par lesquelles les époux expriment leur consentement mutuel de s'unir indissolublement, en présence du curé et de deux témoins, ensuite la bénédiction par laquelle le prêtre consacre leur union); *b*) *la grâce intérieure* (la force et le courage d'en haut pour remplir fidèlement jusqu'à la mort les devoirs de l'état de mariage); *c*) *l'institution divine* (Dieu lui-même l'a institué dans le paradis terrestre, et Jésus-Christ l'a élevé à la dignité de sacrement). Que le Mariage est vraiment un sacrement, c'est ce qui se prouve encore très-clairement *par les paroles de S. Paul et la doctrine constante de l'Eglise;* je dis 1) par les paroles de S. Paul. Celui-ci appelle le Mariage « *un grand sacrement* » ou mystère, puisqu'il dit : « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme et ils ne feront tous deux qu'une seule chair. Ce *sacrement* (ce mystère) *est grand*, je dis en Jésus-Christ et en l'Eglise. » (*Epît. aux Ephés.* 5, 31-32.) S. Paul enseigne donc ici clairement que les époux seront unis comme le sont Jésus-Christ et son Eglise. Or, Jésus-Christ et son Eglise sont unis par un lien *surnaturel* et *fécond en grâces;* de même le Mariage est un signe sacré, riche en grâces, auquel est unie une grâce invisible, conséquemment c'est un sacrement.

2) *Par la croyance et la doctrine de l'Eglise*, comme on peut le constater par les écrits des SS. Pères et même

par l'enseignement des sectes qui, aux premiers siècles, se sont séparées de l'Eglise.

Doctrine de la Tradition et des sectes séparées de l'Eglise, touchant le sacrement de Mariage.

Les SS. Pères disent d'une manière claire et positive que le Mariage est un sacrement. Citons quelques passages de leurs écrits. S. Ignace, martyr, qui vivait au premier siècle, disait : « Le fiancé et la fiancée qui veulent se marier doivent le faire par l'intervention de l'évêque afin que leur mariage soit selon le Seigneur, c'est-à-dire, selon l'institution de Notre-Seigneur, et se fasse *comme une chose sacrée, comme un sacrement* » — Ecoutons en quels termes s'exprime Tertullien, mort en 215 : « Jésus-Christ a ramené le mariage à sa perfection primitive; il a rendu spirituel ce qui était charnel, de sorte que le mariage est une représentation de son union avec l'Eglise. » Dans un autre endroit il dit encore : « Comment pourrions-nous expliquer la félicité de ce mariage, qui se forme sous les auspices de l'Eglise, que l'oblation du sacrifice confirme, auquel la bénédiction met le sceau, que les anges proclament dans le ciel, et que le Père éternel ratifie? » Pouvait-il dépeindre d'une manière plus belle le Mariage comme sacrement? Aussi il déclare expressément que les paroles de l'Apôtre aux Ephésiens doivent être entendues du Mariage comme d'un sacrement. » — S. Ambroise disait au quatrième siècle : « Que le Mariage était sanctifié par le voile et la bénédiction sacerdotale, et que l'adultère offensait gravement Dieu, violait la loi, détruisait la grâce et perdait sa part au *sacrement.* » — S. Augustin enseigne : « que chez les chrétiens, la sainteté du Mariage, considéré comme sacrement, doit être plus appréciée que la fécondité, ou la chasteté dont la fidélité est le lien ; » c'est pourquoi l'apôtre a dit : « Maris, aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé son Eglise. » Mais pourquoi faire encore plus de citations? Toute l'antiquité chrétienne enseigne que le mariage des chrétiens l'emporte de loin sur celui des infidèles, à cause de la dignité de sacre-

ment dont il est revêtu. C'est ce que l'Eglise a toujours déclaré et proclamé solennellement, d'abord au quatrième concile de Carthage, puis à Verone en 1181, ensuite au concile de Latran à Rome. Enfin le concile de Trente a déclaré avec raison : « Si quelqu'un dit que le Mariage n'est pas vraiment et proprement un des sept sacrements, institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais que c'est une invention des hommes dans l'Eglise, qu'il soit anathème. » (*Sess.* 24, *cap.* 1.) — Les Grecs schismatiques et la secte des Nestoriens, qui se sépara de l'Eglise aux premiers siècles, reconnaissent le Mariage comme un sacrement.

(*Gr. Cat.* 7e *q.*)

Comment on reçoit le sacrement de Mariage. — *Explication.* Voici de quelle manière on reçoit le sacrement de Mariage : Les fiancés déclarent devant leur curé (ou devant un autre prêtre délégué par le curé ou l'évêque) et en présence de deux témoins, qu'ils se prennent mutuellement pour époux, après quoi le prêtre bénit leur union. Ainsi le *consentement* libre de part et d'autre, manifesté extérieurement (d'ordinaire par des paroles) *par les parties contractantes,* et qui se rapporte *au présent* est la première condition, nécessaire à la validité du Mariage, car le consentement qui n'aurait pour objet que l'avenir ne serait qu'une promesse de mariage. Ce consentement doit être exprimé *devant le curé d'un des époux,* ou devant un prêtre délégué par lui ou par l'évêque et en présence de deux témoins au moins.

(*Gr. Cat.* 8e *q.*)

Devoirs des époux. — *Explication.* Voici les principaux devoirs des époux chrétiens : 1) *Ils doivent prendre pour modèle l'amour réciproque que se portent Jésus-Christ et l'Eglise,* et vivre ensemble dans l'union et la fidélité conjugale, jusqu'à ce que la mort les sépare. Le mari doit aimer sa femme comme Jésus-Christ aime l'Eglise, d'un

amour parfait, exclusif, indissoluble et *protecteur*; la femme doit aimer son mari, comme l'Eglise aime Jésus-Christ, d'un amour parfait, exclusif, constant, *serviable* et dévoué.

Exemples empruntés à l'Ecriture-Sainte.

Nous trouvons un beau modèle de l'amour et de la fidélité conjugale dans la chaste Susanne. Elle était une épouse distinguée, qui préférait mourir plutôt que de blesser la fidélité conjugale. (*Daniël*, 13.) — Abraham possédait dans Sara une épouse fidèle et dévouée qui le suivait partout comme la compagne inséparable de sa vie, non-seulement dans la région de Chanaan si éloignée, mais même en Egypte. Aussi que de larmes amères versa Abraham sur la mort de son épouse chérie! Que de beaux exemples d'union, de charité et de fidélité ne voyons-nous pas dans Joachim et Anne, dans Zacharie et Elisabeth, mais surtout dans Joseph et Marie, l'auguste Mère de Dieu!

L'épouse fidèle et dévouée.

Catherine Hermann était femme d'un matelot hollandais. Son mari ayant été arrêté par les Espagnols, qui faisaient le siége d'Ostende, fut envoyé aux galères avec plusieurs de ses compatriotes. Catherine, apprenant cette triste nouvelle, se coupa les cheveux, se déguisa en homme, se rendit au camp d'Ostende et s'engagea au service des Espagnols. On la remarquait autant à cause de sa bravoure héroïque que des charmes de sa figure. Comme elle venait de combattre vaillamment sous les yeux du comte de Bucquoi : « Beau soldat, lui dit ce général, demande-moi ce que tu voudras, je te l'accorderai. » — « Mon général, répondit Catherine, si j'étais une femme, vous dédiriez-vous? » — « Non ; ta valeur mériterait dans ce cas les plus hautes récompenses. » — Alors elle se déclara la femme du matelot, et se jetant à genoux, demanda la liberté de son époux. Le comte la releva avec empressement, lui rendit son mari et la renvoya comblée de présents.

L'union et la charité

doivent toujours régner entre les époux; c'est par là seulement qu'ils deviennent forts pour supporter patiemment les nombreuses peines attachées à l'état de mariage. Un grand seigneur célébrait un jour ses noces et avait invité, à côté de plusieurs nobles convives, le maire du village, homme simple, mais d'un grand bon sens et d'une solide piété. Après que les principaux seigneurs eurent offert aux nouveaux mariés de magnifiques cadeaux, arriva enfin le maire, portant une petite boîte qu'il remit au noble châtelain en disant : « Feu mon grand père qui servit autrefois sous les Hollandais, m'a laissé ce souvenir. Je vous le donne, seigneur, en ce jour de fête; servez-vous en sainement et que le Dieu de bonté veuille vous enseigner sa sagesse! » Or quand le nouveau marié ouvrit la boîte, il y trouva une pièce d'argent que les Hollandais avaient fait frapper pour entretetenir la paix avec les Anglais. D'un côté se trouvaient deux bœufs sous le joug avec cette inscription : *Juncti valemus.* — *Quand nous sommes unis nous sommes forts.* » Au revers on voyait deux pots de terre nageant sur les flots et portant en en exergue : « *Collidentes frangimus.* — *En nous choquant, nous nous brisons.* » Le comte montra la médaille à sa jeune épouse et dit : « Voyez donc, ma chère ! Aujourd'hui nous avons reçu maint beau présent, mais il faut bien l'avouer, ce bon campagnard ne nous a pas donné le moins beau. »

2) *Les époux doivent s'édifier mutuellement par une conduite vertueuse.* « Que le mariage soit respecté en toutes choses, dit l'apôtre, car Dieu condamne les fornicateurs et les adultères. » (*Epît. aux Hébr.* 13, 4.) Les époux doivent prier et travailler ensemble. Le mari et la femme sont comme les deux yeux d'une personne; ils doivent regarder ensemble autour d'eux et au-dessus d'eux, au ciel, et si l'un souffre, l'autre doit pleurer.

3) *Ils doivent élever ensemble leurs enfants dans la*

crainte de Dieu et ne pas souffrir dans la maison le moindre objet qui pourrait mettre en danger l'innocence de l'enfant. (*Voyez tome II, du quatrième commandement.*)

4) *Le mari doit traiter sa femme avec douceur, la nourrir et l'entretenir.* « Maris, dit saint Paul, aimez vos femmes, comme Jésus-Christ a aimé son Eglise, et s'est sacrifié pour elle... Car personne ne hait sa propre chair, mais il la nourrit et l'entretient comme fait le Christ à l'égard de son Eglise. » (*Epît. aux Eph.* 5, 24 *et suiv.*) Saint Ambroise s'adressant aux Maris, leur dit : « Vous n'êtes pas des maîtres, mais des époux ; ce n'est pas une servante que vous avez obtenue mais une épouse. Dieu voulut que l'homme conduisît raisonnablement le sexe faible, mais non qu'il lui fît sentir la supériorité de sa force. » *La femme doit obéir à son mari en tout ce qui est juste et honnête et diriger consciencieusement le ménage.* « Comme l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, de même aussi les femmes doivent être soumises en tout à leurs maris. » (c'est-à-dire en tout ce qui est juste et honnête.) (*Epît. aux Eph.* 5, 24.) « La femme, dit saint Augustin, n'a pas été faite de la tête, mais du côté de l'homme afin qu'elle sût qu'elle n'est point la maîtresse de l'homme, mais bien plutôt qu'*elle lui est soumise.* »

Image d'un mariage heureux.

Autrefois, dit-on, vivait un époux chrétien qui priait souvent Dieu de lui faire savoir comment on pourait vivre heureux dans le mariage et faire bon ménage. Or un jour il aperçut en vision trois anges. Le premier était à genoux et disait : « Je lève mes yeux vers les montagnes d'où me vient le salut. » L'autre avait une bèche et cherchait péniblement des racines en terre, de sorte que la sueur inondait son visage, il disait : « Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front. » Le troisième rassemblait les racines dans un

panier en disant : « Ce qu'on garde avec soin, finit par s'augmenter, » et ensuite il les portait dans une maison nette où les trois anges demeuraient ensemble. (C'était très-bien dit, car cela signifiait que pour faire bon ménage on doit 1) prier, 2) travailler, 3) épargner et 4) vivre ensemble dans une paix et un amour angéliques.

(*Gr. Cat.* 9e *q.*)

Ce qui doit surtout détourner les époux de la violation de la fidélité conjugale. — Explication. Un crime aussi affreux que funeste dans ses suites c'est l'adultère. « L'adultère est un insensé qui perd son âme ; il ne trouvera plus que la honte et la douleur, et son opprobre ne s'effacera jamais. » (*Prov.* 32, 33.) Que les époux qui sont tentés de violer la fidélité conjugale, se rappellent que par l'adultère ils foulent aux pieds le serment solennel qu'ils ont fait en face de Dieu et de l'Eglise, qu'ils brisent le lien sacré qui selon les dispositions divines unit la société humaine ; qu'ils détruisent la paix domestique, empêchent la bonne éducation des enfants et renversent le bonheur de toute la famille ; qu'ils s'exposent au danger de tomber dans l'opprobre et la misère, dans toute espèce de fautes et de vices, d'être châtiés de Dieu lui-même de la manière la plus terrible et enfin d'être réprouvés entièrement. S. Ambroise avertit vivement tous les époux à ne pas désirer ce qui est contraire à la fidélité conjugale, et à ne pas se laisser séduire par l'espoir de rester cachés et de pouvoir commettre impunément le péché. Dieu le protecteur du mariage, à qui rien n'est caché, auquel personne n'échappe, est présent. Que personne n'insulte l'époux absent. Dieu veille et saisit le coupable, même avant qu'il ait accompli le forfait. Il reconnaît le crime dans l'esprit d'un chacun et quand même vous tromperiez l'époux, vous ne tromperez pas Dieu. Quand même vous échapperiez

à la vengeance de l'époux et aux arrêts de la justice humaine, vous n'échapperez pas à la main du souverain juge. (*Lib. 2. de Abrah. c. 2.*)

Peines infligées à l'adultère sous l'ancienne Loi.

Dans l'ancienne Loi les peines les plus redoutables étaient prononcées contre le crime d'adultère. — Quand une femme était seulement soupçonnée d'avoir été infidèle à son mari, celui-ci la conduisait devant le grand prêtre et offrait pour elle un sacrifice où tout semblait triste et sinistre, car il n'y portait pas d'huile qui est le symbole de la miséricorde, il n'y mettait pas d'encens exprimant le parfum que répand une bonne renommée. Après que le prêtre avait offert ce sacrifice à Dieu, il versait de l'eau bénite dans un vase d'argile, prenait un peu de terre du sol du tabernacle et la jetait dans cette eau. Alors il prononçait une formule exécratoire et d'effrayantes paroles de malédictions contre la femme soupçonnée, il lui donnait à boire de l'eau trés-amère. Etait-elle innocente elle n'en éprouvait pas le moindre mal ; si au contraire elle s'était souillée par l'adultère, les eaux de malédiction entraient en elle, son corps s'enflait, ses entrailles pourrissaient et elle était en malédiction et en exemple à tous parmi le peuple (*Liv. des Nombres.* 5.) Si l'adultère avait été prouvé par des témoins, la punition était encore plus terrible. D'abord ces témoins et ensuite tout le peuple s'armaient de pierres. Chacun jetait les siennes au coupable, et c'était hors de la ville, à la vue de tout Israël, qu'il expirait sous une grêle de coups. Dieu avait dit : « L'homme adultère et la femme adultère mourront. » (*Lévit.* 20, 10.)

Péché et punition du roi David.

L'histoire de David nous prouve que la malédiction repose sur l'adultère, et que le malheur n'atteint pas seulement celui qui l'a commis mais encore ses enfants. Après que David eut corrompu Bethsabée l'épouse d'Urie, Nathan lui annonça de la part de Dieu les châtiments qui allaient le frapper. « L'épée ne sortira jamais de ta maison, parce que

tu m'as méprisé et que tu as pris pour ta femme la femme d'Urie Héthiem... Et parce que tu as fait blasphémer les ennemis du Seigneur à cause de ton crime, le fils qui t'est né, mourra de mort. » (II *Liv. des Rois.* 12)

Suites effrayantes de l'adultère.

Nous lisons dans un journal judiciaire : « un déplorable événement vient d'attirer l'attention de la justice. Maurice E... cultivateur aisé du village de Boissierès, commune de Sainte-Marie (Haute-Loire), quoique marié et père d'une famille nombreuse, poursuivait depuis longtemps d'un amour coupable une de ses belles-sœurs. D'abord secrètes, leurs relations finirent bientôt par ne plus être un mystère pour aucun des membres de la famille de Maurice. Sa femme dont la santé et la raison étaient depuis longtemps ébranlées, s'en inquiétait peu. Mais le malheureux père ne trouvait pas la même indulgence auprès de ses enfants : Sa fille aînée, surtout, lui reprochait quelquefois le mauvais exemple qu'il donnait à sa famille. On dit même que leurs discusions à cet égard étaient fréquentes. Ces jours derniers, Maurice, qui se livrait passionnément à l'exercice de la chasse dans les moments de loisir et trouvait dans cet exercice souvent un prétexte de rendez-vous, étant monté à sa chambre pour apprêter son arme, lorsqu'arriva sa fille qui recommença ses reproches. Pour y couper court, Maurice la prend par le bras et cherche à la pousser dehors ; mais la résistance qu'elle oppose fait naître une lutte dont le bruit attire presque aussitôt un des frères de la jeune fille, qui se range du côté de sa sœur contre son père. Pendant cette lutte de quelques instants, que personne n'eût cru assez animée pour produire un événement aussi tragique, un coup de feu se fait entendre, et le jeune homme, affreusement atteint au côté droit par l'arme de son père, tombe expirant dans les bras de sa sœur. — Maurice a fui ; en effet, ou, pour parler plus juste, le malheureux a gagné les champs; quelques-uns disent l'avoir aperçu à la lisière d'un bois, pâle, défiguré, l'œil hagard, s'arrachant les cheveux, maudissant la

vie et demandant, comme faveur extrême, d'être enseveli dans la tombe de son fils. — O suites terribles de l'adultère.

(*Gr. Cat.* 10e-13e *q.*)

Fiançailles ou promesses de mariage. — *Explication.* C'est du choix sage et prudent de l'époux ou de l'épouse que dépend la paix et le bonheur de toute une vie. Combien de milliers de larmes amères de repentir verserait-on de moins ; combien de chagrins continuels, de souffrances chaque jour renaissantes, combien de soucis secrets qui minent les santés les plus florissantes, que d'actes d'un effrayant désespoir seraient évités, si l'on se conduisait d'une manière plus raisonnable et plus sérieuse dans ce choix ! C'est pourquoi nous appelons d'une façon toute spéciale l'attention de ceux qui pensent à embrasser l'état de mariage, sur les points suivants :

1) *Ils ne doivent pas faire de promesse de mariage à la légère,* comme le font, par exemple, ceux qui n'invoquent pas d'abord Dieu, et qui, contrairement à sa volonté, ne font nulle attention aux conseils de leurs parents, ni au salut de leur âme, qui dans leur choix font plus de cas des avantages extérieurs et temporels que de la piété et des vertus, et qui n'examinent pas d'abord s'ils pourront remplir les devoirs importants de l'état de mariage. Vraiment, le mariage est un état important et difficile ! Ce n'est pas sans raison que les anciens ont comparé le mariage à un nuage épais ; c'est pourquoi les latins rendaient le terme de se *marier* par *nubere* (de *nubes* — nuage) voulant signifier par là que ceux qui se mariaient s'attiraient un nuage, sans savoir s'il leur apporterait une douce pluie qui féconderait leur sol, ou s'il ferait descendre sur eux la foudre, la grêle et les malheurs sans nombre. Il est donc bien nécessaire de

procéder avec réflexion, de consulter les parents et d'implorer le secours de Dieu afin d'être éclairé. « Si vous voulez vous marier, » dit S. François de Sales, « invitez Jésus à vos noces; car sans lui les bénédictions vous manqueront. Les païens appelaient à leurs noces Adonis et Vénus; au lieu d'Adonis faites-y venir, Notre-Seigneur, et au lieu de Vénus, Notre-Dame. »

Consultez et priez avant d'entrer dans l'état de mariage.

L'évêque Govea a rapporté plus au long que nous ne le faisons ici l'histoire d'un jeune gentilhomme distingué, établi à Grenade. Celui-ci ressentait les inclinations les plus passionnées pour une demoiselle de famille noble, mais presque sans fortune, et jour et nuit il ne s'occupait qu'à forger des rêves et des plans pour la réalisation de son bonheur futur. Aussi ne manquait-il pas de passer à cheval plusieurs fois pendant le jour devant le balcon de la senora, selon les usages chevaleresques de cette époque, et de lui manifester par toutes sortes de signes les désirs de son cœur. Mais si forte que fût cette inclination qui le dominait, elle ne put triompher d'une voix intérieure qu'il entendait fréquemment et tenait toujours éveillé dans son cœur le doute sérieux si cette union tant désirée lui procurerait le bonheur et attirerait sur lui les bénédictions et la grâce de Dieu. Après avoir lutté longtemps avec lui-même sans pouvoir prendre une résolution définitive, il se décida à demander conseil à un homme distingué, mais qu'il mit d'abord à une rude épreuve afin de pouvoir se convaincre avant de se confier entièrement à lui, s'il avait bien toute la fidélité et la charité qu'on lui attribuait. Or, cet homme remarquable et distingué, mais très-petit et méprisable à ses propres yeux, était le frère *S. Jean de Dieu,* qui, à cette époque, était tantôt méprisé et maltraité, tantôt admiré par toute la ville de Grenade où il vivait, comme un héros de la charité chrétienne et un instrument de la puissance divine. Jean pardonna volontiers au jeune homme le tour qu'il lui avait joué en faisant faire

au pieux serviteur de Dieu des courses et des démarches inutiles, sous prétextes d'une dette importante qu'il s'agissait de payer de suite; instruit de son penchant pour la senora, il lui conseilla d'abord de ne rien décider, et le consola en lui disant qu'ils allaient unir leurs prières pour connaître la volonté de Dieu. Peu de jours après, lorsque le jeune homme selon sa coutume traversait à cheval la rue où demeurait sa maîtresse, afin de se montrer à ses yeux, le coursier qu'il montait, se rejeta effrayé et haletant en arrière à quelques pas du balcon se dressa sur ses jambes, reculant sans cesse, sans qu'il y eût moyen de le faire avancer. Etonné de cette étrange résistance, le cavalier se pencha en avant pour voir quel obstacle son cheval avait rencontré en chemin, et un frisson de terreur parcourut ses veines; car il lui semblait voir à ses pieds un gouffre béant et sans fond. Aussitôt il fit tourner la bride à son cheval, considéra cette vision comme un avertissement et choisit dans la suite un autre chemin dans la carrière de la vie, un chemin où sa vocation l'appelait manifestement. Le nom de ce jeune homme, Fernando Nunnez est devenu dans la suite célèbre et beau par sa vie riche en grandes et nobles actions. Quelque nom que l'on veuille donner à cet événement, à quelque ordre qu'il appartienne, qu'on l'explique naturellement ou non, que ce soit une légende ou une véritable vision, toujours est-il vrai de dire qu'une vérité importante y est cachée comme dans maintes autres visions symboliques. La plupart de ceux qui ne se laissent pas guider par des idées chrétiennes et ne fixent leur attention que sur l'éclat extérieur du monde, sur la fortune, les richesses, la condition, ou qui aveuglés par les charmes de la beauté physique se précipitent en quelque sorte dans l'état de mariage avec un impétueux empressement, négligent de penser auparavant qu'ils sont sur le bord d'un abîme où ils seront infailliblement précipités s'ils ne sont protégés par les véritables vertus chrétiennes, et surtout par la vertu de la croix. Cet abîme qui s'ouvre devant eux c'est celui de l'infidélité, du sacrilége, des reproches haineux, des désordres de tout genre dans la

famille. De quelle importance n'est-ce donc pas de contracter cette union avec des sentiments religieux et graves! (*Emm. Veith.*)

Dans votre choix, soyez attentif à la religion et à la vertu.

Comme on conduisait au supplice les filles de M. de la Billiais, dont tout le crime était d'aimer Dieu et le roi, un officier républicain, voulant en sauver une, lui dit : « Viens avec moi, je t'épouserai. » — Elle répondit : « Laissez-moi aller : j'aime mieux la mort que la honte de vous appartenir; vous êtes un ennemi de mon Dieu et de mon roi. » (*Lettres Vendéennes.*)

Nathalie et Adrien.

Telle était la noble élévation d'âme que montrait dans son amour, l'héroïque vierge chrétienne Nathalie, fiancée avec Adrien. Elle était née et avait été élevée dans le sein du christianisme; Adrien au contraire, favorisé de tous les dons de la fortune, orné de tout l'éclat de la jeunesse, de la beauté et des grandeurs humaines, et pouvant se glorifier d'être le favori de l'empereur Domitien, professait encore le culte des faux dieux; malgré les avis, les prières et l'exemple de sa vertueuse fiancée, il n'avait pu se résoudre encore à embrasser la vraie foi. Un jour on vint lui apporter la triste nouvelle qu'Adrien avait perdu la faveur du prince et qu'après avoir été chargé de chaînes, on l'avait jeté en prison. Quelle douleur pour cette noble jeune fille, qui aimait sincèrement son fiancé! Elle demanda en sanglotant quel crime il avait pu commettre pour s'être attiré un pareil traitement; le messager le lui apprit. Adrien donc avait été chargé de visiter successivement les chrétiens, incarcerés pour leur foi, de prendre leurs noms, et de les conduire devant le tribunal du prêteur. Etonné de leur joie et de leur admirable égalité d'âme, il leur avait demandé, comment il se faisait qu'ils allassent si joyeusement à la mort, et il avait appris à connaître la foi et l'espérance dans lesquelles ils puisaient cette force. Il s'en suivit que touché et éclairé de la grâce, il reçut

le baptême de leurs mains, et eut le courage d'inscrire son propre nom sur la liste des martyrs qu'il avait à dresser; voilà pourquoi il fut condamné à partager leur sort. A peine Nathalie eut-elle reçu ces explications que sa tristesse se changea en joie et ses pleurs en cris d'allégresse. Sans tarder elle se rendit à la prison où se trouvait Adrien, s'agenouilla devant lui, baisa ses chaînes, le proclama bienheureux et mit en œuvre toute l'énergie de son cœur et la douceur de son éloquence pour l'engager à persévérer courageusement; elle eut même la force d'âme d'assister à sa mort et le consola par sa présence jusqu'au dernier moment de sa vie.

Quel amour sublime! Le fiancé, voué à la mort à cause de sa foi en Jésus-Christ, lui était plus cher que l'époux païen entouré des splendeurs de la fortune et de la gloire; elle préférait de beaucoup son salut à son propre bonheur ici-bas; ce magnifique exemple quoiqu'il ne paraisse aux yeux des chrétiens lâches et dégénérés qu'une fanatique fantaisie, doit être imité au moins de loin par tous ceux qui sont d'avis d'entrer dans l'état de mariage. « Lorsque vous cherchez un époux ou une épouse, » dit S. Chrysostôme, « examinez bien d'abord si celui ou celle qui est l'objet de votre choix, a de la foi, de bonnes mœurs, s'il est agréable à Dieu; là où ces avantages se trouvent, tout le reste suivra; où ils manquent, la dot la plus riche ne servira de rien.

2) *Ils doivent être suffisamment instruits,* et posséder tous deux la vertu, les lumières et les connaissances religieuses nécessaires pour pouvoir élever chrétiennement leurs enfants. *En même temps ils doivent être libres de tout empêchement de mariage.* (Nous en parlerons plus loin.)

3) *Pendant tout le temps de leurs fiançailles ils doivent vivre dans la chasteté* et ne pas croire qu'il leur est permis de vivre plus librement ensemble ou de demeurer dans la même maison; il faut qu'ils apportent à l'autel la couronne nuptiale dans toute sa pureté, « comme un

signe de joie de la victoire qu'ils ont remportée sur leurs passions et de l'innocence dans laquelle ils ont jusqu'alors vécu ensemble. » (*S. Chrysostôme.*) Ordinairement Dieu ne bénit pas les époux qui ont souillé le temps de leurs fiançailles par des péchés.

Les époux malheureux.

Le vénérable père Candide raconte avoir connu deux personnes qui avant leur mariage s'aimaient d'un amour tellement déréglé, qu'elles ne pouvaient être une heure l'une sans l'autre ; mais dès qu'elles furent mariées, elles se haïrent si affreusement qu'elles ne pouvaient plus ni se voir ni se souffrir et se mordaient et se déchiraient avec les dents et les ongles comme des chiens enragés. Dès qu'elles étaient séparées, le même amour et les mêmes désirs impurs les tourmentaient comme auparavant et les portaient à se réunir de nouveau ; mais dès qu'elles s'étaient vues de nouveau la haine et la rage se réveillaient dans leurs cœurs. Martyre affreux, enfer anticipé !

4) *Ils doivent entrer dans l'état de mariage avec une intention pure et agréable à Dieu.* « Nous sommes les enfants des saints, disait Tobie, et nous ne devons pas entrer dans le mariage comme les païens qui ne connaissent pas Dieu. » Ceux qui reçoivent le sacrement de mariage avec des intentions criminelles ou en état de péché, se rendent coupables d'un sacrilége et conséquemment indignes de toutes les grâces et les bénédictions célestes.

Exemple de Sara épouse de Tobie

Elle pouvait dire à Dieu : « Vous savez, Seigneur, que j'ai conservé mon âme pure de tout mauvais désir. Je ne me suis jamais mêlée à ceux qui aiment les divertissements, et je n'ai pas vécu avec ceux qui marchent sans prudence. J'ai consenti à recevoir un mari dans votre crainte, et non pour satisfaire ma passion. » (*Tob.* 3, 16 — 18.)

Les deux prétendants.

Ce n'est point sur les richesses ni sur les passions que doit se fonder le mariage mais sur un amour saint et chaste, sur un noble dévouement. — Dans la brillante cité maritime de Gênes, on vit autrefois deux jeunes gens se disputer la main d'une jeune fille distinguée par sa naissance, sa beauté et sa vertu. L'un des deux et précisément celui auquel elle accordait la préférence, fut éconduit par les parents, tandis que l'autre, qui leur plaisait à cause de son rang et de sa fortune, fut accueilli avec empressement; bientôt tout fut arrangé pour célébrer les noces dans un temps peu éloigné. Mais avant cette époque qui n'était attendue qu'avec tristesse par la fiancée et l'autre jeune homme auquel elle avait voué son affection, une maladie pestilentielle éclata (en 1657) et sévit avec une horrible et rapide fureur parmi les habitants; bientôt la gracieuse jeune fille fut attaquée elle-même par le fléau. Or son fiancé n'eut rien de plus empressé, dans son effroi et son trouble, que de s'enfuir; et tout préoccupé de la crainte que le virus fatal ne se fût déjà communiqué à son corps, il s'enferma dans sa maison; comme il ne songeait évidemment qu'à sauver sa chère vie, il était manifeste que son amour était loin d'être fort comme la mort, et qu'il ne fallait pas des flots d'eau pour éteindre son ardeur. Ce fut alors, dans ce moment d'effroi général qui brise souvent tous les liens, que se présenta son rival, oubliant la conduite outrageante et l'opposition que les parents de la jeune fille lui avaient montrées autrefois; il n'y eut plus personne alors qui lui défendît encore l'entrée de la maison redoutée et évitée par chacun, et ni les supplications de sa mère, ni les instances de ses amis, ni l'imminence du danger ne furent en état de l'arrêter. Il se dévoua donc avec une douce sollicitude au service de la malade, dont la figure jaune et amaigrie, les traits bouleversés avaient à peine conservé quelque trace de sa beauté passée, et il passa des nuits entières à veiller au chevet de son lit. Ses efforts furent couronnés par le plus heureux succès; la malade guérit complètement et les cou-

leurs riantes de la santé et de la jeunesse vinrent de nouveau embellir ses traits ; son fidèle ami était demeuré sain et sauf. Bientôt reparut son fiancé qui lui exprima par des phrases bien compassées et alambiquées son ravissement, sa joie aussi vive que sincère, et il ne négligea point d'y glisser adroitement la remarque : comment ce retour de la santé coïncidait heureusement avec l'époque où le plus ardent de ses vœux allait être enfin rempli. Quand la jeune fille entendit cette allusion, elle alla se jeter aux pieds de son père, et montrant l'ami qui ne l'avait pas abandonnée au bord du tombeau, elle s'écria : « Voilà mon sauveur, sans la fidélité duquel vous n'auriez plus de fille ! c'est à lui seul qu'appartient ma main. » Et sa demande était trop juste pour ne pas être accueillie. Où se montra en cette circonstance le véritable amour? Là seulement où il fut éprouvé par un dévouement et une fidélité noble, désintéressé qui oubliait ses propres dangers. Mais ce dévouement, cette fidélité inviolable, cet attachement parfait et exclusif des deux côtés, pourquoi sont-ils si nécessaires et si essentiels dans l'union des deux sexes? Parce qu'ils reposent sur la dignité morale et la consécration religieuse d'un contrat pour la vie, qui, sans cette consécration, descendrait complètement au niveau des choses purement naturelles et matérielles. (*Emm. Veith.*)

5) *Enfin avant leur mariage, ils doivent se confesser et communier dignement.*

Puisque le mariage est un sacrement des vivants, on doit être en état de grâce pour le recevoir; c'est pourquoi on doit se mettre en état de grâce par une confession sincère et entière (et ce qu'il y a de mieux par une confession générale de toute la vie); ensuite comme le mariage entraîne de si grandes et de si lourdes obligations, il est nécessaire que les époux invitent le divin Sauveur à leurs noces et s'unissent à lui dans la sainte communion. Ici encore nous pouvons appliquer cette parole de saint François de Sales : « Si vous voulez

vous marier, invitez à vos noces Jésus-Christ; car sans lui il n'y a pas de bonheur. »

(*Gr. Cat.* 14e-16e *q.*)

Empêchements de mariage. — Explication. — Déjà sous l'ancienne loi, Dieu avait établi différentes règles pour le mariage des Juifs; sous la loi nouvelle il existe également dans l'Eglise certaines règles ou limitations pour le mariage des chrétiens, et qu'on appelle *empêchements de mariage.* Ces empêchements les uns reposent sur *la loi naturelle* et la raison (tel par exemple que l'empêchement d'erreur relativement à la personne ou à la parenté), les autres sur *la loi divine* (par exemple l'empêchement provenant d'un mariage déjà existant), d'autres sur *les lois ecclésiastiques.* Pour parvenir à la connaissance des empêchements qui pourraient exister, l'Eglise a ordonné d'examiner les futurs époux sur ce point, et, avant de célébrer le mariage, de l'annoncer d'ordinaire publiquement trois fois au prône. Quiconque connaît un empêchement, est tenu en conscience de le faire connaître au curé. Les empêchements de mariage sont de deux espèces : 1) Les empêchements *prohibitifs* qui rendent le mariage *illicite* de sorte qu'on ne peut se marier sans péché, et 2) les empêchements *dirimants* qui le rendent *nul.* Voici quels sont ces empêchements.

LES DIFFÉRENTS EMPÊCHEMENTS DE MARIAGE.

a) Les empêchements dirimants qui rendent le mariage *nul* devant Dieu, sont les suivants : 1) L'*erreur*, c'est-à-dire, si on était trompé dans la personne que l'on épouse, comme lorsque Laban donna Lia à Jacob au lieu de Rachel qu'il demandait. — 2) La *condition.* Si on épousait une esclave au lieu d'une personne libre. — 3) Le *vœu solennel.* Un religieux, une religieuse, un prêtre ne peuvent se marier à cause du

vœu solennel qu'ils ont prononcé; leur mariage est nul et sacrilége. — 4) La *parenté* et l'*affinité*. C'est-à-dire, qu'un mariage serait incestueux et nul entre le frère et la sœur; il ne peut être contracté non plus entre un cousin et une cousine jusqu'au quatrième degré. — Il y a encore une affinité spirituelle qui se contracte au baptême; en sorte que les parrains et marraines ne peuvent épouser leurs filleuls ou filleules, ni leurs pères et mères; de même celui ou celle qui aurait baptisé un enfant ne pourra l'épouser, ni son père ni sa mère. — 5) Le *crime*. C'est-à-dire, l'adultère et l'homicide commis en certaines circonstances sont des empêchements de mariage; voici comment : *a*) Si un mari était assez barbare pour faire mourir son épouse ou celle-ci son mari, dans le dessein d'épouser le complice ou la complice de l'adultère, le mariage contracté en conséquence serait nul et abominable devant Dieu et devant les hommes. *b*) Si un homme et une femme commettaient l'adultère sous promesse de s'épouser, le mariage promis de la sorte serait nul dans la suite s'il s'accomplissait, quand même il n'y aurait point eu d'homicide. *c*) Si on commettait l'homicide, même sans adultère, dans le dessein d'épouser le survivant, ou la survivante, le mariage serait nul. *d*) Si un homme déjà marié épousait une autre femme du vivant de la première, ou une femme un autre homme du vivant de son mari, ce mariage serait nul, selon la loi de Dieu et de l'Eglise, même après que la mort aurait dissous le premier mariage. On sent toute la sagesse de ces lois : c'est pour prévenir les horreurs où la passion pourrait précipiter de coupables époux et pour mettre la fidélité conjugale à l'abri de ces horribles attentats. — 6) La *violence* rendrait nul un mariage forcé; il doit être libre, comme nous l'avons dit; or, il ne le serait plus si la force majeure arrachait le consentement à la faiblesse ou à la timidité. — 7) Les *ordres sacrés* sont un empêchement dirimant; ainsi, un sous-diacre, un diacre, un prêtre ne peuvent se marier; leur mariage serait nul selon le saint Concile de Trente. — 8) Le *lien* d'un premier mariage subsistant empêche d'en contracter un second; celui-ci serait nul; en sorte que celui

ou celle qui l'aurait contracté serait obligé de retourner au premier engagement. — 9) L'*honnêteté publique*. C'est-à-dire, que lorsqu'il y a eu des promesses ou fiançailles entre deux personnes, les fiancés ne peuvent plus épouser le frère ou la sœur l'un de l'autre sans obtenir une dispense. L'Eglise a établi cet empêchement par une certaine bienséance; à cause de l'espèce d'affinité commencée par une alliance promise et concertée. — 10) La *clandestinité* rend le mariage nul. On appelle clandestin un mariage secret, qui n'est pas contracté selon les lois qui en prescrivent la publicité. — 11) Le *rapt*. Le mariage est nul s'il est fait en conséquence d'un enlèvement ou rapt, de violence ou de séduction. Si, par exemple, un jeune homme enlevait une fille à ses parents, il ne pourrait l'épouser qu'après l'avoir rétablie en pleine liberté, au gré de ses père et mère, tuteurs ou curateurs.

b) *Il est encore d'autres empêchements qui rendent le mariage illicite et coupable, sans le rendre nul ou invalide*. Ce sont les empêchements prohibitifs, qui se réduisent à trois : 1) *La défense de l'Eglise;* 2) *les fiançailles*; 3) *le vœu simple de chasteté.*

1) *La défense de l'Eglise*. Elle ne veut pas que ses enfants se marient en Carême, en Avent, aux jours de jeûne, parce que les joies de noces troubleraient la sainte tristesse de la pénitence. — Elle défend de se marier hors de la paroisse, dans des chapelles particulières, pour éviter la clandestinité. — Elle défend de se marier avec des gens d'une religion différente, pour éviter les dangers de perversion des époux et de leurs enfants, etc. — 2) *Les fiançailles*. Ce sont des promesses juridiques; il faut les tenir; c'est une injustice de les violer en contractant d'autres engagements tandis que ceux-là subsistent. Il faut donc les dissoudre auparavant par le consentement de la personne intéressée. — 3) *Le vœu simple de chasteté*, ou de ne pas se marier, ou d'entrer en religion. Nous avons parlé des vœux solennels qui rendent le mariage nul. Mais si ce n'était que des vœux simples, émis en particulier, le mariage serait seulement coupable quoique valide; on pécherait mortellement en se mariant après ces engage-

ments pris avec Dieu. Si donc on voulait se marier dans la suite, il faudrait avoir de bonnes raisons, les représenter avec franchise aux supérieurs ecclésiastiques, et leur demander la dispense de ces vœux. (*Couturier.*)

L'Eglise peut dispenser de quelques-uns de ces empêchements mais pas de tous; et encore faut-il qu'il y ait des motifs suffisants, c'est pourquoi on doit consulter son confesseur. On doit bien se garder d'obtenir la dispense subrepticement (en déguisant ou en cachant la vérité); car en ce cas elle serait nulle devant Dieu, quand même les hommes la croiraient valide.

(*Gr. Cat.* 17e-21e *q.*)

Des mariages mixtes. — Explication. De tout temps l'Eglise catholique a improuvé les mariages mixtes, c'est-à-dire, les mariages entre des catholiques et des hérétiques, et cela pour les plus graves raisons. L'Eglise ne sait que trop bien combien dans un tel mariage la partie catholique est exposée au plus grand danger ou de perdre sa foi ou de devenir indifférent à son égard; que l'éducation catholique des enfants est d'ordinaire défectueuse et même souvent impossible; que la partie dissidente ne reconnaît pas le mariage comme un sacrement, ou comme une union indissoluble et que d'après l'opinion de sa secte on peut se divorcer et se remarier, ce qui n'est pas permis aux époux catholiques; et que conséquemment un tel mariage n'est jamais ce que doit être cependant tout mariage chrétien, une fidèle copie de l'union étroite et indissoluble de Jésus-Christ avec son Eglise; enfin, que le bonheur de la communauté domestique dépend avant tout de la communauté de foi. Aussi lorsque l'Eglise permet un mariage mixte, ce n'est qu'aux conditions suivantes : 1) Que la partie catholique puisse pratiquer sans obstacle sa religion. 2) Qu'elle ne négligera rien pour ramener la partie non-catholique au sein

de l'Eglise, par la voie de la persuasion; 3) Que *tous les enfants* à naître soient élevés dans la religion catholique. — Et l'on ne doit pas en vouloir à l'Eglise de poser de telles conditions; c'est son devoir de le faire; si elle ne le faisait pas, elle montrerait ou qu'elle est indifférente à la perte éternelle de ses enfants, ou elle nierait qu'elle seule est la vraie Eglise hors de laquelle il n'y a point de salut. Malheur donc à ceux qui contractent un mariage mixte, sans avoir posé d'abord pour condition l'éducation catholique des enfants! Ils pèchent gravement contre l'Eglise et exposent à un grand danger le bonheur spirituel des enfants à naître. Malheur aussi à ces parents tièdes et indifférents qui permettent de tels mariages à leurs enfants! Ils assument une grande responsabilité, et répondront de leur conduite devant Dieu. Jamais l'Eglise ne donne sa bénédiction à de tels mariages; et comment alors la bénédiction de Dieu reposera-t-elle sur de tels époux. L'expérience journalière ne montre-t-elle pas combien ces espèces de mariages sont d'ordinaire malheureux? Il n'en peut être autrement; car où manque la communauté de croyance, manquent aussi la communauté de sentiments et le bonheur de la vie domestique.

Le mariage ecclésiastique et le mariage civil.

Ecoutons comment Tertullien dépeignait au deuxième siècle de l'ère chrétienne le *mariage ecclésiastique*, et opposons à cette peinture la description d'*un mariage purement civil* du dix-neuvième siècle. — « Comment serais-je en état de dépeindre le bonheur d'un mariage, qui se forme sous les auspices de l'Eglise, que l'oblation du sacrifice confirme auquel la bénédiction du prêtre met le sceau. » Telles sont les paroles par lesquelles Tertullien commence sa peinture du mariage *ecclésiastique*, puis il continue. « Deux fidèles sont liés sous un joug, n'ayant qu'une seule espérance, un seul

vœu, un seul service; ils sont frères et sœurs l'un pour l'autre, ils se servent l'un l'autre sans qu'il y ait discussion d'esprit ou de corps. Ils sont vraiment deux dans une seule chair; une chair et un esprit. Ils prient ensemble, ils jeûnent ensemble, s'instruisent et s'avertissent l'un l'autre. Ils vont ensemble dans l'église de Dieu, ensemble à la Table sainte; ils sont unis dans les besoins, dans les persécutions et dans les consolations. Ils n'ont rien de caché l'un pour l'autre, ils ne s'évitent pas, ils ne se sont pas à charge. Quand ils sont libres, ils visitent les malades, entretiennent les pauvres, distribuent des aumônes d'une main libérale; ils assistent au saint Sacrifice sans tiédeur, ils prient tous les jours sans obstacle, ils se marquent du signe de la croix sans avoir besoin de se cacher ou de le faire à la dérobée; ils n'omettent point par crainte l'action de grâces aux repas, et le respect humain ne leur ferme point la bouche pour remercier Dieu. Ils trouvent leur joie à chanter des psaumes et des hymnes, et tous deux rivalisent à qui servira Dieu de la manière la plus parfaite. Jésus-Christ en voyant et en entendant de tels époux, y trouve sa joie, et c'est à ceux-là qu'il se plaît à envoyer sa paix. »

La peinture du mariage mixte que n'a point béni l'Eglise est tout autre; le voici : Deux personnes de religions différentes sont unies sous un même joug, mais différentes sont aussi leurs espérances, leurs promesses de mariage (chez l'une elles sont indissolubles, chez l'autre pas), et le culte qu'elles rendent à Dieu. Quoique unies pour le corps, elles sont divisées pour l'esprit, et n'ont pas d'affinité spirituelle. Elles ne prient pas ensemble, ne jeûnent pas ensemble, et chez elles il ne peut être question de s'instruire ou de s'avertir mutuellement quand il s'agit de choses religieuses. Toutes deux se rendent à un temple différent, vont communier à une table différente; et quoiqu'unies dans le bonheur de la vie, elles se sépareront dans l'adversité et les persécutions. La partie catholique se rend à la sainte Messe, mais avec tiédeur, ou ne s'y rend pas du tout; elle ne fait pas ses prières journalières sans rencontrer des obstacles, ou bien elle les

omet entièrement; elle n'ose marquer son front du signe de la croix qu'à la dérobée. Chez de tels époux les grâces avant et après le repas sont omises par le respect humain qui leur ferme la bouche. On ne les entend point chanter ensemble de pieux cantiques, et ils ne rivalisent pas entre eux pour bien servir le Seigneur. En voyant cette différence qui existe entre les mariages célébrés devant l'Eglise et ceux qui ne le sont pas, il faut bien changer aussi le préambule par lequel Tertullien commence sa peinture du mariage vraiment chrétien, et dire : « Comment serais-je en état de dépeindre le malheur d'une union qui ne se forme pas sous les auspices de l'Eglise, que l'oblation du sacrifice ne confirme pas, et auquel la bénédiction du prêtre ne met pas le sceau? »

Pratique. Il y a dans la vie deux états d'une haute signification et d'une grande valeur, ce sont le *célibat* et le *mariage*. Examinez murement devant Dieu lequel vous devez choisir, et, si vous êtes décidé à embrasser l'état de mariage, soyez prudent dans le choix de votre époux, de votre épouse; en choisissant ne perdez jamais de vue Dieu et le salut de votre âme! Préparez-vous à l'état de mariage par la prière, la pratique des bonnes œuvres et surtout par la confession et la communion. — Célébrez le jour des noces d'une manière toute chrétienne; « réjouissez-vous, mais dans le Seigneur, » comme dit l'Apôtre, « afin que votre modestie brille aux yeux de tous. » De plus bannissez des noces toute immodestie, toute dissolution, tout divertissement coupable, etc. Prenez pour exemple

Tobie et Sara.

Lorsque leur union eut été bénite, et que Tobie emmena Sara, sa femme, il lui dit : « Sara ! aujourd'hui et demain et après-demain nous prierons Dieu ; il est juste que nous lui consacrions les premiers jours de notre mariage, avant d'user de notre droit ; car nous sommes enfants des saints, et nous

ne devons pas nous unir comme les nations qui ne connaissent point Dieu. » Paroles vraiment précieuses qui doivent être gravées dans le cœur de tous les nouveaux mariés. Citons encore un exemple tiré des temps modernes.

Les noces édifiantes.

Le maître d'une des plus belles verreries de la Lorraine voulait faire généreusement chez lui les noces d'une de ses sœurs qui épousait un capitaine des grenadiers. En conséquence il dit à sa mère qu'elle pourrait amener de Luneville telle compagnie qu'il lui plairait, que, pour lui, il invitait une soixantaine de personnes. Sa mère lui ayant représenté qu'il lui semblerait plus à propos de retrancher de ce côté-là, pour faire quelque chose en faveur des pauvres, il la pria de trouver bon qu'il fît les choses à son gré ; elle y consentit et vint seulement avec les parents les plus proches, pour le jour des noces. Elle fut surprise de ne voir personne de ce grand nombre de convives annoncés : on lui répondit que ce serait pour le lendemain. En effet, le lendemain on voit arriver de tous côtés des troupes de pauvres invités par le respectable maître ; on les introduit dans un grand salon, où on avait dressé un grand nombre de couverts proportionnés au nombre des convives. A chaque couvert étaient joints un pain d'une livre et une bouteille de vin. Quand chacun fut placé, le curé fit la bénédiction des tables ; après quoi le maître et la maîtresse de la maison, les deux nouveau mariés et tous les parents, par ordre, paraissent avec des plats à la main, portant les mets destinés aux pauvres, et les servant eux-mêmes avec cet air de satisfaction que donne le sentiment d'une bonne œuvre.

Il est aisé de juger avec quel contentement des malheureux, accoutumés à n'avoir que du pain dur et bien sec, profitèrent d'une table abondamment servie. On leur annonça d'abord qu'ils pourraient emporter avec eux tout ce qui leur resterait des mets qu'ils n'auraient point achevés, et, par-dessus cela, leurs assiettes, bouteilles, verres, cuillers, four-

chettes, dont on leur faisait présent. On voyait la joie briller sur le front de tous ceux qui assistaient à cette scène nouvelle; et les spectateurs eux-mêmes, attendris jusqu'aux larmes, goûtaient intérieurement le plaisir touchant que trouvent les bons cœurs à faire des heureux. Quand le repas fut terminé et les grâces dites avec modestie, chacun s'en retourna chargé de ce qui lui restait, pour en faire part à sa famille. Tous les autres pauvres qui survinrent en grand nombre, reçurent aussi chacun une aumône honnête. On n'entendait que des cris de bénédiction dont les environs retentissaient. Si les autres noces ont plus de brillant, ajoute l'auteur qui rapporte ce trait, peuvent-elles avoir rien de plus satisfaisant pour des cœurs bien faits; et le ciel peut-il manquer de bénir une alliance ainsi commencée par l'exercice de la plus touchante charité? Plût à Dieu que cet exemple pût engager à changer les folles joies des noces en des œuvres plus dignes du christianisme! (*Anecdotes chrétiennes*.)

DES BÉNÉDICTIONS.

Ce qu'on entend par bénédictions, et ce qui les distingue des sacrements. — Explication. Par *bénédictions* on entend; *a*) tout ce que l'Eglise bénit pour servir au culte divin, ou désire rendre plus utile et plus avantageux à ses enfants tel que l'eau, l'huile, le sel, le pain, le vin, les rameaux, etc., et *b*) les *exorcismes* (c'est-à-dire, les cérémonies saintes dont l'Eglise se sert pour chasser les démons des corps qu'ils possèdent, ou des autres créatures dont ils abusent ou peuvent abuser), et *c*) les *consécrations* de l'Eglise (c'est-à-dire, les prières et les cérémonies par lesquelles elle consacre une personne ou un objet au service de Dieu ou à un usage religieux). Les bénédictions ont quelque rapport avec les sacrements, en ce qu'elles consistent aussi dans des signes et des paroles et qu'elles confèrent une vertu ou une grâce intérieure, surnaturelle; mais il y a une *différence essen-*

tielle entre eux, aussi bien sous le rapport de l'institution ou de leur auteur que sous le rapport des grâces qu'ils produisent. Or, cette différence la voici : 1) Les sacrements ont été institués par Dieu et opèrent par la vertu que Dieu leur a accordée; les bénédictions au contraire ont été instituées par l'Église et n'opèrent que par les prières de l'Église. 2) Les sacrements opèrent infailliblement, quand nous n'y mettons pas d'obstacle; tandis que dans les bénédictions l'effet dépend surtout des sentiments de piété de celui qui y a recours. 3) Les sacrements produisent immédiatement la sanctification intérieure; les bénédictions au contraire ne contribuent qu'à communiquer des grâces d'une manière subordonnée et préservent aussi de maux temporels. 4) Les sacrements sont généralement nécessaires et Dieu commande d'y recourir; tandis que les bénédictions ne sont que recommandées par l'Église, comme utiles et salutaires.

(*Gr. Cat.* 4e *q.*)

Pourquoi l'Église bénit-elle certains objets destinés au culte divin et quels sont-ils?—Explication. L'Église bénit tous les objets qui appartiennent *au culte divin*, afin de les sanctifier et de les consacrer d'une manière exclusive à des usages religieux; puisqu'ils sont destinés à des usages saints, il faut aussi qu'ils soient consacrés spécialement. « Tout est sanctifié par la parole de Dieu et la prière, » écrivait S. Paul à Timothée. (1 *Epît.* 4, 5.) Par là-même ces objets bénits doivent être vénérables et salutaires à nos yeux; car ce qui est sanctifié, doit être tenu comme saint et nous sanctifier nous-même. — Les objets bénits pour le service *du culte divin* sont :

1) *Les églises, les autels, les vases sacrés,* tels que le calice, le ciboire, l'ostensoir, le tabernacle, les vases

pour l'huile sainte et le saint-Chrême, les reliquaires, les fonts-baptismaux, et de plus les vêtements sacerdotaux. Déjà sous l'ancienne Loi Dieu avait donné à Moïse l'ordre suivant : « Tu prendras l'huile de l'onction pour en oindre le tabernacle et tout ce qui y sera pour le sanctifier, l'autel des holocaustes et tous les vases, etc., tout sera consacré par l'huile de l'onction, et sera d'une sainteté inviolable. » (*Exode* 40, 9-11.) C'est ainsi que l'Église consacre encore aujourd'hui, au milieu des cérémonies les plus admirables et d'un sens tout mysterieux, les églises et les autels (c'est en souvenir de cette consécration que dans toutes les paroisses on célèbre la fête de la dédicace de l'église); elle consacre également les vases saints, etc., ce qui doit les rendre vénérables et saints à nos yeux.

Alaric et les vases sacrés.

Un respect involontaire s'empare quelquefois des âmes les plus indifférentes et les plus impies en présence des objets sacrés en usage dans l'Eglise catholique. Témoin ce chef barbare de l'armée d'Alaric. Il avait trouvé dans un couvent une vierge déjà avancée en âge et consacrée à Dieu. Aussitôt le barbare lui demanda l'or et l'argent qu'elle possédait ; elle répondit d'un ton plein de fermeté qu'elle avait vraiment un grand trésor et en même temps elle lui montra tant de richesses qu'il ne put retenir un mouvement de surprise : « Voilà, » lui dit-elle, « les vases précieux de l'église de S. Pierre ; prends-les, si tu l'oses ; tu en es responsable ; puisque je ne suis pas en état de les défendre, je n'essaierai pas de les retenir. » Le barbare saisi de respect, en informa Alaric, qui donna l'ordre de transporter tous ces vases sacrés dans la basilique de S. Pierre et d'y accompagner la vierge sacrée. Comme le couvent était éloigné de l'église de S. Pierre, on fut obligé de traverser toute la ville et-la translation se fit avec un extérieur imposant au milieu du pillage général de la ville de Rome. On portait les vases saints sur

la tête, au milieu de deux haies de soldats le glaive à la main. Et aussi longtemps que dura ce convoi, les Romains et les Barbares unirent leurs chants pour louer Dieu (*Hist. Eccl. année* 410.)

2) *Les cloches* furent également bénites pour les usages religieux, pour louer Dieu, appeler le peuple, rassembler le clergé, pleurer les morts, dissiper les nuages et annoncer les fêtes. (1) Comme la bénédiction des cloches a beaucoup de ressemblance avec les cérémonies du baptême, on l'appelle baptême des cloches. — On bénit ensuite

3) *La croix, les images de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge et des autres saints, les cierges, etc.* Il serait trop long d'expliquer toutes les bénédictions que l'Église emploie pour les différents objets servant au culte, et d'exposer de quelle manière et avec quelles cérémonies elle les consacre (2).

(*Gr. Cat.* 5e *q.*)

Pourquoi l'Eglise bénit certains objets destinés à notre usage et quels sont ces objets. — Explication. L'Eglise bénit et consacre aussi à notre pieux usage plusieurs choses. Elle le fait *a*) pour imiter l'exemple de Jésus-Christ qui bénit des pains et des poissons. « Il prit les cinq pains et les deux poissons, » dit l'Evangeliste, « leva les yeux au ciel et *les bénit.* » (*S. Luc*, 9, 16.) *b*) Elle veut invoquer les bénédictions célestes sur les fidèles, afin « que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu. » (*Epit. aux Rom.* 8, 28.) et que la bénédiction divine se répande sur tout, comme la malédiction s'est répandue par le péché d'Adam sur toutes les créatures. (*Gen.* 3, 17,

(1) La destination des cloches est exprimée laconiquement dans les deux vers suivants :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, nimbos fugo, festaque honoro.

(2) Voyez l'excellent ouvrage : *Beautés de l'Église catholique*, par Rippel ; traduit de l'allemand par Cornet.

et Epît. aux Rom. 8, 20-28.) Les principales choses que l'Eglise bénit *à notre pieux usage* sont :

1) *Le pain.* Par exemple à la fête de certains saints, de S. Hubert, de S. Blaise, deS. Marcoud, etc., et en France à l'offertoire de la Messe, le prêtre bénit le pain que le peuple lui présente. « Dans cete bénédiction l'Eglise fait attention aux cinq pains que Jésus-Christ bénit dans le désert, en même temps qu'au Sauveur lui-même qui est le pain vivant, le pain des anges. » Déjà au quatrième siècle on pratiquait cette coutume de bénir le pain.

2) *Le vin.* Cette bénédiction a lieu dans certains pays à la fête de S. Jean l'Evangéliste, en souvenir du miracle qu'opéra ce Saint, lorsque par un signe de croix il ôta à une coupe empoisonnée son effet nuisible. L'Eglise désire qu'en buvant le vin de S. Jean nous nous abreuvions comme lui à la source de toute charité.

3) *La demeure de l'homme et ses aliments,* afin qu'il puisse reposer en paix, et prendre avec reconnaissance et sans crainte la nourriture nécessaire à son corps.

4) *Le bétail, les prairies et les champs*, afin de les préserver des maladies et des fléaux qui pourraient les faire périr ou les rendre stériles, et priver ainsi le laboureur du fruit de ses travaux. L'Eglise bénit encore une foule d'autres objets qui servent à notre usage, comme les vaisseaux, les ponts, l'eau des sources, des rivières, de la mer, le lit nuptial, les étendards, les armes, etc. En donnant cette bénédiction, on doit bien se rappeler que l'Eglise n'a d'autre but que d'obtenir par ces prières, que Dieu daigne rendre inutiles les efforts que les démons font pour engager les hommes à abuser de ces choses, et qu'il accorde aux chrétiens la grâce de ne s'en servir que pour sa gloire et pour leur salut.

Observation. L'Eglise bénit et consacre non-seulement les choses mais encore

les *personnes* C'est ainsi qu'elle sacre le pape, les empereurs et les rois, qu'elle consacre les abbés, les abbesses, les vierges, etc.—De même encore l'Eglise bénit pendant et après la Messe le peuple, les femmes relevées de leurs couches, etc. Et pourquoi ne le ferait-elle pas? Jésus-Christ n'a-t-il pas béni les enfants? « Jésus les embrassa, leur imposa les mains et les bénit. » (*S. Marc*, 10, 16.)

(*Gr. Cat.* 6e-8e *q.*)

Pourquoi nous devons user pieusement des objets bénits. —*Explication.* Par ces consécrations et ces bénédictions, l'Eglise nous donne une preuve continuelle de sa tendresse maternelle; depuis le berceau jusqu'à la tombe, elle veut nous accompagner de ses prières et de ses bénédictions, nous procurer des consolations, des secours et des grâces; c'est pourquoi elle bénit même le cimetière et la fosse ou notre corps inanimé doit reposer jusqu'au jour de la résurrection générale. Quel amour attentif! Dans toutes ses bénédictions et ses prières, elle n'a en vue que notre bien spirituel et temporel; elle y demande à Dieu qu'il détourne de nous ses fléaux, qu'il nous protége contre les attaques du démon, qu'il nous accorde la paix, le bonheur et tout ce qui peut servir au bien de notre corps et de notre âme, etc. Ne faut-il donc pas que nous recourions avec une sainte joie et une pieuse dévotion aux bénédictions de l'Eglise? Nous en avons les plus grands motifs; nous n'avons qu'à nous rappeler que par là nous participons aux *prières et aux faveurs de toute l'Eglise*, au nom de laquelle le prêtre bénit et consacre. Et quelle vertu n'a point la prière de l'Eglise, puisqu'elle est le corps de Jésus-Christ, animée de son esprit, guidée par lui, et que sa prière est toujours unie à la prière de Jésus-Christ et de ses saints! Sous l'ancienne Loi on attachait un si grand prix à la bénédiction des patriarches; et quel cas ne devons-nous faire alors de la bénédiction de l'Eglise, puisque Jésus-Christ a déposé dans son sein le trésor inépuisable de ses grâces.

(*Gr. Cat.* 9e-10e *q.*)

L'eau bénite. — Explication. Parmi les bénédictions de l'Eglise celle de *l'eau* est une des principales; car l'eau bénite est employée dans presque toutes les autres bénédictions et l'usage en est recommandé aux fidèles dans l'église et hors de l'église. C'est pourquoi le prêtre bénit l'eau tous les dimanches. La bénédiction de l'eau est très-ancienne, puisque S. Jérôme en fait mention (*in vita Hilar.*). Elle avait été même figurée dans l'ancien Testament. Lorsque l'eau qui se trouvait dans la ville de Jéricho et autour de ses murs fut corrompue et devenue malsaine, les habitants de cette cité vinrent implorer le secours du prophète Elisée. Celui-ci leur dit: « Apportez-moi un vase nouveau et mettez-y de l'eau. Lorsqu'ils le lui eurent apporté, il sortit vers la fontaine, et il jeta le sel dans l'eau, et dit: « Voici ce que dit le Seigneur. J'ai purifié ces eaux, et la mort ni la stérilité ne seront plus en elle. Ces eaux furent donc purifiées jusqu'à ce jour. » (*4 livre des Rois* 2, 19-22.)

Les *effets salutaires de l'usage pieux* de l'eau bénite sont les suivants, tels qu'ils sont indiqués dans les prières de la bénédiction:

1) *Elle efface les péchés véniels.* C'est ce que le pape Alexandre I a exprimé par sa lettre décrétale dans ces termes: L'eau mêlée de sel est bénite pour les fidèles afin qu'ils en soient aspergés et qu'ils soient purifiés par elle; car si le sang des boucs et des taureaux, si l'aspersion faite au moyen de cendres produisait la purification (*Epît. aux Hébr.* 9, 13.), à combien plus forte raison l'eau mêlée de sel et sanctifiée par la parole divine ne sera-t-elle pas capable de purifier? » Voilà pourquoi on asperge le peuple avec de l'eau bénite avant les offices divins, afin d'exprimer par là qu'il doit être pur et saint en paraissant devant Dieu et en l'invoquant. Voilà pourquoi

nous en prenons nous-même le matin et le soir, et que nous en répandons sur les tombeaux des morts, etc. 2) L'eau bénite sert encore à *chasser les démons*, à *dissiper les maladies*, etc. Cet effet est exprimé de la manière la plus claire dans la bénédiction. Mais il est requis que nous nous rendions dignes de ces effets particuliers par un profond sentiment de piété. Car l'effet des bénédictions, comme nous l'avons déjà dit, dépend principalement de *l'intention pieuse* de celui qui s'en sert.

L'eau bénite sert à chasser les démons, les maladies, etc.

L'histoire ecclésiastique est pleine d'exemples de la vertu surnaturelle que l'eau bénite procure contre tous les esprits malins, les maladies, les tempêtes et d'autres malheurs de tout genre. S. Grégoire-le-Grand par exemple s'en servit pour chasser les démons de son monastère. S. Eloi l'employa pour delivrer plus de cinquante possédés. S. Quintien guérit par son moyen un homme malade de la fièvre; S. Fortunat un jeune garçon qui s'était cassé la jambe; S. Malachie une femme qui souffrait d'un chancre; S. Bernard des malades de différentes espèces, S. Germain et S. Loup y eurent recours pour apaiser une horrible tempête. S. Aphrantes dissipa par son moyen des nuées de sauterelles qui ravageaient tout.

L'eau bénite sert au soulagement des pauvres âmes.

Comme le mauvais riche qui criait vers Lazare, ainsi les pauvres âmes du purgatoire crient aussi vers nous : « Ah ! chrétiens ! ayez pitié de nous, et plongez l'extrémité de vos doigts dans l'eau bénite, et procurez-nous du rafraîchissement ; car nous souffrons beaucoup dans les flammes du purgatoire. » Aussi est-il une louable coutume de jeter de l'eau bénite sur les tombeaux des morts ou sur leurs ossements; car « de même que la pluie rafraîchit les fleurs flétries par l'ardeur du soleil, de même l'eau bénite procure du rafraîchissement aux âmes du purgatoire, ces fleurs choisies par le ciel, qui sont brûlées par le soleil de la justice divine. » (*Deodatus in Vitis Patrum.*)

Pratique. Quand il s'agit des bénédictions et des choses bénites, évitez surtout deux choses : 1) *d'en abuser*, ce qui arrive quand on emploie les objets bénits par l'Eglise, d'une manière superstitieuse *dans un autre but* que celui auquel l'Eglise les a destinés en les bénissant, car ce qui donne aux objets bénits leur vertu, c'est la prière de l'Eglise; conséquemment ils ne peuvent produire d'autre effet que celui que l'Eglise a demandé dans ses prières; 2) *d'y être indifférent ou de les mépriser*, ce qui a lieu quand on ne fait que peu ou point de cas de la prière et des bénédictions de l'Eglise. Par là vous perdriez une foule de grâces et de faveurs. C'est pourquoi usez des objets bénits par l'Eglise, avec le *respect et la dévotion convenables*. Surtout servez-vous souvent et avec attention de l'eau bénite, non-seulement à l'entrée et à la sortie de l'Eglise, mais encore à la maison, le matin et le soir, dans la journée quand vous devez vous rendre autre part, et dans mainte autre circonstance. Priez en même temps Dieu qu'il daigne vous purifier de plus en plus par le sang de Jésus-Christ et vous protéger au milieu de tous les dangers qui menacent votre corps et votre âme; alors vous éprouverez l'effet salutaire de cette pieuse pratique comme

Sainte Térèse.

Cette admirable servante de Dieu, si distinguée par toutes les qualités du cœur et de l'esprit, fait l'aveu suivant : « J'ai souvent éprouvé que le démon a fort peur de l'eau bénite. Pour ce qui me regarde je puis assurer que lorsque je m'en sers, je sens ordinairement une certaine joie intérieure et en même temps une force qui ranime toute mon âme et que je ne puis m'expliquer. Ce n'est pas un effet de mon imagination; je l'ai éprouvé très-souvent, et j'ai examiné attentivement ce que j'éprouvais. Pour moi je ressentais ce que ressent quelqu'un qui au milieu d'une soif dévorante boit de

l'eau fraîche dont il sent l'effet dans tout le corps. Alors je me dis souvent comment tout ce que l'Eglise ordonne est bon, important et d'un effet salutaire! C'est la prière de l'Eglise qui donne à l'eau bénite cette vertu. »

DE LA PRIÈRE.

(*Gr. Cat.* 1e-5e *q.*)

Notion et division de la prière. — *Explication.* La prière est une élévation de l'âme vers Dieu, soit pour le louer, soit pour le remercier ou pour lui demander une grâce. Par là nous avons indiqué 1) *ce que c'est que la prière* et 2) *comment on la divise.*

Ad I. La prière est une élévation de l'âme vers Dieu. « La prière, qu'est-elle autre chose, » dit S. Augustin, « que l'âme qui s'élance des choses terrestres aux choses célestes, qui cherche ce qui se trouve au-dessus de nous? » Ainsi dans la prière la bouche peut se taire, pourvu que le cœur soit près de Dieu et s'entretienne avec lui : C'est pourquoi on peut aussi appeler la prière un entretien avec Dieu; « c'est un commerce familier, une union de l'homme avec Dieu, » dit S. Jean Climaque.

La prière est un entretien avec Dieu.

S. François de Sales, évêque de Genève, expliquait un jour aux petits enfants le plaisir que goûtaient nos premiers parents dans le paradis. « Un de leurs plus doux plaisirs, » dit-il, « était de pouvoir s'entretenir avec le bon Dieu lui-même, et d'oser lui parler comme à un père bien-aimé. » — « Hélas! » s'écria un petit garçon, « c'est bien dommage qu'il n'en soit plus ainsi! J'aimerais tant de parler au bon Dieu et ce serait si beau de pouvoir m'entretenir avec lui. » Le saint évêque se réjouit de cette interruption et sourit en entendant les regrets de l'enfant auquel il s'empressa de dire : « Soyez consolé, mon enfant! Si nous avons perdu le

paradis à cause du premier péché, nous n'avons point perdu Dieu lui-même; partout il est près de nous, et à chaque moment et en tout lieu nous pouvons lui parler, surtout par la prière. En priant nous entretenons un commerce avec Dieu, comme des enfants avec leur père bien-aimé, et, selon les paroles de l'Ecriture, ce commerce avec Dieu n'a rien d'amer et sa société n'a rien de contrariant; au contraire, on n'y trouve que joie et douceur. »

La prière est une élévation de l'âme vers Dieu.

Nous rencontrons un bel exemple de la véritable élévation d'un cœur pur et de mains innocentes vers Dieu dans la vie de S. Charles Borromée, archevêque de Milan. Un soir que selon sa coutume il était agenouillé avec tous les siens dans sa chapelle au pied de l'autel, et qu'on eut chanté l'antienne (c'était au temps pascal). « Le temps est arrivé où je vais retourner vers celui qui m'a envoyé; que notre cœur ne se trouble pas et ne craigne rien, » des coups d'arquebuse dirigés contre lui, se firent entendre à cet instant. Tout fut aussitôt en mouvement et la terreur s'empara de chacun. Charles lui-même atteint d'une balle dans le dos, était tombé au même moment à terre, mais il se releva aussitôt, leva les mains au ciel pour remercier Dieu de ce qui était arrivé. Quoiqu'il se crût mortellement blessé et que tous ceux qui l'entouraient palirent, que la musique et le chant cessèrent, il *n'interrompit point sa prière pour cela;* il ne donna pas l'ordre de rechercher l'assassin ou d'appeler un chirurgien, mais le visage souriant, le cœur calme et toujours également attentif à la prière, il demeura devant l'autel jusqu'à ce que l'heure fût passée comme d'ordinaire; « que votre cœur ne se trouble pas et ne craigne rien. » Aussi Dieu se plut à le glorifier par un miracle; la balle ne fit que traverser son habit et fut arrêtée dans son mouvement impétueux par une force supérieure, de sorte que sans l'avoir blessé, elle tomba à terre. Sa prière était donc vraiment un encens qui s'élançait pieusement vers le ciel, *une élévation du cœur vers Dieu*, une

prière pleine de confiance et de résignation, et qui devait attirer d'abondantes bénédictions. (*Emm. Veith.*)

Ad 2) Nous élevons notre âme vers Dieu, soit pour le louer, soit pour le remercier, ou pour lui demander des grâces; de là trois sortes de prières : la *louange*, l'*action de grâces* et la *demande.*

a) *La louange.* Louer Dieu signifie se réjouir en Dieu à cause de ses infinies perfections et le bénir, l'adorer en vue de cela. C'est un de nos plus saints devoirs de louer le Seigneur notre Dieu; car c'est pour cette fin que nous avons été créés et ce sera un jour dans le ciel notre éternelle occupation; là nous unirons toutes nos voix pour chanter : « Saint, saint, saint! » hymne céleste que les chœurs des anges répètent sans cesse pour louer et bénir Dieu. (*Apoc.* 4.)

Exemples tirés de l'Ecriture.

L'Ecriture-sainte est toute remplie de la louange de Dieu. David loue continuellement le Seigneur dans ses psaumes. « Ma bouche répétera sans cesse les louanges du Seigneur, » dit-il, « et toute chair bénira son saint nom dans les siècles et à jamais. » (*Ps.* 144, 22.) « Seigneur! je raconterai toutes vos merveilles, je me réjouirai en vous, je chanterai votre nom, Dieu très-haut! » (*Ps.* 9, 1-2.) Les trois jeunes gens dans la fournaise ardente à Babylone louaient et bénissaient le Seigneur en disant : « Bénissez le Seigneur, louez-le exaltez-le au-dessus de tout, dans tous les siècles, parce qu'il nous a délivrés du milieu des flammes. » (*Daniël*, 3, 88.) La très-sainte Vierge Marie dans son admirable cantique s'écriait : « Mon âme glorifie le Seigneur, et mon esprit est ravi de joie dans le Dieu mon Sauveur, car celui qui est puissant a fait pour moi de grandes choses. » (*S. Luc*, 1, 48-49.) S. Paul excite tous les fidèles à louer le Seigneur, quand il dit : « Chantez des hymnes et glorifiez Dieu dans vos cœurs. » (*Epît. aux Eph.* 5, 19.)

La prière de louange des saints.

Lorsque S. Polycarpe, évêque de Smyrne, vieillard de quatre-vingt dix ans et disciple de l'apôtre S. Jean, fut sur le bûcher où il devait être brûlé vif, il fit cette prière avant qu'on mît le feu au bois. « Seigneur, Dieu tout-puissant, Père de votre Fils bien-aimé Jésus-Christ! je vous loue et vous bénis parce que vous m'avez daigné adopter en ce jour et à cette heure au nombre de vos martyrs et fait boire le calice de votre Christ. C'est pourquoi je vous loue, je vous bénis, je vous exalte et vous glorifie, par le grand-prêtre éternel, Jésus-Christ, par qui et avec qui toute gloire vous soit rendue comme au Saint-Esprit. »

Sous l'empereur Valens, quatre-vingts martyrs furent brûlés vifs sur un vaisseau; et au milieu des flammes qui embrasèrent la charpente, ils se mirent à entonner d'une voix claire et joyeuse le chant de cygne du vieillard Siméon : « Seigneur! laissez maintenant vos serviteurs aller en paix, car nos yeux ont vu votre salut. »

S. Ignace fait l'éloge des habitants de Magnésie qui s'unissaient pour louer Dieu. « Ils sont tous d'accord comme les cordes d'une harpe pour célébrer les louanges de Dieu. » S. Augustin nous engage en ces termes à louer Dieu : « Que personne ne se fatigue de louer Dieu. — La louange de Dieu est comme une nourriture de l'âme; plus elle le loue et plus elle se fortifie; plus on le bénit, plus il devient doux pour nous. »

b) *La prière d'action de grâces*: Comme nous devons louer Dieu à cause de ses infinies perfections, ainsi nous devons le remercier aussi de toutes les preuves de son amour ineffable, de toutes les grâces et des bienfaits qu'il nous accorde avec une si grande libéralité. L'ingratitude est un vice odieux, mais la reconnaissance est le meilleur moyen d'obtenir de nouveaux bienfaits. « Dieu est si libéral, » dit S. Chrysostôme (*Hom.* 15 *in Gen.*), « qu'il nous accorde d'autant plus de bienfaits

qu'il voit le bon usage que nous en faisons et la reconnaissance que nous lui en témoignons. » Eve remercia Dieu de la naissance de Caïn, et Dieu lui donna en récompense quelque chose de meilleur encore, le juste Abel. S. Ambroise, pour nous engager à remercier Dieu dans nos prières, nous dit : « Qui serait tenté d'être ingrat envers Dieu alors que nous voyons les animaux eux-mêmes témoigner leur reconnaissance? Le chien n'oublie pas le maître qui le nourrit. Cessons d'être ingrats; soyons désormais reconnaissants envers Dieu, qui ne se contente pas de nous nourrir, mais qui nous a délivrés de la tyrannie du démon et ouvert le ciel. » C'est pourquoi l'Apôtre nous engage aussi à témoigner notre gratitude à Dieu, quand il dit : « Rendez grâces en toutes choses; car c'est là ce que Dieu veut que vous fassiez tous par Jésus-Christ. » (1 *Epît. aux Thess.* 5, 18.)

Alphonse, roi d'Aragon,

remerciait sans cesse Dieu de tous ses bienfaits, mais surtout il disait souvent la prière suivante : « O mon Dieu, je vous remercie de ce que vous ne m'avez pas mis au nombre des animaux privés de raison, de m'avoir fait homme, et, qui plus est, chrétien et maître d'un royaume, où je puis être l'instrument de votre bienfaisance. »

c) *La prière de demande.* Nous devons aussi prier Dieu pour obtenir ses grâces : « Demandez, » dit Jésus-Christ lui-même, « et vous recevrez ; cherchez et vous trouverez; frappez et l'on vous ouvrira. (*S. Luc*, 11, 9.) Donc celui qui ne demande pas, ne recevra rien.

Celui qui ne demande pas, ne recevra pas.
(*Une comparaison.*)

Représentez-vous un roi plein d'une compatissante libéralité qui, ému d'une tendre piété pour tous les indigents placés sous sa domination, voulut par lui-même pourvoir à tous

leurs besoins de ses propres deniers. Supposez que dans cette intention il ordonne à tous les gouverneurs et magistrats de procurer à tous ces pauvres, sur son trésor particulier, une maison pour l'habiter, des habits pour se couvrir, des vivres pour se sustenter, et de publier dans tous les lieux de leur province cet ordre émané de sa volonté, afin que ses intentions fussent partout bien connues. Si ensuite vous rencontriez un pauvre avec des vêtemens en lambeaux, tremblant de froid, exténué de faim, et si lui demandant pourquoi il n'a pas eu recours à la munificence du prince, vous en receviez cette réponse : « Parce que je ne veux point me donner la peine de demander à ce prince les choses dont j'ai besoin. » — Que lui diriez-vous? « C'est bien ta faute si tu meurs de faim et de froid, ton insouciance seule en est la cause. » C'est là tout justement ce que j'ai à vous dire à vous-même. Le roi du ciel vous a promis de pourvoir à tous vos besoins spirituels, nécessaires à votre salut et à la perfection de votre âme. Il a publié pour tout le monde dans ses saints Evangiles par un édit solennel cette généreuse promesse. Vous êtes vous-même ce pauvre dont il a été question, dénué des précieux habits des vertus chrétiennes, plein de froideur au service de Dieu, débile, languissant, sujet à tomber dans le péché, et tout cela parce qu'il ne vous plait pas de demander, sans relâche et du fond de votre cœur, cette assistance divine. C'est donc bien votre faute, vous dirai-je, si vous ne faites point un seul pas dans la perfection, si même peut-être vous faites des pas en arrière, au risque de vous précipiter dans l'abîme. De là nous pouvons conclure en même temps combien la prière nous est nécessaire.

(*Gr. Cat.* 6e-8e *q.*)

Nécessité de la prière. — Explication. La prière est *nécessaire au salut* pour tous ceux qui ont suffisamment acquis l'usage de la raison ; car Dieu lui-même nous a recommandé de prier, et a fait *dépendre beaucoup de grâces de la prière.* Jésus-Christ nous a recommandé la prière aussi bien par ses exemples que par ses paroles;

par ses exemples, puisqu'il employait souvent des nuits entières à prier (*S. Luc*, 6, 12.), et ne fit jamais rien d'important qu'il ne s'y fût préparé par la prière ; par ses paroles, puisqu'il a dit : « Il faut toujours prier et ne jamais cesser. » (*S. Luc.* 18, 1.) « Demandez et l'on vous donnera. » (*S. Matth.* 7, 7.) En outre il a fait dépendre beaucoup de grâces de la prière ; sans la prière nous n'obtiendrons pas les grâces nécessaires pour persévérer dans le bien jusqu'à la fin. « Le Père céleste donnera un bon esprit à ceux qui le lui demanderont. » *S. Luc.* 11, 13.) « Quiconque ne pratique pas la prière, » dit S. Catherine de Bologne, « se prive de ce lien sacré qui unit l'âme à Dieu. » — « Celui qui ne prie pas, » dit S. Térèse, « deviendra en peu de temps un animal ou un démon ; » car celui qui néglige la prière, sera bientôt dominé complètement ou par des passions sensuelles et animales, ou par l'esprit des ténèbres ; il tombera dans l'impudicité, la débauche et la paresse, ou dans l'orgueil, l'avarice et l'envie. Qui méconnaîtrait donc la nécessité de la prière ? Aussi Dieu a-t-il exprimé très-fréquemment et de la manière la plus positive que nous devons le prier, non comme si nous avions besoin de lui dire d'abord ce qui nous est nécessaire, mais afin de le reconnaître comme l'auteur de tout bien, de lui témoigner notre dépendance, et de nous rendre ainsi plus dignes de ses bienfaits. Quiconque veut avoir les dons de Dieu, doit les lui demander.

Combien la prière nous est nécessaire.

La légende que nous allons citer montre combien la prière nous est nécessaire et ce que devient l'homme quand il néglige ce grand moyen de salut.

Un jeune homme nommé Pacco se rétira dans le désert de Scété pour s'y consacrer selon l'usage de son temps aux rigueurs d'une vie austère. Après avoir persévéré pendant

plusieurs années et goûté les douces consolations que procure le commerce avec Dieu, il fut visité par des pensées étranges et de sombres doutes. Des images affreuses et impures venaient s'offrir sans cesse à son esprit pour le tourmenter, et lui rendirent la vie tellement insupportable qu'il tomba dans le désespoir. Au lieu d'invoquer Dieu et de lui demander son assistance et sa grâce, il forma le dessein insensé de chercher la mort partout où il pourrait la rencontrer. Il sortit donc de sa cellule et alla se placer à l'entrée d'une caverne qu'il savait être le repaire de féroces hyènes, afin d'être saisi et déchiré par elles le soir quand elles sortiraient pour chercher leur proie. Ces animaux carnassiers ne se firent pas longtemps attendre; furieuses et dévorées par la faim elles s'élancèrent de leur retraite, mais à peine furent-elles arrivées près du jeune homme qu'elles se traînèrent comme des chiens caressants jusqu'à ses pieds et se mirent à les lui lécher. Tout hors de lui à la vue de ce spectacle merveilleux et reprenant de nouveau courage, le solitaire reprit ses vêtements et s'en retourna joyeux dans sa cabane pour y attendre avec patience des temps meilleurs. Néanmoins il continua de négliger la prière. Or, les pensées sinistres et infernales, les rêves dégoutants d'une imagination surexcitée revinrent avec plus de violence que jamais. Il quitta de nouveau sa pauvre demeure et parcourut comme un insensé le désert afin d'y rencontrer la mort; il trouva enfin une vipère venimeuse étendue paisiblement dans le sable brûlant. Il la saisit dans la main, la secoua et la tirailla de toutes manières, mais elle ne remua point et refusa de mordre. Levant alors les yeux au ciel, le solitaire s'écria d'une voix irritée : « Qui es-tu donc, Seigneur! d'ordinaire tu es si généreux pour envoyer la mort à des milliers d'hommes qui la redoutent et la fuient, et d'autres fois tu en es avare et tu la refuses aux rares individus qui la désirent et la cherchent. » — Et une voix se fit entendre et lui dit : « Pourquoi nourris-tu la folle prétention de vouloir vaincre par tes propres forces les noires et sinistres tentations qui assombrissent ton âme? Reconnais ton impuissance, invoque Dieu

à ton secours, mets en lui ta confiance, et tu vaincras. » — Le jeune homme se retira, suivit le conseil qu'il venait de recevoir et retrouva la paix. — Cette légende renferme de salutaires enseignements. Ainsi, lorsque quelqu'un a la prétention d'être secouru de Dieu, assisté de sa grâce et sauvé, sans avoir recours à la prière, il exige un miracle plus grand que celui dont il vient d'être parlé; il prétend recevoir sans avoir demandé; il veut trouver sans se donner la peine de chercher; il faut qu'on lui ouvre les portes sans qu'il ait frappé; il exige que sans sa coopération, sans aucun effort de sa part, il soit admis dans le royaume de la vie. Cela ne se peut; « car celui-là seulement qui demande, recevra. »

Pourquoi la prière nous est-elle nécessaire?

Un pieux écrivain répond à cette question de la manière suivante : « Lorsqu'un homme sans religion me demande : Pourquoi prierais-je? Dieu sait bien sans cela, ce qui m'est nécessaire, — je réponds : « Très-bien ! Mais parce que Dieu sait, combien la prière vous est nécessaire, il veut que vous priiez. Qu'y a-t-il de plus convenable pour une créature sortie du néant et entièrement dépendante, que d'adorer dans la plus profonde humilité son Seigneur et son Dieu, que de le louer et de le glorifier avec une sainte allégresse? Que de le remercier avec un cœur reconnaissant de l'existence, de la vie et de tout le bien qu'elle a reçu de lui? Qu'y a-t-il de plus convenable pour l'homme si faible et si misérable, environné de mille adversités, menacé d'une foule de dangers, que de lever humblement avec une pieuse confiance, les regards vers celui de qui vient tout secours et de lui demander sa grâce et ses bénédictions? Qu'y a-t-il de plus convenable pour le pécheur qui a si souvent méprisé et offensé l'Etre souverain, l'éternelle Majesté, que de reconnaître et de pleurer humblement avec un profond repentir ses fautes et de demander pardon et miséricorde? »

Comparaisons.

« Comme ceux qui voient leur maison en danger d'être incendiée doivent toujours garder de l'eau prête, ainsi

l'homme qui sait qu'il est exposé au feu des mauvaises passions, doit tenir prête la prière comme un moyen de l'éteindre. » — « Sans prière, il n'y a point de victoire dans les tentations. »

« Une âme qui ne prie pas, est comme un soldat sans armes au milieu d'une troupe d'ennemis acharnés à sa perte ; elle est semblable à un pilote qui lancé sur la mer orageuse n'a ni gouvernail ni boussole ; elle est comme une ville assiégée de toutes parts, dont les murs sont sans défense. Malheur à celui qui ne sent pas la nécessité de la prière et qui par suite de là ne prie point. » (*In vita Patrum.*)

« Des âmes qui ne prient point, sont semblables à un corps frappé d'apoplexie ou atteint de paralysie; il a des mains et des pieds, mais n'est pas en état de les mouvoir. » (*S. Térèse.*)

« Ce que la respiration est au corps, la prière l'est à l'âme. Si la respiration s'arrête par intervalles ou se fait difficilement, il va mal au corps ; de même si la prière manque et ne se fait guères, l'âme va mal et court un grand danger. Si la respiration s'arrête entièrement, le corps est mort; et si l'on cesse entièrement de prier, l'âme meurt aussi. » (*Faber.*)

« Une fois que l'homme cesse de s'entretenir avec le ciel, l'enfer commence aussitôt à lui adresser la parole. » (*Le même.*)

« Aussi longtemps que le poisson est dans l'eau, il conserve non-seulement la vie, mais il se porte bien et se développe ; le retire-t-on de l'eau, à l'instant il se meurt, quels que soient les moyens que l'on emploie pour le conserver en vie. Il en est de même de l'homme quand il s'agit de ses rapports avec Dieu, son souverain maître ; l'élément qui le conserve en vie, qui l'empêche de mourir spirituellement, et le fait croître en perfection, c'est la prière; c'est l'élément vital de l'âme, et si l'homme en sort, il perd la grâce de Dieu et la vie surnaturelle aussi vite et aussi infailliblement que le poisson quand il est tiré hors de l'eau. » (*S. Chrysostôme.*)

(*Gr. Cat.* 9e *q.*).

Principaux effets ou fruits de la prière. — *Explication.* La prière possède une force extraordinaire et ses fruits sont aussi admirables que ravissants. La prière est semblable à l'arc de Jonathas, qui ne manquait pas son but, et au glaive de Saül qui ne rentrait pas au fourreau sans être teint du sang des ennemis. Elle nous élève vers Dieu, diminue nos afflictions, fortifie notre faiblesse, adoucit nos amertumes, nous ouvre les portes du ciel, triomphe des puissances de l'enfer, en un mot : elle est toute-puissante. — Parmi les fruits innombrables que produit la prière, nous citerons surtout les suivants : 1) *La prière nous unit à Dieu;* « elle fait de nous un temple de la divinité, » dit S. Chrysostôme ; 2) *elle nous communique des goûts célestes.* « Celui qui converse avec un homme vertueux, dit le même Docteur, retire une grande utilité de ces relations; et ne devons-nous pas acquérir également des goûts célestes, quand nous entretenons sans cesse un commerce avec Dieu par la prière? » 3) *Elle nous fortifie contre le mal;* car, « la prière, » dit S. Ambroise, « est un bouclier au moyen duquel nous repoussons les traits enflammés du démon. » 4) *Elle nous donne du goût et de l'énergie pour le bien*; « la prière, » dit S. Jean Climaque, « est la source de toutes les vertus et le meilleur moyen de croître dans le bien ; » 5) *elle nous console dans les adversités,* « elle chasse la douleur et la tristesse, » dit S. Nil (*de orat. cap.* 14.), et S. Ephrem ajoute qu'elle est la consolation des affligés et la joie de ceux qui pleurent; enfin 6) *elle nous obtient des secours dans nos besoins et la grâce de la persévérance jusqu'à la mort.* « La prière, » dit encore S. Chrysostôme, « est une ancre de salut pour celui qui est en danger de faire naufrage,... un remède efficace pour celui qui veut conserver la santé. »

Exemples tirés de la Bible.

Tous ces fruits de la prière, nous les trouvons indiqués dans l'Ecriture par de nombreux exemples. Lorsque les Israélites combattaient avec les Amalécites, Moïse levait en priant les mains au ciel, et « lorsque Moïse élevait les mains, Israël triomphait ; et lorsqu'il les abaissait un peu, Amalec l'emportait. » (*Exode*, 17, 11.) — Lorsque le peuple d'Israël eut demandé un roi, le prophète Samuël s'écria avec indignation : « J'invoquerai le Seigneur, et il fera entendre son tonnerre et tomber la pluie, afin que vous sachiez et que vous voyiez combien est grand devant le Seigneur le mal que vous avez fait. Et Samuël cria vers le Seigneur, et le Seigneur fit éclater son tonnerre et tomber la pluie. » (1 *liv. des Rois*, 12, 17-18.) — C'est par la prière que se fortifie Judith pour oser trancher la tête à Holopherne qui assiégeait Béthulie et délivrer ainsi sa ville natale (*Judith*, 9, 13.). — Esther prie et Dieu en fait la libératrice de son peuple. — Nous lisons au sujet des Machabées : « Ils combattaient de la main, et priaient en leurs cœurs ; et ils ne tuèrent pas moins de trente-cinq mille hommes et la présence de Dieu les remplissait de joie. » (2 *liv. des Mach.* 15, 27.) — S. Pierre se fortifiait par la prière et souffrait alors avec plus de patience les adversités qu'il rencontrait ; il fut jeté en prison, mais la prière des fidèles brisa ses chaînes. « Et quand Pierre était gardé dans la prison, les prières de l'Eglise s'élevaient sans cesse vers Dieu pour lui. » (*Act. des Apôt.* 12, 5.)

Comparaisons relatives aux fruits de la prière.

« La prière produit le même effet qu'un baume précieux ; elle soulage le malade et réjouit celui qui se porte bien. La prière est comme une puissante armure, un trésor inépuisable, un port tranquille, un fondement de paix, et la source, la racine, la mère de biens innombrables. » (*S. Ephrem.*)

« La prière est une clef qui nous ouvre les trésors célestes. Désirez-vous obtenir la tempérance, la justice, la douceur et la mansuétude ? Aimez-vous la pureté ? Voudriez-vous mettre

un frein à la colère, être délivré de l'envie? Il est impossible que vous n'obteniez pas l'objet de vos vœux, si vous priez Dieu de les exaucer. » (*S. Chrysostôme.*)

« La prière ressemble à une fontaine qui s'élève dans les airs au milieu d'un jardin. Comme les arbustes qui en sont arrosés, se raniment, croissent et fleurissent, ainsi l'âme du chrétien se sent rafraîchie au milieu des sécheresses, fortifiée et développée dans le bien par la fontaine de la prière. » (*Faber.*)

« Lorsque des voleurs s'introduisent dans votre demeure pour y commettre des rapines, ils s'enfuient dès qu'ils ont aperçu quelque arme où un autre instrument de défense, parce qu'ils craignent de rencontrer des gens qui veillent. Il en est de même de l'âme du chrétien; quand le démon y découvre d'ardentes prières, il fuit et se tient à une distance respectueuse avec ses tentations, parce qu'il craint d'être vaincu et couvert de honte. » (*S. Jean Climaque.*)

S. Jean Chrysostôme ne craignait pas de dire que la prière est toute-puissante, puisqu'elle engage le Tout-puissant à retirer les arrêts qu'il avait prononcés contre nous. En voici un exemple. Quand les Israélites transgressèrent la loi du Seigneur et eurent élevé dans le désert un veau d'or, pour l'adorer, Dieu toujours miséricordieux paraît redouter l'intercession de Moïse, puisqu'il dit à son serviteur « Laissez agir ma colère; ne vous opposez pas à ce que j'extermine ce peuple. » Mais vaincu par les instantes prières de Moïse, dit l'Ecriture « Dieu ne fit point le mal dont il avait menacé son peuple. » (*Exode.* 31.)

Puissance de la prière.

L'illustre anachorète S. Hilarion, d'après ce que rapporte S. Jérôme, se trouvait un jour avec ses disciples au milieu de la mer, quand il fit la rencontre de deux vaisseaux montés par des corsaires. Les disciples ainsi que tous ceux qui se trouvaient sur le navire, devinrent immobiles d'épouvante; mais Hilarion leur dit d'un air joyeux : « Hommes de peu de foi, pourquoi tremblez-vous? Ces corsaires sont-ils donc

plus nombreux que l'armée de Pharaon? »—Déjà ils voyaient l'écume soulevée par le mouvement rapide des bâtiments ennemis, et ne s'en trouvaient plus qu'à la distance d'un jet de pierre, lorsque Hilarion s'avança vers la proue de son navire, étendit la main vers les corsaires et leur cria : « Au nom de Jésus-Christ, vous irez jusques-là et vous ne viendrez pas plus loin. » — Et à l'instant même les deux vaisseaux ennemis rebroussèrent chemin et furent emportés, malgré les efforts désespérés des rameurs, vers la côte, avec plus de rapidité qu'ils n'en avaient mise pour arriver jusqu'en cet endroit. Hilarion était soutenu par le même qui autrefois, sur la mer de Tibériade se faisait obéir par les vents et les vagues. Le même appui divin nous est accordé aussi longtemps que nous restons fidèles à Dieu et que nous invoquons son assistance.

Le meilleur livret de voyage.

« Avez-vous tout ce qu'il vous faut pour le voyage? » demandait un père à son fils la veille de son départ pour l'étranger. — « Oui, tout, répondit celui-ci, jusqu'à mon livret. » — « Il y a un livret, mon fils; qui sert dans le monde entier, » et en même temps le père prit un livre de prières qu'il donna à son fils en lui disant : « Si vous avez soin de toujours bien prier, Dieu ne vous abandonnera pas; il sera avec vous, vous bénira et vous protègera dans tous les dangers. »

La prière du juste a beaucoup de pouvoir sur Dieu.

S. Dominique racontait un jour à l'un de ses amis que Dieu avait exaucé chaque fois sa prière. Cet ami lui répondit : « Eh bien! priez Dieu que Réginald prenne l'habit de votre nouvel ordre. » Or ce Réginald était un savant distingué de son temps qui ne songeait à rien moins qu'à entrer dans un couvent. Dominique se mit donc à prier instamment Dieu, et voilà que le lendemain matin lorsque tous les frères de l'ordre étaient réunis au chœur et chantaient les paroles de cette hymne : « A peine le soleil est-il levé que

nous supplions dans nos prières de nous préserver de tous les dangers qui pourraient nous nuire, » Réginald se présenta et demanda humblement qu'on voulût bien le recevoir dans l'ordre.

« Mais, diront plusieurs, d'où vient que nous ne ressentons pas cette puissance de la prière? » Nous répondons « c'est parce que vous n'êtes pas justes. Car le Seigneur a dit aux impies et aux pécheurs par la voix de son prophète Isaïe : « Lorsque vous tendrez les mains vers moi, je détournerai les yeux; vous redoublerez vos prières et je n'écouterai point, car vos mains sont pleines de sang. Lavez-vous, purifiez-vous, faites disparaître de devant mes yeux la malice de vos pensées; cessez de commettre l'injustice. Apprenez à faire le bien, aimez la justice, relevez l'opprimé, protégez l'orphelin, défendez la veuve. » (*Isaï.* 1, 15-17.) Il faut donc que nous priions *comme il faut*, si nous voulons devenir participants des fruits de la prière. Ceci nous amène à parler des qualités de la prière.

(*Gr. Cat.* 10e-19e *q.*)

Qualités de la prière. — Explication. Si nous voulons recueillir ces fruits de la prière, il faut que notre prière ait les qualités suivantes. Nous devons prier :

1) *Avec attention*, c'est-à-dire que nous devons prier de cœur et éloigner autant que nous le pouvons toutes les distractions. Quand nous prions, Dieu fait attention au cœur et non aux lèvres. « Dans la prière, c'est plutôt la voix du cœur que celle des lèvres qui doit être entendue, » dit S. Bonaventure. Rien ne déplait plus à Dieu qu'une prière faite avec distraction et sans attention. C'est pourquoi il se plaint de tous ceux qui se livrant aux divagations d'esprit, ne prient que de bouche. « Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi. » (*S. Matth.* 15, 8.) En arrière donc toutes les distractions! Car lorsque nous en sommes la cause ou que nous les admettons volontairement, elles sont

coupables. Opposons-nous y désormais en nous débarrassant avant la prière de toutes les pensées mondaines et en nous mettant vivement dans la présence de Dieu.

« Avant la prière, préparez-vous et ne soyez pas comme un homme qui tente Dieu. » (*Eccl.* 18, 23.) Celui qui se met en esprit devant la divine Majesté ne peut que prier attentivement.

Comparaisons.

« L'eau qui coule en pleine campagne, ne s'élève jamais mais se disperse au contraire et finit par se perdre dans les marécages ; mais si on la conduit et la tient resserrée par des moyens artificiels, elle monte aisément et parvient au lieu de sa destination ; il en est de même de la *prière*. Quand l'esprit humain est tout rempli de soucis terrestres, ses pensées se distraient, et sa prière est sans force ; mais s'il recueille ses pensées, s'il les contient par une grande attention, sa prière monte plus aisément au ciel et les distractions l'abandonnent. » (*S. Augustin.*)

« De même que les arbres, qui ont de profondes racines, résistent aux ouragans, et ne peuvent être brisés ni déracinés facilement; de même les prières qui viennent du fond du cœur, montent fortes et puissantes vers le ciel, et ne peuvent être aisément troublées ou interrompues par les distractions. » (*Le même.*)

Les distractions surviennent aisément pendant la prière.

S. Bernard eut un jour, dans un de ses voyages, un villageois pour compagnon de route pendant quelque temps, et se mit à parler avec lui de choses religieuses. S. Bernard lui dit entre autres qu'il éprouvait de grandes difficultés, et qu'il fallait une grâce spéciale d'en-haut, pour prier vraiment avec attention, sans être distrait. « Quant à moi, répliqua le campagnard, je n'y trouve rien de difficile, et je puis prier très-longtemps sans la moindre distraction. » Le saint sourit en entendant cette réponse pleine d'assurance et dit : « Mon ami, je vous fais présent de ce mulet, si vous êtes

en état de réciter un seul *Pater* sans aucune distraction. Voyons, mettez-vous à l'écart et essayez de prier; mais promettez-moi de m'avouer consciencieusement si quelque pensée étrangère s'est glissée dans votre esprit durant votre prière. » Plein de joie et d'espoir, se croyant assuré de gagner le pari, le villageois alla se mettre à quelque distance de là, s'agenouilla pieusement, rassembla toutes les facultés de son esprit afin d'être attentif, et se mit à prier. Mais à peine eut-il achevé la troisième demande du *Pater*, que tout-à-coup lui vint la pensée s'il aurait le mulet avec la selle. Tout honteux il se leva aussitôt et avoua sincèrement au saint abbé la distraction qu'il avait eue et lui promit de n'avoir plus désormais une opinion si orgueilleuse de sa piété, mais de demander humblement à Dieu la grâce de la dévotion.

Ecartons toutes les distractions dans la prière.

Sainte Lutgarde avait coutume de dire, que pour prier attentivement, on devait imiter le patriarche Abraham ; quand celui-ci voulut immoler sur le mont Moria son fils Isaac, il laissa au bas de la montagne son âne, ses serviteurs et tout ce qui n'était pas nécessaire au sacrifice, car il dit : « Lorsque nous aurons adoré Dieu, nous reviendrons vers vous. » — C'est ainsi que Sainte Lutgarde laissait toutes ses pensées et ses préoccupations domestiques à la porte de l'église et priait alors sans distractions. — S. Grégoire dit : « Les pensées des choses terrestres s'attachent comme un poids de plomb à notre prière et ne la laissent pas monter au ciel; c'est pourquoi, quiconque veut prier sérieusement doit secouer et quitter ces pensées en entrant dans la maison de prière.

Pourquoi nous sommes si souvent tentés pendant la prière et ce que nous devons faire en ce cas.

Un jour un frère demanda au pieux Egide, d'où venait qu'il était plus souvent et plus violemment tenté pendant la prière que dans un autre temps ! — Et celui-ci lui répondit: « Lorsque quelqu'un est en procès avec un autre, celui con-

tre le quel le procès est intenté, déploie tous ses efforts pour que la sentence du juge ne soit pas prononcée contre lui, et voilà ce que fait aussi l'ennemi de notre âme. Quand vous vous entretenez avec les hommes, vous ne ressentez guères les attaques du démon, mais lorsque par la prière vous vous entretenez avec Dieu et que vous voulez vous occuper du salut de votre âme, vous verrez que l'esprit de malice décochera beaucoup de traits enflammés contre vous; malgré cela vous ne devez pas omettre votre prière, mais au contraire y persévérer avec une constance virile! car c'est ce chemin qui conduit à la vie éternelle. Si vous êtes d'avis d'omettre la prière, vous ne ressemblez pas mal à celui qui se sauve du combat.

2) Nous devons prier avec *humilité,* c'est-à-dire avec un profond sentiment de notre faiblesse et de notre indignité; car « la prière de l'homme humble pénètre jusqu'au ciel. » (*Ecclésiast.* 35, 21.) « Dieu résiste aux superbes. » On offre à Dieu une véritable prière, dit S. Grégoire, quand on reconnaît que l'on n'est que cendre et poussière. »

Exemples tirés de l'Ecriture.

Abraham priait avec humilité quand il disait: « Je veux parler à mon Seigneur quoique je ne sois que cendre et poussière. » (*Genèse,* 18, 27.). C'était ainsi que priait David: « Seigneur, je suis pauvre et misérable, s'écriait-il, daignez veiller sur moi; car vous êtes mon secours et mon libérateur. » (*Ps.* 19, 18.) Puis dans un autre endroit il dit: « Je suis un ver de terre et non pas un homme. » (*Ps.* 21, 6.) Avec quelle bienveillance le divin Sauveur n'entendit-il pas l'humble prière du centenier, quand celui-ci disait: « Seigneur je ne suis pas digne etc. » (*S. Luc.* 7, 6.) Souvenons-nous encore de la prière du pharisien et de celle du publicain. (S. Luc. 81.) L'un prie avec orgueil et se glorifie du mérite de ses jeûnes et de ses oraisons. L'autre prie avec humilité, s'avoue pécheur, se frappe la poitrine et n'ose lever les yeux au ciel. Or chacun sait quel fut le résultat de ces deux espèces de prières. Celle du pharisien

fut rejetée, tandis que celle du publicain fut exaucée. L'un par son orgueil s'attira la colère de Dieu, l'autre, à cause de son humilité, fut justifié devant Dieu. Nous devons donc dire avec saint Bernard : « Si nous voulons que la prière soit utile au salut, elle doit être fondée sur l'humilité et s'appuyer uniquement sur la miséricorde divine, comme cela convient. » (*S. Bern. Serm.* 5. *in quadrag.*)

3) Nous devons prier avec *confiance*, c'est-à-dire que nous devons espérer fermement que Dieu exaucera notre prière pour autant que sa gloire et notre salut l'exigent. C'est à ce sentiment que nous rappelle saint Jacques, quand il dit : « Si quelqu'un manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, mais qu'il la demande avec foi, sans défiance ni doute ; car celui qui doute est semblable au flot de la mer, agité et emporté çà et là par le vent ; il ne faut donc pas qu'un tel homme se flatte d'obtenir quelque chose du Seigneur. » (*S. Jacq.* 1, 5-7.) C'est la confiance qui donne à la prière sa plus grande force, qui la rend hardie et puissante, de même que les charbons en feu augmentent la fumée de l'encens et la font monter au ciel. Sans la confiance, la prière est froide, pesante et ne penètre point jusqu'au ciel. — Et pourquoi n'adresserions-nous pas avec confiance notre prière à Dieu. « Vous avez confiance dans le pouvoir et les promesses des rois de la terre, dit S. Augustin, et quand il s'agit du pouvoir et des promesses de Dieu, vous êtes plein de défiance, vous cependant un disciple de Jésus-Christ et un membre de son Eglise. Cela ne s'appelle-t-il pas manquer de foi dans la demeure de la foi? » — Oui, nous pouvons et nous devons prier avec confiance ; car Dieu peut nous accorder tous les biens, en vertu de sa toute puissance, et il veut nous les donner réellement, en vue de Jésus-Christ, comme ce divin Sauveur l'a attesté lui-même : « En vérité, en vérité je vous le dis, si vous demandez quelque chose

à mon père en mon nom, il vous l'accordera. » (*S. Jean.* 16, 23; *S. Marc.* 11, 23, 24.)

Effets de la prière faite avec confiance.

Il y avait dans la ville de Carthage un homme nommé Innocent qui hébergeait avec beaucoup de prévenance et d'amabilité S. Augustin. Cet homme était étendu dans son lit où il souffrait cruellement d'une fistule dont il était affligé. Ne pouvant plus longtemps supporter ce long martyre, il se décida à subir une opération, mais elle ne fut pas heureuse; car pendant qu'elle avait lieu avec des tortures inouïes, un de ces ulcères ne fut point aperçu du chirurgien et le fer ne put par conséquent l'atteindre. A peine convalescent de la première opération, cet homme se décida à une seconde qui ne devait pas être moins douloureuse; mais lorsqu'approcha le moment où le chirurgien devait recommencer cette opération si cruelle, le patient se mit à trembler, pâlit, poussa de profonds soupirs et des sanglots.

Le saint évêque Aurélien, accompagné de plusieurs ecclésiastiques et de saint Augustin, rendit une visite au malade, qui les pria de vouloir bien être présents à cette opération, remise au lendemain, ou plutôt, disait-il, à sa mort. Il croyait bien, en effet, que les douleurs qu'il devait éprouver le feraient mourir entre les mains des médecins. Tous les assistants compatirent à la vive désolation du malade et l'exhortèrent à la patience et à la résignation à la volonté de Dieu. Puis ils se mirent à genoux et prièrent pour lui. S. Augustin nous apprend que l'évêque Aurélien se mit en oraison avec une foi si vive, en versant des larmes si abondantes, qu'il ne lui serait pas possible de l'exprimer, et il ajouta ces paroles : Si ceux qui étaient autour de moi priaient, je n'en sais rien; mais ce que je sais, c'est que pour ma part il me fut impossible de prier, parce qu'étant témoin de la foi profonde, de la vive ferveur de l'évêque, je ne pus douter que le ciel ne l'exauçât. Je me contentai de dire ces paroles : « Seigneur, si vous n'écoutez pas favorablement de telles prières, quelles supplications seront jamais capables de vous flé-

chir? » Les chirurgiens arrivèrent donc le lendemain, comme on en était convenu : ils préparèrent leurs instruments et toutes les autres choses nécessaires à cette cruelle opération. Puis ils s'approchèrent du patient, enlevèrent l'appareil et se mirent à examiner attentivement la partie malade, en la palpant de leurs mains. A leur grand étonnement et à celui des personnes présentes, cette partie fut reconnue parfaitement saine. Un si étonnant prodige leur fit pousser des cris d'allégresse et de jubilation, et on entonna des louanges en l'honneur du Tout-puissant. S. Augustin fit éclater encore davantage la joie dont son cœur débordait; lui qui voyait totalement réalisé ce qu'il avait tacitement prévu dans son esprit, le jour précédent, quand il disait que les prières de l'évêque Aurélien, adressées au Seigneur avec une foi si grande, ne pouvaient pas rester sans efficacité et devaient avoir pour résultat la grâce qu'il implorait. Quiconque désire donc obtenir des faveurs de Dieu doit les demander avec une pleine confiance. (*Scaramelli.*)

Priez avec confiance ; car Dieu peut et veut vous exaucer.

On rapporte d'un ancien archevêque de Trèves, appelé Jean, que dans une circonstance solennelle il mit successivement sous les yeux de l'empereur Frédéric un grand nombre de pétitions qui furent toutes accueillies favorablement. Plus le prélat obtenait, et plus il devenait ingénieux à trouver des raisons pour présenter de nouvelles demandes. Mais à la fin l'empereur finit par s'ennuyer et répondit : « Si vous ne voulez pas mettre fin à vos pétitions, je commencerai de mon côté à refuser la première et toutes les suivantes que vous me présenterez. » Il était en droit de parler ainsi, car il voulait dire que toute puissance humaine avait ses bornes. Mais quand il s'agit des prières que nous adressons au souverain Maître du ciel et de la terre, il en est tout autrement ; chez lui nous ne trouvons rien qui puisse mettre des bornes à notre confiance. « Vous tous qui avez soif, dit le prophète, accourez vers les eaux ; vous tous qui êtes dans l'indigence,

hâtez-vous ; achetez sans argent et recevez sans échange. » (*Isaï.* 55, 1.) « Venez à moi, dit le Sauveur, vous qui souffrez et êtes accablés, et je vous soulagerai. » Non-seulement personne n'est exclu de cette invitation et de cette promesse, mais partout se vérifie cette belle parole de S. Ambroise : « Que le Seigneur accorde plus qu'on ne lui demande, mais à condition qu'on ne lui demande que ce qui est réellement utile au salut. » Lors donc que Dieu ne nous exauce pas de temps à autre, c'est nous qui en sommes la cause ; ou bien c'est parce que nous ne prions pas *comme il faut*, ou bien c'est parce que nous ne demandons pas *ce qu'il faut*, c'est-à-dire que nous demandons des choses qui ne nous sont pas salutaires, ou parce que nous nous décourageons dans nos prières et que la persévérance nous manque.

Souvent nous ne prions pas comme il faut.

L'histoire ancienne nous raconte que les Romains avaient choisi pour ambassadeurs en Bithynie trois hommes étranges dont l'un était boiteux, l'autre avait la tête bandée, et le troisième montrait un cœur sans énergie et indifférent. Lorsque Caton vit ces singuliers personnages, il dit : « Cette ambassade n'a ni tête, ni cœur, ni pieds. » Voilà comment sont quelquefois les prières que nous adressons à Dieu, et qui doivent monter vers lui dans les circonstances les plus importantes pour notre bonheur. Ainsi, quand notre prière manque de foi et de confiance, elle est sans pieds, elle n'a pas d'appui ; quand elle est vide et faite avec distraction, elle est sans cœur ; et elle manque de tête quand nous n'observons et ne savons pas ce que nous disons. Or Dieu n'agrée pas une telle prière.

Bien souvent dans nos prières nous ne demandons pas ce qu'il faut.

Lorsque Louis XI, roi de France dont la piété pleine de bigoterie et de singularité ne se faisait remarquer d'ordinaire que par des pratiques superstitieuses, fut atteint d'une maladie grave, il envoya de riches présents à l'église de Saint

Eutrope, afin qu'on y priât pour lui. Il demanda à l'abbé de ce couvent de lui mettre sous les yeux la prière de l'Église que l'on récitait pour lui pendant la sainte Messe ; et comme il vit qu'on y demandait pour lui la santé du corps et le salut de l'âme, il en exprima son mécontentement. « Demandons l'un après l'autre, dit-il, et chaque chose à son temps. On ne doit pas exiger trop d'une seule fois du bon Dieu. Pour le moment il suffit de le prier pour la santé du corps ; et quant à l'âme, il se rencontrera bien une autre circonstance où nous pourrons prier pour elle. » Que de chrétiens ressemblent à ce roi, ils ne prient que pour obtenir des biens temporels ; le salut de leur âme et les biens célestes cela n'est qu'une chose accessoire pour eux. Qu'y a-t-il d'étonnant alors, si Dieu ne les exauce pas? — La prière de Socrate était tout autre. Au dire de son disciple Xénophon, quand il cite les principaux traits de la vie de son maître, voici comment priait ce philosophe de l'antiquité païenne : « Il demandait que les dieux lui donnassent ce qui lui était le plus nécessaire ; or ils savaient le mieux ce qui lui convenait davantage. Ceux qui demandaient de l'or, de l'argent, des richesses ou la domination sur les autres hommes, lui semblaient demander un procès ou un coup de dés, dont ils ne savaient point quel serait le résultat. » Ce païen ne doit-il pas confondre bien des chrétiens quand il s'agit de leurs prières faites d'une manière parfois si déraisonnable !

4) Nous devons prier *avec soumission à la volonté de Dieu*, c'est-à-dire, que nous devons abandonner à Dieu le temps où il trouve bon de nous exaucer et la manière dont il le veut. Nous devons dire avec le divin Sauveur : « Mon Père, que votre volonté soit faite et non la mienne. » (*S. Luc*, 22, 42.) Le vénérable prince de Hohenlohe disait : « Que toute prière commence et finisse par ces mots : ce que Dieu veut, comme Dieu le veut, et quand Dieu le veut. »

Priez avec soumission à la sainte volonté de Dieu.

Guillaume de Lyon raconte qu'un anachorète qui avait planté des légumes dans son petit jardin, demandait instamment de la pluie, prétendant qu'elle était nécessaire au développement de ses jeunes plantations. Et voilà qu'il plut. Bientôt après il demanda un temps sec et serein et son désir fut exaucé. Il avait ainsi obtenu pendant longtemps la température qu'il souhaitait pour son jardin; mais à sa grande surprise tout ce qu'il avait planté ne produisit rien. D'abord il s'imagina que c'était une année généralement stérile, mais quand il visita plus tard un autre anachorète et vit comment tout avait les plus belles apparences dans l'enclos qu'il cultivait, il s'en plaignit et lui dit : « J'avais cependant toujours le temps à mon souhait. » Mais l'autre lui répliqua : « Mon ami ! je crois que Dieu vous a puni parce que vous lui avez prescrit le temps qu'il devait vous envoyer, et parce que vous avez oublié de vous soumettre à sa sainte volonté. »

Comparaisons.

Comme le malade abandonne au médecin, à qui il a donné toute sa confiance, le choix des médecines et le genre de traitement, ainsi nous devons abandonner à la sagesse et à la bonté de Dieu, la manière dont il veut nous aider. (*S. Ambroise.*)

Nous ne devons pas vouloir exiger de Dieu qu'il nous assiste en tel ou tel endroit, de telle ou de telle manière, à tel temps plutôt qu'à tel autre, qu'il nous accorde tel ou tel don. Notre prière et nos demandes doivent être générales. Nous n'avons rien à prescrire à Dieu, tout comme il ne sied pas à un malade ignorant ou assoupi de prescrire à un sage médecin les remèdes qu'il doit lui administrer. (*S. François de Sales.*)

5) Enfin nous devons prier *avec persévérance*, c'est-à-dire, nous ne devons pas cesser de prier, quoique nous ne voyions pas que nos demandes soient exaucées, mais nous devons continuer de prier avec d'autant plus d'ar-

deur et de confiance. Un écrivain pieux dit très-spirituellement : « Sur chaque pétition que nous adressons au ciel nous avons coutume de mettre toujours : « Sito, sito, très-pressé » et à peine avons-nous dit « amen, ainsi soit-il, » nous voudrions entendre de suite le Ciel répondre : « Oui. » Cela n'est pas juste; nous devons continuer de prier, quand même Dieu ne nous exauce pas de suite. Dieu bien souvent rejette la première demande de ses enfants, afin qu'ils reviennent une seconde fois à lui; il veut que nous lui livrions un assaut par nos prières. « Cette violence, » dit Tertullien, « lui est agréable. » — « Priez avec d'autant plus de ferveur, » dit S. Egide, « si vous n'êtes pas exaucé; car si Dieu ne rejette pas le poil des animaux, qu'on devait lui offrir d'après la loi de Moïse (*Exode*, 25, 4.), comment vos prières ne trouveraient-elles pas grâce devant lui? » Ne cessez pas de prier; car précisément au temps où vous cessez de prier, le moment peut être venu que Dieu veut vous exaucer.

Exemples tirés de l'Ecriture.

Nous trouvons dans l'Evangile un bel exemple de la persévérance dans la prière. Une femme chananéenne vint trouver le divin Sauveur et implora vivement son assistance : « Seigneur, fils de David, » disait-elle, « ayez pitié de moi, ma fille est cruellement tourmentée du démon. » Et le Sauveur lui donna une réponse dure en apparence, lorsqu'il dit qu'il n'était pas envoyé pour les gentils, auxquels elle appartenait, mais aux juifs. — Néanmoins elle ne perdit pas courage, mais elle continua de prier avec confiance et répétait sans cesse : « Seigneur, vous pouvez me consoler, vous devez me consoler; Seigneur, secourez-moi. » Et Jésus lui répondit d'une manière encore plus décourageante pour elle : « Il n'est pas bon de prendre le pain des enfants et de le jeter aux chiens. » — Mais la bonne Chananéenne ne s'y laissa pas tromper; elle recommence sa prière et avec la simplicité d'un enfant

elle dit : « Il est vrai, Seigneur ; mais les petits chiens mangent les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. » Alors le cœur du divin Sauveur fut vivement touché, il regarda avec bonté cette femme qui se montrait si persévérante, la loua et lui accorda la grâce qu'elle avait demandée : « Femme, » dit-il, « votre foi est grande ; qu'il vous soit fait comme vous voulez. » — Voilà comment Dieu éprouve souvent la confiance et la fidélité des âmes pieuses ; heureuses celles qui persévèrent dans leurs prières avec confiance et piété.

Le divin Sauveur nous montre dans une parabole avec quelle ferveur et quelle persévérance nous devons prier. « Si l'un d'entre vous, ayant un ami, allait le trouver au milieu de la nuit, pour lui dire : « Mon ami, prête-moi cinq pains, car un de mes amis qui est en voyage vient d'arriver chez moi, et je n'ai rien à lui donner, » et si celui qui est dans la maison lui répondait : « Ne m'importunez pas, ma porte est fermée, et mes serviteurs sont couchés ainsi que moi ; je ne peux me lever et vous donner du pain ; et néanmoins, si l'autre continue de frapper, je vous assure que quand celui-ci ne se lèverait pas pour lui en donner, parce qu'il est son ami, il se lèverait du moins à cause de son importunité, et lui donnerait tout le pain qui lui est nécessaire. Et moi je vous dis : « Demandez, et il vous sera donné ; cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira. » (*S. Luc*, 11, 5-10.)

S. Jérôme nous cite également sous ce rapport l'exemple de cet aveugle qui, lorsque Jésus se rendait à Jéricho, lui criait de loin, le long du chemin, d'avoir pitié de lui. On lui ordonna de ne plus crier, de garder le silence. Mais il ne fit que crier plus fort : « Fils de David, ayez pitié de moi ! » — « Voilà comment doit se conduire, » dit S. Jérôme, « tout homme qui veut obtenir par la prière ce qu'il désire ; il doit continuer de prier et ne pas cesser ; car au moment que l'on s'attend le moins d'être exaucé, on doit s'appliquer davantage à la prière et invoquer Dieu avec le plus de ferveur. » — Mais S. Chrysostôme nous excite encore d'une manière plus

vive et plus pressante à persévérer dans la prière. Il nous représente ce paralytique de l'Evangile, qui pendant trente huit ans resta étendu près de la piscine, frissonnant et tremblant comme un roseau le long du rivage. Puis animé d'un saint zèle, il nous adresse cette apostrophe : « Rougissons, chrétiens, soyons remplis de confusion, mes frères! Le paralytique attendit trente-huit ans dans l'espoir de recouvrer la santé; et quoique son désir demeurât sans être exaucé, non à cause de sa négligence, mais à cause de l'empressement des autres qui tâchaient de le précéder, néanmoins il ne perdit pas courage; il ne se fatigua pas d'attendre et ne désespéra point d'obtenir cette grâce. Et nous, lorsque nous avons prié tout au plus dix jours sans être exaucés, nous devenons tièdes, nous nous décourageons et nous cessons de prier. »

(*Gr. Cat.* 20e-21e *q.*)

Des différentes espèces de prières; de la prière mentale. — *Explication.* Outre la prière *vocale,* qui se manifeste au dehors par des paroles, il y a encore l'oraison ou la prière *mentale* qu'on appelle aussi *méditation.* Elle consiste à considérer la vie et la passion de Jésus-Christ, les perfections divines et les autres vérités de la foi, afin d'exciter par là dans notre cœur de pieux mouvements et surtout de produire de bonnes résolutions, de fermes propos. Tous les saints ont pratiqué la prière mentale avec prédilection; jour et nuit ils étaient plongés dans une sainte méditation des choses divines. « Tous les saints, » dit S. Augustin, « ne sont devenus tels que par la prière et la méditation; toute leur vie fut une prière, une méditation continuelle. »

Les saints s'adonnaient à la méditation.

Quoique David occupât le trône et dût se livrer à une foule d'affaires pour l'administration du royaume, il avait néanmoins la coutume de prier sept fois le jour, comme il le

disait lui-même; il se levait même la nuit pour prier et méditer. Ce fut sous l'inspiration du Saint-Esprit qu'il composa ses chants sublimes qui sont encore en usage dans l'Eglise de la Loi nouvelle. — Plusieurs grands princes, tels que Charlemagne, S. Louis et S. Henri consacraient à la prière plusieurs heures de la journée, et même de la nuit. — Charles-Quint dans les derniers jours de sa vie, (quand il eut déposé sa couronne, en faisant ce remarquable aveu, qu'il considérait comme un plus grand bienfait que Dieu lui eut fait comprendre la vanité des grandeurs humaines que de les avoir possédées,) Charles-Quint vers la fin de sa carrière consacrait une grande partie de son temps à la méditation, et même au milieu des nombreuses occupations et des soucis du gouvernement, il ne la négligea jamais, de sorte que lorsqu'il avait trente ans on avait coutume de dire de lui : « que l'empereur s'entretenait plus avec le bon Dieu qu'avec les hommes. »

(*Gr. Cat.* 22e-25e *q.*)

Quand et où nous devons prier. — *Explication.* Nous devons prier 1) *en tout temps*, mais plus spécialement 2) *dans certaines circonstances et en certains moments.*

Ad 1) *Nous devons prier en tout temps*; car Jésus-Christ lui-même a dit : « Il faut *toujours* prier et ne jamais cesser. » (*S. Luc*, 18, 1.) C'est ce que nous pouvons faire en élevant souvent notre cœur et nos pensées vers Dieu, en lui offrant tous nos travaux, nos souffrances et nos joies (1). C'est à quoi nous engage aussi S. Paul par ces paroles : « Priez sans relâche. » (1 *Epît. ad Thess.* 5, 17.) « Soyez infatigables dans la prière. » — « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. » (5 *Epît. aux Cor.* 10, 31.)

(1) Voyez Tom. II, p. 40, et la bonne intention, p. 597 ci-dessus.

Comment nous pouvons toujours prier.

Quelques solitaires qu'on appelait *Euchites* ce qui signifie *priants*, vinrent visiter l'abbé Lucius. « De quels ouvrages manuels vous occupez-vous? » leur demanda ce saint homme. — « Nous ne travaillons pas; mais nous prions sans cesse, suivant le précepte de l'Apôtre. » — « Vous ne mangez donc pas? » — « Oui sans doute. » — « Et lorsque vous mangez, qui prie alors pour vous? » — A cette question ils ne surent que répondre. « Pardonnez-moi, mes frères, leur dit le pieux abbé, si je vous avertis que vous ne faites pas ce que vous dites. Je veux vous faire voir comment, en travaillant des mains, je prie sans cesse. Je m'assieds après avoir invoqué le secours de Dieu, puis je trempe dans l'eau quelques feuilles de palmier dont je fais des cordes, et durant ce temps je prie en disant : « Ayez pitié de moi, Seigneur, selon l'étendue de votre miséricorde, et daignez effacer tous mes péchés, selon la grandeur et la multitude de vos bontés. Eh bien! je vous le demande, est-ce prier ou non. » Tous l'affirmèrent. Puis il continua : « Quand je travaille ainsi toute la journée, en priant de bouche ou de cœur, je gagne quelque argent, dont je dépose deux pièces à la porte pour les pauvres et dont j'emploie le reste pour me nourrir. Or, celui qui reçoit ces deux pièces de monnaie prie pour moi pendant que je mange ou que je dors et de cette manière je remplis le précepte de l'Ecriture, *en priant continuellement*.

Un pieux chrétien s'était choisi pour symbole, *une flamme montant au ciel* avec cette devise : « *Semper sursum*, toujours en haut. » Par là il voulait se rappeler sans cesse ce précepte de l'Ecriture-Sainte : « Priez sans discontinuer. » Et souvent il aimait à répéter ces quatre vers :

Que dans la joie et la tristesse,
Dans le revers et le bonheur,
Vers le ciel s'élèvent sans cesse
Les moindres désirs de mon cœur.

Ad. 5. *Mais nous devons encore prier spécialement à certains moments et dans certaines circonstances.*

a) Dans les tentations, les peines, les malheurs particuliers et publics, ainsi que dans toutes les entreprises importantes.

La prière avant tout.

Lorsque le père Alvarez était recteur dans un très-pauvre collége, il recevait à tout le moment la visite de l'économe de la maison, tout soucieux, parce qu'il ne savait plus comment subvenir aux dépenses de la maison. — « Comment pouvez-vous donc être si inquiet, » lui dit un jour Alvarez, « avez-vous déjà confié au Seigneur notre Dieu, les embarras où vous vous trouvez? » Sur sa réponse. « Je n'ai pas encore eu le temps de prier, » il le quitta en lui disant : « *La prière doit se faire avant tout.* Allez dans votre chambre pour y prier, puis revenez ici. Croyez-vous donc que ce troupeau est sans maître? il a un maître, sachez-le bien, aux yeux duquel, il n'est pas tellement sans valeur qu'il veuille le laisser périr. Allez en paix, et rappelez-vous que l'existence et la marche de la maison ne dépendent pas de votre administration seule. »

N'entreprenez rien avant d'avoir prié.

Lorsque Cambyse, gouverneur des Perses, envoya son fils Cyrus qui devint plus tard si célèbre, à Astuage son grand-père, il lui dit : « O mon fils! n'oubliez jamais que vous ne devez rien entreprendre avant d'avoir invoqué l'Etre suprême. Des prières ferventes doivent toujours précéder toutes vos actions soit publiques soient privées, et dans tous les événements, efforcez-vous de connaître la volonté des dieux. Notre esprit est enveloppé d'épaisses ténèbres, et l'erreur pénètre plus facilement dans notre âme que la vérité. La lumière des dieux n'est au contraire obscurcie par aucun nuage; ils connaissent le passé et le futur aussi clairement que le présent, et quand on les invoque, leur éternelle sagesse conduit les pensées des hommes. » — Combien ces avis sages et paternels d'un païen sont instructifs pour ces chrétiens tièdes qui se livrent aux entreprises, aux travaux les plus importants

et les plus critiques, sans penser d'abord à Dieu, qui commencent et finissent la journée sans prier; qui n'ont pas une parole de reconnaissance pour les bienfaits reçus et ne demandent aucune grâce, etc.

b) Le matin et le soir, avant et après le repas, au son de la cloche.

La prière du matin

ne doit jamais être négligée; bien des grâces en dépendent. Le vénérable Jean Climaque dit : « Donnez à Dieu les prémices de la journée; car la journée entière appartiendra à celui qui en a pris le premier possession. » Quand S. François d'Assise entendait le matin chanter les oiseaux, il disait aux frères de son ordre : « Nos petits frères ailés louent maintenant leur Créateur et lui chantent un cantique de reconnaissance pour le nouveau jour qu'ils ont vu luire. Nous laisserions-nous confondre par les oiseaux? »

S. Albert, patriarche de Jérusalem, déclarait que la prière du matin est la première et principale occupation ; car celui qui ne commence pas la journée avec Dieu, comment pourrait-il la continuer et l'achever avec lui? — Un pieux solitaire avait coutume de dire qu'il savait déjà le matin s'il travaillerait pendant la journée avec succès ou non. S'il faisait avec attention sa prière au matin, tout allait à merveille ; mais s'il avait mal fait sa prière, rien ne lui réussissait. La prière du matin est donc la consécration, l'inauguration de toute la journée, et celui qui ne prie pas le matin, ne fera rien ou que fort peu qui soit béni de Dieu.

Overberg avait l'habitude, avant que le domestique qui venait l'éveiller, ne quittât la chambre, de se soulever dans son lit, puis d'en descendre de suite. « C'est à Dieu et non à la sensualité qu'on doit offrir le premier sacrifice, avait-il coutume de dire; lorsqu'on commence avec Dieu, il va bien pendant le reste du jour; il en est des premières impressions et de la première direction de l'âme au matin, comme de celles de la première jeunesse; celles-ci sont d'ordi-

naire décisives pour toute la vie, celles-là pour toute la journée. »

— Un général examinait un jour un caporal. Pour se convaincre de la ponctualité, avec laquelle il s'acquittait des fonctions de son grade, il lui demanda : « Par quoi commencez-vous la journée? » — « Par la prière, mon général. » — On aperçut un rire moqueur sur les lèvres de plusieurs hommes quand ils entendirent cette réponse. Mais convaincu qu'un bon chrétien est un bon soldat, le général en finit là pour son examen et recommanda au capitaine cet homme franc qui venait de lui donner une réponse aussi remarquable. (*Souvenir d'un aumônier militaire.*)

A la prière donc, le matin soit fidèle ;
Elle apporte le plus de bienfaits en retour ;
Les anges de la nuit et les anges du jour,
Quand elle monte aux cieux, semblent battre de l'aile.

C'est un saint devoir imposé par la reconnaissance, de faire aussi chaque jour notre prière du soir : « Quand vous donnez à un pauvre mendiant un morceau de pain pour manger le soir, dit S. Bernard, il ne quitte pas la porte de votre demeure, sans vous avoir remercié. Et Dieu vous a nourri tout le jour, non-seulement le soir, mais aussi le matin et à midi, et vous voulez vous mettre au lit sans avoir remercié votre bienfaiteur? — Votre domestique et votre servante vous souhaitent la bonne nuit, et vous les en remerciez. Et quand il s'agit de Dieu qui peut non-seulement vous souhaiter mais vous accorder une bonne nuit, vous ne lui donnez ni un salut, ni un signe de gratitude. Quelle conduite étrange et inconcevable! Qu'il faut avoir des sentiments bas dans le cœur! — Gotthold, un grand savant, faisait tous les jours sa prière du matin et du soir avec une grande ferveur et il ressentit les heureux effets de cette pieuse pratique. Aussi la recommandait-il à d'autres en leur disant : « Si vous priez chaque matin et chaque soir, eh bien! Je vous promets ce qui est vrai : comme le matin et le soir font un jour, et qu'un jour joint à l'autre forme les mois, l'année toute la vie, la prière du matin, se relie à celle du soir, celle

du soir à celle du matin, et cette suite de prières devient comme une chaîne qui rattache votre vie à celui qui en est la source, au principe de toute force et de toute paix, au Dieu de grâce et de vérité; et avant que des années et des mois se soient passés dans cette vie d'ordre et de piété, vous serez comme un prêtre du Très-Haut, comme un disciple de Notre Seigneur et un enfant de Dieu, durant toute votre vie. »

La prière avant et après le repas. (1)

Chez les Romains, lorsque le maître de la maison se mettait à table, il prenait une coupe de vin et en versait quelques gouttes à terre; ces libations se faisaient en l'honneur de la Providence. En tout temps les chrétiens faisaient une prière à Dieu avant et après leurs repas, pour le remercier de la nourriture qu'ils avaient prise ou allaient prendre. De notre temps cet acte de reconnaissance et de religion si naturel est regardé par quelques personnes du grand monde comme une mode surannée. Mais que s'en suit-il? C'est que les inférieurs qui à l'exemple de leurs supérieurs sont devenus ingrats envers Dieu, le deviennent aussi envers ces derniers.— Ne négligeons donc pas la prière avant et après le repas; nous la devons à Dieu. — Aloïs Klars, professeur à Prague et fervent catholique, n'omettait jamais de faire la prière avec sa famille et ses sujets lorsqu'il se trouvait à table, quand même il s'y trouvait des protestants. « Dieu, disait-il, nous a bénis pendant tout le jour, au vu et au su de tout le monde; pourquoi aurions-nous donc honte de l'en remercier en présence de tout le monde? »

Le monde est ici-bas, comme une table immense.
Où chacun d'entre nous peut se rassasier;
Heureux ceux qui toujours daignent remercier
Celui qui la remplit de mets en abondance.

Prières au son de la cloche.

Il existe dans l'Église catholique une belle coutume qui parle vivement au cœur. Elle consiste à nous avertir trois fois le jour, de penser avec reconnaissance au grand bienfait de

(1) Voyez tome II p. 598.

l'incarnation du Fils de Dieu et de ne pas oublier en même temps la Vierge immaculée qui nous a apporté le salut du monde. Les paroles de cette prière sont aussi anciennes que l'Ecriture elle-même, car elles lui sont empruntées et divisées en trois versets : 1) L'ange du Seigneur a annoncé à Marie, et elle a conçu du Saint-Esprit; » 2) « Marie dit : Voici la servante du Seigneur; qu'il me soit fait selon votre parole. » 3) Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. » — Le Turc se tourne trois fois le jour du côté de la Mecque pour remercier son proprète Mahomet du don de la foi musulmane; et nous, chrétiens, nous catholiques, que de raisons n'avons-nous pas de nous découvrir le front, de lever au ciel nos regards et notre cœur reconnaissants pour bénir l'amour infini de celui qui s'est fait homme pour nous! Quelle honte pour un chrétien, qui rougit de dire cette prière si belle, si admirable, — L'*Angelus*, quant au sens et aux paroles dont il est composé, est très-ancien; comme nous l'avons dit, il est aussi ancien que l'Evangile lui-même au quel il a été emprunté. Mais l'usage de le réciter, comme on le fait aujourd'hui, date depuis environ cinq cents ans. En l'année 1300, le pape Jean XXII ordonna de donner le soir un signe par la cloche pour engager les fidèles à honorer la reine des cieux par la récitation de trois *ave Maria*. Il accorda une indulgence de dix jours pour toutes les fois qu'on pratiquerait cette dévotion. Dans le concile de Lavaur (en Languedoc.) tenu en 1368, il fut prescrit qu'on inviterait également les fidèles à pratiquer cette dévotion au lever du soleil et de donner un signal par la cloche; on accorda trente jours d'indulgence à ceux qui réciteraient alors l'Angelus. Enfin en 1458, au temps d'une cruelle guerre avec les Turcs, le pape Callixte III prescrivit qu'on sonnât aussi l'Angelus à midi dans toute la chrétienté. Benoît XIII, afin d'étendre et de faire pratiquer cette dévotion, accorda de nombreuses et importantes indulgences à tous ceux qui diraient attentivement et avec un esprit recueilli l'Angelus, se confesseraient et communieraient tous les mois, en ayant soin d'amender leur vie.

c) *Nous devons surtout prier lorsque nous sommes à l'église.* Il est vrai que nous devons et pouvons prier partout; l'univers entier est la demeure de Dieu, et Dieu nous entend partout. C'est pourquoi S. Chrysostôme disait : « Que personne ne dise qu'un laïc qui est tenu de rester au marché, et de soigner ses affaires, ne peut pas toujours prier. Il le peut et très-facilement. Sachez bien que partout où vous êtes, vous pouvez ériger un autel. Quand même vous n'auriez pas fléchi le genou, ni levé les mains au ciel, pourvu que vous ayez élevé votre esprit vers Dieu dans la prière, vous avez parfaitement prié. Donc partout où vous êtes, priez ; ne vous inquiétez pas du lieu ; vous-même vous êtes un temple; Dieu habite en vous, priez donc partout. » — Mais nous devons prier le plus souvent et principalement à *l'église;* elle est tout particulièrement *une maison de prière*, où tout ce que nous voyons et entendons doit nous élever à la méditation des choses divines ; c'est de l'église que Jésus-Christ a dit : « *Ma maison est une maison de prière.* » (*S. Matth.* 21, 13.) Dans l'église notre Dieu habite corporellement dans le très-saint Sacrement de l'autel et y est plus disposé que tout autre part à nous accorder ses bienfaits. En outre tous les fidèles y prient ensemble et la prière *faite en commun* est puissante sur le cœur de Dieu.

Priez surtout à l'église.

« On peut prier aussi dans la solitude, dit encore S. Chrysostôme, mais ce n'est point comme dans l'église, où plusieurs autres prient avec vous, où vous êtes édifié par l'exemple de vos frères, et où les cris de tout le peuple réuni pénètrent jusqu'au trône de Dieu. » L'église est un lieu spécialement destiné à la prière et à la distribution des grâces. Siméon et Anne n'ont-ils pas rencontré dans le temple le salut du monde? Marie, égyptienne, se serait-elle convertie, si elle ne se fut pas rendue à une église de Jérusalem? Ce fut pour elle le lieu où l'attendait la grâce.

(*Gr. Cat.* 26e *q.*)

Pour qui nous devons prier. — Explication. Nous devons prier pour tous les hommes : pour les vivants et les morts, nos amis et nos ennemis, surtout pour nos parents, nos proches nos bienfaiteurs, nos supérieurs spirituels et temporels et aussi pour les hérétiques et les infidèles. C'est pourquoi S. Paul disait : « Je vous conjure donc, avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois, et pour tous ceux qui sont élevés en dignité ; afin que nous menions une vie paisible et tranquille en toute piété et chasteté. » Et S. Chrysostôme ajoute : « Prions donc les uns pour les autres ; car prier pour soi seul c'est en quelque sorte un besoin de la nature, mais prier pour les autres est une œuvre de la grâce. Quand nous prions pour nous, c'est notre misère qui nous y engage, mais quand nous prions pour les autres, c'est une œuvre de la plus pure charité. »

Exemples des premiers temps du christianisme.

Déjà dès les premiers temps du christianisme, les fidèles priaient les uns pour les autres. Ils priaient pour S. Pierre quand il gémissait dans la prison ; et il en fut délivré d'une manière miraculeuse. (*Act. des Apôt.* 12.). Ils priaient pour les rois et les peuples. Ainsi Tertullien écrit dans son Apologétique (*cap.* 25.) : « Nous prions de toute notre âme pour la longue vie de tous les empereurs, pour le maintien de leur autorité, pour leur sûreté domestique, pour l'armée, pour un sénat qui leur soit fidèle, pour un peuple qui soit raisonnable, pour le repos du monde, pour tout ce qu'ils peuvent désirer comme empereurs et comme hommes. » — Ils priaient pour les vivants et pour les morts. « Nous prions pour les fidèles trépassés puisque nous offrons à Dieu, Jésus-Christ lui-même en sacrifice, Jésus qui est mort pour nos

péchés, afin que celui qui est si bon et si miséricordieux, leur fasse grâce comme à nous. » (*S. Cyrille.*) Ils priaient pour les pécheurs; ainsi S. Etienne quand il fut lapidé pria pour le jeune Saul, et sa prière fut si agréable à Dieu qu'elle amena la conversion du jeune persécuteur. Aussi S. Augustin dit : « Si Etienne n'avait pas prié, l'Eglise n'aurait pas eu de Saul. »

La prière du juste est puissante sur le cœur de Dieu.

Au milieu des exemples nombreux qui en font preuve, nous en voulons citer un seul, emprunté à l'histoire de la vie de S. Colette. Pendant que cette vierge angélique veillait dans une ville de la Savoie sur la bâtisse d'un couvent, et demeurait entretemps avec les Sœurs de son Ordre dans une maison privée, elle fut obligée de traverser avec elles les rues de la ville pour se rendre à l'Eglise, et dans ce trajet la foule respectueuse lui faisait cortége. Un jour cependant un débauché, qui avait donné le mot d'ordre à ses compagnons, résolut de jouer un tour à la sainte religieuse et se mit en face d'elle sur son chemin, en contrefaisant une mine pleine de componction. « O pieuse et vénérable maîtresse, » dit-il, « s'il est vrai que vous êtes aussi sainte que le peuple le prétend, qu'il vous plaise de me transformer avec mes amis en des hommes pieux et tout dévoués à Dieu. » Colette qui ne raillait pas quand il s'agissait de telles choses, fut touchée de compassion en voyant comment cet homme courait à sa perte; et pendant qu'elle leva les yeux et les mains au ciel, elle dit solennellement à haute voix : « Que Dieu, qui peut tout, daigne manifester sa puissance en vous et vous changer en un fidèle serviteur. » — Et voilà que le cœur du maúvais plaisant fut tout-à-coup frappé et ébranlé; il se retira de la foule contrit et entièrement changé, et mena depuis ce temps une vie exemplaire.

Puissance de la prière d'intercession.

Nous rapportons ici un exemple de la puissance que possède la prière d'intercession, emprunté aux temps modernes

et attesté par un témoin digne de foi. « Dans notre institut des Filles du bon Pasteur, à Aix-la-Chapelle, » dit-il, « se trouvait une fille de mauvaise vie, mais de la pire espèce, quoiqu'elle fût entrée librement comme les autres pénitentes dans notre maison pour s'amender. Parfois cette femme était assaillie par de violents désirs de retourner à son premier état, et les pieuses sœurs avaient toutes les peines du monde pour la calmer de nouveau. Un soir l'idée lui prend tout d'un coup de quitter la maison et d'aller retrouver les viles créatures au milieu desquelles elle avait passé une partie de sa vie. Une sœur lui signifie qu'elle est libre de quitter le couvent à toute heure de la journée mais non si tard dans la soirée, parce que le règlement défendait d'ouvrir la porte et de laisser sortir quelqu'un dans la rue, qu'elle n'a qu'à prendre patience jusqu'au lendemain matin, où on la laisserait partir sans obstacle. Mais sans faire attention à ces paroles, elle s'élance vers la porte, exigeant à grands cris qu'on la laisse sortir. La sœur la conjure de la manière la plus charitable de prendre patience; c'est en vain; prise comme d'un accès de rage, elle cherche au milieu de cris et de vacarme à retirer avec violence les verroux. Alors la sœur se laissant tomber à genoux sur la froide pierre, supplie la miséricorde divine d'avoir pitié de cette malheureuse et de calmer ses sauvages désirs. Plus elle se montrait furieuse, et plus ardemment priait la sœur; elle prie une heure, puis une seconde heure, enfin depuis huit heures jusqu'à onze de la nuit, et cela sur le pavé de la cour au milieu d'une froide nuit d'hiver. Enfin l'obstination de la malheureuse est brisée; vaincue par la prière, elle se jette sur la pierre pour unir ses supplications à celles de la pieuse religieuse, et depuis cette époque elle est une des meilleures pénitentes. Quels miracles de la grâce n'opère pas la prière faite avec piété et foi pour le salut du prochain! Elle ressemble en effet au feu qui amollit l'acier le plus dur et le met en fusion. Lorsque tous les moyens employés pour la conversion d'un pécheur n'ont abouti à rien, lorsqu'il repousse opiniâtrement toutes les bonnes leçons et les avis,

lorsqu'il se rit même des châtiments les plus terribles, bien souvent la prière qu'une âme vertueuse adresse pour lui au Ciel, le ramène à la pénitence et le sauve de la damnation.

Pratique. Que vous êtes heureux, chrétiens! de pouvoir vous entretenir à tout moment par la prière avec Dieu, comme un enfant avec son père. « Il n'y a pas de garde de soldats qui vous renvoient, » dit S. Chrysostôme, « pas de satellites, ni de domestiques qui vous défendent l'entrée; il n'y a personne qui vous dise : Ce n'est pas le temps maintenant d'obtenir audience, venez plus tard; ò non! quand vous venez, votre Seigneur et Dieu est prêt : il est tout disposé à vous entendre, que vous veniez à l'heure du repas, à midi ou le soir, et même au milieu de la nuit, peu importe, chez lui il y a toujours accès. » Venez donc souvent trouver votre Dieu et votre père, il veut toujours vous donner audience! Priez souvent, avec ardeur, avec toute l'attention possible; ne craignez rien, car vous parlez à un père; vous ne devez pas être préoccupé des paroles que vous voulez choisir dans vos prières, parlez simplement et cordialement à Dieu; le bégaiement naïf des enfants lui plait aussi; il n'est attentif qu'aux dispositions de votre cœur et non aux paroles de votre bouche.

Les hommes de prière.

Les hommes de Dieu trouvaient leur unique joie dans la prière. S. François de Borgia était vraiment un homme de prière. Après y avoir consacré trois heures de suite, il lui semblait qu'il ne s'était entretenu que quelques moments avec Dieu.—S. Thomas d'Aquin et S. Bonaventure avouaient que dans l'exercice de la prière il y avait plus de force que dans la lecture des livres; c'était dans la prière qu'ils puisaient les plus hautes leçons de sagesse et les plus sublimes pensées; aussi l'un d'eux fut nommé le Docteur *angélique* et l'autre le Docteur *séraphique*. Dès que S. Thomas voulait

connaître le sens d'un passage difficile qu'il ne comprenait pas, il s'adonnait à la prière et aussitôt il voyait clair dans la question dont il désirait la solution.

Priez avec simplicité de cœur.

La simplicité céleste prie, et sa prière paraît souvent si simple aux oreilles du monde que plusieurs de ses enfants passent devant elle avec un sourire de dédain sur les lèvres; et néanmoins le Seigneur arrête volontiers ses regards sur elle, et les anges trouvent leur plaisir dans cette prière simple. Autrefois vivait un homme, qui pour toute prière récitait l'A, B, C, et après avoir énuméré les vingt-quatre lettres de l'alphabet, il ajoutait pour terminer : « Seigneur, faites de ces lettres tels mots qu'il vous plaira, je vous demande uniquement ce qui vous est le plus agréable, et m'est le plus utile. Or, ce que c'est, vous le savez mieux que moi. » — Dans cette prière si simple se cachait une profonde sagesse, et elle respirait la plus grande confiance, le plus vif amour pour Dieu.

§ 1. DE L'ORAISON DOMINICALE.

(*Gr. Cat.* 27e-28e *q.*)

Excellence de l'oraison dominicale. — Explication. La plus excellente de toutes les prières est l'*oraison dominicale*, ou le *Notre-Père*, et cela pour les trois motifs suivants : 1) *parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous l'a enseignée lui-même et nous a commandé de la réciter.* (*S. Matth.* 6. 9.); voilà aussi pourquoi on l'appelle « *oraison dominicale* » ce qui signifie *prière de Notre-Seigneur.* Notre divin Sauveur a laissé cette prière à son Église comme une perle précieuse, comme une dot nuptiale, afin qu'elle ne s'appauvrît jamais. Ce doit être vraiment une excellente prière, car qui pourrait mieux nous apprendre comment Dieu doit être prié, que Dieu lui-même? 2) *parce qu'elle a une grande valeur aux yeux de Dieu et nous obtient conséquemment des grâces extraordi-*

naires. Jésus-Christ l'atteste lui-même puisqu'il dit : « En vérité, je vous le dis ; tout ce que vous demanderez en mon nom à mon Père, il vous l'accordera. » (*S. Jean* 16, 23.) Et à combien plus forte raison lorsque nous prions en nous servant *de ses propres paroles?* 3) *parce qu'elle est excellente par rapport à tout ce qui y est contenu*. « C'est un Evangile en abrégé. » dit S. Cyprien, et S. Thomas d'Aquin écrit : « Dans l'oraison dominicale nous ne demandons pas seulement à Dieu tout ce que nous devons désirer, mais nous prions encore selon l'ordre qui doit régler nos désirs, de manière que cette prière précise les mots dont nous devons nous servir et les demandes qui y doivent être exprimées, en même temps qu'elle règle les désirs et les inclinations de notre cœur. Ce qui vient en premier lieu et ce qu'il y a de plus important c'est la fin ou le but pour lequel nous sommes ici-bas ; puis suivent, dans l'ordre, les moyens par lesquels nous devons arriver à notre dernière fin. »

Comparaisons.

« L'oraison dominicale est pour nous comme une lettre de recommandation du divin Sauveur pour son Père céleste. Comment celui-ci n'exaucerait-il pas les paroles sorties du cœur très-saint et de la bouche sacrée de son divin Fils? » (*Lohner.*)

« L'oraison dominicale a, je ne sais, quelle vertu secrète au-dessus de toutes les autres prières, et promet à celui qui s'en sert bien, une grande abondance de grâces et de piété. En effet, une terre fertile ne produit pas autant de fruits sous un soleil de printemps et d'été, que l'oraison dominicale récitée par le chrétien, mais il faut aussi qu'on la récite avec attention et ferveur. » — « De quelque côté que nous considérions le *Notre Père*, nous trouverons que pour le sens, il est infiniment profond, pour les mystères, extrêmement sublime, pour l'ordre ou la disposition des demandes, d'un art admirable, et pour les effets qu'il produit, d'une telle

puissance sur les âmes que personne ne peut l'exprimer » (*Denis le Chartreux, in Matth. VI.*)

La meilleure et la plus efficace des prières.

Un prêtre devait préparer un condamné à mort; voici la conversation qui s'engagea entre eux : « Savez-vous prier? » — « Non. » — « Connaissez-vous quelques mots de l'Ecriture-Sainte? » — « Non, je n'ai rien appris. » — « Ne savez-vous pas quelque prière par cœur? »—« Oui, le Notre Père. » Le prêtre le lui fit réciter et l'expliqua. Quand il dit avec un sentiment de profonde piété ces mots : *Notre Père*, il vit que le cœur endurci du criminel commença à s'amollir, mais quand il lui eut expliqué la cinquième demande : *Pardonnez-nous nos offenses*, le malheureux fut touché et surpris comme s'il eût entendu pour la première fois cette prière, et le cœur brisé de repentir mais rempli de confiance dans la miséricorde paternelle de Dieu, il alla paisiblement au-devant de la mort.

Voici un autre exemple. Un prêtre fut appelé pour préparer un cordonnier à prêter serment devant les juges. Je ne me rappelle plus si c'était à l'occasion d'un héritage pour lequel il y avait discussion, ou d'une affaire criminelle, mais peu importe. L'ecclésiastique qui connaissait notre homme et savait qu'il ne pouvait guères se fier à sa bonne foi, se fait exposer d'abord toute la chose en détail, puis regardant fixement le cordonnier : « Voulez-vous prêter serment? » lui dit-il. — « Oui, » fut la réponse. Mais dans ce oui, dans le regard inquiet des yeux et dans ces lèvres comprimées à dessein, il découvre aisément que cet homme est prêt à faire un parjure, comme il l'avait craint. « Pense bien à ce que tu vas faire! » lui dit-il, « car le Dieu trois fois saint est près de toi! » Mais l'autre n'en persiste pas moins à vouloir jurer. Cependant plus le prêtre s'efforçait de parler à sa conscience et de le remuer par la parole de Dieu, plus le cordonnier devenait indifférent et obstiné dans son dessein. — Une soudaine anxiété saisit le ministre de Dieu; il ne sait plus que dire, toute parole semble expirer sur ses lèvres, et cependant

il voit devant lui un homme tout disposé à commettre un faux serment, à profaner le nom de Dieu. Tout-à-coup une idée lui prend, il ne sait comment; il élève les mains et récite sur le pécheur d'une voix tremblante d'émotion, un *Notre Père.* Et le cordonnier frappé comme d'un coup de foudre, est là plus pâle qu'un cadavre, frissonnant de tous ses membres; il veut parler, mais sa voix est comme étouffée dans sa gorge. Tout-à-coup il s'écrie : « Non, non, je ne jure pas. » Et le prêtre dit : « Mon Dieu, je vous remercie. » — Qui préserva ce malheureux d'un parjure, était-ce le prêtre ou l'oraison dominicale? — Telle est la vertu et l'excellence de cette prière.

(*Gr. Cat.* 29e-33e *q.*)

Préface de l'oraison dominicale. — Explication. L'oraison dominicale se compose d'une courte préface et de sept diverses demandes. Voici d'abord l'exposé de la préface : « *Notre Père qui êtes aux cieux.* » Chaque mot en est significatif, et c'est pourquoi nous allons examiner 1) le mot « *Père,* » 2) le mot « *notre* » et 3) « *qui êtes aux cieux.* »

1) Le mot de « *Père* » doit nous rappeler que Dieu est notre père, qu'il n'y a pas dans le monde entier de père aussi bon et aussi digne de notre vénération que lui, et que par conséquent nous devons l'invoquer avec un respect, un amour et une confiance filiale. « Afin d'entretenir en nous une confiance filiales, » dit S. François de Sales, « Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a donné à Dieu d'autre nom que le nom aimable de « *Père.* » — Il eût pu l'appeler : *créateur, maître* ou *souveraine majesté;* mais il ne l'a pas fait, parce que ces qualifications emportent en même temps l'idée de sévérité, et eussent pu produire en nous une certaine crainte, tandis que l'expression de « *père* » nous rappelle l'amour en nourrissant la confiance, et voilà pourquoi ce mot est placé en

tête de l'oraison dominicale. O aimable nom de « *Père!* » Nous n'avons qu'à dire à Dieu, à cet être ineffable « *Père!* » car il n'a pas besoin d'autres titres; il suffit que nous l'appelions *Père,* et aussitôt il abaisse ses regards sur nous, il prête l'oreille à nos prières, son cœur brûle d'amour pour nous, ses mains sont remplies de bienfaits, et ses anges prêts à nous les communiquer. Qui ne prierait donc pas avec un amour filial et une vive confiance.

Un pieux chrétien,

appelé Claude, avait coutume de réciter l'oraison dominicale avec la plus grande attention et la confiance la plus entière. Il arrivait à ces dispositions de la manière suivante : « Lorsque je récite le Pater, » disait-il, « je pense d'abord à mon père défunt qui était si bon et m'accordait si volontiers ce que je demandais. Alors je me représente toute la terre comme la maison paternelle, et tous les hommes qui habitent l'Europe, l'Azie, l'Afrique et l'Amérique sont à mes yeux comme mes frères et mes sœurs; puis je crois voir Dieu assis sur un trône d'or, étendant la main droite sur la mer et jusqu'aux extrémités du monde et tenant la main gauche remplie de grâces et de dons, tandis que la cime des montagnes fume au loin, et alors je commence : « *Notre Père, qui êtes aux cieux.* »

2) Le mot « *notre* » doit nous faire souvenir que Dieu est le père de *tous* les hommes, et par conséquent que nous devons nous aimer *tous* du fond du cœur comme des frères et prier les uns pour les autres. « N'avons-nous pas *tous un seul père?* » dit le prophète Malachie (2, 10.). « N'est-ce pas le même Dieu qui nous a tous créés? Pourquoi donc parmi nous l'un méprise-t-il l'autre? » Où règnent la charité fraternelle et la paix, Dieu exauce la prière et dispense ses grâces; car il est un Dieu de paix. C'est pourquoi nous disons : *Notre* Père et non

Mon Père! La charité aime de préférence de parler au pluriel, elle n'exclut personne et souhaite que chacun ait part aux bienfaits de Dieu et à sa tendresse paternelle comme nous le souhaitons pour nous-mêmes. D'ailleurs elle n'a pas de raisons d'être envieuse et d'exclure les autres; car ce père est possesseur de richesses infinies qui ne peuvent être diminuées par l'usage qu'on en fait. Et que de bénédictions n'attire pas la prière *faite en commun!* Lorsque tous prient les uns pour les autres, chacun retire d'abord du fruit de sa propre prière et en même temps de la prière d'autrui. « Dieu nous exauce volontiers, » dit S. Chrysostôme, « lorsque le chrétien prie non-seulement pour lui-même, mais encore pour le prochain; car prier pour soi, c'est chose naturelle, mais prier encore pour les autres, c'est un effet de la grâce. Que nous priions pour nous-mêmes, cela se comprend, le besoin nous y force, mais c'est la charité fraternelle qui nous porte à prier pour les autres. Or, la prière produite par la charité fraternelle est plus agréable à Dieu que celle qui nous est arrachée par le besoin. » Voilà pourquoi dans l'oraison dominicale on ne se sert pas des mots *mon* ou *ma*, mais toujours de *nous*, *notre*, etc.

Nous devons être des frères entre nous.

La princesse de Gallitzin raconte dans ses mémoires : « Je rencontrai sur le point de Wezel un vieil invalide boiteux, qui me demanda l'aumône et auquel je donnai un demi-florin. Je m'aperçus qu'il courut plein de joie, clopin-clopant vers un pauvre aveugle assis sur un banc, et avec lequel il partagea son aumône. Je le rappelai et lui dit : « Mon brave homme, est-ce là votre frère ou quelqu'un de votre famille? » — « Non, » dit-il, « il n'est pas mon frère selon le sang, mais il est mon frère en Jésus-Christ; il a été autrefois mon compagnon d'armes dans la guerre, et maintenant il l'est comme

infirme. Il n'est pas en état de mendier, parce qu'il ne voit pas, avantage que j'ai encore; il est donc juste que je recueille aussi des aumônes pour lui. » — Avec quel plaisir je lui remis alors une pièce d'or. — Or, si nous, qui sommes méchants, nous nous sentons touchés à la vue de la charité et de la fidélité que se vouent certaines personnes, combien plus Dieu ne verra-t-il pas avec complaisance comment les hommes s'aiment entre eux, se soutiennent fraternellement et prient les uns pour les autres.

3) Nous ajoutons : « *Qui êtes aux cieux,* » ceci doit nous rappeler 1) que *Dieu*, quoique présent partout manifeste cependant *d'une manière spéciale sa présence dans le ciel,* « où, » d'après l'expression de S. Paul, « nous le verrons face à face, » (1 *Epît. aux Cor.* 13, 12.) 2) *que nous ne sommes sur la terre que des pèlerins et que notre véritable patrie est au ciel;* car où est notre père, nous devons nous trouver aussi ; 3) *que, durant la prière, nous devons détacher notre cœur des choses terrestres et l'élever au ciel.* « Lorsque nous prions, » dit S. Bernard, « nous devons entrer dans la cour céleste, à savoir, dans ce magnifique palais où siége le Roi des rois sur son trône éclatant, environné de l'armée innombrable des esprits célestes. » Voilà comment chaque mot de l'introduction du *Notre Père* a une signification spéciale et sublime. Ecoutons à ce sujet les

Paroles du vénérable cardinal Hugues.

« Sans doute, » s'écrie-t-il, « il faut bien que ce soit une belle et céleste introduction, puisque les trois vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité y sont exprimées? En effet, le mot *Père,* est l'expression de notre *foi,* puisque nous reconnaissons Dieu comme notre Père ; le mot *notre* renferme en soi la sainte *charité* qui doit régner entre nous comme entre frères et sœurs, puisque nous sommes les enfants de Dieu. Le troisième mot : *qui êtes aux cieux*, réveille en nous des sen-

timents d'*espérance*, à savoir celui d'être un jour reçu par notre Père céleste dans le ciel notre véritable patrie. (*Hugo Card. in Luc. cap.* 11.)

(*Gr. Cat.* 34e-35e *q.*)

Première demande. — Explication. Puisque l'honneur et la gloire de Dieu doivent nous être plus chers que tout le reste, nous demandons d'abord dans l'oraison dominicale la sanctification du nom de Dieu « *Que votre nom soit sanctifié* » — « Lorsque nous disons : que votre nom soit sanctifié, » dit S. Augustin, « ce n'est pas comme si le nom de Dieu n'était pas encore assez saint, mais nous demandons par là qu'il soit respecté par les hommes, que Dieu leur soit tellement bien connu qu'ils le croient d'une sainteté qui surpasse tout, et que nous ne devons rien tant craindre que de l'offenser. » Nous souhaitons donc dans cette première demande, non-seulement que le nom de Dieu ne soit ni profané ni blasphémé, mais aussi qu'il soit bien connu, servi et honoré par nous et par tous les hommes.

Exemples tirés de la Bible et autres.

Nous sanctifions le nom de Dieu, quand nous rendons toujours à Dieu la gloire qui lui est due, en considérant toutes nos vertus, tous nos avantages spirituels et temporels comme des dons que Dieu nous a octroyés ; quand nous nous écrions avec David : « Ce n'est pas à nous, Seigneur, mais à votre nom que vous devez rendre gloire, » (*Ps.* 113, 1.) ou quand nous disons avec la très-sainte Vierge Marie « celui qui est Tout-puissant a fait de grandes choses en moi. » — S. Bernard écrit à ce sujet : « Sache, ô homme, que lorsque tu ne rends pas gloire à Dieu, tu commets un vol, puisque tu ravis à Dieu ce qui lui appartient. Ce n'est pas ainsi qu'il faut en agir ; à Dieu seul doit revenir tout honneur et toute gloire. » (*Serm.* 13 *in Cantic.*) — Nous sanctifions le nom de Dieu, *quand nous louons et glorifions Dieu*, comme les bienheureux dans le ciel,

qui chantent sans cesse : Saint, saint, saint! et *quand nous ne prononçons le nom de Dieu qu'avec le plus profond respect* comme le faisait S. François d'Assise, qui ne prononçait ce nom adorable qu'avec une grande vénération. S'il trouvait ça ou là à terre un petit bout de papier où il voyait inscrit le nom de Dieu, il le ramassait aussitôt et le conservait avec respect dans un endroit tout spécial de sa cellule. Il ordonna à ses religieux de faire de même.

(*Gr. Cat.* 36e *q.*)

Deuxième demande. — Explication. Dans la deuxième demande de l'oraison dominicale nous souhaitons « que le *règne de Dieu nous arrive.* » Il est à remarquer d'abord qu'il y a trois sortes de règnes de Dieu : le règne de Dieu *autour de nous, au-dedans de nous et au-dessus de nous.* Nous demandons donc :

1) *Que le règne de Dieu se répande de plus en plus autour de nous, c'est-à-dire, que l'Église catholique s'étende chaque jour d'avantage.* Nous ne devons pas nous contenter du bonheur d'appartenir à l'Eglise, mais nous devons aussi prier et souhaiter ardemment que l'Église catholique s'établisse avec sa doctrine salutaire et ses moyens de sanctification chez les peuples qui vivent encore dans l'idolâtrie. Nous devons concourir selon nos forces à la propagation de l'Église, à la propagation de la Foi, et à l'embellissement de nos temples; alors Dieu n'exaucera que plus volontiers notre prière, quand nous lui disons; « que votre règne nous arrive. »

La tirelire pour les missions.

Un corsaire américain s'était emparé, il y a quelques années, dans le canal d'Irlande d'un navire chargé de houille. Le chef des flibustiers descendit dans la cajute pour y inspecter sa prise. Il y trouva une petite boîte, ayant une fente dans le couvercle sur lequel étaient inscrits ces mots : *pour les missions.* Il demanda ce que cela signifiait. L'Irlandais

tremblait pour la destruction de son navire qui était sa propriété, car à cette époque les Américains avaient l'habitude de brûler les vaisseaux capturés, et il répondit avec un profond soupir : « Désormais tout est fini. Mes pauvres camarades et moi nous avions l'habitude de déposer, chaque dimanche, dans cette tirelire quelques sous pour les pieux missionnaires catholiques qui vont prêcher l'Evangile aux idolâtres, afin de les aider dans ce rude labeur. » — « C'est très-beau, » dit l'Américain, « et vraiment cela me plaît. » — Après une courte pause il tendit la main au maître de la chaloupe en lui disant : « Je ne toucherai pas à un cheveu de votre tête et vous conserverez votre bâtiment. » Il se retira et laissa l'Irlandais continuer tranquillement sa route. — Si un homme raisonnable trouva tant de goût dans ce sacrifice chrétien pour la propagation de la Foi, qu'il en fait l'éloge en le récompensant, combien plus le Père céleste ne doit-il pas le voir d'un œil de complaisance et le récompenser un jour richement dans le ciel? Imitons donc l'exemple de ces bons et courageux Irlandais, et donnons chaque semaine, surtout le dimanche, au moins quelques centimes pour soutenir l'œuvre si admirable et si salutaire des Missions. Alors nous pourrons dire avec succès : « Que votre règne nous arrive ! »

Les braves soldats.

Il y a quelque temps, un bataillon, en garnison à Gap, se rendait sur le mont Bayard pour faire l'exercice à feu. Arrivé à Chauvet, il s'arrêta quelques moments ; les militaires profitèrent de ce temps de repos pour visiter la petite église de la commune, qui est en construction, mais dont les travaux se trouvent suspendus faute de fonds. Touchés de la situation précaire des pauvres habitants de Chauvet, qui ne comptaient plus sur l'achèvement de leur église, les officiers, sous-officiers et soldats du bataillon se sont immédiatement cotisés pour venir en aide aux dépenses de construction ; ils ont fait construire une chaire, ont acheté un lustre et tout ce qui sert à l'ornement des autels ; enfin pour mettre le comble à

leur générosité, ils ont voulu se joindre aux ouvriers et faire eux-mêmes l'office de maçons, de menuisiers, charpentiers. Le commandant du bataillon et son adjudant-major prirent une part active à cette œuvre de bienfaisance. Le maréchal de camp Auvray, ayant appris ce qui venait de se passer, en félicita hautement le bataillon et voulut aussi joindre son offrande à la sienne. (22 oct. 1844.)—Ces hommes ne dirent donc pas seulement de bouche : « Que votre règne nous arrive, » mais ils ont mis leurs vœux en pratique. Voilà ce que nous pourrons faire également et sans beaucoup de peine en prenant part à *l'OEuvre des églises pauvres*, destinée à procurer aux églises de campagne, bien souvent dépourvues des objets les plus nécessaires, tout ce qu'il faut pour célébrer dignement les offices divins ; Dieu ne peut que bénir de telles offrandes. Quand il s'agit de l'embellissement ou de la construction des églises et des autels, qu'on se garde bien de se montrer avare, et qu'on ne vienne pas dire avec l'ancien satyrique, Perse :

« Dites, prêtres, pourquoi dans le temple tant d'or ? »

car de nos jours il y a encore des gens qui reculent d'effroi en voyant les sacrifices que s'impose la piété des fervents catholiques pour la beauté de leurs temples ; ils font mille lamentations et des récriminations comme si cette prétendue prodigalité ne pouvait produire que des malheurs. On devrait bien leur rappeler l'exemple de leurs partisans dans l'antiquité, celui de Léonidas qui avertit Alexandre, roi de Macédoine, de ne pas brûler trop d'encens, et auquel l'illustre capitaine, quand il eut conquis le pays des Sabéens, envoya tout un vaisseau chargé de grains d'encens, lui faisant savoir en même temps, que pour ne pas avoir lésiné sur l'encens qu'il offrait aux dieux, ceux-ci l'avaient récompensé en lui donnant le pays de l'encens. »

2) *Nous demandons le règne de Dieu au-dedans de nous, c'est-a-dire qu'il règne en nous par sa grâce.* Il y en a beaucoup qui font partie de l'Église, et qui néanmoins se perdent, parce qu'ils ne vivent pas en état de grâce. C'est

pourquoi nous demandons *le règne de la grâce*, ce qui signifie, que Dieu détruise dans nos cœurs le règne du péché, qu'il éloigne tous les désirs criminels, toutes les paroles coupables, toutes les œuvres des ténèbres et veuille anéantir ainsi en nous la tyrannie du démon, pour y régner lui-même par la vertu et les bonnes œuvres, moyennant sa grâce qui peut tout.

Prière pour obtenir la grâce.

C'était afin d'obtenir ce règne de la grâce divine que le vénérable serviteur de Dieu, Louis de Grenade disait souvent cette prière : « Voyez, Seigneur, combien de maîtres, ou plutôt, combien de tyrans veulent nous dominer, le démon avec sa malice, le monde avec ses pompes, la chair avec ses voluptés, et notre propre volonté avec sa concupiscence. Tous ces tyrans nous oppriment ; ils font violence à votre règne ; ils s'efforcent continuellement de renverser votre empire et nous pressent vivement de faire leur volonté. Levez-vous donc, ô céleste Roi ! renversez cette odieuse ambition ; rétablissez l'ordre, et ne souffrez pas que cette cruelle tyrannie s'introduise jamais dans votre royaume ? Effrayez ces despotes, repoussez vos ennemis, et ceux qui vous haïssent fuiront devant vos regards. Commandez, mon divin maître ; régnez et gouvernez seul, que le trône de votre règne soit reconnu de nous !... Habitez seul mon cœur, et que votre règne occupe seul mon âme ! Faites, ô mon Dieu, que désormais je ne pense plus qu'à votre règne, et que je ne cherche plus rien d'autre ! » — Peut-on prier avec plus d'ardeur? Pourrait-on expliquer d'une manière plus précise et plus belle ces paroles : « *Que votre règne, le règne de la grâce, nous arrive?* »

3) *Enfin nous prions encore pour le règne de Dieu, qui est au-dessus de nous*, c'est-à-dire, nous demandons de pouvoir parvenir après cette vie dans le royaume des cieux. Voilà ce que demandait souvent

Saint François d'Assise,

lorsqu'il s'écriait : Que votre règne nous arrive, afin que vous nous gouverniez par votre grâce et que vous nous fassiez parvenir dans le royaume où l'on vous voit face à face, où règne l'amour parfait, où l'on vit dans une sainte union avec vous, où l'on jouit de votre présence.

(*Gr. Cat.* 37e *q.*)

Troisième demande. — Explication. Dans la troisième demande de l'oraison dominicale, exprimée par ces mots : *Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.* Nous souhaitons que la volonté de Dieu s'accomplisse *en nous* et *par nous,* où, plus clairement, nous demandons, 1) la grâce de nous soumettre à la volonté divine avec autant de fidélité et d'amour que les anges et les saints s'y soumettent dans le ciel. « Il y a deux volontés, » dit S. Augustin, « à savoir la volonté divine et la volonté humaine. Mais sachez-le bien, votre volonté, ô hommes! doit se régler sur la volonté divine ; il ne vous est pas permis de plier la volonté divine à la vôtre. Nous disons en effet « que *votre* volonté soit faite » et non, « que *notre* volonté soit faite. » 2 Nous reconnaissons par là, que nous nous soumettons en tout à la volonté divine. C'est à quoi nous excite S. Chrysostôme par ces paroles : « Ne scrutez jamais les desseins secrets de Dieu ; ne dites jamais : Qu'a-t-il donc fait? ou pourquoi l'a-t-il fait? Il doit vous suffire de savoir que telle est sa sainte volonté. Qu'il envoie la pluie ou la neige, la chaleur ou le froid, le tonnerre ou la grêle, qu'il donne ou qu'il prenne, c'est toujours sa volonté qui s'accomplit à votre égard ; remerciez-le et dites : « *Fiat volontas tua — que votre volonté soit faite.* »

Seigneur! que votre volonté soit faite.

Lorsque S. Gertrude récitait l'oraison dominicale et venait à la troisième demande, elle avait coutume de répéter plu-

sieurs fois de suite ces mots : « Que votre volonté soit faite.» — Un jour qu'elle priait de cette manière, le divin Sauveur lui apparut, portant dans la main droite la santé et dans la main gauche la maladie ; il lui dit : « Choisis, ma fille, ce qui te plaît, la santé ou la maladie. » Eh bien ! que choisira-t-elle ? Sans doute la santé ? Non. Ce sera donc la maladie ? Non plus. Ne sachant pas encore ce que le Seigneur trouvait de mieux à lui donner, elle dit : « Que votre volonté soit faite, Seigneur, et non la mienne ! » — Et c'est bien la parole la plus digne, quand un membre de l'Église accepte de préférence ce que la tête ou le chef trouve bon de lui communiquer ; c'est le langage le plus édifiant et le plus raisonnable quand un membre dit à la tête : « Que votre volonté soit faite. » (*Anibas.*)

(*Gr. Cat.* 38e-39e *q.*)

Quatrième demande. — *Explication.* Après avoir demandé avant tout, dans les trois supplications précédentes, ce qui contribue plus directement à la gloire et à l'honneur de Dieu, nous le conjurons de nous accorder tout ce qui a rapport à notre bonheur temporel et spirituel, ce qui est nécessaire au corps et à l'âme ; nous le prions en effet de nous accorder le pain de chaque jour, le pardon des péchés, l'éloignement des tentations et du péché. Dans la quatrième demande nous prions Dieu de nous accorder *le pain quotidien*, c'est-à-dire, ce qui est chaque jour nécessaire au corps et à l'âme. « *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien,* » chaque mot de cette demande a sa signification. 1) Jésus-Christ apprit à demander seulement du *pain,* pour nous montrer que nous ne devons pas rechercher les friandises ni les jouissances matérielles, mais nous contenter de ce qui est nécessaire aux besoins de la vie, comme l'Apôtre l'écrivait à Timothée : « Si nous avons de quoi nous nourrir et de quoi nous couvrir, nous devons être contents. » (1 *Epît.* 6, 8.) 2) Jésus-Christ nous a fait

dire : « Donnez-nous *aujourd'hui*, afin que ce mot *aujourd'hui* nous rappelât que nous sommes des hommes d'un jour et que nous ne devons pas être inquiets du lendemain. Nous devons nous jeter avec une confiance tout enfantine dans les bras de la divine Providence. 3) Jésus-Christ nous a fait dire : » « donnez-*nous* » et non « donnez-*moi* un pain quotidien. » Au moyen de ce mot *nous*, il voulait nous faire souvenir que nous devons nous souhaiter volontiers les uns aux autres, puisque nous sommes frères et sœurs, le pain quotidien, et que nous devons être prêts à partager avec nos frères qui sont pauvres et souffrants, notre superflu avec une générosité chrétienne. 4) Jésus-Christ nous fait dire : « Donnez-nous *notre* pain » pour nous rappeler que nous devons demander seulement à Dieu un pain qui soit réellement *le nôtre*, qui *nous appartienne*, c'est-à-dire, que nous ayons gagné d'une manière honnête et raisonnable par le commerce, par les affaires ou par le travail des mains et non par l'injustice ou la paresse, l'oppression des pauvres, l'exploitation des veuves et des orphelins, par des tromperies, par l'usure ou le vol. Un pain gagné de la sorte serait le bien d'autrui, et souvent chargé des plus terribles malédictions ; voilà pourquoi nous ne pouvons demander un tel pain, puisque Jésus-Christ nous apprend à prier pour *notre* pain. 5) Jésus-Christ nous apprit enfin à demander encore le pain *quotidien*, pour nous montrer, *a*) que nous ne devons pas désirer le superflu, mais seulement ce qui nous est nécessaire chaque jour pour les besoins de la vie. *b*) Il voulait nous avertir en même temps par là que nous devions demander chaque jour à Dieu notre pain, parce que chaque jour nous en avons besoin. Et certes nous avons bien des motifs pour demander chaque jour notre pain à Dieu. (1)

(1) Sous le nom de pain, que nous demandons à Dieu, nous comprenons aussi

Tout homme doit prier pour son pain quotidien.

En l'année 1810, un riche paysan célébrait en Suisse ses troisièmes noces. On y but, on y mangea beaucoup, c'était un vacarme et des cris sauvages à étourdir toutes les oreilles. La licence y régnait sans frein; les chansons les plus obscènes y retentissaient au milieu du bruit des verres et du cliquetis des bouteilles vides qu'on brisait contre les murs. On y jetait des plats entiers par la fenêtre aux gamins de rue, qui se les disputaient dans la boue. Un voyageur, témoin de ces bacchanales, fut invité à assister aux noces par le fiancé, que le vin avait rendu plus orgueilleux et plus insolent qu'il ne l'était d'ordinaire à jeûn. Mais comme l'étranger eut soin de décliner cet honneur, le fermier lui cria qu'il se repentirait de ne pas avoir accepté l'invitation. Le voyageur lui répondit avec calme mais d'un ton sévère que lui-même se repentirait d'avoir vécu de telle sorte en ce jour. « Comment? je m'en repentirais? » répliqua, avec plus d'arrogance que jamais, le grossier compère; « sachez bien, monsieur, que les paysans peuvent bien avoir quelques jours de bonne vie comme les messieurs en ville, » et en même temps qu'il frappa sur ses deux poches pour faire sonner les thalers dont elles étaient remplies, il ajouta ces paroles téméraires : « *Je n'ai pas besoin de demander mon pain quotidien.* »

Sept années plus tard parut l'année de disette et de famine, qu'on n'a pas oubliée, 1817. Le même voyageur vint pour affaires dans la ville de Q... où se tenait précisément une foire à laquelle étaient accourus de nombreux mendiants. Tout-à-coup il y eut un attroupement de personnes. Un vieillard venait de s'affaisser en luttant avec la mort. Deux hommes couverts de haillons l'assistaient et cherchaient à le rappeler à la vie. Lorsque le voyageur s'informa de la maladie qui avait frappé ce malheureux, on lui répondit : « Il est malade de faim. » L'homme charitable fit aussitôt chercher du bouillon chaud dans l'auberge la plus rappro-

tout ce qui peut servir à la nourriture de notre âme, principalement *a*) la parole de Dieu et *b*) la sainte Eucharistie. (*Note du traducteur.*)

chée, et à peine l'infortuné eut-il avalé quelques gouttes qu'il se ranima un peu. Depuis trois jours il n'avait plus rien mangé, et il était venu uniquement en ville dans le dessein de mendier quelques croûtes de pain. — Lorsque le vieillard en fut arrivé au point de manger seul la soupe, il se découvrit d'abord la tête et récita doucement, mais de manière à être compris pourtant, l'oraison dominicale. Ces mots : » *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien*, il les répéta plusieurs fois. Le voyageur le fit alors transporter dans une auberge, où on lui présenta encore à manger. A cette occasion, il questionna le vieillard et apprit que sa femme et son enfant l'avaient précédé au tombeau, qu'il avait été autrefois dans l'aisance. Lorsqu'il raconta l'histoire de sa vie, il éclata en sanglots et dit : « Oui, jadis je fus riche. Mais je ne pleure pas d'avoir perdu ma fortune. J'ai mérité de devenir misérable, j'avais abandonné Dieu, et oublié la prière. Je me vantais de mes richesses et croyais n'avoir plus besoin de Dieu. Je me mis à ricaner, un jour qu'un jeune homme me dit que je me repentirais plus tard de la vie que je menais et que je serais forcé de demander mon pain chaque jour. Hélas ! il avait dit bien vrai ! » — Le voyageur qui nous a raconté lui-même cette histoire apprit plus tard la fin de cet homme. Il mourut avec un grand repentir de sa vie passée, et sur son lit de mort même il avertit les assistants, les larmes aux yeux, de ne jamais oublier de dire, même dans la fortune, cette prière : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. »

Jésus-Christ ajouta expressément dans la quatrième demande ce petit mot *aujourd'hui*, pour nous rappeler que nous ne devons pas être inquiets du lendemain, mais que nous devons au contraire nous jeter avec une confiance filiale dans les bras de la Providence divine. Le Père céleste exauce volontiers la prière confiante par laquelle ses enfants lui demandent le pain quotidien.

Dieu exauce volontiers la prière par laquelle nous lui demandons le pain de chaque jour.

Une pauvre veuve, appelée Térèse, dit un matin à ses

cinq petits enfants : « Mes chers enfants, je ne puis rien vous donner à manger ce matin ! Hélas ! Je n'ai pas de pain, pas de farine, plus un seul œuf dans la maison. J'ai tant d'ouvrage pour vous soigner, que je ne puis aller gagner ma journée. Priez donc bien le bon Dieu pour qu'il nous assiste, car il est riche et puissant, et il a dit lui-même : invoquez-moi et je viendrai à votre secours. » Le petit Chrétien, à peine âgé de six ans, se mit en chemin pour l'école, l'estomac vide et les yeux remplis de larmes. Or il passa devant une église dont les portes étaient ouvertes, y entra et alla s'agenouiller au pied de l'autel. Comme il n'y vit personne il se prit à dire à haute voix : « Bon Père céleste, nous sommes cinq petits enfants et nous n'avons rien à manger. Notre mère n'a ni pain, ni farine, ni même un seul œuf. Ah ! donnez-nous quelque chose à manger, afin que nous ne mourions pas de faim avec notre chère mère. Venez à notre secours ! Vous êtes riche et puissant et vous pouvez facilement nous aider. » Telle fut la naïve prière de l'enfant et après cela il se dirigea vers l'école. Quand il revint vers midi, à la maison, il vit sur table un grand pain, une écuelle de farine et un petit panier d'œufs. « Dieu merci ! » s'écria-t-il tout joyeux, « il a exaucé ma prière. Chère mère, un ange vous a sans doute apporté tout cela par la fenêtre ? » — « Non, » dit la mère, « mais Dieu a exaucé votre prière. Lorsque vous étiez à prier devant l'autel, la dame du bailli était agenouillée dans une chapelle, où vous ne pouviez la voir, mais d'où elle vous a aperçu et entendu. Voilà pourquoi elle nous a envoyé tout cela ; elle fut l'ange bienfaisant au moyen duquel Dieu est venu à notre secours. Allons, mes enfants, remerciez tous le bon Dieu et n'oubliez jamais cette belle maxime :

« Sois confiant en Dieu, laisse agir sa prudence,
« Il saura protéger ta fragile existence.

Partageons notre pain avec les pauvres.

La faim est une chose bien cruelle ; aussi ne laissons jamais aucun de nos frères souffrir de ce tourment, mais partageons

avec lui notre pain. C'est à quoi nous engage Jésus-Christ quand il nous fait dire dans nos prières : « Donnez-*nous* » et non « donnez-*moi.* » — A la fin de l'hiver de 1777 où tout était d'une excessive cherté en France, un fermier de la paroisse de ..., aux environs de Paris, s'en revenait du moulin, monté sur son cheval, qui portait en outre un sac de farine d'orge. Au détour d'une ruelle, ce fermier est attaqué par un voisin qui, le bâton levé, lui demande en jurant sa farine. Le cavalier saute à terre, saisit son homme au collet, le terrasse et lui arrache le bâton en disant : « Tu vois qu'il ne tient qu'à moi de t'assommer. » — « Assomme, ou donne-moi ta farine; il me la faut : je meurs de faim, ainsi que mes enfants et ma femme. » — « En ce cas, lève-toi, prends ce sac, je t'en fais présent; je vais t'aider à le charger. Va-t-en et ne dis mot. » Cependant le cheval, débarrassé de son fardeau, était arrivé au galop dans la cour de la ferme. La fermière, ne voyant point son mari, s'effraie et crie. Bientôt arrive le fermier qui raconte à sa femme la triste aventure, puis il ajoute : « Il fallait que le pauvre homme fût bien dans le besoin pour s'attaquer à moi, qui en battrais quatre comme lui. » La femme eut peine de retenir ses larmes; elle courut au garde-manger, y prit un pain, le cacha dans son tablier, et dit tout bas au bon fermier : « Puisqu'ils ont si faim, ils ne pourront pas attendre que la pâte soit levée, et le pain cuit. » Elle partit aussitôt mit le pain sur la table en disant : « Mangez maintenant et ayez confiance en Dieu ! » — Et en un clin-d'œil elle avait disparu.

Prière de Henri Suso.

En demandant le pain matériel, nous ne devons pas oublier de demander aussi le pain céleste. — Lorsque le pieux dominicain Henri Suso, se mettait à table, il priait ainsi : « Aimable Jésus, je vous invite; mon cœur a faim de vous, reconfortez-moi par votre nourriture matérielle, mais aussi par votre céleste présence. » Puis sous les yeux de Jésus-Christ il prenait son frugal repas, et chaque morceau qu'il

portait à la bouche était béni de Jésus-Christ et devenait un sujet de remercîment pour le Sauveur. (*Bède Weber.*)

(*Gr. Cat.* 40e-41e *q.*)

Cinquième demande. — Explication. Après le mot « *donnez* » vient aussitôt celui de « *pardonnez;* » car au lieu d'être reconnaissants pour le pain quotidien, pour les bienfaits journaliers que Dieu nous prodigue, nous l'offensons chaque jour par notre ingratitude et par des péchés de tout genre; c'est pourquoi nous disons aussitôt après : « *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* » Dans cette cinquième demande, nous supplions Dieu de vouloir nous pardonner tous nos péchés, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont fait quelque tort. Conséquemment ceux qui ne pardonnent pas, ne doivent point espérer de pardon; bien plus, ils prononcent contre eux-mêmes un arrêt de condamnation, toutes les fois qu'ils récitent l'oraison dominicale. « Pardonne à ton prochain qui t'a offensé, » dit l'Ecclésiastique, « et quand tu prieras, tes péchés te seront remis (1). » (28, 2.)

Pardonnez, car vous aussi vous avez besoin de pardon.

Lorsque, après la mort du duc Albert, les Viennois, qui s'étaient révoltés, vinrent trouver Frédéric pour lui demander pardon, il l'accorda et refusa de punir un seul d'entre eux. Quelques-uns des gens de la cour n'approuvèrent pas la conduite de Frédéric, et crurent qu'il aurait mieux fait d'user de rigueur à l'égard des rebelles, surtout que c'était déjà pour la troisième fois qu'ils avaient violé leurs serments. Mais le magnanime monarque leur répondit : « Je sais que dans une ville aussi grande et populeuse que Vienne, doivent se trouver beaucoup d'innocents, que quelques-uns des coupables ont été entraînés par séduction. Il serait donc

(1) Voyez aussi Tome II, page .

injuste de punir tant de personnes à cause du crime de quelques-uns. Moi aussi je suis un pécheur devant Dieu, et je lui demande grâce et non justice; il convient donc qu'à mon tour je fasse plutôt grâce que justice. » Il le fit et tout Vienne fut dans l'allégresse. (*Habsbourg. Tome I, p.* 83.)

Si vous ne pardonnez point, Dieu ne vous pardonnera pas non plus.

Un des pontifes les plus remarquables du douzième siècle, l'archevêque Hanno, fut instruit et averti quelques mois avant son décès par une vision très-significative. Il se trouvait sous un large et magnifique dôme, où se tenaient assis, sur des siéges élevés, des hommes vénérables vêtus de robes d'une éblouissante blancheur, et parmi eux il découvrit quelques-uns de ses collégues dans l'épiscopat qui avaient déjà disparu de ce monde. Un siége semblable se trouvait également préparé pour lui, mais il entendit une voix lui dire qu'il n'était pas encore assez digne pour l'occuper. Il est vrai qu'il était déjà orné de ce vêtement blanc; mais en l'examinant de près, il découvrit qu'il était souillé sur la poitrine par une dégoûtante tache noire. A peine fut-il éveillé qu'il se hâta d'examiner avec soin son intérieur, et il eut bientôt découvert qu'il n'avait point pardonné de tout cœur aux bourgeois de Cologne, dont il avait reçu une sanglante offense, mais qu'il conservait encore contre eux certain ressentiment, qu'il s'efforça dès lors d'étouffer. (*Veith.*)

Les deux communes réconciliées.

Deux communes voisines étaient sur le point de commencer un procès l'une contre l'autre; toutes les raisons qu'on allégua pour les mettre d'accord, toutes les propositions qu'on mit en avant pour leur bien mutuel, n'aboutirent à rien; déjà depuis de longues années on avait vécu dans de continuelles altercations, et chacune d'elles croyait qu'elle avait été l'objet des plus grandes injustices de la part de sa voisine, de sorte qu'on était d'avis d'agir sérieusement. Les deux communes s'étaient donc réunies pour la dernière fois

et on allait exposer les griefs de part et d'autre, quand un vieux paysan, qui s'était inutilement efforcé de les réconcilier, se leva et dit : « Frères, c'est une affaire sérieuse que nous avons à traiter ! Nos ancêtres, en pareille occasion, commençaient toujours par prier. Faisons comme eux. Otez les chapeaux et priez avec moi un *Pater.* » Il se mit donc à réciter la prière, et quand il fut parvenu à la fin de la cinquième demande, quand il eut dit : « *Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés,* » il éleva la voix et jeta les regards autour de lui, en les fixant sur ceux qui priaient. Ils gardèrent le silence et refusèrent de continuer l'oraison dominicale; enfin ils s'écrièrent : « Il a raison, *la paix, la paix, nous voulons la paix !* » Et après avoir pris cette résolution, ils se tendirent tous la main et récitèrent encore une fois, avec un cœur joyeux et léger le Notre-Père.

(*Gr. Cat.* 42e-46e *q.*)

Sixième demande. — Explication. Dans la cinquième demande, nous avons prié Dieu de nous remettre nos péchés ; or, dans la sixième nous le prions de nous préserver de la rechute dans le péché, et c'est pourquoi nous disons : « *Ne nous induisez pas en tentation,* » c'est-à-dire, nous souhaitons que Dieu éloigne de nous tous les assauts et toutes les occasions du péché, ou qu'il nous accorde la grâce nécessaire pour y résister. Hélas ! Qui pourrait compter toutes les tentations auxquelles nous sommes partout exposés dans la vie ! Nous sommes tentés par *notre propre chair* ou *par les mauvais désirs;* « car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit. » (1 *Epît. aux Gal.* 5, 17.); nous sommes tentés par le *monde,* c'est-à-dire, par ses vaines pompes, ses mauvais exemples et ses maximes corrompues; nous sommes tentés par le *démon* « qui comme un lion rugissant circule sans cesse et cherche qui il puisse dévorer. » (1 *Epît à S. Pierre,* 5, 8.) « C'est un combat pénible, une guerre difficile, » dit S. Cassiodore, « parce qu'elle se

fait en secret et qu'il faut lutter avec un ennemi plus fort, parce qu'on ne peut découvrir ses embûches, parce que notre adversaire ne connaît ni fatigue ni honte ; car quoique vaincu, il ne s'éloigne pas, au contraire, il revient avec encore plus d'audace, quand nous l'avons repoussé vigoureusement par la grâce de Dieu. Nous avons donc bien raison de dire : « *Seigneur, ne nous induisez pas en tentation.* » — Mais si Dieu permet ces tentations, c'est dans les desseins les plus sages; « il les envoie pour notre salut, » comme dit S. Chrysostôme : 1) *pour nous conserver dans l'humilité;* c'est dans la tentation que nous reconnaissons notre faiblesse; alors disparaît tout orgueil, et nous aimons à nous humilier en reconnaissant notre impuissance. C'est pourquoi S. Paul dit : « De peur que la grandeur de mes révélations ne me donne de l'orgueil, un aiguillon a été mis dans ma chair, instrument de Satan, pour me donner comme des soufflets. » (2 *Epît. aux Cor.* 12, 7.) 2) *Pour éprouver notre fidélité, ou punir notre infidélité.* « Notre vie, » dit S. Augustin, ne peut être à l'abri des tentations dans ce pèlerinage terrestre; car ce n'est que par les tentations que nous pouvons avancer dans la vertu. Personne ne peut être couronné s'il n'a triomphé; personne ne peut triompher sans combat; personne ne peut combattre sans ennemi, et voilà pourquoi il faut des tentations. » S. Ambroise dit à son tour : « La chair qui n'est pas salée, se corrompt, ainsi l'âme, si parfaite qu'elle soit, se relâche du bien, si elle n'est fréquemment tentée. » — « Les plantes se fortifient par le vent qui les secoue, » dit S. Nil, « et un cœur vertueux se fortifie par les tentations. » C'est donc avec raison que S. Jacques dit : « Heureux celui qui soutient courageusement les épreuves, parce que, après avoir résisté, il recevra la couronne de vie, que Dieu a promise à ceux qui l'aiment » (1, 12.) Ce serait

donc une erreur de croire que la tentation est par elle-même un péché; nullement, la tentation est loin d'être un péché, aussi Jésus-Christ lui-même, pour notre consolation, et notre enseignement a voulu être tenté par le démon. (*S. Matth.* 4.) Mais ce qui est un péché, *c'est de s'exposer légèrement à la tentation, ou d'y consentir.* « Ne point éprouver de tentations, » dit S. Anselme, « c'est le propre des anges; éprouver des tentations et les vaincre, c'est le propre du chrétien; souffrir les tentations, y consentir et y succomber, c'est le propre des démons. » C'est donc en vain que celui qui s'expose volontairement aux tentations ou y donne son consentement, s'adresse à Dieu en disant : « *Ne nous induisez point en tentation.* » Celui-là ressemble à un insensé qui se jette volontairement dans un abîme, tout en espérant que Dieu lui enverra des anges pour le sauver. — Conséquemment celui qui veut voir exaucée cette sixième demande de l'oraison dominicale doit faire de son côté tout ce qui est nécessaire paur combattre les tentations; il doit surtout *veiller* et *prier*, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a dit : « Veillez et priez, afin que vous n'entriez pas en tentation (1). » (*S. Matth.* 26, 41.)

S. Antoine et ses disciples.

S. Antoine l'ermite fut interrogé par ses disciples sur l'arme dont on devait se servir pour vaincre les assauts du démon. « Croyez-moi, mes frères, » dit-il, « Satan redoute les veilles des âmes pieuses, il craint la prière, le jeûne, la pauvreté volontaire, la miséricorde et l'humilité, mais surtout l'amour ardent pour Jésus-Christ; et le signe de la croix seul est en état de le désarmer et de le mettre en fuite. » (*S. Athanas. Vita S. Antonii Erem.*)

Exemples tirés de la Bible.

Veillez afin que vous n'entriez pas en tentation. Quand le

(1) Voyez Tome II, page 392.

père de famille eut semé du bon grain, ses serviteurs s'endormirent tranquillement; sur ces entrefaites arriva l'ennemi qui sema de l'ivraie dans le champ. — Les Israélites de la tribu de Dan virent dans une contrée un peuple qui vivait sans crainte et sans souci, parce qu'il se croyait complètement en sûreté. C'est ce qui les enhardit à attaquer cette peuplade imprudente. Voilà comment le démon s'enhardit aussi pour nous attaquer, quand il voit que nous ne veillons pas et que nous nous vantons d'être en sûreté. *Priez*, afin que vous n'entriez pas en tentation! Imitez S. Pierre qui, au moment de s'enfoncer dans les flots, cria au divin Sauveur : « Seigneur, sauvez-moi, sans cela je vais périr. » (*S. Matth.* 14, 30.) — Aussi longtemps que Moïse pria, Israël fut victorieux, mais quand il cessait de prier, Israël était vaincu. « Que le chrétien apprenne de là, « dit S. Rupert, » ce qu'il doit éviter. Il doit prier avec d'autant plus d'ardeur que l'ennemi est plus dangereux. Quiconque cesse de prier, rend son ennemi fort. Quiconque ne prie pas, se soumet à l'ennemi. Il est son propre ennemi quand il ne prie pas. C'est par la prière que l'ennemi est écrasé, mais si vous la cessez, il recouvre de nouvelles forces.

Comparaisons.

« Ne vous fiez pas trop à vous-même; quand nous sommes seuls le démon ne nous craint pas; cherchez un abri dans le sein de Dieu, comme les pâtres avec leurs troupeaux cherchent à l'ombre un abri contre les ardeurs du soleil; triomphez en Jésus-Christ. » (*Louis de Pont.*) — « Le rossignol échappe au hibou en se cachant ou dans le creux d'un arbre ou parmi les épines, dans lesquels l'oiseau nocturne avec sa grosse tête ne peut pénétrer. C'est ainsi que nous échappons à la poursuite du démon quand nous nous cachons sous l'arbre de la croix, dans les plaies et dans la couronne d'épines du Sauveur. » — « On ne doit pas cesser de faire la garde, lors même que l'ennemi semble en paix, mais être toujours sur le qui vive à cause de ses ruses. » (*S. Cyprien.*) « Tu te trompes, mon frère, « dit S. Jérôme, » si tu crois qu'un

chrétien n'est jamais tenté; tu seras le plus tenté lorsque tu le remarques le moins, c'est pourquoi veille. »

(*Gr. Cat.* 47[e] *q.*)

Septième demande. — Explication. « Dans la sixième demande, « dit S. Augustin, » nous désirons ne pas être induit dans le mal, c'est-à-dire, dans le péché; mais dans la septième demande, nous prions Dieu d'être délivrés du mal où nous avons été réellement induits. — Ainsi lorsque nous disons : « *Mais délivrez-nous du mal,* » nous souhaitons que Dieu veuille nous préserver de tous les maux du corps et de l'âme, surtout du péché et de la damnation éternelle qui en est la suite; car le péché est incontestablement le plus grand mal (1) qui puisse atteindre le corps et l'âme, puisqu'il précipite l'un et l'autre dans l'enfer, dans les supplices éternels. « Le pécheur, » dit encore S. Augustin, « perd la félicité, pour laquelle il avait été créé, et trouve la misère pour laquelle il n'avait pas été créé. C'est dans ce but que nous disons à Dieu : Délivrez-nous du mal, du péché. »

La prière bénie.

S. Grégoire de Tours raconte que S. Caluppa, ermite, avait été longtemps inquiété par des remords de conscience auxquels vinrent encore se joindre le désespoir, les soucis et les tourments d'esprit; le démon même lui apparut sous les formes les plus effrayantes pour le faire souffrir dans sa solitude. Il eut recours à différents moyens pour se délivrer de ces tortures spirituelles, mais ce fut en vain. Il lui vint alors dans l'idée de réciter l'oraison dominicale, et quand il arriva à la dernière demande, il s'arrêta, la répéta plusieurs fois, et pendant qu'il disait : « Délivrez-nous du mal! mon Dieu, délivrez-moi du péché, du mal qui me tourmente, » il vit comment le calme revint dans son âme, et comment les esprits malins qui l'entouraient et l'affligeaient, prirent la

(1) Voyez Tome II, page 457.

fuite, en criant : « Cette prière est un supplice pour nous. » — Quel motif d'encouragement n'est-ce pas pour nous de dire avec ferveur : « Délivrez-nous du mal, ô mon Dieu! Envoyez-nous toute autre punition, mais délivrez-nous du mal. » Quiconque prie ainsi, ne sera pas sans être exaucé.

Les mots *ainsi soit-il.* — A la fin de l'oraison dominicale nous employons ces mots « *ainsi soit-il,* » ce qui signifie : que cela se fasse ainsi. Telle fut la parole que Jérémie adressa au prophète Ananie : « Qu'il soit ainsi ! ainsi veuille le Seigneur confirmer les paroles que tu as prophétisées. » Nous exprimons par là notre ardent désir et notre intention d'être exaucés.

Pratique. Qu'elle est sublime et élévée au-dessus de toutes les autres prières, l'oraison dominicale! « Combien peu de paroles la composent, mais que de richesses y sont contenues ! » s'écrie Tertullien, « elle contient non-seulement une prière telle qu'elle doit être, non-seulement la vraie manière d'honorer Dieu, et les objets pour lesquels l'homme doit prier, mais encore tout ce que Notre-Seigneur a enseigné et ordonné, de sorte que c'est réellement tout l'Évangile en abrégé. Toutes les autres prières doivent être appuyées sur celle-là; elle met le sceau à toutes les autres. » — Vous ne pouvez donc pas réciter de prière plus belle et plus efficace que l'oraison dominicale. Mais aussi récitez-la toujours avec une pieuse attention et un grand respect; pensez à ce que vous dites, et n'oubliez pas que nous l'avons reçue du divin Sauveur lui-même. Imitez l'exemple qui suit :

Le Pater de la pieuse jardinière.

M. de Flamenville, évêque de Perpignan, rencontra un jour une bonne jardinière qu'il interrogea sur la manière dont elle servait le Seigneur. Quel fut son étonnement et son admiration lorsqu'il entend réciter cette belle paraphrase, cette paraphrase également pieuse et naturelle de l'oraison

dominicale! Il avoua qu'il n'avait jamais entendu personne si bien prier Dieu. — Voici comment cette simple fille des champs priait :

Notre Père qui êtes aux cieux. Que je suis heureuse, ô mon Dieu, de vous avoir pour père, et que j'ai de joie à songer que le ciel doit être un jour ma demeure! Faites-moi la grâce, ô mon Dieu, de ne point dégénérer de la qualité de votre enfant; ne permettez pas que je fasse rien qui me prive d'un si grand bonheur.

Que votre nom soit sanctifié. Mon Dieu, je ne suis qu'une pauvre femme, et par conséquent hors d'état par moi-même de pouvoir sanctifier votre saint nom; mais je désire de tout mon cœur qu'il soit sanctifié par toute la terre.

Que votre règne nous arrive. Je désire, ô mon Dieu, que vous régniez dès à présent dans mon cœur par votre grâce, afin que je puisse régner éternellement avec vous dans la gloire.

Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel. Mon Dieu, vous m'avez condamnée à gagner ma vie par le travail de mes mains; j'accepte, Seigneur, cette heureuse condition, et je ne voudrais pas la changer en une autre contre votre adorable volonté.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Mon Dieu, je demande trois sortes de pain : celui de votre divine parole, pour m'apprendre ce que je dois faire; celui de la sainte Eucharistie, qui fortifie mon âme, et celui qui m'est nécessaire pour nourrir et sustenter mon corps; et je vous promets, mon Dieu, après avoir pris ce qui me sera nécessaire, d'assister du reste ceux qui pourraient en avoir besoin.

Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Seigneur, je sais que j'ai offensé plusieurs personnes; je leur en demande pardon de tout mon cœur; mais, pour ceux qui m'ont offensé, je leur pardonne, je vous prie, mon Dieu, de leur faire tout le bien que je souhaite à moi-même.

Ne nous induisez point en tentation. Seigneur, vous voyez de combien d'ennemis je suis entourée, et qu'il m'est difficile,

sans votre grâce, de ne pas succomber à leurs suggestions ; je vous la demande de tout mon cœur.

Mais délivrez-nous du mal. Je vous demande, ô mon Dieu ! la grâce de me délivrer du plus grand de tout les maux, qui est le péché, qui seul peut me faire perdre votre grâce.

Ainsi soit-il. Je vous demande, ô mon Dieu ! par ce mot, l'accomplissement de toutes les demandes que je viens de vous faire.

§ 2. DE LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

(*Gr. Cat.* 49e-54e *q.*)

La Salutation angélique et les parties qui la composent. — Explication. Ordinairement nous joignons à l'oraison dominicale une prière en l'honneur de la Mère de Dieu ; nous l'appelons *la Salutation angélique* ou *l'Ave Maria* afin que la très-sainte Mère de Dieu appuie notre faible prière par sa puissante intercession auprès de son divin Fils. « Vous savez, » dit S. Cyrille, « que ceux-là ont accès à la cour qui sont protégés par la reine, et qu'ils obtiennent tout ce qu'ils demandent. C'est ainsi que nous obtiendrons également tout ce que nous voulons, si nous avons la sainte Mère de Dieu pour notre médiatrice, notre protectrice et notre avocate auprès du roi qu'elle implore vivement pour nous. » *La Salutation angélique* renferme deux parties principales : une prière de *louange* et une prière de *demande.* La prière de louange consiste 1) *dans les paroles* que prononça l'archange Gabriël quand il vint annoncer à la très-sainte Vierge Marie qu'elle deviendrait Mère de Dieu, et qui sont : « Je vous salue (Marie), pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes. » (*S. Luc*, 1, 28.) et 2) *dans les paroles* qu'Elisabeth adressa à Marie quand celle-ci, après avoir passé les montagnes, vint lui rendre visite ; elle lui dit entre autres : « Et béni est

le fruit de vos entrailles. » (*S. Luc*, 1, 42.) A quoi nous ajoutons encore l'adorable nom de *Jésus*.

Le salut de l'archange Gabriël à Marie.

Comme nous le raconte l'Evangile, c'était au sixième mois après que S. Elisabeth eut conçu S. Jean-Baptiste, « l'ange Gabriël fut envoyé de Dieu dans une ville de Galilée, appelée Nazareth, à une vierge, qu'un homme nommé Joseph, de la maison de David, avait épousée, et le nom de cette vierge était Marie. Et l'ange venant vers elle, dit : « *Je vous salue, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes.* » (*S. Luc*, 1, 26.) Or, comme cette prière commence par le salut de l'ange, on l'appelle la Salutation angélique, et comme en latin ses deux premiers mots sont : *Ave Maria*, on l'appelle aussi fréquemment ainsi.

Marie et Elisabeth.

La deuxième partie de la prière de louange dont se compose la Salutation angélique est formée des paroles de S. Elisabeth à la très-sainte Vierge. Lors donc que Marie eut appris de la bouche de l'ange le message céleste, que sa cousine Elisabeth, malgré son grand âge et sa stérilité, avait conçu miraculeusement un fils, elle se hâta d'aller vers les montagnes pour féliciter sa cousine et l'assister si elle avait besoin de ses services. Quand Elisabeth vit arriver Marie, elle ressentit une sainte allégresse, et l'enfant tressaillit de joie dans son sein, et ce fut dans ce moment qu'Elisabeth accueillit Marie par ces paroles : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes; et béni est le fruit de vos entrailles. » (*S. Luc*, 1, 42.) Or, ce sont ces paroles que nous répétons si souvent dans la Salutation angélique. Ainsi les deux premières parties ont été empruntées à l'Evangile lui-même; quant à la troisième, c'est l'Eglise catholique qui l'a ajoutée.

(*Gr. Cat.* 55e *q.*)

Vous êtes pleine de grâce. — Explication. Nous disons à Marie : « *Vous êtes pleine de grâce :* » 1) *parce que déjà avant sa naissance, Marie était remplie de grâces*; oui, au

moment même de sa conception elle nous apparaît pleine de grâce. « Marie, dès le premier instant de sa conception, » dit le savant Suarez, « a obtenu plus de priviléges et de grâces que toutes les âmes des saints, oui, que tous les chœurs des anges, parce Dieu l'aima plus que tous les saints et tous les esprits célestes. » Seule, parmi toutes les créatures de la terre, elle ne ressentit point le souffle empoisonné du péché originel, et demeura exempte de tout autre péché; elle fut conçue sans péché et représentée comme un vase élu de la grâce divine.

2) *Parce que Marie a toujours augmenté en grâce;* car par ses bonnes œuvres elle augmenta toujours davantage la grâce sanctifiante et parvint ainsi au plus haut degré de sainteté et de justice. C'est pourquoi le Psalmiste chantait : « Vous surpassez en beauté les plus beaux des enfants des hommes; la grâce est répandue sur vos lèvres, parce que le Seigneur vous a bénie pour l'éternité. (*Ps.* 44, 3.) Et S. Pierre Chrysologue dit : « D'autres saints obtinrent une parcelle de la grâce, mais dans le cœur de Marie elle fut répandue dans toute sa plénitude. »

3) *Parce que Marie a enfanté l'auteur de la grâce.* Ne doit-elle pas être remplie de grâces celle qui porta sous son cœur le maître lui-même de la grâce? « La sainte Vierge, » dit S. Thomas d'Aquin, « a obtenu une abondance de grâces si grande qu'il n'y eut personne qui se rapprochât autant qu'elle de l'auteur de la grâce; et voilà pourquoi elle a conçu celui qui est plein de grâces. »

Marie est pleine de grâces.

Un grand pécheur vint un jour trouver S. Bernard et lui confessa avec douleur le nombre et l'énormité des péchés

qu'il avait commis. « Il est impossible, » s'écria l'infortuné en versant des larmes amères, « que je trouve encore grâce et pardon auprès de Dieu. » Et le saint Docteur, plein d'une tendre compassion, lui dit : « Oh non! mon fils, vous n'avez pas de motif de désespérer; car, remarquez-le bien; si vous craignez de ne plus trouver grâce devant Dieu, espérez du moins d'en trouver auprès de Marie! Ce n'est pas en vain qu'elle s'appelle « *pleine de grâce* (gratia plena); l'ange du Seigneur l'a lui-même nommée ainsi. » Après ces paroles il prit l'Ecriture et l'ouvrit à cet endroit de S. Luc où l'ange Gabriël dit à Marie : « Ne craignez-pas, car vous avez trouvé grâce. » — « Comprenez-vous bien ces paroles, mon fils, » continua S. Bernard, « que Marie a trouvé grâce? Comment cela? Aurait-elle perdu autrefois la grâce, pour qu'elle dût la retrouver? Dieu nous garde d'avancer un tel blasphème! Mais on peut retrouver ce que d'autres ont perdu. Or, voici ce que c'est, pauvre cœur criminel; c'est vous qui, à cause du péché, avez perdu la grâce de Dieu, et Marie a trouvé cette grâce que vous aviez perdue. Courage donc; ne craignez pas, ne désespérez pas; relevez-vous et adressez-vous à la Mère de Dieu, jetez-vous à ses pieds et dites-lui : « Mère de la grâce divine, jetez les yeux sur un pauvre pécheur. J'ai perdu la grâce divine, et vous l'avez trouvée. O mère de bonté, rendez-moi la grâce perdue; travaillez à me réconcilier avec votre divin Fils et soyez désormais ma protection et mon appui, afin qu'à l'avenir je ne tombe plus aussi facilement dans le péché et que je n'abuse plus aussi indignement des grâces de mon Père céleste. » — Ainsi parla le Docteur inspiré et le pécheur affligé respira plus librement; il s'adressa à Marie, pria et supplia, comme S. Bernard le lui avait conseillé; il pleura ses fautes, fit une sérieuse et austère pénitence et ensuite une sainte mort, reconnaissant encore à ses derniers moments que *Marie est pleine de grâces*, une mère de miséricorde pour tous les pécheurs qui s'adressent à elle.

(*Gr. Cat.* 56e *q.*)

« *Le Seigneur est avec vous.* » — *Explication.* Nous disons : « *le Seigneur est avec vous,* » parce que Dieu est d'une manière tout-à-fait spéciale avec la très-sainte Vierge Marie, et c'est pour cela qu'elle s'appelle avec raison la fille choisie du Père céleste, la véritable mère du Fils de Dieu, et l'épouse très-chaste du Saint-Esprit. C'est ce qu'expose plus au long

Saint Bernard

par ces paroles : Les trois personnes divines qui sont toutes trois un seul Seigneur, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, sont avec Marie : Le Seigneur, le Fils est avec vous, parce qu'il fait en vous sa demeure et se revêt de votre chair ; le Seigneur le Saint-Esprit est avec vous puisque c'est par son opération que nous concevez ; le Seigneur le Père est avec vous, lui qui engendre celui que vous concevez. *Le Seigneur est avec vous*, comme un père est avec sa fille qu'il protège avec une pieuse sollicitude, comme un époux avec son épouse qu'il aime seule, comme un roi avec la reine, qu'il environne des plus grands honneurs, comme le soleil avec la lune qu'il éclaire de ses rayons. (*S. Bernardus Super : Missus est, Sermo.* 18.)

(*Gr. Cat.* 57e *q.*)

« *Vous êtes bénie entre les femmes.* » —*Explication.* Par cette louange : « *Vous êtes bénie entre les femmes* » nous exprimons que Marie a été bénie et favorisée au-dessus de toutes les personnes de son sexe. Et elle est réellement bénie, car 1) elle fut choisie parmi toutes les femmes pour devenir la Mère de Dieu ; 2) seule elle est mère et vierge tout ensemble, et 3) Marie a apporté au monde le salut comme la première femme lui a apporté la malédiction. « Marie est vraiment bénie entre les femmes, s'écrie saint Augustin, car elle nous a apporté le salut. Eve fut la cause du péché, Marie fut la cause

de la grâce; Eve nous a nui en nous apportant la mort, Marie nous a été utile en nous procurant de nouveau la vie; l'une nous a blessés, l'autre nous a guéris. » Et le pape Innocent III ajoute: « L'une fut appelée: *Eva* (Eve); à l'autre il fut dit: *Ave*, car par elle le nom d'Eve a été changé. « *Ave gratia plena.* Je vous salue pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, « dit l'ange, comme s'il voulait dire: Eve fut pleine de péchés, mais vous êtes pleine de grâce. Eve fut maudite parmi les femmes, mais vous êtes *bénie entre les femmes.* »

(*Gr. Cat.* 58e *q.*)

« *Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni.* » — *Explication.* Nous ajoutons ces mots: « Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni, pour exprimer que le culte ou la vénération de Marie est inséparable de l'adoration de Jésus-Christ et que nous louons la Mère en considération du Fils. » Béni soit le Père, s'écrie S. Bonaventure, par lequel Marie est devenue notre Mère; bénie soit cette Mère par laquelle le Fils de Dieu est devenu notre frère. » Nous vénérons et nous louons donc la Mère à cause du Fils, de même que nous louons l'arbre à cause des fruits qu'il porte. Voilà aussi pourquoi cette expression: » *le fruit de vos entrailles,* a une grande signification; c'est seulement le fruit qui donne à l'arbre sa valeur. Il en est de même pour Jésus et Marie. Jamais Marie n'eût été bénie entre les femmes, si elle n'avait produit un fruit aussi saint que l'est Jésus-Christ. Eve prit le fruit et nous donna la mort; Marie produisit le fruit et nous donna la vie. Ne devons-nous pas dire alors avec Elisabeth: « *Béni est le fruit de vos entrailles!* »

Comparaison.

« Comme le fruit fait l'éloge de l'arbre, qui l'a produit,

dit Richard de S. Laurent, ainsi Jésus-Christ fait l'éloge de la glorieuse Vierge; le fruit est loué et béni, voilà pourquoi l'arbre est exalté et honoré. »

Nous devons honorer et louer la Mère à cause du Fils.

Le P. Ratisbonne qui, à la suite d'une apparition miraculeuse de la sainte Mère de Dieu, arrivée en 1842, fut converti du Judaïsme au Catholicisme, écrit à ce sujet : « Comment se fait-il, ô mon Dieu, que tant d'hommes rachetés par le sang de Jésus-Christ, refusent leur vénération à la très-sainte Vierge dont le cœur fournit ce sang? Comment est-il possible que ces hommes qui sont en apparence si attachés à la lettre de l'Ecriture, veuillent précisément faire une exception pour Marie, quand il s'agit de ce commandement divin qui ordonne à tous les enfants des hommes d'*honorer leur mère?* Pourquoi en agir ainsi? Ils craignent, disent-ils, de ravir au Fils ce qu'ils donnent à la Mère; ils craignent de rendre à Marie l'honneur qu'ils doivent à Dieu. Mais cette crainte est-elle bien raisonnable? Est-elle chrétienne? Est-elle naturelle? Est-ce dans la nature de l'homme que le fils soit jaloux de la gloire de sa mère? Le fils se regardera-t-il comme plus honoré quand on prive sa mère de toute marque de respect sous prétexte de la donner uniquement au fils? Jésus-Christ aurait-il souffert que ses disciples se fussent montrés indifférents et froids envers sa Mère que lui-même entourait de tant d'amour et de vénération?.... C'est inconcevable! Comment? des gens qui s'appellent disciples de Jésus-Christ prétendent aller à Jésus-Christ; et pour le trouver d'autant plus sûrement, ils abandonnent Marie; pour aimer d'autant plus le Fils, ils cessent d'aimer la Mère !

(*Gr. Cat.* 59e-62e *q.*)

La prière de demande dans la Salutation angélique. — Explication. A cette prière de louange de la Salutation angélique, telle que nous l'avons expliquée en abrégé, l'Eglise a ajouté la *prière de demande* qui suit :

« Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il. » L'Eglise a fait cette addition.

1) *Afin que nous confessions par ces paroles, devant le monde entier, que Marie est réellement la Mère de Dieu*, parce qu'elle a mis au monde, non un simple homme, mais Jésus-Christ qui est Dieu et homme tout ensemble (1). « Si quelqu'un, » dit S. Cyrille d'Alexandrie, « ne veut pas confesser que la sainte Vierge est Mère de Dieu, qu'il soit anathème ; car elle a enfanté le Verbe fait chair, d'après ces paroles de l'Ecriture : « Et le Verbe s'est fait chair. »

Marie est Mère de Dieu.

L'empereur grec, Constantin Copronyme, l'ennemi de la religion et des arts sacrés, se plaisait à refuser à la très-sainte Vierge tout honneur céleste et à lui dénier tout culte. Or, voici la preuve que son impériale sagesse avait inventée pour autoriser sa façon d'agir ; il portait une bourse remplie d'or qu'il élevait aux yeux des gens qu'il voulait convaincre et leur demandait ce qu'elle valait. Après qu'ils eurent estimé le contenu, il faisait tomber tout l'or et leur demandait ensuite ce que valait encore la bourse. L'application de cette grossière comparaison il la faisait à Marie, la Mère de Dieu. « Aussi longtemps, disait-il, qu'elle portait sous son cœur le Sauveur du monde, elle était bénie entre les femmes, et digne de la plus haute vénération ; mais après qu'elle l'avait mis au monde, elle a perdu toutes ces prérogatives. » Qui ne voit dans cette stupide sentence une immoralité, une bassesse, puisqu'elle foule aux pieds la dignité humaine et les prérogatives les plus douces et les plus saintes de la maternité ! D'après ce principe avilissant, tout fils ne serait-il pas en droit de dire à sa mère : « Jadis vous m'avez nourri du sang de votre cœur, vous fûtes autrefois ma mère ; mais maintenant que je suis venu à maturité, vous avez cessé

(1) Voyez Tome I, page 290-293.

d'être ma mère, et vous êtes devenue une étrangère pour moi? »

Qu'elle était profonde et vive cette déclaration d'une femme juive, qui, ravie d'admiration, fit entendre sa voix du milieu des flots du peuple et s'écria : « Bienheureux le corps qui vous a porté! » Elle ne dit pas dans le sens du despote de Byzance : « Bienheureux fut le corps qui vous a porté, et aussi longtemps qu'il vous a porté; » mais sa joyeuse exclamation était faite de manière à s'appliquer aussi bien au futur qu'au passé. Elle proclama bienheureuse la mère dont elle voyait l'admirable fils devant elle, ce fils dont les divins enseignements l'avaient ravie; une inspiration subite, un sentiment aussi vif que légitime l'engagea à conclure de la grandeur d'un tel fils à la dignité et au bonheur de celle qu'il appelait sa mère; et voilà aussi pourquoi son cri d'admiration est demeuré cher et précieux aux yeux de l'Eglise; voilà pourquoi elle fait dire à ses enfants, dans l'Ave Maria : « Sainte Marie, Mère de Dieu. » (*Veith.*)

2) *Afin que nous invoquions Marie pour nous secourir dans tous les besoins de la vie et pour nous obtenir surtout une heureuse mort.* Nous devons invoquer Marie :

a) *Dans tous les besoins et les circonstances importantes de la vie.* C'est pourquoi l'Eglise nous fait dire : « S. Marie, priez pour nous, pauvres pécheurs, *maintenant.* » Or, nous pouvons invoquer en toute confiance le secours de la très-sainte Vierge Marie, parce qu'elle *peut* nous secourir; elle a la plus grande influence sur le cœur de Dieu : « En effet, on n'a jamais ouï, » dit S. Bernard, « que quelqu'un, après avoir recouru à Marie et imploré avec une vraie dévotion son intercession, ait été abandonné de Dieu (1). » — Parce qu'elle *veut* nous aider, car elle est notre mère, une mère pleine de miséricorde; elle est la consolatrice des affligés, le refuge des pécheurs,

(1) Voyez Tome II, page 147-150.

le secours des chrétiens, etc., et c'est ce que prouvent les exemples suivants.

La meilleure des mères.

Une vertueuse petite fille vit mourir sa mère, et des hommes vinrent emporter son corps et le descendirent dans la fosse. Alors la jeune fille pleura amèrement et répéta en sanglotant : « O ma mère, ma bonne mère! qui me donnera désormais à boire et à manger? maintenant je suis seule au monde, et personne n'a compassion de moi. O ma mère, ma bonne mère! » Et la jeune fille sortit et s'en alla dans la forêt où elle vit une chapelle dédiée à Notre-Dame, et elle se mit à genoux devant son image, en disant : « O Marie, douce et céleste mère! ma mère est morte, et je n'ai personne qui prenne compassion de moi. Pauvre orpheline que je suis, ah! ne m'abandonnez pas dans mes besoins. » Or, pendant qu'elle priait ainsi, une vive clarté illumina la chapelle, et la jeune fille entendit des chants si doux que jamais elle n'en avait entendu de semblables, et elle respira des parfums plus suaves que ceux du printemps. Bientôt après apparut une vierge; la robe qu'elle portait effaçait par sa blancheur l'éclat de la neige, une couronne d'or brillait sur son front et à ses côtés chantaient merveilleusement une troupe d'anges. Et la vierge sourit avec douceur et dit à la jeune fille : « Mon enfant, sachez que je suis Marie, la Mère de Dieu, j'ai entendu votre prière et désormais je veux vous servir de mère. » Alors la sainte Vierge toucha avec la main le front de l'enfant et disparut. Le cœur de la petite fille était consolé et elle sortit joyeuse de la chapelle pour retourner chez elle. Et Marie, la Mère de Dieu, fut dès ce jour avec la petite fille, la protégeant contre tous les dangers qui menaçaient son corps et son âme, et elle devint pieuse, pure et chaste. Et quand la petite fille mourut, Marie la prit avec elle dans le ciel et la rendit à sa mère qui s'y trouvait déjà. (*Légendes d'Albert Werfer.*)

Marie nous assiste dans les tentations.

En 1635, prêchait à Rome, le célèbre Père Zucchi, un des

plus zélés serviteurs de Marie. Lors de la fête de l'Immaculée Conception, il fit un sermon sur la chasteté, et recommanda, comme un moyen efficace de conserver cette vertu, de réciter pieusement tous les jours la Salutation angélique et d'y ajouter la prière suivante : « Trés-sainte Vierge, je vous donne mes yeux et mes oreilles, mes mains, ma bouche et mon cœur. Secourez-moi, afin que je n'offense jamais ni Dieu, ni vous, ô ma protectrice. Aussitôt que je serai tenté, je vous invoquerai en disant : Trés-sainte Vierge, je suis tenté, secourez-moi, ma Souveraine. J'appartiens à Jésus et à Marie, auxquels je me suis donné. » Parmi les auditeurs du Père Zucchi se trouvait un jeune seigneur livré au vice impur et qui retombait toujours dans ses anciens péchés quoiqu'il s'approchât fréquemment de la Sainte-Table. Il avait fait le pèlerinage à Rome pour s'y purifier de ses vices. A peine eut-il entendu cette exhortation si touchante qu'il résolut fermement de la mettre en pratique. En effet, il ne manquait jamais un seul jour de réciter cette courte prière en rentrant chez lui, et de s'en servir comme d'une arme efficace dans les tentations contre la pureté. Entretemps pour s'instruire, il voyagea en divers lieux, pendant quatre ans. De retour à Rome, il se présenta au même prêtre qui antérieurement avait toujours été son confesseur; celui-ci tout étonné de voir que son jeune pénitent, bien loin de confesser des péchés mortels, avouât à peine quelques fautes légères, lui demanda quel moyen il avait employé pour se défaire de ses mauvaises habitudes; il répondit en pleurant amèrement : « Depuis que j'ai entendu prêcher ce saint homme et que j'ai suivi ses conseils, je me suis senti tellement bien secouru et protégé dans les tentations les plus affreuses, qu'il me paraissait que je n'aurais pas même pu y consentir, quand même elles auraient encore été beaucoup plus fortes. » — Le jeune homme persévéra dans cet état, et mourut saintement. (*Fleurs de Mai.*)

Marie est une puissante protectrice.

L'abbé Palladius, dont la relation fut conservée par Jean

Evirat, nous est garant d'un événement qui fournit un témoignage remarquable de la puissante protection de Marie. Un bourgeois d'Alexandrie qui, avec son épouse et sa petite fille de six ans, menait une vie exemplaire et s'était acquis un excellent nom par ses œuvres de charité, fut obligé de faire à Constantinople un voyage pour ses affaires. Son épouse, qui l'avait accompagné jusqu'au navire, lui demanda, en faisant ses adieux, à qui il les avait recommandées pendant son absence, et sous la protection de qui il les avait mises? — Il répondit : « Sous la protection de la très-sainte Vierge, Mère de Dieu. »

Peu de jours après, pendant qu'elle était à sa table d'ouvrage, ayant son enfant à ses côtés, le seul domestique de la maison qui fut resté, voulut profiter de cette occasion pour se défaire de tous les deux, voler les objets les plus précieux et s'enfuir ensuite. Déjà l'assassin, armé d'un terrible couteau, se tenait sur le seuil de la porte fermée, lorsque, tout-à-coup frappé d'aveuglement, il ne sut plus trouver son chemin ni pour avancer, ni pour reculer. Après qu'il eut appelé en vain sa maîtresse afin qu'elle sortît, il entra dans une telle fureur, qu'il s'enfonça lui-même le couteau dans la poitrine, mais il ne mourut de sa blessure que lorsque la justice eut appris de sa propre bouche le dessein coupable qu'il avait formé.

b) *Nous devons surtout demander à Marie une sainte mort;* c'est pourquoi l'Eglise nous fait dire : « Sainte Marie, priez pour nous... *à l'heure de notre mort.* » L'heure de la mort est l'instant le plus décisif de toute la vie; c'est d'elle que dépend notre bonheur éternel; aussi l'ennemi de notre âme emploie-t-il tous ses efforts, pour nous attirer de son côté; il nous assaillit alors par les plus violentes et les plus dangereuses tentations. En outre, la persévérance dans le bien jusqu'à la mort est une grâce très-grande, pour laquelle nous devons prier sans cesse. *Concil. Trid. Sess.* 6. *Can.* 22. Nous avons

donc des raisons suffisantes de dire souvent à Marie, du fond du cœur : « Sainte Marie, priez pour nous... *à l'heure de notre mort.* » « Tous les ennemis fuient loin du lit de la mort, dit saint Antoine, quand paraît la Reine des cieux. Lorsque Marie est pour nous, qui serait contre nous? »

La douce mort des fidèles serviteurs de Marie.

Lorsque sainte Claire fut proche de la mort, sa cellule fut éclairée par une lumière céleste. Une troupe éclatante de Vierges apparut, et parmi elles en brillait une qui portait sur son front un diadème resplendissant. Elle s'approcha de la sainte mourante, l'embrassa, la baisa, et ce fut sous ce doux baiser de la Reine des cieux qu'elle rendit en souriant son esprit à Dieu.

S. Félix, de l'ordre des Capucins, qui traversait si souvent les rues de Rome, la besace sur le dos et le chapelet à la main, se mourait dans sa pauvre cellule, étendu sur une poignée de paille. Pendant qu'il tenait en main le chapelet, ce signe de son amour pour Marie, il avait les yeux fixés au ciel; son visage était enflammé d'un feu divin; c'est que Marie, sa tendre Mère, lui apparaissait et lui disait: « Mon cher Félix, je t'apporte une bonne nouvelle; la fin de tes labeurs est arrivée, tu seras recompensé au ciel. » Marie disparut et Félix expira, la joie sur les lèvres.

La bienheureuse Marie d'Oignies, cette fidèle servante de la très-sainte Vierge, reçut aussi, peu de jours avant sa mort, la visite de Marie, qui l'invita à aller avec elle au paradis. Alors la mourante entonna un chant merveilleux qui dura trois jours. Enfin, d'une voix qu'on eût prise pour celle du chœur des anges, elle commença le *Magnificat*, et rendit son âme en chantant.

S. Jean de Dieu, fondateur de l'ordre des Frères de la charité, eut toujours une tendre dévotion pour la très-sainte Vierge. Lorsque vint pour lui l'heure de mourir, il désira ardemment de voir sa sainte Mère ; et, en effet, Marie lui apparut et lui dit: « Jean ! je n'abandonne pas mes serviteurs en

ce moment. » Aussi sa mort fut-elle pleine de consolations. Après qu'il eut reçu les derniers sacrements des mains de l'archevêque de Grenade, il quitta sa pauvre couche, se mit à genoux, embrassa la croix et expira doucement et saintement, en disant : « Jésus, je remets mon âme entre vos mains. »

Le Père Binetti, de la compagnie de Jésus, raconte qu'il entendit un serviteur de Marie s'écrier en mourant : « O mon père, si vous saviez combien je suis content maintenant d'avoir servi la Mère de Dieu ! Il m'est impossible de vous décrire quelle joie je ressens. » — Le père Suarez, de la même compagnie, mourut avec tant de joie et de contentement qu'il s'écria : « Je n'avais jamais cru qu'il fut si doux de mourir. » Et pourquoi cela? Parce qu'il avait toujours honoré et aimé Marie, car souvent il disait qu'il voulait donner toute sa science pour le mérite d'un seul *Ave Maria.* »

La chronique des Capucins nous rapporte une histoire touchante de la fidélité avec laquelle la divine Mère vient au secours de ses serviteurs à l'heure de leur mort. Le frère Antoine étant très-malade, fit appeler son confesseur et lui dit : « Je mourrai samedi prochain. » — « Et d'où le savez-vous, » lui demanda le confesseur. « Notre-Dame me l'a révélé, répondit-il, et voilà pourquoi je m'en réjouis. » Cependant, durant la même nuit, l'esprit malin, avec une troupe nombreuse d'autres démons, lui livra de rudes assauts. Saisi d'effroi et de terreur, il voulut sauter de son lit, et au bruit qu'il fit, accoururent ses frères pour l'assister. Ils le trouvèrent couché à terre tremblant et frissonnant et entendirent sortir de sa bouche ces étranges paroles : « Non, la chose n'est plus comme vous le dites, j'en ai fait pénitence, et j'ai tout restitué à son maître. Il est vrai que, sans permission, j'ai pris une pomme dans le couvent, et qu'une autre fois j'ai bu du vin, mais j'en ai fait pénitence. » Par ces paroles les frères comprirent que le démon l'accusait et que le jugement particulier s'exerçait en ce moment à l'égard du moribond ; en même temps ils virent que quelqu'un voulait l'entraîner. Mais alors Marie vint à son secours et n'abandonna pas en ce moment son serviteur, elle lui apparut avec saint François et

saint Antoine à ses côtés, lui inspira du courage et dissipa les ennemis. Le frère mourant raconta tout ce qui s'était passé, quand il fut revenu à lui, loua sans cesse Marie et excita ses frères à bénir avec lui la très-sainte Vierge. Il demeura tranquille et joyeux jusqu'au samedi suivant, où il expira avec une sainte résignation, pendant qu'on sonnait l'Angelus. (*Fleurs de Marie.*)

Marie — l'étoile du soir au lit de la mort.

Le vénérable serviteur de Dieu, Jean-Eusèbe Nieremberg, de la compagnie de Jésus, fut un jour appelé à la pointe du jour chez un malade, qui, depuis sa jeunesse jusqu'à un âge très-avancé, s'était livré à tous les crimes et semblait avoir voulu commettre des crimes par lesquels il put offenser le plus gravement la majesté divine. En ce moment même, quoique près de mourir, il était demeuré endurci dans le mal, malgré les avis les plus salutaires et les plus pressants. Mais dans la nuit qui précéda le changement de ses idées, pendant qu'il cherchait péniblement le sommeil et soupirait amèrement, la figure lumineuse d'une femme se présenta tout-à-coup à ses regards; elle le regardait d'un air sérieux et tendre à la fois, puis disparut subitement. Il lui semblait que le regard étincelant de cette femme céleste avait rayonné jusque dans les profondeurs de son âme, et lui qui n'avait jamais examiné sa conscience, vit alors à découvert dans tous ses détails toute sa vie passée, ainsi que le nombre et la grièveté de tous ses péchés, mais sous un aspect si affreux, qu'une douleur indicible s'empara de son âme et que des torrents de larmes s'échappèrent de ses yeux. Cette étoile qui avait brillé au déclin de sa vie, le préserva également du désespoir. En même temps que la douleur de ses péchés et de ses crimes brisait son âme, s'éveilla en lui une ferme confiance dans la miséricorde divine. Quand le vénérable Père Eusèbe, étonné de la conversion subite de ce pécheur si longtemps obstiné, s'approcha de son lit, il lui raconta tous ses égarements et ses abominations avec les plus grands détails et la plus amère contrition. Il reçut ensuite l'absolution, vécut encore cinq

jours, complètement soumis à la sainte volonté de Dieu, et mourut tranquille sous la protection de celle qui, à la dernière heure, lui avait encore ouvert les yeux, et, comme une douce étoile du soir, avait brillé dans la nuit obscure de sa vie criminelle, de sorte qu'il aborda heureusement au rivage de la bienheureuse éternité. (*Fleurs de Mai.*)

(*Gr. Cat.* 63e-64e *q.*)

L'*Angelus.* — *Explication.* Outre la Salutation angélique il y a encore différentes autres prières et pratiques de piété destinées à honorer spécialement Marie; parmi celles-ci il faut d'abord distinguer la prière de l'*Angelus,* que l'on récite trois fois le jour, lorsque la cloche en donne le signal le matin, à midi et le soir. Cette prière se récite de la manière suivante : « L'ange du Seigneur a annoncé à Marie, et elle a conçu du Saint-Esprit. » Je vous salue, etc. « Voici la servante du Seigneur; qu'il me soit fait selon votre parole. » Je vous salue, etc. « Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. » Je vous salue, etc. — On la récite 1) pour célébrer le souvenir de l'adorable mystère de l'Incarnation et en remercier Dieu; 2) pour honorer la sainte Vierge et nous recommander à sa protection. — Le turc se tourne trois fois du côté de la Mecque pour remercier son prophète d'un don de l'islamisme; quelle honte n'est-ce donc pas pour un chrétien qui rougit de se découvrir quand la cloche sonne, pour remercier Dieu du grand mystère de la foi, et se recommander à la puissante protection de Marie?

Origine de cette prière.

Le pape Urbain II, lors du concile rassemblé à Clermont en 1095, voulut que l'on sonnât chaque jour la cloche le matin, à midi et le soir et qu'on récitât à cette occasion toutes les fois l'*Angelus Domini.* Par cette pieuse pratique il espérait attirer sur les croisés la protection de Marie. Quand

ces saintes expéditions furent passées, la chrétienté se trouva exposée à maints autres dangers, car, proprement dit, la vie de l'Eglise et de chaque chrétien est une croisade. Aussi les papes qui vinrent ensuite conservèrent cette dévotion et y attachèrent de grandes indulgences.

L'Angelus du pieux ermite.

Les vapeurs du soir avaient déjà couvert d'un voile grisâtre les montagnes et les vallées, et la cloche argentine suspendue dans la tourelle de l'ermitage avait envoyé à travers l'obscurité son souhait de *bonne nuit* à tous ceux qui étaient fatigués ou souffrants. L'ermite avait aussi fait sa prière et voulait s'étendre sur son lit de paille en présence de Jésus et de Marie, pour goûter le repos. Mais voilà que tout-à-coup sa cellule fut éclairée d'une lumière merveilleuse. C'était Marie, la sainte Mère de Dieu, qui illuminait la nuit par la gloire de sa splendeur céleste. Elle portait un manteau parsemé d'étoiles d'or et de ces mots également tracés en or : *Ave Maria*. L'homme de Dieu fut surpris à cette vue. Alors Marie ouvrit ses douces lèvres et dit : « Voilà que vous avez donné à ce manteau ces beaux ornements. Votre ange gardien y a inscrit en caractères d'or chaque *Angelus* par lequel vous m'avez honorée avec une si tendre dévotion. Bientôt l'ornementation de ce vêtement sera achevée, et alors vous pourrez en recevoir l'éternelle récompense. » Marie disparut; l'ermite tomba à genoux, leva les mains au ciel en s'écriant avec une sainte allégresse :

Marie ! oh, je l'ai vu, n'oublie en son amour
Nul chrétien qui lui dit : Ave, trois fois le jour.

(*Gr. Cat.* 65e *q.*).

Le rosaire et les litanies de Lorette. — Explication. Il y a encore deux belles prières en l'honneur de Marie, que je crois devoir citer ici, c'est le rosaire et les litanies de Lorette.

1) Le rosaire est une maniére aussi utile que facile de prier de cœur et de bouche; elle fut introduite au trei-

zième siècle par saint Dominique, approuvée par l'Eglise, et depuis ce temps elle est devenue d'un usage toujours plus général. Comme cette prière contient les principaux mystères de notre foi, qui forment comme une couronne de roses odorantes, on l'a appelée *Rosaire.* Selon les différents mystères dont il y est fait mention, le *rosaire* se divise en *joyeux,* en *douloureux* et en *glorieux.* C'est une priere aussi belle qu'utile, et tous ceux qui pensent ou disent qu'il y a trop peu de variété dans cette dévotion, que par la répétition continuelle des mêmes mots, des mêmes pensées, la langue et le cœur doivent se fatiguer et que ceux qui la récitent doivent s'ennuyer, tous ceux-là donnent à connaître qu'ils ne valent rien pour le ciel, et qu'ils craignent de s'y ennuyer aussi, s'ils y parviennent. En effet, les chœurs célestes y répètent sans cesse et sans fin ce cantique : « Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des armées. » Or, s'ils veulent avoir part au royaume des cieux, il faut qu'ils répètent pendant l'éternité ce cantique; comment feront-ils? Mais non, les louanges de Dieu et de sa sainte Mère ne seront pas ennuyantes pour celui qui aime à les publier, et encore moins pour celui qui approfondit le sens des mystères, lesquels pareils au soleil qui éclaire le monde, éclairent aussi la salutation angélique et lui prêtent une foule de couleurs et de nuances ravissantes.

Introduction du Rosaire.

Le saint Rosaire n'est pas une invention des hommes, il doit son origine à la très-sainte Vierge elle-même. Lorsque, au treizième siècle, l'hérésie des Albigeois portait ses ravages dans la partie méridionale de la France, S. Dominique parcourut, comme l'envoyé de Dieu, ces provinces, afin de s'opposer par ses prédications au torrent de l'erreur et ramener au sein de l'Eglise ceux qui avaient été égarés. Mais ce travail était trop gigantesque pour les forces humaines.

Pendant dix ans il avait travaillé comme un apôtre infatigable, sans avoir réussi à extirper l'hérésie. Il adressa alors les prières les plus ardentes à Marie. S'étant retiré dans la solitude d'une forêt, il passa trois jours entiers en prières et en mortifications, jusqu'à ce que, épuisé de fatigue, il s'affaissât sur lui-même. En ce moment lui apparut Marie au milieu d'une grande majesté et lui dit : « Tu sais, mon fils, quels moyens Dieu employa pour sauver le genre humain : le premier fut le salut qui m'adressa l'ange Gabriel, ensuite vient la naissance et la vie sainte de mon divin Fils, puis sa passion et sa mort, enfin sa glorieuse résurrection et son ascension. Ces mystères de la vie et de la passion de Jésus-Christ, renfermés dans la salutation angélique et l'oraison dominicale, forment ma couronne de roses ou mon rosaire. Enseignez cette prière aux apostats, et ils se convertiront. » Dominique suivit ce conseil et bientôt la vérité triompha de l'erreur.

Respect pour le saint Rosaire, et heureux effets qu'il produit.

En 1808, le 2 mai, une formidable insurrection éclata par toute l'Espagne contre les Français qui avaient fait la conquête de ce pays. Ce fut surtout à Madrid qu'ils furent massacrés sans pitié. Parmi eux se trouvait alors un médecin nommé De Cloutry, serviteur zélé de Marie, qui, ce jour-là même avait reçu en son honneur la sainte Communion dans une chapelle consacrée à son culte, et qui se rendait au poste, après avoir accompli cet acte pieux. En chemin il se voit tout-à-coup attaqué par une bande de furieux qui avaient reconnu en lui un officier français. Ils dégaînent déjà leurs sabres pour l'égorger ; en cette extrémité il se met sous la protection de Jésus et de Marie, pendant que les insurgés qui l'entouraient traitaient les Français de blasphémateurs, d'impies, d'infidèles ; et, il faut bien le dire, ils avaient quelque raison. Mais en entendant ces injures, une pensée salutaire traverse l'esprit de Cloutry. « Non, — s'écria-t-il, en fixant froidement ses regards sur les furieux, — je ne suis

pas un infidèle et en voici la preuve. » A ces mots, il tire de sa poche un rosaire auquel était suspendue une médaile bénite pas le pape Pie VII. A peine les Espagnols eurent-ils vu le rosaire, qu'ils abaissèrent leurs armes. Mais comme plusieurs d'entre eux n'étaient pas encore satisfaits, il survint un homme qui semblait envoyé de Dieu pour délivrer le serviteur de Marie. C'était le sacristain de la chapelle où le médecin venait de faire ses dévotions. « Ne touchez pas à cet homme, — s'écria-t-il, — car je l'ai vu moi-même s'approcher aujourd'hui de la Sainte-Table, en l'honneur de la Sainte Vierge. » A ces mots, les Espagnols, tantôt encore si menaçants, comblent le médecin de témoignages d'amitié, prennent le rosaire, le baisent avec respect et le donnent aussi à baiser au médecin qui le pressa contre ses lèvres, avec amour et reconnaissance pour Marie. Ils le conduisirent ensuite à travers les rues dans une maison de confiance où il fut à l'abri de tout danger. Lorque le médecin fut retourné en France, il raconta partout cette marque de protection miraculeuse que N.-D. du Rosaire lui avait accordée; et ce fut avec la plus sincère gratitude qu'il assista à une neuvaine, en l'honneur de la Sainte Vierge, qui fut célébrée avec pompe dans l'une des églises de Versailles en mémoire de sa délivrance miraculeuse. (*Fleurs de Mai.*)

Le rosaire dans la main des malades et des mourants.

On raconte de S. Stanislas, ce célèbre novice de la Compagnie de Jésus, que pour conserver sa pureté et parvenir au bonheur éternel, il s'était surtout occupé du culte de Marie et consacré à son service. Afin de se montrer son fidèle et zélé serviteur, il ne l'invoquait pas seulement pour obtenir son intercession auprès Dieu, mais il portait encore selon la règle de l'ordre le rosaire à son côté. S. Stanislas fut enlevé de ce monde, comme on le sait, à la fleur de son âge, pour recevoir dans le ciel la récompense de ses vertus, et Dieu le prépara au grand voyage de l'éternité par une longue maladie. Or, aussi longtemps que celle-ci dura, il se montra toujours le vrai serviteur de Marie; car il s'était lié le rosaire au

bras. Lorsqu'un de ses frères en religion lui demanda pourquoi il avait besoin du chapelet puisque la violence de ses douleurs ne lui permettait pas de le réciter, le saint jeune homme lui répondit : « C'est vrai, je ne suis pas en état de réciter le rosaire que j'ai en main ; mais il me rappelle ma bonne mère Marie, et c'est beaucoup. » Stanislas, après que la Sainte Vierge lui fut apparue dans une extase, s'endormit bientôt dans la paix du Seigneur. C'est ainsi que tous les malades doivent avoir soin de se munir sur leur lit de douleur, de leur rosaire comme d'un précieux trésor, car lors même qu'ils ne sont pas en état de le prier, il servira du moins à leur faire penser à Marie, que nous devons invoquer chaque jour afin qu'elle prie pour nous à l'heure de notre mort.

2) *Les litanies de Lorette* contiennent différents éloges de Marie sous des expressions symboliques empruntées à l'Ecriture, telles que : « Rose mystique, tour de David, étoile du matin, etc., » que nous appliquons à la très-sainte Vierge, à cause des glorieux priviléges et des grâces qui lui ont été donnés. Ordinairement ces litanies sont jointes au rosaire, et elles furent d'abord récitées dans le célèbre sanctuaire de Lorette, d'où le nom leur est venu. Le trait suivant nous montre combien cette prière est utile et bénie du ciel.

Le P. Dominique Ruzzola.

L'histoire a conservé le nom du P. Dominique Ruzzola, carmélite, dont le zèle infatigable se montra en Espagne, en Italie et en Allemagne quand il s'agit de l'honneur de Jésus-Christ et de son Eglise, et auquel ses contemporains attribuèrent le mérite du glorieux triomphe que l'armée catholique remporta au Mont-Blanc.

On raconte de lui que, dans un voyage qu'il fit à Valence avec de nombreux compagnons de route, il fut surpris par la nuit. Le ciel était tellement couvert d'épais nuages que pas une étoile ne venait adoucir les profondes ténèbres qui en-

touraient les voyageurs; les sentiers détrempés par la pluie, étaient tellement boueux que l'on s'enfonçait à chaque pas et qu'il n'y avait pas moyen de se secourir les uns les autres. Au milieu de cette position critique, Dominique tourna ses regards vers le ciel obscurci, se mit à réciter les litanies de Lorette, auxquelles les autres répondaient, et voilà qu'au dessus de leur tête parut un météore brillant, semblable à un globe de feu, qui éclairait leur route; le sol se raffermit sous leurs pas, et ils firent ainsi deux milles d'Espagne, jusqu'à ce qu'ils arrivassent sains et saufs à Valence. — Or, voici la leçon que nous devons tirer de cette histoire: Si nous invoquons la très-sainte Vierge avec un vrai respect, la lumière de la Foi ne nous fera point défaut, notre chemin se raffermira; nous reconnaîtrons et nous éprouverons avec joie que la Providence nous a donné, dans la nuit de cette vie, une mère, un guide céleste, riche en amour, en bonté et en puissance, capable d'assister tous ceux qui invoquent sa protection maternelle.

Pratique. — Marie est *l'échelle du ciel.* « Toute échelle, dit S. Fulgence a son double but; par elle on peut descendre des hauteurs dans les profondeurs, et monter des profondeurs, dans les hauteurs. C'est par cette échelle, (par Marie) que Dieu est descendu jusqu'à nous sur la terre, afin que nous puissions remonter au ciel jusqu'à lui par Marie. » Ah, que cette pensée est consolante! Par Marie nous pouvons monter jusqu'au ciel. C'est pourquoi, chrétiens, 1) *Honorez-la toujours avec une piété toute filiale;* invoquez-la dans tous vos besoins et vos nécessités, confiez-lui tout ce que vous avez et tout ce que vous faites, et demandez-lui qu'elle vous conduise, à travers les flots périlleux de cette vie, au port de la bienheureuse éternité.

Confiez-vous entièrement à Marie.

Jean Evirat raconte d'un homme vénérable, habitant dans le voisinage de la ville de Sochus, à vingt milles de Jérusa-

lem, qu'il avait placé dans la caverne, dont il avait fait sa demeure, une statue de Marie. Habitué à entreprendre souvent des pèlerinages éloignés, il se rendait tantôt à Jérusalem dans l'église de la sainte Croix, tantôt au monastère du mont Sinaï, puis au tombeau de l'apôtre S. Jean à Ephèse, ou à Seleucie, en Isarie, au tombeau de sainte Thècle. Or chaque fois qu'il entreprenait un de ces pèlerinages, il allumait un cierge devant l'image vénérée et disait avec une simplicité d'enfant : « Céleste maîtresse! comme j'ai un long voyage à entreprendre, veuillez avoir vous-même soin de ce cierge afin qu'il ne s'éteigne pas; je m'en vais donc en toute confiance, espérant que votre protection me guidera. » C'est ainsi qu'il s'absentait parfois pendant plusieurs mois de suite et à son retour il retrouvait le cierge dont la flamme brûlait toujours claire et gaie devant l'image de Marie.

Recommandons-nous de même, ainsi que toutes nos démarches à la sainte Vierge, afin qu'elle nous conserve, non un cierge toujours brûlant, mais la lumière de la foi et d'une bonne conscience, pour que dans le pèlerinage de cette vie notre lumière ne s'éteigne pas et que nos yeux ne s'obscurcissent point quand il s'agit de lire dans notre cœur.

Dans la navigation périlleuse de la vie, ayez toujours recours à Marie.

Non loin de la célèbre cité maritime de Marseille, s'élève un rocher escarpé dont la cime est couronnée par une petite forteresse. Au milieu de ses murs se trouve une chapelle dédiée à la Saint-Vierge et c'est là que se rendent ceux qui sont sur le point d'entreprendre un long voyage sur mer, afin d'implorer auparavant la protection maternelle de la Mère de Dieu ; ceux qui sont revenus heureusement de leur voyage, montent également à cet oratoire pour y remercier leur protectrice. — Quant aux navigateurs, pris dans le sens propre, leur nombre est très-restreint comparé aux millions d'hommes qui peuplent la terre ; mais il est une chose évi-

dente, c'est que tous nous sommes ballottés sur les flots de cette vie orageuse, allant toujours à la recherche du bonheur et de la joie, ou, pour le moins, de la paix intérieure. Il est donc nécessaire que, dans cette navigation périlleuse, où tant de dangers nous menacent, nous invoquions aussi la sainte Vierge comme notre protectrice, elle qui se tient entre son divin Fils, le chef de l'humanité, et tous ceux qui combattent et souffrent sur la terre, elle à qui l'Eglise, dans cette belle hymne: « *Ave maris stella* » adresse ces mots d'amour et de vénération: « Salut, étoile de la mer, douce Mère de Dieu, toujours Vierge, porte fortunée du ciel! »

2) *Mais imitez aussi les vertus de Marie*, sa charité, sa patience, sa pureté etc.; car la véritable et solide dévotion à Marie consiste dans sa fidèle imitation. « Marie est notre mère, dit S. Thomas de Villeneuve, et nous sommes ses enfants. Mais pour qu'elle nous reconnaisse comme tels, il est nécessaire que nous nous efforcions de lui ressembler, de marcher sur ses traces et d'imiter ses vertus. (*conc. 1. de Nat. Vierg.*) Marie aime et protège seulement ceux qui imitent son divin Fils et les exemples qu'elle a donnés.

La véritable dévotion à Marie.

Un jeune homme vertueux qui s'était évertué longtemps, mais en vain de connaître l'état de vie qu'il devait embrasser, eut pendant une nuit un songe au milieu duquel il lui sembla voir la sainte Vierge entre deux personnages, qui lui étaient inconnus, mais dont les traits restèrent profondément gravés dans son âme. Elle lui adressa cette question: « Veux-tu servir mon Fils avec le plus entier dévouement? » A peine eut-il répondu, oui, qu'il s'éveilla. Vainement il s'efforça de dissiper l'impression de ce songe, au quel il prétendait n'ajouter aucun prix, et probablement qu'il l'aurait oublié dans la suite, si le lendemain il n'eut fait, dans la rue, la rencontre de deux hommes dont la vue le surprit beaucoup, car c'étaient les traits des mêmes per-

sonnages qu'il avait appris à connaître dans le songe. Lorsque les deux étrangers eurent remarqué la vive émotion que leur vue avait produite sur le jeune homme, ils l'accostèrent, et après quelques pourparlers affables, l'aîné des deux lui dit: « Auriez-vous bien la volonté et le courage de servir le Seigneur Jésus-Christ avec le plus entier dévouement, jusqu'à l'épuisement de vos forces? » Or cette répétition de la demande qui lui avait été faite dans une circonstance toute différente, décida du choix du jeune homme. Ces personnages, qui exercèrent une si grande influence sur la carrière, furent Pierre Lefèvre et François Strada, tous deux connus par leurs travaux chrétiens et littéraires. Le jeune homme dont le nom n'est pas moins devenu célèbre, était Jean Nunnez, qui dans la suite se distingua comme missionnaire par son courage et son zèle apostolique en Abyssinie.

La même demande, la même condition, la sainte Vierge la pose à tous ceux qui désirent jouir de sa protection. Car à tous s'adresse cet avis de l'apôtre S. Jean : « N'aimons pas seulement Dieu, ni de parole, ni de langue, mais par les œuvres et en vérité. » (1 *Epît.* 3, 18.) Oui, Marie veut que nous aimions et adorions son divin Fils ; nous devons donc le servir de tout notre cœur et lui demeurer fidèles, jusqu'à l'épuisement de nos forces ; alors et alors seulement Marie sera et demeurera pour nous une mère aimante et toujours disposée à nous assister. (*Veith.*)

DES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE EN GÉNÉRAL ET DE QUELQUES UNES EN PARTICULIER.

Signification et but des cérémonies. — Explication. Ce n'est pas sans raison que nous faisons suivre après la doctrine sur la prière, celle des *cérémonies* de l'Eglise, ou des rits sacrés, des usages symboliques qu'elle a établis pour la solennité des offices divins ; car les cérémonies religieuses ont été établies comme la prière pour la louange et la gloire de Dieu, et elles aident notre âme à

s'élever vers Dieu et à s'occuper des choses divines, puisque, en rendant le culte divin plus solennel elles attirent davantage notre attention vers Dieu, et qu'en exprimant en quelque sorte des mystères insensibles par des figures ou des objets sensibles, elles facilitent le moyen de les méditer. Nous sommes après tout des hommes *sensibles* et nous voulons être élevés au moyen de choses qui frappent les sens, jusqu'à celles qui sont au-dessus des sens ; de là l'usage des *cérémonies*. De même que la création visible nous élève jusqu'au créateur invisible, de même que Dieu lui-même a placé dans le ciel et sur la terre, dans le majestueux soleil, dans les millions d'étoiles étincelantes, dans la foule innombrable des fleurs, des signes qui nous figurent dans un langage symbolique l'infinie grandeur et la bonté de Dieu, puisque David s'écrie : « Les cieux racontent la gloire du Seigneur, » (*Ps.* 18), de même aussi les cérémonies de l'Eglise sont destinées à nous élever vers Dieu et à symboliser les profonds mystères de la religion. Et réellement les rits et les cérémonies que l'Eglise a établis, ont un sens profond, une signification pleine de mystères, et sont tout-à-fait propres à réveiller en nous de pieux sentiments. Car tout ce que l'Eglise sainte et infaillible établit, approuve ou pratique, ne peut être qu'utile et salutaire, puisqu'elle est toujours dirigée par l'Esprit-Saint. Nous l'avons déjà pu remarquer quand il s'est agi des cérémonies qui accompagnent le baptême, la confirmation, la sainte messe et les bénédictions. C'est donc uniquement par défaut de connaissances ou de sentiments religieux que quelques uns prétendent que les cérémonies sont inutiles et réprouvées de Dieu, parce que, disent-ils, Dieu doit être adoré en esprit et en vérité. Sans doute ce qui doit être réprouvé, c'est quand on a assisté froidement et sans ré-

flexion aux cérémonies, sans en comprendre le sens, ou quand on prend le simple cérémonial pour la religion elle-même, comme le faisaient les Pharisiens; mais lorsque l'on assiste aux cérémonies avec attention, que l'on en comprend le sens, qu'elles sont accompagnées de prières et de pieux sentiments, alors on adore Dieu en esprit et en vérité. Ce serait une erreur non moins grande et coupable de prétendre que les cérémonies sont de *vaines observances*. Loin de là, puisque Dieu lui-même, dans l'ancienne loi, prescrivit sous les peines les plus sévères, une foule de cérémonies, et Jésus-Christ a institué des signes sacramentels ou des cérémonies dans le baptême et la dernière Cène, tout comme il s'en est servi lui-même.

Cérémonies de l'ancienne loi.

Dans le lévitique sont indiquées de la manière la plus détaillée toutes les cérémonies des sacrifices, de la consécration des prêtres, de l'entretien du candelabre, des pains de la proposition etc. Dieu lui-même les prescrivit de la manière la plus sévère.

Jésus-Christ eut recours à différentes cérémonies.

Lors de la guérison du sourd-muet, « il lui mit son doigt dans les oreilles, et de la salive sur la langue; et levant les yeux au ciel, il gémit, et lui dit : Epheta! c'est-à-dire, ouvrez-vous. » (*S. marc.* 7, 33-34.) A la guérison de l'aveugle-né, « il cracha à terre, fit de la boue avec sa salive, et frotta de cette boue les yeux de l'aveugle. » (*S. Jean*, 9, 6.) — Lorsqu'il communiqua l'Esprit-Saint, « il souffla sur ses disciples. » (*S. Jean* 20, 22.) etc. Les apôtres à leur tour réglèrent différentes choses ayant trait au culte divin, et ils le faisaient tantôt par écrit, tantôt de vive voix. C'est ainsi que S. Paul disait : « Je réglerai le reste quand je viendrai. » (1 *Epît. aux Cor.* 11, 34.)

(*Gr. Cat.* 8e-13e *q.*)

Différentes cérémonies en usage dans l'Eglise. — Explication. Afin de faire mieux comprendre la signification symbolique renfermée dans les cérémonies, nous donnons ici quelques courtes indications touchant les principales d'entre elles.

1) L'*encens* est un signe de *vénération;* c'est pourquoi les idolâtres brûlaient de l'encens en l'honneur de leurs dieux. Dans l'ancienne loi, il était également prescrit de la part du Seigneur d'employer des parfums dans le culte. Ainsi dans le temple de Jérusalem se trouvait l'*autel des parfums.* Les offrandes d'encens furent toujours regardées en Orient comme des marques de vénération et de respect, c'est pourquoi les trois rois offrirent de l'encens en signe de respect et d'adoration. — C'est en même temps le symbole de la prière qui doit monter au ciel devant Dieu comme un encens d'agréable odeur; de là ces paroles de David : « Que ma prière s'élève comme l'encens en votre présence. » (*Ps.* 140, 2.)

2) *Les cierges allumés* signifient la foi qui éclaire, l'espérance qui tend à monter, et la charité qui embrase, en même temps qu'ils nous rappellent ces temps du christianisme ou le service divin se célébrait dans les catacombes.

3) *Les cierges bénits à la fête de la purification de Marie,* nous rappellent ces paroles de Siméon, que Jésus « est la lumière qui éclairera toutes les nations. » (*S. Luc.* 2, 32.), et que nous devons marcher « comme des enfants de lumière. » (*Epît. aux Eph.* 5, 8.).

4) *Le cierge pascal* nous rappelle Jésus-Christ ressuscité, qui nous délivra de l'esclavage du démon, comme autrefois la colonne de feu qui fit sortir les enfants d'Israël de l'esclavage des Egyptiens. (*Exode.* 14, 20.) — Les *grains d'encens* fixés dans le cierge pascal font allusion

aux aromates précieux donc Marie Madeleine, Marie Mère de Jacques, et Salomé voulurent se servir pour embaumer le corps du Sauveur crucifié. (*S. Marc.* 16, 1.). Ces grains d'encens sont au nombre de *cinq* et symbolisent les cinq plaies dont le Sauveur ressuscité a conservé les marques afin de convaincre ses disciples et le monde entier de la vérité de sa résurrection.

5) *Les cendres bénites* au premier mercredi du carême nous rappellent que nous devons nous humilier et faire une sincère pénitence; voilà pourquoi le prêtre dit, en mettant des cendres sur le front : « Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière. » Les cendres, déjà sous l'ancienne loi, étaient une marque de pénitence et de deuil. A la parole du prophète Jonas, « le roi de Ninive sortit de son trône, quitta ses vêtements, se revêtit d'un sac, et s'assit sur la cendre. » (3, 6.). « Judith se couvrit d'un cilice, répandit de la cendre sur sa tête, et se prosterna devant le Seigneur, » afin d'attirer sa bénédiction sur son entreprise. (9, 1.) Lorsque Mardochée eut appris le danger qui menaçait la vie de tous les Juifs en Perse, » il déchira ses vêtements, se revêtit d'un sac et répandit des cendres sur sa tête..... Et une grande multitude était revêtue de sacs et couchée sur la cendre. » (*Esther* 4, 1, 3.)

6) *Les palmes au dimanche des rameaux* nous rappellent l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem et sa victoire sur l'enfer, en même temps les palmes glorieuses de l'éternelle vie, que nous devons conquérir.

(*Gr. Cat.* 14e *q.*)

Processions et rogations. — Explication. Les rogations et les processions ont été instituées par notre mère, la sainte Eglise. Elle les a établies 1) pour louer Dieu publiquement, le remercier, implorer sa protection et ses

grâces sur les villes et les campagnes et détourner ses fléaux; 2) pour célébrer la victoire et le triomphe du christianisme, voilà pourquoi on y porte la croix et des étendards; 3) pour nous rappeler que nous sommes des pèlerins sur la terre, et que nous devons toujours marcher dans la présence de Dieu.

Histoire des processions et des rogations.

Dans les premiers temps du christianisme, les fidèles ne pouvaient penser à instituer des processions publiques, puisqu'alors les persécutions étaient trop violentes, et ils devaient se compter heureux quand ils pouvaient célébrer les parties les plus nécessaires du culte dans des recoins obscurs et dans l'ombre de la nuit. Mais dès que ces sanglantes persécutions eurent disparu en partie, naquirent les processions. — Ainsi Tertullien qui vivait environ deux cents ans après Jésus-Christ, parle de processions. Saint Chrysostôme, parle également de *supplications* que l'on faisait de son temps processionnellement pour demander à Dieu la cessation de la pluie. — Les trois jours des rogations avant l'ascension de Notre Seigneur sont également très-anciens. Lorsque saint Mamert, devint évêque de Vienne en France, les jours de rogations y étaient observés très-rarement et sans grande dévotion. Mais en 469 cette ville fut éprouvée par de terribles fléaux, des tremblements de terre, la disette, l'incendie et d'autres maux; l'évêque ordonna alors que les trois jours avant l'ascension de Jésus-Christ fussent des jours de prière et de pénitence, afin de détourner par des processions publiques, des supplications et des jeûnes la colère de Dieu et attirer sa miséricorde. Cet exemple fut imité par les autres évêques de France, et en 511, dans un concile tenu à Orléans, l'observation générale de ces trois jours fut prescrite pour toutes les années. Dans la suite cet usage passa à toute l'Eglise. — La procession au jour de S. Marc a été introduite par le pape Grégoire-le-Grand en 590 lorsque la peste ravageait Rome et toute l'Italie. L'air était si empoisonné qu'on n'a-

vait qu'à bâiller ou à éternuer pour tomber mort. De là aussi l'usage de dire à ceux qui éternuent : « Dieu vous bénisse » et de faire le signe de la croix sur la bouche quand on bâille. Saint Grégoire afin de détourner ce fléau ordonna un grand jour de prières, comme nous le savons par un sermon qu'il fit à cette époque et que nous possédons encore. — Quant aux processions *extraordinaires*, elles furent en usage dès les temps les plus anciens ; on les faisait dans les nécessités publiques, dans les dangers particuliers qui menaçaient la vie et la santé, pour la réussite des moissons et d'autres besoins.

(Il a été question plus haut de la procession de la Fête-Dieu, voyez p. 131.)

Pèlerinages. — *Explications.* Par pèlerinage on entend les visites particulières faites à des lieux saints, en compagnie de plusieurs personnes ou isolément, en l'honneur de Dieu, de la très-sainte Vierge Marie ou de quelque saint sans que néanmoins il y ait des cérémonies solennelles qui accompagnent ces pratiques de piété. Ces pèlerinages sont *louables* et *utiles*, ils sont autorisés par l'exemple des saints et les indulgences que l'Eglise y a attachées, pourvu qu'ils se fassent de la manière dont l'Eglise le désire. Or, selon le vœu de l'Eglise on doit observer les points suivants quand il s'agit d'un pèlerinage : 1) On ne doit pas entreprendre ce voyage par curiosité ou pour un autre motif *frivole;* 2) on doit se choisir une compagnie pieuse où il n'y ait pas de danger; 3) passer le temps à prier, à chanter des cantiques pieux, à tenir des conversations édifiantes durant tout le chemin ; 4) se montrer modeste dans les auberges et bien se garder de tout excès dans le boire et le manger ; 5) arrivé au lieu du pèlerinage on s'y occupera dévotement, et, s'il y possibilité, on s'y purifiera par le sacrement de pénitence et l'on s'y approchera de la Table-sainte ; 6) on ne doit pas entreprendre des pèleri-

nages à une époque où les devoirs d'état et les occupations du ménage requièrent la présence de quelqu'un à la maison. Si ces conditions et telles autres encore manquent, les pèlerinages sont, en ce cas, plus nuisibles qu'utiles, surtout, quand après les avoir accomplis, on continue de mener la même vie coupable qu'auparavant, et c'est ce que S. Jérôme confirme par ces mots : « On n'est pas précisément digne d'éloges, parce qu'on a été à Jérusalem ; mais on l'est seulement quand on y a vécu vertueusement. »

Les pèlerinages sont très-anciens et autorisés par l'exemple des saints.

Dieu lui-même ordonna aux Juifs de se montrer trois fois pendant l'année au lieu qu'il s'était choisi pour être un jour sa demeure (à Jérusalem). Les trois fêtes de pèlerinage étaient Pâques, la Pentecôte et la fête des Tabernacles. (*Deuter.* 16, 16.) Ils devaient en même temps y apporter des offrandes. Jésus lui-même, n'étant encore âgé que de douze ans, se rendit aux fêtes juives à Jérusalem, distante de Nazareth de 36 lieues. Les premiers chrétiens se rendirent en pèlerinage aux lieux que Jésus-Christ avait sanctifiés par sa présence, comme nous le rapporte S. Jérôme qui vécut lui-même à Bethléem. (*Ep. ad Marcellam VI.*) « Impossible d'énumérer tous les évêques, les martyrs et les autres personnages aussi distingués par leur science que par leur vertu, qui depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à l'époque où il vivait (S. Jérôme) vinrent à Jérusalem ; ils auraient cru que quelque chose eût manqué à leur religion ou à leur science, s'ils n'avaient pas adoré Jésus aux lieux mêmes où parut d'abord l'Evangile de la croix. De même une foule de pieux chrétiens se rendirent en pèlerinage à Rome au tombeau des princes des apôtres ; ainsi S. Chrysostôme parle déjà de cette coutume, puisqu'il dit qu'il eût désiré lui-même baiser la poussière qui couvrait ces augustes corps. De même, on visita les tombeaux des martyrs et d'autres saints lieux tels que le

mont Sinaï ; des milliers de pèlerins s'y rendaient de près et de loin.

Utilité des pèlerinages.

Lorsque les pèlerinages se font d'une manière convenable, ils sont *salutaires* et *utiles*. Sans doute Dieu est partout et nous entend partout; mais il peut trouver bon de nous exaucer à certains temps et en certains lieux plutôt qu'en tels autres. D'ailleurs, dans les lieux de pèlerinage, il y a une foule de circonstances qui tendent à exciter plus vivement notre dévotion, à nous remplir d'une grande ferveur, de sorte que nos prières y sont exaucées plus facilement. S. Augustin écrivait dans ce sens : « Nous vénérons les saints, quand nous visitons les églises qui leur ont été élevées en l'honneur de Dieu, afin que par la vue des lieux mêmes, les plus nobles sentiments et la charité la plus ardente soient excités en nos cœurs, aussi bien envers ceux que nous devons imiter qu'envers ceux qui peuvent nous aider à le faire, et ensuite parce que nous savons que le Seigneur opère par ses saints en quelques endroits beaucoup de miracles qu'il ne veut pas opérer en d'autres; c'est ainsi qu'il a accordé à quelques saints, pendant qu'ils vivaient encore sur la terre, la grâce de faire des guérisons; car il distribue ses dons comme il le veut. » — De nombreux exemples confirment cette vérité. Le pieux Elcana alla avec Anne, son épouse stérile, en pèlerinage à Silo; et Anne par la prière pleine de confiance, qu'elle y adressa à Dieu, obtint la fécondité. (1 *Liv. des Rois*, 1, 3.) — L'eunuque de Candace, reine d'Ethiopie, fit un pèlerinage à Jérusalem pour y adorer Dieu. En revenant, il fut baptisé par Philippe et devint chrétien. (*Actes des Apôt.* 8, 27.) — L'histoire de l'Eglise nous raconte que S. Lucie, vierge et martyre, fit en compagnie de sa mère Eutychie, qui souffrait d'un flux de sang, un pèlerinage au tombeau de S. Agathe, et la malade y recouvra la santé.

(*Gr. Cat.* 18e *q.*)

Confréries. — Explication. Par confréries on entend

des pieuses associations, ordinairement approuvées par le Pape, établies afin de prier mutuellement les uns pour les autres, s'exciter à la pratique des bonnes œuvres et à la fréquente réception des sacrements. Que ces pieuses associations sont très-utiles, c'est ce que l'on voit par le court exposé que nous venons d'en faire. Qui d'ailleurs ignore les salutaires effets que produit la prière faite en commun et l'édification mutuelle? Et puis l'Eglise s'est plue à enrichir les confréries de nombreuses indulgences, etc.

Pratique. Les rits et les cérémonies de l'Eglise sont en même temps profonds et élevés, si l'on a égard à leur sens et à leur signification ; en même temps ils ont pour effet d'élever l'âme et de ranimer la dévotion. C'est pourquoi prenez-y part avec un grand recueillement et une grande joie; respectez-les et ne vous inquiétez pas des railleries de quelques hommes impies ou peu instruits qui peuvent bien se moquer des cérémonies de l'Eglise et les tourner en ridicule, mais ne sont pas en état de saisir leur sens profond et leur magnifique symbolisme. Montrez-vous en tout un enfant fidèle de la sainte Eglise catholique, dans les petites choses comme dans les grandes.

S. Térèse

était une enfant si fidèle de l'Eglise! Au moment de mourir, sa plus douce consolation, son plus ferme espoir était de pouvoir dire : « Je meurs comme une fille de l'Eglise catholique; » elle l'aimait tant, écrivait-elle, qu'elle était prête à donner son sang et sa vie pour la moindre cérémonie de cette épouse de Jésus-Christ.

OMNIA SUBJECTA SUNTO JUDICIO SANCTÆ ECCLESIÆ CATHOLICÆ.

Table des matières et Questionnaire.

DES MOYENS DE SALUT.

DE LA GRACE EN GÉNÉRAL.

Pages

§ I. *De la grâce actuelle.*

§ II. *De la grâce sanctifiante.*

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

DU BAPTÊME.

DE LA CONFIRMATION.

DE LA SAINTE EUCHARISTIE.

§ I. *De la présence de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie.*

§ II. *Du saint sacrifice de la Messe.*

§ III. *De la sainte Communion.*

DE LA PÉNITENCE.

§ I. *De l'examen de conscience.*

§ II. *De la contrition.*

§ III. *Du ferme propos.*

§ IV. *De la Confession.*

§ V. *De la satisfaction.*

DES INDULGENCES.

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

DE L'ORDRE.

DU MARIAGE.

DES BÉNÉDICTIONS.

DE LA PRIÈRE.

§ I. *De l'oraison dominicale.*

§ II. *De la Salutation Angélique.*

DES CÉRÉMONIES DE L'EGLISE EN GÉNÉRAL ET DE QUELQUES UNES EN PARTICULIER.

Table des matières par ordre alphabétique.

Les chiffres romains indiquent le tome; les chiffres arabes la page.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

ERRATA.

Tome I. Page 26. Au lieu d'*écailles*, lisez *écales*.
» Page 125, au lieu de : Le pied gauche d'Abner qu'il retire en dormant. lisez : Le pied gauche d'Abner qui s'écarte en dormant.
Tome II. Page 116, lig. 24, au lieu de *extérieurement*, lisez : *intérieurement*.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

